HISTOIRE
DE PARIS

ET

DE SON INFLUENCE EN EUROPE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

COMPRENANT

L'HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE, RELIGIEUSE ET MONUMENTALE DE CETTE VILLE

AU DOUBLE POINT DE VUE DE LA FORMATION
DE L'UNITÉ NATIONALE DE LA FRANCE ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION
DANS L'EUROPE OCCIDENTALE

PAR A. J. MEINDRE

PARIS, la gloire de la France et l'un des plus nobles ornements du monde.
(MONTAIGNE, *Essais*, liv. III, c. IX.)



TOME QUATRIÈME

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-EDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE VITRÉE
DEZOBRY ET E. MAGDELEINE, LIBRAIRES
10, RUE DU CLOÎTRE-SAINT-BENOÎT, 10.

1855


600051811M







HISTOIRE
DE PARIS
ET DE SON INFLUENCE EN EUROPE

AVIS AU RELIEUR POUR LE PLACEMENT DES GRAVURES DU TOME QUATRIÈME

PARIS — IMP SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.



D Testard | G Lepetit

ÉCOLE MILITAIRE.

HISTOIRE
DE PARIS

ET

DE SON INFLUENCE EN EUROPE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

COMPRENANT

L'HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE, RELIGIEUSE ET MONUMENTALE DE CETTE VILLE

AU DOUBLE POINT DE VUE DE LA FORMATION
DE L'UNITÉ NATIONALE DE LA FRANCE ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION
DANS L'EUROPE OCCIDENTALE

PAR A. J. MEINDRE

PARIS, la gloire de la France et l'un des plus nobles ornements du monde.
(MONTAIGNE, *Essais*, liv. III, c. IX.)



TOME QUATRIÈME

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-EDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE VITRÉE
DEZOBRY ET E. MAGDELEINE, LIBRAIRES
10, RUE DU CLOÎTRE-SAINT-BENOÎT, 10.

1855

HISTOIRE

DE PARIS

ET DE SON INFLUENCE EN EUROPE.

LIVRE ONZIÈME.

[SUITE.]

XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE V.

État des esprits à Paris après la mort de Henri III ; la duchesse de Montpensier ; le duc de Mayenne ; formation d'un gouvernement provisoire. — État des esprits dans les rangs de l'armée assiégeante ; position de Henri de Navarre. — Retraite de ce prince dans le nord ; son habileté au milieu des partis divers. — Il revient sur Paris et tente un coup de main contre les faubourgs ; l'armée de Mayenne le force à se retirer. — Situation intérieure de la capitale. — Henri de Navarre y revient et en forme le siége. — Détails sur les opérations dans l'attaque et dans la défense. — La disette et puis la famine règnent dans la place. — Horribles souffrances de la population. — Événements divers arrivés pendant la durée du blocus ; agitations des différents partis ; les ligueurs ; les Seize ; les politiques ; le duc de Mayenne. — Abjuration de Henri IV ; il entre dans Paris. — Résultat de la prise de la capitale ; gouvernement et administration de Henri IV. — Faits divers arrivés à Paris ; attentat de Châtel ; les jésuites sont expulsés. — Monuments et institutions fondés à cette époque dans la capitale.

La nouvelle de la mort de Henri III excita dans Paris des transports de joie extraordinaires. La duchesse de Montpensier,



HISTOIRE
DE PARIS

ET DE SON INFLUENCE EN EUROPE

LIVRE ONZIÈME.

[illegible]

[illegible]

a
té
la

établi
ait le
apitale
ns toute
s par les
semblaient
autrefois du
ment alors
. Ce conseil
ration solen-
e de l'union
ces, prélats,
mes et autres
nion générale,

soit pour prendre les armes contre les hérétiques et leur faire la guerre, soit au moins pour se tenir dans leurs maisons et refuser toute espèce d'assistance aux protestants ou à leurs partisans. La même déclaration réclamait de tous les catholiques l'obéissance due à leur roi légitime et catholique; elle nommait Charles X, et s'exprimait comme si la transmission de la couronne avait eu lieu, de Henri III au vieux cardinal, tout naturellement et par suite de l'application régulière de la loi française sur la succession au trône. Ce ne fut, toutefois, que le 21 novembre suivant, et après bien des hésitations, que le parlement de Paris, malgré les changements qu'il venait de subir dans plusieurs de ses membres, consentit à vérifier la déclaration du conseil général de l'union, et à proclamer solennellement Charles X roi de France. Dans cette circonstance, les chefs de la Ligue attachèrent une si haute importance à la sanction de la cour suprême, qu'ils ne voulurent publier les actes de leur gouvernement au nom du cardinal-roi, et ne firent battre monnaie à son effigie qu'après l'enregistrement et la publication de leur déclaration.

Autant l'assassinat de Henri III avait porté la joie dans Paris assiégé, autant il avait répandu le trouble et la confusion dans le camp des assiégeants; Henri, roi de Navarre, ne s'y voyait entouré que d'une petite minorité de huguenots, parmi lesquels il reconnaissait à peine une poignée d'hommes qui lui fussent vraiment dévoués; presque tous se montraient plus étourdis que joyeux de voir leur chef si brusquement inauguré roi de France à la suite d'un attentat exécrable. D'un autre côté, la grande majorité catholique, mise inopinément en demeure de saluer la royauté d'un hérétique, s'étonnait, s'agitait et se débattait dans une incertitude extrême. Dans une grande partie de ces hommes, soit catholiques, soit protestants, les passions personnelles et la cupidité se cachaient sous le masque des opinions politiques et des croyances religieuses; quelques-uns étaient sincères et convaincus, mais ils s'étaient fait de trop

grandes injures de catholiques à réformés, et ils s'étaient trop accoutumés à se haïr réciproquement, pour se mettre à agir tout à coup de concert, dans des circonstances aussi difficiles. Les catholiques sentaient une répugnance extrême pour rester attachés à un prince séparé de l'Église, et ils n'espéraient pas qu'il revînt à leur croyance, car déjà deux fois il avait changé de religion. Les protestants sincères voyaient avec jalousie que Henri eût des ménagements pour les catholiques et qu'il semblât vouloir les gagner par des bienfaits; ils craignaient, au fond, de servir un ambitieux et un ennemi caché qui, pour monter sur le trône et s'y affermir, ne tarderait pas à abandonner leurs prêches et à se déclarer catholique, peut-être même à les persécuter. Ainsi, au moment où Henri de Navarre avait besoin d'être servi avec le zèle le plus vif, le courage autour de lui demeurait suspendu, et la défiance glaçait partout les esprits. Les uns, dans l'intérêt de leur cause, restaient en expectative ou suivaient une fausse politique; les autres, en plus grand nombre, ne songeant qu'à leurs intérêts personnels, cherchaient les moyens de vendre cher leurs services; quelques-uns même pensaient à établir leur fortune particulière sur l'infortune publique, et s'étudiaient à mal servir le prince, afin de lui être plus longtemps nécessaires : aussi, sans la division qui ne tarda pas à se mettre parmi les ligueurs, on concevrait à peine comment Henri IV, malgré ses talents et son habileté, aurait pu triompher de ses ennemis.

Ce prince, se voyant dans l'impossibilité de continuer le siége de Paris avec les moyens faibles et incertains qu'il avait en main, publia solennellement, comme roi de France et de Navarre, une déclaration dans laquelle il jurait de maintenir en France la religion catholique, apostolique et romaine; ensuite il se retira dans la Normandie pour y attendre les troupes anglaises que devait lui envoyer la reine Élisabeth. A dater de ce moment commença pour Henri IV cette vie de

marches forcées et de courses pénibles d'une ville à l'autre, de combats sans trêve et de négociations sans fin, dans lesquels il n'avait guère pour lui, d'abord, que la justice de sa cause, son courage et quelques amis. Jamais il ne fut en état de tenir longtemps une armée sur pied; et cette armée ne forma pas un corps complet de vingt-cinq mille hommes pendant un seul jour. Suivant que leur intérêt les y portait, ses serviteurs ou ses partisans venaient tour à tour se ranger sous sa bannière, et s'en retournaient les uns après les autres au bout de quelques mois de service. Les Suisses, qu'il pouvait à peine payer, et quelques compagnies de lances, faisaient le fonds permanent de ses forces. Suivant Davila, son secret pour les maintenir, chefs et soldats, malgré le manque d'argent et de vivres, était de satisfaire tout le monde et de se concilier la bienveillance de chacun par la vivacité de son esprit, la promptitude de ses reparties, l'aisance de ses paroles et la familiarité de sa conversation. Il faisait plus le compagnon que le prince, dit le même auteur, et il suppléait à la pauvreté de ses moyens par la prodigalité de ses promesses. A chacun tour à tour il protestait que c'était à lui seul qu'il devrait la couronne, et que la grandeur des récompenses serait proportionnée à la grandeur des services qu'il confessait. Aux huguenots, il jurait qu'il leur ouvrait son cœur et leur confiait ses sentiments les plus intimes, comme à des hommes sur lesquels il fondait les plus solides espérances; aux catholiques, il témoignait toutes les déférences extérieures et leur parlait avec une singulière vénération du souverain pontife et du saint-siége. Avec eux il laissait percer tant d'inclination pour la religion romaine, qu'il parvenait à leur faire attendre de sa part une indubitable et prompte conversion. Il témoignait aux bourgeois des villes et aux paysans des campagnes la pitié qu'il ressentait pour leurs charges et pour les calamités dont la guerre les accablait. Il s'excusait auprès d'eux sur la nécessité de nourrir ses soldats, et en rejetait

toute la faute sur ses ennemis. Il mangeait en public, admettait chacun à parcourir ses plus secrets appartements, ne cachait point sa pénurie actuelle, et savait tourner en plaisanterie tout ce qu'il ne pouvait faire passer pour sérieux.

Les Parisiens, en apprenant que Henri IV, qu'ils appelaient le Béarnais, avait gagné la Normandie avec une poignée de partisans, se crurent délivrés pour toujours des huguenots. Mayenne, de son côté, plus habile comme général que comme chef de faction, s'était hâté de réunir une armée puissante pour détruire jusqu'aux dernières ressources du roi de Navarre, et au besoin pour combattre les troupes anglaises de la reine Élisabeth, qu'il redoutait. Il sortit de Paris le 1er septembre (1589) avec 6,000 Suisses, 4,000 fantassins allemands, 12,000 arquebusiers français ou lorrains, et 4,500 chevaux; en tout 26,500 hommes. Henri IV, qu'il se mit à suivre, avait à peine 7,000 soldats. Les ligueurs ne doutaient pas que Mayenne ne contraignît bientôt ce prince à se rendre à discrétion avec tous les siens, ou tout au moins à passer en Angleterre. Tout Paris s'y attendait, et plusieurs personnes avaient déjà retenu des fenêtres dans la rue Saint-Antoine pour voir passer le duc conduisant en triomphe le Béarnais captif à la Bastille; mais Mayenne avait affaire à un adversaire qui savait la guerre, qui dormait peu et usait plus de bottes que de souliers, comme disait le prince de Parme. Henri attendit le duc dans un camp retranché, à Arques, près de Dieppe, en Normandie. Malgré sa grande infériorité numérique, il y accepta la bataille et la gagna (21 octobre). Cette victoire ne manqua pas de lui amener une foule de gentilshommes et de grossir considérablement son petit noyau de troupes. Bientôt il se vit en état de prendre l'offensive, et même de faire des entreprises sérieuses. Le 30 octobre, neuf jours après la bataille, les Parisiens, qui le croyaient mort ou prisonnier, par suite de fausses nouvelles entretenues avec soin dans la ville, furent très-étonnés de le voir paraître tout

à coup sous leurs murailles à la tête d'un corps d'armée respectable. Après avoir occupé les villages de Montrouge, de Gentilly, d'Issy et de Vaugirard, Henri voulut profiter d'un brouillard épais qui régna le 1er novembre, pour tenter une attaque par surprise contre les faubourgs, du côté de l'Université.

. Elle eut lieu vers les dix heures du matin, sur trois points à la fois. Pendant que le maréchal de Biron, à la tête de 4,000 Anglais, de deux régiments français et d'un régiment suisse, s'efforçait de pénétrer dans les faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor, le maréchal d'Aumont attaquait les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Michel, avec quatre autres régiments, dont deux français et deux suisses. Un troisième corps de dix régiments français et de deux régiments de Suisses, commandé par La Noue, tentait de forcer les portes de Saint-Germain, de Buci et de Nesle. Ces trois corps d'attaque, soutenus d'un bon nombre de gentilshommes à pied, étaient en outre appuyés par trois corps de cavalerie commandés, l'un par Henri IV en personne, l'autre par le comte de Soissons, et le troisième par le duc de Longueville, avec quatre pièces de canon à la suite de chacun. En un instant les faibles retranchements des faubourgs se trouvèrent escaladés sur tous les points. Surprises par cette espèce d'irruption, les milices parisiennes, qui les défendaient avec quelques troupes régulières, furent culbutées et chassées de rue en rue l'épée dans les reins : une heure suffit pour mettre les principaux faubourgs de la rive gauche au pouvoir des royalistes; peu s'en fallut même que leurs soldats ne pénétrassent dans la ville pêle-mêle avec les fuyards. Sept à huit cents Parisiens demeurèrent sur la place; on en prit trois à quatre cents avec treize canons. Sur quelques points les huguenots s'excitaient mutuellement au massacre par le cri de *Saint-Barthélemy*. Ils tentèrent de faire sauter la porte Saint-Germain avec un pétard; mais, quoique barricadée et terrassée à la hâte, elle

résista à l'explosion. La Noue voulut passer la Seine à gué, près de la tour de Nesle, mais il faillit se noyer, et fut d'ailleurs repoussé par une vive arquebusade.

Là s'arrêta le succès de l'armée royale. Pris d'abord au dépourvu, par suite des fausses nouvelles qu'on faisait courir dans la ville, les Parisiens n'avaient pas tardé à se remettre de leur première épouvante; le corps de ville et le conseil de l'union s'étaient mis à improviser de bonnes mesures et des moyens vigoureux de défense sur les points attaqués; bientôt la population entière se trouva sous les armes, prête à faire une résistance désespérée. Henri IV et les chefs royalistes, se souvenant de l'énergie terrible des habitants de Paris, à la journée des barricades, craignirent de s'engager dans les rues de la capitale et ne poussèrent pas leurs attaques au delà des faubourgs qu'ils venaient de conquérir. On dit que le roi, excédé de fatigue pour avoir, comme à l'ordinaire, vaillamment payé de sa personne à l'attaque du faubourg Saint-Jacques, fit faire un lit de paille fraîche dans une salle du petit Bourbon, où il se logea, et qu'il y dormit tranquillement pendant quatre heures. Ses soldats se mirent à piller méthodiquement les faubourgs qu'ils avaient pris; le riche butin dont ils s'emparèrent compensa pour eux la solde que leur chef leur promettait toujours, sans pouvoir presque jamais la leur donner. Disons, toutefois, que dans le désordre du pillage lui-même, il y eut une régularité établie et une espèce d'ordre dont on ne s'écarta pas. Le combat ayant une fois cessé, l'on ne vit ni massacre, ni viols, ni incendies. Les églises furent partout respectées, et l'on y célébra l'office de la Toussaint comme en pleine paix.

Mayenne ayant appris à Amiens la pointe tentée par le Béarnais sur Paris, accourait à marches forcées au secours de la capitale. Le lendemain de la prise des faubourgs, vers les trois heures du soir, le duc de Nemours entra dans la ville avec l'avant-garde de l'armée de la Ligue; le duc arriva dans

la nuit. Henri IV n'était pas alors en état d'entreprendre le siége de Paris ; il sortit des faubourgs le 3 novembre et se mit en bataille dans la plaine de Montrouge ; Mayenne n'ayant pas accepté le défi, l'armée royale s'éloigna dans la direction de Montlhéri et d'Étampes ; elle emmenait prisonniers avec elle près de quatre cents Parisiens : de ce nombre était Edmond Bourgoin, prieur des jacobins, qu'on avait pris sur les retranchements les armes à la main. Bourgoin avait été, disait-on, le confesseur de Jacques Clément. Il avoua qu'il avait loué en chaire le meurtre de Henri III. Sur la demande de la reine Louise, veuve de ce prince, on le traduisit devant le parlement que Henri IV avait formé et qu'il entretenait à Tours, en opposition à celui de Paris : il y fut condamné à être écartelé. L'éloignement de l'armée royale rassura pleinement les Seize et les chefs de la Ligue : ils se mirent à poursuivre les personnes qu'ils suspectaient de royalisme ; ils recherchèrent surtout avec soin les auteurs de certains écrits qu'on avait répandus dans la ville pour persuader aux habitants d'embrasser le parti du roi. Blanchet, Rafalin et deux autres personnes furent mis en prison : c'étaient de riches marchands généralement considérés comme hommes de bien et exerçant une certaine influence sur le peuple. Le roi ayant appris ces arrestations, fit annoncer aux chefs ligueurs que s'il arrivait du mal aux prisonniers, il userait de représailles sur quelques personnages considérables de la Ligue qu'il avait entre les mains, et entre autres sur Charpentier, l'un des quarante du conseil de l'union. Les Seize ne tinrent pas compte de cette menace ; ils firent pendre Blanchet et les trois autres personnes arrêtées, comme étant dévouées au parti royaliste ; en même temps ils se mirent à poursuivre, pour le même motif, le président Potier de Blanc-Mesnil qui courut les plus grands dangers. Henri IV, de son côté, tint parole aux Parisiens : il fit pendre Charpentier et quelques autres chefs ligueurs dont il était maître.

Le duc de Mayenne avait quitté de nouveau la capitale pour se porter sur Meulan. Pendant qu'il se consumait inutilement au siége de cette ville, les partisans de la Ligue obtenaient à Rome, au moyen de leurs agents, la nomination, comme légat du pape à Paris, du cardinal Cajetan, qui était entièrement dévoué au roi d'Espagne. A son entrée dans la capitale ils lui firent une réception magnifique : les six corps des marchands et les milices urbaines, formant seize bataillons, et précédées du corps municipal, allèrent au-devant de lui. Le cardinal fut harangué par Lachapelle-Marteau, prévôt des marchands. Il s'avança vers Notre-Dame sur sa mule, environné d'un immense cortége d'ecclésiastiques, de nobles et de magistrats. Après un *Te Deum* solennel, on le conduisit au palais épiscopal, où l'on n'avait rien négligé, en l'absence de l'évêque de Paris, pour lui préparer une magnifique résidence. Henri IV redoutant pour les Parisiens l'influence du cardinal, dont il connaissait l'opinion, fit rendre par son parlement de Tours, un arrêt qui défendait de le recevoir dans la capitale ; mais quelques jours après un autre arrêt du parlement de Paris cassa celui de Tours. La mission du cardinal avait surtout pour but d'exciter l'ardeur de la Ligue contre les hérétiques, contre Henri IV leur chef, et même contre le parti appelé *politique*, qui ne se montrait pas éloigné de traiter avec le prince béarnais. Ce fut surtout pour combattre ce dernier parti, fort nombreux alors à Paris, que le prélat romain fit rendre en Sorbonne, par un certain nombre de docteurs factieux, un nouveau décret défendant formellement de donner le titre de roi de France à Henri de Bourbon, lors même qu'il se convertirait à la religion catholique. Afin de donner encore plus de solennité à cet acte d'opposition, tous les membres de l'assemblée où il fut proclamé jurèrent sur l'Évangile de l'observer fidèlement. Le légat ne s'en tint pas là : d'après ses ordres, le serment de l'union fut renouvelé par le prévôt des marchands, les échevins, les colonels, les membres du

parlement et des autres compagnies, et tous les officiers des différents quartiers et dizaines de Paris. Le cardinal Cajetan, assisté de plusieurs évêques, reçut lui-même ce serment dans l'église des Augustins; il en remit ensuite la formule aux officiers de la garde bourgeoise, et ceux-ci, à leur tour, en firent jurer l'observation au peuple, chacun dans son quartier.

Ce fut quelques jours après cette démonstration solennelle que Henri IV, dans la plaine d'Ivry, fit essuyer à la Ligue cette défaite complète dont elle ne se releva jamais. Après la bataille, le duc de Mayenne s'était sauvé jusqu'à Saint-Denis sans entrer à Paris : il reçut là le légat du pape, l'ambassadeur d'Espagne, les principaux seigneurs de son parti et les chefs de la Ligue; ils convinrent ensemble qu'ils amuseraient le roi par des propositions d'arrangement, et qu'en attendant ils feraient solliciter du secours, tant dans la Flandre qu'à Rome et en Espagne; le légat eut même une conférence avec le maréchal de Biron dans une maison du cardinal de Gondy, à Noisy-le-Sec; mais le maréchal ne tarda pas à découvrir que le dessein secret du prélat romain était seulement de gagner du temps jusqu'au moment où les Parisiens se seraient fortifiés et où les étrangers leur enverraient des secours. Il apprit tout à coup que Mayenne venait de se porter en personne sur les frontières des Pays-Bas et qu'il y pressait vivement la formation d'une armée; sans plus tarder, Henri IV fit les préparatifs nécessaires pour commencer le siége de Paris. Ses troupes tenaient déjà tous les ponts de la basse Seine; la victoire d'Ivry, en lui donnant plusieurs villes voisines de la capitale, entre autres Corbeil, Lagny et Montereau, le rendit maître du haut de la rivière; il y occupa les passages et les points les plus importans : de cette manière la ville se trouva entièrement bloquée et n'eut plus aucune communication avec les provinces d'où elle tirait ses vivres et ses munitions.

Depuis que Henri de Navarre réclamait à la tête d'une armée, non plus la liberté du culte, comme avant l'assassinat de Henri III, mais son droit héréditaire à la couronne, la prise de Paris était devenue le but de tous ses efforts. Quoiqu'il eût pour lui la majeure partie du midi de la France, qu'il occupât dans le nord un grand nombre de villes considérables, et qu'il se fût fait à Tours une sorte de capitale temporaire, il sentait que hors de Paris il ne serait jamais qu'un prétendant au trône, et que la possession seule de cette capitale le ferait roi; de leur côté Mayenne et la faction des Seize savaient aussi que Paris donnait à la Ligue les apparences de la légitimité; Mayenne voyait que c'était comme maître de la capitale et comme ayant été reconnu par les grands corps constitués, le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, l'Université, la Sorbonne, tous siégeant à Paris, qu'il pouvait se dire lieutenant général du royaume et se faire obéir en cette qualité dans un certain nombre de provinces, sans avoir été investi de cette dignité, même par le captif qu'on appelait alors roi : aussi, de chaque côté les deux partis se préparaient-ils à faire les plus grands efforts, l'un pour s'emparer de cette ville qui donnait l'empire, et l'autre pour la défendre. Tandis que Henri IV disposait tout pour l'établissement du blocus, le nouveau gouverneur de Paris, le jeune duc de Nemours, poussait avec l'ardeur la plus vive les apprêts de la résistance; il était vigoureusement secondé par l'archevêque de Lyon, un des hommes les plus capables de la Ligue. D'accord avec le bureau de la ville, ce prélat dirigeait la police et surveillait l'administration intérieure. Dans toutes les églises, la voix retentissante des prédicateurs, hors des églises, les excitations incessantes de madame la duchesse de Montpensier et de ses agents, entretenaient constamment parmi le peuple une animation fébrile et passionnée. A Saint-Gervais le curé Wincestre fondait la confrérie *du Nom de Jésus*, dont les membres faisaient le serment solennel de ne

jamais consentir à paix ni trêve avec l'hérétique Henri de Bourbon ou ses fauteurs.

De son côté le duc de Nemours fit fondre ou remettre en état soixante-cinq pièces de canon qu'on plaça dans divers postes de la ville; les murs d'enceinte furent réparés et soutenus par des terrassements; les plus grands personnages de la Ligue eux-mêmes visitaient souvent les travailleurs afin de les animer par leur présence; on abattit les maisons des faubourgs qui pouvaient favoriser les approches de l'ennemi; la rivière fut barrée par des chaînes que protégeaient des barques armées et des batteries de canons; on enrôla toute la jeunesse; la milice bourgeoise fut portée à trente mille hommes bien armés; l'on fit entrer dans la ville quelques troupes régulières, mais en petit nombre, à peine cinq mille hommes, dont cinq cents cavaliers. Leur solde était fournie par les subsides de l'Espagne et par des cotisations que s'imposaient le légat, les seigneurs, l'ambassadeur d'Écosse, le cardinal de Gondy, évêque de Paris, l'archevêque de Lyon, plusieurs membres du parlement et quelques bourgeois riches : ces cotisations étaient indépendantes des levées de deniers opérées sur les habitants. Pour les cas de pénurie qu'on prévoyait déjà, l'on réservait les lingots en métal précieux, et même, au besoin, les ornements d'or et d'argent des diverses églises de Paris. Une surveillance incessante sur tous les points de la ville et de fréquentes exécutions faisaient avorter les complots que les partisans de Henri IV, appuyés sur les *politiques* ou *modérés*, ne laissaient pas de tramer souvent pour introduire les troupes royales dans la ville. Comme il arrive dans ces cas, les ligueurs régnaient sur les esprits par la terreur : non-seulement la participation à une conspiration de ce genre, mais même de simples propos tendant à des propositions de paix, étaient aussitôt punis de mort.

Henri IV commença les opérations autour de Paris en emportant d'assaut Charenton; il y plaça un fort détachement,

envoya le maréchal d'Aumont à Saint-Cloud, et logea le gros de son armée entre Paris et Saint-Denis. Quelques jours après il fit assaillir les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin par un corps nombreux que commandait La Noue. Mais les soldats de la Ligue, soutenus par les compagnies bourgeoises, se défendirent avec tant de vigueur, que La Noue, grièvement blessé, fut forcé de battre en retraite. Les royalistes ne renouvelèrent pas l'attaque, et se bornèrent à resserrer rigoureusement autour de Paris le blocus, qu'ils avaient formé à une certaine distance de cette ville. Ils brûlèrent les moulins dans la banlieue et mirent des garnisons dans toutes les places ou châteaux forts qui s'y trouvaient. Entre ces places ainsi occupées, des partis de cavalerie battaient sans cesse la campagne : de cette manière était complété le cercle redoutable qui resserrait de tous côtés la capitale. Saint-Denis et Vincennes furent bloqués en même temps que Paris. Le duc de Nemours, gouverneur de la ville, assistait souvent aux assemblées que les principaux de la Ligue tenaient régulièrement au couvent des Augustins. Dans une de ces réunions où se trouvaient des ecclésiastiques et des religieux, il fut décidé qu'on ferait une revue extraordinaire, tant du clergé séculier et des corporations religieuses, que des écoliers de l'Université : elle eut lieu le 14 mai (1590); Guillaume Rose, évêque de Senlis, commandait le clergé séculier et marchait à sa tête; sous ses ordres immédiats, l'Écossais Hamilton, curé de Saint-Côme, présidait au bon ordre des lignes; venaient ensuite le prieur des chartreux avec ses religieux, le prieur des feuillants et les siens, les minimes, les capucins et les quatre ordres mendiants, c'est-à-dire les jacobins, les cordeliers, les carmes et les augustins; leurs rangs étaient entremêlés de détachements formés par les écoliers. Chaque abbé ou prieur portait d'une main un crucifix et de l'autre une hallebarde; leurs moines étaient armés d'arquebuses, de pertuisanes, de dagues, etc., etc.; tous avaient retroussé leurs robes, et leurs capuchons rabattus

tombaient sur leurs épaules ; plusieurs portaient des casques, des corselets et d'autres armures. Ils défilaient devant le légat quatre par quatre, en chantant des hymnes entrecoupés par des salves de mousqueterie. Leurs rangs étaient suivis de ceux de la milice bourgeoise en armes. Tous se rendirent à Sainte-Geneviève : ils y renouvelèrent solennellement le vœu de défendre la cité jusqu'à la mort, et d'endurer les privations et les souffrances les plus grandes, plutôt que de traiter avec un prince hérétique. Ces revues et ces processions guerrières de moines, qui marquent si bien le caractère d'une époque où tout se trouvait renversé, furent d'abord tournées en ridicule par les royalistes ; mais par la suite, dit l'Estoile, quand on vit tous ces moines monter gaîment sur les remparts et essuyer imperturbablement le feu de l'ennemi ; quand on vit les habitants de la grande cité, bourgeois et religieux, supporter toutes les horreurs de la famine plutôt que de se rendre, on reconnut qu'un sentiment sérieux et élevé s'unissait, dans ces hommes, à des convictions religieuses poussées jusqu'au fanatisme et à une répulsion de l'hérésie portée jusqu'à la haine la plus passionnée et la plus farouche.

Les troupes régulières et les milices bourgeoises pouvant toujours se réunir en grand nombre sur un point donné de la ville, faisaient des sorties fréquentes et presque toujours heureuses. A diverses reprises les royalistes se virent obligés de quitter la plaine et d'évacuer quelques-uns des villages de la banlieue ; mais ces avantages partiels, et achetés souvent au prix de pertes douloureuses, étaient sans portée et demeuraient sans résultats : une forte armée régulière, bien disciplinée et pourvue d'une cavalerie suffisante, eût pu seule déloger les royalistes de toutes leurs positions, enlever les postes fortifiés qui commandaient le cours des rivières, et briser enfin ce cercle de fer qui étreignait la capitale de tous les côtés. Les arrivages ordinaires n'avaient plus lieu, et de jour en jour les vivres renchérissaient dans la ville, malgré les grands

approvisionnements qu'on s'était hâté d'y faire. Les chefs de l'union commençaient à s'alarmer : ils décidèrent un jour qu'il serait fait un recensement général de la population de Paris, ainsi que des vivres qui s'y trouvaient, tant dans les magasins publics que chez les particuliers. L'on manque de documents certains et authentiques pour connaître exactement le nombre des habitants de la capitale aux diverses époques du XVI[e] siècle ; quelques données historiques dignes d'une certaine considération tendraient à établir qu'il pouvait s'élever à 300,000 ou 350,000 personnes sous François I[er] et Henri II ; mais depuis ces deux princes une foule de causes désastreuses, telles que les querelles religieuses et les guerres civiles, la ruine du commerce, la cessation du payement des rentes de la ville, les longues et fréquentes absences de la cour, l'émigration d'une multitude de familles, le désordre et la décadence complète des écoles universitaires, des famines cruelles et des pestes fréquentes avaient réduit considérablement ce nombre. Certains auteurs établissent, par des preuves conjecturales à la vérité, mais d'accord avec toutes les probabilités, qu'en 1590 il ne s'élevait pas à plus de 200,000 personnes, encore y comprennent-ils près de 30,000 paysans qui, de plusieurs lieues à la ronde, s'étaient réfugiés dans Paris à l'approche des troupes royales. Un inventaire général des vivres avait fait trouver du blé pour un mois, à raison d'une livre de pain par jour pour chaque personne ; on possédait, en outre, quinze cents muids d'avoine qu'on mit en réserve pour des cas extrêmes. Les chefs des ligueurs ordonnèrent d'expulser de la ville les gens de la campagne, comme mendiants et bouches inutiles ; mais soit présomption et aveuglement sur l'imminence du péril, soit compassion malentendue, une partie du conseil de ville s'opposa à l'exécution de cet ordre. Dans tous les quartiers, les personnes aisées durent céder ce qu'elles avaient de blé au delà de leur provision pour deux mois, et l'on prit des mesures

de police pour faire vendre le pain aux pauvres au plus bas prix possible, tant que le blé durerait.

Sur ces entrefaites on apprit que le cardinal-roi, Charles X, venait de mourir de la pierre au château de Fontenai-le-Comte. Cet événement, qui laissait la Ligue sans souverain reconnu, aurait dû influer considérablement sur l'état des choses à Paris; mais la personne du vieux cardinal y était fort indifférente au peuple : la nouvelle de sa mort, arrivant dans la capitale au milieu des préoccupations terribles qui l'absorbaient et des passions ardentes qui y régnaient, causa peu d'émotion : aux états généraux, toujours annoncés et toujours différés depuis un an, fut remis le soin de donner un successeur à Charles X, et l'on continua les préparatifs d'une défense énergique. Mayenne était alors à Péronne, où il faisait les plus grands efforts pour réunir des troupes. Il écrivait souvent aux Parisiens qu'il arrivait avec une armée considérable, et qu'il ne tarderait pas à les délivrer. La fin du cardinal-roi devenait pour lui un événement grave, en réveillant les prétentions de l'Espagne au trône de France, et en rendant ainsi moins certains les secours du duc de Parme, sur lequel il comptait pour débloquer Paris. Malgré ses soins et son zèle, cette complication amena en effet des lenteurs et des tergiversations qui allaient faire souffrir bien cruellement les Parisiens, en retardant pendant longtemps l'envoi des secours qu'on leur promettait.

La disette et les privations de tout genre commençaient à se faire durement sentir dans la ville; tout autour les troupes de Henri IV faisaient si bonne garde, que rien de dehors ne pouvait y pénétrer. Bientôt le blé devint rare et menaça de manquer entièrement : les classes pauvres n'eurent alors à manger que de la bouillie faite avec de la farine, et même avec du son d'avoine; encore était-elle extrêmement chère. L'on disait que les abbés et les prieurs des différents couvents de Paris avaient eu soin d'amasser des provisions excédant de

beaucoup les besoins reconnus de leurs maisons; le prévôt des marchands et les échevins firent décider, dans une assemblée du corps de ville, qu'une visite générale aurait lieu dans les communautés religieuses de la capitale : elle fut faite par les capitaines de chaque quartier, accompagnés de deux prud'hommes : l'on trouva partout du blé et du biscuit en abondance; les jésuites, surtout, s'étaient approvisionnés de manière à pouvoir résister à la disette pendant près d'une année; outre une grande quantité de blé et de biscuit, ils possédaient de la chair salée, des légumes secs et d'autres comestibles : le conseil des Seize décida alors que tous les jours le clergé, tant séculier que régulier, distribuerait des soupes et des rations de pain à un certain nombre de pauvres, dont la liste lui serait donnée par l'autorité civile. Quelque temps après la mise à exécution de ces mesures, tous les chiens et les chats de la ville furent réunis dans certains endroits déterminés pour chaque quartier, et placés sous la garde des ecclésiastiques, qui en nourrirent les pauvres pendant près de quinze jours; mais ces moyens étaient bien faibles et tout à fait insuffisants pour subvenir aux besoins, même les plus pressants, d'une multitude affamée qui s'entassait devant les portes de chaque communauté religieuse. Dans toutes les classes de la société, la mauvaise qualité des aliments et les étreintes des privations les plus dures avaient accru la mortalité d'une manière effrayante; les pauvres surtout et les nécessiteux, exténués de faim, mouraient en masse dans les hôpitaux; on en voyait tomber d'inanition au milieu de la voie publique, dans les carrefours, sur des tas de fumier.

Les cotisations des personnes les plus riches d'abord, et puis l'argenterie des églises elles-mêmes, fournirent un peu d'argent : on le distribua au peuple pour soulager ses maux; mais c'était du pain qu'il lui fallait; il ramassait à peine les pièces de monnaie qu'on lui donnait : « Cet argent nous est inutile, disait-il, puisqu'il ne peut nous procurer aucune nour-

2.

riture ; qu'on nous jette du pain, car nous sommes exténués de besoin, et nous mourons d'inanition. » C'était-là une effrayante réalité. En moins de douze jours, d'après les mémoires de l'époque, huit mille Parisiens, au moins, périrent par la faim : les fossoyeurs ne pouvaient suffire à leur triste besogne. Plusieurs malheureux, se glissant le long des murailles, vinrent implorer la pitié de Henri IV, et ce prince, touché d'une si grande détresse, permit d'en laisser passer trois mille. Il en sortit quatre mille qui saluèrent les assiégeants du cri de *Vive le Roi!* mais on en repoussa près de huit cents dans la ville, parce que leur nombre excédait celui que le roi avait fixé.

L'horizon, cependant, devenait de plus en plus sombre. Dans les premiers jours de juillet on reçut une lettre de Mayenne ; il ne promettait du secours que pour la fin du mois. Quelques jours après, Saint-Denis, qu'on appelait la citadelle de Paris, se rendait aux royalistes par famine ; en même temps la détresse et la pénurie devenaient extrêmes dans la ville. Les blés étaient déjà mûrs dans la plaine ; chaque matin des milliers de gens faméliques, hommes, femmes, enfants, sortaient des murs et allaient ramasser quelques épis çà et là ; mais de toutes parts les balles des assiégeants venaient les atteindre et un grand nombre y trouvaient la mort. Henri IV tentait de fréquentes attaques. Ayant reçu des renforts considérables, il divisa une nuit toutes ses troupes en deux brigades et donna l'assaut à l'improviste à tous les faubourgs des deux rives de la Seine, qui étaient alors au nombre de dix : les faubourgs Saint-Antoine, Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, Saint-Honoré, Saint-Germain, Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Victor. Du haut de l'abbaye de Montmartre le prince contemplait le terrible spectacle de ce combat nocturne, qui dura deux heures, et avec un tel acharnement, qu'il semblait, dit Sully, que la ville et les faubourgs fussent tout en feu. Quoique surpris, les assiégés trouvèrent dans leur

désespoir même la force et l'énergie nécessaires pour arrêter partout les troupes royales ; mais elles demeurèrent maîtresses des faubourgs et se mirent à resserrer de plus en plus les Parisiens dans leurs murailles. La position de ces derniers dans la ville était affreuse ; faute d'aliments, les distributions régulières et générales y avaient cessé ; toute ressource, soit publique, soit particulière, se trouvait épuisée : les céréales et la viande avaient disparu des marchés ; on y voyait encore ici et là quelques herbes et quelques légumes de jardins ; mais ils se vendaient au poids de l'or. Des milliers d'hommes au teint hâve et cadavéreux se traînaient péniblement le long des murailles ou des maisons, arrachant l'herbe d'entre les pavés, cherchant et ramassant avidement, dans les ruisseaux, les les débris d'aliments les plus immondes, ou bien tendant des piéges, dans les carrefours, aux rares animaux qui avaient échappé à la recherche générale de la police ; quelques-uns enflaient tout à coup et mouraient aux coins des rues pour s'être repus de plantes vénéneuses ou d'aliments tombés en putréfaction ; d'autres, exténués de besoin, chancelaient quelque temps, comme saisis de vertiges, et tombaient pour ne plus se relever. La détresse et la souffrance faisaient courber sous leur niveau toutes les têtes, même les plus élevées ; les chefs de la Ligue pouvaient à peine se procurer le strict nécessaire pour eux et leurs soldats ; leurs serviteurs manquaient de tout ; une chambrière de madame de Montpensier expira de langueur et de besoin ; la duchesse elle-même refusa de céder, à quelque prix que ce fût, un petit chien qu'elle gardait, disait-elle, pour dernière ressource et pour sa propre vie ; un proche parent du prevôt des marchands mourut faute de secours qu'on ne put lui donner.

Dans la bourgeoisie et parmi le peuple, les souffrances étaient inouïes ; plusieurs familles s'estimèrent fort heureuses de pouvoir vivre de suif et de vieux oing pendant des semaines entières ; d'autres, après avoir sucé les vieux cuirs desséchés,

dévoré les rats et les souris qu'ils avaient pu attraper, se mirent à piler des ardoises, qu'ils avalaient après les avoir délayées dans de l'eau. Il y eut des malheureux qui, demandant aux tombeaux une horrible nourriture, broyaient les ossements humains des charniers et employaient leur poussière aux mêmes usages que la farine; mais tous ceux qui goûtèrent de ce pain affreux moururent. L'on vit un jour un homme et un chien, également affamés et furieux, lutter avec rage à qui dévorerait l'autre : l'homme succomba; mais on ne laissa pas au chien le temps de profiter de sa victoire : en un instant il fut tué, dépecé et mangé. Les rues se remplissaient de cadavres sur lesquels on voyait avec épouvante ramper les couleuvres et les crapauds qui pullulaient dans les maisons abandonnées. On raconte qu'une mère fit saler ses deux petits enfants, morts de faim, et qu'elle expira elle-même de douleur après avoir essayé de manger de cet aliment effroyable. Chaque nuit, dans tous les quartiers, des cris de désespoir, des plaintes et des gémissements douloureux s'élevaient au milieu des ténèbres; un peuple tout entier semblait râler sur son lit d'agonie. La souffrance, de même que la patience, semblait avoir atteint, dans la ville, la dernière limite. Malgré les efforts incessants des Seize et des chefs ligueurs pour soutenir partout l'enthousiasme fanatique des masses, l'on commençait à crier dans les rues : *Du pain ou la paix!* Un grand nombre de bourgeois des divers quartiers alla un jour trouver le gouverneur et lui présenta ses remontrances en pleurant : « Dans l'espace de quelques semaines, lui disaient-ils, près de treize mille personnes ont succombé aux douleurs horribles de la faim. Nous ne voyons arriver à notre secours ni le duc de Mayenne ni les troupes espagnoles que nous attendons depuis si longtemps. Ayez pitié de nos souffrances, qui dépassent les limites des forces humaines; et si vous ne pouvez pas nous procurer du pain, donnez-nous l'autorisation de capituler. » Le gouverneur tâcha de gagner quelques jours.

Dans l'intervalle, un messager du duc de Parme parvint à pénétrer dans la ville ; il annonçait que son maître allait se mettre en marche pour porter du secours à Paris, mais qu'il ne pourrait joindre le duc de Mayenne avec son armée avant quinze jours. Pour des gens accablés de misère, affamés et désespérés, quinze jours étaient un siècle. Quand cette nouvelle se fut répandue dans la ville, un cri général s'éleva pour protester : « Avant le terme fixé par le duc, disait-on, Paris ne sera plus qu'un immense tombeau. Pourquoi cette lenteur du prince espagnol ? Est-ce l'indifférence, est-ce la lâcheté ou la trahison qui retient Mayenne à Meaux, où il demeure en repos avec un corps de douze mille hommes ? S'il avait du cœur, il viendrait sauver la capitale, ou s'ensevelir sous ses ruines avec les âmes généreuses qui ont le courage de tout souffrir pour la défendre. » Devant ces réclamations qui s'élevaient de toutes parts avec l'énergie du désespoir, les chefs de la Ligue durent céder et se résigner à entendre parler de négociations. Malgré l'opposition et la vive résistance du duc de Nemours, qui, jusqu'au bout, se montra inflexible, on tint un conseil extraordinaire où assistèrent les présidents et conseillers les plus considérables du parlement, avec les chefs du corps de ville : il fut convenu qu'on enverrait l'archevêque de Lyon et l'évêque de Paris vers le *roi de Navarre* et le duc de Mayenne, pour tâcher d'amener la conclusion d'une paix générale où fussent réunis l'honneur dû à Dieu et la paix du royaume. Les deux prélats virent le roi le 6 août à l'abbaye Saint-Antoine ; ils lui firent connaître le désir des habitants de Paris, et lui demandèrent des passe-ports pour le duc, disant que s'ils n'obtenaient pas de lui qu'il fît des ouvertures de paix au roi dans l'espace de quatre jours, le conseil de ville aviserait. Henri IV, écartant d'abord tout ce qu'il y avait de vague dans les propositions des deux envoyés, leur offrit catégoriquement d'arrêter à l'instant même les bases d'une capitulation douce et modérée, aux termes de laquelle Paris ouvrirait

ses portes sous huit jours, si pendant ce délai il n'était pas secouru par Mayenne, ou si la paix n'était pas conclue. Cela dit, il leur refusa des passe-ports et ne voulut entendre aucune autre proposition. Les deux prélats n'étaient pas autorisés à traiter à de telles conditions : ils durent rentrer dans Paris. Pendant la courte trêve qu'avait amenée cette conférence, les assiégés étaient sortis en foule des murs d'enceinte, et la noblesse de l'armée royale avait accueilli ses anciennes connaissances de Paris aussi amicalement que si aucun différend n'eût existé entre eux : il y en eut un grand nombre qui ne rentrèrent plus dans la ville.

La nouvelle que les négociations avaient échoué replongea la population de la capitale dans le désespoir; il y eut sur tous les points une vive agitation. Les partisans du roi et les *politiques* voulurent en profiter : renouant activement leurs anciens complots sous la protection des chefs du parlement eux-mêmes, ils se mirent à répandre partout leurs agents pour agiter la masse du peuple. De nombreux placards excitaient la foule à jeter à l'eau l'ambassadeur d'Espagne; sous main les généraux de l'armée royale furent avertis de se tenir prêts à pénétrer dans l'île de la Cité, en passant la Seine à gué près de la tour de Nesle. Le 8 août au matin l'on vit des bandes nombreuse et serrées se porter en armes au palais en criant : *Du pain ou la paix!* Ceux qui les conduisaient massacrèrent tout d'abord un des quarteniers nommé Le Goix, reconnu comme un zélé ligueur; mais le duc de Nemours, prévenu à temps par des affidés de la Ligue, avait pris toutes ses mesures pour arrêter le complot. A peine les bandes armées étaient-elles entrées dans l'enceinte du palais, qu'elles s'y trouvèrent prises entre un escadron de cavalerie et un détachement de lansquenets qu'on avait embusqué dans les maisons voisines : l'émeute fut ainsi étouffée dès sa naissance et presque sans combat. Les Seize et leurs partisans accouraient en armes pour prêter main-forte aux troupes

du gouverneur; ils trouvèrent l'affaire à peu près terminée.

Afin de prévenir le retour de pareilles tentatives et d'effrayer les royalistes, ils voulurent faire main-basse sur un grand nombre de conseillers au parlement dont ils se défiaient; beaucoup de magistrats ne durent la vie qu'à la modération du duc de Nemours. Le président Augustin de Thou, et quelques conseillers compromis, durent quitter Paris; les curés de Saint-Eustache, de Saint-Merri et de Saint-Sulpice, qui seuls parmi leurs confrères ne faisaient point partie des Seize, coururent de grands dangers; l'ardent prédicateur Panigarola et le curé Prévost qui, après avoir marqué entre les plus zélés promoteurs de la Ligue, semblaient revenir à la modération et à l'amour de la concorde, furent eux-mêmes poursuivis comme tièdes par les agents des Seize. Toutefois, grâce à l'intervention active du gouverneur pour faire prévaloir la clémence, il y eut peu de sang répandu; l'on se contenta de pendre, comme exemple, quelques conspirateurs subalternes qui s'étaient laissé prendre les armes à la main. Du reste, personne ne remua plus à Paris jusqu'à la fin du siége. Peut-être cette population famélique et abattue par d'aussi cruelles souffrances ne conservait-elle plus assez de force pour tenter, pour vouloir même résolûment quelque chose qui demandât un peu d'énergie. Dans ce long et terrible mois d'août, les jours se suivaient sombres et lugubres, emportant avec eux des milliers de malheureux qui languissaient, ou plutôt qui se mouraient dans une lente agonie depuis plusieurs semaines; on en voyait un certain nombre employer ce qui leur restait encore de force pour se traîner péniblement jusqu'à l'église la plus prochaine; ils s'y asseyaient en silence et attendaient la mort avec résignation ; quelques-uns ne pouvaient parvenir que jusqu'au seuil de l'édifice et expiraient sur les premières marches du parvis.

Quelque désir qu'eût Henri IV de s'emparer d'une ville dont

la possession seule devait enfin le mettre sur le trône, son cœur généreux était vivement ému par le récit qu'on lui faisait des souffrances horribles des Parisiens. Il permit d'abord qu'on envoyât des vivres *aux princesses de la Ligue;* ensuite il accorda, avec une facilité toujours croissante, des passe-ports aux dames, aux écoliers, aux ecclésiastiques, à plusieurs même de ceux qui s'étaient montrés ses ennemis les plus acharnés : Paris se débarrassa ainsi d'un grand nombre de bouches inutiles. A l'exemple du roi, les capitaines royalistes, de leur côté, faisaient souvent passer des secours à leurs anciens amis dans la ville; bien plus, les soldats de l'armée royale eux-mêmes se mirent à vendre des vivres aux assiégés; et le prince, qui se trouvait presque toujours hors d'état de payer régulièrement la solde à ses troupes, n'osait sévir ni contre les chefs ni contre les soldats : il regardait d'ailleurs la reddition de Paris comme certaine; et il la croyait d'autant plus prochaine, que la défense avait été plus longue : cette pensée l'empêcha de donner un assaut général. Des auteurs contemporains, témoins oculaires des faits, disent qu'au milieu du désespoir presque général, et dans l'état de marasme où était tombée la population tout entière, le succès en eût été assuré, et que la ville n'aurait pas manqué d'être prise. En effet, la plupart des soldats de la garnison, dit l'Estoile, étaient morts ou avaient déserté; hors les prêtres et les moines, il n'y avait presque plus personne qui allât encore aux murailles.

Henri IV, quoi qu'on lui dît, ne voulut jamais croire, jusqu'au dernier moment, que le duc de Parme quitterait les Pays-Bas avec une armée assez considérable pour venir l'attaquer et délivrer Paris; il savait que, malgré les ordres précis de Philippe II, le duc ne se prêtait qu'avec une répugnance extrême à ce projet d'expédition en France; que le roi d'Espagne lui avait donné des troupes à peine suffisantes pour la défense des Pays-Bas, et qu'elles étaient en général si mal

payées, faute d'argent ou par la négligence de la cour de Madrid, que la garnison espagnole de Courtrai s'était soulevée quelques mois auparavant pour obtenir ce qui lui était dû. Il sentait d'ailleurs le duc considérablement affaibli depuis que son antagoniste, le prince Maurice de Nassau, arrivé à l'âge d'homme, commençait à montrer ses rares talents pour la guerre; et il voyait au Nord les Hollandais prêts à se jeter sur les possessions espagnoles, si on les dégarnissait de troupes : aussi fut-il atterré quand il apprit tout à coup que le duc de Parme venait d'entrer en France avec quinze à vingt mille bons soldats, qu'il s'avançait à marches forcées et qu'il allait bientôt rejoindre Mayenne à Meaux. Garder ses positions devant Paris et laisser ses troupes dispersées autour de sa vaste enceinte, en présence d'une armée bien disciplinée, aguerrie, supérieure en nombre et commandée par un général tel que le duc de Parme, c'eût été là appeler un désastre certain sur sa tête. Henri IV, se résignant à la nécessité, leva le siége le 30 août et alla camper à Bondy, puis à Chelles. Encore deux ou trois jours, dit la relation de P. Cornéio, et les habitants de Paris eussent été contraints de lui ouvrir les portes de la ville et de le prier eux-mêmes d'entrer.

Aux cris de joie des sentinelles, qui trouvèrent le matin les corps de garde des *royaux* déserts et les faubourgs évacués, des flots de population inondèrent les remparts; c'était partout des clameurs et des transports d'allégresse auxquels se mêlaient, chez les femmes, des sanglots de saisissement. Le premier acte de ce peuple qui sortait, pour ainsi dire, du tombeau, fut de suivre à Notre-Dame le légat, le duc de Nemours et les autres chefs ou seigneurs, et d'adresser à Dieu de vives actions de grâces dans un *Te Deum* solennel qu'on y célébra avec la plus grande pompe. L'on s'occupa ensuite des subsistances, et l'on pourvut au ravitaillement de la ville : quantité de vivres y entrèrent par la porte Saint-Jacques, et des convois de plusieurs milliers de charrettes chargées de

blé y arrivèrent du pays chartrain : bientôt tout s'y trouva en abondance comme avant le siége.

En allant au-devant du duc de Parme, Henri IV avait espéré pouvoir lui livrer bataille sur-le-champ, le battre et revenir, avec son armée victorieuse, sous les murs de la capitale, cette fois pour s'en emparer de vive force; mais son habile adversaire, déjouant tous ses plans, sut éviter constamment une action générale, sans jamais cesser de le harceler et de l'inquiéter sur ses points les plus faibles. Bien plus, dérobant un jour au roi, au moyen d'une feinte adroite, un vif mouvement d'attaque sur Lagny, il prit d'assaut, sous ses yeux, cette place importante et en passa toute la garnison au fil de l'épée. Henri IV, pour se relever de ce coup qui compromettait sérieusement ses affaires, tenta encore une pointe sur Paris. Le 9 septembre, au soir, il fit en personne replier le gros de son armée dans la plaine de Bondy, pendant qu'une division d'infanterie, sous les ordres de Chatillon, passait la Seine et la Marne à leur confluent. A onze heures du soir ce général et ses gens se trouvèrent à l'entrée des faubourgs méridionaux de Paris. Le roi les suivait de près avec une partie de sa noblesse : il espérait surprendre la ville et pouvoir s'y introduire à l'improviste; mais les coups pressés du tocsin vinrent l'avertir que la population était instruite de son approche : dès lors les troupes royales feignirent de s'éloigner; deux heures après elles rentrèrent dans les faubourgs et se mirent à donner l'alarme par de fausses attaques exécutées sur divers points à la fois; pendant ce temps, un détachement considérable s'étant glissé dans le fossé de la ville, qui était à sec, commençait à escalader le mur d'enceinte entre les portes Saint-Jacques et Saint-Marceau : une nuit obscure et un brouillard épais protégeaient cette tentative hardie. Dix hommes de la maison des jésuites, rue Saint-Jacques, qui faisaient le guet dans le jardin de l'abbaye Sainte-Geneviève, aperçurent tout à coup l'extrémité des échelles qu'on avait appliquées à

la muraille ; ils se mirent à crier : *Aux armes !* et chargèrent vigoureusement à coups de hallebarde les premiers assaillants qui arrivèrent au niveau du mur. A la première alerte étaient accourus un avocat anglais nommé Balden, avec le fameux libraire juré de la sainte union, Nicolas Nivelle : unissant leurs efforts, ils parvinrent tous ensemble à renverser les soldats royalistes et à les précipiter dans les fossés ; en même temps la milice du quartier, arrivant de tous côtés, se mit à jeter de la paille allumée au pied du mur ; les assaillants, ainsi découverts, ne tardèrent pas à sonner la retraite, et se retirèrent en abandonnant leurs échelles. Le roi voyant son entreprise manquée et l'ennemi maître de ses dispositions, sut se résigner, pour quelque temps, à la douloureuse nécessité d'abandonner la campagne aux Espagnols et aux ligueurs ; mais il prit en même temps toutes ses mesures pour ne pas tarder à ressaisir l'offensive. Il munit de bonnes garnisons les places fortes de l'Ile-de-France qui environnaient Paris, afin d'enlever, autant que possible, à cette ville ses communications avec les provinces, et de la tenir toujours comme bloquée, en attendant l'occasion de s'en rendre maître. Ensuite il envoya le prince de Conti dans l'Anjou, le Maine et la Touraine ; le duc de Montpensier en Normandie ; le duc de Nevers en Champagne ; le maréchal d'Aumont en Bourgogne, et il se retira lui-même dans le Beauvaisis, avec Biron et quelques troupes seulement : là il se mit à faire toutes ses dispositions pour pousser vigoureusement ses affaires à la campagne suivante.

Le duc de Parme, de son côté, satisfait d'avoir fait lever le siége de Paris sans perdre un seul homme, fit ses préparatifs pour retourner en Flandre ; mais, sur la demande du duc de Mayenne, il reprit, avant son départ, la ville de Corbeil aux royalistes, et rouvrit ainsi la haute Seine aux Parisiens.

Le 18 septembre, Mayenne revint à Paris avec les membres les plus considérables de son conseil et les chefs de son armée ;

la population le reçut sans aucune démonstration de joie. Le duc de Parme se rendit aussi dans la capitale, mais *incognito*. A l'air encore triste et souffrant des Parisiens, il put juger de l'étendue des maux qu'ils venaient d'endurer : cette cité, qu'il avait vue naguère si populeuse, si bruyante, si remplie de fêtes, de plaisirs et de richesses, il la trouvait à demi dépeuplée, croulante et presque en ruines ; tout semblait l'avoir délaissée, excepté le souvenir poignant de sa détresse, et elle paraissait sans espérance et sans foi dans l'avenir. Par suite du manque de confiance, l'argent y était devenu si rare, que les plus riches négociants empruntaient de la banque d'Anvers à 34 pour 100. Des maladies causées par les privations, la souffrance, et surtout par les étranges aliments dont on avait usé pendant le siége, continuèrent de désoler Paris tout le reste de l'année. La mortalité y fut grande et enleva plusieurs personnages notables de la Ligue. Le cardinal-légat Cajetan, qui avait soutenu le courage des Parisiens durant leur douloureuse épreuve, quitta la capitale le 25 septembre, appelé à Rome par la mort de Sixte V. Ce pontife, aussi grand prince que pape remarquable, après avoir montré, dans les circonstances si difficiles de son époque, qu'il naît quelquefois sous le chaume des hommes capables de rehausser l'éclat de la couronne, était mort debout, ainsi que Vespasien le voulait d'un souverain. Philippe Séga, évêque de Plaisance, remplaça le cardinal Cajetan à Paris, avec le titre de vice-légat. Vers le même temps d'autres changements eurent lieu parmi les fonctionnaires et les magistrats de cette ville : Charles Boucher, fils du président d'Orsay, fut élu prévôt des marchands à la place de La Chapelle Marteau ; Langlois, Des Pretz, Poncher et Brette furent nommés échevins, et Brigard procureur de la ville. Depuis quelque temps déjà le comte de Belin avait remplacé le duc de Nemours dans les fonctions de gouverneur de Paris.

L'année suivante commença par une tentative des ligueurs

sur Saint-Denis, qui fut sans succès. Après la retraite du duc de Parme, Henri IV n'avait pas tardé à reprendre l'offensive avec son activité ordinaire; ses garnisons, répandues sur divers points bien choisis autour de Paris, y rendaient les arrivages difficiles et y faisaient renchérir de nouveau les vivres. Le chevalier d'Aumale, qui avait l'ambition de se mettre à la tête du parti des Seize, voulut s'attacher les Parisiens par un service important. Dans la nuit du 3 janvier il marcha sur Saint-Denis avec quelques troupes françaises et allemandes, y pénétra en escaladant les murailles ébréchées, s'empara des portes et s'avança jusqu'à l'abbaye. Déjà il se croyait maître de la place, lorsque le gouverneur de Vic, à la tête d'une poignée d'hommes déterminés, se jeta résolûment au-devant des ligueurs. Les assaillants, ne pouvant reconnaître au milieu de l'obscurité le petit nombre des gens de de Vic, s'étonnèrent et s'arrêtèrent; au même instant l'on cria derrière eux que la porte de la ville était reprise par les royalistes et que la retraite se trouvait coupée. La panique se mit dans les rangs; ils se débandèrent et se mirent à fuir pêle-mêle vers ces murs qu'ils venaient de franchir en vainqueurs. Le lendemain on trouva le corps du chevalier d'Aumale, percé de coups, au milieu de la grande rue de Saint-Denis. Les zélés ligueurs de Paris, qui connaissaient son intrépidité, le regrettèrent vivement. Cette tentative infructueuse fut présentée comme un succès marquant à Henri IV, qui se trouvait alors à Senlis. Les royalistes, se croyant plus nombreux et mieux soutenus dans Paris qu'ils ne l'étaient réellement, pressaient le roi, depuis quelque temps, de faire une tentative par surprise sur la capitale. A l'occasion de la mort du chevalier, ceux qui entouraient le prince finirent par le décider à risquer, lui aussi, un coup de main plus hardi que celui de Saint-Denis.

D'après ses ordres, tous ses capitaines de la Picardie, de la Champagne, de la Brie et de l'Ile-de-France, se trouvèrent réunis avec leurs gens, le 19 janvier, derrière Saint-Denis;

dans la soirée ils se dirigèrent rapidement sur Paris et pénétrèrent en silence dans le faubourg Saint-Honoré, dont on avait négligé de relever les retranchements ; en avant marchaient un certain nombre d'hommes d'élite déguisés en paysans, conduisant des charrettes chargées de farine, et bien armés, d'ailleurs, sous leurs sarraux ; ils devaient d'abord embarrasser la porte Saint-Honoré avec leurs voitures et se jeter ensuite sur le corps de garde, afin d'ouvrir la route aux hommes d'armes et aux arquebusiers qui les suivaient ; pendant ce temps, d'autres détachements devaient tenter l'escalade sur divers points désignés d'avance ; mais le comte de Belin, averti de la concentration des troupes royales derrière Saint-Denis, avait deviné les intentions de Henri IV et s'était mis aussitôt à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire échouer son projet. Les soldats déguisés se présentèrent vers quatre heures du matin à la porte Saint-Honoré avec leurs charrettes chargées ; ils trouvèrent cette porte bouchée et terrassée depuis la veille, et les gens du guet leur dirent qu'ils ne pourraient entrer que par la porte Saint-Denis. Au même instant les coups pressés du tocsin se firent entendre dans toutes les églises de la ville : Henri IV comprit dès lors que Paris était sur ses gardes ; il avait fait ses dispositions pour une surprise et non pour une attaque à force ouverte : il ordonna la retraite et retourna à Senlis. Les Parisiens considérèrent cette déconvenue du Béarnais comme une revanche éclatante de l'affaire de Saint-Denis. Le jour même ils chantèrent un *Te Deum* d'actions de grâces, et, afin de consacrer la mémoire de cet événement, ils instituèrent une fête anniversaire qu'ils appelèrent la *journée des farines*. Ils en avaient déjà établi quatre autres qu'on célébra dans la ville jusqu'au jour où Henri IV y fit son entrée : c'étaient la journée *des barricades*, la journée *du pain ou la paix*, celle de la *levée du siége* et de *l'escalade*, que les gens des jésuites avaient si vaillamment repoussée.

L'ambassadeur d'Espagne et les Seize, qui s'entendaient, saisirent avec empressement l'occasion de cette tentative du roi sur Paris pour demander instamment l'introduction d'une garnison espagnole dans la capitale; plusieurs fois déjà, depuis la levée du siége, cette proposition avait été faite et repoussée. Le corps de ville finit par céder, ensuite le parlement, et puis enfin le duc de Mayenne lui-même, quoique à grand regret. Le 12 février (1591) quatre mille Espagnols et Napolitains entrèrent dans Paris et se logèrent, partie dans les maisons des royalistes absents, partie dans les colléges déserts de l'Université. Les passions ardentes des partis, l'enthousiasme fanatique d'un certain nombre d'hommes, et la peur qu'ils avaient tous de voir renaître d'un instant à l'autre les souffrances horribles du siége, faisaient ainsi recevoir avec résignation une garnison étrangère, dont le nom seul aurait suffi, quelques années auparavant, pour faire soulever la population parisienne tout entière.

Henri IV, après le coup de main inutilement tenté sur Paris, alla joindre le duc de Montpensier et le maréchal de Biron devant Chartres, qu'ils assiégeaient. Cette ville, capitale de la Beauce, était appelée le *grenier de Paris;* en effet, les Parisiens en tiraient la plus grande partie des blés nécessaires à leur consommation. Quand ils apprirent que le roi la serrait de près avec toutes ses forces, ils tombèrent dans la plus grande perplexité. La pénurie et la misère étaient toujours fort grandes dans la capitale; les chefs de la Ligue se mirent à craindre que la prise de Chartres n'y ramenât la famine, et la crainte ranima leur fureur. Dans la plupart des églises des prédicateurs énergumènes profanaient, par leurs excitations passionnées et leurs cris de rage, la sainteté de la chaire chrétienne, et s'oubliaient jusqu'à débiter à de nombreux auditoires les invectives les plus révoltantes et les injures les plus grossières contre le *Béarnais*. Leur violence devint extrême quand on sut que la ville de Chartres était prise : le curé Boucher

déclara qu'il fallait tuer tous les *politiques ;* le curé Rose, qu'une *saignée de Saint-Barthélemy* était nécessaire : il offrait aux catholiques de se mettre à leur tête pour commencer le massacre. Quelques jours après on pendait, dans le clos des Jacobins, sept soldats *maheutres :* c'était le nom qu'on donnait aux partisans du roi.

Ces démonstrations furieuses des plus chauds partisans de la Ligue étaient, pour l'observateur attentif, des signes certains de la décadence rapide de cette faction naguère si redoutable, et de l'état de faiblesse où elle se trouvait déjà à Paris comme dans les provinces. Le lien commun qui, pendant quelques années, en avait réuni les diverses parties, était la haine du roi Henri III : en faisant assassiner ce prince, elle avait amené sa propre dissolution. Depuis ce jour le duc de Mayenne et l'Espagne se trouvèrent profondément divisés d'intérêts, et aussitôt plusieurs princes profitèrent de cette division pour travailler à l'agrandissement de leur fortune particulière. Le duc de Savoie, fils d'une fille de François Ier, demanda deux provinces importantes, le Dauphiné et la Provence; le duc de Lorraine, jaloux de la grandeur d'une branche cadette de sa maison, voulut placer la couronne de France sur la tête de son fils ; le jeune duc de Guise, s'échappant de la prison où on le tenait renfermé depuis la mort de son père, se fit un parti inutile de tous ceux à qui son nom était cher, ou que la conduite du duc de Mayenne, son oncle, mécontentait. Ces divers rivaux pour le pouvoir, redoutant leur ambition mutuelle, se tenaient réciproquement en échec et portaient depuis longtemps dans la Ligue des éléments de confusion qui l'empêchaient de rien entreprendre de décisif. C'est ainsi que Henri IV se trouvait servi par ses ennemis, à leur insu, presque aussi utilement que s'ils avaient été ses alliés. La Ligue, malgré l'ardeur de quelques chefs, ne se composait plus en réalité que d'une multitude de petites factions qui travaillaient toutes à se perdre réciproquement. Henri, au con-

traire, seul de son parti, n'ayant qu'un but devant lui, celui de faire valoir son droit à la couronne, voyait ses affaires devenir plus prospères de jour en jour, malgré le nombre et la puissance de ses concurrents. Les succès manquant aux ligueurs, par suite de leurs divers tiraillements, ils tombaient dans le découragement; puis, tournant les yeux vers Henri IV, ils admiraient malgré eux son activité infatigable, la netteté de ses vues, la justesse de ses plans et la rapidité de ses mouvements, que la fortune favorisait presque toujours, et ils s'habituaient insensiblement à subir son ascendant.

Ce prince, de son côté, prenait grand soin d'adoucir, par toute la modération et l'humanité possibles, les maux inséparables de la guerre, et surtout de la guerre civile. Pour prévenir le brigandage et l'abus de la force, trop fréquents dans des temps de troubles, il ordonnait aux gouverneurs de provinces de traiter en voleurs de grand chemin quiconque lèverait des soldats ou s'établirait dans quelque lieu sans son autorisation; en même temps il interdisait, par un édit, à tous les gens de guerre d'exiger des laboureurs argent, denrées et corvées sans un ordre exprès du roi, et il défendait de saisir les animaux de labour pour quelque cause que ce fût, ainsi que d'emprisonner ou de rançonner les campagnards qui auraient payé l'impôt à l'ennemi. Ces mesures de bonté et de douceur gagnaient à sa cause les populations des campagnes, tout en lui faisant aussi de nombreux partisans dans les villes.

Les chefs ligueurs, et surtout les Seize, dont la faction dominait toutes les autres à Paris, voyaient avec le plus vif chagrin, d'un côté, le déclin rapide et incessant des affaires de la Ligue, et de l'autre la prospérité toujours croissante des affaires de Henri IV. Forts, toutefois, de l'appui intéressé de l'Espagne, et enflés d'orgueil par suite des marques de faveurs particulières que le nouveau pape leur accorda à Rome, où ils se donnaient pour de fervents défenseurs de la foi catholique, ils affectèrent de se regarder comme les maîtres absolus dans Pa-

ris, et osèrent y attaquer en face l'autorité du duc de Mayenne lui-même. Dans un mémoire insolent qu'ils lui adressèrent, ils le requirent entre autres choses de leur faire donner par la cour de Rome un autre évêque que le cardinal de Gondy, qui était absent de son siége, et qui d'ailleurs se trouvait opposé, selon eux, au parti de l'union des catholiques. L'évêque qu'ils désiraient au fond, mais sans le désigner, était le docteur Rose, évêque de Senlis et l'un des chefs les plus fougueux de la Ligue. Ils demandaient ensuite au duc d'achever de purger le parlement et les autres cours des magistrats suspects, et de mettre à leurs places des hommes zélés pour la bonne cause ; de transporter à Paris et d'y fixer le conseil d'État, qui suivait l'armée ; de rendre libres les passages des rivières, et surtout de poursuivre à outrance l'excommunié et hérétique Béarnais, sans jamais écouter aucune de ses propositions. L'insolente requête des Seize fut traitée comme elle le méritait : Mayenne la repoussa. Ainsi blessée dans son orgueil et dans ses haines, cette faction devint furieuse ; elle eut des réunions fréquentes, où les moyens les plus extrêmes se produisirent et furent approuvés. On y disait tout haut qu'il fallait proposer la couronne de France à Philippe II, roi d'Espagne ; qu'on ne devait plus rien espérer de la justice du parlement, et qu'il fallait *jouer du couteau*.

Afin de donner plus de vigueur, et surtout plus de rapidité à leurs actes, les Seize formèrent un jour un comité secret de dix personnes, parmi lesquelles on vit figurer les descendants des familles révolutionnaires de Paris, les Saint-Yon, les Legoix. Ces nouveaux décemvirs annoncèrent leur tyrannie en frappant un grand coup sur les politiques : un matin ils firent arrêter Brisson, président au parlement, avec Larcher, conseiller à la grand'chambre, et Tardif, conseiller au Châtelet. Après un interrogatoire sommaire que ces trois magistrats subirent pour la forme, ils furent pendus l'un après l'autre dans la prison même du petit Châtelet. Il était à peine midi que

l'exécution était déjà terminée; elle avait commencé par le président Brisson. On dit qu'au moment de mourir ce magistrat suppliait ceux des Seize qui assistaient à son supplice de lui laisser la vie, et de le faire enfermer, au pain et à l'eau, entre quatre murs, pour lui donner le temps de terminer un ouvrage qu'il destinait à l'instruction de la jeunesse. Ses vives instances n'obtinrent que quelques moments, et il expira en disant : *O Dieu! que tes jugements sont grands!* Larcher et Tardif furent exécutés immédiatement après lui. Le lendemain, avant le jour, de nombreux émissaires des Seize, armés de hallebardes ou d'arquebuses, sous les ordres de Crome, membre du grand conseil, portèrent les trois corps en Grève, et les attachèrent, en chemise, à une potence. Au-dessus de leurs têtes étaient des écriteaux avec les inscriptions de traîtres, d'hérétiques, d'ennemis de Dieu et des princes catholiques. La foule s'assembla pour voir ce triste spectacle. Bussy-Leclerc s'était rendu dès le matin sur la place, avec les ligueurs les plus ardents; il se mit à déclamer, au milieu des groupes, contre les politiques et les traîtres qui avaient vendu la ville au Béarnais hérétique, et qui faisaient des dispositions pour lui en faciliter l'entrée. Vivement secondé par ses compagnons, il excitait le peuple au meurtre et au pillage, lui offrant de se mettre à sa tête pour purger Paris de tous les traîtres, et lui présentant en même temps une longue liste de personnes que les Seize dévouaient à l'extermination. Mais la multitude était émue de compassion et non de colère; elle demeura insensible aux provocations de Bussy et de ses satellites, et s'écoula lentement.

A la suite de ces exécutions, le cours de la justice demeura suspendu. Le parlement, frappé dans deux de ses membres, sembla pendant quelque temps avoir abdiqué ses fonctions. L'indignation et l'alarme, en même temps, étaient dans toutes les familles honnêtes de la ville. L'inquiétude générale redoubla quand on vit courir dans tous les quartiers des listes

que les agents des Seize appelaient le *papier rouge*. Elles contenaient les noms, suivis d'une des lettres P. D. C., de tous les politiques et modérés qui, d'après une décision du comité des Dix, devaient être ou *Pendus*, ou *Dagués*, ou *Chassés* de la capitale. On savait partout que les Seize ne reconnaissaient plus d'autorité dans Paris, que leur audace était parvenue à son comble, et que leur perversité était sans limites, comme leur fureur. L'on n'ignorait pas, d'ailleurs, leur intention d'employer tous les moyens, même les plus violents, pour dominer la ville; aussi chacun tremblait-il de se voir à chaque instant attaqué, pillé et égorgé, dans sa propre maison, par leurs émissaires. Au milieu de cette perplexité générale, le parlement, les princesses, le gouverneur, le prévôt des marchands et les échevins écrivirent au duc de Mayenne des lettres où ils le pressaient vivement d'accourir à l'instant à Paris, et de les délivrer de quelques tyrans qui opprimaient la ville et travaillaient, pour assouvir leurs passions, à mettre la couronne de France sur la tête d'un étranger. Le duc, touché du triste état de Paris, arriva quelques jours après dans cette ville avec sept cents chevaux et quinze cents hommes d'infanterie. Il commença par ôter le commandement de la Bastille au fougueux Bussy-Leclerc et le confia à un gentilhomme de sa maison, nommé Dubourg. Le lendemain, il alla au parlement, qu'il avait convoqué, et en sa présence il fit procéder à l'élection de quatre présidents de chambre. Après ces mesures, qui avaient pour but le rétablissement de la puissance publique dans la ville, en même temps que de l'autorité du parlement, il se mit à faire ses dispositions pour briser, par un coup vigoureux, la faction qui avait usurpé le pouvoir. Un matin, dès quatre heures, les postes importants et les principales avenues des rues se trouvèrent occupés par des troupes, dans tous les quartiers de la ville. Sur l'ordre du duc, Vitry, l'un de ses officiers, courut enlever, de leurs maisons, quatre membres considérables du conseil des Seize, tous reconnus pour

avoir pris la part la plus active au meurtre des trois magistrats Brisson, Larcher et Tardif. C'étaient Ameline, avocat au Châtelet; Louchart, commissaire au même tribunal; Aimonnet, procureur au parlement, et Auroux, l'un des plus entreprenants et des plus cruels du comité des Dix. Vitry les amena tous au Louvre, et le bourreau, qui les y attendait, les pendit à l'instant à une grosse poutre de la salle basse. Cinq autres membres du conseil des Seize, aussi coupables que les premiers, mais moins connus dans le peuple, devaient avoir le même sort quelques jours après; mais, prévenus à temps, ils parvinrent à sortir de la ville, et cherchèrent leur salut dans la fuite. Ce coup de vigueur abattit le pouvoir tyrannique des Seize dans Paris.

Mayenne prit ensuite toutes les mesures de police et d'administration nécessaires pour y fortifier partout l'autorité civile et militaire. En quittant de nouveau cette ville, il emmena Bussy-Leclerc et quelques autres membres du comité dont les hommes de bien redoutaient la présence dans la capitale. Un nombre considérable de bourgeois vinrent spontanément faire serment entre ses mains de ne plus obéir désormais aux réquisitions des Seize, et de ne prendre les armes, dans tous les cas, que sur l'ordre exprès du duc lui-même, du gouverneur, du prévôt des marchands ou des échevins. Cette résolution énergique annonçait les grands changements que l'enseignement d'une longue et rude expérience avait opérés dans les esprits. Les habitants de Paris, dans presque toutes les classes, ne formaient plus qu'un vœu, celui de voir la fin de l'anarchie et le rétablissement définitif d'une autorité forte et régulière. L'influence des prédicateurs énergumènes sur les masses avait sensiblement diminué; l'on commençait à ne plus les considérer que comme des brouillons et des jongleurs. Peu à peu les passions se calmaient; l'on voyait grossir tous les jours le parti de ceux qui désiraient vivement la conversion du roi de Navarre au catholicisme et sa reconnaissance comme roi de

France. Ce parti se recrutait incessamment des hommes amis de l'ordre, toujours fort nombreux partout, et même des anciens partisans de la Ligue, que les excès des ligueurs avaient fatigués ou dégoûtés. La faction des Seize, réduite à l'impuissance par suite de ce retour énergique de l'opinion, ne se signala plus que par des excès ridicules. Souvent la raillerie parisienne elle-même, ce signe manifeste de la décadence d'un parti, quand elle a faveur et qu'elle est contre lui, se mettait à courir le public de la ville et y tuait partout la Ligue, bien plus sûrement encore que n'aurait pu le faire la violence. Un jour, le fougueux Cueilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, osa dire en chaire qu'il livrait à piller et à saccager aux crocheteurs les maisons des *politiques* de Paris. Les crocheteurs, ou plutôt quelques plaisants, lui adressèrent aussitôt une lettre qu'ils affichèrent à toutes les portes de son église et en divers endroits de la ville. Elle était ainsi conçue : « Monsieur de Cueilly, nous trouvons fort étrange de ce que vous voulez vous aider de nous pour assassiner et voler tant de gens de bien et d'honneur. Encore que soyons pauvres gens et simples, si est ce que nous savons fort bien que les Commandements de Dieu, dont vous ne parlez pas dans vos sermons, sont au contraire. Qui vous croiroit, ce seroit prendre le paradis par escalade, comme vos quatre martyrs du Louvre, qui font la cuisine en enfer, en vous attendant et vos confrères. Ne faites donc état de nous en vos assemblées et méchantes factions; nous vous étrennerons au premier jour de l'an d'un chapeau vert. Vos bons amis en faisant mieux. *Les crocheteurs.* »

Cette lettre, qui se trouvait dans le sens de l'opinion générale, fut applaudie partout. L'Estoile raconte une foule d'anecdotes du même genre qui couraient chaque jour la ville et y étaient accueillies avec la plus grande faveur, comme l'expression vraie et saisissante de l'esprit public. Henri IV, de son côté, vint hâter encore les progrès que l'opinion ne cessait pas de faire, à Paris, en sa faveur. Tout en menant vivement,

en province, les opérations de la guerre contre Mayenne et les ligueurs, ce prince avait constamment les yeux ouverts sur la capitale, dont la possession pouvait seule lui donner la couronne : grâce au zèle de l'abbé de Sainte-Geneviève et de quelques autres partisans dévoués, il se tenait toujours au courant de ce qui s'y passait. Afin de donner plus de force au mouvement qui s'y manifestait tout haut pour la paix, il fit construire en face de Gournay, dans une île de la Marne, à quatre lieues de Paris, un fort destiné à intercepter les arrivages d'amont par les deux rivières. Déjà des garnisons royalistes occupaient les deux villes importantes de Corbeil et de Saint-Denis, ainsi que plusieurs châteaux forts placés du côté de Chevreuse et de Vaugirard. Henri IV se trouva ainsi en état d'arrêter presque tout ce qui pouvait entrer à Paris, soit par terre, soit par eau. La frayeur s'empara aussitôt des Parisiens : redoutant le retour des maux horribles qui avaient désolé la ville pendant le siége, ils s'assemblaient de tous côtés, dans les abbayes, dans les maisons particulières, dans les rues même et sur les places publiques. De l'avis général, le nouveau fort de Gournay ne devait pas tarder à faire renchérir les vivres, peut-être même à causer la disette dans la ville. « Jamais, disait-on partout, les princes de Bourbon ne laisseront Paris en repos. Au fond, le roi de Navarre se trouve aujourd'hui le seul et légitime héritier de la couronne de France, d'après la loi salique. Si nous différons de le reconnaître, nous ne tarderons pas à y être contraints par la famine ou par les armes. Ce qui importe à tout le monde, ce qui est nécessaire pour guérir les maux si grands dans tout le royaume, c'est de faire la paix, et de la faire sans aucun retard. Nous serions insensés si, après tant d'épreuves, nous comptions encore sur le secours du pape ou des princes lorrains, de même que sur l'or et l'argent de l'Espagne. » Voilà ce qu'on répétait hautement dans tous les points de la ville. Bientôt on en vint à chercher des moyens d'exécution. Des habitants notables et

bien intentionnés se réunissaient chaque jour régulièrement sur quatre quartiers différents : dans la maison d'Aubray, au quartier de la Cité et de l'Université; dans celle de Passart, au quartier du Louvre; dans celle de Marchand, au quartier de la Grève; et enfin dans le logis de Ville-Bichot, au quartier des Halles. Ils délibéraient tous sur les meilleures mesures à prendre pour faire reconnaître, à Paris, le roi de Navarre comme roi de France, et lui livrer la ville.

Les Seize et les chefs de la Ligue, de plus en plus effrayés des progrès incessants de leurs adversaires, firent une tentative de conciliation qui était peu dans leurs habitudes; ils proposèrent des conférences entre les catholiques des deux partis, afin de s'unir contre les hérétiques. On s'assembla plusieurs fois sans pouvoir jamais s'entendre. Les politiques proposaient d'envoyer vers le roi de Navarre, pour l'exhorter à se faire catholique et lui demander une trêve. Les Seize, au contraire, voulaient qu'on jurât de ne jamais traiter avec le roi de Navarre. Ces réunions se séparaient chaque fois dans une violente agitation, et sans rien conclure. Ainsi, les conférences n'eurent pour résultat que d'aigrir davantage un parti contre l'autre.

Tout en comprimant la tyrannie des Seize, dans la capitale, le duc de Mayenne voulait également arrêter la réaction des politiques, qui menaçait directement son autorité. Il revint à Paris sur la fin d'octobre, et se rendit au parlement pour s'y plaindre des menées qui troublaient la ville. L'avocat général, Louis d'Orléans, chargé de lui répondre, prononça un discours violent contre les Seize et les prédicateurs. Il déclara en finissant que la paix, et une paix prompte, était le seul remède capable de guérir les maux du pays. Les zélés ligueurs, exaspérés par cette démonstration solennelle, et surtout par les applaudissements de l'opinion générale qui l'appuyait, essayèrent de soutenir la lutte sur le terrain de la publicité. Quelques jours après, ils firent rendre par un certain nombre

de docteurs en Sorbonne, dévoués aux Seize, une décision qui condamnait, comme impies et séditieuses, les requêtes des politiques, et déclarait que tous ceux qui y avaient adhéré devaient être bannis de la ville. Ensuite ils présentèrent eux-mêmes au duc une requête, où ils lui demandaient de punir les détracteurs du saint-père et du roi d'Espagne, de rappeler les *bons catholiques* bannis; et de purger le parlement, le corps de ville et la milice des quartiers des partisans du roi de Navarre. Mayenne renvoya cette requête à son conseil, qui la mit à néant. Par une suite inévitable de la fausse position qu'il avait prise dans les affaires politiques, le prince lorrain se trouvait ainsi forcé de jouer, sans aucun avantage personnel, le rôle de modérateur entre deux partis extrêmes, dont l'un voulait faire de lui son instrument pour mettre la couronne de France sur la tête du roi d'Espagne, et pour se perpétuer ainsi lui-même au pouvoir sous le nom de Philippe II; et dont l'autre sapait son autorité de lieutenant général du royaume, en s'efforçant de faire donner le trône au roi de Navarre, pour obtenir la paix. Les partisans et les amis personnels du duc eux-mêmes se plaignaient vivement de lui : « Assurément, disaient-ils, Mayenne est un prince brave et sachant la guerre; mais il n'aime pas le travail et se laisse trop maîtriser par l'attrait du plaisir. Il croit faire assez en consacrant chaque matin deux ou trois heures à des audiences et à des exercices de piété; il ne pense ensuite qu'à bien dîner. Après le dîner, il va se promener jusqu'au souper; puis vient la musique, et enfin le lit. » Ce genre de vie, si éloigné de l'activité nécessaire à un chef de parti, le faisait considérer comme un homme sans courage par quelques personnes qui ne l'avaient jamais vu sur le champ de bataille.

Cependant le pape et la plupart des cardinaux, qui se défiaient beaucoup des vues ambitieuses du roi d'Espagne, pressaient vivement Mayenne de se faire donner la couronne. Leurs lettres incessantes lui représentaient qu'il était perdu

sans retour si, dans cette circonstance, il venait à manquer de résolution et de courage. Elles le rassuraient en même temps sur les prétentions du roi de Navarre, quand bien même il se convertirait au catholicisme; l'on saurait bien, disaient-elles, le forcer à vivre en prince particulier, sans jamais lui laisser prendre aucun commandement en France. Ces plaintes et ces encouragements ne furent pas capables de porter le duc de Mayenne à changer de conduite. Il est douteux qu'il ait jamais désiré bien vivement de posséder la couronne; mais il est certain aussi qu'il ne voulut jamais consentir à la voir passer sur la tête des membres de sa famille, les ducs de Lorraine ou de Guise, et qu'il s'opposa toujours avec la plus grande énergie à leurs tentatives pour s'en emparer.

La mort du duc de Parme vint imprimer tout à coup un mouvement plus vif aux affaires politiques, et fit faire un grand pas à la cause de Henri IV. La Ligue, et surtout le parti espagnol, furent déconcertés par la perte du seul capitaine qui eût arrêté quelque temps la fortune du roi de Navarre. Mayenne ne le regretta pas; sa supériorité l'offusquait; et puis il voyait disparaître avec lui le meilleur instrument des projets ambitieux de Philippe II sur la France. Le pape, considérant à ce dernier point de vue la mort du duc de Parme, qui devenait ainsi un événement important dans l'ordre politique, se hâta de faire publier, avant que le roi d'Espagne pût prendre aucune mesure, une déclaration par laquelle il exhortait tous les Français *à élire un roi qui fût, de nom et d'effet, très-catholique*. De son côté, Mayenne, jugeant le moment opportun, se détermina à convoquer, à Paris, les états généraux de la France, afin d'y faire procéder à l'élection d'un roi. Quoiqu'il ne semblât pas désirer beaucoup d'être nommé lui-même, il ne négligea rien, cependant, pour écarter de cette assemblée les hommes notoirement dévoués à l'Espagne, et ceux qui s'étaient fait remarquer par leur énergie dans les différents partis qui divisaient alors le pays. Il réussit à la faire composer en

général de gens modérés, très-disposés à prendre les mesures les plus efficaces pour opérer la guérison des maux de la France, et pour travailler en même temps à la conservation de la religion et de l'État. A Paris, toutefois, le clergé nomma pour le représenter trois des plus furieux prédicateurs du temps : Boucher, Génébrard et Cueilly.

Pendant les élections, Henri IV, qui avait perdu tout espoir de s'entendre avec Mayenne, fit entamer avec la cour de Rome des négociations qui, un peu plus tard, ne devaient pas demeurer infructueuses.

Les états généraux se réunirent le 26 janvier (1593), et la séance d'ouverture fut présidée par Mayenne, dans la grande salle du Louvre. Comme lieutenant général du royaume, le duc prit place sous un dais de drap d'or. A sa droite et à sa gauche étaient, suivant leur rang, les députés des trois ordres, sur des siéges de velours cramoisi garnis de passementerie en or. On y voyait beaucoup de députés du clergé et du tiers état; mais ceux de la noblesse étaient peu nombreux. L'on remarquait parmi eux les ducs de Guise, d'Aumale et d'Elbeuf, les sieurs de la Châtre, de Rosne, de Villars, de Belin, d'Urfé, etc. Il ne s'y trouvait ni princes du sang, ni officiers de la couronne, ni premier président de parlement. Il y eut quatre harangues, comme à l'ordinaire. Le duc de Mayenne prononça la première; il parla si bas que les deux tiers de l'assemblée ne purent l'entendre. Son discours ne fut qu'une longue exhortation à n'avoir d'autre but que le bien général de la religion et de l'État. Tout le monde put remarquer que son visage changeait souvent de couleur, quand il le prononçait. Après le duc, le cardinal de Pellevé, archevêque de Reims, porta la parole au nom du clergé; ensuite le baron de Senecey, au nom de la noblesse, et en dernier lieu Honoré du Laurent, avocat général au parlement de Provence, au nom du tiers état. En qualité de lieutenant général de l'Union, le duc de Mayenne avait invité les catholiques *royaux* à envoyer leurs représen-

tants aux états, pour y prendre part à l'élection d'un souverain. Les lettres d'invitation portaient que nul ne pouvait être roi sans être catholique, conformément à la loi fondamentale et aux principes proclamés par les états de 1576. Henri IV, de son côté, publia aussitôt une déclaration en forme d'édit royal. En réponse aux propositions avancées par Mayenne, il disait que la seule loi fondamentale pour la succession au trône de France était la loi salique, *loi sainte, immuable, reposant sur le droit divin*. Ensuite il déclarait nul tout ce qui allait se faire à l'assemblée de Paris, et criminels de lèse-majesté ceux qui y participeraient; il ajoutait que, pour lui, il était prêt à recevoir l'instruction religieuse et à suivre la meilleure religion, dès qu'il serait convaincu. Ces menaces et ces déclarations étaient de pure forme, et faites seulement pour sauvegarder le droit; car, dans le même temps, les chefs des catholiques royaux, réunis à Chartres, écrivaient, avec la permission du roi, une lettre au duc de Mayenne, aux princes, aux prélats et aux autres personnages considérables réunis à Paris, pour leur offrir une conférence dans tel lieu qu'il leur conviendrait, entre Paris et Saint-Denis.

Après de vifs et longs débats, la conférence fut accordée; l'on convint qu'elle aurait lieu à Suresne, près Paris, entre des délégués des états, d'un côté, et des envoyés du roi de Navarre de l'autre. On devait y traiter de la paix et de la réconciliation du roi avec le parti catholique, pourvu qu'il tînt sa promesse de se faire instruire dans la religion catholique et d'en professer publiquement les croyances. Cette conférence s'ouvrit le 29 avril. Les Parisiens la virent avec bonheur; pour eux c'était la fin prochaine des maux cruels qui, depuis si longtemps, désolaient la ville et la France tout entière; c'était l'espérance d'un meilleur avenir. Quand les délégués des états qui s'y rendaient eurent passé la porte Neuve, ils trouvèrent une foule immense de peuple assemblé pour assister à leur départ. De tous côtés s'élevaient les cris mille fois répétés : *La*

paix! la paix! Bénis ceux qui la procurent; maudits ceux qui l'empêchent! Les pourparlers durèrent plusieurs jours et vinrent se terminer à la Roquette, dans le faubourg Saint-Antoine. Leurs premiers fruits furent une courte trêve, que la population tout entière reçut avec les plus grandes démonstrations d'allégresse, comme un avant-coureur de la paix. Henri IV y avait déclaré solennellement qu'il était décidé à entrer dans le sein de l'Église catholique et romaine. En attendant la paix définitive, il avait proposé une trêve de trois mois. Ces deux nouvelles produisirent la plus vive impression de joie dans Paris. Le peuple tout entier s'y prononça hautement contre les Seize et leurs partisans. Dans tous les quartiers, les politiques se réunirent en foule; ils vinrent demander au duc de Mayenne de conclure la paix, ou tout au moins de consentir à la trêve de trois mois proposée par le roi de Navarre. Partout, dans les rues, dans les carrefours, sur les places, avaient lieu de grands rassemblements de peuple. Les états furent effrayés de l'agitation générale des esprits; ils défendirent sous des peines sévères les réunions et les attroupements. Par les ordres de Mayenne, des détachements considérables de soldats et de milice se mirent à parcourir la ville dans tous les sens, et maintinrent par la force la défense des états.

Le duc de Faria, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, était arrivé à Paris depuis quelque temps, et y avait été reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Le but de sa mission était de faire déclarer l'infante Isabelle reine de France. Il travailla secrètement, pendant plusieurs semaines, à préparer les esprits et à se faire des partisans parmi les hommes influents. Pour prix de la déclaration qu'il sollicitait, il offrait à la Ligue, sous deux mois, quatorze mille combattants étrangers, soldés pour un an, et 1,200,000 écus, destinés à payer les troupes françaises, avec la moitié de ce secours pour l'année suivante; à Mayenne, il promettait de le faire continuer dans sa dignité de lieutenant général du royaume de France.

Ses agents attaquaient en même temps les autres personnages du jour moins considérables que Mayenne par des présents ou des promesses en rapport avec leur crédit et leur pouvoir. Mais il trouva des refus nets, accompagnés d'une opposition vigoureuse, chez plusieurs ardents ligueurs eux-mêmes. Le fougueux évêque de Senlis, Guillaume Rose, qu'il voulait gagner, lui répondit un jour que s'il persistait dans ses prétentions pour l'infante, il allait passer lui-même dans les rangs des politiques; que rompre la loi salique, en France, c'était perdre le royaume. Pendant que ces tentatives du parti espagnol avaient lieu dans la ville, les délégués des états tenaient leurs conférences avec les envoyés de Henri IV, à Suresne et au faubourg Saint-Antoine. Ce fut le 11 juin que le duc de Faria porta officiellement les propositions de son maître aux états généraux réunis en séance solennelle. Les députés, après l'avoir entendu, lui demandèrent si l'intention de sa majesté catholique était de marier l'infante à un prince français. Une réponse définitive à cette question fut remise à quelques jours de là; mais la plus grande partie des députés composant les états paraissaient disposés à s'entendre pour accueillir favorablement la proposition de l'Espagne. De part et d'autre, l'on ne discutait plus que sur la forme et sur quelques points secondaires. La cause de Henri IV semblait bien compromise.

Cependant les cœurs vraiment français étaient pénétrés de colère et de douleur en voyant la couronne de France sur le point de tomber entre les mains d'une faction étrangère. Le parlement se montrait plein d'indignation, et, malgré sa division, il ne formait plus qu'un seul parti sur ce point d'honneur. Le 28 juin, alors que tout paraissait presque désespéré pour les royalistes, dans Paris, il s'assembla spontanément, et, après une courte délibération, il rendit, séance tenante, le fameux arrêt par lequel : « Il enjoint à Jean Lemaître, président, accompagné d'un nombre suffisant de conseillers, de se retirer par devers le lieutenant général de la couronne; et là,

en présence des princes et seigneurs assemblés pour cet effet, de lui recommander qu'en vertu de l'autorité suprême dont il est revêtu, il ait à prendre les mesures les plus sûres, afin que, sous prétexte de religion, on ne mette pas une maison étrangère sur le trône de nos rois, et qu'il ne soit fait aucun traité, pacte ou convention tendant à transférer la couronne à quelque prince ou princesse d'une autre nation; déclarant, au surplus, lesdits traités, si aucuns étaient faits, nuls, comme étant contraires à la loi salique et aux autres lois fondamentales du royaume. » Une députation choisie de conseillers porta l'arrêt de la cour à Mayenne; elle le pria, au nom du parlement, d'en assurer l'exécution, et l'invita en même temps à pourvoir le plus tôt possible au repos du peuple. Le duc se plaignit en termes fort modérés que la cour eût rendu un arrêt d'une telle importance sans s'être concertée auparavant avec lui, et sans avoir appelé les pairs de France. Mais comme il n'était pas fâché, au fond, de voir naître un nouvel obstacle aux projets des Espagnols, il passa vite par-dessus le défaut de forme de l'acte du parlement, et ne tint aucun compte des propositions violentes de quelques zélés ligueurs qui l'entouraient. Les états généraux se montrèrent étonnés et mécontents de cet arrêt; ils n'allèrent pas, toutefois, jusqu'à attaquer officiellement la prétention que manifestait le parlement, de défendre les lois fondamentales du royaume contre eux et contre tous. L'opinion antiespagnole s'applaudit de voir paraître ce puissant secours, et de trouver dans la cour suprême un centre de force redoutable contre ses ennemis.

Mais ce qui porta le coup le plus rude à la faction espagnole, ce fut l'abjuration de Henri IV et sa conversion à la religion catholique. Il s'était fait instruire, à Saint-Denis, par plusieurs archevêques et évêques. Le dimanche 25 juillet, à huit heures du matin, Henri, escorté des princes, des grands officiers de sa maison, d'une noblesse nombreuse et des gardes françaises, écossaises et suisses, s'avança, au son retentissant des

trompettes, vers l'antique basilique du monastère, pour rentrer dans le sein de l'Église romaine. Un peuple innombrable, accouru des lieux voisins, remplissait l'air de ses acclamations. Paris tout entier avait, ce jour-là, les yeux fixés sur Saint-Denis. Malgré les ordres sévères de Mayenne et les exhortations passionnées des prédicateurs de la Ligue, une multitude immense de Parisiens, se précipitant hors des portes de la ville, était accourue vers la vieille abbaye où reposaient les restes des anciens rois de France, et poussait à l'envi le cri français de *Vive le roi.* Parvenu à la porte de l'église, Henri se mit à genoux devant l'archevêque, qu'entouraient un grand nombre d'évêques et d'abbés; il jura en présence de Dieu de vivre et de mourir dans la religion catholique, de la protéger et de la défendre contre tous, même au péril de sa vie. Ensuite l'archevêque et tout le clergé le conduisirent au chœur, où fut célébrée solennellement la messe. La nouvelle de la conversion du roi se répandit rapidement dans toute la France; elle y fut reçue, avec un bonheur qui tenait du ravissement et de l'ivresse, par les populations catholiques et sincèrement religieuses, c'est-à-dire, à peu d'exceptions près, par presque tous les Français. Dès lors la grande majorité du peuple regarda la guerre civile comme enfin terminée. La trêve générale, si vivement désirée et si longtemps débattue, fut publiée le 1er août, pour trois mois; on la considéra partout comme le commencement d'une paix définitive, après laquelle la France tout entière soupirait ardemment.

A mesure que l'opinion publique se déclarait avec plus de force et d'énergie en faveur de Henri de Bourbon, restaurateur de la paix, les ligueurs exaltés, les Seize et la faction espagnole, qui faisaient tous alors cause commune à Paris, redoublaient de fureur et de rage. Voués à l'impuissance par leur petit nombre même, et par leur défaveur toujours croissante, ces factieux en étaient réduits à méditer de mauvais coups pour ressaisir le pouvoir, et à préparer des moyens

d'intimidation et de terreur pour le conserver. En proie à la passion furieuse qui aveugle toujours les partis dans leur chute, ils ne voyaient pas la population parisienne tout entière se presser autour du parlement, défenseur énergique de l'intérêt français et de l'ordre, contre la domination espagnole et l'anarchie. Mais l'esprit public et la force des événements allaient suffire seuls pour dissiper cette poignée de séditieux. La discorde, cet avant-coureur certain d'une ruine imminente, était parmi eux et y faisait incessamment de nouveaux progrès. La guerre de plume prenait une violence extraordinaire dans la ville; chaque jour y voyait naître une multitude de pamphlets mordants et de satires en prose et en vers. Prières, menaces, prédicateurs, émissaires secrets ou agents publics, la faction des Seize, aux abois, mettait tout en œuvre pour rompre la trêve, qui avait été prolongée jusqu'à la fin de l'année, et pour empêcher qu'une paix définitive ne vînt à se conclure. Elle se montrait prête, surtout, à favoriser les moyens les plus exécrables pour se défaire du Béarnais. Le duc de Mayenne, de son côté, croyant maintenir sa propre autorité, la dépensait en pure perte et s'amoindrissait chaque jour en balançant constamment entre les deux partis et en se prêtant tantôt à l'un, tantôt à l'autre.

Sur un autre point, les états généraux de la Ligue, depuis la déclaration énergique du parlement en faveur de la loi salique, ne se réunissaient plus que rarement, et presque pour la forme. Cette assemblée, qui avait fait concevoir tout d'abord de si grandes espérances, se trouvait alors sans force et sans autorité; elle allait sans cesse en s'évanouissant. Ses derniers actes de vie furent le nouveau serment qu'elle prêta à l'Union, et la réception qu'elle fit, en séance publique, des canons du concile de Trente. Mayenne lui-même lui en avait fait la proposition, s'imaginant qu'il donnerait quelque force à son propre parti par cette double démonstration, et qu'il conjurerait ainsi, jusqu'à un certain point, les dangers réels de la

trêve. Le légat et le duc de Faria, de concert avec les Seize, le pressaient vivement de ne pas s'arrêter là, et de chasser de Paris tous les *politiques* dont ils lui donnèrent une liste. Mais Mayenne, qui se défiait d'eux autant que des *royalistes*, se contenta de faire publier dans la ville, à son de trompe, un ordre enjoignant aux personnes opposées à la Ligue de sortir de Paris, dans l'espace de trois heures, à l'exception des marchands. La foule se moqua de cette publication : l'on disait partout en l'écoutant : « Il eût bien mieux valu crier trêve ou paix. » Il y eut cependant quelques personnes exilées; d'autres, parmi lesquelles on compta le comte de Belin, sortirent de Paris sans y être forcées; plusieurs allèrent rejoindre le roi, qui chaque jour recevait la soumission de quelque ville nouvelle, autour de la capitale. La faction espagnole, qui se défiait du comte de Belin, était parvenue, à force d'instances, à obtenir de Mayenne sa destitution des fonctions de gouverneur de Paris. Elle fit mettre à sa place, malgré les remontrances du parlement, Charles de Cossé, comte de Brissac, considéré généralement comme un homme sans valeur personnelle et comme dévoué d'ailleurs à la Ligue.

La fin de l'année s'écoula ainsi dans les craintes et la perplexité d'une part, dans l'espérance de la paix et dans l'attente d'un grand événement de l'autre. Henri IV, tout en volant de succès en succès sur les différents points de la France, n'avait pas cessé un instant d'avoir l'œil fixé sur Paris, dont la possession pouvait seule lui donner enfin la couronne d'une manière incontestable. Il s'en était même peu écarté jusqu'à ce jour, paraissant tourner autour de la grande cité comme le lion autour de sa proie. Vers la fin de janvier (1594), il fit publier à Saint-Denis une nouvelle trêve pour toute l'Ile-de-France, à l'exception de Paris, de Soissons et de Beauvais; et quelques jours après il quitta brusquement la banlieue de la capitale, où il se tenait déjà depuis longtemps.

Sur la fin de février, les Parisiens apprirent tout à coup

que Henri de Navarre venait d'être sacré roi de France dans la cathédrale de Notre-Dame de Chartres, par les mains de l'évêque Nicolas de Thou, et qu'il était en marche pour se rapprocher de nouveau de Paris. Cette nouvelle fit la plus vive impression sur tous les esprits; elle porta le trouble et l'agitation parmi les Seize. Ces factieux, dont la fureur et la rage augmentaient à mesure que leur nombre même diminuait, se mirent aussitôt à tenir des assemblées, tantôt au jeu de paume de la Tournelle, tantôt au moulin, près la porte Neuve, tantôt aux Jésuites et tantôt aux Carmes. Au fond, ils se voyaient perdus et ils sentaient qu'ils ne devaient pas même compter sur les seuls hommes qui paraissaient tenir encore pour eux, c'est-à-dire sur les soldats de la garnison étrangère et les *minotiers*. On appelait ainsi un certain nombre d'artisans et de petits bourgeois que les agents espagnols avaient enrôlés dans tous les quartiers, et auxquels ils donnaient chaque semaine un *minot* de blé avec 45 sols par tête. Cette troupe stipendiée et sans conviction religieuse ou politique, restait démoralisée au milieu de l'opinion publique qui la débordait de toutes parts; elle se tenait prête à lâcher pied à la première attaque sérieuse. De leur côté, les *politiques* et les *royalistes*, qui avaient pour eux les compagnies bourgeoises et la population presque tout entière, se groupaient et se trouvaient réunis en nombre dans les rues, sur les places et dans les maisons de tous les quartiers. Fiers de leur nombre et de leurs forces, ils portaient partout la tête haute, publiaient la bonne nouvelle du sacre de Henri IV, roi de France, et répondaient aux menaces furieuse des Seize par des défis insultants et des sarcasmes. Sur tous les points de la ville l'agitation était extrême.

En face de la crise qui semblait menacer Paris, Mayenne, toujours dans les fluctuations et dans la perplexité, ne savait plus quel parti prendre ni à qui entendre; on le vit tout à coup, avec un étonnement mêlé de mépris, saisir le prétexte de l'arrivée de quelques troupes espagnoles, et quit-

ter la capitale pour aller au-devant d'elles jusqu'à Soissons, emmenant sa femme et ses enfants, comme s'il ne les eût pas crus en sûreté à Paris sans lui : c'était le 6 mars. Avant de partir, il avait fait assembler au couvent des Carmes tout ce qui restait encore de la faction des Seize. On avait compté d'abord sur douze cents assistants, et il s'en était trouvé trois cents à peine. Le curé Boucher les avait harangués au nom du duc ; il leur avait recommandé de rester toujours fidèles au vieil esprit de la Ligue et de suivre en toutes choses les ordres du comte de Brissac, gouverneur de la ville, et du prévôt des marchands. Mayenne, au fond, savait si bien ce dont étaient capables les hommes qu'il avait réunis pour la dernière fois autour de lui, qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher qu'aucun des Seize n'arrivât aux charges municipales. Le prévôt des marchands, l'Huillier, était secrètement d'accord avec le comte de Brissac et les trois échevins, afin d'amener doucement et sans troubles le seul dénoûment qui, dans l'état actuel des choses, leur paraissait raisonnable, salutaire et conciliateur des intérêts bien entendus de tout le monde en France, c'est-à-dire la soumission de Paris à Henri IV. Ils étaient secondés dans leur projet par Lemaistre, président au parlement, par les conseillers Molé, Damour et du Vair, et par quelques chefs militaires : ces derniers se tenaient en rapports suivis avec le roi et conduisaient toute l'affaire en silence. Dans cette circonstance plusieurs des mieux intentionnés, au fond, et des plus considérés comme hommes de bien ne négligèrent pas leurs intérêts personnels; le roi qui n'avait qu'un but, *la réduction de Paris*, ne se montra pas difficile sur les conditions : en dédommagement de son gouvernement il promit à Brissac 200,000 écus une fois payés, 20,000 livres de pension, la dignité de maréchal de France, et les gouvernements de Corbeil et de Mantes. D'autres chefs parisiens se firent aussi promettre des pensions, des dignités et des emplois; quelques-uns se montrèrent désintéressés et ne stipulèrent que

pour la ville. Le roi leur garantit le maintien des priviléges de la capitale, l'oubli du passé, même pour les Seize, et l'interdiction du culte protestant dans un rayon de dix lieues autour de la ville; il promit en même temps de laisser passer sains et saufs le légat, les ambassadeurs espagnols et tous les soldats étrangers.

Le comte de Brissac était convenu d'introduire le roi à Paris dans la nuit du 21 au 22 mars. Vers la fin du jour, le 21, i fit rouvrir la porte Neuve et déboucher en partie la porte Saint-Denis, tout en feignant de vouloir la faire murer; en même temps il fit sortir de la ville deux régiments français dévoués à la Ligue, avec ordre d'aller sur la route de Palaiseau et d'y saisir un convoi d'argent qu'on amenait, disait-il, au roi. Ces soldats allèrent battre la campagne toute la nuit sans rien trouver. Les jours précédents il était entré à Paris, isolément et comme faisant partie de l'armée des ligueurs, un grand nombre de royalistes que le prévôt des marchands et les échevins, d'accord avec Brissac, s'étaient hâtés de diriger sur différents postes pour y avoir des hommes sûrs à leur disposition. Dans la soirée du 21 le gouverneur avait réuni chez le prévôt des marchands les quarteniers, les colonels et les conseillers de ville les plus sûrs, et leur avait annoncé que toutes les mesures étaient prises pour introduire le roi dans Paris cette nuit même, entre trois et quatre heures du matin. A neuf heures on envoya des billets aux capitaines, aux dizeniers et aux principaux bourgeois de la ville sur lesquels on pouvait compter. On les invitait à se tenir en armes dans certains postes désignés d'avance, et à avoir sur eux l'écharpe blanche, comme signe de ralliement. Quant aux bourgeois, que l'on savait encore un peu indécis, on leur faisait dire que le roi et Mayenne avaient signé la paix, et qu'il ne s'agissait plus maintenant que d'en assurer l'exécution, malgré les Espagnols et leurs partisans.

Cependant les Seize et les Espagnols n'étaient pas sans con-

cevoir des soupçons sur ce qui se tramait. Le 21 au soir, bien tard, ils vinrent trouver le gouverneur, l'avertirent de ce qui se passait et le prièrent d'y mettre ordre. Brissac les renvoya en les rassurant; il ne put cependant se débarrasser de quelques officiers espagnols qui, d'après l'ordre du duc de Faria, l'accompagnèrent dans ses rondes, prêts à le poignarder au moindre signe de trahison. Le gouverneur les promena de corps de garde en corps de garde, en affectant une grande inquiétude, sans avoir, toutefois, rien vu et rien entendu. A deux heures après minuit il les ramena, bien las et bien fatigués, chez le duc, où il les laissa. Sur les trois heures, un autre officier espagnol, don Diego d'Ibarra, qui de son côté parcourait aussi les remparts, passa près de la porte Neuve au moment même où le comte de Brissac et le prévôt des marchands y arrivaient pour l'ouvrir au roi; les échevins Néret et Langlois s'étaient établis, avec des corps de garde dévoués, l'un à la porte Saint-Honoré et l'autre à la porte Saint-Denis; pendant ce temps, Jean Grossier, capitaine du quartier Saint-Paul, aidé de bourgeois et de bateliers, hommes sûrs, baissait la chaîne qui traversait la rivière à l'Arsenal, afin de faire entrer dans la ville les soldats des deux garnisons de Melun et de Corbeil, descendus par eau près des Célestins.

Jusque-là toutes les mesures prises avaient réussi; tout était prêt pour recevoir le roi dans Paris. Quatre heures avaient sonné et le prince ne paraissait pas encore, ni personne de son parti. L'échevin Langlois, impatient, était déjà sorti et rentré plusieurs fois. Un orage arrivé subitement avait retardé la marche des troupes royales. Enfin, à quatre heures passées, Vitry se glissa sans bruit, avec plusieurs seigneurs et hommes d'armes, vers la porte Saint-Denis, et Saint-Luc, beau-frère de Brissac, vers la porte Neuve (sur le quai, entre le Louvre et les Tuileries). Le roi et ses principaux officiers suivaient Saint-Luc : aussitôt les ponts des deux portes ouvertes s'abaissèrent pour leur livrer passage. Les troupes

royales, divisées en quatre corps, se précipitèrent dans la ville; elles étaient dirigées, sous le commandement général du roi, par Saint-Luc, le comte de Belin, ancien gouverneur de Paris, François d'O et le maréchal de Matignon. Saint-Luc se porta au carrefour de la Croix-du-Trahoir (au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue de l'Arbre-Sec). Le comte de Belin et Sanci allèrent occuper la Cité et le pont Saint-Michel; Matignon fila le long des murs et alla se saisir de la porte Saint-Honoré, qu'il déboucha; François d'O gagna le quai de l'École près de Saint-Germain-l'Auxerrois : il fut le seul qui rencontra quelque résistance. Un petit corps de garde de vingt-cinq à trente lansquenets, postés sur le quai, ayant réfusé de mettre bas les armes, fut partie mis en pièces, partie jeté à la rivière par les royalistes.

Bientôt les troupes du roi, les capitaines des quartiers et les bourgeois royalistes occupèrent le Louvre, le palais, les deux Châtelets, les places principales, les carrefours et les avenues des ponts; l'on vint en donner l'assurance au roi, qui attendait devant la porte Neuve : aussitôt le prince entra lui-même dans Paris à cheval, suivi d'une foule de gentilshommes et de cinq à six cents hommes d'armes. Le comte de Brissac, au comble de la joie de voir la réussite complète de toutes ses dispositions pour une aussi grande entreprise, se porta au-devant du roi et lui offrit une riche écharpe en broderies; Henri IV l'embrassa, en lui donnant le titre de maréchal de France, et lui fit présent, à son tour, de l'écharpe blanche qu'il portait sur lui. Le prévôt des marchands, l'Huillier, vint ensuite présenter au prince les clefs de la ville et en reçut le plus gracieux accueil. Entré dans Paris, le roi prit la rue Saint-Honoré et se dirigea vers la cathédrale par le pont Notre-Dame. La ville entière était en son pouvoir. Déjà depuis quelque temps Vitry, qui était arrivé par la porte Saint-Denis, avait opéré sa jonction, au grand Châtelet, avec les troupes de l'armée royale entrées par la porte Neuve. Sur un

autre point, les deux garnisons de Corbeil et de Melun, descendues dans des bateaux jusqu'à la Rapée, comme on en était convenu, avaient été accueillies à bras ouverts par les compagnies bourgeoises et introduites aussitôt dans l'Arsenal, dont le gouverneur était gagné depuis longtemps à la cause du roi. On avait eu soin d'attirer du côté de l'Université, par de faux avis, les plus ardents des Seize, ainsi que le régiment napolitain, qui formait le corps le plus nombreux de la garnison étrangère.

Dans quelques endroits de la Cité et des quartiers de la rive droite, les ligueurs avaient essayé de se réunir; mais trouvant partout les *politiques* maîtres des places, des carrefours et des coins de rues, ils s'étaient vus réduits à l'impuissance. De leur côté les divers postes de la garnison, étant éloignés les uns des autres et sans communication possible, demeuraient immobiles chacun dans leur quartier : aussi la marche du roi vers Notre-Dame avait-elle l'apparence d'une entrée triomphale du souverain de la France dans sa ville de Paris. Sur son passage les flots d'une population immense inondaient les quais, les places, les rues, et témoignaient leur joie par le cri mille fois répété de *Vive le roi!* Henri IV, ému par ces démonstrations et par cet accueil chaleureux, disait à ceux qui l'accompagnaient : *L'on voit bien que ce pauvre peuple a été tyrannisé.* Parvenu enfin à la cathédrale à travers la foule que ses capitaines et ses gardes étaient obligés d'écarter pour ouvrir un passage, le roi fut reçu au son des cloches et des trompettes, et aux acclamations redoublées du peuple, par le sous-chantre, accompagné du reste du clergé. Depuis quelque temps l'évêque, le doyen et le chantre avaient quitté Paris et s'étaient retirés dans les villes royales. Le roi assista à la messe, ainsi qu'au *Te Deum* solennel d'actions de grâces; ensuite il remonta à cheval et se rendit au Louvre. Il était enfin roi de France.

Pendant ce temps le gouverneur de la ville, le prévôt des

marchands et les échevins s'étaient transportés, avec un corps de troupes, au delà des ponts, sur la rive gauche de la Seine. Dans leurs marches ils étaient précédés de trompettes et d'un héraut qui proclamaient hautement une amnistie générale sans aucune exception; derrière eux s'agitaient une foule d'enfants qui criaient : *Vive le roi! vive la paix!* Bientôt le quartier de l'Université suivit l'exemple de la Cité et du reste de la capitale. Vers midi toutes les boutiques étaient ouvertes; Paris était tranquille et l'ordre régnait dans tous les quartiers. Les soldats du roi n'avaient pas commis un seul acte de violence; dans leur enthousiasme, les royalistes comparaient cette belle journée au jour glorieux où les Parisiens s'étaient affranchis de la domination des Anglais sous Charles VII. Henri IV, suivant ses promesses, avait fait offrir aux ambassadeurs et aux officiers espagnols la permission de sortir de Paris, eux et leurs soldats, avec armes et bagages. Après son dîner au Louvre, vers les trois heures, il se rendit à la porte Saint-Denis pour les voir défiler. Les soldats de Philippe II partirent avec les honneurs de la guerre, tambour battant et enseignes déployées; seulement les mèches n'étaient pas allumées. « Messieurs, dit le roi, avec une courtoisie ironique, au duc de Faria et à sa suite, recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus. » Avec les Espagnols partirent cinquante à soixante des plus obstinés ligueurs, chargés d'imprécations par ce pauvre peuple qu'ils avaient si longtemps et si durement tyrannisé. Henri IV poussa la bonté et l'oubli des injures jusqu'à pardonner à tous ses ennemis, de même qu'à ceux du dernier roi Henri III, malgré les protestations qu'il avait faites de venger un jour la mort de ce prince. On le vit, avec suprise et admiration, rendre visite à la vieille duchesse de Nemours, mère des Guises, et jouer aux cartes avec madame de Montpensier, la patronne de Jacques Clément.

L'on bannit cependant de Paris, par billets du roi, une centaine des plus fougueux d'entre les Seize; parmi eux étaient

l'évêque de Senlis, les curés Hamilton, Cueilly, Pelletier, le recteur de l'Université, le président de Neuilly, Crucé, d'Orléans, Senault, les deux la Bruyère, un des Roland, deux Saint-Yon, le Goix, Machault, Acarie, un des Hennequin; le curé Boucher était déjà parti avec les Espagnols. Ce fut là non une vengeance, mais une simple mesure de police et de précaution, prise dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité publique. Henri IV fit même dire aux bannis que ceux qui consentiraient à lui prêter serment ne seraient contraints de s'absenter que pour un certain temps, et qu'ils conserveraient les biens et les offices qu'ils avaient avant 1589. A l'exception de deux, tous repoussèrent la clémence du roi et aimèrent mieux s'exiler pour toujours que de lui jurer fidélité. Le 26 mars la capitulation des forts de la Bastille et de Vincennes vint compléter le grand œuvre du 22. Le 30 du même mois le parlement prononça solennellement un arrêt qui annulait, comme extorqués par la force et la violence, tous les décrets, arrêts, ordonnances et serments rendus ou prêtés depuis le 29 décembre 1588, au préjudice de l'autorité des rois de France et des lois du royaume. Le même acte ordonnait des informations sur le détestable parricide commis sur la personne du feu roi Henri III; il révoquait les pouvoirs donnés au duc de Mayenne comme lieutenant général de la couronne, et cassait tout ce qui avait été fait ou ordonné aux derniers états généraux de Paris. Il abolissait également les anniversaires institués par la Ligue, entre autres la fête des Barricades. La Sorbonne, après avoir résisté pendant un mois, finit par se rendre : elle prêta serment et déclara solennellement que *Henri IV, légitime héritier du trône, devait être pleinement obéi de tous, malgré les doutes exprimés par certaines gens imbus de sinistres opinions.* Un peu plus tard les négociations que le roi n'avait pas cessé de faire poursuivre auprès du souverain pontife, à Rome, furent couronnées d'un plein succès : le pape le reconnut officiellement comme roi

de France. Les jésuites avaient refusé pendant quelque temps de suivre l'exemple de la Sorbonne ; la soumission générale, qui avait toute la force d'un fait irrévocablement consommé, leva enfin leurs scrupules et les entraîna : comme tout le monde, ils jurèrent fidélité au roi.

Ainsi, après tant de révolutions désordonnées, suite inévitable du déchaînement général des passions ; après tant de souffrances, de calamités et de si longues espérances trompées, la population de Paris, et même de la France entière, dans son ardent désir de la paix, se jetait, sans prendre aucune garantie, dans les bras d'un homme qu'elle avait longtemps repoussé avec l'acharnement le plus vif. C'étaient les grands qui, sous prétexte de religion, et au fond pour s'emparer du pouvoir suprême, avaient d'abord suscité, puis soutenu et alimenté pendant plus d'un demi-siècle, ces funestes guerres civiles ; mais les peuples avaient fini par se lasser des discordes sanglantes dont ils avaient eu à supporter tous les maux, sans en apercevoir le but et sans en retirer aucun profit personnel ; ils en étaient venus à sentir qu'il n'y aurait jamais de prospérité réelle pour eux en dehors de l'unité monarchique : aussi l'hommage qu'ils portèrent aux pieds de Henri IV, dès qu'ils l'eurent accepté et connu, fut-il sincère, empressé, et même cordial. Par suite de cette sympathie unanime et de la réaction générale contre l'anarchie passée, le successeur du roi Henri III se trouva tout à coup plus puissant et plus absolu sur le trône de France que ne l'avait été François Ier lui-même. Depuis Henri II, les grands avaient travaillé de tout leur pouvoir pour détruire la royauté capétienne à leur profit : ils venaient d'être vaincus, autant par cet esprit d'obéissance et de monarchie qu'ils avaient eu soin eux-mêmes, dans des vues intéressées, de faire pénétrer partout dans la nation, que par les armes de Henri IV, et par l'expérience que donnent enfin aux plus aveuglés les longs malheurs inséparables des guerres civiles.

La plus grande partie des années qui s'écoulèrent depuis la reddition de Paris jusqu'à la fin du siècle, furent employées par le roi à la dispersion des débris de la Ligue. Les grands et les gentilshommes s'étaient emparés d'un certain nombre de villes et de forteresses dans toute la France, comme au commencement de la race capétienne. Ils voulaient faire renaître les seigneuriés et reconstituer la féodalité du moyen âge; peut-être y seraient-ils parvenus, si les mœurs et les circonstances avaient été les mêmes, et si le temps n'eût amené des progrès; mais ils n'avaient plus en main, comme autrefois, la puissance publique, ils ne maîtrisaient plus l'opinion. Henri IV, se trouvant uni au clergé et appuyé sur la grande masse du peuple, se mit à les marchander un à un, et vint facilement à bout de les acheter. C'est ainsi que Lyon lui fut vendu par Ornano; Rouen par Villars-Brancas, le Poitou par le marquis d'Elbeuf, la Champagne par le duc de Guise, les villes de Meaux, de Péronne, d'Orléans et de Bourges, chacune par leur gouverneur. Le temps et l'esprit de la vieille aristocratie féodale s'évanouissaient. Quelques places ou châteaux forts refusèrent de se rendre à composition et se mirent en défense : le roi les prit de vive force.

Les occupations de la politique et les derniers travaux de la guerre empêchèrent Henri IV, pendant plusieurs années, de s'occuper activement, comme il le fit plus tard, de la réparation des maux de tout genre que Paris avait soufferts sous la domination tyrannique et révolutionnaire de la Ligue. On y prit cependant, même alors, d'après les ordres du roi, des mesures sages et habiles qui assurèrent le calme et furent le commencement des grandes améliorations préparées pour un avenir prochain.

Immédiatement après la réduction de la ville, le grand chancelier, accompagné de plusieurs ducs et pairs du royaume, ainsi que d'un certain nombre d'officiers de la couronne, de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, se rendit solen-

nellement au palais. Il y lut publiquement et fit enregistrer la déclaration du roi, qui rétablissait le parlement et les autres cours souveraines de Paris. Aussitôt après, les conseillers et les divers officiers de la cour, augmentés des membres du parlement de Tours, qui s'étaient rendus dans la capitale, prêtèrent serment de fidélité. Le chancelier alla ensuite à la chambre des comptes, puis à la cour des aides, et y reçut aussi le serment des officiers de ces deux compagnies. Les membres de la cour des monnaies le prêtèrent entre les mains de deux officiers du roi. Les conseillers au Châtelet, qui s'étaient retirés à Saint-Denis et y tenaient leurs séances, vinrent reprendre leurs siéges à Paris. A son entrée dans la ville, Henri IV avait rendu à François d'O, seigneur de Fresnes, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, dont il avait été dépouillé par la Ligue. Le jour même du rétablissement du parlement et des autres cours, François d'O se rendit à l'Hôtel-de-Ville, accompagné de Miron et de Sève, maîtres des requêtes, et de François l'Huillier, notaire-secrétaire du roi. Il fut reçu, avec les personnes de sa suite, par Jean l'Huillier, prévôt des marchands, assisté des échevins Martin Langlois, sieur de Changueil, Beaurepaire, Denis Neret et Jean Pichonnat; du procureur de la ville, Guillaume Morin; du fermier général, Nicolas Courtin, ainsi que des conseillers municipaux, des cinquanteniers, quarteniers et dizeniers. Le gouverneur lut en leur présence l'acte de soumission de la ville au roi et l'édit royal portant le rétablissement de l'Hôtel-de-Ville. Ensuite les assistants prêtèrent tous serment de fidélité.

L'acte, ou déclaration de la réduction de Paris, fut enregistré au parlement; il contenait treize articles et renfermait plusieurs mesures pleines de sagesse pour pacifier et calmer les esprits. Le roi y défendait à tous les habitants, sous des peines corporelles, de s'adresser réciproquement des injures et même des reproches à l'occasion de ce qui s'était passé. Il permettait à ceux qui étaient hors de la ville d'y rentrer et de reprendre

leurs biens, leurs dignités et leurs bénéfices, pourvu qu'ils fissent dans un mois la soumission prescrite. Dans les fonctions ordinaires et les emplois, il n'y eut aucune destitution; seulement les fonctionnaires et les employés durent se faire confirmer dans leurs postes en prenant de nouvelles lettres du roi. Henri IV institua quelques offices nouveaux, afin de récompenser les hommes qui, après le comte de Brissac, avaient le plus contribué à le rendre maître de Paris. Il créa ainsi une place de septième président au parlement, et la donna à Jean Lemaître, qui avait déjà présidé la cour suprême pendant la domination de la Ligue. Il établit une charge de président à la chambre des comptes pour Jean l'Huillier, prévôt des marchands, et deux autres de maîtres des requêtes pour l'échevin Martin Langlois et Guillaume du Vair, conseiller au parlement. Tout en donnant aux Parisiens des marques de bonté et de reconnaissance, le roi n'oubliait pas de faire les dispositions nécessaires pour maintenir une bonne police dans la ville. Par ses ordres on procéda au recensement de tous les habitants, ainsi qu'à l'inspection des armes qu'ils possédaient. L'on régla ensuite par quartiers les gardes de jour et de nuit, l'entrée et la sortie des étrangers, la tenue des cabarets, des hôtelleries et des autres lieux publics, la surveillance sur les changements de domicile et sur la conduite des personnes sans aveu. Ces divers règlements devinrent dès lors un bienfait signalé pour la ville, et concoururent à y assurer la tranquillité.

Vers la fin de 1594, la mort enleva un des principaux favoris du roi, le seigneur d'O, gouverneur de Paris, surintendant des finances et l'un des hommes les plus magnifiques de son temps. Aussitôt Henri IV envoya dire à l'Hôtel-de-Ville qu'il ne donnerait plus à personne la place de François d'O, et qu'il voulait faire l'honneur, à sa bonne ville de Paris, d'être lui-même son gouverneur. Le parlement, averti de cette déclaration, envoya une députation de plusieurs de ses membres pour rendre grâces au roi. Quelques jours après, Antoine d'Estrées

fut nommé lieutenant général du roi au gouvernement de Paris.

Dans le courant de la même année, l'Université profita de la paix et du calme, qui revenaient partout peu à peu, pour faire revivre ses anciens griefs contre les jésuites, et pour reprendre contre eux, devant le parlement, le long procès que n'avait jamais terminé un jugement définitif. Par sa requête à la cour suprême, le recteur, Jacques d'Amboise, ne demandait rien moins que l'expulsion des jésuites, non-seulement de Paris, mais encore de toute la France. Le clergé séculier de Paris, et surtout les curés, se joignirent à l'Université. Sur la demande des jésuites, cette grande affaire fut débattue à huis clos, devant le parlement tout entier. Antoine Arnaud, célèbre avocat de l'époque, plaida pour l'Université, Louis Dolé pour les curés de Paris, et Claude Duret pour les jésuites. Durant toute l'instruction de l'affaire, et pendant les débats eux-mêmes, la compagnie, comme à l'ordinaire, n'avait négligé aucune démarche auprès de chaque conseiller personnellement pour se rendre la cour favorable. L'activité et les sollicitations pressantes de ses protecteurs, aidées par des moyens de défense sérieux et bien présentés, firent remettre le jugement définitif à un autre temps, et rendirent ainsi la requête du recteur sans effet. Mais dans le mois même où ils remportèrent cette victoire signalée, les jésuites firent une grande perte par la mort du cardinal de Bourbon, qui, partout et toujours, s'était montré leur appui le plus ferme. Bientôt après, l'attentat de Châtel contre la personne du roi leur attira la première persécution sérieuse qu'ils eussent encore éprouvée.

Le 27 décembre, Henri IV, revenant de Saint-Germain, était entré dans une salle du Louvre et s'y trouvait entouré des chevaliers du Saint-Esprit, qui devaient l'accompagner à une procession, le premier jour de l'an. Un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Jean Châtel, fils d'un marchand de Pa-

ris, s'était glissé parmi eux sans en être remarqué. Au moment où les chevaliers de Ragny et de Montigny embrassaient les genoux du roi, Châtel lui porta un coup de couteau. Il avait l'intention de le frapper à la gorge; mais le prince s'étant baissé tout à coup pour relever les deux chevaliers, le couteau frappa les lèvres et fut arrêté par les dents. La blessure était si légère, que le roi l'attribua à Mathurine, sa folle. L'assassin, lâchant à l'instant le couteau, s'était perdu dans la foule. On le reconnut cependant et on l'arrêta : alors il avoua son crime. Le roi dit qu'il lui pardonnait, et il commanda de le laisser aller; mais on n'exécuta pas ses ordres. Châtel fut conduit en prison au For-l'Évêque. Au premier bruit qui se répandit que le roi avait été blessé, la ville tout entière s'émut. Bientôt on sut que la blessure n'était pas dangereuse. L'alarme générale se changea alors en joie et en prières d'actions de grâces. Châtel avait été disciple des jésuites; l'on pensa qu'ils étaient complices de son attentat, et l'on s'assura de leurs personnes; l'assassin, dans ses différents interrogatoires, les déchargea de toute complicité, et déclara qu'il n'avait eu qu'un seul mobile, celui de tuer un ennemi de la religion catholique. Toutefois, personne, ni dans le parlement ni au dehors, n'osa élever la voix pour défendre l'ordre des jésuites; et quoique toutes les preuves contre eux fissent défaut, ils furent entraînés pour le moment dans la perte de Châtel. Un arrêt du parlement, du 29 décembre, condamna le régicide à faire d'abord amende honorable devant le grand portail de Notre-Dame, puis à avoir la main droite coupée, à être tenaillé, tiré à quatre chevaux, et enfin jeté au feu, ce qui fut exécuté de point en point. Le même arrêt portait que les prêtres du collége de Clermont, leurs disciples, et en général tous les membres de la société de Jésus, sortiraient de Paris sous trois jours, et sous quinze jours de toutes les villes où ils auraient des colléges, comme étant corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public et ennemis du roi et

de l'État. En cas de désobéissance, ils devaient être traités comme criminels de lèse-majesté. Leurs biens étaient déclarés saisis et affectés à des œuvres pies. Défense était faite à tous sujets du roi, sous peine du crime de lèse-majesté, d'envoyer des écoliers aux collèges de la Société qui se trouvaient hors du royaume.

Le dimanche, 8 janvier (1595), les jésuites des deux maisons, à l'exception de quelques-uns qu'on garda prisonniers, sortirent de Paris par la porte Saint-Antoine, au nombre de trente-sept. On leur avait donné à chacun huit écus. Ils avaient trois charrettes pour les vieillards et les malades, les autres marchaient à pied; le procureur seul était à cheval. Tous étaient conduits par un simple huissier du parlement; ils se dirigèrent ainsi vers Saint-Dizier, d'où ils passèrent en Lorraine. On en avait retenu cinq en prison : parmi eux se trouvaient le Père Guéret, dont Châtel avait suivi les leçons de philosophie, et le Père Alexandre Haym, Écossais. Ils furent l'un et l'autre mis à la question, mais on ne put en tirer aucun aveu. Le Père Guignard, autre jésuite, homme docte et régent au collége de Clermont, fut pendu à la place de Grève, la veille même du départ des trente-sept; l'arrêt de condamnation le déclarait coupable d'écrits injurieux et diffamatoires contre l'honneur du feu roi Henri III. On pilla la bibliothèque des jésuites. Presque tous leurs effets mobiliers furent volés; l'on donna leur maison de Saint-Louis aux Jéronimites, et leur collége à des particuliers. L'église de cet établissement devint un magasin et une grange. Les parlements de Rouen et de Dijon imitèrent celui de Paris et renvoyèrent aussi les jésuites; mais ceux de Toulouse et de Bordeaux les gardèrent.

Pour rappeler l'attentat commis sur le roi et le châtiment terrible qui l'avait immédiatement suivi, l'on rasa la maison de Châtel et on éleva à sa place un pilier en pierres de taille, à quatre faces, portant l'arrêt du parlement en lettres d'or, sur des plaques de marbre, ainsi que diverses inscriptions en

vers et en prose. Ce pilier, qu'on appela ***Pyramide de Châtel***, subsista pendant dix ans.

Durant le cours de cette année (1595), l'intempérie des saisons causa une grande disette dans Paris, et y fit régner des maladies contagieuses qui enlevèrent un grand nombre de personnes de toutes les classes. Quand il fut question, au mois d'août, d'élire, selon l'usage, un nouveau prévôt des marchands et de nouveaux échevins, les officiers de ville reçurent une lettre dans laquelle le roi exprimait le désir de voir continuer un an encore, dans ces fonctions, ceux qui en étaient actuellement investis. Le corps municipal, aidé du parlement, fit des remontrances au prince pour la conservation des priviléges dont il avait toujours joui. Le roi revint de sa décision, et les choses se passèrent comme à l'ordinaire. Dans le courant de l'année suivante, Mayenne fit la paix avec Henri IV; les ducs de Nemours et de Joyeuse suivirent son exemple. A Paris, l'on pendit en place de Grève un jeune homme de 23 à 24 ans, nommé la Ramée, qui, se disant fils naturel de Charles IX, était allé à Reims pour s'y faire sacrer roi de France.

Sur la fin de décembre, le pont aux Meuniers, ainsi nommé parce qu'il contenait plusieurs moulins et n'était habité que par des meuniers, s'écroula tout à coup par suite de la grande augmentation des eaux, et tomba dans la rivière. Il était placé au-dessous du grand pont dit Pont-au-Change. L'on fait remonter ordinairement l'époque de sa construction à l'année 1323. Quoique ce pont parût inutile, un capitaine des trois corps d'archers de la ville, nommé Charles Marchand, entreprit quelques années plus tard de le rebâtir à ses frais. Ce travail fut terminé en 1609, et on nomma le nouveau pont pont aux Oiseaux.

L'année suivante (1597), pendant que le roi travaillait à délivrer la ville d'Amiens, qui avait été surprise par les Espagnols, le parlement de Paris se vit forcé de sévir contre un

certain nombre de ligueurs obstinés, qui, en apprenant les succès des armes de Philippe II au Nord, s'étaient mis à conspirer de nouveau contre le gouvernement du roi et tenaient souvent des réunions secrètes. La cour suprême en envoya quelques-uns au gibet; d'autres furent bannis : ces châtiments rendirent le reste plus réservé. L'année 1598 fut fertile en événements. Le duc de Mercœur et la Bretagne se soumirent au roi; le traité de paix de Vervins, par lequel Henri IV et Philippe II se rendirent mutuellement leurs conquêtes, mit fin à la guerre étrangère, et l'édit de Nantes vint rétablir entièrement la paix intérieure. Cet édit, qui contient quatre-vingt-douze articles, assure aux protestants la liberté de conscience, l'exercice public de leur culte dans les châteaux et dans un certain nombre de villes, l'admission libre à tous les emplois, une chambre mi-partie de catholiques et de protestants, dans chaque parlement, le droit de tenir des synodes, de lever des taxes, et enfin la concession de plusieurs places de sûreté, outre celles qu'ils avaient déjà. Quelques auteurs pensent que le président Jacques-Auguste de Thou et Colignon, chancelier de Navarre, dressèrent les mémoires sur lesquels on fit l'édit. D'autres l'attribuent à Daniel Charnier, le plus habile ministre du parti protestant. Le clergé de France s'assembla à Paris, au mois d'août; il se prononça hautement contre cet édit et y forma opposition. Il ne put cependant l'empêcher d'être enregistré au parlement l'année suivante. Les évêques profitèrent de leur réunion dans la capitale pour solliciter vivement auprès du roi la publication du concile de Trente, le rétablissement des élections ecclésiastiques, etc., etc., mais ils ne purent alors obtenir du prince que des promesses et de belles paroles. Avant de se séparer, les prélats rendirent un arrêt qui défendait pendant un an l'entrée de son diocèse à Guillaume Rose, évêque de Senlis et ligueur fougueux. L'année suivante (1599), l'Université de Paris publia de nouveaux statuts qui furent autorisés par le roi et homologués au parlement. Une clause de ces actes

portait qu'on ne pourrait être admis dans l'Université sans avoir fait serment de ne jamais parler contre les libertés de l'Église gallicane.

Henri IV n'avait pas eu d'enfants de sa femme, Marguerite de Valois, sœur de Henri III. Dans le courant de 1599, son mariage fut déclaré nul par les commissaires du pape et avec l'assentiment des deux époux. On avait représenté au pape qu'au moment de cette union il y avait eu défaut de consentement de la part de la reine, différence de religion et parenté au troisième degré, et que la dispense obtenue pour ces deux derniers chefs se trouvait nulle, comme n'ayant pas été demandée par les deux parties.

Ainsi se terminait, par la paix et le retour du calme, ce XVIe siècle, si inquiet et si tourmenté dans le commencement, si désordonné et si égaré sur presque tous les points dans le milieu, si passionné, si terrible, et enfin si malheureux dans sa dernière partie. Aucune époque ne semble plus importante, dans toute l'histoire de France, que le commencement du XVIIe siècle; aucune n'y marque mieux, peut-être, la fin d'un monde ancien et le commencement d'un monde nouveau. Henri IV, restaurateur de la paix, se trouve leur lien naturel. Paris, de son côté, après avoir ressenti si vivement l'ardeur des querelles de l'âge écoulé, son agitation incessante, ses troubles civils et ses luttes acharnées, devient naturellement aussi le point où ces deux mondes vont se réunir.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE V DU LIVRE ONZIÈME.

De Thou. — Davila. — Péréfixe. — D'Aubigné. — Duplessis-Mornay. — *Mémoires de la Ligue.* — L'Estoile, *Journal de Henri IV.* — Cayet. — Mémoires de Villeroi. — *Vrai discours de ce qui s'est passé*, etc., etc. — Sully, *Économ. royales.* — Pasquier, *Lettres.* — *Lettres de Mayenne.* — Plusieurs journaux du siége de Paris, de Panegarola, de P. Cornejo, d'un royaliste, d'un autre, aux *Mémoires de la Ligue.* — Bentivoglio. —

Isambert, *Ord.* — Anquetil, *Esprit de la Ligue.* — Mémoires de Chiverny. — *Brief discours.* — Ranke. — Mémoires de Nevers. — Manuscrits de Mesmes, *Recueil sur la Ligue.* — Mathieu. — *Recueil tiré des registres de la cour du parlement.* — *Registres de l'Hôtel-de-Ville.* — *Lettres de Henri IV,* publiées par Berger de Xivrey. — *Recueil des états généraux de 1593.* — *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. XIII. — *Registre du tiers état.* — *Satire Ménippée.* — Félibien, et les autres historiens de Paris déjà indiqués.

LIVRE DOUZIÈME.

XVIIe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

État de la France et de Paris au commencement du XVIIe siècle. — Le pouvoir royal y devient absolu ; système politique et gouvernement de Henri IV ; administration de Sully. — Améliorations de tout genre faites dans Paris. — Accroissements divers ; importance de cette ville. — Augmentation des habitants ; institutions civiles et religieuses ; travaux de construction et autres exécutés dans la capitale sous Henri IV. — Rappel des jésuites. — Opposition de l'ancienne noblesse à la puissance royale ; le parlement. — Le roi restaure les études ; l'Université de Paris ; coup d'œil sur l'état des lettres dans la capitale au commencement du XVIIe siècle. — Assassinat de Henri IV.

Le XVIe siècle avait été la période de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe, et de la supériorité bien marquée de l'Italie dans les arts, les sciences et les lettres. Malgré les vues étendues, la prudence et les talents d'homme d'État de François Ier ; malgré la magnificence de sa cour et la protection dont il entoura constamment les artistes de mérite et les savants distingués de son époque, la France n'avait pas cessé un instant d'y être tenue au second rang, sous le double rapport de la puissance matérielle et de la vie intellectuelle ; bientôt même les désordres de toute espèce et la profonde anarchie où la jetèrent les passions effrénées des grands, sem-

blèrent la reléguer, sous le rapport de la politique, parmi les nations incapables de se gouverner elles-mêmes, et faire évanouir en même temps, sous le rapport de l'art, ce reflet de lumière qu'elle avait reçu de l'Italie. Mais pour les peuples bien doués, comme pour les individus d'une nature riche, toute souffrance est un baptême qui ne manque jamais de produire l'expérience, et à sa suite la rénovation. Nous voyons la France, après les longues et horribles souffrances du xvie siècle, se relever peu à peu, ayant acquis, sous le poids même de ses maux et par la conservation d'une bonne doctrine, plus de sagesse et de vigueur. Dès les premières années du xviie siècle nous la trouvons placée en avant du progrès général par la force des principes salutaires auxquels elle s'est attachée; et nous sentons qu'elle commence alors à diriger le mouvement universel des idées. L'histoire du xviie siècle est l'histoire de la France, et surtout de Paris qui en est le cœur, marchant à la tête de la civilisation européenne par son gouvernement d'abord, et ensuite par la société française elle-même, c'est-à-dire par l'action et l'influence du tiers état principalement, que dirigent une bonne doctrine religieuse et des principes solides de morale sociale.

Les Parisiens, rapprochant les temps, dans leur enthousiasme, avaient comparé la rentrée de Henri IV à Paris à celle de Charles VII après l'expulsion des Anglais, au xve siècle; ces deux époques, en effet, se ressemblent sous beaucoup de rapports : elles marquent l'une et l'autre l'ère d'une réorganisation générale, si nécessaire pour faire cesser les souffrances universelles des peuples, et si vivement réclamée, sous Henri IV, par le vœu de la nation, ou plutôt de la bourgeoisie, qui entraînait les autres ordres et commençait déjà à mener, au moyen de l'opinion publique, les affaires générales de la France. Éclairé alors par les calamités qui, durant tant d'années, avaient tout désolé dans le royaume, depuis l'humble cabane du cultivateur jusqu'aux palais les

plus superbes, chacun voyait la cause des désastres publics dans l'ambition anarchique des grands, dans leurs querelles intestines pour ravir le pouvoir, et dans l'absence d'une autorité forte et concentrée. Henri IV, plus que personne, sentait que le plus pressant besoin et le premier vœu du pays étaient l'ordre, le repos et la sécurité; qu'on lui demandait avant tout d'avoir une main ferme avec une volonté immuable, et que le peuple tout entier le conviait au pouvoir absolu : aussi, lorsque, après la prise de Paris, et surtout après la paix de Vervins et l'édit de Nantes, il put faire enfin courber sous son obéissance ces grands et ces nobles qui, jusqu'alors, avaient été ses rivaux, ses compagnons d'armes, ses ennemis souvent, et quelquefois ses maîtres, on le vit s'attacher avec force à l'accomplissement de l'œuvre désirée de tout le monde. Tout ce qu'il avait d'énergie dans la volonté, tout ce qu'il trouvait de puissance dans un trône maintenant incontesté, et dans les habitudes et les mœurs monarchiques du royaume, il l'employa à opérer la centralisation complète de l'autorité, à amener de plus en plus la France sous l'unité du pouvoir, et à la soumettre à une monarchie absolue. La royauté, telle qu'il la conçut alors, fut une royauté de privilége appuyée sur une noblesse privilégiée comme elle, mais sans aucun pouvoir politique. Dans cette voie, Henri IV se trouvait puissamment aidé par l'opinion; car en face des prétentions ambitieuses des grands pour faire revivre la féodalité du moyen âge, et au milieu des maux de toute espèce dont ils accablaient le pays en y suscitant des querelles incessantes, les esprits ne voyaient de règle politique sûre et de progrès réel que dans une concentration énergique de la puissance publique, dans une royauté absolue. Henri IV ouvrit ainsi la route où ses successeurs devaient longtemps persévérer, même au milieu des embarras et de la faiblesse de longues minorités. Les grands et la haute noblesse, malgré les apparences, persistaient dans leur vieille opposition; mais le tiers état, de jour en jour plus fort et plus

nombreux, applaudissait; quant au clergé, satisfait d'avoir préservé en France la religion catholique de l'erreur, tout en conservant des garanties sérieuses pour lui-même, il acceptait, sans peine ni regret, la concentration de toute la puissance publique sur la tête du roi. Il ne cessait pas, à la vérité, de protester contre l'édit de Nantes, ni de demander au roi avec instance la publication civilement légale du concile de Trente, comme règle fondamentale à suivre pour la réforme des abus dans le clergé et dans le peuple; mais, convaincu qu'avec le temps les passions des hommes ne manquent jamais de se calmer, et que, d'un autre côté, les institutions basées sur l'erreur finissent toujours par tomber d'elles-mêmes par la vue seule de l'absurde où elles conduisent infailliblement, il était satisfait, pour le moment, d'avoir fait triompher les vrais principes du catholicisme, qui ont pour effet certain de ramener tôt ou tard l'esprit des hommes au bien, et il voyait avec plaisir, ainsi que tout le monde, l'établissement du pouvoir absolu comme le seul moyen d'assurer alors la pacification générale en France.

C'est ainsi que finissait, en s'évanouissant, cette fameuse Ligue, qui avait joué un rôle si considérable et causé en même temps de si grands maux dans tout le royaume. Fondée, dans le principe, avec la prétention de conserver en France la foi et l'unité de l'Église catholique, elle était bientôt devenue le repaire des ambitions âpres, de l'égoïsme, de la soif du pouvoir et de toutes les passions mauvaises. Quoiqu'elle se donnât pour gardienne unique de la religion catholique et romaine, au fond elle ne reconnut jamais pour son chef suprême le chef même de l'Église, et ne réserva pas une seule fois au souverain pontife la décision solennelle des affaires majeures de l'époque; en réalité, elle ne l'admit constamment que comme son allié, et en vue seulement des secours ou de la force qu'elle en attendait : aussi les hommes passionnés qui la composaient, absorbés uniquement dans la poursuite du pou-

voir suprême et de la domination, laissaient-ils errer à l'aventure la décision des questions les plus importantes, ou, ce qui n'était pas moins funeste, les déféraient-ils au jugement variable de quelques docteurs, hommes prévenus, intéressés et mauvaises têtes. De cette manière, et en l'absence de toute certitude dans les principes qu'on devait admettre, l'on avait vu à Paris le meurtre de Henri III provoqué, loué, blâmé, justifié et condamné successivement par la même faculté de Sorbonne.

Aussitôt que Henri IV s'était vu paisible possesseur du trône, il s'était mis à réparer les malheurs de l'État par une administration vigilante et à créer en même temps de nouveaux éléments de prospérité publique. Il avait commencé par réprimer les brigandages des hommes de guerre, au moyen de sages ordonnances et de mesures énergiques. Passant ensuite aux finances, qui se trouvaient dans le plus grand désordre, il en confia le rétablissement au marquis de Rosny, plus connu sous le nom de Sully. Jusqu'à quarante ans la carrière de ce gentilhomme avait été toute militaire; mais, au milieu des camps, le roi avait remarqué dans lui l'esprit d'ordre et d'économie, ainsi qu'une grande attention aux moyens de s'enrichir; d'un autre côté il le savait intègre et entièrement dévoué à sa personne. Devenu surintendant des finances, Sully concentra dans sa main la direction absolue de ce service; il travailla aussitôt à y fonder la tradition de l'ordre et celle de la grandeur, qui en est inséparable. Il accomplit l'œuvre la moins brillante, mais aussi la plus difficile et assurément la plus utile : il créa des hommes pour les institutions déjà existantes. Avant lui, les revenus de l'État étaient en quelque sorte au pillage; les financiers ne rougissaient d'aucune malversation. Sully, au moyen d'une surveillance plus active, rendit la comptabilité régulière et les vols très-rares. La plupart des offices de finances, devenus avec le temps héréditaires, tendaient à une indépendance que les guerres civiles avaient favorisée; le nouveau surintendant s'efforça de les en-

fermer, plus encore que les autres fonctions, dans les liens hiérarchiques de la centralisation, et de faire arriver jusqu'à eux l'action du pouvoir supérieur. Il voulut d'abord évaluer l'ensemble du revenu public mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors; mais, à cette époque, la formation d'un budget général présentait des difficultés immenses. Il était possible de connaître le produit net des impôts, c'est-à-dire la quotité des sommes qui entraient au trésor. Quant au produit brut, c'est-à-dire à la quotité des sommes levées, beaucoup de raisons empêchaient de le déterminer d'une manière précise. Malgré les progrès de la centralisation, les rois ne percevaient pas seuls des impôts en France; les grands seigneurs s'attribuaient aussi ce droit; et jusqu'alors les défenses du souverain, sur ce point, s'étaient bornées à l'interdiction de lever des taxes sans un mandement royal exprès. En outre, beaucoup de taxes locales, sans parler des péages, des corvées et des autres droits, dont l'évaluation en argent était impossible, appartenaient aux provinces, aux communes, aux seigneurs. Ajoutons qu'une grande partie des impôts était affermée à des traitants, tous intéressés à en tenir secret le produit, afin de pouvoir renouveler leurs baux à des conditions avantageuses. Malgré ces difficultés, Sully, par sa persévérance et au moyen d'un travail incessant, parvint à réunir beaucoup de documents sur tous les impôts qu'on levait encore en France, et sur ceux qui avaient été établis autrefois. Il fit compulser les registres du conseil d'État et des finances, ceux du parlement, des chambres des comptes, des cours des aides, des anciens secrétaires d'État, et enfin tout le recueil des ordonnances royales; par ces moyens il réussit à obtenir un tableau général des revenus publics; il put connaître la base des impôts, leurs produits, leur mode de perception ou de répartition, et les motifs qui avaient fait abandonner tel ou tel d'entre eux. Ces données lui permirent d'apporter des améliorations notables dans tout ce qui consti-

tuait le service de la perception financière. De nombreux priviléges furent supprimés, et cette suppression devint un bénéfice pour les contribuables; on réunit entre les mains du roi toutes les taxes aliénées et perçues par les aliénataires; l'on fit périodiquement un examen approfondi des comptes des officiers des finances, des trésoriers, des percepteurs et des membres de la chambre des comptes; les tailles les plus régulières furent levées directement par les agents du fisc, sous la surveillance incessante de directeurs et d'inspecteurs généraux. Quant aux taxes dont il était impossible d'évaluer exactement le produit d'avance, on les adjugea aux enchères publiques, et l'on prit les mesures les plus sévères pour prévenir ou réprimer les abus des traitants.

Les dettes de l'État se trouvaient à côté de ses revenus. Sully parvint également, après des peines et des soins infinis, à en faire dresser le tableau général : dès lors, en travaillant d'un côté à accroître les revenus publics, il s'efforçait de l'autre de diminuer les charges du royaume. Parmi les moyens qu'il employa pour cet effet, l'on peut citer la suppression d'un grand nombre d'offices inférieurs de judicature et de finances, la vérification des rentes sur l'État, et, par suite, leur réduction ou leur extinction : il est à remarquer que cette extinction fut parfois arbitraire. L'on rechercha aussi, par ses ordres, toutes les aliénations qui avaient été faites du domaine, et on en examina la valeur avec la plus grande attention. Le travail continu et la bonne administration financière de Sully ne furent pas longtemps sans produire des résultats précieux : sous son impulsion, l'activité plus grande de la surveillance, la rentrée plus régulière des sommes perçues et le renouvellement avantageux de différents baux, avaient porté à 23,000,000, dès 1597, la recette du trésor, qui n'était que de 11,000,000 en 1581; et cette recette, suivant une progression constante, s'éleva à plus de 32,000,000 en 1610 : or, ce n'était là que le fruit d'une meilleure gestion, car Sully

créa très-peu d'impôts nouveaux et diminua tous les anciens. Il se vantait, après la mort de Henri IV, d'avoir, en quinze ans, réduit les tailles de 2,000,000 par an, les droits antérieurs et les menues impositions de moitié. Il disait aussi avoir acquitté pour 100,000,000 de dettes, et racheté pour 35,000,000 de domaines. Il laissait en outre, tout déficit comblé, 41,000,000 dans les caves de la Bastille : mesure utile à une époque où la science financière était aussi arriérée que celle de l'économie politique, et où l'on ne connaissait guère de meilleur moyen que la thésaurisation pour parer aux éventualités de l'avenir. Sully est le premier surintendant des finances dont la mémoire n'ait pas été maudite et soit restée populaire; on lui sut gré d'avoir concilié deux choses qui, avant lui, paraissaient incompatibles : l'accroissement du trésor public avec la décharge et le soulagement du peuple.

Sully appelait le labourage et le pâturage les deux mamelles de la France. Il prit à tâche de favoriser l'agriculture, encouragea la culture des plantes fourragères et la multiplication des bestiaux, et permit en même temps l'exportation des grains. Il diminua les tailles et appuya de tout son pouvoir les efforts que faisait la bourgeoisie afin d'en rendre le payement obligatoire pour les nobles dans les pays d'État; mais il échoua sur ce dernier point, et pendant longtemps encore la noblesse parvint à s'exempter de ce genre d'imposition. C'est à Sully qu'appartient la création à Paris de deux administrations centrales dont l'objet était de favoriser l'agriculture et l'échange de ses produits : 1° celle des travaux publics, qui dirige l'établissement, la réparation et l'entretien des routes, le desséchement des marais, le creusement des canaux, etc., etc. : cette création féconde ne tarda pas à produire le canal de Briare, de la Loire à la Seine, ainsi que la confection de plans pour unir ensemble l'Océan occidental, la Manche, la mer du Nord et la Méditerranée par la Garonne et l'Aude; la Saône et la Loire, la Meuse et la Saône; 2° celle des mines, dont

l'exploitation, abandonnée par Charles VI et Louis XI à des compagnies particulières, avec concession de monopoles, n'avait pas produit les résultats espérés. Il n'y eut guère de service public auquel ne s'étendissent les réformes de Sully. Dans l'armée, la comptabilité et la discipline furent rétablies, le matériel fut augmenté, la condition des troupes rendue meilleure, la retraite des vétérans et des invalides assurée. Quant au commerce proprement dit et à l'industrie, il n'en comprenait ni la portée ni les immenses avantages; il n'y apercevait qu'un aliment de luxe, comme il ne voyait dans le luxe que la ruine des particulers et la cause de la corruption publique.

Heureusement Henri IV ne partageait pas ces préjugés tout militaires de son ministre; ce prince, au contraire, voyait dans l'industrie manufacturière « un des principaux moyens pour rétablir le royaume. » Aidé par Olivier de Serres, il fit tous ses efforts, non-seulement pour relever les établissements qui avaient péri pendant les guerres civiles, mais encore pour doter la France d'une foule d'industries nouvelles, et surtout pour y donner un immense développement à l'industrie de la soie. Il introduisit l'importante manufacture des fils d'or, façon de Milan, qui, dès lors, épargna à la France plus de 1,200,000 écus par an. Il accorda en même temps des encouragements pécuniaires et autres aux fabriques de tapisseries, façon de Flandre, de toile fine, façon de Hollande, de bas de soie, de cuirs dorés et drapés, de blanc de céruse, d'acier fin, de cristaux et verreries, etc., etc. C'est de cette époque que datent les deux célèbres manufactures de tapisseries des Gobelins et de la Savonnerie, destinées à faire oublier bientôt les manufactures d'Arras, si florissantes au XVIe siècle. Une fois lancé dans cette voie féconde, le génie essentiellemen inventif et industriel de la nation ne devait plus s'arrêter dans son développement, malgré le manque de constance qui le caractérise pour la suite à donner à ses découvertes. En

1604, des commissaires spéciaux établis par le roi réunirent à Paris une *assemblée de commerce*; ce fut la première de ce genre : elle eut occasion de signaler, sinon de grands progrès dans l'industrie, du moins l'ardeur générale des esprits à se précipiter dans la carrière qu'on leur ouvrait. On y présenta un grand nombre d'inventions, entre autres celle des moulins à eau dormante, et une foule de projets pour l'établissement de nouvelles fabriques, à l'aide de découvertes et de secrets divers enlevés à l'industrie italienne, anglaise ou flamande. On y proposa aussi des plans pour la réforme générale des corps et métiers, pour l'établissement de plusieurs canaux et l'amélioration des rivières navigables, et pour la création de nouveaux haras destinés à affranchir la France du tribut annuel qu'elle était forcée de payer à l'Allemagne, à l'Espagne, à la Turquie et à l'Angleterre, en lui achetant des chevaux de guerre.

L'on y chercha les meilleurs moyens de remédier à la décadence de plusieurs branches importantes de notre ancienne industrie. On avait teint autrefois à Paris six cent mille pièces de drap dans l'espace d'une année; sous Henri IV il ne s'en teignait pas cent mille. Au commencement du XVIe siècle les draperies de Provins faisaient travailler huit mille métiers; elles se trouvaient entièrement ruinées au commencement du XVIIe. L'assemblée, après un examen approfondi, vit la cause de cette décadence déplorable, non-seulement dans les calamités de la guerre civile, mais aussi dans la désuétude et l'oubli où étaient tombés les anciens règlements destinés à assurer une bonne et loyale fabrication. L'on y décida qu'il était urgent de les remettre en vigueur et qu'il n'y avait que ce moyen de préserver les industriels des erreurs de leur propre cupidité.

Henri IV et Sully s'entendirent mieux pour l'établissement du commerce extérieur que pour l'encouragement de l'industrie manufacturière en France. Comprenant l'un et l'autre la nécessité pour le royaume d'être une puissance sur mer aussi

bien que sur terre, ils donnèrent une grande attention à tout ce qui se rattachait au développement de la marine. Une ordonnance royale indispensable vint soumettre les navires des autres nations aux droits que nos navires subissaient dans les ports étrangers, et mit ainsi un terme à l'inégalité désastreuse qui pesait sur nos transactions commerciales avec les autres peuples. En même temps, Champlain, par ordre du roi, travaillait à créer une Amérique française au Canada, Fleuri pensait à fonder une compagnie des Indes orientales, et des navigateurs français, pleins d'audace, cherchaient à travers les glaces du Nord un passage vers les mers d'Orient. En Europe, d'autres envoyés du roi, Jeannin, de Villeroy, etc., allaient conclure des traités particuliers de commerce avec la Hollande, l'Angleterre et la Turquie. Disons, toutefois, que le génie qui présidait alors aux destinées commerciales et industrielles de la France ne sut ni rétablir le commerce de transit, ruiné par les droits excessifs qui frappaient les importations, ni faire disparaître les entraves des douanes intérieures, comme celles de Lyon, de Grenoble, etc., etc., qui paralysaient entièrement les exportations.

Paris eut une large part aux améliorations de tout genre que le roi fit en France, dès qu'il fut en possession paisible du trône. Aucune ville, peut-être, dans le royaume entier, n'avait plus souffert de la guerre civile que la capitale. Son état était déplorable sous tous les rapports, lorsque Henri IV y entra, en 1594. On y voyait alors, disent les auteurs contemporains, peu de maisons entières et sans ruines, et elles étaient inhabitées pour la plupart. L'herbe couvrait à moitié le pavé des rues; l'arsenal n'avait plus d'artillerie; presque partout les boulevards étaient tombés et les fossés comblés hors des murs d'enceinte; les édifices des faubourgs étaient rasés; il ne restait plus pierre sur pierre dans les villages de la banlieue, et les campagnes qui les entouraient demeuraient désertes et sans culture. Les malheurs de la guerre avaient pro-

duit une multitude d'aventuriers, de pillards et de gens sans aveu, restes impurs des satellites des Seize, des espions espagnols, des soudards royalistes et des valets des princes; ils infestaient incessamment la ville et ses environs. A cette époque où Paris n'était pas encore éclairé pendant la nuit, et où les voies les plus fréquentées, à peine toutes pavées, ressemblaient à des cloaques et à des fondrières, ces brigands portaient, par leur audace incroyable, la terreur et le désordre dans toutes les rues. Chaque matin, les habitants de différents quartiers ne parlaient que des vols, des meurtres et des guet-apens commis dans la ville la nuit précédente, avec l'impunité que trouveraient des voleurs de profession dans une forêt. Aussi nul n'osait sortir de sa maison après le coucher du soleil; les lieux ordinaires de plaisir, les théâtres, les cabarets, etc., devaient être fermés dans l'hiver à quatre heures. Fort souvent des actes de violence et des vols audacieux avaient lieu, même en plein jour. Les malfaiteurs qui les commettaient réussissaient facilement à se sauver, en se perdant à travers les rues étroites, tortueuses et toujours encombrées de cette époque. Il y avait peu de quais le long du fleuve, peu de places dans la ville et point de promenades publiques, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du mur d'enceinte. Le désordre ne régnait pas seulement dans la classe infime de la population parisienne. « Il y a, dit l'Estoile, en parlant de ce temps, adultères, puteries, empoisonnements, voleries, meurtres, assassinats et duels si fréquents à Paris, à la cour et partout, qu'on n'ose parler d'autre chose, même au palais, où l'injustice qui y règne rend effacés la beauté et le lustre de cet ancien sénat. » D'un autre côté, les désordres étaient également entretenus par l'esprit intraitable et l'humeur batailleuse qu'une longue vie des camps avait donnés à la noblesse. Ses rixes ensanglantaient continuellement la ville; chaque jour voyait plusieurs gentilshommes se battre en duel près du moulin Saint-Marcel, derrière les murs des Chartreux, au pré aux Clercs. Ces combats privés étaient presque toujours mortels;

et leur habitude avait tellement pénétré dans les mœurs de la noblesse, que malgré le recours de l'autorité aux mesures les plus rigoureuses pour les faire cesser, ils devaient faire périr quatre mille seigneurs ou gentilshommes dans l'espace de quelques années.

Tel était l'état déplorable où se trouvait Paris, lorsque Henri IV s'en rendit maître. Ce prince comprenait l'importance de la possession de cette ville. Il se garda bien de jamais aller habiter ailleurs; dès que la paix fut faite, il travailla de tout son pouvoir à lui donner une bonne administration de police municipale et la doter d'institutions utiles, à assainir ses différents quartiers, à y faire des embellissements et à y construire des monuments remarquables sur une foule de points. A l'époque de la paix de Vervins et de l'édit de Nantes, c'est-à-dire à la fin du XVIe siècle, Paris avait pour évêque Henri de Gondy, et pour prévôt royal Jacques d'Aumont, baron de Chapes, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. La ville n'avait pas d'autre gouverneur que le roi lui-même; un des grands de la cour suppléait le prince dans ses fonctions, avec le titre de lieutenant général au gouvernement de Paris. En 1600, le roi y nomma François de la Grange, sieur de Montigny, à la place d'Antoine d'Estrées qui avait été le premier lieutenant général. Jacques Danes, président à la cour des comptes, était prévôt des marchands; il avait pour lieutenant civil un homme remarquable, nommé François Miron, qui, deux ans plus tard, devait le remplacer dans cette importante magistrature municipale. Soit en qualité de lieutenant civil, soit comme prévôt des marchands, François Miron sut parfaitement remplir les intentions du roi en secondant activement ses projets d'améliorations dans la ville, au nom de la municipalité parisienne. A cet effet, il devait s'entendre avec Sully, et même recevoir ses ordres dans certains cas déterminés et assez nombreux. En effet, le surintendant des finances de France se trouvait chargé par plusieurs ordonnances royales encore en vigueur à cette époque,

et notamment par celles de 1489, de 1508 et de 1551, de visiter régulièrement les voies et chemins publics et de veiller en même temps à leur entretien et à leur conservation. Dans chaque généralité c'était le bureau des finances, relevant immédiatement du surintendant général, qui exerçait ce contrôle sur les routes rurales et les rues des villes, de même que sur tout ce qui intéressait le domaine royal. Sully joignit le titre de grand voyer de France à tous ceux qu'il possédait déjà, et c'est ainsi qu'il avait le droit particulier de voirie dans la ville de Paris.

Ce droit comprenait deux compétences : l'une administrative, consistant dans le pouvoir d'ordonner divers travaux et ouvrages reconnus nécessaires, et de statuer sur les difficultés qui y étaient relatives, sauf l'appel au conseil du roi; l'autre judiciaire, consistant dans le droit de juger en première instance les contraventions en matière de voirie. Dans l'exercice de ces dernières fonctions, il relevait du parlement. Quelques années plus tard, et en 1607, un long et important édit allait établir des règles encore applicables aujourd'hui, pour la plupart, tant sur la grande voirie en général, que sur la voirie urbaine, et en particulier sur la voirie de Paris. Cet édit, que l'on peut voir au recueil des lois et ordonnances, pose les principes fondamentaux sur la matière. Pour ce qui concerne la ville de Paris, ses prescriptions pourvoient, avec le plus grand soin, à tout ce qui peut apporter des améliorations au percement et à l'alignement des rues, à la construction des maisons et à la tenue d'une bonne police dans les différents quartiers de la cité. Par les ordres du roi et sous la direction active de Sully, François Miron, pendant sa magistrature municipale, élargit un certain nombre de rues, en pava d'autres, construisit des fontaines, des abreuvoirs, des égouts, des quais ; il fit bâtir la maison de la Samaritaine, qui était attenante au Pont-Neuf, éleva la porte de la Tournelle et rouvrit celle du Temple : ces deux portes

furent abattues un peu plus tard. Mais la construction qui lui fit le plus d'honneur fut la façade de l'Hôtel-de-Ville, qu'il acheva après plus de soixante ans d'interruption. François Miron, que sa probité, son grand caractère et son zèle pour le bien public ont toujours fait regarder comme un des meilleurs magistrats de cette époque, parvint en outre, par ses soins et sa vigilance, à établir l'ordre, avec une bonne police, dans les différents marchés de la ville, de même que sur les ports.

Le Pont-Neuf avait été commencé en 1578; mais les discordes civiles avaient fait suspendre les travaux depuis ce temps; Henri IV les fit reprendre vers 1602, et ils furent poussés avec tant de vigueur, que dès 1604 on put y passer sans danger; toutefois la chaussée de ce pont, un des plus beaux de l'Europe, ne fut achevé qu'en 1607. Du Cerceau l'avait commencé; Charles Marchand, architecte, le termina. Pour le faire communiquer avec la Cité, on prolongea la pointe occidentale de l'île, et ce prolongement divisa le pont en deux parties. Nous aurons occasion de parler avec plus de détails de ce monument dans la seconde partie de notre volume. La construction du Pont-Neuf amena plusieurs changements dans les endroits qui y aboutissaient : on combla le bras de la Seine en aval, et l'on agrandit l'extrémité occidentale de la Cité, en y joignant les deux îlots qui, jusqu'alors, en avaient été séparés. Le terrain élevé à la hauteur de la route du pont fut revêtu de murs de terrasse; l'on construisit en même temps les quais de l'Horloge et des Orfévres, qui aboutissent au milieu du Pont-Neuf et au terre-plein où s'éleva depuis la statue équestre de Henri IV. Ces quais ne tardèrent pas à être bordés de maisons, et l'on forma la place Dauphine dans l'espace triangulaire qui se trouvait entre elles. A l'extrémité septentrionale du pont on élargit la place des Trois-Maries et l'on commença les quais de l'École et de la Mégisserie. A l'extrémité méridionale l'on commença également les quais de Conti et

des Augustins ; et pour établir un débouché indispensable sur un point aussi passant, l'on ouvrit la rue Dauphine, à la tête même du pont, partie sur un jardin appartenant aux Augustins, partie sur les ruines de l'ancien collége Saint-Denis.

La galerie du Louvre qui s'avance jusqu'au château des Tuileries, sur les bords de la Seine, avait été commencée par l'architecte du Pont-Neuf, du Cerceau, sous le règne de Charles IX ; les troubles religieux avaient fait également abandonner les travaux : Henri IV les fit reprendre en 1600. Dans le même temps des additions très-considérables étaient faites au château des Tuileries ; ce ne fut, toutefois, qu'un peu plus tard, et après Henri IV, que les deux palais se trouvèrent joints ensemble par cette immense galerie. La place Royale, près la rue Saint-Antoine, fut commencée sous le règne de Henri IV. Ce prince, voulant établir des manufactures sur l'emplacement de l'ancien hôtel des Tournelles, démoli depuis 1564, y fit construire ces premières maisons couvertes de combles élevés et en ardoises, qui furent continuées, plus tard, dans le même style de mauvais goût, sur la façade régulière d'un périmètre carré de 144 mètres de longueur : ce fut la place Royale telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Paris n'avait alors que dix-huit fontaines alimentées par les eaux des aqueducs du pré Saint-Gervais et de Belleville ; elles se trouvaient toutes répandues dans les différents quartiers de la partie septentrionale de la ville ; la Cité et la partie méridionale en étaient entièrement privées. Par suite de nombreuses concessions d'eau que la cour avait faites inconsidérément à des communautés religieuses ou aux hôtels des personnes puissantes, ces dix-huit fontaines n'en fournissaient qu'une faible quantité ; quelques-unes même n'en donnaient pas du tout et se trouvaient entièrement taries : les aqueducs, d'ailleurs négligés depuis longtemps, tombaient en ruine sur quelques points et n'amenaient à Paris

qu'un petit volume d'eau. Henri IV pourvut aussi à ce premier besoin de la cité; au moyen d'une augmentation de l'impôt perçu sur les vins à leur entrée, il se procura l'argent nécessaire pour faire réparer convenablement les deux aqueducs; les travaux furent terminés en 1602. Dès l'année 1598 on avait cessé de faire des concessions d'eau gratuites; tous les concessionnaires, soit anciens, soit nouveaux, furent soumis à une redevance annuelle, dont on ajouta le produit au surcroît de la taxe mise sur les vins : l'on put ainsi alimenter d'eau les anciennes fontaines et en créer en même temps de nouvelles. La première fontaine de l'île de la Cité fut établie par François Miron, en 1605; il la mit sur la place même occupée jusqu'alors par la pyramide de Châtel, que Henri IV venait de faire démolir. On la transféra, quelques années plus tard, dans la cour méridionale du Palais de justice, et on l'appela ensuite fontaine Sainte-Anne, nom qui lui fut donné, ainsi qu'à une rue voisine, en mémoire de la reine Anne d'Autriche.

Malgré les travaux considérables exécutés aux deux aqueducs et aux différents réservoirs, notamment à celui de la fontaine du Trahoir, la distribution de l'eau devenait insuffisante dans Paris; toute celle qui venait du pré Saint-Gervais et de Belleville se trouvait absorbée tant par les anciennes fontaines que par les besoins toujours croissants du Louvre et des Tuileries. Les ingénieurs de l'époque cherchaient des moyens nouveaux pour augmenter le volume d'eau à distribuer dans la ville, lorsqu'un mécanicien flamand, nommé Jean Lintlaër, proposa d'élever, par le jeu d'une pompe, les eaux de la Seine dans un réservoir construit à une hauteur convenable, et de les diriger de là, par des conduits, dans les bâtiments du Louvre et des Tuileries. Henri IV ayant approuvé son projet, cette construction fut faite dans l'espace de cinq ans, tout près de la seconde arche du Pont-Neuf, au nord et en aval; on l'appela *Samaritaine,* à cause de la décoration qui ornait

la façade du côté du pont : c'était un groupe de figures en bronze doré, représentant Jésus-Christ et la Samaritaine auprès du puits de Jacob. Entre ces deux figures une nappe d'eau, tombant d'une vaste coquille, s'épandait dans un bassin également doré. Cette pompe, la première de ce genre qu'on eût encore établie dans la ville, fut pendant quelque temps un objet de curiosité pour les Parisiens; on la termina en 1608. L'année suivante, Charles Marchand, dit le capitaine Marchand, constructeur du Pont-Neuf sous Henri IV, acheva la reconstruction du pont aux Meuniers, que la violence des eaux avait entraîné en 1596. Ce nouveau pont, qui porta quelque temps le nom de son constructeur, fut enfin appelé le pont aux Oiseaux. Au bout de quelques années il devint la proie des flammes et ne fut plus reconstruit.

Un certain nombre d'établissements hospitaliers, existant encore aujourd'hui, fut fondé à Paris sous Henri IV. A cette époque, quoiqu'on eût déjà fait quelques progrès dans les sciences physiques ainsi que des améliorations précieuses dans le bien-être de la vie, l'ignorance générale des bonnes règles de l'hygiène et de la salubrité publique, le manque d'air, de lumière et de ventilation dans des habitations mal distribuées et mal percées, et même dans des rues étroites, tortueuses, pleines d'immondices ou d'eau croupissante, faute d'égouts et de pente pour la faire écouler, une mauvaise alimentation, parfois de dures privations, et un grand nombre d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer ici, engendraient souvent des contagions terribles dans la ville. Une de ces redoutables maladies dont la médecine ne connaissait pas bien la nature, et qu'elle appelait du nom générique de *peste*, vint désoler Paris pendant les années 1606 et 1607. L'Hôtel-Dieu se trouvant encombré de malades de toutes sortes, l'on sentit la nécessité de construire un hôpital spécial pour les pauvres frappés par le fléau. Celui du faubourg Saint-Marceau, qu'on leur avait d'abord destiné, parut trop petit; on choisit entre les

faubourgs du Temple et Saint-Martin un emplacement vaste et commode, et l'on y bâtit ce grand établissement hospitalier qui, sous le nom de Saint-Louis, est devenu un des hôpitaux les plus considérables de la capitale. En 1595, la même cause avait fait fonder, au delà de la barrière de la Santé, l'hôpital de la Santé ou de Sainte-Anne, qui est aujourd'hui une ferme appartenant à l'administration de l'assistance publique. La création de l'hôpital de la Charité, rues Jacob et des Saints-Pères, est due à Marie de Médicis. Cette princesse fit venir de Florence, en 1601, cinq religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, qui se dévouait au soulagement des pauvres malades. Elle les établit d'abord au lieu qu'occupèrent ensuite les petits Augustins. Henri IV leur accorda des lettres patentes qui furent confirmées par les souverains ses successeurs. Un peu plus tard ils furent transférés dans un hôtel construit pour eux sur un terrain qu'on acheta aux Frères de la Charité, rue des Saints-Pères. Là se trouve encore aujourd'hui le vaste établissement hospitalier qui a retenu ce dernier nom.

Au commencement du règne de Henri IV l'enceinte de Paris différait peu de ce qu'elle fut sous Charles VI; on y avait seulement ajouté diverses fortifications. L'on construisit depuis une étendue de murailles qui de la porte Saint-Denis allait aboutir au bastion du jardin des Tuileries et fermait tout l'espace compris entre les deux points; mais c'était là une circonvallation de barrières plutôt qu'une enceinte regulière et fortifiée de murs. Quand Henri IV fit son entrée dans la ville, on y voyait sur une foule de points de grands espaces de terres labourables, des prairies et même des marais sans aucune construction. Depuis l'émigration de la cour au Louvre et aux Tuileries, l'immense palais des Tournelles, au quartier Saint-Antoine, était inhabité et tombait en ruine; son grand parc restait en friche. La majeure partie des terrains aux environs du Temple était aussi en champs et en marais. Des prairies couvraient les îles de Notre-Dame et du Palais. Il n'y avait

eu jusqu'alors aucun accroissement dans la Cité. Avant la formation de la place Royale et de la petite place Dauphine, les Parisiens n'avaient d'autres lieux publics de réunion que la Grève, les halles, le parvis Notre-Dame, la place Maubert et celles du Chevalier-du-Guet, de Sainte-Opportune et de la Croix-du-Tiroir ou du Trahoir. Il n'existait dans Paris aucune promenade plantée d'arbres, excepté le pré aux Clercs, où les arbres étaient rares. La plupart des rues, celles surtout qui se trouvaient dans les quartiers du centre et dans les parties les plus anciennes de la ville, étaient mal alignées, tortueuses et si étroites, qu'on ne pouvait y pénétrer en voiture ; un grand nombre n'étaient pas encore pavées ; quelques-unes ne l'étaient qu'en partie, et elles demeuraient presque toutes encombrées de gravois, de boues et d'immondices qui, mêlées à l'eau stagnante, exhalaient incessamment les miasmes les plus délétères et les plus dangereux. Dans des vers reproduits par Félibien, aux preuves, un poëte de cette époque fait l'énumération des rues que renfermait alors le mur d'enceinte de Paris ; il en compte 36 dans la Cité, 83 au quartier de l'Université, qu'il nomme *Hulepoix*, et 294 au quartier de la ville qu'il appelle *de Saint-Denis* : en tout 413 ; mais le dénombrement des mêmes rues déjà fait par Guillot de Paris à la fin du XIIIe siècle, nous démontre que ce chiffre est inexact et qu'il reste évidemment au dessous de la vérité.

Afin d'effrayer les nombreux malfaiteurs qui infestaient la ville, on avait mis partout, dans les places et les carrefours, des potences et des échelles, des pilôris et des carcans ; chaque grand justicier, prévôt royal, évêque, abbé et seigneur, avait son échelle toujours dressée ; certains carrefours, places ou emplacements voisins des églises étaient ornés de croix ; on en voyait à la Grève, à la place Baudoyer, au carrefour de l'Arbre-Sec et de la rue Saint-Honoré ; quelques-unes, comme la croix rouge, la croix des petits champs, ont donné leur nom

au quartier et à la rue où on les avait placées. Des croix se trouvaient plantées dans tous les cimetières; chaque église, chaque communauté religieuse avait la sienne. Il y avait six ponts à Paris sous Henri IV : le pont Notre-Dame, le Petit-Pont, le pont au Change, le pont Saint-Michel, le pont Marchand, qui remplaça l'ancien pont aux Meuniers, et enfin le Pont-Neuf, terminé en 1604. A l'exception du Pont-Neuf, tous ces ponts étaient bordés de maisons; l'on pouvait ainsi traverser la rivière sans apercevoir son cours. Les quais de la Seine ne consistaient alors qu'en maçonneries irrégulières, ou même en constructions en bois, élevées dans le but unique de préserver les bords du fleuve de l'action corrosive des eaux. Ils n'occupaient encore que fort peu d'étendue sur les deux rives. C'était, dans la partie septentrionale, le quai qui commençait au pont Notre-Dame et se terminait un peu au delà du vieux Louvre; c'était ensuite le quai des Célestins et celui du port au Foin. Du côté du midi, il n'y avait que le quai qui s'étendait depuis le pont Saint-Michel jusqu'à la tour de Nesle. Sur toutes les autres parties de ses rives, soit au nord, soit au sud, soit dans l'île de la Cité, le fleuve était sans quais.

Paris, sous Henri IV, avait seize portes : sept dans sa partie septentrionale et neuf dans la partie sud. Les sept portes de la partie nord étaient la porte Saint-Antoine, placée à côté de la Bastille, et protégée d'un côté par cette forteresse, et de l'autre par un vaste bastion; la porte du Temple, defendue par un large fossé et par un ouvrage extérieur qu'on appelait le Bastillon; la porte Saint-Martin, édifice considérable flanqué de cinq à six tours rondes à sa face extérieure; la porte Montmartre, placée au lieu où se coupent aujourd'hui la rue de ce nom et les deux rues des Fossés-Montmartre et Neuve-Saint-Eustache; la porte Saint-Honoré, édifice quadrangulaire qui se trouvait près de l'endroit où la rue de Rohan débouche dans la rue Saint-Honoré; et enfin la porte Neuve, attenant à la tour de bois sur le bord du fleuve : cette tour, fort élevée et ac-

couplée à une seconde tour plus basse, terminait à l'ouest l'enceinte de la partie septentrionale de Paris. Les neuf portes du côté méridional de la ville étaient : la porte de Nesle, contiguë à l'ancienne tour du même nom, vers le point où s'élève maintenant le pavillon oriental du palais des Beaux-Arts : la porte de Nesle, qui était flanquée elle-même de deux tours rondes, fut restaurée sous Henri IV ; la porte Dauphine, qui fut construite vers 1608, par le même prince, à l'extrémité de la rue Dauphine, ouverte alors depuis peu de temps ; la porte de Buci ou de Bussy, flanquée également de deux tours et placée à l'endroit où la petite rue Contrescarpe débouche aujourd'hui dans la rue Saint-André-des-Arcs ; la porte Saint-Germain, située à la place où l'on voit maintenant une fontaine, rue de l'École-de-Médecine, à l'extrémité de la rue Larrey ; la porte Saint-Michel, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la fontaine de la place Saint-Michel : cette porte, dans les temps anciens, avait été appelée porte d'Enfer, porte Gibart ou Gibert ; la porte Saint-Jacques, flanquée de deux tours et placée entre les rues Soufflot, des Fossés-Saint-Jacques et Saint-Hyacinthe ; la porte Bordelle, Bordet ou de Saint-Marcel, fortifiée également par des tours, et située près de l'endroit où la rue Descartes débouche dans celle des Fossés-Saint-Victor ; la porte Saint-Victor, dans la rue de ce nom, entre la rue d'Arras et celle des Fossés-Saint-Victor ; et enfin la porte de la Tournelle, appelée depuis Saint-Bernard, placée sur le quai de la Tournelle, vers l'extrémité septentrionale de la rue des Fossés-Saint-Bernard. Toutes ces portes étaient munies de ponts en pierre, de ponts-levis, et fortifiées en même temps par des tours ou des tourelles : elles devaient leurs noms, pour la plupart, aux faubourgs qu'elles servaient à séparer de la ville, et qui avaient été ruinés presque tous pendant le siége.

La présence du roi dans Paris, après la conclusion de la paix, répara promptement les maux affreux que cette ville

avait soufferts pendant les guerres, et sembla y faire renaître toutes choses à la vie. A dater de ce moment la capitale commença à reprendre, dans son développement, cet essor et cet élan qu'elle n'a plus perdus depuis. Par suite de l'impulsion vigoureuse de Henri IV, et sous la direction pleine de zèle de Sully et de François Miron, des rues anciennes s'élargirent, des places se régularisèrent et s'embellirent, des rues nouvelles s'ouvrirent, principalement sur les prés et les marais situés entre le faubourg Saint-Honoré et le quartier dit la Ville-Neuve; ce quartier lui-même, qui était demeuré rempli de masures et de décombres depuis qu'on en avait démoli les habitations en 1593, pendant la guerre, se couvrit tout à coup de maisons. Dans l'espace de quelques années les quartiers Saint-Martin et Saint-Denis augmentèrent de moitié. Aux environs de Saint-Roch, la butte formée par les terres qu'on avait tirées des fossés, en travaillant aux fortifications dans cette partie de la ville, fut aplanie et couverte de rues neuves. Au quartier Saint-Antoine et dans le lieu appelé depuis quartier du Marais, on voyait aussi des constructions de tout genre, maisons et édifices, s'élever rapidement sur des terrains restés nus jusqu'alors. Dans l'île de la cité, près du quai des Orfévres, nouvellement construit, on ouvrait la rue de Harlai et l'on bâtissait l'hôtel du premier président au parlement, habité depuis par les illustrations de la magistrature française des XVIIe et XVIIIe siècles, les Harlai, les Molé, les Lamoignon, etc., etc. Paris se couvrait ainsi, chaque année, de nouvelles rues plus droites, plus larges que les anciennes, et mieux appropriées aux besoins actuels des habitants, aux coches surtout et aux carrosses, dont l'usage tendait de plus en plus à s'établir dans la capitale. C'est ainsi que s'ouvrirent, sur un terrain appartenant aux religieux de l'hôpital de Saint-Gervais, une partie de la rue Saint-Louis au Marais, la rue de la Culture-Saint-Gervais et celle de Saint-Anastase. Henri IV, voulant perfectionner les fortifications faites dans cette partie

de la ville, en 1553, agrandit l'arsenal et y construisit, au bout du jardin, un bastion destiné à compléter et à relier ensemble ces fortifications, depuis la rivière jusqu'au-dessus de la porte Saint-Antoine.

Hors du mur d'enceinte, les faubourgs se relevaient de leurs ruines et suivaient l'accroissement rapide de la ville. La foire de Saint-Germain, qui devint alors fort populaire et très-suivie, contribua beaucoup à la reconstruction et à l'agrandissement du faubourg de ce nom; il était déjà si considérable avant le siége, qu'on en avait fait un dix-septième quartier de la ville; mais, depuis Henri IV, son étendue et son importance augmentèrent tellement, qu'il égalait seul, en superficie, quatre des autres quartiers joints ensemble. Dans la partie nord de la ville, sur la rive droite du fleuve, l'on vit de nouveaux faubourgs se former, au delà des portes du Temple et de Montmartre. Dans l'espace de quelques années ceux de Saint-Martin et de Saint-Denis s'accrurent de moitié, et celui de Saint-Antoine fit des progrès si rapides, qu'il ne tarda pas à comprendre et à absorber les villages de Reuilly et de Pincourt, situés à l'est, à une assez grande distance du mur d'enceinte.

Depuis que la lassitude, qui suit toujours la fièvre, avait succédé à la fureur des guerres civiles; depuis, surtout, que la conduite habile de Henri IV avait à moitié apaisé et à moitié détourné de leurs cours les passions politiques, les esprits inquiets et les âmes ardentes cherchaient un nouvel aliment pour nourrir l'activité qu'elles s'étaient faite : dès lors un grand nombre de personnes dont la religion était sincère et la piété tendre, avaient commencé à tourner leurs regards fatigués vers les institutions religieuses comme vers un port tranquille et un asile sûr au milieu de la tempête. L'on voyait ainsi les croyances chrétiennes de cette époque de foi, épurées et fortifiées en même temps par la paix publique, couvrir la France, non plus comme naguère, de partis ennemis ar-

més les uns contre les autres, mais d'établissements de piété où l'on courait, de tous les rangs de la société, chercher des consolations et le repos. Henri IV favorisa cette transformation de l'ancien esprit de la Ligue en encourageant de tout son pouvoir, soit la restauration et le rétablissement des anciens ordres religieux, soit la fondation de nouvelles institutions pieuses. En 1602 les deux princesses, Catherine et Marguerite d'Orléans, filles de Henri, duc de Longueville, obtinrent du roi des lettres patentes pour la fondation d'un couvent de carmélites à Paris. Il occupa l'emplacement de l'ancien prieuré de Notre-Dame-des-Champs, dont l'église datait du temps de Hugues Capet; une vieille tradition la disait établie sur les ruines d'un temple de Cérès, où s'était jadis réfugié saint Denis lorsqu'il prêcha l'Évangile à Paris. Cette communauté ne tarda pas à devenir célèbre par le nombre, et surtout par la qualité des personnes qui s'y retirèrent. Le couvent prit de vastes accroissements : on le vit s'étendre peu à peu, sous les deux règnes suivants, de la rue Saint-Jacques à la rue d'Enfer, et embrasser finalement, avec toutes ses dépendances, le grand espace qui, du jardin et de l'enclos du séminaire oratorien de Saint-Magloire, aujourd'hui les Sourds-Muets, monte jusqu'aux bâtiments occupés maintenant, dans la rue Saint-Jacques et dans la rue d'Enfer, par la brasserie du Luxembourg. Sa règle était celle de sainte Thérèse, apportée en France par des carmélites espagnoles. Les noms les plus illustres de tout le XVII[e] siècle et d'une partie du XVIII[e], se trouvent parmi les religieuses de cette communauté. Il n'y avait pas une famille considérable de la cour dont quelque membre n'y fût placé ou n'y eût été élevé : aussi le couvent des carmelites était-il, après le palais du roi, le lieu de Paris le plus fréquenté par les plus hauts personnages du temps.

Vers l'année 1600 ou 1601 les religieuses du tiers ordre de Saint-François vinrent s'établir au village de Picpus, à

l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, dans un petit bâtiment qu'avaient occupé autrefois pendant quelque temps les capucins de la rue Saint-Honoré, et après eux les jésuites : on les appelait alors *pénitents;* mais depuis leur installation à Picpus ils portèrent le nom de ce village. Vers l'an 1595 un religieux parisien, le P. Vincent Mussart, avait introduit dans cette congrégation des réformes qui la firent remarquer et donnèrent lieu à l'établissement en France de soixante monastères, lorsque après les guerres de religion les esprits, si longtemps inquiets et tourmentés, se mirent partout à chercher le repos dans le silence du cloître. Les religieux de Picpus étaient encore au nombre de soixante à Paris quand ils furent supprimés en 1790. Trois ans après la mort de Henri IV quelques particuliers se réunirent et fondèrent ensemble, rue Saint-Laurent, un couvent pour les religieuses de Sainte-Élisabeth, qui suivaient à peu près la règle des Picpusses, et qui devaient aussi leur rétablissement au P. Vincent Mussart. Ce fut encore un particulier, Jean Costar, riche marchand tapissier et bourgeois de Paris, qui, conjointement avec sa femme, établit en 1603, dans une vaste maison qu'il possédait au faubourg Saint-Martin, des religieux de l'ordre de Saint-François, institués en Espagne vers 1496, et connus alors en France sous le nom de Récollets. Henri IV leur accorda aussitôt l'autorisation nécessaire et leur fit en même temps plusieurs donations importantes. De son côté la reine Marie de Médicis leur fournit, par ses libéralités, les moyens de construire une grande et belle église, dont elle posa elle-même la première pierre. Dans la suite les bâtiments du monastère, d'abord petits et simples, furent reconstruits par la munificence de M. de Bullion, surintendant des finances, et du chancelier Séguier. La première femme de Henri IV, Marguerite de Valois, étant revenue à Paris en 1605, après la dissolution de son mariage, voulut y accomplir un vœu qu'elle avait fait, dans un pressant danger, en Auvergne : elle fonda un monastère dans une maison conti-

gué à son hôtel, rue de Seine, et y plaça les Augustins déchaussés, dont la réputation commençait à s'étendre en France. Les Frères de la Charité, qui occupaient alors cette maison, allèrent s'établir au lieu où se trouve aujourd'hui l'hôpital de ce nom, rues Jacob et des Saints-Pères. On nomma les nouveaux religieux petits Augustins, pour les distinguer des grands Augustins. Trois ans auparavant, en 1603, Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, avait affecté une somme considérable laissée par sa belle-sœur, Louise de Lorraine, veuve de Henri III, à la fondation d'un couvent de religieuses. Ayant acheté l'hôtel du Perron, dans la rue Saint-Honoré, elle l'avait fait approprier à la destination d'un monastère et y avait placé les Capucines qui suivaient la règle de Saint-François. Ce couvent fut transféré par la suite sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la rue Neuve-des-Capucines, en face de la place Vendôme.

Le bannissement des jésuites hors du royaume, prononcé par l'arrêt du 29 décembre 1594, à la suite de l'attentat de Châtel, n'avait eu qu'une exécution imparfaite. Les parlements de Bordeaux et de Toulouse n'avaient pas jugé à propos d'imiter celui de Paris, et de les expulser; ils se trouvaient ainsi fort répandus dans toutes les provinces du Midi. En même temps leur influence était loin d'avoir entièrement cessé au Nord, malgré les vives hostilités de l'Université de Paris, malgré le renouvellement, en 1597, de l'arrêt du parlement qui les avait bannis. Pour échapper à son effet, plusieurs d'entre eux, avaient quitté l'habit distinctif de l'ordre; ils n'étaient point sortis des villes du ressort, et n'avaient abandonné ni l'enseignement ni les prédications. Partout, dans le midi de la France, leurs écoles se distinguaient de celles des universités par une discipline habile et douce en même temps, par une tenue parfaite, un grand zèle dans les professeurs et les élèves, et par des progrès signalés dans les lettres surtout. D'un autre côté, la renommée publiait dans les diffé-

rentes parties de l'Europe, au commencement du XVII[e] siècle, les services immenses que leur héroïsme et leur habileté rendaient chaque jour au christianisme et à la civilisation au delà de l'océan. Henri IV, croyant trouver dans cet ordre, dont l'influence se faisait sentir partout, un puissant instrument pour l'aider dans la restauration générale de la France, qu'il poursuivait, ainsi que dans les réformes nombreuses qu'il y avait entreprises, le rappela à Paris en 1602, et lui rendit l'enseignement public, en concurrence avec l'Université; bien plus, il choisit un de ses membres pour son confesseur.

Ce prince remarquait dans la haute noblesse un mauvais vouloir systématique et une résistance sourde à son pouvoir; il apercevait aussi dans le parlement un esprit hostile à l'autorité absolue de la royauté, malgré les démonstrations empressées du plus grand nombre de ses membres. Cette double opposition, et surtout celle des grands, qu'il savait redoutables encore, lui faisait chercher un point d'appui, tant dans le clergé et les corporations religieuses, que dans la masse du peuple, et la bourgeoisie qui en formait la partie la meilleure.

Le parti que Henri IV sut tirer de ces deux éléments de puissance, ainsi que du besoin qu'ils avaient alors de lui l'un et l'autre, rendit vaines les nouvelles tentatives des grands contre son pouvoir. D'ailleurs, pendant le cours des guerres civiles, il était survenu dans la fortune de la haute noblesse des changements dont l'effet inévitable était de paralyser les efforts qu'elle faisait pour affaiblir la royauté. Le premier coup lui avait été porté par l'avénement même de cette aristocratie toute royale de ducs et pairs, que le siècle précédent avait vu surgir. Créée par lettres patentes de la couronne, elle opposait la faveur de la cour à l'illustration de l'antiquité, et prétendait ainsi tenir le même rang que l'ancienne noblesse; mais l'opinion publique, qui décide toujours en souveraine

des rangs ainsi que de la considération qui leur est due, se refusa à confondre ces nouveaux pairs avec les anciens; elle mit, au contraire, une telle différence entre eux, que le duc de Bretagne, loin d'être flatté de se voir élevé à la dignité de pair, craignit que les anciennes prérogatives de son fief ne fussent dégradées par la collation de cette nouvelle dignité, et prit des précautions en conséquence. Toutefois, malgré cette dépréciation, une foule de causes, et surtout la décadence complète des anciennes familles féodales, dont les grands noms n'étaient plus guère que des souvenirs du passé, contribuèrent à faire peu à peu de la nouvelle pairie la dignité la plus éminente et la plus importante de l'État; mais la royauté qui l'avait formée avait grand soin de la tenir sous sa main, et elle se trouvait ainsi sans aucun pouvoir politique. Toutes les fois qu'elle voulut faire quelques tentatives pour arriver à la direction des affaires publiques et au gouvernement de l'État, elle se vit sévèrement réprimée.

Henri III voyant, à son avénement, que les grands officiers de la couronne avaient seuls un pouvoir réel, leur donna la préséance sur les pairs; bientôt après la manière arbitraire dont il disposa du rang de ces derniers, sans aucun égard pour l'ancienneté des érections, contribua encore à l'abaissement de la pairie dans l'opinion publique. Il n'y avait que huit duchés-pairies quand Henri III monta sur le trône; il y en avait dix-huit à l'avénement de Henri IV. Par la suite les rois de la maison de Bourbon, successeurs de ce prince, devaient suivre son système et créer incessamment de nouveaux duchés-pairies, afin d'abaisser encore cette dignité qu'ils redoutaient, et de la rendre de plus en plus dépendante de leur pouvoir.

Dès que les princes du sang avaient vu déchoir le titre de pair, ils s'étaient adressés au souverain et avaient fait augmenter puérilement leurs dignités pour se mettre au-dessus de la pairie; ils s'étaient trouvés dès lors séparés des grands, que

choquaient des distinctions avec lesquelles ils étaient peu familiarisés : c'est ainsi que se tenaient chacun de leur côté les princes du sang, les ducs et pairs, la haute noblesse d'origine ancienne, et la petite noblesse, ou la noblesse nouvelle, tous divisés par l'ambition, la vanité ou l'intérêt, tous ennemis ou jaloux les uns des autres. Cette rivalité constante servait admirablement les vues de Henri IV, en affaiblissant le corps entier de cette aristocratie naguère encore si redoutable, et en faisant perdre insensiblement à tous ses membres les idées de grandeur, d'indépendance et de fierté qu'ils avaient toujours conservées jusqu'à la fin des guerres civiles. Mais, comme il arrive dans toutes les transformations, en attendant que les grands eussent pris un caractère convenable à leur faiblesse actuelle, on remarquait parmi eux une espèce de fermentation sourde, et l'on voyait qu'ils regrettaient encore l'ancien gouvernement des fiefs. Dominés par l'opinion publique et maîtrisés par la force des choses, ils obéissaient au pouvoir de la royauté, qui avait absorbé tous les autres; mais ils murmuraient et, sans trop se rendre compte de leurs vues, ils attendaient de l'avenir, pour la plupart, quelque circonstance qui leur donnât l'occasion de se cantonner dans leurs provinces et d'en saisir le gouvernement.

Quelques-uns, méconnaissant leur état actuel, dans leurs désirs ardents de domination, et confondant les époques de l'histoire, s'imaginèrent un jour que Henri IV, pressé par des besoins d'argent pour continuer la guerre d'Espagne qu'il avait alors sur les bras, consentirait à leur céder à fiefs les provinces de la France sous la foi de l'hommage, à condition que ses nouveaux vassaux lui fourniraient les secours nécessaires; ils poussèrent même la folie jusqu'à charger sérieusement le duc de Montpensier de proposer cette affaire au prince et d'en suivre la négociation. Henri IV sourit de pitié à cette ouverture, et s'estima heureux de n'avoir à craindre que des adversaires et des compétiteurs aussi méprisables.

Le maréchal de Biron se montra plus conséquent dans sa conduite ; plus qu'aucun autre, ce seigneur était dévoré d'une ambition ardente ; mais, plus clairvoyant que ses collègues, il n'apercevait dans l'esprit général des peuples aucune disposition au démembrement du royaume et au retour vers le gouvernement féodal du moyen âge : aussi s'adressa-t-il, pour rétablir les fiefs, non à Henri IV, non à la bourgeoisie qui le soutenait, mais aux ennemis mêmes du prince : il fit avec les cours de Madrid et de Turin un traité où l'on convint que Biron épouserait une princesse de Savoie, et qu'il aurait pour lui et les siens la souveraineté du duché de Bourgogne ; il fut stipulé que si l'on parvenait à enlever la couronne à Henri IV, on la rendrait élective ; qu'on changerait les grands gouvernements de la France en autant de principautés, et qu'elles dépendraient du roi de la manière seulement dont les électorats dépendaient de l'empereur. Le succès d'une pareille entreprise eût été la ruine de l'unité monarchique, et en même temps la mort de l'autorité royale en France au profit du gouvernement féodal restauré. Heureusement la conjuration du maréchal de Biron fut découverte à temps. Henri IV sentit l'étendue et la grandeur du danger que venait de courir l'État dans cette circonstance. Ayant fait arrêter ce seigneur dans son antichambre même, il l'envoya à la Bastille, avec le comte d'Auvergne, son complice, et saisit tout de suite le parlement de l'affaire. L'instruction fut entamée sur-le-champ par une commission de conseillers, à la tête desquels était le premier président de Harlai. Le procès se suivit publiquement, et sans desemparer, devant toute la cour suprême, à l'exception des pairs de France, qui refusèrent d'y siéger. Le maréchal fut convaincu et condamné, par un arrêt solennel, à être décapité sur la place de Grève ; ses biens furent déclarés confisqués et sa pairie réunie à la couronne. Les proches parents de ce seigneur vinrent se jeter aux pieds du roi pour demander a grâce ; mais Henri IV, quoique porté à la clémence par

sa nature, la refusa, en disant que le péril auquel l'attentat du maréchal avait exposé le royaume lui interdisait toute miséricorde. Voulant toutefois épargner à un seigneur qu'il avait aimé l'humiliation de mourir publiquement comme un criminel ordinaire, il permit que l'exécution eût lieu dans la Bastille même. Le supplice du duc de Biron eut un retentissement solennel dans l'Europe entière; hors du royaume il révéla, aux amis et aux ennemis de la France, la force d'un gouvernement qui avait pu donner un tel exemple de sévérité; au dedans, il fit connaître aux grands les dispositions où se trouvaient alors les esprits; il leur apprit en même temps que l'époque de leur puissance politique était passée sans retour, et qu'il fallait renoncer pour toujours à l'idée, si chère encore à quelques-uns, de rétablir les anciens fiefs.

Henri IV, secondé par l'opinion publique et solidement appuyé sur le clergé et sur les classes moyennes, faisait ainsi tout fléchir sous sa main puissante; il trouvait cependant un point de résistance et d'opposition à son autorité absolue dans les prétentions du parlement de Paris. La vieille rivalité de pouvoir, qui n'avait jamais cessé d'exister, surtout depuis François I[er], entre les rois ses prédécesseurs et la cour suprême, demeurait toujours vivace et persistante, tantôt plus marquée, tantôt moins apparente, suivant les circonstances. Deux fois, dans les derniers temps, le parlement avait trouvé l'occasion d'exercer l'autorité suprême; d'abord sous Henri III, lorsqu'il osa rejeter pour une partie, et modifier pour l'autre, l'édit que ce prince avait publié d'après les remontrances des états de Blois; et ensuite pendant les guerres de la Ligue, lorsque, par un arrêt solennel, il cassa et annula, comme contraires à la loi salique, les traités et conventions qu'on aurait faites ou qu'on pourrait faire pour donner la couronne de France à une princesse ou à un prince étranger. Ces deux événements eurent pour effet d'exalter l'orgueil de la cour suprême et d'accroître considérablement ses prétentions à l'exer-

cice du pouvoir souverain : elle en vint à se persuader qu'elle représentait la nation entière et qu'elle était au-dessus de la royauté, puisqu'elle exerçait un droit de contrôle sur ses actes. Lorsque Henri IV, en 1595, convoqua une assemblée de notables à Rouen, le parlement de Paris s'en plaignit; dans sa remontrance il articula qu'il était contre l'usage que les états se tinssent hors du ressort du premier parlement du royaume. Il était persuadé que ces assemblées se trouvaient soumises à sa juridiction, et qu'il fallait, en conséquence, qu'on les réunît dans l'étendue de son ressort, afin qu'il pût juger leurs actes, et au besoin les réprimer ou les contenir.

Le parlement vit avec plaisir l'abaissement des grands par Henri IV; il crut avoir ainsi un ennemi de moins à combattre; mais il comprit bientôt, quelles seraient désormais la force et la puissance de la royauté, demeurée sans rivale d'autorité par suite de cet abaissement même. Au milieu de l'esprit d'obéissance répandu dans tous les ordres de l'État depuis la paix, il sentit la faiblesse de l'espèce de pouvoir, pour ainsi dire négatif, que lui donnaient son droit de remontrances et ses refus d'enregistrement; ces derniers moyens eux-mêmes ne tardèrent pas à lui échapper et furent presque anéantis par la solennité des lits de justice : dès lors le parlement, voyant qu'il ne [pourrait plus rien refuser au roi, se mit à chercher des raisons pour conserver, en le partageant et sous une autre forme, une partie au moins du pouvoir politique qu'on lui arrachait. On le vit entrer dans un système d'attaque et de défense tout nouveau; il prétendit que le droit des états généraux tenus jusqu'alors en France se bornait à faire des demandes et des représentations sur lesquelles le conseil du roi pouvait statuer arbitrairement; que le parlement, au contraire, représentait les anciens *champs de Mars* et *de Mai* de la nation, qu'il constituait le conseil nécessaire des rois, et ne formait qu'une seule et même puissance avec le prince pour gouverner le royaume. C'était-là

un moyen nouveau que tentait le parlement pour absorber la royauté et s'en attribuer le pouvoir ; mais le contraire de ce qu'il espérait arriva : il protestait tout haut de sa soumission et de son dévouement au prince ; on le prit au mot, et bien loin d'attirer à lui l'autorité royale, comme il le voulait, il se vit bientôt dominé et possédé lui-même par cette puissance redoutable que tout concourait ainsi à rendre sans rivale. Convaincu dès lors de l'impuissance de tous ses efforts contre la royauté, il borna son ambition à disputer le rang et la dignité aux deux premiers ordres de l'État ; cette ambition, jadis si vaste et si hautaine de la cour suprême, se rapetissa ainsi peu à peu aux étroites proportions de la vanité, qui ne manque jamais d'être l'avant-coureur de la petitesse.

Le parlement conserva toujours dans leur intégrité ses belles et précieuses attributions juridiques. Quant au pouvoir politique, malgré le droit d'enregistrement et même de remontrances que les rois ne lui ôtèrent pas, afin de conserver aux yeux de la nation une apparence de contrôle à leurs actes, il le perdit entièrement ; et s'il parut encore quelquefois dans les affaires publiques de l'État avant sa chute définitive, ce ne fut qu'irrégulièrement pendant les orages des révolutions et à la suite de quelque parti, ou dans les rangs de l'opposition, qui se servait de lui, comme d'un instrument, pour arriver à ses fins.

Aussitôt que Henri IV s'était vu paisible possesseur du trône, il avait senti la nécessité d'agir sur les jeunes générations et d'améliorer l'esprit public en France par l'éducation et l'instruction. Il donna pour raison du rappel des jésuites qu'il les *estimait plus propres et plus capables que les autres à instruire la jeunesse.* Dans son grand désir d'améliorations morales, il ne pouvait pas oublier la plus ancienne et, pour ainsi dire, la mère de toutes les écoles du royaume de France, l'Université de Paris. Le corps universitaire, si brillant jadis et si renommé partout pour sa science sans rivale, était sin-

gulièrement déchu depuis un demi-siècle ; les troubles de la Ligue et les guerres civiles avaient fait disparaître presque entièrement son ancienne discipline. Afin d'opérer dans son sein des réformes si nécessaires, Henri IV institua une commission qu'il composa des personnages les plus éminents de l'époque par leurs dignités, leur expérience et leur savoir : c'étaient Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, grand aumônier de France ; Achille de Harlai, premier président au parlement ; Jacques-Auguste de Thou, président à mortier ; Lazare Cocquelay et Édouard Molé, conseillers de la grand'-chambre ; Jacques de la Guerle, procureur général ; Louis Sirvin, avocat général ; Séguier, lieutenant civil ; et Faucon de Ris, premier président au parlement de Bretagne. Les commissaires commencèrent leur mission par la visite des colléges ; ils furent saisis de tristesse à la vue de la désolation qu'avaient laissée partout les dernières guerres civiles. Ils trouvèrent les classes et les salles d'études converties en étables et en écuries ; on y voyait encore entassée l'ordure des chevaux et des animaux qui y avaient demeuré. Beaucoup de bâtiments scolaires étaient entièrement détruits ou à demi-ruinés ; ce qui avait échappé à la flamme ou à la fureur de la guerre se trouvait occupé par des familles et des ménages d'étrangers, hommes, femmes, enfants et bestiaux. Un désordre et une désolation non moins grands régnaient dans tout le personnel du corps universitaire, maîtres et élèves. Pour y mettre promptement un terme, la commission royale tint de nombreuses séances ; elle eut soin chaque fois d'appeler dans son sein le recteur de l'Université, les procureurs des nations, les doyens des trois facultés supérieures et les principaux des colléges, afin de pouvoir s'éclairer de leurs lumières. Après un sérieux examen, on crut ne pouvoir mieux faire, pour réformer le corps enseignant, que d'adopter et de faire revivre, avec quelques changements et additions que demandait la différence des deux époques, les règlements faits autrefois, sous

Charles VII, par le cardinal d'Estouteville, pour le rétablissement de la discipline universitaire, après l'expulsion des Anglais. Un édit royal, enregistré et publié par le parlement, vint rendre exécutoires toutes les règles, tant les anciennes que les nouvelles. Le président de Thou, avec les conseillers Molé et Cocqueley, demeurèrent chargés d'en surveiller l'application.

Dès l'année 1600 ces trois magistrats convoquèrent aux Mathurins une assemblée générale de l'Université; le président de Thou exposa, dans une longue harangue, l'intention où était le roi de restaurer et de faire fleurir de nouveau l'Université de Paris. Il parla de l'influence puissante que le bon enseignement de la religion, des lois, des sciences et des lettres ne manque jamais d'exercer sur la grandeur des États, en même temps que sur le bonheur des peuples. Il dit que dans tous les siècles les rois de France avaient répandu leurs faveurs sur l'Université de Paris; il rappela également la protection ferme, constante et efficace de saint Louis, de Charles VII et de Louis XII pour les libertés de l'Église gallicane, *qui ne sont autre chose que l'observation exacte des saints canons.* Il finit par annoncer que le roi, dans sa sollicitude, avait fait dresser, par les personnes les plus éclairées sur les affaires de l'Église et de l'État, des règlements qu'il désirait voir observer désormais dans l'Université. Le recteur répondit, au nom de tous, que l'Université recevait avec plaisir le nouveau recueil des règles qu'on lui apportait de la part du roi et du parlement, et qu'il s'y soumettrait respectueusement. L'on désigna ensuite quatre censeurs tirés du corps enseignant lui-même, pour faire l'application de ces règles à chacune des quatre facultés : c'étaient Nicolas Éclain, docteur en médecine; Claude Menault, dit *Minos,* professeur en droit canon; Edmond Richer, de la faculté de théologie; et Jean Gaillard, principal du collége de Boncour, de la faculté des arts et ancien recteur.

Ces nouveaux censeurs trouvèrent de grands obstacles au bien qu'ils voulaient opérer : bon nombre de régents vicieux, ignorants ou paresseux, et même plusieurs principaux de colléges, peu réglés dans leur conduite, ne manquèrent pas de décharger sur eux la mauvaise humeur qu'ils n'avaient pas osé faire paraître contre le parlement lors de la publication des nouveaux statuts ; ils s'en prirent surtout à Richer, qu'on regardait généralement, avec René Benoît, confesseur du roi, comme l'âme et le grand moteur de cette réformation ; mais Richer, qui se voyait soutenu par le prince et le parlement, sentait son courage augmenter à proportion de la résistance et des oppositions qu'il trouvait dans son entreprise. Il fit, avec ses collègues et quelques docteurs, la visite des colléges, et parvint à y établir, sans beaucoup de peine, une discipline exacte et uniforme. Il n'en fut pas de même quand les censeurs voulurent prendre des mesures pour faire disparaître certains abus que les régents ou les principaux avaient quelque intérêt à conserver : l'abolition du landi surtout, et la modération du prix de pension payé par les étudiants, soulevèrent une opposition vive et opiniâtre. Le landi, appelé aussi *minerval* dans le quartier de l'Université, était une fête qu'on célébrait deux fois par an, à l'occasion des honoraires que les écoliers payaient, en été et en hiver, à leurs régents : on y donnait des repas et des festins qui étaient presque toujours accompagnés de dissolution, de débauches et d'orgies. Les censeurs rétablirent à sa place l'honoraire mensuel, c'est-à-dire le salaire modique que les écoliers payaient auparavant chaque mois pour reconnaître la peine de leurs maîtres.

L'avarice des régents souffrait de ces changements, et surtout de la suppression du landi ; on les vit se concerter entre eux contre les censeurs, leur refuser unanimement de signer l'observation des nouveaux statuts, et parvenir, à force d'instances, à faire retirer leur signature par plusieurs de leurs

collègues qui l'avaient donnée. Ils en vinrent bientôt jusqu'à exciter à la rébellion les écoliers qui suivaient leurs leçons, et à donner des armes aux valets de colléges. Il y avait tous les jours du tumulte dans le quartier de l'Université, et quand il arrivait aux censeurs d'y passer, ils étaient toujours insultés et souvent même maltraités. Ces scènes continuelles de violence scandalisaient et révoltaient toute la ville : beaucoup de personnes de distinction retirèrent leurs enfants des colléges publics pour les mettre en pension chez des professeurs particuliers; plusieurs leur donnèrent des précepteurs dans leurs maisons mêmes; et cet usage, assez rare jusqu'alors, commença depuis à devenir commun. Malgré ces difficultés, les censeurs, par leur courage persévérant, leur sagesse, leur modération et leur fermeté, réussirent enfin à opérer la réformation qu'ils avaient entreprise. Dans l'espace de deux années l'on vit changer la face entière de l'Université de Paris. Les régents vicieux ou ignorants furent chassés et remplacés par des hommes plus instruits et mieux réglés en même temps; les abus du landi disparurent et l'ordre régna partout dans les écoles. Disons, toutefois, que la gloire de l'ancienne Université de Paris était passée, et que ce grand corps, qui avait jeté tant d'éclat pendant le moyen âge, se trouvait alors dans sa période décroissante. En face de l'Université l'on voyait s'élever, plein de vigueur, de jeunesse et d'espérance, un ordre rival qui avait déjà fait ses preuves dans presque toutes les parties de l'enseignement public, l'ordre des jésuites. Cette compagnie, qui faisait déjà sentir partout l'influence de sa discipline unitaire, la plus forte qui ait jamais existé, rentrait à Paris après neuf ans d'exil. Malgré des difficultés de tout genre, et des procès interminables suscités par l'Université et le parlement lui-même, elle ne devait pas tarder à y reprendre le rang distingué que lui donnait son habileté sans pareille dans l'art si difficile d'élever et d'instruire la jeunesse. Plus qu'aucuns des autres maîtres de l'époque, les jésuites

allaient contribuer à former cette grande génération d'esprits d'élite qui devait illustrer le règne de Louis XIV.

Au commencement du XVIIe siècle, tandis que les beaux-arts semblaient décliner et descendre partout, et principalement en Italie, où naguère encore ils étaient si brillants, le génie de la littérature moderne répandait le plus vif éclat sur quelques points de l'Europe. L'Espagne avait déjà vu paraître le premier romancier du monde, l'immortel Cervantès; et l'inépuisable Lope de Véga inondait son théâtre de flots de poésie. Dans le Nord, l'astre majestueux de Shakspeare, jetait une splendeur immense sur la sombre Angleterre. En France, le règne de Henri IV, et même plusieurs années au delà de ce prince, furent plutôt une époque de préparation que de création pour notre littérature nationale : c'était le moment où elle sortait, pour ainsi dire, du chaos, de même que la grande politique européenne, et commençait à marcher d'un pas assuré vers l'ordre et l'unité.

A l'ouverture du XVIIe siècle il y avait à peine quelques années que les hommes remarquables dans les lettres et les sciences du siècle précédent avaient disparu; Ronsard était mort en 1585, Dorat en 1588, Montaigne en 1593, Cujas en 1590, Amyot en 1593; Nicot, Passerat, d'Orsat, l'abbé Desportes ne moururent que dans les premières années du XVIIe siècle. Ceux de ces esprits supérieurs qui écrivirent en français contribuèrent tous un peu à la formation de la langue. Ronsard et sa *Pléiade,* malgré leur manque de goût et beaucoup d'autres défauts, avaient déjà ajouté quelques cordes sonores à la lyre poétique, et Malherbe était venu la perfectionner. Dès lors la langue poétique demeura soumise aux règles de la grammaire et de la logique. La même révolution fut commencée pour la prose. Après Malherbe, et surtout après Balzac, son élève, elle put s'élever jusqu'à l'harmonie et prétendre à la noblesse. La gloire de Malherbe fut d'avoir préparé le double instrument intellectuel au moyen

duquel les génies du XVIIe siècle allaient dominer l'Europe plus sûrement et plus longtemps que s'ils l'eussent soumise par les armes.

Dans le même temps Henri IV, par ses travaux et ses projets au point de vue politique, préparait Richelieu et Louis XIV; mais la mort, qui depuis son avénement au trône n'avait jamais cessé de planer sur sa tête, vint le frapper tout à coup au moment même où il allait commencer l'exécution des vastes plans qu'il avait préparés de longue main. Les circonstances de l'assassinat de ce prince, par Ravaillac, sont trop connues pour que nous les exposions ici. Sa mort laissait le trône à un enfant de neuf ans, Louis XIII, et la régence à une faible femme, Marie de Médicis, qu'il avait épousée en 1600, après avoir fait divorce avec Marguerite de Valois, sœur de Henri III.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE PREMIER DU LIVRE DOUZIÈME.

De Thou. — *Lettres du cardinal d'Ossat*. — Flassan, *Hist. de la diplom. française*. — *Journal de l'Estoile*. — Sully, *Econom. roy.* — Cayet, *Chron. septen.* — *Vie et mort du duc de Biron;* Arch. curieuses de la France. — D'Aubigné, *Hist. universelle*. — Duplessis-Mornay. — Tallemant des Réaux, *Historiettes*. — Traités de paix. — Mémoires de Bassompierre. — Mémoires de Richelieu, collect. — Isambert, *Anciennes lois françaises*. — Fontenai-Mareuil. — P. Matthieu, *Hist. de la mort de Henri IV;* Arch. cur. — Arrêts divers, dans la Collection Lamoignon. — Fontanon, *Ordonn. diverses*. — Delamare, *Hist. de l'administr. de la police*. — *Hist. générale des larrons*. — Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*. — Mémoires de Nevers. — *Remontrances du parlement*. — Duboullay, *Hist. de l'Université de Paris*. — Crétineau Jolly, *Hist. des jésuites*. — *Hist. des ordres religieux*. — *Vie d'Edm. Richer*. — Registres de la ville de Paris. — *Mercure français* de l'époque. — Félibien, et les autres histoires de Paris déjà citées.

CHAPITRE II.

Tiraillements à Paris et à la cour, après la mort de Henri IV. — Rôle du parlement; régence de Marie de Médicis. — Ministère de Concini. — Les jésuites, les protestants et le parlement. — Institutions fondées à Paris. — Ligue des grands et des protestants contre le pouvoir royal; agitation et troubles dans la capitale. — Mariage de Louis XIII. — Révolte des princes et des grands. — Traité de Sainte-Menehould. — Le roi est déclaré majeur. — Réunion des états généraux à Paris. — Constructions et fondations diverses dans cette ville. — Saint Vincent de Paul; ses œuvres à Paris. — Luttes nouvelles du parlement et des grands contre la royauté. — Traité de Loudun. — Richelieu entre au conseil; le prince de Condé est incarcéré. — Le duc de Luynes; supplice de Léonora Galigaï. — Fondations nouvelles et événements divers à Paris.

Jamais, dans les annales des peuples, la mort d'un souverain n'a tranché et séparé en deux parties les événements de l'histoire d'une manière plus nette et plus distincte que ne le fit la fin imprévue de Henri IV; et ce temps d'arrêt si brusque, qui fermait tout à coup une période irrévocablement passée pour en ouvrir une toute nouvelle, ne tenait pas seulement au vide immense que mettait dans les affaires générales la disparition soudaine d'un roi expérimenté, grand homme de guerre, politique habile, administrateur prudent, remplacé subitement sur le trône par un enfant de neuf ans; il résultait nécessairement aussi des circonstances actuelles elles-mêmes, qui faisaient finir ou disparaître avec Henri IV tout ce qui tenait de lui. En effet, les derniers actes de ce prince étaient des préparatifs de guerre, et ses dernières pensées des plans de campagne. Après lui, plus de haute renommée capable de commander l'obéissance, d'effrayer l'ambition et de protéger

le faible; plus de grandes entreprises à faire ou à continuer. Tout ce qu'il avait préparé venait s'évanouir devant les agitations inséparables d'une minorité inattendue; et les difficultés qu'il n'avait ni prévues ni conjurées allaient surgir une à une et menacer chaque jour la situation.

Le danger le plus immédiat et le plus redoutable était l'ambition maintenant libre des grands, et les prétentions qu'allaient élever les princes à la direction des affaires publiques, ou du moins à l'indépendance politique. Trois princes du sang, surtout, pouvaient par leur rang disputer la régence à la reine mère, ou lui en demander le partage : le prince de Condé, le prince de Conti et comte de Soissons; mais, grâce à un hasard heureux, le prince de Condé, le plus proche du trône par sa naissance, était alors absent et presque rebelle; une incapacité notoire et une infirmité incurable rendaient peu redoutable le prince de Conti; et le comte de Soissons, le plus actif de tous, venait de s'éloigner de la cour pour une bouderie : il n'était, toutefois, qu'à vingt lieues de Paris, et il allait sans doute se hâter d'y revenir. Au milieu de la consternation où la mort du roi avait plongé la population de la capitale tout entière, dans l'épouvante et l'espèce de désordre où se trouvaient les esprits les plus fermes, soit à la cour, soit à la ville, l'on peut dire que le pouvoir suprême appartenait à qui le saisirait. Le duc d'Épernon, qui conservait son sang-froid avec un esprit net et décidé, résolut de s'en emparer au profit de la reine mère, et de la rendre ainsi son obligée. Ce seigneur se trouvait à côté de Henri IV au moment où fut commis l'attentat; il fit aussitôt fermer le carrosse, dit à la foule amassée que la blessure était légère, et reconduisit le cadavre au Louvre. Il se mit ensuite à parcourir la ville, disposa les troupes sur lesquelles il avait autorité comme colonel général de l'infanterie, et plaça des postes partout où il pouvait craindre quelque trouble.

Quand le carrosse rentra dans la cour du Louvre, le chan-

celier de Sillery, le président Jeannin et le secrétaire d'État Villeroy, qui tenaient conseil dans une chambre du palais, accoururent auprès de la reine. « Hélas ! leur dit-elle avec larmes en les voyant, le roi est mort. — Vous vous trompez, Madame, répondit gravement le chancelier, le roi ne meurt pas en France. » Marie de Médicis n'avait jamais aimé son mari ; ce mot heureux la rappela aussitôt à son rôle de reine régente, mère du roi, et lui fit vite retrouver sa présence d'esprit. Elle approuva toutes les résolutions qu'on prit sur-le-champ en sa présence dans l'intérêt de l'État et de son fils. Sur la proposition du chancelier, il fut décidé qu'on ferait déclarer la reine régente par le parlement, le seul des corps constitués qui affectât des prétentions politiques ; mais l'on convint de lui faire rendre son arrêt tout de suite et sans lui donner le loisir de discuter sur le droit, ni de marchander son zèle. La haute cour siégeait ce jour-là au couvent des Augustins, le Palais-de-Justice étant envahi par les préparatifs qu'on faisait pour l'entrée de la reine. Par une circonstance heureuse, dans le cas où les conseillers auraient paru hésiter à faire ce qu'on leur commandait, des soldats se trouvaient échelonnés depuis le Louvre jusqu'au lieu de leurs séances. L'audience de relevée qui se tenait pour le jugement d'une affaire civile fort importante, y avait déjà assemblé une partie des magistrats ; on envoya en toute hâte chercher les autres. Le premier président, de Harlai, était malade ; il quitta son lit et s'y fit porter dans sa chaise.

Quelques instants avaient ainsi suffi pour réunir toutes les chambres, lorsque l'avocat général Servin, qui revenait du Louvre, demanda, au nom de la reine, que le parlement, selon la coutume, pourvût à la régence et au gouvernement du royaume, en déclarant à l'instant même, vu l'urgence, la reine, mère du roi mineur, investie de cette haute fonction. Alors commença, pour la forme, une espèce de délibération pendant laquelle arrivèrent successivement les ducs d'Éper-

non et de Guise : leur titre de pairs de France leur donnait entrée au parlement. Ils firent hâter le prononcé de l'arrêt, et la cour, faisant droit à la réquête de l'avocat général, déclara solennellement « la reine, mère du roi mineur, régente en France, pour avoir l'administration des affaires pendant le bas âge du roi son fils, avec toute puissance et autorité. » Ainsi la surprise, les bruits sinistres de grands dangers, de noires trahisons, et l'épouvante générale aidant, tout se fit si vite au parlement, que deux heures à peine après l'assassinat du roi, l'État avait une régente, et la puissance publique un centre respecté. Cette nouvelle, qu'on eut soin de répandre partout, calma un peu l'inquiétude; et les esprits, d'abord si pleins d'alarmes, finirent par se rassurer en ne voyant aucun ennemi se révéler, et en n'apercevant aucun sujet fondé de crainte. Un seul homme, le duc de Sully, dont le cœur alors domina la tête, persista tout le jour dans la défiance et l'épouvante. En apprenant l'attentat commis sur le roi, il s'était hâté de monter à cheval et de se diriger vers le Louvre à travers la foule consternée. A moitié chemin quelqu'un lui jeta un billet contenant ces mots : « Où allez-vous? il est mort, et vous aussi si vous entrez au Louvre ! — Mon Dieu, ayez pitié de nous et de la France ! » dit alors Sully avec un sourd gémissement. Néanmoins il poursuivit sa route; mais un peu plus loin il trouva, rue Saint-Honoré, un capitaine des gardes de ses amis, qui l'embrassa en pleurant, lui confirma la mort du roi, et le détourna fortement de son projet d'aller au Louvre : dès lors Sully fut persuadé que Henri IV était tombé victime d'un complot tramé en haut lieu, et que bientôt tous les bons Français auraient à défendre leur vie contre une nouvelle Saint-Barthélemy. Il tourna bride et alla s'enfermer dans la Bastille avec ses gens. Il y fit apporter tout le pain qu'on put se procurer chez les boulangers, et prépara toutes choses pour une vive résistance, se contentant d'envoyer, par un gentilhomme de sa suite, offrir ses excuses à la reine et l'as-

surer de son obéissance. Ce ne fut qu'après une nuit entière passée ainsi dans sa forteresse, et le lendemain dans la matinée, que, pressé par des messages multipliés qui réclamaient sa présence, il parvint à maîtriser sa terreur et osa se hasarder jusqu'au Louvre.

On était en train d'y faire les dispositions nécessaires pour un lit de justice que le roi enfant, assisté des princes et des grands seigneurs, devait tenir solennellement, ce jour-là même, au parlement, afin d'y renouveler l'établissement de la régence dans la forme la plus auguste qui fût connue. La cour suprême se trouva rassemblée de bonne heure, en robes écarlates, dans le couvent des Augustins; les pairs ecclésiastiques, l'archevêque de Reims, les évêques de Beauvais, de Châlons et de Noyon s'y étaient rendus les premiers. Comme pareille cérémonie n'avait pas eu lieu depuis longtemps, il y eut d'abord, pour la préséance, quelques contestations et même quelques débats auxquels mit fit la présence du roi. Le jeune prince s'assit sur son trône, sa mère auprès de lui à sa droite, puis le prince de Conti, le duc d'Enghien, fils du comte de Soissons, âgé de cinq ans, les ducs de Guise, de Montmorency, de Sully, d'Épernon, de Montbason, pairs de France; les maréchaux de Brissac, de Lavardin et de Bois-Dauphin; à sa gauche, les cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Sourdis, du Perron et l'évêque de Paris; auprès de lui, à genoux, le comte de Souvray, son gouverneur; à ses pieds le jeune duc d'Elbeuf, faisant fonctions de grand chambellan; au milieu du parquet, sur une chaise, le duc de Mayenne, impotent et perclus, qui n'avait pu monter jusqu'aux degrés du trône, où, comme chambellan, il devait être couché. Le chancelier était dans un chaise devant le roi; le premier président, six présidents et cent vingt-quatre conseillers occupaient les bas siéges. Une foule de princesses et de dames avaient fait irruption dans la salle, à la suite du roi et de la reine, et se tenaient au milieu de l'assemblée, ce qui ne s'était jamais vu aupara-

vant. Après un discours de la reine, du premier président, et quelques paroles du roi, l'on ouvrit les portes, et la foule se précipita dans l'auditoire. Le chancelier, prenant alors les ordres du roi, recueillit les avis des présidents d'abord, puis des princes, des ducs, pairs et maréchaux de France, des cardinaux, des pairs ecclésiastiques, et enfin de toute la compagnie. Il prononça ensuite l'arrêt par lequel « le roi, séant en son lit de justice, déclarait la reine, sa mère, régente en France, pour avoir soin de l'éducation et nourriture de sa personne, et prendre l'administration des affaires pendant son bas âge, conformément à l'arrêt donné en parlement le jour d'hier. » C'est ainsi que fut constituée définitivement la régence, sans débats, sans obstacles et sans partage. Tous les parlements du royaume suivirent l'exemple donné par celui de Paris; partout les gouverneurs des provinces et des villes, les corps et les communautés s'empressèrent de rendre obéissance au nouveau pouvoir. On ne vit nulle part ni agitation ni désordre; personne ne se récria contre l'exercice d'un droit que saisissait ainsi d'une manière subreptice le parlement de Paris, et qui, au fond, n'appartenait qu'aux états généraux de la France.

Au milieu de cet oubli universel des principes du gouvernement national et des règles les plus fondamentales de l'État, il ne s'éleva alors aucune voix pour demander la réunion des états afin de consacrer et de fortifier en même temps, par leur autorité suprême, la forme de régence qu'on venait d'établir. Les grands, humiliés et dominés par Henri IV, ne voyaient pas sans plaisir une époque de minorité et de troubles, d'autorité contestée et d'affaires publiques embarrassées, succéder au règne si ferme d'un prince qui savait vouloir et se faire obéir. A l'horizon, quelques-uns apercevaient déjà de nouvelles guerres civiles, et à leur suite des chances pour eux de s'emparer d'une partie du pouvoir suprême; presque tous y voyaient au moins l'indépendance et des cantonnements à faire dans leurs seigneuries, devenues des fiefs : aussi se

gardaient-ils bien de rien faire et de rien proposer qui pût mettre de l'ordre dans la situation présente. Pour un autre motif, la bourgeoisie haute et moyenne, dans tout le royaume, vit également sans déplaisir un nouveau règne succéder à celui de Henri IV. Les expéditions guerrières dans lesquelles s'engageait ce prince, déjà sur l'âge, étaient loin d'être agréables aux villes, qui devaient en payer les frais, et aux campagnes, que la marche et le rassemblement des troupes ruinaient. Quant à la classe infime et ignorante de la population, en voyant Henri IV lever tant de soldats, enrôler partout des mercenaires, faire marcher une artillerie formidable nouvellement fondue, et se préparer à quitter lui-même son royaume, elle interprétait d'une manière fâcheuse ses intentions, qu'elle ne pouvait pénétrer, et elle regardait d'un mauvais œil cette grande expédition, dont le but était un mystère pour elle; de son côté, elle accueillit donc sans déplaisir l'avénement d'un nouveau règne qui arrêtait tous les projets de guerre; et ne considérant que le fond dans ce grand événement, elle ne s'inquiétait nullement de la manière irrégulière et incomplète dont le gouvernement naissant venait de se former.

Malgré ces circonstances heureuses pour le pouvoir nouveau, il y avait au cœur même de la situation présente des difficultés redoutables et des dangers qui assombrissaient l'avenir aux yeux des hommes clairvoyants. D'un côté, le parti redoutable des protestants, qui avait si longtemps troublé la France et que la prudence consommée de Henri IV put seule maintenir pendant quelques années, subsistait toujours avec ses passions ambitieuses et son fanatisme. Si les hommes qui le formaient étaient las de se battre, ils ne l'étaient pas de jalouser le pouvoir et de haïr les catholiques. D'un autre côté, les grands, ennemis-nés de l'autorité centrale, se voyant encore maîtres de plusieurs places fortes dans le royaume, ne pouvaient manquer de renaître à leurs anciennes espérances, et de donner bientôt la main, pour sortir de leur

néant, aux réformés, adversaires naturels de la souveraineté royale. Sur un troisième point, le parlement, après le rôle qu'un hasard heureux avait fait jouer à sa vanité, devait aussi concevoir des pensées ambitieuses de domination. Ces diverses oppositions allaient surgir toutes à la fois contre une minorité menée par une régence à peine assise et embarrassée d'un pouvoir sans limites. Si depuis Charles IX et Henri III la puissance royale s'était accrue, les calvinistes, dirigés par les grands, étaient aussi devenus plus forts et plus puissants, et ils avaient alors entre eux des liaisons et des correspondances suivies qu'il avait fallu former autrefois.

La régente avait donné sa confiance au Florentin Concini, qui devint bientôt le marquis d'Ancre. Le ministre italien ne pouvait songer à mettre une femme et un enfant à la tête des armées françaises pour aller faire la guerre à la maison d'Autriche ; il travailla dès lors à s'attacher par des traités cette puissance redoutable ; il s'efforça également de gagner les grands, qui lui paraissaient trop puissants pour être attaqués de front et de les séparer entièrement des protestants. A cet effet, entrant dans la voie ordinaire des pouvoirs faibles et craintifs, il adopta le système des concessions. Pour éviter la guerre civile, il prit les seigneurs séparément par la cupidité, et se mit à leur livrer pièce à pièce tout le trésor amassé sous Henri IV, c'est-à-dire 40,000,000. Quant aux protestants, il les traita en ennemis déclarés, et ne négligea aucun moyen de les affaiblir. Telle fut la politique de Concini, que Richelieu lui-même, vu les circonstances, approuve, dans un de ses écrits, comme étant alors la seule possible.

Le premier acte de la régence fut la confirmation de l'édit de Nantes. Le gouvernement s'occupa ensuite de faire instruire avec éclat le procès de l'assassin Ravaillac. Le parlement, après s'être efforcé en vain de trouver parmi les hommes des complices au régicide, se mit à en chercher dans les livres qui avaient pu lui donner l'idée de son attentat, et qui pouvaient

encore, à l'avenir, inspirer d'autres scélérats pareils. Jean Mariana, jésuite espagnol, avait publié un livre latin où il disait que, dans certains cas, il est permis à un particulier de tuer le roi. Cette doctrine, professée d'abord par les huguenots et adoptée ensuite par les hommes passionnés de la Ligue, avait été depuis longtemps anathématisée par l'Église catholique, ainsi que par l'Université de Paris. Le parlement pensa qu'il était important de saisir la circonstance présente pour la flétrir d'une nouvelle réprobation, en condamnant le livre qui la reproduisait d'une manière absolue et raisonnée. Immédiatement après la sentence contre l'assassin de Henri IV, il rendit un arrêt prescrivant à la faculté de théologie de se prononcer sur les principes consignés dans le livre de Mariana; en conséquence, tous les maîtres en théologie s'assemblèrent à la Sorbonne et déclarèrent solennellement, à l'unanimité, « qu'ils détestaient, comme impies, hérétiques, ennemies de la société humaine, de la paix publique et de la religion catholique, les doctrines étrangères et séditieuses dans lesquelles on prétendrait qu'un tyran peut être légitimement et méritoirement mis à mort par un sien vassal ou sujet. » Aussitôt le parlement, s'appuyant sur cette déclaration, ordonna que le livre de Mariana serait brûlé, par l'exécuteur de la haute justice, devant l'église de Notre-Dame; il fit défense à toute personne d'écrire ou de faire imprimer des livres contrevenant au décret de la Sorbonne, dont il prescrivit en même temps la lecture aux prônes de toutes les paroisses de Paris.

Ces décisions et ces mesures alarmèrent les jésuites de la capitale; ils firent représenter aussitôt que les maximes de Mariana n'étaient qu'une opinion individuelle et qu'elles avaient été déjà censurées par la société elle-même; ils obtinrent ainsi que l'arrêt ne désignerait pas l'auteur par le titre de jésuite. La reine elle-même prit parti pour la compagnie, et l'on se contenta d'exécuter la sentence du parlement, en faisant brûler sans bruit un exemplaire du livre condamné. De son côté

le général de l'ordre, Aquaviva, se hâta de défendre publiquement à ses membres, sous peine de déposition, de rien dire ou écrire qui pût, en aucune façon, autoriser le parricide des rois. « La loi de Dieu, disait-il dans sa lettre de défense, ordonne d'honorer et de respecter les rois comme personnes sacrées, que le Seigneur a placées sur le trône pour le bonheur des peuples qu'ils gouvernent. » Le zèle ardent des jésuites pour la conservation de la foi et de l'unité de l'Église, leur discipline forte et éprouvée, et la considération générale que leur attirait une vie bien réglée, avec des talents éminents dans tous les genres, les avaient placés partout en France à la tête des institutions catholiques. Forts de leur soumission même au souverain pontife, et s'appuyant sur tous les zélés catholiques pour la défense énergique de l'Église romaine, ils avaient des amis partout, et principalement à la cour : aussi, quoique renfermés dans leurs couvents et dans leurs colléges[1], tenaient-ils en échec les réformés, qui se trouvaient répartis en assez grand nombre dans toutes les provinces du royaume, avec des places de sûreté pour les cas d'alarme, des synodes pour la discussion des points religieux, et des assemblées politiques pour la conservation de l'édit de Nantes. La Société des jésuites était ainsi devenue pour les protestants le point de mire et le but de toutes les attaques.

Par des motifs différents, les diverses universités du royaume et le parlement de Paris étaient également ennemis de cet ordre, et faisaient sur ce point cause commune avec les réformés. Les universités, qui se trouvaient presque toutes sur le déclin, redoutaient et jalousaient ses brillants succès dans les diverses parties de l'enseignement. En effet, malgré leur disgrâce et leur expulsion de Paris après l'attentat de Châtel, en 1594, les jésuites n'avaient jamais cessé de posséder des établissements d'instruction publique très-florissants sur presque tous les points de la France, au Puy, à Toulon, à Auch, à Agen, à Rodez, à Périgueux, à Bordeaux, à Limoges, à

Tournon, à Aubenas, à Béziers, et en outre dans la Bourgogne et la Normandie. Ils venaient tout récemment d'être réintégrés dans leurs anciens colléges de Lyon et de Dijon. Ils en avaient fondé un à la Flèche, dans une maison royale, et le Béarn leur était ouvert de nouveau. Le parlement de Paris, qui apercevait déjà au sein de cette compagnie des tendances à s'ingérer dans le domaine de la politique, voyait avec crainte son influence croître et se développer sans cesse : aussi ses efforts, joints à ceux de l'Université de Paris, étaient-ils parvenus à paralyser le bon vouloir de Henri IV à son égard pendant les dernières années de sa vie. Depuis leur rentrée dans la capitale, les jésuites devaient se contenter de vivre en communauté, suivant leur règle, dans leurs deux maisons de Saint-Louis et de Clermont, d'y célébrer le service divin et de fournir des prédicateurs aux paroisses; mais leurs vœux les plus ardents étaient de pouvoir y reprendre l'enseignement public, et ils ne négligeaient rien, soit à la cour, soit à la ville, pour en avoir l'autorisation. Aussitôt après la mort de Henri IV ils surent obtenir de la régente des lettres patentes qui leur permettaient de faire au collége de Clermont des leçons publiques dans toutes les branches de l'enseignement. Ces lettres se motivaient sur ce qu'un nombre assez considérable de Parisiens envoyaient leurs enfants, à grands frais et avec beaucoup d'incommodités, aux lieux où les jésuites avaient des colléges. Elles disaient qu'il était très-important de les retenir dans la capitale, où la langue française était la plus pure et la plus polie, et où se trouvaient réunies toutes les sources de l'enseignement public, sans qu'aucune y fît défaut, comme partout ailleurs; elles ajoutaient que la clôture du collége de Clermont faisait un tort réel et notoire au quartier de l'Université, en diminuant l'affluence des écoliers.

Il fallut faire entériner ces lettres patentes au parlement; ce fut-là une nouvelle occasion de disputer et de discourir. Les jésuites demandèrent l'enregistrement et le poursuivirent avec

énergie; de son côté l'Université s'y opposa résolûment : l'on vit ainsi renaître ce procès interminable et toujours pendant entre la compagnie et le corps universitaire de Paris. Dans le temps où il se débattait avec le plus d'ardeur, l'on déféra à la cour suprême un livre latin ayant pour titre : *Traité de la puissance du pape au temporel*, et publié récemment à Rome par le cardinal Robert Bellarmin, qui était sorti de l'école des jésuites. Sur les conclusions de l'avocat général Sirvin, le parlement frappa cet ouvrage d'un arrêt sévère qui le supprimait : ce fut un échec pour la cause des jésuites; leurs ennemis prirent alors le dessus; et quelque temps après un autre arrêt de la cour suprême vint leur défendre d'instruire la jeunesse de Paris. La société, sentant que les circonstances ne lui étaient pas favorables, céda pendant quelque temps à la nécessité et garda le silence; mais bientôt on la vit reparaître plus forte que jamais : sa persévérance finit par lui faire obtenir ce qu'elle désirait, et des chaires tenues par des professeurs de l'ordre se rouvrirent avec éclat au collége de Clermont dans toutes les parties de l'enseignement public.

La décadence sensible des écoles universitaires et le besoin d'instruction, soit littéraire et scientifique, soit religieuse qui se faisait sentir dans toutes les classes de cette époque, donnèrent alors naissance à plusieurs institutions remarquables. En 1610 des lettres patentes établirent en France les prêtres de la doctrine chrétienne; cet institut, fondé en 1592, par César de Bus Lescuyer, et autorisé par le pape Clément VIII en 1597, avait pour mission de parcourir les campagnes et de visiter les dernières classes du peuple pour y répandre les vérités de la foi.

Dans le courant de 1611 Pierre de Bérulle, qui fut depuis cardinal, s'associa cinq prêtres savants et vertueux, presque tous docteurs en théologie de la faculté de Paris, et fonda avec eux la congrégation de l'Oratoire. Ils louèrent d'abord, au faubourg Saint-Jacques, une maison appelée l'hôtel du

Petit-Bourbon, sur l'emplacement où se trouvent aujourd'hui les bâtiments du Val-de-Grâce. Le but de cette institution était l'enseignement laïque et clérical, l'instruction religieuse et la prédication, mais surtout la réformation du clergé du second ordre. Pierre de Bérulle fut puissamment aidé, dans l'établissement de son institut, par les conseils de saint François-de-Sales, évêque de Genève, et la coopération efficace de l'évêque de Paris, Henri de Gondy. Quelques années après sa naissance, l'ordre des oratoriens devint l'objet des faveurs de Louis XIII, et fonda dans toutes les provinces un grand nombre de maisons, de colléges, de séminaires et de communautés particulières. Il était gouverné par un général perpétuel, aidé du conseil de trois assistants. Ils faisaient tous leur résidence ordinaire à la maison qu'ils achetèrent depuis rue Saint-Honoré, près de la rue du coq, et que Louis XIII déclara plus tard chapelle royale du Louvre, par lettres patentes, en 1627. Les autres congrégations étaient fondées sur l'obéissance entière des inférieurs à l'autorité du supérieur, ce qui faisait leur force, et quelquefois aussi causait leur chute. Chez les oratoriens, le supérieur n'était que *primus inter pares : C'est un corps,* disait l'avocat général Talon, *où tout le monde obéit et où personne ne commande.* Ce manque d'initiative, en même temps que d'impulsion énergique pour l'action, et d'unité de tous les membres dans le concours, devait nécessairement empêcher les oratoriens d'étendre leur œuvre et leur influence au delà de certaines limites déterminées.

Le mouvement qui, depuis la cessation des guerres, dirigeait vers la vie religieuse les esprits inquiets ou fatigués des affaires du siècle, était loin alors de se ralentir; chaque année voyait s'ouvrir à Paris et ailleurs de nouveaux couvents et de nouvelles maisons de retraite, tant pour les hommes que pour les femmes. Il y avait déjà quelque temps que les religieuses carmelites de la réforme de Sainte-Thérèse s'étaient établies au faubourg Saint-Jacques; leur maison s'y trouvait dans la

plus grande prospérité. Des religieux carmes déchaussés de la même réforme, dont la piété et les travaux se faisaient remarquer dans toute l'Italie, furent envoyés à l'Église de France par le pape Paul V lui-même, et vinrent se fixer à Paris dans l'année 1610. Nicolas Vivien, maître des requêtes, leur fit don d'un vaste emplacement occupé par des bâtiments et des jardins dans le faubourg Saint-Germain, aujourd'hui rue de Vaugirard; ils y construisirent une chapelle avec des cellules, et s'y établirent dès l'année suivante. Leurs prédications et leurs autres exercices publics de piété y attirèrent bientôt un tel concours de peuple de tous les quartiers de Paris, qu'ils durent se déterminer à construire cette église grande et régulière qui subsiste encore aujourd'hui. Elle est surmontée d'un dôme, le premier qu'on ait élevé à Paris. La coupole, peinte par Bertholet Flamaël, de Liége, qui jouissait alors d'une certaine réputation, représente le prophète Élie enlevé au ciel. Dans le courant de la même année les religieux minimes, déjà établis depuis quelque temps près des capucins de la rue Saint-Honoré, allèrent habiter un couvent qu'ils avaient fait construire sur une partie des jardins de l'ancien palais des Tournelles, auprès de la place Royale. Ce nouvel emplacement avait été acheté pour eux par la reine Marie de Médicis elle-même. Plusieurs personnes de qualité, entre autres les marquis de Sourdis et de Vieuville, Olivier Chaillou, petit-neveu de saint-François-de-Paule, les conseillers d'État d'Ormesson et d'Eaubonne, leur firent des dons considérables, et méritèrent ainsi d'être inscrits sur les registres de l'ordre avec les priviléges des fondateurs. Les minimes avaient deux autres maisons près de Paris, celle du parc de Vincennes et celle de Nigeon. Cet ordre a produit quelques hommes remarquables dans les arts et les sciences, comme le P. Niceron, l'un des plus habiles opticiens de son temps; le P. Marin Mersenne, philosophe distingué; le P. Charles Plumier, à qui les botanistes doivent plusieurs belles découvertes.

Le couvent des religieuses ursulines fut fondé à la même époque, rue Saint-Jacques, par Madeleine l'Huillier, fille de Jean l'Huillier, président à la chambre des comptes, et veuve du sieur de Sainte-Beuve, conseiller au parlement. Cet ordre avait été institué en Italie, en 1537, par la bienheureuse Angèle; mais il n'était dans le principe qu'une congrégation non cloîtrée de femmes et de filles qui se vouaient à la pratique de toutes les vertus chétiennes, et s'occupaient spécialement d'instruire les jeunes personnes de leur sexe. Madeleine l'Huillier, afin de rendre l'institution plus stable, voulut que les ursulines de Paris fussent cloîtrées, et qu'aux trois vœux ordinaires de religion elles ajoutassent ceux de s'adonner à l'instruction des jeunes filles, de visiter les malades, et d'aller consoler les affligés jusque dans les prisons et les hôpitaux. En peu d'années le nombre des ursulines augmenta beaucoup, et la fondatrice établit une autre maison, rue du Temple, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le numéro 81. Ce furent des religieuses de cet ordre qui, sous la conduite de madame de la Peltrie, allèrent, en 1639, dans le Canada, porter aux sauvages les secours d'une charité sans bornes et d'un zèle à toute épreuve.

Les jésuites, en rentrant à Paris en 1603, avaient profité de leur faveur auprès du roi pour en obtenir un troisième établissement destiné à former et à mettre à l'épreuve ceux qui voudraient être admis dans leur société. Ce fut encore Madeleine l'Huillier qui acheta pour eux l'hôtel Mézières, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, et le leur donna, afin qu'ils y établissent leur noviciat. Depuis lors la compagnie fit successivement l'acquisition de plusieurs maisons voisines, et finit par occuper tout le terrain compris entre les rues du Pot-de-Fer, de Mézières, Cassette et Honoré-Chevalier. François Sublet des Noyers, secrétaire d'État au département de la guerre, fit construire à ses frais l'église de cette communauté.

En 1611 les dominicains, établis depuis longtemps à Paris,

tinrent, dans leur grand couvent de la rue Saint-Jacques, un chapitre général auquel assistèrent plus de quatre cents religieux de leur ordre venus de tout pays. A cette occasion il y eut dans leur école des disputes publiques de théologie qui attirèrent beaucoup de monde de la cour et de la ville; on y soutint des thèses sur l'infaillibilité du pape et sa supériorité aux conciles. Edmond Richer, alors syndic de la faculté de théologie de Paris, s'y était rendu avec plusieurs docteurs de Sorbonne; il fit attaquer publiquement par des bacheliers de la faculté les propositions ultramontaines qui furent émises, et soutint vivement, en présence du nonce du pape lui-même, les libertés de l'Église gallicane. Le parlement tout entier applaudit à son zèle. Le premier président, Nicolas de Verdun, qui avait succédé à Achille de Harlai, lui demanda un abrégé de la doctrine de Sorbonne sur ce sujet. A cette occasion Richer écrivit son traité intitulé *De la puissance ecclésiastique et politique*. Cet ouvrage lui suscita pour adversaires tous les ennemis de l'erreur, qui furent appuyés hautement par le nonce et par plusieurs prélats français. Le cardinal du Perron le fit censurer dans un synode d'évêques tenu à Paris au commencement de 1612. Richer en appela comme d'abus au parlement, qui prit sa défense. Les membres du clergé, toutefois, furent assez puissants pour obtenir des lettres de jussion adressées à la faculté de théologie, et portant ordre de le destituer du syndicat.

Pendant la tenue du chapitre général des dominicains on parla beaucoup d'introduire dans leur grand couvent de Paris de nouvelles réformes qu'on avait appliquées fort heureusement à plusieurs monastères de l'ordre dans le Languedoc et la Provence; le supérieur général lui-même parut prendre cette affaire à cœur; mais il trouva une opposition si énergique dans tous ses religieux, qu'il dût renoncer à leur persuader de de changer de vie. Le roi et la régente sa mère avaient assisté aux thèses de la rue Saint-Jacques; le supérieur général de

l'ordre obtint du prince l'autorisation de fonder un nouveau couvent des frères prêcheurs réformés. A cet effet l'évêque de Paris, Henri de Gondy, fournit 50,000 livres ; son exemple fut suivi par plusieurs autres personnes riches, et l'on put construire le monastère et l'église dans un enclos de dix arpents, situé rue Saint-Honoré, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le marché de ce nom. Ce fut dans cette maison qu'on établit depuis le noviciat de jacobins. Quelques années plus tard une autre communauté de la même réforme s'éleva au faubourg Saint-Germain.

En 1613 les princesses Catherine d'Orléans, de Longueville, et Marguerite d'Estouteville sa sœur, instituèrent le prieuré de Notre-Dame-de-Grâce, à la Ville-l'Évêque, dans le faubourg Saint-Honoré. Pour le peupler, les fondatrices demandèrent des religieuses de son monastère à Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre ; par ses ordres, Marguerite d'Arbouze, qui fut depuis abbesse et réformatrice du Val-de-Grâce, vint, avec huit ou dix sœurs, commencer l'établissement de la Ville-l'Évêque. Ces religieuses suivaient la règle de saint Benoît dans toute sa rigueur. L'on voyait ainsi, au commencement du règne de Louis XIII, les monastères et les institutions religieuses se multiplier partout à Paris et en France.

L'année 1612 vit renaître peu à peu dans le royaume, et à Paris surtout, ces agitations intestines qui ne sont que trop souvent les précurseurs des troubles et des guerres civiles. Les princes et les grands d'un côté, et les réformistes de l'autre, commençaient à remuer de nouveau. Pendant deux ans les princes, c'est-à-dire Condé, Guise, Soissons, Bouillon et les grands, gouverneurs de provinces, c'est-à-dire Nevers, d'Épernon, Mayenne, Lesdiguières, Vendôme, Montmorency, Bellegarde, s'étaient tenus tranquilles, se contentant de se partager ou de se disputer l'épargne de la France, avec les places et les faveurs lucratives de la cour. Afin de se faire sans doute acheter de nouveau par un pouvoir

qu'ils savaient faible et rempli de craintes, ils faisaient alors entendre des plaintes et parlaient même de rébellion et de cantonnement. Quant aux protestants, malgré les craintes qu'ils ne cessaient pas d'inspirer, on n'avait pris aucune mesure efficace pour les détruire comme parti politique, rival du gouvernement établi, et l'on n'avait, au contraire, négligé aucun moyen de les gêner dans l'exercice public de leur culte; aussi, ne pouvant se réunir ni en tous lieux ni en grand nombre, formaient-ils partout de petits prêches secrets, qui n'étaient au fond que des foyers d'intrigue, de cabale et de fanatisme; on leur laissait en mains des armes redoutables, on les tourmentait, on les persécutait sourdement de mille manières, et l'on pensait qu'ils ne s'en serviraient pas: c'était une erreur grossière et presque impardonnable pour des hommes qui avaient la prétention de diriger les affaires publiques de la France. Les réformés le sentaient. *Le roi est mineur,* disaient-ils entre eux, *soyons majeurs.* Dès lors le duc de Rohan, gendre de Sully, pensait *à tout hasarder, et même à périr, ou à constituer la France en république.*

La reine régente, et son ministre le marquis d'Ancre, voyaient avec terreur ce double orage se former à l'horizon; ils espéraient toutefois le conjurer en prenant une forte position à l'extérieur, et en s'appuyant sur une double alliance royale avec la maison d'Espagne : en conséquence ils négociaient avec ardeur depuis quelque temps, d'un côté le mariage du jeune roi avec l'infante Anne d'Autriche, et de l'autre celui du prince d'Espagne, qui fut depuis Philippe IV, avec Élisabeth de France, sœur de Louis XIII. Cette grande affaire finit par se conclure à leur satisfaction, et la publication des deux mariages se fit à Paris, avec les formes solennelles usitées dans ces occasions. Le 25 mars (1612) le duc de Mayenne, grand chambellan de France, alla chercher l'ambassadeur d'Espagne en son hôtel et le conduisit au Louvre, où toute la cour se trouvait rangée en cérémonie et avec grande pompe :

là le chancelier proclama, en présence du prince de Conti, seul prince du sang, des autres princes, pairs, ducs et officiers de la couronne, la volonté du roi sur l'accord des deux mariages. L'ambassadeur formula solennellement, et dans les mêmes termes, le consentement du roi son maître. On annonça ensuite qu'un ambassadeur extraordinaire serait envoyé de part et d'autré pour faire la demande des deux princesses et régler les deux contrats. Du Louvre, la reine voulut faire descendre cette proclamation dans le peuple par des fêtes où allait se réveiller cette passion pour l'éclat et le plaisir, qui distingue les Parisiens. Elle commanda en conséquence au duc de Guise, au duc de Nevers et au comte de Bassompierre « d'être les tenants » d'un divertissement en forme de carrousel ou tournoi, mais sans combat d'homme à homme, et seulement pour courir la quintaine et la bague, dont la lice serait à la place Royale, qu'on venait de terminer. Elle eut soin de leur recommander de prendre des mesures pour surpasser en magnificence tout ce que les Espagnols pourraient faire à Madrid.

Ce carrousel et les fêtes qui l'accompagnèrent se trouvent longuement décrits dans un volume in-4° que publia Honoré Laugier, sieur de Porchères. M. Bazin en a reproduit en abrégé certaines parties dont nous tirons principalement notre résumé. Tout ce qu'il y avait alors à Paris de seigneurs et de nobles alertes, galants et riches, ou ayant quelque crédit chez les marchands, se mit à faire des dépenses excessives pour paraître avec la plus grande magnificence possible à cette joyeuse solennité. La place Royale fut disposée et décorée avec luxe; on établit tout autour des échafauds qui montaient jusqu'aux premiers étages des maisons. Les fenêtres, les entablements des combles, les tribunes ou échafauds des quatre faces étaient garnis de spectateurs, sans compter la masse du peuple entassée sur le pavé derrière les gardes. Il ne fallut pas moins de deux jours pour que tous ceux qui devaient figurer

dans ce spectacle pussent prendre leur tour et y jouer leur rôle. La seule entrée des tenants présentait un équipage d'environ cinq cents hommes, archers, trompettes, hérauts, estafiers, musiciens, pages, esclaves, écuyers, et de deux cents chevaux, avec un chariot d'armes monté de machines et de personnages, un rocher roulant chargé de musique, et un char triomphal d'où plusieurs divinités débitaient des vers; après eux s'avancèrent successivement les divers groupes des figurants représentant tous des allégories, et conduits chacun par un des seigneurs de la cour. L'ordre était, à chaque entrée, de parcourir le tour de l'enceinte et de se ranger ensuite en travers; là chaque assaillant s'accouplait avec un des tenants pour courir contre lui la quintaine et disputer le prix. On estima à quatre-vingt mille le nombre des personnes réunies à la place Royale ou aux environs, à deux mille celui des figurants dans les diverses troupes, à mille celui des chevaux. On vit passer plus de vingt grandes machines, sans compter les géants, les éléphants, les rhinocéros et un monstre marin. Quarante-sept assaillants, chevaliers de toute espèce, vents, nymphes, Romains, se mesurèrent avec les cinq tenants, Guise, Nevers, Bassompierre, Joinville et la Châtaigneraie, à qui briserait le mieux une lance sur un poteau placé au bout de la lice. Un pareil nombre de prix, dont quelques-uns étaient évalués à 400 pistoles, furent remportés par les vainqueurs de chaque course. Le soir du second jour, un grand feu d'artifice fut tiré au palais de la Félicité, et deux cents pièces de canon l'accompagnèrent. La course de la bague eut lieu le troisième jour, et le soir tous ceux qui avaient couru, formant une nombreuse cavalcade, parcoururent la ville avec un long attirail, à la lueur de mille lanternes, sans qu'il en résultât d'autre accident que deux incendies.

Tous ces moyens par lesquels la cour espérait se fortifier, soit vis-à-vis des autres États de l'Europe, soit contre les grands et les réformés en France, n'atteignirent pas leur but

à l'intérieur. L'écho joyeux des dernières fêtes retentissait encore à Paris, que déjà les cabales et les intrigues, d'abord secrètes, des grands contre le gouvernement, se changeaient en plaintes ouvertes et en projets de rébellion non dissimulés. Pour atteindre la reine et le pouvoir royal, qu'ils n'osaient pas encore attaquer directement, ils récriminaient tous avec la plus grande amertume contre le ministre favori, le marquis d'Ancre. Sous leurs coups incessants, l'autorité suprême dépérissait peu à peu entre les mains de Marie de Médicis; et, comme tout dépositaire d'un pouvoir qui tombe faute de savoir se faire respecter, cette princesse elle-même devenait de jour en jour plus impopulaire. Dans le courant de l'année 1614, les choses en arrivèrent au point que les princes et les grands seigneurs rompirent avec éclat et se retirèrent de la cour : c'étaient le duc de Vendôme et Alexandre, grand prieur de France, tous deux fils naturels de Henri IV ; le prince de Condé, le duc de Mayenne, fils du chef de la Ligue; les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, de Rohan, de Luxembourg, de la Trémouille, etc., etc. Le duc de Bouillon était le chef de toute cette coalition, sans que la reine l'en soupçonnât.

Quelques membres du conseil du roi, comme Villeroy et Jeannin, voulaient qu'on agît avec vigueur contre les princes, qui n'étaient pas en état de faire résistance, et qu'on les attaquât immédiatement, pour les forcer à se soumettre ou à sortir du royaume; mais la reine et son ministre inclinaient pour le parti des négociations. Ils firent agir indirectement auprès des mécontents, et bientôt le traité de Sainte-Menehould parut devoir rapprocher tout le monde. Dans ce traité, la reine consentit à accorder à peu près tout ce qui lui était demandé. Elle promit de réunir sous peu les états généraux, mais elle voulut auparavant faire déclarer la majorité du roi, qui atteignait alors sa quatorzième année; elle espérait acquérir par ce moyen une puissance plus solide et moins contestable : car elle ne doutait pas que le jeune prince, ma-

jeur selon la loi, mais toujours mineur selon la nature, ne restât longtemps encore docile à la voix maternelle.

Marie de Médicis et le roi avaient fait une courte absence de Paris pour aller pacifier le Poitou et la Bretagne. Pendant ce temps on avait placé sur le môle du Pont-Neuf le fameux cheval de bronze exécuté à Florence par Jean de Bologne, et destiné à porter la statue de Henri IV ; il était arrivé par mer au Havre et du Havre à Paris. Quand le jeune prince et sa mère rentrèrent dans la capitale, au retour de leur petite expédition, les Parisiens, encore tout émus par la cérémonie de la réception de la statue équestre, témoignèrent la plus vive sympathie au fils du grand roi dont le nom était encore dans toutes les bouches et le souvenir dans tous les cœurs. Le 2 octobre, Louis XIII se rendit en grande pompe au palais pour y tenir son lit de justice en parlement ; il prit place à côté de sa mère ; après elle étaient son jeune frère Gaston, le prince de Condé, le jeune comte de Soissons ; les ducs de Guise, d'Elbeuf, d'Épernon, de Ventadour, de Montbason ; les maréchaux de la Châtre, de Lavardin, de Bois-Dauphin et d'Ancre ; le marquis de Rosny, grand maître de l'artillerie ; le baron de Souvray, gouverneur ; aux pieds du roi était le duc de Mayenne, grand chambellan. Par quelques paroles la reine témoigna qu'elle était heureuse de remettre au roi son fils la conduite de ses affaires, et elle l'assura qu'il la trouverait toujours fidèle. Le jeune monarque annonça alors qu'il entendait gouverner son royaume par bons conseils, avec piété et justice. Il remercia sa mère des peines qu'elle avait prises pour lui, et la pria de lui continuer ses soins, tant pour sa personne que pour son gouvernement. Ensuite le chancelier, le premier président et l'avocat général Sirvin firent successivement leur harangue. La solennité se termina par une déclaration confirmative de l'édit de Nantes, ainsi que des lois et règlements rendus contre les duels et blasphèmes, avec défense à tout sujet du roi d'entrer en ligues et associa-

tions, tant au dedans qu'au dehors du royaume, et à ses officiers ou pensionnaires de prendre gages ou pensions de quelque prince ou seigneur que ce fût.

Le 14 du même mois, les trois ordres formant les états généraux se réunirent à Paris, au couvent des Augustins qui avait coutume de prêter ses vastes salles, tantôt au parlement, comme succursale du palais, tantôt au roi, pour y tenir les chapitres de l'ordre du Saint-Esprit. Le pouvoir royal se montra plein de défiance pour cette assemblée générale des représentants de la France, comme il l'avait toujours fait pour celles du même genre qu'il avait dû réunir successivement et à de longs intervalles, pendant les siècles écoulés. Jamais les attributions des états généraux n'avaient été bien définies; afin qu'il ne s'établit ni unité de vues, ni concert d'intérêts entre ses différents membres, on avait toujours soin de les faire délibérer séparément, par provinces ou par ordre. En 1614, l'évêque de Beauvais proposa de rendre les délibérations communes aux trois ordres; mais le conseil du prince se garda bien de suivre cet avis : comme à l'ordinaire, il craignit que le vœu de la majorité n'acquît une force presque impérative, s'il était présenté au nom de l'assemblée tout entière, et s'il se trouvait dégagé des contradictions habituelles. Pour les mêmes motifs, on ordonna à la noblesse de se réunir et de conférer au couvent des Cordeliers, tandis que le clergé devait s'assembler aux Augustins, et le tiers état à l'Hôtel-de-Ville; mais l'un des premiers soins du tiers fut de demander à se réunir au couvent des Augustins. Il craignait, disait-il, qu'en tenant ses séances à l'Hôtel-de-Ville, il ne parût donner à Paris quelque supériorité sur les autres villes de France. De son côté, la noblesse se dispensa également de siéger aux Cordeliers, et les trois ordres se trouvèrent ainsi réunis dans le même local.

L'assemblée était nombreuse : le clergé comptait cent quarante membres, dont cinq cardinaux, sept archevêques,

quarante-sept évêques et deux chefs d'ordres; la noblesse avait cent trente-deux représentants, et le tiers état cent quatre-vingt-douze. La magistrature dominait tellement dans ce dernier ordre, que le corps de la justice et le tiers état paraissaient identifiés. Les lieutenants généraux et particuliers des bailliages et sénéchaussées, et les présidents des présidiaux formaient à eux seuls au moins la moitié de la représentation du tiers. Le reste se composait d'avocats, d'officiers de finances, d'officiers municipaux et de quelques bourgeois. Il y avait un syndic des villages du Dauphiné et un autre du plat pays du Lyonnais; mais on n'y voyait pas un marchand. Le clergé comptait dans ses rangs plusieurs personnages éminents : les cardinaux de Joyeuse et du Perron, l'évêque de Belley, l'ami de saint François de Sales, écrivain fécond et orateur en vogue. On y trouvait un jeune homme de vingt-neuf ans, issu d'une famille sans fortune et d'une noblesse récente, Armand-Jean du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon. La noblesse avait plusieurs députés moins connus par une illustration personnelle que par le rôle de leurs ancêtres, pendant la ligue, ou par la célébrité qui devait plus tard s'attacher à leurs noms. Le clergé élut pour président le cardinal de Joyeuse qui était aussi archevêque de Rouen; la noblesse, Henri de Bauffremont, baron de Senecey, et le tiers état, Robert Miron, prévôt des marchands, à Paris, frère et successeur de François Miron; mais les députés de provinces, imbus de l'esprit de leurs localités, jalousaient tous la supériorité et l'influence de la capitale : ils eurent grand soin de protester qu'ils n'entendaient point, par là, sanctionner la prétention de Paris à présider de droit l'assemblée; en même temps ils firent tomber sur un Normand le choix du secrétaire de l'ordre. Le 26 octobre eut lieu la procession générale qui précédait ordinairement l'ouverture des états; la séance royale se tint le lendemain 27. Le roi parut sur son trône, entouré de sa mère, de ses frères et sœurs, du prince de Condé, du comte de Soissons, des car-

dinaux, ducs et maréchaux de France, et ayant devant lui le chancelier et les secrétaires d'État. Il adressa quelques paroles à l'assemblée pour lui demander son concours, dans le bien qu'il voulait faire à son peuple. Le chancelier parla après le roi. On remarqua qu'il portait la main à son bonnet lorsqu'il s'adressait au clergé et à la noblesse, et qu'il ne le faisait pas pour le tiers état. L'archevêque de Lyon, Simon de Marquemont, porta ensuite la parole au nom du clergé, et le baron du Pont-Saint-Pierre au nom de la noblesse. Ce dernier orateur eut du succès; mais, dans son discours, il traita rudement les hommes du tiers état; il leur reprocha surtout de tirer vanité des charges dont ils étaient revêtus, et d'avoir des prétentions exagérées. Robert Miron, orateur du dernier ordre, se mit à genoux pour prononcer sa harangue, après laquelle chacun se retira.

Les états généraux de 1614 furent les derniers de l'ancienne monarchie. Cent soixante-quatorze ans plus tard, en 1789, on allait régler sur cette grande assemblée, celle qui devait briser le trône de Louis XVI. Faute de recevoir du souverain une organisation régulière, ainsi que des droits fixes et bien déterminés, faute d'avoir été formés avec sincérité, et d'être venus, à des intervalles périodiques et fréquents, apporter respectueusement au pied du trône les vœux des populations de la France, les états généraux qui eussent donné tant de force au pouvoir royal, s'ils avaient possédé l'unité et l'ordre dans leurs débats, demeurèrent constamment inutiles et ne produisirent jamais aucun bien. Ces grandes assemblées, qui étaient naturellement composées d'éléments hétérogènes, ennemis nés les uns des autres, et qu'on laissait, à dessein, sans direction, comme sans but déterminé, ne manquaient pas de se jeter avec passion dans un antagonisme stérile qui les faisait bientôt expirer obscurément, et après une immense déperdition de forces qui, justement appliquées, eussent pu donner de si bons résultats pratiques. Les états de 1614 ne firent ni le mal qu'on pouvait en craindre, ni le bien qu'on était en droit d'en



PALAIS DU LUXEMBOURG.

espérer. Ils ne répondirent pas aux intrigues ni aux projets ambitieux des grands qui les avaient demandés pour s'en faire un instrument; mais ils ne surent pas, non plus, établir ni diriger, pour opérer le bien général, l'autorité réelle qu'ils possédaient en eux-mêmes, quoiqu'elle fût encore mal définie et à peine comprise. Les cahiers que chaque ordre présenta séparément contenaient les demandes de quelques réformes sages; mais les députés, en se séparant, ne laissèrent personne pour faire vivre et appuyer leurs réclamations. Rien n'avait été plus facile que de les éluder par des réponses équivoques ou des promesses vagues, quand elles avaient paru; rien ne fut plus aisé, après le départ des trois ordres, que de laisser leurs requêtes enfouies dans les cahiers comme une lettre morte, et chaque ordre, en se retirant, n'emporta qu'une seule et triste consolation : celle de voir que les deux autres n'avaient pas été plus heureux que lui-même, dans leurs demandes. Ainsi, par suite de mesures hostiles, bien combinées et systématiquement suivies, le pouvoir royal sortait toujours plus absolu et moins fort en même temps d'une épreuve où il aurait trouvé, s'il l'eut voulu, les lumières et la puissance nécessaires pour tout améliorer progressivement autour de lui, mais qu'il s'obstinait à considérer comme redoutable pour sa propre existence.

Les états généraux de 1614 avaient duré quatre mois et vingt-cinq jours. Dans le courant des années précédentes, avaient eu lieu, à Paris, plusieurs faits particuliers que nous devons consigner ici. La reine Marie de Médicis, qui était passionnée pour la belle architecture, avait depuis longtemps le projet de construire un palais remarquable par sa magnificence. A cet effet, elle acheta, en 1612, le vieil hôtel de Luxembourg, une ferme de l'Hôtel-Dieu et plusieurs autres maisons de divers particuliers avec leurs enclos et jardins, qui se trouvaient en partie dans la censive de Saint-Germain-des-Prés et en partie dans celle de Sainte-Geneviève. Elle y fit jeter,

en 1615, les fondements de ce palais connu aujourd'hui sous le nom de Luxembourg. Il fut construit d'après les plans de l'architecte Jacques Debrosse et sur le modèle du palais de Pitti à Florence. Les travaux, poussés avec activité, furent terminés en peu d'années. Cet édifice se distingue par la beauté de ses proportions, sa symétrie et par un caractère remarquable de force et de solidité. C'est un des monuments les plus complets de l'Europe. Dès l'année 1613, on avait commencé à planter les arbres du jardin. On travaillait en même temps à construire les canaux des fontaines que la reine voulait faire conduire dans le nouveau palais.

Non loin de là s'élevaient alors les premières constructions du collége royal de France. On y dirigea aussi des conduites d'eau et l'on ouvrit, par la même occasion, plusieurs fontaines publiques dans d'autres parties du quartier de l'Université. Une de ces conduites prenait sa source au-dessus de Cachant, château de l'abbaye de Saint-Germain, près du village d'Arcueil, à une lieue de Paris. On y voyait encore des restes considérables des arcades de l'aqueduc élevé autrefois par les Romains pour amener les eaux de cette source au palais des Thermes, près de l'hôtel de Cluny, rue des Mathurins-Saint-Jacques. Dans les premiers mois de 1613, l'on commença l'aqueduc destiné à conduire à la ville les eaux de Rungis, village situé à une lieue et demie au delà de Cachant. Cette entreprise fut poussée avec tant de vigueur, qu'en moins de deux ans l'aqueduc se trouva plus qu'à moitié construit, le long de la prairie d'Arcueil, en belles pierres de taille bien cimentées; elle ne fut toutefois entièrement terminée qu'en 1624. On l'avait adjugée publiquement au rabais à un entrepreneur pour le prix de quatre cent soixante mille livres. Cette somme devait se prendre sur la ferme de trente sous par chaque muid de vin qui entrait dans la ville. L'aqueduc de Rungis ou d'Arcueil amenait jusqu'au faubourg trente pouces fontainiers d'eau, dix-huit pour le roi et douze pour la ville. L'année

précédente, un sieur Cosnier, représentant une société d'industriels et d'entrepreneurs de travaux, avait soumis plusieurs projets au conseil du roi. Il proposait de creuser à vingt mètres de largeur et à deux mètres trente-cinq centimètres de profondeur les fossés de Paris, d'y verser et d'y maintenir toujours au moins un mètre soixante-dix centimètres d'eau, même dans les plus grandes sécheresses, et de les rendre navigables, depuis l'extrémité du fossé de l'arsenal, vers la rivière, jusqu'au-dessous des Tuileries. Il devait ainsi enfermer dans la ville les faubourgs Montmartre et Saint-Honoré. Le projet portait qu'on ferait des culées, des piles et des ponts dormants, pour laisser passer les bateaux, aux portes Saint-Antoine, du Temple, Saint-Martin et Saint-Denis. Toutes ces portes devaient elles-mêmes être reconstruites et le mur d'enceinte continué, le long des fossés, depuis la porte Saint-Denis jusqu'au-dessous des Tuileries. On établissait ensuite des arcades, à travers les fossés, pour le transport des immondices; l'on faisait six ports de distance en distance, pour l'abord et le déchargement des marchandises, et l'on ménageait des abreuvoirs pour les chevaux. Cette vaste entreprise devait être terminée dans l'espace de quatre ans, et Cosnier ne demandait au conseil, pour toute récompense, que la garantie de certains droits privilégiés. Quelques parties de ces projets furent exécutées plus tard; mais on n'a jamais pensé que l'utilité fort problématique d'un fossé navigable autour de la partie nord de Paris pût compenser l'insalubrité que causeraient inévitablement les miasmes et les exhalaisons produites par une aussi grande surface d'eau stagnante.

Dans le courant de la même année, un arrêt du parlement permit de rouvrir une *blanque* établie vers 1599, avec l'autorisation de Henri IV, par certains banquiers entrepreneurs, au bout du Pont-Neuf. Ces blanques, d'où nos banques et nos loteries tirent leur origine, étaient essentiellement aléatoires, et l'arrêt de la cour suprême qui les autorisa de nouveau,

après les avoir frappées de suspension, était d'autant plus étonnant, qu'au commencement de l'année précédente, 1611, la même cour avait enregistré sans opposition des lettres patentes interdisant les assemblées appelées *brelans*: c'était des réunions de joueurs de profession qui attiraient à eux des hommes riches et des dupes, et savaient les amener à exposer leur fortune au sort des dés et des cartes. Les lettres patentes défendaient, sous des peines sévères, d'admettre chez eux ces sortes d'académies ou *brelans*, à tous propriétaires de maisons, locataires, sous-locataires, cabaretiers, hôteliers, traiteurs et autres; elles interdisaient également aux orfévres, joailliers, lapidaires, tapissiers et autres de favoriser ces jeux, soit en faisant aux maisons de jeu des prêts et des engagements, soit en y envoyant de l'or et de l'argent en lingots ou monnayé, des bagues, des joyeux, des meubles et d'autres marchandises. En outre, elles déclaraient nulles toutes promesses en blanc données au sujet du jeu, et portaient que les maisons où l'on souffrirait ces assemblées illicites seraient confisquées et réunies au domaine du roi. A cette époque, la passion du jeu était si générale et portée si loin, à Paris, que le parlement crut devoir renouveler souvent la publication des mêmes défenses.

Il y avait alors à Paris un saint prêtre, pauvre et encore inconnu qui, sans d'autre moyen d'action que l'ardeur d'un zèle inépuisable pour le bien de ses semblables, génie sublime de la charité chrétienne, allait couvrir le monde d'institutions admirables et devenir le bienfaiteur de l'humanité tout entière : c'était Vincent-de-Paul. Après avoir passé deux ans dans la retraite, chez les Pères de l'Oratoire, il fut, pendant quelque temps, curé de Clichy, près Paris, et rentra dans la capitale, vers l'an 1613, pour y être précepteur des enfants de Philibert-Emmanuel de Gondy, comte de Joigni, général des galères de France. Le fameux coadjuteur, cardinal de Retz, fut un de ses élèves. Vincent-de-Paul demeura douze ans dans cette maison. Ce fut là que, grâce aux secours de la comtesse

de Joigni, mère de ses élèves, il fonda l'institution des missionnaires pour l'instruction religieuse des pauvres habitants de la campagne. Quelques années plus tard, Jean-François de Gondy, beau-frère de la comtesse de Joigni et premier archevêque de Paris, lui donna le collége des Bons-Enfants, pour y loger la nouvelle communauté. Cette maison, connue par la suite sous le nom de séminaire de Saint-Firmin, devint, dans le XVIII[e] siècle, le couvent des Carmes, rendu célèbre, en 1792, par les soixante-quinze prêtres fidèles qui y furent massacrés le 3 septembre. On y montre encore la chambre qu'habita quelque temps Vincent-de-Paul avec deux autres ecclésiastiques, ses coopérateurs dans les missions auprès des pauvres ignorants. Par la suite, et en 1627, Louis XIII autorisa par lettres patentes cette association religieuse. De son côté, le pape, Urbain VIII, l'érigea bientôt en congrégation, sous le nom de *Prêtres de la Congrégation de la Mission*. De Paris et de ses environs, cette belle institution se répandit non-seulement dans toute la France, mais encore en Italie.

Tout en travaillant avec ardeur à la fonder, Vincent-de-Paul méditait la création d'une autre œuvre bien plus importante encore à ses yeux par sa portée et ses résultats : la régénération et l'instruction du clergé. Il pensait avec raison que si le peuple était ignorant et vicieux, les ecclésiastiques en étaient en grande partie la cause, par leur manque absolu d'instruction, leur négligence et leurs mauvais exemples. Au milieu des troubles, de la confusion générale et des désordres de cette époque tourmentée, l'état du clergé français était déplorable. Il n'y avait, pour la préparation au sacerdoce, ni grands, ni petits séminaires, ni maisons ou institutions qui pussent les suppléer. Les nobles jetaient leurs cadets, les princes leurs bâtards dans le clergé ou dans le cloître, pour qu'ils y occupassent les meilleurs bénéfices. Ainsi, un fils adultérin de Henri IV, sans même être prêtre, se trouvait évêque de Metz et abbé de cinq à six riches monastères. Au

lieu de secourir son diocèse sur lequel s'appesantissaient alors d'effroyables calamités, il dépensait à la cour ses immenses revenus en fêtes et en plaisirs de tout genre. « Je suis saisi d'horreur, écrivait un saint évêque à Vincent-de-Paul, quand je considère dans mon diocèse le nombre incroyable de prêtres ignorants et vicieux que ne peuvent corriger ni paroles ni exemples, quand je pense qu'il y a près de sept mille ecclésiastiques ivrognes ou impudiques qui montent tous les jours à l'autel et qui n'ont aucune vocation. » Un autre prélat lui écrivait aussi : « Excepté le chanoine théologal de mon église, je ne connais aucun prêtre, parmi tous ceux de mon diocèse, qui soit digne ou capable d'exercer une charge ecclésiastique. » Le grand cœur de Vincent-de-Paul gémissait à la vue de ces maux effrayants, dont les suites incalculables se faisaient sentir dans toutes les classes de la société, et y multipliaient incessamment les désordres les plus déplorables. Il dirigea avec constance ses efforts du côté du mal ; son zèle ardent finit par trouver un remède efficace dans la fondation de séminaires destinés spécialement à éprouver, à instruire et à préparer ceux qui aspiraient aux saints ordres. La première de ces maisons ecclésiastiques fut établie au collége même des Bons-Enfants, où se trouvaient déjà les missionnaires des campagnes. Vincent-de-Paul commença par y faire, pour les ordinants, des retraites instructives et ferventes. Comme elles devenaient de plus en plus fréquentes, et que d'un autre côté le nombre des aspirants au sacerdoce se montrait de jour en jour plus considérable, le collége se trouva bientôt trop étroit pour recevoir tous ceux qui se présentaient.

Heureusement l'on vint offrir à Vincent-de-Paul, pour sa communauté naissante, la maison seigneuriale de Saint-Lazare, une des plus considérables de Paris : c'était une ancienne léproserie, avec un vaste enclos qui s'étendait dans la campagne. La maison entière était alors occupée par huit chanoines réguliers, dont le chef ou doyen avait le titre de prieur, comme

l'ancien chef de la léproserie. A la suite d'un différent qu'ils eurent entre eux, ils cédèrent, de convention expresse, toute la propriété à Vincent-de-Paul pour y établir sa communauté; la seule condition qu'ils mirent à cette cession fut qu'il leur serait permis d'y finir tranquillement leurs jours. Ce fut là que se forma cette association choisie de pieux et savants ecclésiastiques qui s'occupaient avec ardeur des œuvres les plus saintes et les plus élevées de la religion, et qui s'adonnaient surtout à la préparation des aspirants au sacerdoce. Un règlement, proposé par Vincent-de-Paul et délibéré en commun, prescrivit d'y tenir, tous les mardis, des conférences générales entre les associés. Il indiquait également la manière dont chacun d'eux devait employer son temps en particulier. Ces assemblées d'ecclésiastiques, tous intelligences d'élite, réunis périodiquement, dans un tel esprit commun, étaient destinées à produire un bien immense. La France allait bientôt en voir sortir les hommes les plus féconds du siècle par les œuvres et par la parole : Adrien Bourdoise, si zélé pour la discipline ecclésiastique, fondateur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; Claude Bernard, dit le pauvre prêtre, qui fonda celui des Trente-Trois pour les écoliers pauvres; Jean-Jacques Olier, créateur de la congrégatiou et du séminaire de Saint-Sulpice; Jean Duval, dont les soins et les travaux organisèrent définitivement sur les bases posées par Vincent-de-Paul, la maison et la congrégation des missions étrangères; et enfin un des esprits les plus élevés dont s'honore l'humanité tout entière, Jean-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux. Quoique ces belles fondations de la charité chrétienne dépassent d'un certain nombre d'années l'époque où nous sommes parvenus dans cette histoire, nous avons cru devoir les consigner ici, afin de ne pas les séparer. Ajoutons que Vincent-de-Paul ne se borna pas à exercer, dans la capitale, sa charité ardente pour le bien de ses semblables; les différentes provinces de la France et même les pays étrangers

se ressentirent de ses bienfaits. C'est à lui qu'est dû l'établissement des Enfants-Trouvés, ainsi que l'admirable institution des sœurs de la Charité que l'on trouve aujourd'hui, partout où il y a une douleur à soulager, une larme à essuyer, c'est-à-dire dans le monde entier.

C'est ainsi qu'à défaut du concours des hommes considérables du jour et des princes dépositaires de la puissance publique du temps, la divine Providence savait se servir des plus humbles et des plus petits pour opérer peu à peu la guérison des maux publics et l'amélioration générale de l'état social. Tandis que, par ces moyens, la régénération dans le bien se faisait d'une manière lente mais sûre, et s'avançait au milieu des couches épaisses de la population elle-même, le gouvernement de la France perdait chaque jour de sa force, le royaume paraissait pencher de nouveau vers l'anarchie, et la nation entière semblait être sur le point de s'anéantir encore.

Le parlement de Paris voyant, d'un côté, que les représentants naturels du royaume, les états généraux, venaient de se séparer sans rien faire et rien décréter, sans se douter même qu'il y eût quelque chose à leur portée, dans l'exercice du pouvoir; et, de l'autre, que la puissance publique déclinait avec une rapidité effrayante, entre les mains de ceux qui la possédaient, sans savoir s'en servir même pour la conserver, crut que le moment était enfin arrivé pour lui de prendre la plus grande partie de l'autorité suprême. On le vit, en conséquence, abandonner le système qu'il avait forcément suivi pendant le dernier règne, et qui consistait à s'identifier avec la royauté et à ne former qu'une seule et même puissance avec elle, afin de participer à son pouvoir; ses espérances le firent entrer tout à coup dans son ancienne politique. Le 8 mai 1615, il rendit un arrêt, portant que les princes, les ducs et pairs et les grands officiers de la couronne qui avaient droit de séance, avec voix délibérative, au parlement, et qui se trouvaient à Paris, seraient invités à venir délibérer au palais avec le chancelier,

sur les propositions qu'on y ferait pour le service du roi, le soulagement de ses sujets et le bien de son État. La cour vit dans cette mesure un moyen déguisé que prenait le parlement pour joindre les pouvoirs législatif et exécutif au pouvoir judiciaire qu'il possédait déjà. Elle lui fit aussitôt défense de se mêler des affaires du gouvernement, et lui ordonna de se tenir renfermé dans ses fonctions ordinaires de la justice. Sur cette double injonction, le parlement présenta au roi des remontrances dans lesquelles il découvrit ses vues et ses prétentions d'une manière beaucoup moins obscure qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Il y disait que la haute cour judiciaire de Paris tenait la place et avait les prérogatives des princes et des barons qui anciennement étaient admis auprès de la personne du roi, pour l'assister de leurs conseils; qu'autrefois les souverains ne manquaient jamais d'envoyer au parlement leurs projets d'ordonnances, de lois, d'édits, les traités de paix et les autres affaires importantes de l'État, pour que cette compagnie les examinât avec toute liberté et y fît les modifications qu'elle croirait nécessaires au bien public. « Bien plus, disaient les remontrances, ce que les rois accordent, ce qu'ils décrètent sur la proposition des états généraux du royaume, doit être enregistré par le parlement; c'est au palais que réside le lit de justice souveraine; c'est là qu'est réellement le trône. » Dans l'état où se trouvait alors le pouvoir royal, il eût reçu un échec considérable, si les grands, se mettant à suivre un système, dans leur mauvais vouloir et leur opposition contre la couronne, se fussent tous entendus pour se soumettre avec docilité à la direction du parlement, dans cette grande affaire; mais, soit défiance pour la haute cour, soit jalousie entre eux et défaut de concert, par suite de leur diversité de vues, ils dédaignèrent tous de se rendre à l'invitation du parlement; ce fut heureux pour la royauté; car cette compagnie ne se voyant pas secondée, fut forcée d'abandonner son arrêt et d'attendre des circonstances plus favorables à ses projets.

Le royaume continua d'être agité par des intrigues et des cabales dont le foyer principal était la cour. Les réformés, excités depuis longtemps à la révolte par l'ambition des grands et les menées continuelles des intrigants, prirent enfin les armes de différents côtés et à diverses reprises. Vers la fin de 1615, le prince de Condé, toujours mécontent de n'avoir pas le principal crédit, se retira de la cour sous prétexte qu'on n'exécutait pas, à son égard, le traité de Sainte-Menehould, et il publia un manifeste sanglant contre le gouvernement. Aussitôt le roi rendit une déclaration pour le priver de tous biens et honneurs, ainsi que ses adhérents, comme criminels de lèse-majesté; il partit ensuite pour Bordeaux, malgré les craintes que les mécontents pouvaient lui faire concevoir pour sa marche. Dans cette ville, les deux mariages furent bénis par l'évêque de Saintes, et le prince revint à Paris avec la nouvelle reine, son épouse, sans être inquiété sur la route.

Aux derniers états généraux, le clergé avait fait inutilement les plus grands efforts et les plus vives instances pour obtenir la publication des canons du concile de Trente. Les évêques, voyant qu'ils ne devaient rien espérer du côté de la cour, finirent par s'engager sous serment à garder les ordonnances du concile. Afin d'en rendre la réception plus solennelle, ils décidèrent que le serment serait renouvelé dans des conciles provinciaux qu'on tiendrait aussitôt dans toutes les métropoles du royaume. Ce décret fut signé par le cardinal de La Rochefoucauld, par sept archevêques, quarante-cinq évêques, trente ecclésiastiques, et bientôt après par les cardinaux de Gondy et du Perron. François de Harlai, coadjuteur de Rouen, fut chargé de le porter au Louvre et de le soumettre au roi. La harangue qu'il adressa au prince dans cette circonstance fut supprimée par un arrêt que les conseillers les plus considérables du parlement firent rendre aussitôt au Châtelet. Il défendait en même temps à tous les ecclésiastiques du ressort de publier le concile et de rien innover dans la police ecclésiasti-

que, sous peine de saisie du temporel; mais, malgré cet arrêt, les ordonnances du concile furent reçues et jurées partout dans le royaume. Ce fait se passa en 1615. L'hiver de l'année suivante, 1616, fut très-rigoureux, à Paris. Après quelque temps d'une gelée excessive, la violence des glaces au dégel emporta le côté du pont Saint-Michel qui se trouvait en face du Petit-Pont : c'était à la fin de janvier. La partie qui restait encore debout tomba au mois de juillet suivant. Au même dégel, le pont au Change reçut aussi de telles secousses que plusieurs maisons, du côté du pont Notre-Dame, furent renversées et jetées dans l'eau. Jusqu'alors le pont Saint-Michel avait été en bois; l'on travailla aussitôt à le reconstruire en pierres de taille, tel qu'on le voit aujourd'hui.

A son retour de Bordeaux, après son mariage, le roi passa par Loudun avec l'armée qui lui servait d'escorte; dans cette ville, la reine mère, qui accompagnait son fils, conclut avec le prince de Condé, chef des mécontents, un traité de paix qui fut également favorable au prince et aux huguenots. Marie de Médicis devança ensuite le roi à Paris, pressée qu'elle était de revoir les travaux de son palais du Luxembourg. Louis XIII s'arrêta quelque temps à Fontainebleau avec sa jeune épouse; il avait expressément recommandé de ne lui faire, à son entrée dans la capitale, d'autre réception que celle qui l'avait accueilli à son retour de Bretagne; mais après les craintes d'une nouvelle guerre civile, il ramenait la paix toujours si chère à la population des grandes villes. Pour lui témoigner leur satisfaction, les Parisiens, à cette occasion, se réunirent en armes au nombre de douze mille hommes; on avait préparé douze grandes tentes et convenablement disposé un terrain pour la manœuvre, dans la plaine qui se trouve entre Montrouge et Paris. Le roi et la jeune reine passèrent en revue cette milice bourgeoise; ils entrèrent ensuite dans la ville à cheval, escortés par une foule immense qui faisait retentir l'air de vives acclamations. Le corps de ville tout entier

marchait auprès de la reine. Chacun louait hautement sa beauté et parlait de la grande ressemblance de sa figure avec celle du roi.

Rentrés au Louvre, le prince et son conseil s'occupèrent d'affermir la paix. L'édit de pacification fut enregistré au parlement avec de nouvelles ordonnances destinées à réparer les désordres passés. Quelques changements eurent lieu dans le gouvernement et parmi les hauts fonctionnaires. A cette occasion, Richelieu, évêque de Luçon, fut fait secrétaire d'État par la protection du maréchal d'Ancre. Une nouvelle politique ne tarda pas à signaler la présence de cet homme d'État dans les conseils de la couronne. Depuis le traité de Loudun, le prince de Condé avait licencié ses troupes et s'était rendu à Paris avec les principaux chefs de son parti. L'on ne tarda pas à apprendre à la cour que, malgré le rétablissement de la paix, il continuait ses cabales, qu'il tenait la nuit des assemblées secrètes à Saint-Martin-des-Champs et au faubourg Saint-Germain, et qu'il nourrissait des projets sinistres contre le gouvernement du roi. Sur la proposition du maréchal d'Ancre, inspiré sans doute lui-même par Richelieu, la reine se décida aussitôt au coup hardi de le faire arrêter. D'après ses ordres, Themines se saisit de la personne du prince, le mit d'abord à la Bastille et le conduisit ensuite à Vincennes. Le même jour, Themines, pour récompense, fut fait maréchal de France. A la nouvelle de cet emprisonnement, les princes et plusieurs grands seigneurs, qu'il aurait fallu arrêter aussi pour rendre la mesure efficace, quittèrent la cour et se préparèrent à la guerre. De son côté, la reine mit sur pied trois armées dont elle donna le commandement au duc de Guise, au maréchal de Montigny et au comte d'Auvergne. Ce dernier fut délivré par le maréchal d'Ancre de la prison où l'avait mis Henri IV; on lui donna le gouvernement de Paris avec celui de l'Ile-de-France. L'arrestation du prince de Condé, sans celle des chefs et des hommes considérables de son parti, était

une de ces demi-mesures qui n'ont jamais d'effet utile et perdent toujours leur auteur présumé. Quoique la guerre contre les mécontents se fît avec succès, elle était impopulaire, et l'on maudissait partout, à la cour comme à la ville, le maréchal auquel on l'attribuait. D'un autre côté, le roi, depuis quelque temps, était circonvenu par un favori, Charles-Albert de Luynes, jeune homme plein d'ambition et d'adresse, et résolu à tout faire pour supplanter le ministre italien dans l'esprit du prince. Malgré la protection avouée de la reine mère, le maréchal d'Ancre ne put tenir contre un tel concert de l'opinion générale et un pareil ennemi intime. Sur les ordres du roi lui-même, il fut assassiné au Louvre par le baron de Vitry. Son corps, dépouillé de tous ses vêtements, fut livré à la fureur de la vile populace qui se mit à le déchirer avec rage et finit par le manger en partie. A la suite de ce meurtre, la reine mère fut reléguée à Blois, et Richelieu renvoyé de la cour. Dès lors le nouveau favori, de Luynes, ne tarda pas à devenir tout-puissant auprès du roi. Léonora Galigaï, veuve du maréchal d'Ancre, fut exécutée, comme sorcière, sur la place de Grève. Leurs vrais crimes, à l'un et à l'autre, étaient les spoliations et la vénalité. De Luynes allait continuer, à peu de chose près, le ministère de Concini. Toutefois son avénement au pouvoir et surtout la mort du maréchal d'Ancre, qui depuis sept ans gouvernait sous le nom de la reine mère, mirent fin, pour le moment, à la guerre civile.

L'année suivante, 1618, vit commencer, en Allemagne, la guerre célèbre dite de *Trente ans* entre les protestants et l'empereur Mathias. A Paris, les jésuites purent enfin rouvrir leur collége de Clermont. Dans le même temps, un immense incendie détruisit presque entièrement le Palais-de-Justice de la Cité. Il n'y eut guère que la tour de l'Horloge qui fut sauvée dans ce grand désastre, et l'on ne put préserver des flammes que les registres de quelques greffes qui n'étaient pas dans la grande salle.

En 1619, le prince Maurice, cardinal de Savoie, vint à Paris conclure l'alliance projetée depuis quelque temps entre la France et la Savoie, par le mariage de Christine de France, sœur du roi, avec le prince de Piémont, fils aîné du duc de Savoie. Le prince-cardinal amena avec lui le célèbre évêque de Genève, François de Sales, si connu dans le monde entier par la sainteté de sa vie et la grandeur de ses travaux contre les hérétiques. Sur la demande de plusieurs personnes pieuses, le saint prélat fit venir à Paris la vénérable mère de Chantal avec trois religieuses, et fonda, par leur moyen, dans la capitale, une maison du nouvel ordre de filles qu'il avait créé dans son diocèse, sous le nom de la *Visitation de Sainte-Marie*. Louis XIII autorisa cet établissement par lettres patentes, et quelques années plus tard les religieuses qui le composaient se fixèrent dans un grand hôtel qui leur fut donné avec un jardin spacieux, rue Saint-Antoine. Les services qu'elles rendaient en s'adonnant surtout à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles, ne tardèrent pas à multiplier leurs maisons soit à Paris, soit dans les provinces. L'ordre de la visitation produisit l'établissement des filles de la Madeleine, rue des Fontaines, près du Temple, destiné exclusivement aux femmes et filles de mauvaise vie qui se repentaient et voulaient expier leurs fautes par la pénitence.

Vers le même temps, les bénédictins prirent possession de la maison des Blancs-Manteaux au Marais, et l'on construisit le séminaire de Saint-Magloire. Les bénédictins anglais commencèrent aussi à s'établir à Paris. Ils se logèrent d'abord au faubourg Saint-Germain, dans une maison qu'ils prirent à loyer. L'évêque leur avait permis d'y avoir un oratoire où ils pouvaient célébrer l'office divin et administrer les sacrements, mais seulement aux gens de leur maison et à quelques personnes de distinction. Ils s'établirent par la suite dans le faubourg Saint-Jacques, et eurent un grand couvent avec une belle église entre le Val-de-Grâce et les Feuillantines.

Dans l'année où parurent à Paris les bénédictins anglais, on y vit arriver également des religieuses du même ordre et de la même nation. Elles se fixèrent au faubourg Saint-Marceau; leur monastère et l'église portèrent le nom de Notré-Dame-de-Bonne-Espérance. Cet établissement fut placé au lieu dit le Champ de l'Alouette.

Les événements politiques qui eurent lieu en 1619 et 1620 ne sont pas sans importance. De Luynes, qui avait pris le titre de duc, de la terre de Maillé, en Touraine, que le roi avait érigée pour lui en duché-pairie, fit sortir le prince de Condé de prison, en 1619. Par la suite, le roi n'eut pas de sujet plus fidèle que ce prince. La reine mère s'était retirée de Blois à Angoulême. Richelieu, qu'on avait rappelé d'Avignon, lui persuada de se reconcilier avec son fils; mais elle ne tarda pas à quitter de nouveau la cour et à rallumer la guerre. De son côté, le roi se mit aussitôt à la tête d'une armée, s'avança jusqu'à Angers, et y défit les troupes de la reine qui se soumit pour la seconde fois.

L'année 1621 vit commencer la première guerre de Louis XIII contre les huguenots : c'était la neuvième des guerres dites *de religion*. Les réformés possédaient la place forte de la Rochelle; ils s'y assemblèrent le 10 mai, et décidèrent qu'ils se lèveraient tous en armes contre le gouvernement du roi. Rohan et Soubise étaient leurs chefs. Leur but avoué était de faire une république de la France et de la diviser ensuite en huit cercles, dont ils devaient donner le gouvernement à divers seigneurs de leur parti.

Le 21 mars de la même année, le pape Grégoire XV approuva, dans une bulle spéciale, la congrégation de Notre-Dame-du-Calvaire fondée en France par Antoinette d'Orléans Longueville, sous la direction du capucin Joseph du Tremblay. Aussitôt la reine mère, Marie de Médicis, fit construire un couvent pour cet ordre, dans son propre palais à Paris. Elle le peupla avec des religieuses qu'elle fit venir de Poitiers où la

congrégation avait un monastère. Quelques années plus tard, le Père du Tremblay, qui veillait à établir solidement l'ordre en France, lui procura un second monastère au quartier du Marais à Paris. L'emplacement fut acheté des deniers de la congrégation, et l'on construisit l'édifice avec les libéralités du roi, du cardinal de Richelieu et de sa nièce, la duchesse d'Aiguillon.

L'année suivante, 1622, le siége de Paris et celui de Sens devinrent vacants, l'un par la mort de l'évêque Henri de Gondy, cardinal de Retz, et l'autre par celle de l'archevêque Jean Davy du Perron, frère du cardinal de ce nom. La conjoncture parut favorable pour exécuter le projet formé depuis longtemps d'ériger Paris en archevêché. Le roi s'occupa lui-même de cette affaire et obtint du pape Grégoire XV, la bulle d'érection, malgré l'opposition de l'église de Sens. Jean-François de Gondy, frère du cardinal, dernier évêque de Paris, fut créé premier archevêque de cette ville. Il eut pour suffragants les évêchés d'Orléans, de Meaux, de Chartres et bientôt après celui de Blois. La bulle déclarait toutefois ne pas soustraire le nouvel archevêché de la dépendance de l'archevêque de Lyon, auquel les archevêques de Paris aussi bien que ceux de Sens demeuraient soumis comme à leur primat. La même année, le nombre des monastères de la capitale s'augmenta encore de celui des annonciades célestes ou bleues qui eurent un couvent avec une église, rue Culture-Sainte-Catherine, au Marais. Au mois d'octobre de l'année précédente, le feu avait pris au pont Marchand et s'était communiqué aussitôt au pont au Change. L'incendie avait été si rapide et si violent, qu'en moins de trois heures les deux ponts, construits l'un et l'autre sur des poutres, étaient tombés dans la Seine avec les maisons qui étaient dessus. L'embrasement avait consumé aussi quelques autres maisons, tant du côté de la rue de la Pelleterie que de celui du grand Châtelet. La perte causée par ce désastre fut très-grande.

Dans le courant de l'année 1622, Antoine Séguier, président au parlement, fonda, au faubourg Saint-Marcel, l'hospice de la Miséricorde pour l'éducation des pauvres filles de Paris, orphelines de père et de mère.

L'année 1623, qui ne présente rien de remarquable pour l'histoire particulière de Paris, vit se former dans l'ordre politique une ligue entre la France, la Savoie et la république de Venise, dans le but d'assurer l'exécution du traité de Madrid.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE II DU LIVRE DOUZIÈME.

Mémoires de Richelieu. — Mémoires de Bassompierre. — Mémoires de Pontchartrain. — Rigaud, *Suite à de Thou*. — Journal de l'Estoile. — P. Matthieu, *Hist. de la mort de Henri IV*. — Bazin, *Hist. de Louis XIII*. — Gillot, *Relation à la suite de l'Estoile*. — *Vie du duc d'Épernon*, par Gérard, son secrétaire. — Le Vassor, *Hist. du règne de Louis XIII*. — Sully, *Écon. roy*. — Mémoires de Fontenay-Mareuil. — Reg. du parlem.; Archives curieuses: procès de Ravaillac. — Tallemant des Réaux, *Historiettes*. — Mémoires du maréchal d'Estrées. — Mémoires du duc de Rohan. — *Œuvres de Duplessis-Mornay*. — Traités de paix, t. III. — *Mercure français*, t. III. — Collection sur les états généraux de 1614. — Relation des états généraux de 1614. — Voir les divers procès-verbaux de la noblesse, du clergé, du tiers état. — Barrois, *Recueil de pièces originales et authent*. — Isambert, *Anciennes lois françaises*. — Mémoires de Brienne. — Abelli, *Vie de saint Vincent de Paul*. — Crétineau-Joly, *Hist. des jésuites*. — *Hist. des ordres religieux*. — *Œuvres de saint François de Sales*. — *Vie de la Mère de Chantal*. — *Vie de Richer*. — Jean de Ruhac, *Fond. des ordres des frères prêcheurs en France*. — Malingre, *Hist. de Paris*. — Félibien, *Hist. de Paris*. — Le même, aux preuves. — Les autres historiens de Paris indiqués précédemment.

CHAPITRE III.

Ministère du cardinal de Richelieu; son système politique favorable à la prospérité et à la prépondérance de Paris. — Luttes de Richelieu à l'intérieur et à l'extérieur; les protestants, les grands, la maison d'Autriche. — Assemblée des notables réunie à Paris; ses différents actes. — Changements et réformes opérés par Richelieu dans la capitale et dans l'État. — Mesures énergiques de répression. — Guerre contre les étrangers et contre les protestants. — Triomphe de la politique de Richelieu. — Luttes des jésuites et de l'Université de Paris. — Tableau topographique de Paris à cette époque. — Améliorations et changements opérés dans la ville pendant l'administration de Richelieu. — Fondations religieuses et autres. — Nouvelle opposition du parlement à l'autorité royale. — Sort du grand édit royal dit *Code Michau*. — Réformes opérées dans la juridiction. — Ordonnances et règlements de police. — Mœurs des Parisiens sous Louis XIII; établissements divers de bienfaisance. — Les finances de la ville et celles de l'État. — Changements opérés dans l'administration militaire. — Créations faites à Paris à cette époque; événements divers. — État des lettres et des sciences dans la capitale. — Naissance de Louis XIV; réjouissances publiques. — Mort de Richelieu; mort de Louis XIII.

Lorsque le cardinal de Richelieu entra au conseil du roi, le 26 avril 1624, à l'âge de trente-neuf ans, la langueur des affaires de l'État à l'intérieur, et du mouvement politique à l'extérieur, indiquait une situation usuée, et annonçait un changement inévitable dans le gouvernement. Le roi avait de l'antipathie pour le cardinal, dans lequel il semblait pressentir un maître : aussi Richelieu ne parvint-il au ministère qu'en affectant de l'indifférence et même de l'éloignement pour des fonctions à la hauteur desquelles il se sentait, et après lesquelles il soupirait depuis sept ans. Dès qu'il en fut investi, tout se trouva changé dans les allures de la politique générale. Son esprit vaste, son sens droit, sa vive pénétration et ses

méditations profondes sur l'état des hommes et des choses en Europe, lui avaient fait comprendre depuis longtemps la situation présente dans toute sa vérité. A l'extérieur, il apercevait la maison d'Autriche, cette ennemie redoutable de la France depuis François Ier, resserrant toujours le royaume dans un cercle de fer et le tenant encore en échec presque sur tous les points. A l'intérieur, il voyait d'un côté les calvinistes, constitués en parti politique, demeurer à l'état de révolte permanente contre le gouvernement du roi, et de l'autre les grands seigneurs se tenir ou en rébellion ouverte contre le pouvoir royal, ou tout prêts à prendre les armes et à se cantonner dans leurs provinces. Mais il sentait qu'au fond la masse générale de la population française, et surtout le tiers état, qui grandissait chaque jour, instruite à la rude école du malheur et de la souffrance pendant les longues guerres de religion, se trouvait alors entièrement désabusée sur le compte des grands seigneurs; il voyait clairement que l'opinion publique les avait complétement abandonnés, eux et les réformés, leurs partisans, pour se tourner vers le pouvoir royal et lui donner la force de sa pleine adhésion. Ce fut donc dans l'autorité du roi que Richelieu chercha son point d'appui pour suivre et fortifier le système politique dans lequel il entrait. Comprenant que la période de la puissance des grands était irrévocablement passée, ne pouvant d'ailleurs être lui-même ni un duc de Guise ni un maréchal de Biron, il fit plier sa fierté naturelle et sa passion ardente pour le gouvernement au rôle de ministre du roi, le seul qui fût alors possible pour lui. Les moyens qu'il employa pour réussir furent tout nouveaux et ne pouvaient être tentés heureusement que par un homme supérieur. Dédaignant l'espèce de puissance que Marie de Médicis, Concini et de Luynes avaient eue avant lui, il voulut être ministre despotique d'un roi absolu.

Une fois maître du pouvoir et de la situation, au lieu de gouverner par l'adresse, de ménager et de flatter la faiblesse

de Louis XIII, d'acheter la faveur des grands ou de les opposer les uns aux autres, afin de se réserver toujours un appui, il médita de tout asservir à son maître d'abord, et ensuite de le rendre lui-même, par la force de son ascendant personnel, le simple instrument de sa propre autorité. Une fois parvenu à ce point de domination et de puissance, il allait suivre avec une constance inébranlable son triple projet de priver le calvinisme de toute existence politique, en respectant son culte et ses croyances religieuses; d'abattre entièrement le parti des grands, de les rendre dociles et de les soumettre à l'autorité royale, et enfin d'abaisser la puissante maison d'Autriche et de rehausser en même temps la considération extérieure de la France. Un caractère ferme et vigoureux, une volonté énergique et toujours debout, une puissance de commandement irrésistible, tels furent les moyens qui lui servirent constamment pour briser les obstacles de tout genre que rencontra la réalisation de ses projets dans la faiblesse naturelle du roi et l'opposition haineuse et opiniâtre de la reine mère, au milieu des cabales sans fin du frère de Louis XIII et des révoltes incessantes de la cour, qu'appuyaient les princes du sang eux-mêmes. Le résultat final de ses efforts fut la transformation complète du royaume et de l'esprit français, le développement remarquable de la bourgeoisie, tête du tiers état, et la création de la société moderne sur des bases que les révolutions survenues depuis n'ont fait que modifier, sans pouvoir les changer entièrement. Au dehors, une nouvelle forme politique apparut avec Richelieu. En devenant, par le génie de ce grand homme, la puissance prépondérante de l'Europe, la France fit prévaloir partout de nouvelles règles de droit international; et la diplomatie européenne, que les besoins réciproques des peuples avaient fait naître sous François Ier et Henri II, se régularisa définitivement sous Louis XIII, et prit naturellement sa place à la tête des institutions politiques.

La politique de Richelieu ne put qu'être favorable à la prépondérance de la capitale et au développement de sa prospérité. Sous le règne de Louis XIII commença une transformation complète pour Paris comme pour le reste de la France. Par suite du luxe et des dépenses des grands seigneurs, devenus pacifiques et changés en simples courtisans par Richelieu, cette ville entra dans une voie de prospérité jusqu'alors inconnue : sa population s'accrut d'une manière remarquable; tous ses quartiers s'embellirent; l'industrie et le commerce y devinrent florissants; les lettres, les arts et les sciences y brillèrent d'un éclat sans pareil; la bourgeoisie y acquit des richesses immenses avec des lumières nouvelles, mais elle ne tarda pas à être dominée par un orgueil démesuré qui, quelques années plus tard, devait lui inspirer la pensée de prendre part au gouvernement de l'État.

Quelques mois après l'entrée de Richelieu au ministère, le conseil du roi se trouvait renouvelé en entier et était composé d'hommes que le cardinal n'avait plus à redouter pour son influence. Le surintendant général des finances, le duc de la Vieuville, qui avait appelé Richelieu au pouvoir, était lui-même disgracié et enfermé au château d'Amboise; ses fonctions financières furent confiées à deux conseillers d'État, Michel de Marillac et Bochart de Champigny. Afin de contenter le peuple, toujours disposé à la haine contre les gens de finances, on établit une nouvelle chambre de justice pour la recherche des malversations qui auraient été commises dans le maniement des deniers publics; mais Richelieu recommanda aux magistrats qui la composaient de ne pas pousser les voies judiciaires jusqu'à la dernière extrémité. Le public étant une fois satisfait par l'appareil des formes extérieures, il pensait qu'au fond il obtiendrait plus par la peur qu'il ne gagnerait par l'application rigoureuse de la justice, et qu'il serait moins profitable au trésor du prince de poursuivre à outrance les gens de finances que de forcer ceux qui se sentiraient coupables à de-

mander composition et à s'exécuter. « Il faut se contenter, disait-il, de faire une grande saignée dans leur bourse. » Lorsqu'il crut avoir ainsi affermi son ministère contre les intrigues et l'avoir en même temps recommandé à la faveur du public, le cardinal commença à porter avec plus d'autorité toute son attention sur la politique extérieure. L'Angleterre se trouvait la seule alliée des protestants de France ; pour neutraliser l'action de cette puissance, dont il prévoyait déjà les futures destinées dans le monde maritime, Richelieu se mit à soutenir les Hollandais ; il leur fit prêter de l'argent et prit en échange des vaisseaux. En même temps, pour parer au péril du présent, il ménageait et amenait à bonne fin le mariage de la belle Henriette de France, fille de Henri IV, avec Charles Ier, roi d'Angleterre. Mais c'était principalement sur la redoutable maison d'Autriche que Richelieu fixait ses regards. Quoique un peu déchue de la puissance colossale qu'elle avait possédée sous Charles-Quint, cette maison semblait menacer encore l'Europe d'une domination universelle. Maître de toute la péninsule espagnole, de la Sardaigne, de la Sicile et des îles Baléares, tenant les deux extrémités de l'Italie par la possession de Naples et du Milanais, Philippe IV donnait la main, par le Tyrol, à ses parents d'Allemagne. Pour assurer les communications, il venait d'acquérir le petit canton suisse de la Valteline, et il avait chargé le pape, qui lui était dévoué, de lui garder cette porte des Alpes. Ce fut de ce côté que Richelieu commença ses attaques. Pour couper le cercle de fer qui étreignait la France, il se mit à enrôler des troupes suisses, les envoya contre celles du pape, reprit par elles la Valteline et la rendit aux Grisons. Depuis ce jour il ne détourna pas un instant les yeux de son but, et n'épargna rien pour séparer les uns des autres et pour affaiblir en même temps les divers membres de la vaste maison d'Autriche.

Quant à la politique intérieure, outre la destruction entière du parti protestant, à laquelle le cardinal s'attachait sur

toutes choses, il se trouvait engagé, par une nécessité pressante, dans une autre entreprise plus intime : celle de réprimer les tentatives incessantes que faisaient les princes et les grands pour arriver au pouvoir suprême, d'abattre leur orgueil et de les contraindre à n'être désormais que les instruments honorés de l'autorité royale. Quelques-uns d'entre eux, remplis encore du souvenir des temps passés, n'avaient pas renoncé à l'espoir de rétablir en leur faveur l'antique puissance féodale dans leurs provinces. Le plus grand nombre, sans nourrir ces hautes prétentions, s'irritait de voir porter tous les jours la main sur des abus dont ils vivaient; ils ne pardonnaient pas à l'autorité royale le retranchement des pensions commencé sous la Vieuville et continué sous Richelieu; pressentant que le cardinal ne s'en tiendrait pas là, ils confondaient dans leur aversion « ce ministre hautain et sec, ce parvenu insolent et impitoyable, avec son souverain morose, maladif, bègue, peu libéral, qui, d'après eux, ne devait pas fournir une longue carrière. » Une fois dans cette voie de jalousie ardente et d'irritation haineuse, ils se mirent, comme à l'ordinaire, à former des complots et des factions; les plus grandes dames de la cour, la duchesse de Chevreuse, la reine Anne elle-même, entrèrent dans la conspiration et en devinrent l'âme. Pour avoir un centre d'action, en même temps qu'un chef, on se serra autour du jeune frère du roi, Gaston, dont l'esprit plus vif et les manières plus avenantes, dont les vices, surtout, et la licence plaisaient aux courtisans. Richelieu, pendant quelque temps, feignit d'ignorer ou de mépriser toutes ces menées, afin de les laisser se produire; mais lorsque, enhardie par le silence calculé du cardinal, la conspiration alla jusqu'à parler d'enfermer le roi dans un couvent et que quelques-uns demandèrent si l'on ne pourrait pas faire déclarer Louis impuissant comme mari aussi bien que comme roi, et en conséquence remarier, même de son vivant, sa femme Anne d'Autriche avec Gaston, alors le ministre se

montra armé de toute la puissance du roi pour défendre la couronne. Le maréchal d'Ornano, qui dirigeait Gaston, fut enfermé à Vincennes, où il mourut. Le comte de Chalais, qui s'était fait regarder comme un des chefs du complot pour s'être mis lui-même en avant, fut mis en jugement, condamné et décapité. Deux frères naturels du roi, le grand prieur et le duc de Vendôme, qui s'étaient également compromis, furent enfermés au château d'Amboise. Sous ces coups vigoureux, Gaston déconcerté passa tout à coup d'un complot atroce à une basse soumission, avec une légèreté égoïste. Pendant qu'on exécutait son ami de Chalais, et que d'Ornano expirait dans un donjon de Vincennes, il épousa sans mot dire mademoiselle de Montpensier, qu'il avait refusée jusqu'alors, et s'humilia devant le cardinal-ministre, qu'il avait voulu assassiner, après l'avoir grossièrement insulté.

Cette première victoire qui faisait tout plier, les princes, les grands et la cour, sous la main de Richelieu, vint redoubler son ardeur pour la poursuite de son œuvre. L'exécution de ses vastes projets exigeait de grandes ressources financières, et le trésor public était vide. Le cardinal, toutefois, était bien décidé à ne pas signaler son entrée au pouvoir par une augmentation des tailles, et à chercher d'autres moyens de pourvoir aux nécessités pressantes du moment. L'on satisfit aux premiers besoins par la création do 420,000 livres de rentes au denier 16, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Ensuite, pour donner à ses plans politiques et financiers l'appui moral d'une espèce de représentation nationale, Richelieu réunit, le 2 décembre 1626, dans la grande salle du château des Tuileries, l'assemblée des notables du royaume; mais il se garda bien d'y appeler les ennemis naturels du pouvoir royal, les princes et les grands seigneurs, tous intéressés à ruiner, par une opposition systématique, l'autorité qu'il exerçait au nom du prince. On n'y vit guère que des hommes sortis des rangs de la bourgeoisie, avec des membres de la magistrature fran-

çaise, que leur origine, leur position sociale, leurs fonctions, et surtout l'exclusion dédaigneuse de la haute noblesse, rejetait dans le sein du tiers état. C'était là que l'esprit juste du cardinal-ministre voyait désormais sa force et son point d'appui.

Quoique l'assemblée des notables de 1626 n'exerçât aucun pouvoir législatif, elle fortifia beaucoup l'autorité royale. En émettant des vœux importants que Richelieu lui avait lui-même suggérés, elle consacra la base fondamentale, ainsi que les points essentiels du nouveau système politique du cardinal. Elle déclara que pour soulager le peuple et maintenir l'honneur de la France, il fallait rétablir sans délai l'équilibre financier, en diminuant les dépenses générales et en augmentant les recettes; qu'on ne devait toucher aux tailles que pour les réduire, et que le plus sûr moyen de travailler à la prospérité nationale consistait à donner un grand élan à la production agricole, au commerce intérieur et extérieur, et à l'industrie manufacturière. D'après ces principes, et sous la forte impulsion de Richelieu, le marquis d'Effiat, surintendant général, remit dès lors en vigueur les traditions financières de Sully, qu'on avait abandonnées pendant seize ans. Le progrès marcha rapidement dans la science des finances, et les successeurs de d'Effiat arrivèrent bientôt à perfectionner les budgets par une centralisation plus complète des dépenses. Conformément aux conseils de l'assemblée, le roi reprit les domaines et les droits aliénés, en payant aux acquéreurs la rente du capital réel versé par eux, au denier 14 en Normandie, et au denier 16 dans le reste du royaume. Cette rente devait leur être servie jusqu'au remboursement du capital, qui se ferait graduellement avec l'excédant des revenus du domaine repris, la rente étant payée. Un règlement interdit aux officiers des finances de faire la banque sous peine de péculat. Un autre règlement, approuvé également par l'assemblée, donna les moyens d'empêcher les exactions des soldats en assurant le payement exact de la solde

des troupes. L'on s'occupa aussi de régler les tailles, et l'on parla de soulager les pauvres, sur lesquels pesait surtout cette lourde charge. A cette occasion, Nicolas Chevalier, premier président de la cour des aides, devançant son époque, proposa courageusement de rendre les tailles réelles dans tout le royaume comme elles l'étaient en Provence et en Languedoc, c'est-à-dire d'imposer toutes les terres sans distinction d'origine. Mais les esprits n'étaient pas encore mûrs pour cette grande réforme, qui ne devait se faire que 163 ans plus tard. Trois ou quatre voix à peine s'élevèrent dans toute l'assemblée pour appuyer la proposition de Nicolas Chevalier, que l'on regarda alors comme une innovation trop hardie et pleine de dangers.

Le cardinal de Richelieu avait fourni directement, comme ministre du roi, une part importante dans les questions soumises à la délibération. Il avait présenté treize articles sur lesquels il demandait l'avis des notables. Un de ces articles avait pour but d'adoucir les peines portées par les anciennes lois contre les criminels d'État; mais, sur ce point, l'assemblée désapprouva toute modification à la législation existante, et engagea le pouvoir à appliquer sans ménagement les peines décrétées par les ordonnances. C'était là ce que voulait Richelieu. Les notables lui imposaient ainsi d'avance des rigueurs dont il prévoyait la nécessité dans un avenir prochain. L'on fit des dispositions particulières qui punissaient de la perte de leurs charges, sur la seule notoriété, ceux qui prendraient les armes contre le roi. Il fut défendu à toutes personnes d'avoir des armes ou des munitions de guerre, et de faire des levées de deniers sur le peuple; l'on ordonna de procéder avec toute la rigueur des lois contre ceux qui composeraient, imprimeraient ou colporteraient des libelles diffamatoires ou séditieux. Il était surtout un point sur lequel Richelieu insistait et appelait toute l'attention de l'assemblée : c'était la formation d'une marine. « Nous possédons tous les éléments nécessaires pour nous ren-

dre forts sur la mer, » avait dit en son nom le garde des sceaux Marillac, dans son discours d'ouverture ; « nous avons le fer et les grands bois pour la construction des navires ; nous fournissons la toile et le chanvre avec lesquels les nations voisines font leurs voiles et leurs cordages. Nos matelots, ne trouvant pas d'emploi en France, vont en grand nombre servir les États étrangers. Nous possédons les meilleurs ports de l'Europe ; nous tenons la clef de toute la navigation de l'est à l'ouest et du nord au sud. Avec de tels éléments de puissance et de grandeur sur la mer, nous souffrons que nos voisins nous assujettissent à toute la rigueur de leurs lois. Nous les voyons, sans mot dire, fixer le prix de nos denrées et nous forcer à prendre leurs marchandises aux conditions qui leur plaisent. Aux bancs de Terre-Neuve, ils nous ont enlevé la moitié de la pêche des harengs, ils travaillent à nous enlever celle de la morue ; au Spitzberg, ils nous ont dépouillé de celle de la baleine. Sur la Méditerranée, nous souffrons que les pirates africains viennent ravager les côtes de la France, qu'ils enlèvent les sujets du roi et les emmènent captifs en Barbarie. Quel est l'homme qui ne se sent pénétré d'indignation au fond du cœur en voyant l'indifférence et la léthargie dans lesquelles nous vivons depuis plusieurs années ? »

Ces paroles, qui exprimaient le sentiment général de la France, avaient trouvé une vive et chaleureuse sympathie au sein de l'assemblée ; les notables accueillirent avec enthousiasme la proposition que leur fit le cardinal d'armer et d'entretenir en permanence, sur l'Océan, quarante-cinq vaisseaux de guerre, devant coûter par an, pendant la paix, 1,200,000 à 1,300,000 livres. Bien plus, une députation alla, en leur nom, exprimer au roi les sentiments de l'assemblée entière dans les termes les plus énergiques. Elle supplia le prince d'augmenter également le nombre des galères de la Méditerranée, de protéger les navires français par des droits égaux à ceux que levaient les souverains étrangers, et de favoriser l'établissement

de bonnes et fortes compagnies de commerce; « car, disait l'orateur de la députation, on ne peut, sans la mer, ni profiter de la paix, ni soutenir la guerre. » Au delà de la satisfaction des intérêts présents et des avantages commerciaux actuels, qui seuls étaient considérés par la foule, dans l'augmentation de notre marine, le génie de Richelieu, devançant l'opinion publique, envisageait dès lors la nécessité pour la France de suivre les progrès de l'Angleterre sur la mer et de surveiller avec le plus grand soin le développement de sa puissance sur ce point important, sous peine d'être tenue constamment dans une infériorité politique pleine de honte et de danger vis-à-vis de cette nation sérieuse et persévérante, que sa position rend essentiellement pouvoir maritime. Perçant l'avenir d'un regard profond, il entrevoyait l'ennemi le plus redoutable de la France dans la situation géographique, ainsi que dans les ressources maritimes de la Grande-Bretagne; et tout en luttant avec une persévérance énergique contre la maison d'Autriche, qu'il appelait « l'ennemi présent de la France, » il apercevait tout ce que notre pavillon aurait un jour à souffrir des fiers insulaires de la Manche, si l'on ne se hâtait de prendre des précautions. Aussi, malgré ses nombreuses préoccupations, le vit-on porter un soin particulier dans la mise à exécution des mesures approuvées par les notables pour mettre partout notre marine sur un pied respectable,

Afin de concentrer dans sa main les pouvoirs nécessaires à cet effet, il fit remettre au roi la grande charge de l'amirauté, par la démission du duc de Montmorency qu'on acheta. Tout aussitôt (1626) des lettres patentes conférèrent au cardinal de Richelieu le titre de grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de la France, avec autorité pleine et entière sur tout le royaume. C'était la création d'un ministère de la marine et du commerce. Sous l'impulsion énergique de Richelieu, tout marcha dès lors, dans ces deux départements, par une voie rapide d'améliorations bien enten-

dues, vers un but unique et prévu d'avance. La haute charge de connétable, qui devint vacante, la même année, par la mort du vieux Lesdiguières, fut supprimée comme inutile et dangereuse. Le cardinal-ministre se trouva ainsi de fait chef général des armées françaises, comme il l'était déjà de la marine, des finances et du commerce. Une des mesures que l'assemblée des notables approuva avec le plus de chaleur, après celle qui avait pour but le développement de la marine, fut la démolition, dans toutes les provinces, des fortifications des villes et châteaux inutiles à la défense des frontières, et propres seulement, disait l'ordonnance, à servir de retraite aux perturbateurs de la paix publique. C'était là le vœu le plus ardent de la nation entière depuis la fin des guerres de religion; aussi le décret qui prescrivit cette mesure fit-il éclater un immense cri de joie populaire dans toute la France. Chacun sentait qu'elle frappait au cœur ce qui subsistait encore de la féodalité politique; l'on proclama hautement partout que, depuis Louis le Gros, la monarchie n'avait jamais rien fait de plus utile pour la destruction de l'anarchie et des vieilles prétentions de de la noblesse féodale, et en même temps pour la formation de l'unité nationale, vers laquelle soupirait l'instinct des peuples comme vers l'élément du progrès et l'instrument des vraies libertés publiques.

Après une session remplie de discussions libres et sérieuses, l'assemblée des notables se sépara, emportant avec elle la satisfaction d'avoir obtenu les meilleurs résultats pratiques pour la prospérité actuelle de la France, et d'ouvrir ainsi la porte aux réformes les plus précieuses pour l'avenir. D'après les ordres de Richelieu, une commission composée des hommes les plus éclairés de la magistrature et présidée par le garde des sceaux lui-même, se mit aussitôt à formuler en un grand corps de lois, toutes celles de ces réformes que l'assemblée avait approuvées. En même temps, le marteau des démolisseurs retentit dans tout le royaume pour opérer la

destruction des bastilles féodales, depuis les antiques forêts de l'Ile-de-France jusqu'aux rochers des Alpes et des Pyrénées. Partout cette œuvre immense s'accomplissait avec ordre et méthode; on comblait les fossés, on rasait les forts, les bastions et les ouvrages avancés qui pouvaient résister au canon et alimenter la guerre civile pour le présent; mais on laissait aux vieilles communes leurs murs du moyen âge, et aux seigneurs les donjons de leurs ancêtres; l'on respectait ce qui n'était plus qu'un monument du passé. Plus que jamais l'ancienne noblesse dut comprendre alors que le temps de son antique pouvoir féodal était passé sans espoir de retour.

Au moment même où ces réformes s'accomplissaient sur toute la surface du royaume, un événement, qui produisit la plus vive impression à Paris, vint constater la résolution inébranlable du pouvoir central de frapper les personnes aussi bien que les choses, pour faire ployer à l'ordre nouveau et à la discipline générale l'esprit violent et anarchique de l'aristocratie. Par suite de la fablesse du gouvernement, pendant la jeunesse de Louis XIII, la manie du duel, méprisant la sévérité des lois et des édits, avait été poussée jusqu'à la fureur et en était venue jusqu'à renverser toutes les barrières. On se battait partout, pour les causes les plus futiles, sur les places publiques, dans les rues, le jour, la nuit, au clair de lune, aux flambeaux. Richelieu résolut de s'opposer à ce torrent et d'arrêter le mal, en appliquant la loi dans toute sa rigueur. En 1626, il fit rendre un nouvel édit qui privait ceux qui se battraient en duel de toutes charges et pensions, qui confisquait le tiers de leurs biens et les bannissait pour trois ans. La peine de mort portée dans les anciennes lois était maintenue contre quiconque aurait donné la mort à son adversaire ou se serait rendu coupable de récidive comme agresseur. Le cardinal obtint du roi l'engagement de ne jamais déroger à cet édit et de ne pas faire grâce. Les seigneurs et les duellistes crurent qu'il en serait de cet acte de répression comme des précédents, et qu'il ne manque-

rait pas de rester à l'état de lettre morte. François de Montmorency, comte de Boutteville, qui se vantait d'avoir eu vingt et un duels, en vint faire, par bravade, un vingt-deuxième en plein midi, sur la place Royale. Son second, le comte des Chapelles, tua son adversaire. Ils furent aussitôt arrêtés l'un et l'autre. Boutteville appartenait à la famille des Montmorency; tous les parents et alliés de cette illustre maison vinrent implorer la grâce du coupable. Le duc d'Orléans, le prince et la princesse de Condé se joignirent à eux; mais les instances qu'ils firent auprès du roi demeurèrent sans résultat : Boutteville et des Chapelles furent condamnés par le parlement, et décapités sur la place de Grève (1627). La noblesse sentit dès lors qu'il n'y avait plus en France de tête si haute que le glaive de la loi ne pût l'atteindre.

Le rétablissement des finances, le développement du commerce et de l'industrie, et les réformes de tout genre que Richelieu avait entreprises à l'intérieur du royaume demandaient la paix; cependant la guerre contre l'Angleterre était imminente, et le mariage d'Henriette de France, fille de Henri IV, avec le roi Charles Ier, n'avait pu garantir l'alliance des deux nations; l'espérance du cardinal-ministre était déçue, et il se trouvait ainsi singulièrement contrarié dans ses vues et ses projets; mais quand il vit que d'un côté la rupture était inévitable, et que, de l'autre, les grands et les protestants du royaume, peu résignés au joug politique qu'on voulait leur imposer, appelaient de tous leurs vœux les armes de l'étranger, il prit vite son parti, accepta la guerre et ne pensa plus qu'à la mettre à profit pour accomplir son double projet de faire évanouir, par un dernier coup, ce qui restait encore de pouvoir personnel à la noblesse, et de ruiner en même temps en France le parti des huguenots. La situation cependant devint tout à coup critique, et Richelieu eut besoin de tout son génie pour pouvoir maîtriser les événe-

ments. Le roi était tombé malade. De toutes parts arrivaient au Louvre des nouvelles menaçantes; les ducs de Savoie et de Lorraine armaient sous différents prétextes; Rohan agitait le Languedoc; les généraux de l'empereur faisaient craindre une irruption dans les trois évêchés. Enfin l'on apprit tout à coup que la flotte anglaise était arrivée en vue de l'île de Ré, sous les ordres du duc de Buckingham lui-même. L'on disait que cette flotte était composée de quatre-vingt-dix vaisseaux servis par cent vingt chaloupes et portant seize mille hommes dont trois mille étaient français. D'un coup d'œil juste et assuré, Richelieu embrassa aussitôt toute la situation. Il ne restait plus, dans le royaume, qu'un point fortifié aux protestants, la Rochelle; le cardinal vit que le foyer de la guerre serait là et que les efforts de tous les ennemis du roi, intérieurs et extérieurs, allaient s'y concentrer. Dès lors, quoique la place fût extrêmement forte par elle-même et bien défendue, il fixa sur elle son regard ardent, ajourna les autres projets et résolut de s'en emparer à tout prix. Déployant une activité sans égale pour se procurer les ressources nécessaires à cette grande entreprise, il parvint en quelques jours à former une flotte respectable, à réunir un corps d'armée redoutable et à amasser de fortes sommes d'argent.

La France entière semblait comprendre l'importance de cette dernière lutte entre l'esprit national joint à l'unité royale et l'ancien esprit municipal du moyen âge représenté alors, dans la Rochelle, par les partis combinés des huguenots et des grands seigneurs. Les dons considérables que firent volontairement les états provinciaux, ceux du clergé surtout et des bonnes villes, vinrent aider puissamment les efforts du gouvernement. Paris montra dans cette circonstance un zèle et une activité extraordinaires. Tout ce que les cités du nord et du centre donnaient d'argent, de vêtements, de munitions et d'autres fournitures, venait s'y concentrer, à l'Hôtel-de-Ville, d'où on les envoyait, au fur et à mesure des besoins, à l'armée

royale qui opérait devant la Rochelle. La capitale semblait sentir qu'il s'agissait ici de sa propre grandeur et de son influence appuyées essentiellement sur le développement du pouvoir royal et de l'unité française. Aussi la vit-on s'imposer, à cette occasion, des sacrifices considérables pour aider à la réduction de la place assiégée.

Rien n'égale la joie que les Parisiens firent paraître, lorsqu'ils apprirent que les efforts héroïques de l'armée du roi et la persévérance du cardinal étaient enfin parvenus à se rendre maîtres du dernier boulevard des factions, après un siége laborieux de treize mois. On alluma des feux de joie dans toutes les rues ; une foule immense parcourait la ville en faisant retentir mille fois le cri de *vive le roi!* Le chancelier de Saint-Simon était arrivé le premier du camp avec des lettres du roi pour les deux reines, pour les cours suprêmes et l'Hôtel-de-Ville ; on lui rendit les plus grands honneurs. Le procureur du roi et le greffier de la ville vinrent lui offrir, au nom du corps municipal, une chaîne d'or avec une médaille représentant d'un côté l'effigie du roi et de l'autre les armes de la ville, le tout d'une valeur de dix-huit cents livres. L'on chanta à Notre-Dame un *Te Deum* solennel d'actions de grâces auquel assistèrent les deux reines avec toute leur maison, les cours souveraines et le corps municipal. En quittant la Rochelle, le roi vint à Saint-Germain-en-Laye afin de s'y reposer quelque temps des fatigues du siége et d'attendre la fin des préparatifs qu'on faisait à Paris pour sa réception. Au jour fixé, il rentra dans la capitale du côté du midi. Les princes, les seigneurs de la cour, un grand cortége de nobles et une immense multitude de peuple se rendirent à Montrouge où il s'était arrêté. La cour et la ville n'avaient rien négligé pour rendre éclatante cette réception ; aussi, jamais on n'avait vu de cérémonie plus pompeuse et plus digne de la grande cité, célébrant l'événement le plus considérable de l'époque, c'est-à-dire la fin des guerres civiles et la consécration définitive de l'unité nationale.

En effet, depuis ce moment, les troubles intérieurs cessèrent en France; quelques mois plus tard, la reine mère fit parvenir à l'Hôtel-de-Ville des lettres de cachet dans lesquelles le roi, alors absent de Paris, chargeait le prévôt des marchands et les échevins de faire publier dans la ville la paix qu'il venait de conclure avec l'Angleterre.

La Rochelle avait été réduite en octobre 1628. Pendant les deux années précédentes, les démêlés de la Sorbonne et du parlement de Paris avec les jésuites avaient pris peu à peu un tel caractère d'animosité, que l'autorité royale elle-même se vit obligée d'intervenir. Le nombre des établissements des jésuites augmentait rapidement en France; tous les ans ils fondaient plusieurs colléges nouveaux. Animés par le succès qu'obtenait partout leur enseignement, ils voulurent créer à Tournon une espèce d'université qui fût propre à leur ordre, et où ils auraient conféré eux-mêmes les grades à leur gré. La plupart des universités du royaume s'y opposèrent; l'Université de Paris attaqua avec la plus grande vigueur cette prétention de l'ordre devant le conseil d'État. Les jésuites se défendirent, et ce ne fut longtemps, de part et d'autre, que récriminations réciproques, qu'apologies et contre-apologies, requêtes et contre-requêtes. La Sorbonne représentait ici presque toutes les universités de France; elle finit par l'emporter, et la fondation de Tournon ne put pas avoir lieu. Pendant que cette querelle s'agitait avec le plus de chaleur, un jésuite italien, nommé Santarelli, publia à Rome, avec l'approbation du général de l'ordre et du vice-régent du pape, un livre où il disait que le souverain pontife peut punir les rois de peines temporelles et dispenser, pour de justes causes, leurs sujets du serment de fidélité. Les adversaires de la compagnie dénoncèrent aussitôt cet ouvrage; un président à mortier lui-même, dans son ardeur, en envoya chercher un exemplaire à Lyon par un exprès. On le déféra tout à la fois au parlement et à la Sorbonne. Sur le réquisitoire du procureur général Talon, le

livre fut condamné, par arrêt de la cour suprême, à être brûlé par la main du bourreau. Ensuite, le parlement agita la question du bannissement de tous les jésuites. A cette occasion, il cita à sa barre le Père Cotton, provincial de l'ordre, et les supérieurs des trois maisons de Paris. On leur proposa de signer une déclaration de doctrine. Le Père Cotton répondit, en son nom et au nom de ses confrères, qu'ils étaient prêts à la signer, si la Sorbonne et le clergé français voulaient la souscrire. Cette réponse mécontenta la cour au point que quelques conseillers proposèrent de mettre en prison les quatre jésuites. Le roi crut alors devoir intervenir aux débats pour empêcher le mal que cet état d'irritation aurait pu produire. Il fit défense au parlement de passer outre, et lui ordonna de suspendre toutes les poursuites dans cette affaire. Malgré les ordres du prince, la cour suprême ne laissa pas de rendre un nouvel arrêt sur le même sujet; mais elle se contenta de prescrire aux jésuites de reconnaître, par une déclaration solennelle, l'indépendance des rois de France quant au temporel; ce qu'ils firent volontiers, car, sur ce point, l'opinion des jésuites du royaume était alors d'accord avec celle de tous les Français.

Cependant la Sorbonne, de son côté, agitait cette affaire avec plus d'animosité et plus de passion encore que le parlement. Par suite de l'habileté des jésuites dans la défense, et surtout de leurs démarches secrètes auprès d'un certain nombre de membres influents de la faculté, des dissidences profondes éclataient à chaque instant parmi les docteurs et prolongeaient les disputes. Quand une décision se trouvait rendue sur un point et qu'une censure était prononcée, on l'apportait au parlement, qui la faisait aussitôt enregistrer à son greffe et en confiait, par arrêt, l'exécution au procureur général, *toutes les affaires cessant*. Tout à coup l'animosité de ces débats sans fin se trouva encore augmentée par la mise en jugement d'un autre ouvrage que venait de publier le Père Garasse, jésuite, sous le titre de *Somme théologique*. Le roi et son ministre finirent par se fatiguer de

tout ce bruit, ainsi que des procédures interminables par lesquelles on ne défendait l'indépendance royale qu'en résistant obstinément aux ordres du prince ; un décret vint trancher les questions en litige. Après avoir nommé une commission de cardinaux et de prélats qui demeurait chargée exclusivement de décider les points discutés tant au parlement qu'à la Sorbonne, cet acte faisait défense expresse à l'Université de soulever et de débattre dans ses assemblées aucune proposition théologique sur ces questions insolubles ; il défendait également à tous les Français, soit laïques, soit ecclésiastiques, de traiter et de disputer de l'autorité souveraine, sans la permission expresse du roi. Bientôt après, sur la demande du cardinal de Richelieu lui-même, le pape, de son côté, interdit aux jésuites de s'occuper de ces questions toujours dangereuses à agiter, et de toucher à ces problèmes brûlants qui ne manquent jamais, quand on veut les résoudre, de troubler le repos public. Grâce à ces mesures d'une bonne politique, l'on vit tomber peu à peu cette fièvre dévorante et stérile en même temps, qui menaçait de s'emparer de tous les esprits dans la capitale.

Dans le courant de la même année (1627), quelques docteurs séculiers de la faculté de théologie, jaloux des honneurs qu'on rendait aux docteurs des ordres religieux, à cause de leur savoir et de leur mérite, adressèrent une requête au parlement à l'effet de faire régler tout ce qui regardait l'entrée des docteurs religieux aux assemblées de la faculté et de déterminer le nombre de ceux qu'on y admettrait. Aussitôt le conseil d'État pensa qu'ici la question apparente de forme cachait au fond une importante question de rivalité et même de dissidence en matière religieuse. Eu égard aux dispositions où se trouvaient alors généralement les esprits à Paris, il vit assez de gravité dans cette querelle pour penser qu'il devait évoquer à lui la connaissance de l'affaire. De son côté, le parlement, blessé dans sa susceptibilité pour le maintien de ce qu'il regardait

comme formant ses attributions, rendit un arrêt ordonnant que de très-humbles remontrances seraient faites au roi à ce sujet, et qu'en attendant la réponse du prince, les supérieurs des quatre ordres mendiants ne pourraient envoyer que quatre docteurs religieux aux assemblées de la Sorbonne. Quelque temps après, le conseil, à son tour, rendit un second arrêt maintenant les religieux dans les droits qu'ils avaient eus jusqu'alors. Ce dernier acte fut enregistré à la faculté. Le cardinal-ministre, voyant que la question de rivalité entre les docteurs de la faculté allait se compliquer d'une question de rivalité et d'un débat sérieux sur la compétence entre deux grands corps politiques, se hâta de faire intervenir l'autorité royale, et cette affaire fut ainsi assoupie pour quelques années.

Richelieu ne manquait pas de profiter de tous les instants de calme et de tranquillité que les affaires politiques laissaient au gouvernement du roi, à l'intérieur et à l'extérieur, pour suivre un vaste ensemble d'améliorations dans les différentes parties du service public, dans l'économie politique, et en général dans tout ce qui pouvait aider à l'accroissement du bien-être physique de la population française, en même temps qu'au progrès moral des esprits. Les établissements de tout genre que le cardinal fonda à Paris, à diverses époques de son administration, et les grands travaux d'assainissement, de construction et d'embellissement qu'il y fit exécuter dans presque tous les quartiers, occupent une place distinguée au milieu des améliorations générales qui signalèrent en France la dernière partie du règne de Louis XIII. Nous allons les exposer sommairement et dans leur ensemble, sans tenir compte de leurs dates différentes. Nous donnerons, dans la deuxième partie de ce volume, des détails historiques sur chacune de ces créations; mais, avant tout, nous ferons ici brièvement un tableau de la situation topographique de Paris à cette époque.

Le règne de Henri IV, malgré ses préoccupations politiques et sa courte durée, avait singulièrement amélioré l'état dé-

plorable où se trouvait réduite la capitale, à la suite des troubles si longs de la Ligue. De son côté, quoique faible et bien tourmentée encore, la minorité de Louis XIII n'avait pas abandonné les travaux commencés. Aussi cette première partie du XVIIe siècle voyait-elle debout à Paris une foule de beaux monuments, et même plusieurs nouveaux quartiers qui existaient à peine à l'état de projet à la fin du siècle précédent. Les faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques, Saint-Marceau étaient devenus des quartiers considérables, ainsi que ceux de la place Royale, de Montmartre et de Saint-Honoré. La ville avait forcé ses vieilles enceintes : de celle de Philippe-Auguste, sur la rive droite de la Seine, il ne restait plus que trois tours dans le voisinage du Louvre ; sur la rive gauche du fleuve, l'enceinte était à peu près entière, comme au temps de Charles VI; toutefois, aux environs des portes, le chemin de contrescarpe du fossé commençait à se couvrir aussi de lignes de maisons. Le château des Tuileries, non encore achevé, se composait du dôme circulaire du milieu, qu'entouraient quatre autres petits dômes richement ornés. Avant sa reconstruction, cette partie du monument renfermait l'escalier ovale si célèbre de Philibert Delorme. La cour nommée de nos jours *cour des Tuileries* était alors un jardin borné à l'est par le rempart de Charles V, qu'on avait refait à neuf et sans bastides, entre le quai et la porte Saint-Honoré. A l'ouest, le jardin proprement dit *des Tuileries*, beaucoup moins étendu qu'aujourd'hui, se trouvait séparé du château par un mur et une rue. L'on voyait, au nord, le manége où Pluvinel donnait ses leçons, à côté de la tour et de la porte Neuve. Entre la rivière et le bastion des Tuileries, était une portion de courtine, avec une porte percée à l'endroit même où l'on fit celle de la Conférence, vers 1633. La grosse tour dite *du Louvre* et les autres tours moins fortes qui flanquaient jadis l'ensemble du monument avaient disparu depuis François Ier et Henri II. L'on voyait, à l'est, la porte devant laquelle avait péri le maréchal d'Ancre,

en 1617. Au nord était un jardin terminé, du côté du levant, par un mur crénelé et flanqué de deux petites tours rondes, à toits aigus. C'étaient des restes du mur de clôture de Philippe-Auguste. Au bas de la butte Saint-Roch se trouvait le marché aux Chevaux et aux Pourceaux. La chapelle de Saint-Roch, dont la façade regardait l'ouest, était entourée d'un cimetière. Il y avait, à droite, une tour carrée que l'on conserva quand on reconstruisit l'église. Un long fossé, comblé dans quelques endroits réunissait les portes Saint-Honoré, Montmartre et Saint-Denis.

Les trois faubourgs Saint-Martin, Saint-Denis et Montmartre, bâtis sur de vastes marais, se trouvaient séparés l'un de l'autre par de grands espaces encore vides, et présentaient assez l'aspect de trois petites villes voisines. L'on voyait, au milieu, l'enclos presque carré de la Grange-Batelière, entre la clôture bastionnée et le grand égout. Tout près étaient plusieurs barrières d'octroi qu'on nommait *fausses portes*. La dernière se trouvait adossée au couvent de Saint-Lazare, que bornait à l'ouest un mur fortifié de tours. Les portes Saint-Martin et du Temple étaient entourées de bastions surmontés par des moulins à vent. Venait ensuite l'ensemble de tours appelé *la Bastille*, sur la place qui porte ce nom; et enfin, au bord de la Seine, les vastes bâtiments récemment construits de l'Arsenal. Du milieu des rues et des îlots de maisons surgissaient une foule de monuments de tout genre, élevés successivement dans les siècles écoulés. L'Hôtel-de-Ville, entièrement terminé, regardait, à l'ouest, l'étroite place de Grève, où l'on voyait, au lieu de l'ancienne potence, une croix gothique et l'arbre de la Saint-Jean. Tout près de là, Saint-Jean-en-Grève se faisait remarquer par la flèche de pierre taillée à jour qui surmontait sa tour du nord. A l'occident s'élevait Saint-Jacques-la-Boucherie, avec sa haute tour. L'on voyait, à côté, la grande boucherie, composée de deux bâtiments dont les pignons regardaient le couchant; elle était séparée de la rivière

par la vallée de Misère, aujourd'hui quai de la Mégisserie; on y remarquait alors un pont sous lequel coulait un égout à ciel ouvert : c'était l'arche Pépin. A côté de cette arche s'élevaient les deux grands toits gothiques du For-l'Évêque. Au levant de l'Hôtel-de-Ville se trouvait l'église de Saint-Paul. Tout près était une chapelle, avec une espèce de cloître, à la place même où fut bâtie plus tard l'église des jésuites, et, en face, la fontaine de Biragues.

Tout l'espace qui entourait ces divers monuments était couvert d'îlots de maisons et de rues qui, pour la plupart, conservent encore leurs anciens noms. Du côté du nord, l'on voyait s'élever successivement, au milieu d'une foule de rues étroites, de ruelles et d'habitations entassées les unes sur les autres, l'église Saint-Nicolas, avec sa belle façade et sa tour du coin; le prieuré de Saint-Martin, dont l'entrée principale était formée d'un double portail gothique, et le couvent des Filles-Pénitentes-de-Saint-Magloire, qui avait également un portail gothique. Tout près de là était le cimetière des Innocents, avec son église à double pignon, sa tour octogone, la croix Gastine, la chapelle d'Orgemont et la fontaine sculptée par Jean Goujon. Venaient ensuite les halles, avec le pilori entouré de baraques; puis le grand enclos de la Trinité, avec un vaste cimetière carré au milieu duquel était une croix à soubassement pyramidal, avec cinq degrés. Non loin de là s'élevait le célèbre théâtre de l'hôtel de Bourgogne, avec son haut donjon. Le couvent des Filles-Dieu, vers le nord-ouest, se faisait remarquer par une jolie chapelle avec un portail très-orné et une flèche élégante qui s'élançait de son toit. L'on voyait, à côté, Saint-Eustache, ainsi que la fameuse cour des Miracles. Le puits dit *Puits d'Amour,* illustré par tous les anecdotistes, était placé à la rencontre des rues de la Grande et de la Petite-Truanderie. Dans la rue de Grenelle se trouvait la chapelle de la reine; sa façade, ornée d'une rosace et d'un portail gothique, était placée entre deux tourelles hexagones

dont les toits se terminaient en forme de cloche. L'hôtel, le long de la rue, avait un mur de clôture soutenu par de nombreux contre-forts. Une colonne astronomique sortait de l'angle d'une cour de l'édifice. Sur la gauche, à l'ouest, et au milieu de constructions plus récentes, l'on voyait l'église Saint-Honoré, avec son grand portail, sa nef à croix latine et son clocher dont la base carrée était ornée de quatre clochetons. A l'horizon, vers le nord-est, apparaissait l'immense enclos du Temple, avec ses vastes bâtiments, ses massifs de tours et son mur de clôture flanqué de contre-forts et de tourelles en encorbellement. Ce côté de Paris offrait encore des marais et de grands espaces sans maisons d'habitation. Près du centre de la ville même, en amont du fleuve, se trouvaient beaucoup de terrains occupés par des cultures, et vides aussi de constructions.

L'île Louvier, qui fait aujourd'hui partie de la rive droite de la Seine, était plantée d'arbres. L'île aux Vaches, séparée alors par un canal de l'île Notre-Dame (aujourd'hui île Saint-Louis), était un dépôt de bois et de pierres. L'île Notre-Dame elle-même se trouvait en partie cultivée et en partie couverte d'arbres ou de chantiers de bois. Jusqu'alors elle n'avait eu que deux ponts en bois pour communiquer avec la ville. En suivant le cours de la rivière, on trouvait le pont Notre-Dame, et tout près, à l'est, les moulins de Hugues Restoré. Venait ensuite le pont au Change. Le pont en bois qu'on avait construit non loin de ce dernier, à l'ouest, et qu'on avait appelé successivement *pont aux Meuniers, pont Marchand* ou *pont aux Oiseaux,* avait été incendié en 1621. Les deux ponts Notre-Dame et au Change étaient couverts de maisons à pignons. Le pont Saint-Michel était en bois et à dos d'âne. Entre le Petit-Pont et celui-ci, la rive était bordée de vieilles maisons baignées par la Seine, comme l'étaient les constructions qui se trouvaient de l'autre côté du fleuve, au delà du petit Châtelet. Le Pont-Neuf, entièrement fini depuis plusieurs an-

nées, ne supportait aucune construction. Au milieu du terre-plein qui terminait l'île en affectant la forme d'un hémicycle, on voyait le cheval de bronze, qui semblait se cabrer. A la droite du Pont-Neuf, et à l'ouest, sur le fleuve, le bâtiment sur pilotis de la Samaritaine se faisait remarquer par son toit surmonté d'un clocheton octogone dont la pointe supportait une forte fleur de lis. Plus que dans aucun autre quartier de la ville, les rues étroites, sales et tortueuses de la Cité, ce berceau de l'antique Lutèce, présentaient de vieux pignons dont les cimes sveltes et légères s'élançaient de tous côtés dans les airs. Sur presque tous les points de l'île, les maisons étaient si serrées les unes contre les autres, qu'à vol d'oiseau elles semblaient ne former toutes ensemble qu'un massif vaste et continu de constructions, sans division ni séparation. L'extrémité orientale de l'île était terminée par Notre-Dame et l'évêché. L'Hôtel-Dieu s'élevait sur le parvis. A l'occident était le vieux palais de Saint-Louis, séparé du môle par la place Dauphine. Entre cet antique monument et la cathédrale surgissaient une multitude d'églises et d'édifices dont quelques-uns conservaient encore les signes architecturaux des temps reculés auxquels ils remontaient. Tels étaient Saint-Germain-le-Vieil, Saint-Landri, Saint-Christophe, la Madeleine, Sainte-Geneviève-des-Ardents, Saint-Barthélemy, Saint-Denis-de-la-Chartre, Saint-Éloi, etc.

L'Université, sur la rive gauche de la Seine, avait encore l'enceinte de Philippe-Auguste, avec un large fossé creusé sous Charles V. Le mur était crénelé dans quelques endroits, comme entre les portes de Nesle et Saint-Michel. De distance en distance se trouvaient placées vingt-sept tours rondes, coiffées d'un toit conique, sans compter celles qui flanquaient les portes. Le long du fossé, le chemin de contrescarpe était bordé d'un parapet interrompu seulement par des lignes de maisons aux abords des portes Buci, Saint-Germain et Saint-Jacques. La rive du fleuve était bordée par la ligne des mai-

sons dont les rez-de-chaussée plongeaient dans l'eau; elles formaient toutes ensemble la corde de l'arc représenté par le parcours du mur d'enceinte; il n'y avait d'exception que sur une partie du quai Saint-Bernard et sur celui des Grands-Augustins, entre le pont Saint-Michel et les abords de la tour de Nesle. Près de la porte Saint-Bernard, construite en 1606, l'on remarquait un gros pavillon carré, flanqué, à chaque angle, d'une tourelle en encorbellement. Plus haut, et en face de la place de l'Estrapade, était la porte Papale, ainsi nommée parce qu'elle était réservée pour la réception des papes. Cette porte, qui était attenante à l'abbaye Sainte-Geneviève, ne s'ouvrait pas et n'avait point de pont sur le fossé. Un peu au-dessous, la nouvelle rue Dauphine venait aboutir à la porte Buci, à la place même ou fut construite un peu plus tard la porte Dauphine. Les autres portes dont nous avons déjà parlé plus haut n'avaient rien de remarquable. Dans l'intérieur de l'enceinte étaient une multitude d'églises, de colléges et de couvents. Quelques-uns de ces édifices formaient des groupes considérables, comme les Bernardins, l'abbaye Sainte-Geneviève, les Carmes de la place Maubert, le collége de Cluny, avec son mur fortifié de tourelles, celui de Navarre, l'église primitive de la Sorbonne, qui apparaissait entourée de ses vieux monuments sans symétrie. A quelque distance de là, l'église des Jacobins se distinguait par une flèche élevée, semblable à celle de Notre-Dame. En descendant vers la Seine, l'on voyait, sur la rue du Foin, d'un côté, le grand massif formé par le couvent des Mathurins, et de l'autre, les ruines du palais romain des Thermes; venait ensuite Saint-André-des-Arcs, puis Saint-Séverin, avec sa tour et son clocher. L'on remarquait aussi, dans ce quartier, plusieurs hôtels considérables, tels que l'hôtel de Luynes, au coin de la rue Pavée et du quai des Grands-Augustins; l'hôtel de Nevers, avec trois gros pavillons; l'hôtel d'Hercule, vaste ensemble de constructions et de jardins placé entre la rue Pavée, la rue des Grands-Augustins et le quai.

Hors du mur d'enceinte l'on voyait les trois faubourgs Saint-Marcel, Saint-Jacques et Saint-Germain, formant alors autant de grands quartiers de la ville. Ils étaient séparés les uns des autres par d'immenses clos en culture. Les points les plus remarquables de ces faubourgs étaient l'abbaye et l'église Saint-Victor, les églises Saint-Médard, Saint-Hippolyte, Saint-Marcel et les Cordelières dans le faubourg Saint-Marcel, les Carmélites avec leur église, Notre-Dame-des-Champs, l'hôpital et l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas et la vaste enceinte des Chartreux dans le faubourg Saint-Jacques; le magnifique palais du Luxembourg avec son immense jardin, l'église de Saint-Sulpice, le clos de la foire de Saint-Germain, avec son vaste bâtiment, ses toits longs et percés d'un double rang de lucarnes, l'antique abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avec sa double enceinte de murailles flanquées de tourelles en encorbellement, avec son pilori et son gibet à trois piliers, pour marquer son ancien droit de haute justice, et enfin l'hôpital de la Charité dans le faubourg Saint-Germain. Un certain nombre de rues, tant à l'intérieur du mur d'enceinte qu'à l'extérieur et dans les faubourgs, étaient encore bordées de vieux pignons. Le fameux Pré-aux-Clercs du moyen âge avait été occupé jusqu'en 1615 par les constructions et les immenses jardins formant ensemble l'hôtel de la reine Marguerite. Après cette époque tout disparut, jardins et habitations, pour faire bientôt place, sous Louis XIV, aux magnifiques hôtels des rues de Lille, de Verneuil, de l'Université, du Bac, etc., etc. Sur une foule de points du fleuve, pendant sa traversée de Paris, l'on remarquait un nombre prodigieux de bateaux et de coches, ainsi que des moulins et des escaliers conduisant jusqu'au bord de l'eau.

Tel était, en résumé, l'ensemble topographique de la capitale vers 1628, époque de la prise de la Rochelle; voici maintenant l'exposé sommaire des fondations diverses et des améliorations qui suivirent les changements et les travaux de

tout genre exécutés par les ordres de Richelieu, pendant la durée de son administration. Depuis un certain nombre d'années déjà, l'accroissement rapide de la population dans Paris, et l'augmentation incessante des fondations religieuses rendaient nécessaire l'agrandissement de l'enceinte continue, dans la partie septentrionale de la ville surtout. Après plusieurs projets restés sans application et quelques tentatives abandonnées pour diverses causes ou accidents qui avaient surgi, cette grande entreprise finit par devenir sérieuse, et l'on mit la main à l'œuvre. On abattit l'ancienne porte Saint-Honoré, située vers l'endroit où la rue de ce nom coupe la rue Richelieu, et on la recula jusqu'à l'extrémité de la rue Saint-Honoré, sur le bord de la rue Royale. L'ancienne porte Montmartre fut aussi démolie et transportée à l'angle formé par la rue de ce nom et celle des Jeûneurs. Elle subsista jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Entre ces deux portes on en construisit une troisième, dans la rue Richelieu, près de la rue Feydeau. On l'appela porte Richelieu, et elle ne fut détruite qu'en 1701. Ces trois portes furent reliées ensemble par une enceinte continue, qui donna un nouveau quartier à la ville, celui où l'on vit se former rapidement les belles rues comprises, d'un côté, entre le jardin des Tuileries, la Madeleine, la rue Neuve-Saint-Augustin, les boulevards Poissonnière et Bonne-Nouvelle; et de l'autre, entre le Louvre, le Palais-Royal, la place des Victoires et la porte Saint-Denis. L'élan, une fois donné aux constructions, s'étendit vite dans toute la ville, et des quartiers nouveaux surgirent, pour ainsi dire, du sol. Les vastes terrains et les immenses enclos du Marais, occupés jusqu'alors par des cultures, se couvrirent de rues et de constructions. L'on y vit paraître tout à coup les rues de Beaujolais, d'Anjou, de Bretagne, de Bourgogne, de la Marche, de Forez, du Perche; les deux rues Saint-Gervais et Saint-Anastase, ouvertes depuis quelques années, se terminèrent. Dans la Cité, l'on perça la

rue Sainte-Anne, près du Palais, ainsi que la rue Saint-Louis qui n'existe plus aujourd'hui. L'année 1624 avait vu construire l'église Notre-Dame-Bonne-Nouvelle. De grandes et belles rues se formèrent aussitôt autour de cet édifice, sur l'emplacement où se trouvait l'ancien village de la Ville-Neuve, détruit autrefois pendant le siége de Paris, sous la Ligue. Son nom est encore rappelé aujourd'hui par celui de la rue Bourbon-Villeneuve.

Depuis le commencement du règne de Louis XIII, l'on avait décidé qu'il serait formé un nouveau quartier dans les deux îles de la Seine, nommées alors île Notre-Dame et île aux Vaches, et situées entre la Cité et l'île Louvier. A cette époque, la première seule contenait un petit nombre d'habitations de pauvre apparence. Christophe Marie, entrepreneur général des ponts de France, était chargé de conduire les travaux qu'on devait y exécuter. Les plans consistaient à réunir d'abord les deux îles, en comblant le canal qui les séparait, ensuite à les entourer de quais revêtus de pierres de taille, à y ouvrir des rues larges de 8 mètres, à y bâtir des maisons avec un jeu de paume et un établissement de bains, et enfin à y construire un pont qui les mît en communication avec la ville. Le roi avait nommé une commission pour traiter avec l'évêque et le chapitre de Notre-Dame, propriétaires des deux îles. Le cahier des charges accordait à l'entrepreneur un cens de 12 deniers à prélever sur chaque maison, pendant soixante ans; il portait aussi que les travaux seraient terminés dans l'espace de dix années; mais il était survenu depuis divers incidents qui les avaient prolongés jusqu'à l'époque où Richelieu entra au conseil.

Le faubourg Saint-Germain participait à l'élan général, et voyait aussi s'élever un grand nombre de constructions nouvelles. La rue Saint-Benoît, ouverte depuis quelques années, s'augmentait considérablement et se terminait. La rue Sainte-Marguerite se formait et se finissait aussi rapidement. Le vaste

emplacement occupé par l'hôtel de Nevers se couvrait de rues et de maisons. La rue des Petits-Augustins et quelques autres commençaient à s'ouvrir sur le Petit-Pré-aux-Clercs. Un peu plus haut, à droite, l'espace considérable formant jadis le Grand-Pré-aux-Clercs se voyait occupé peu à peu par les rues de Verneuil et de Lille, ainsi que par une foule de couvents, de riches hôtels et de maisons particulières; la belle rue Saint-Dominique s'ouvrait sur l'ancien chemin aux Vaches.

Le plan de Paris fut alors dressé par ordre de l'autorité royale elle-même. Le 15 janvier 1638, il y eut un arrêté rendu au conseil d'État, à la requête d'Oudart le Féron, prévôt des marchands et des échevins, et par lequel le roi, voulant fixer et limiter en même temps l'étendue de la ville et de ses faubourgs, conformément aux édit et déclaration des années 1627 et 1634, ordonna aux trésoriers de France d'en lever un plan général. Le même acte prescrivait la plantation aux limites de la ville, de bornes au delà desquelles il ne fût permis à personne d'élever des constructions, jusqu'aux bourgs et villages voisins, sans avoir obtenu auparavant des lettres patentes scellées du grand sceau et enregistrées au bureau des mêmes trésoriers de France, en présence du prévôt de Paris, le prévôt des marchands et les échevins appelés. Cet arrêt défendait aussi de bâtir des maisons, des boutiques et des échoppes sur les quais, les ponts et les places publiques.

Plusieurs ponts sur la Seine furent construits ou terminés dans la dernière partie du règne de Louis XIII. Le pont Marie, qui communique du quai des Ormes à l'île Saint-Louis, avait été commencé en 1614 par Christophe Marie. Plusieurs fois interrompu, il ne fut entièrement achevé qu'en 1635. Le même ingénieur avait construit, en 1614, le pont en bois de la Tournelle qui joignait l'île Saint-Louis au quai de la Tournelle. Quelques années plus tard ce pont fut enlevé par les glaces, et l'on finit par le faire en pierres. Christophe Marie avait commencé également le pont en bois, dit pont Rouge, pour

servir de communication entre la pointe occidentale de l'île Saint-Louis et la Cité ; mais par suite de mille obstacles suscités par les chanoines de la cathédrale qui étaient, avec l'archevêque, propriétaires de l'île, il resta un grand nombre d'années sans pouvoir être achevé. Ce pont fut remplacé, en 1804, par le pont dit de la Cité. Jusqu'en 1632, on avait communiqué du Pré-aux-Clercs aux Tuileries par un bac qui a donné son nom à un chemin et ensuite à la rue du Bac. A cette époque, un certain Barbier, propriétaire d'un enclos considérable, à côté de ce chemin, construisit un pont en bois sur la rivière. On l'appela d'abord de son nom, pont Barbier. Plus tard il fut nommé successivement pont Sainte-Anne, en l'honneur de la reine Anne d'Autriche; pont des Tuileries, parce qu'il conduisait à ce palais; et plus communément le pont Rouge, à cause de sa couleur. Malgré sa solidité, il fut brisé plusieurs fois. En 1684, Louis XIV le fit reconstruire en pierres à ses dépens, et on lui donna alors le nom de pont Royal qu'il porte aujourd'hui. Le pont au Double ou Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu, construit sur le petit bras de la Seine, près de la rue de la Bûcherie, par les administrateurs de cet hôpital, fut terminé en 1634. C'était un pont à péage : les gens à cheval payaient six deniers et les piétons un double tournois, d'où son nom de *pont au Double*. Un peu plus tard l'on fut obligé d'en défendre le passage aux cavaliers. L'impôt fut supprimé en 1789. Ce fut aussi sous Louis XIII qu'on éleva le pont Saint-Charles, dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, sur le petit bras de la Seine. Son nom lui vint de la salle Saint-Charles avec laquelle il faisait communiquer.

Durant cette période, plusieurs quais furent construits sur sur la Seine : comme le quai Malaquais, qui commence à la rue de Seine et au pont des Arts, pour finir rue des Saints-Pères et quai Voltaire; le quai de Gèvres, qui va du pont Notre-Dame et de la rue Saint-Martin au pont au Change et à la place du Châtelet; le quai d'Anjou, partant de la pointe

orientale de l'île Saint-Louis, et aboutissant au pont Marie; le quai de Bourbon, qui s'étend depuis ce dernier pont jusqu'à la rue Blanche-de-Castille, à la pointe occidentale de l'île Saint-Louis; le quai de Béthune, commençant rue Blanche-de-Castille et finissant au pont de la Tournelle; et enfin le quai d'Orléans, qui s'étend depuis ce dernier pont jusqu'à celui de la Cité. La célèbre promenade du Cours-la-Reine, qui fait aujourd'hui partie des Champs-Élysées, entre la place de la Concorde et l'extrémité de l'avenue de Montaigne, sur le quai de Billy, avait été plantée en 1616, par la reine Marie de Médicis. Plus tard, et en 1723, les arbres en furent tous arrachés et remplacés par ceux qu'on y voit aujourd'hui.

Malgré le soin que la police de l'Hôtel-de-Ville, d'accord avec l'autorité supérieure, avait toujours eu de veiller au nettoiement et à la bonne tenue de la voie publique dans Paris, cette partie si importante du service municipal était constamment demeurée en souffrance; la puissante administration de Henri IV elle-même s'en était sérieusement occupée et avait publié plusieurs règlements pleins de sagesse sans pouvoir obtenir sur ce point des résultats bien satisfaisants. La cause de cette espèce d'impuissance était un peu dans les moyens mauvais ou insuffisants qu'on avait employés jusqu'alors pour assainir la ville, mais beaucoup aussi dans le vice des constructions en général, dans leur trop grande élévation, leur petit nombre de baies et leur distribution mal entendue, dans les habitudes invétérées des habitants et leur répugnance pour tout changement, et enfin dans le peu de largeur des rues, leur manque d'air et de lumière, leur défaut de rectitude et de pente qui favorisât l'écoulement des eaux, au milieu de localités basses, presque toutes privées d'égouts. Après avoir varié souvent dans ses moyens de pourvoir à la bonne tenue de la voie publique, l'administration s'était arrêtée, sous Louis XIII, à un mode reposant sur le concours de la bourgeoisie et sur des cotisations personnelles. Des règlements

déjà anciens et toujours maintenus ordonnaient aux habitants de balayer le devant de leurs maisons deux fois par jour et de déposer les boues le long des murs. Quant aux immondices provenant de leurs ménages, ils devaient les mettre dans des paniers ou mannequins et les garder jusqu'au passage des voitures des entrepreneurs; ce passage était annoncé au public par une sonnette qui était suspendue à chaque voiture. L'on pourvoyait à la dépense de ce service au moyen des cotisations qui, dans des rôles régulièrement tenus, se trouvaient réparties entre tous les habitants de la ville sans distinction et sans d'autre exception que celle d'indigence. Les grands personnages, toutefois, et les hauts dignitaires dans tous les ordres de l'État parvenaient presque toujours à se soustraire, sous mille prétextes, au payement de cet impôt. Pour faire cesser leur résistance persistante, Louis XIII ordonna que les contraintes décernées jusqu'alors par les receveurs de la taxe le seraient dans la suite par son conseil lui-même; et afin de donner aux receveurs plus d'autorité, il créa trois offices de receveurs héréditaires à la place des collecteurs élus; de cette manière les bourgeois qui jusqu'à ce jour avaient été chargés d'opérer le recouvrement de ces taxes se trouvèrent déchargés de ce soin : l'impôt fut perçu au nom du roi et par ses agents. Ces nouvelles mesures, toutefois, se trouvèrent impuissantes et vinrent encore échouer contre le mauvais vouloir et la force d'inertie des personnes en crédit. Le produit de la taxe fut insuffisant pour couvrir la dépense. Obligés de faire des avances sur leurs propres deniers aux entrepreneurs pour les engager à continuer leur service, les receveurs ne tardèrent pas à renoncer à leurs emplois, au grand détriment de l'hygiène et de la salubrité publique. Alors le pouvoir supérieur et l'autorité municipale, combinant leurs efforts, eurent recours à d'autres moyens, soit directs, soit indirects, pour entretenir sans interruption un service aussi important; mais leurs soins et leurs combinaisons demeurèrent presque toujours sans résultat utile : c'est

ce que prouve le rapport, en date du 30 juin 1636, d'Anne de Beaulieu, commissaire nommé par le roi, avec tous pouvoirs, pour surveiller et contrôler les entrepreneurs tant du nettoiement des boues et immondices de la ville, que du pavage des rues. En vertu de sa commission, ce fonctionnaire procéda durant plus de deux mois à un examen détaillé de tous les quartiers de Paris ; il trouva que le nombre total des rues, soit dans la ville, soit dans les faubourgs, était de cinq cent quinze. Dans le procès-verbal de visite, près des trois quarts de ces rues portent les termes descriptifs suivants : *Rue orde, boueuse et pleine d'immondices ;* on trouve à côté d'un très-petit nombre seulement l'épithète de *rue nette.* Le procès-verbal entre quelquefois dans des détails qui donnent une idée horrible de l'état des rues de Paris à cette époque. Anne de Beaulieu rédigea dans cette occasion un projet d'ordonnance capable, par ses dispositions sages et bien conçues, d'apporter un remède prompt et efficace à un état de choses aussi dangereux ; mais, pour une foule de causes presque invincibles, l'application entière ne put en être faite : sur ce point les améliorations ne vinrent que lentement, et pendant bien des années encore l'état physique de Paris fut loin d'être satisfaisant sous le rapport d'une bonne tenue de la voirie, de l'hygiène publique et de la salubrité.

Au nombre des bons moyens auxquels eut recours l'autorité supérieure pour obtenir l'assainissement de la ville sous Louis XIII, il faut placer la construction de plusieurs fontaines et la distribution des eaux dans certains quartiers qui en étaient encore privés. Depuis quelques années déjà les eaux de Rungis et d'Arcueil, amenées à Paris au moyen de grands travaux, alimentaient, ainsi que nous l'avons dit, soit d'anciennes, soit de nouvelles fontaines, comme le château d'eau à côté de l'Observatoire, la fontaine de la Grève, qui fut transportée à la place Maubert vers 1674, et celle de Saint-Séverin, située à l'angle des rues Saint-Séverin et Saint-Jacques. L'admi-

nistration de Richelieu vit construire, dans la rue des Vieilles-Audriettes, la fontaine du Chaume, dite aussi de Braque et Fontaine-Neuve, dont les eaux venaient de Belleville; celle du Regard-Saint-Maur, rue Saint-Martin, qu'alimentait l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais et de Belleville; celle des Tournelles, au coin de la rue du même nom et de la rue Saint-Antoine, alimentée par la pompe Notre-Dame; et sur la rive gauche de la Seine, la fontaine Sainte-Geneviève, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève; et celle du collége de Navarre, dont la première pierre fut posée en cérémonie le 27 mai 1625, par les membres du bureau de la ville.

Quoique bien déchue de son ancienne splendeur depuis le commencement du XVIIe siècle surtout, la noblesse française menait encore une grande existence et concentrait entre ses mains d'immenses richesses. Toutefois, les habitations des grands seigneurs, à Paris, n'étaient plus, comme autrefois, d'immenses palais princiers pleins de magnificence et formant souvent des citadelles fortifiées : c'étaient de simples hôtels particuliers qui n'annonçaient plus, par un aspect féodal et de vastes étendues, la puissance politique de leurs maîtres. Il s'en éleva un certain nombre de ce genre sous Louis XIII, soit avant, soit pendant l'administration de Richelieu, dans les divers quartiers de la ville. En 1630, Claude de Bullion, surintendant des finances, fit construire la belle résidence qui, de son nom, s'appela hôtel de Bullion, rue Plâtrière, aujourd'hui rue Jean-Jacques-Rousseau. L'hôtel de Toulouse, maintenant la Banque de France, rue de la Vrillière, avait été bâti, vers 1620, sur les dessins de François Mansard, par Raymond Phelippeaux, sieur d'Herbaut, de la Vrillière et du Verger, secrétaire d'État. Quelques années auparavant Philippe Hurault, évêque de Chartres et abbé de Royaumont, en avait construit un qui porta son nom *de Royaumont*, rue du Jour. Le fameux duelliste grand seigneur François de Montmorency, comte de Boutteville, l'habitait lorsqu'il eut la tête

tranchée pour s'être battu en duel sur la place Royale, au mépris des ordonnances du roi. Pendant quelques années cet hôtel devint, sous Richelieu, le rendez-vous des duellistes de Paris. Tous les matins les *bravaches* de la cour et de la ville s'assemblaient à l'hôtel de Royaumont dans une salle basse, où l'on trouvait du pain et du vin à discrétion, avec des fleurets pour s'escrimer. Vers les commencements du règne de Louis XIII, Henri de Bourbon, prince de Condé, avait agrandi et embelli, au point d'en faire un des hôtels les plus magnifiques de la capitale, une maison de plaisance construite autrefois par Antoine de Corbie, sur une partie du vaste clos Bruneau, aujourd'hui rue de Condé : c'était l'hôtel de Condé, que l'on démolit plus tard, lorsque la famille de Condé l'abandonna pour aller habiter le palais Bourbon. Sur l'emplacement qu'il occupait, l'on voit maintenant le théâtre de l'Odéon et plusieurs rues adjacentes. Dans la rue de Tournon, tout près de là, se trouvait l'hôtel du Nivernais, qui avait d'abord appartenu au fameux maréchal d'Ancre. Après la mort du ministre italien, il fut pillé par la populace, et ensuite confisqué au profit du roi. Louis XIII, pour être plus près de sa mère, qui demeurait au Luxembourg, l'habita pendant quelque temps à son retour de Savoie. L'hôtel de Sully, rue Saint-Antoine, avait été construit en partie par du Cerceau, pour le ministre de Henri IV, dont il porta le nom. Il occupait une partie de l'emplacement de l'ancien hôtel des Tournelles. On ne l'acheva entièrement que sous Louis XIII. Le palais du Luxembourg ne fut terminé également que pendant ce règne. Nous aurons occasion d'en parler plus loin, ainsi que du Palais-Royal, qu'éleva le cardinal de Richelieu.

La vague inquiétude qui tourmentait les esprits, depuis longues années, le dégoût des choses ordinaires de la vie et la tendance vers la retraite du cloître qui s'étaient manifestées dans une partie de la société française, à la suite des troubles désordonnés de la Ligue, ne semblaient pas devoir cesser

encore sous l'administration du cardinal de Richelieu. Aussi l'élan général vers les fondations religieuses de tout genre qu'on avait remarqué pendant près d'un demi-siècle, était loin de se ralentir ; et, comme à l'ordinaire, chaque année voyait naître à Paris quelque institution nouvelle. Pendant toute la durée de son règne, Louis XIII favorisa les établissements de piété, d'une manière toute particulière, comme devait le faire plus tard son fils Louis XIV lui-même. Nous avons déjà parlé de plusieurs fondations religieuses créées dans la capitale, pendant la première moitié du règne de Louis XIII. Nous allons indiquer ici, suivant l'ordre chronologique des temps, celles que vit paraître la seconde moitié, en nous réservant de donner un précis historique plus détaillé de chacune de ces institutions dans la deuxième partie de ce volume. Ce fut en 1626 que furent établies à Paris les deux congrégations des Pères de la doctrine chrétienne et des prêtres de la mission, dont nous avons eu déjà occasion de parler plus haut. Reçus dans la capitale et dans tout le diocèse par acte public du premier archevêque, Jean-François de Gondy, les Pères de la doctrine chrétienne allèrent d'abord habiter une vieille et vaste maison appelée hôtel de Verberie, rue des Fossés-Saint-Victor. Cette congrégation jouit presque tout de suite de la plus haute considération, soit à la cour, soit dans la ville. Aussi s'étendit-elle rapidement à Paris et dans les provinces, et posséda-t-elle bientôt un nombre considérable de colléges, de séminaires et de maisons particulières. Outre l'enseignement, les Pères de la doctrine chrétienne se livraient avec succès à la prédication. Les prêtres de la mission furent institués par saint Vincent-de-Paul, comme nous l'avons dit plus haut, pour instruire les pauvres habitants des campagnes. Plus tard ils fondèrent, dans toute la France, de grands séminaires ou noviciats pour les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce, ainsi que des petits séminaires où ils donnaient à des enfants de tous les âges l'instruction ordinaire des colléges. On les a ap-

pelés *Lazaristes*, à cause de leur maison de Saint-Lazare qui devint, en 1632, le chef-lieu de la congrégation. Peu de temps après leur institution, les prêtres de la mission commencèrent à envoyer, comme les jésuites, d'intrépides missionnaires dans toutes les parties du monde.

En 1626, Sébastien Zamet, évêque de Langres, fonda, près du Louvre, l'ordre des religieuses du Saint-Sacrement qui eut pour protectrice la duchesse de Longueville, et pour première supérieure la mère Angélique Arnaud. Le fondateur était un homme à imagination exaltée et à vues singulières. Afin d'attirer à son couvent les filles riches et bien nées de la cour, il avait imaginé d'y faire disparaître la sévérité ordinaire du cloître, par la composition d'un costume élégant, pour les religieuses, et par l'établissement d'une règle douce jusqu'à l'extrême indulgence. Aussi cet ordre, véritable anomalie dans l'espèce, disparut-il quelques années après sa naissance. Dans le courant de la même année, des réformes précieuses furent opérées à l'abbaye de Sainte-Geneviève par les soins du cardinal de La Rochefoucauld et d'après les ordres de Louis XIII lui-même. Ce prince renonça alors, comme autrefois le roi Henri IV son père, au droit qu'il avait conservé de nommer les abbés et abbesses de quelques monastères. Il rendit ces dignités électives et décida qu'elles seraient renouvelées tous les trois ans. Ce fut en 1625 ou 1626 qu'eut lieu la translation de Port-Royal-des-Champs à Paris, dans un vaste emplacement situé rue de la Bourbe, actuellement appelée rue de Port-Royal, et comprenant des jardins avec des bâtiments connus sous le nom de maison de Clugny. Cette ancienne abbaye, autrefois de l'ordre de Cîteaux, se trouvait près de Chevreuse, dans le fief du porrois ou povrais (*portus regis*, *porregius*) ; d'où lui vint le nom de *Port-Royal*. L'insalubrité de ce lieu fut une des principales causes de sa translation à Paris. Aussitôt après le départ des religieuses, le couvent fut réparé et l'endroit assaini par l'établissement de nombreux

canaux qui firent écouler les eaux stagnantes; on le repeupla et il conserva son ancien nom d'abbaye, avec la dénomination distinctive de *Port-Royal-des-Champs*. Ces deux monastères étaient destinés à devenir célèbres entre tous ceux de cette époque. Port-Royal de Paris jouit d'une prospérité extraordinaire, presque dès sa naissance. Par sa fermeté et sa persévérance, l'abbesse, Jacqueline-Marie-Angélique Arnaud, fille du célèbre avocat Antoine Arnaud, était parvenue à y opérer une réforme générale, dont le résultat devint éclatant. L'on vit aussitôt accourir vers ce monastère, comme vers un refuge assuré contre l'inquiétude maladive du siècle, une foule de personnes illustres de la ville et de la cour, dont quelques-unes prirent le voile de religieuse et dont les autres dotèrent richement l'abbaye. C'étaient, parmi les femmes et les hommes indistinctement, Anne Hurault de Chiverny, marquise d'Aumont, la princesse de Gueméné, mademoiselle d'Aquaviva, la marquise de Salé, madame Le Maître, qui depuis prit le voile, M. de Sévigné, le garde des sceaux de Guénégaud, sa femme Élisabeth de Choiseul-Praslin, madame de Pontcarré, madame de la Guette de Champigny, M. Benoist, conseiller-clerc au parlement, M. Bricquet, avocat général, madame de Boulogne, veuve du baron de Saint-Ange, et madame Lecamus de Rubantel, qui se firent toutes deux religieuses après la mort de leurs maris; madame Séguier, veuve de M. de Logny de Gragneule; les frères Séricourt de Sacy, et une foule d'autres. Beaucoup de dames, appartenant à la cour ou à la haute société de la ville, avaient été élevées à Port-Royal; elles revenaient souvent passer des semaines entières en retraite dans ce lieu où s'était écoulée doucement leur première jeunesse; elles devinrent toutes, avec leurs parents et leurs amis, les bienfaitrices du double monastère qu'elles comblèrent de biens. Des souvenirs d'un ordre bien plus élevé se rattachent aussi à Port-Royal. Ce nom nous rappelle les Pascal, les Racine, les Nicole, les Lancelot, les Arnaud, les Sacy, etc., etc.; mais,

comme il arrive souvent dans les choses de ce monde, il rappelle également, par un triste retour, l'abbé de Saint-Cyran et les sombres erreurs des jansénistes.

Grâce aux libéralités de la duchesse de Mercœur, les religieuses hospitalières établies rue Chaussée-des-Minimes, fondèrent, en 1628, un autre hôpital qui fut connu sous le nom d'hôpital de la Roquette, dans le faubourg Saint-Antoine. La chapelle de cette nouvelle maison fut placée sous l'invocation de Saint-Joseph. Les deux établissements hospitaliers de la place Royale et de la Roquette n'en formaient qu'un seul. Dans l'un et dans l'autre les malades étaient servis par les mêmes religieuses successivement. Dans le courant de cette année, les religieux connus sous le nom d'augustins déchaussés ou petits Pères, que Marguerite de Valois avait abandonnés, après les avoir établis rue des Saints-Pères, vinrent se fixer près du Mail, entre les faubourgs Montmartre et Saint-Honoré, dans un endroit qui forme aujourd'hui l'angle du passage des Petits-Pères et de la rue Notre-Dame-des-Victoires. Louis XIII se déclara fondateur de ce nouveau couvent et voulut poser lui-même la première pierre de son église, qui fut placée sous l'invocation de Notre-Dame-des-Victoires. Cet ordre a produit quelques hommes de mérite, comme le Père Anselme, dont les travaux de généalogie sont estimés, le Père Placide de Sainte-Hélène qui fut géographe ordinaire du roi, les Pères Ange et Simplicien, érudits modestes qui éditèrent plusieurs ouvrages précieux. Dans le courant de la même année, 1628, l'on posa la première pierre du collége des Jésuites, dit collége de Clermont, rue Saint-Jacques, et l'archevêque de Paris mit en possession du prieuré Saint-Éloi les religieux de l'ordre des barnabites. Ce prieuré, situé place du Palais-de-Justice dans la Cité, n'était alors qu'un vieux bâtiment depuis longtemps abandonné et une église qui menaçait ruine. Pour pouvoir l'habiter, les barnabites durent y faire de grandes réparations. En 1631, les religieux de la con-

grégation de Saint-Maur furent réunis à ceux de Saint-Germain-des-Prés, et la société d'ecclésiastiques qu'Adrien Bourdoise avait formée, quelques années auparavant, pour l'instruction des jeunes clercs, vint habiter le collége des Bons-Enfants, rue Saint-Victor. Ce collége devint ainsi un séminaire connu sous le nom de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Pendant les années 1633, 1634 et 1635 l'on vit s'établir, sur l'emplacement occupé actuellement par la Bourse, les filles de Saint-Thomas-d'Aquin qui suivaient la règle de Saint-Dominique, et, rue du Cherche-Midi, les religieuses augustines de la congrégation de Notre-Dame-de-Laon, fondée originairement pour instruire la jeunesse. Les dames chanoinesses du Saint-Sépulcre s'établirent aussi, pendant cette période, sur un vaste emplacement appelé Bellechasse, dans le faubourg Saint-Germain, aujourd'hui rue Bellechasse, et les religieuses dites du Précieux-Sang, de l'ordre de Cîteaux, fondèrent un couvent dans une maison qu'elles achetèrent rue du Pot-de-Fer, au coin de la rue de Mézières. Durant les années qui suivirent et jusqu'à la mort de Louis XIII, l'on vit s'élever, dans les divers quartiers de la capitale, d'autres monastères et maisons religieuses comme le couvent des bénédictines de Notre-Dame-de-Liesse, ceux des Annonciades de différents ordres, celui des religieuses de Fervaques, la maison des chanoinesses de Saint-Denis-de-la-Victoire, le monastère des filles Saint-Joseph, celui des filles de la Croix, et quelques autres moins connus. Dans la deuxième partie de ce volume, nous aurons occasion de parler avec quelques détails de tous ces établissements religieux. Vers les derniers temps de l'administration de Richelieu, une augmentation considérable eut lieu à l'abbaye Saint-Germain, et des réformes importantes furent opérées à celle des Grands-Augustins.

En 1629, la plus grande partie des forces de la France se trouvant libres, par suite de la prise de la Rochelle, Richelieu résolut d'agir avec vigueur contre la maison d'Autriche, au

delà des Alpes. Il n'eut pas de peine à persuader à Louis XIII de descendre lui-même en Piémont avec une puissante armée. Ce prince, brave comme son père, mais vaniteux, léger et un peu fanfaron, était séduit par la gloire de marcher en personne à la tête de ses troupes, tandis que son adversaire, Philippe IV n'avait, disait-on, jamais vu un camp. Avant son départ, il alla porter trois ordonnances au parlement. La première donnait à la reine mère le gouvernement des provinces au nord de la Loire, durant l'absence du roi; la seconde offrait amnistie à tous ceux des prétendus réformés, engagés dans la rébellion, qui se soumettraient dans les quinze jours; la troisième était moins un édit qu'un code entier. De ces trois actes royaux, les deux premiers furent enregistrés sans difficulté par la cour suprême; mais le dernier fut accueilli par une vive opposition de presque tous les conseillers; ils ne le reçurent que contraints et forcés par la présence du roi, séant en son lit de justice, et encore se refusèrent-ils à employer les formules d'enregistrement nécessaires pour que l'envoi pût en être fait aux baillis et aux sénéchaux. Le roi partit pour l'Italie, le jour même de cette séance solennelle au parlement.

Le grand édit auquel la cour souveraine refusait sa sanction était un acte de satisfaction que le gouvernement accordait aux cahiers et aux requêtes des états généraux de 1615, et une réponse sérieuse aux vœux des notables de 1617 et de 1626 qui se trouvaient conformes à ceux du pays tout entier. C'est sous ce dernier rapport principalement que ce corps de loi mérite l'attention de l'histoire. Ses dispositions embrassaient la juridiction ecclésiastique, l'administration de la justice et des finances, le droit civil, le droit criminel et le droit maritime. Elles s'occupaient de l'amélioration du sort des curés, de l'établissement d'un grand nombre de séminaires dans toutes les provinces et de la réforme des monastères; elles imposaient l'obligation de trois années d'études universitaires pour pouvoir se présenter aux grades, et elles défendaient aux pa-

rents d'envoyer leurs enfants étudier hors du royaume. Certains articles pourvoyaient à la police générale, à la répression des factieux, des concussionnaires et des seigneurs qui opprimaient leurs vassaux. Ces derniers y recevaient l'ordre de restituer les communaux usurpés. D'autres articles entraient dans de grands détails sur l'administration de la justice et la bonne tenue des armées. La solde des troupes y était augmentée; le soldat pouvait monter au grade de capitaine et plus haut, s'il s'en rendait digne. Ainsi se trouvait consacré dans l'armée le principe démocratique qui y avait déjà pénétré pendant les premières guerres d'Italie. Venaient ensuite des règles pour l'établissement des ambulances, la bonne fabrication du pain de munition, les marches, les étapes, les logements, ainsi que plusieurs mesures excellentes pour enchaîner le soldat au drapeau et l'empêcher de vagabonder ou de marauder à travers le plat pays. Certains articles, parmi ceux qui traitaient des finances, avaient pour but de prévenir l'abus de faire des levées d'impôt sur le peuple, sans l'ordre et à l'insu du roi. Le commerce intérieur, la circulation des grains et la composition des municipalités des villes recevaient des règles fixes et bien entendues. Pour les municipalités, on y prescrivait d'adopter la forme du corps municipal de Paris, ainsi que l'avaient déjà fait Lyon, Limoges et d'autres villes.

Les derniers articles concernaient la marine, c'est-à-dire la question dominante de l'époque, et offraient un grand intérêt. Il y était dit que le roi entretiendrait un nombre suffisant de pilotes, de matelots, de canonniers et de charpentiers de marine; qu'il instituerait une réserve ainsi que des écoles d'artillerie de marine. Les pilotes hydrographes devaient faire, dans tous les ports, des cours publics sur l'art de la navigation. Le droit de bris et naufrage était supprimé. Les marchandises françaises, sauf le sel, ne devaient plus être exportées que par navires français. Tous les marins servant à l'étranger étaient tenus de rentrer en France sous peine de la vie; les gentilshommes

pouvaient se livrer au commerce de la mer sans déroger. Dans beaucoup de cas, les armateurs et négociants maritimes recevaient des lettres de noblesse. Les causes relatives à la navigation ainsi qu'à la tenue des ports, havres et côtes étaient enlevées à la juridiction des gouverneurs particuliers et des seigneurs des lieux, pour rentrer dans celle du surintendant de la navigation et des tribunaux maritimes exclusivement. Des tournées de visite et d'inspection étaient établies pour la bonne tenue des ports. Au retour des voyages de long cours, les pilotes devaient envoyer au surintendant de la navigation une copie de leur journal avec leurs notes d'observations sur les sondages, les fonds, les variations de l'aiguille et les découvertes de terres nouvelles qu'ils pouvaient avoir faites.

Tels étaient l'ensemble et l'économie de ce vaste corps de lois, qui se trouvait l'expression vraie des vœux de plusieurs assemblées nationales. Le parlement le repoussa péremptoirement sans même entrer dans l'examen du fond, par suite de la jalousie qu'il ressentait toujours pour le pouvoir des états généraux et l'autorité royale, quand le souverain venait donner à ce pouvoir la force et la sanction législatives. Une autre cause, bien puissante aussi, qui entretenait cet état d'hostilité systématique de la cour suprême se trouvait dans certaines dispositions de l'édit qui venaient mettre un terme à des abus avantageux à ses membres. Le garde des sceaux, Michel de Marillac, homme de capacité, l'avait rédigé. Les gens de robe voulurent le discréditer par le sobriquet ridicule de *Code Michau*, du nom de son auteur. Il se trouvait conforme en toutes choses à la pensée de Richelieu; malheureusement le cardinal n'aimait pas Marillac, qu'il regardait comme le successeur que lui destinait la reine mère. Loin de soutenir son œuvre, qu'il approuvait intérieurement, il vit avec plaisir, dans cette circonstance, l'opposition du parlement et ne fit rien pour la combattre. Toutefois, comme le *Code Michau* répondait au vœu national et venait satisfaire des

besoins vivement sentis, quoiqu'il ne fît pas jurisprudence dans son ensemble, l'on vit ses dispositions principales incessamment appliquées pendant l'administration de Richelieu, et devenir la base des tendances législatives du gouvernement. Ces dispositions, se trouvant l'expression des mœurs publiques, passèrent peu à peu et en détail dans la législation de l'époque. Elles vinrent favoriser encore la concentration à Paris des divers pouvoirs locaux de la France, et contribuèrent à agrandir l'autorité royale : elles augmentèrent ainsi l'influence générale de la capitale, d'où s'exerçait cette autorité; elles eurent également pour effet immédiat de produire quelques règlements sages avec plusieurs bonnes mesures de police à Paris. Sous ces différents rapports, le *Code Michau* intéresse particulièrement cette ville et appartient à son histoire.

A l'époque qui nous occupe l'on sentait, à Paris surtout, la nécessité d'établir une séparation bien marquée entre la police proprement dite, l'administration civile et la justice ordinaire, jusqu'alors réunies et confondues. Un premier pas dans cette voie avait été déjà fait depuis plusieurs années par l'établissement des deux lieutenants du prévôt royal, du lieutenant civil et du lieutenant criminel; mais aucun règlement n'ayant déterminé d'une manière exacte les attributions de ces deux fonctionnaires, des conflits nombreux s'étaient élevés entre eux, et, pour assurer l'unité d'action, l'on fut forcé, en 1630, de réunir les deux charges en une seule : cette réunion eut lieu au profit du lieutenant civil. Mais à Paris, comme dans les provinces, on n'avait pas encore entièrement résolu la question, si compliquée et toujours présente sous mille formes variées, des possessions seigneuriales et des droits qui y étaient attachés. Depuis longtemps la plupart des jurisconsultes, s'appuyant sur des textes du droit romain, non moins que sur des raisons d'intérêt général, prouvaient qu'il ne pouvait y avoir en France qu'une seule police, celle du roi. L'on n'avait pas encore osé cependant combattre trop ouvertement

ce que le public regardait toujours comme des droits appartenant aux seigneurs, et l'on s'était contenté de leur porter de fréquentes atteintes. Ainsi, à Paris même, où ces droits moins bien défendus et moins respectés que dans les provinces, étaient tombés en partie entre les mains du roi, l'on comptait encore plusieurs seigneurs, abbés ou prieurs, tels que l'archevêque, le prieur du Temple, les abbés de Saint-Martin, de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés, etc., qui conservaient dans des arrondissements respectifs leur juridiction propre, leurs officiers et leur police. C'est en vain que, dans les nombreuses contestations qui survenaient entre les officiers seigneuriaux et les officiers royaux, le parlement se prononçait toujours pour ces derniers. L'on voyait les seigneurs, clercs ou laïques, montrer une fermeté et une constance à toute épreuve pour défendre ce qu'ils considéraient comme des droits sacrés et imprescriptibles.

Ajoutons qu'entre les autorités elles-mêmes, qui, directement ou indirectement, relevaient du pouvoir royal pour l'administration de la police dans la ville, la hiérarchie n'était ni bien fixe, ni bien établie. De cet état résultait un défaut d'harmonie et de concours presque constant dans le service. Outre la juridiction suprême, le parlement avait la haute police, et souvent ses membres prétendaient l'exercer activement. Le Châtelet avait aussi sa juridiction propre, sa police et ses archers. D'un autre côté, le prévôt de l'Ile-de-France réclamait les mêmes droits. Venait ensuite le prévôt des marchands, qui commandait la milice urbaine et exerçait aussi une juridiction particulière comme chef du corps municipal; puis le lieutenant gouverneur de Paris, qui avait sous ses ordres les troupes régulières de la ville; le bailli du palais, le prévôt des maréchaux, le prévôt de la connétablie, qui avaient chacun leurs archers. Dans l'exercice de leurs fonctions, tous ces officiers royaux se regardaient comme indépendants les uns des autres, et se prêtaient rarement aide et appui pour le

service, par suite des rivalités qui existaient presque toujours entre eux. Ils avaient, en général, acheté leurs offices fort cher; aussi en surprenait-on plusieurs se livrant à des concussions pour accroître les émoluments de leurs charges, délivrant pour de l'argent les criminels qu'ils avaient arrêtés, ne faisant aucunes poursuites contre les voleurs et les assassins si la partie plaignante ne les payait d'avance. Toutes ces causes réunies exerçaient l'influence la plus fâcheuse sur l'administration et la bonne tenue de la police dans la ville; les attentats contre les personnes et la propriété y demeuraient pour la plupart impunis, et semblaient y être autorisés. Aussi, malgré un nombre fort considérable de magistratures et d'officiers de justice, voyait-on à Paris, la nuit, le jour, dans les maisons publiques ou particulières, et sur les places publiques elles-mêmes, des réunions de bandits préparant des méfaits, commettant des vols, des meurtres, des assassinats, et cela presque toujours impunément.

A cette époque, la promenade la plus fréquentée de la ville, soit par les Parisiens eux-mêmes, soit par les provinciaux et les étrangers, était le Pont-Neuf : c'est là que Tabarin débitait ses folies goguenardes, que maître Gonin faisait ses tours de gobelets, que Mondor vendait son orviétan merveilleux, que Brioché montrait ses singes et ses marionnettes; c'est par là qu'on se rendait aux galeries marchandes du Palais, et surtout à la foire, alors si suivie, de Saint-Germain, cet immense bazar composé de neuf rues couvertes et de trois cent quarante loges, où se vendaient pendant deux mois, chaque année, les produits du monde entier. Le Pont-Neuf était la voie de communication la plus importante de Paris; il en unissait les trois parties dans un temps où le commerce se trouvait réparti à peu près également sur les deux rives de la Seine. Aussi était-il encombré de marchands de toutes sortes, de même que de charlatans, de saltimbanques et d'oisifs. Pendant quelques années, on y tint le marché aux vieux livres. C'était

le lieu où les recruteurs et les racoleurs exerçaient le plus fructueusement leur industrie. On les voyait se promenant, la tête haute, l'épée sur la hanche, appelant tout haut les jeunes gens qui passaient, les caressant du geste et de la voix, les enrôlant le plus souvent au prix de 30 livres chacun, pour les livrer à des colonels qui, à leur tour, les revendaient au roi. C'était aussi le Pont-Neuf que choisissaient de préférence les tire-laines ou coupe-bourses, les voleurs, les filous et les malfaiteurs de toute espèce. Le jour ils erraient autour des groupes ou rôdaient près des curieux isolés, épiant l'occasion et quittant rarement la proie qu'ils avaient avisée sans emporter quelque butin ; la nuit, dressant d'autres batteries, ils se réunissaient plusieurs et opéraient avec ensemble : les uns, se tenant au débouché des rues et des quais qui venaient aboutir au pont, étudiaient parmi les passants ceux qui pouvaient leur faire espérer quelque bonne récolte ; en outre ils observaient le mouvement des patrouilles du guet, afin de prévenir toute surprise ; les autres restaient apostés près de la chaussée du pont pour arrêter et dépouiller les passants que leur signalaient, par des signes convenus, les éclaireurs de la bande. Les malfaiteurs formaient entre eux des affiliations ou bandes placées chacune sous les ordres d'un chef. On y trouvait les éléments les plus divers : des repris de justice, des condamnés pour vol, soit au bannissement, soit à la flétrissure ; des débauchés et des fainéants vivant dans l'oisiveté ; enfin des hommes tarés de tous les genres, sortis de toutes les classes de la société. Chaque bande avait un ou plusieurs recéleurs à qui elle vendait le produit de ses larcins. Un grand nombre de ces voleurs se répandait dans la ville et errait aux abords des théâtres et des autres lieux fréquentés.

Les rues de Paris n'étaient éclairées que l'hiver et l'étaient fort mal. Les habitants avaient coutume de se retirer chez eux vers neuf heures du soir ; des règlements de police prescrivaient à ceux qui, dans l'été, sortaient à pied passé cette

heure, de se munir d'une lumière, soit lanterne, soit chandelle entourée d'une feuille de papier ; mais cette précaution, destinée à faire connaître les gens inoffensifs, était très-souvent négligée, ce qui ne manquait pas de profiter aux malfaiteurs. Il en venait beaucoup de la province, attirés par les richesses de la capitale et par la facilité qu'on avait d'y demeurer caché. Ces malfaiteurs de profession étaient en général des hommes d'un esprit souple et artificieux, capables de remplir tous les rôles et de subir toute espèce de métamorphoses; ils devenaient tour à tour et suivant les exigences de leur infâme métier, bateleurs, gentilshommes, soldats, capitaines, manouvriers, faquins, mendiants. Les plus habiles et les plus renommés aspiraient au commandement de quelque bande; ils recherchaient en général les grands coups, c'est-à-dire les vols avec effraction et les assassinats, pourvu que le prix détestable qu'ils en attendaient fût assez considérable pour tenter leur cupidité. L'autorité législative ne manquait pas de poursuivre cette classe dangereuse avec une rigueur toujours croissante; l'on voyait se succéder sur ce point les lois et les règlements, et cela sans que le nombre des méfaits diminuât.

Depuis 1561 une ordonnance obligeait, par mesure de précaution, les marchands armuriers de Paris de déclarer chaque semaine, à l'Hôtel-de-Ville, la quantité d'armes qu'ils avaient en magasin et celles qu'ils avaient vendues. Sous Louis XIII le port d'armes fut défendu aux roturiers, aux laquais et aux valets de pied des nobles, sous peine du fouet pour les délinquants, et de la responsabilité civile pour les maîtres. D'autres ordonnances punissaient les voleurs et les filous ordinaires par l'amputation d'une oreille, et quelquefois des deux. Ceux qui avaient subi cette peine infamante étaient chassés de Paris : on les appelait essorillés; mais ils trouvaient le moyen de se procurer des oreilles postiches et de faire disparaître jusqu'à la cicatrice : ils rentraient alors dans Paris et y circulaient librement jusqu'à ce que de nouveaux méfaits les fissent retomber

sous la main de la justice. Chaque année le parlement rendait les arrêts les plus rigoureux pour tâcher d'arrêter les progrès alarmants du mal ; mais en vain ces arrêts prodiguaient-ils la peine de mort et punissaient-ils les voleurs récidivistes comme les assassins ; ils demeuraient le plus souvent à l'état de lettre morte, par le manque d'agents actifs et bien dirigés qui en eussent assuré l'exécution ; et les désordres de ce genre, loin de diminuer, croissaient de jour en jour. La rigueur excessive des peines elles-mêmes concourait encore à l'augmentation des crimes. En effet, les malfaiteurs, voués à une mort certaine s'ils se laissaient prendre, et sachant qu'un attentat de moins ne les sauverait pas du supplice de la roue, redoublaient d'audace et se jetaient avec rage dans les actes les plus violents et les plus atroces, comme des scélérats qui ont fait d'avance le sacrifice de leur vie. Entre eux et la société, c'était une guerre d'extermination.

Des mesures préventives efficaces, auxquelles on eut enfin recours sur la proposition du garde des sceaux Marillac et lors de la présentation du *Code Michau*, donnèrent de meilleurs résultats pratiques que les dispositions répressives du parlement. Dans toute la France, et à Paris surtout, les indigents et les mendiants valides ou invalides formaient un foyer permanent de désordre et de mal d'où sortaient la plupart des malfaiteurs. Depuis la fin des guerres civiles, principalement, tous les hommes d'État, toutes les assemblées nationales s'en occupaient et cherchaient un remède : c'est dans ce but que Henri IV avait fondé, en 1604, le premier hospice militaire pour les invalides et les hommes blessés au service. Quoique cet établissement n'offrît alors que des ressources insuffisantes, eu égard aux besoins, et que pendant longtemps encore les monastères demeurassent chargés de l'entretien des vieux soldats, il devint précieux cependant, comme grande mesure d'initiative, pour l'amélioration de l'assistance publique et la diminution du danger imminent que présentait à la société le

nombre fort considérable des hommes privés de toutes ressources. Dans le même but, les états de 1614 avaient demandé au pouvoir d'employer des moyens plus efficaces que ceux dont on se servait pour forcer les mendiants valides à travailler. En 1627 l'assemblée des notables décida, sur la proposition de Marillac, qu'il y aurait dans chaque parlement une commission spéciale chargée de s'entendre à cet égard avec l'évêque diocésain. Cette décision ne demeura pas stérile comme beaucoup d'autres du même genre : sous l'impulsion énergique du gouvernement de Richelieu, qui savait commander et se faire obéir, l'administration prit partout de fortes mesures pour atteindre et extirper le mal. Traqués sur tous les points, les gens sans aveu se virent contraints de prendre du service dans les compagnies de commerce, de s'engager dans la marine, de s'embarquer pour les Indes. Le nombre considérable des grandes entreprises qu'on faisait à cette époque présentait des ressources faciles et offrait un débouché assuré à toute personne valide qui voulait travailler. Quant aux invalides, l'État, pour les employer, ouvrit des ateliers de force, et bientôt chaque ville posséda une sorte d'hospice-atelier.

Paris, pour fonder le sien, demanda des secours au roi; mais le garde des sceaux Marillac répondit au corps municipal, au nom du prince, que la capitale devait trouver en elle-même des ressources suffisantes pour subvenir à des besoins aussi grands et aussi pressants; il lui fut alloué cependant, à cet effet, une somme de 6,000 livres. Marillac, sur les ordres de Richelieu, ne se contenta pas de faire enfermer les vagabonds; par des circulaires pressantes il recommanda aux magistrats royaux de traiter de la même manière les soldats estropiés ou feignant de l'être, qui ne pouvaient trouver de places dans les abbayes. Bientôt après on ouvrit des ateliers, même pour les enfants pauvres. Un atelier de tapisseries turques fut établi, en 1635, dans l'hospice de la Savonnerie, à Chaillot. Le premier président, le procureur général et les

administrateurs des pauvres passèrent un bail avec un tapissier nommé Lourdet, qui prit l'engagement d'y recevoir comme apprentis soixante enfants tirés des hôpitaux des pauvres ; le temps d'apprentissage devait durer six ans. C'est dans le même but qu'on avait fondé, quelques années auparavant, l'hospice des Incurables à Paris, aujourd'hui rue de Sèvres, ainsi que la commanderie de Saint-Louis, établie à Bicêtre en 1633, pour les soldats invalides : dès lors les peines contre la mendicité devinrent plus rigoureuses d'année en année, et le magistrat ne manquait pas de les appliquer dans toute leur étendue. C'est ainsi qu'en 1638 les gens sans aveu eurent à prendre condition ou à vider Paris avant le premier jour du carême suivant, sous peine d'être envoyés aux galères.

Le succès qu'obtint l'administration dans les mesures qu'elle prit contre les vagabonds lui fit croire qu'elle pourrait régler également le luxe des classes riches et aisées de la société : elle se mit à faire des lois somptuaires, comme on en faisait en France sous tous les règnes, et principalement depuis François I[er] ; mais elle ne tarda pas à voir que les lois n'ont d'effet utile qu'autant que leur esprit se trouve déjà dans l'opinion, les mœurs et les coutumes d'un peuple ou d'une génération. Ces dispositions législatives et réglémentaires, très-multipliées sous Louis XIII, ne furent jamais qu'une vaine protestation contre les progrès de la richesse et contre ceux de l'industrie.

Grâce à la bonne politique du gouvernement de Richelieu, ces progrès ne cessaient pas un instant de se faire remarquer partout. Par suite de la confiance générale, l'on voyait la plus grande ardeur régner dans les productions de tout genre, de même que dans les transactions commerciales ; le crédit s'établissait de plus en plus, et la prospérité, qui ne manque jamais de le suivre, se manifestait avec éclat. L'accroissement des revenus de l'État répondait à l'augmentation de la richesse publique, et par l'effet des bonnes mesures que sut prendre Richelieu, ces revenus entraient presque en entier dans le

trésor du roi. Aussitôt qu'il s'était trouvé à la tête des affaires, le cardinal avait confié à des ministres spéciaux et responsables les différentes parties de la haute administration, comme les finances, la marine, etc., etc. Les secrétaires d'État, membres du conseil, qui jusqu'alors avaient agi collectivement, s'occupèrent depuis ce jour des affaires publiques, non par provinces, mais par services et par départements. Ce fut une grande amélioration, dont l'effet se fit surtout sentir dans les finances. Quelques années plus tard Richelieu créa les intendants de provinces, qu'il assujettit à une résidence permanente; dès lors chaque généralité, au lieu de recevoir la visite périodique de commissaires départis, choisis parmi les maîtres de requêtes, eut un intendant astreint à la résidence, chargé de veiller à l'exécution des ordonnances royales en matière de finances, et entretenant une correspondance suivie avec l'intendant général, dont il recevait immédiatement les ordres. Cette création constitue le fait le plus remarquable de l'histoire financière du ministère de Richelieu. Les bons effets qu'elle produisit furent encore augmentés par la sagesse des autres mesures que l'on prit, soit pour la juste répartition des taxes et leur facile perception, soit pour la surveillance des agents du fisc, la prompte punition des concussionnaires, et en général pour la répression des délits en matière de finances. Les conséquences de cet ensemble de dispositions furent un accroissement très-considérable, tant dans le revenu ordinaire de l'épargne que dans la recette totale de l'État. En 1611 ce revenu n'atteignait pas 17,000,000; il montait à 41,000,000 en 1642. Notons toutefois que, malgré cette augmentation, il n'y eut aucun équilibre dans les budgets du règne de Louis XIII. Par suite des prodigalités d'abord, et ensuite de la guerre et des grandes entreprises, l'excès des dépenses y fut constant et périodique. On le trouve réparti sur tous les chapitres; mais il est plus considérable pour ceux de la guerre et de la marine, à cause de l'extension que prirent

ces deux services, et des changements d'organisation qu'ils éprouvèrent.

Malheureusement, pour couvrir les déficit, on eut recours à un moyen qui vint troubler toute l'économie des budgets; ce fut la distinction des dépenses ordinaires et des dépenses extraordinaires : ces dernières se payaient par acquits de comptant. Il fallait y subvenir par des recettes extraordinaires et imaginer, en conséquence, de nouveaux impôts. De plus, elles servaient à cacher de fausses finances qu'on pouvait multiplier, par leur moyen sans contrôle. Ces dépenses extraordinaires s'élevèrent souvent à un chiffre fort considérable, après la mort de d'Effiat surtout : leur minimum annuel fut de 29,000,000 dans les onze dernières années de Louis XIII; elles atteignirent 84,000,000 pour la seule année 1634. La guerre en absorbait la plus grande partie : en effet, elle était depuis longtemps déjà la préoccupation la plus grave du gouvernement. Dès 1619 le département de la guerre avait eu un ministre spécial exclusivement chargé des intérêts du service militaire et de la direction des armées à l'étranger. A son entrée au conseil, Richelieu, non content d'augmenter l'effectif des troupes, se mit à réorganiser l'ensemble de cette administration. Par suite de la suppression de la connétablie, les maréchaux de France exercèrent en leur propre nom, et sous l'autorité du roi, la juridiction qui était censée auparavant leur être déléguée par le connétable. Le cardinal remboursa la finance des offices subalternes dans le service militaire, et se réserva d'y pourvoir lui-même par de simples commissions. Il fit aussi changer le mode des enrôlements pour la composition des troupes permanentes, ou tout au moins pour celles de l'infanterie. Le système suivi jusqu'alors consistait à charger chaque province de fournir et de recruter elle-même un ou plusieurs régiments; l'on décida que par la suite ce soin serait abandonné exclusivement à l'État. Les capitaines, obligés de recruter eux-mêmes leurs

compagnies et de remplir leurs cadres, durent parcourir les provinces et se mettre à cet effet en rapport avec les gouverneurs. Le recrutement se fit ainsi, soit par des engagements volontaires, soit par l'enrôlement forcé des hommes qui ne pouvaient justifier de moyens d'existence : dès lors l'ancien système disparut, sans rien laisser après lui que l'usage de donner à chaque régiment le nom de sa province, bien qu'en général ils comprissent des hommes de toutes les provinces indistinctement. La réunion sous le même drapeau d'hommes originaires de toutes les parties de la France devait favoriser la formation de l'unité française, en faisant disparaître peu à peu toutes les diversités de langage, de mœurs, de coutume, en affaiblissant surtout les rivalités provinciales qui avaient subsisté jusque dans les rangs de l'armée.

A cette époque le service militaire était encore obligatoire pour tous les nobles, même pour ceux qui ne possédaient que des terres roturières; mais, par suite de l'impossibilité où l'on se trouvait, depuis longtemps déjà, d'imposer un même service à tous les membres de la noblesse, on se voyait forcé d'accorder un très-grand nombre d'exemptions, ce qui ne manquait pas de produire une foule de décisions arbitraires et, par suite, beaucoup de difficultés. Les nobles servaient à cheval. Comme ils s'équipaient eux-mêmes, les compagnies d'arrière-ban, qu'ils composaient, n'étaient presque jamais d'uniforme, et formaient rarement des corps complets, car chacun d'eux s'absentait à son gré pour ses affaires personnelles. Richelieu prit des mesures pour couper court à ces divers abus. L'armée avait alors un plus grand besoin d'infanterie que de cavalerie; en conséquence beaucoup de nobles furent chargés simplement de recruter des gens de pied, et dispensés du service personnel à cheval. Quant à ceux qui se trouvaient sous les drapeaux, ils durent faire légitimer leurs absences au moyen de congés en forme, accordés par les maîtres de camp et les colonels; l'intendant demeurait chargé d'informer toutes les

fois que l'absence avait lieu sans congé préalable. En 1635 le le procureur général Molé reçut ordre de faire poursuivre par ses substituts tout gentilhomme qui aurait quitté le service avant le temps fixé.

Richelieu sentait qu'il fallait augmenter la solde des troupes et fournir aux régiments des ressources suffisantes pour les empêcher de vivre, même en partie, aux dépens des villes et des campagnes de chaque cantonnement. Après l'examen de plusieurs plans qui lui furent présentés dans ce but, il s'arrêta à celui qui consistait à assigner un traitement fixe à tous les grades et à supprimer les contributions en nature; ce qui permettait de punir plus sévèrement encore les exactions et les pillages commis par les gens de guerre. La France, disait l'auteur du projet, devra payer 26 millions pour l'entretien de cinquante mille hommes; mais ce léger sacrifice sera largement compensé par l'avantage d'être délivrée des exactions des troupes. Alors s'introduisit également l'usage d'avoir des étapes réglées dans les marches et celui de faire délivrer des billets de logement aux soldats par les fourriers. Vinrent ensuite d'autres mesures pleines de sagesse et de vigueur en même temps, soit pour l'ensemble du service militaire, soit pour les détails. Plus que dans le passé, les méditations des esprits supérieurs furent alors portées vers l'art de la guerre; la tactique et la stratégie reçurent des lois nouvelles qui firent succéder peu à peu l'action des corps à l'action des hommes, et rendirent la discipline plus exacte. L'acte le plus considérable du ministère de Richelieu, en ce qui concerne l'administration militaire, fut la création des intendants de police, de justice et de finance dans les armées. Cette innovation eut pour effet de séparer le commandement des troupes de l'administration proprement dite. Quoique classés dans la hiérarchie des grades, les intendants n'étaient que de simples administrateurs; mais leur autorité, sous ce rapport, était fort étendue. Ils surveillaient également le personnel et le maté-

riel, comme le recrutement, les fournitures de tout genre et le payement de la solde. Ils avaient la police des troupes et étaient chargés d'assurer l'exécution des ordonnances royales. En outre, ils percevaient les contributions de guerre imposées aux pays conquis. Toutes ces mesures, bien combinées et prises à propos, permirent de réunir des armées beaucoup plus nombreuses que par le passé. Dans l'année 1635, le chiffre des troupes composant les armées françaises dépassait cent cinquante mille hommes. En 1638, il s'élevait au delà de cent quatre-vingt mille soldats distribués en cent régiments d'infanterie et trois cents cornettes de cavalerie.

C'était là l'œuvre de Richelieu; la prise de la Rochelle en avait été le prix, en 1628; il faut lui attribuer également le succès des armes du roi dans l'Italie, en 1630, le traité de Chierasco, comme aussi celui de Ratisbonne, en Allemagne. Un succès d'un autre genre était réservé au cardinal, après le retour du roi à Paris, en 1630. Obsédé pendant la faiblesse d'une longue convalescence, par les ennemis mortels du ministre, au nombre desquels était la reine mère elle-même, Louis XIII avait promis de le disgracier. Un instant Richelieu se crut perdu; mais un seul entretien avec le roi ne manqua pas de lui rendre tout son ascendant sur cette âme faible. La ameuse *Journée des dupes* lui avait signalé tous ses ennemis; il se mit aussitôt à les poursuivre comme des ennemis de l'État. La reine mère, bannie de la cour, se retira à Bruxelles, où Gaston, chassé d'Orléans, de Bourgogne et puis de Lorraine, ne devait pas tarder à aller la joindre. Le chancelier de Marillac fut jeté en prison et ensuite exilé; le maréchal de Marillac, arrêté au milieu de son armée d'Italie, fut jugé à Rueil par une commission, condamné comme concussionnaire et décapité. La reine Anne d'Autriche fut reléguée au Val-de-Grâce. Dans cette circonstance, le parlement en corps lui-même ne fut pas ménagé. Richelieu connaissait trop bien ses vues et ses prétentions pour ne pas le considérer comme un

rival de son autorité et un obstacle à l'action libre de son pouvoir. Depuis longtemps il le surveillait en silence et le tenait, pour ainsi dire, en arrêt ; il saisit avec empressement l'occasion qu'il trouva, en 1631, de le frapper dans ses différents membres et en même temps de l'humilier en corps. Cette haute cour s'était refusée à enregistrer un acte par lequel le roi déclarait criminels de lèse-majesté certains personnages qui avaient suivi à l'étranger le duc d'Orléans révolté, tandis que les autres parlements du royaume n'avaient pas fait difficulté de procéder à cet enregistrement. De plus, la cour suprême de Paris avait publié une protestation contre les commissions arbitraires que nommait Richelieu, et contre une exécution qui avait eu lieu la nuit, sans jugement préalable, dans la cour de l'Arsenal. Aussitôt des destitutions et même des lettres de cachet furent envoyées aux membres opposants. Le roi manda au Louvre la compagnie en corps ; et ces fiers magistrats qui, peu de temps auparavant, avaient voulu se rendre maîtres de l'État, qui se croyaient les tuteurs des rois et de beaucoup supérieurs aux trois ordres de la nation, se virent tout à coup réduits à l'humiliation de se tenir à genoux pendant l'audience qu'on leur donna. L'on déchira leur arrêt, en leur présence, et l'on transcrivit sur leurs propres registres la décision du conseil royal qui le condamnait comme téméraire. Il y eut ensuite des exils et des arrestations particulières. Ces violences valurent une certaine popularité au parlement de Paris. Peu à peu l'opinion en vint à croire qu'il était victime de son devoir ; on le plaignit d'abord, puis on se montra disposé à avoir confiance en lui ; la magistrature fut ainsi conduite insensiblement à devenir, pour les règnes suivants, un centre d'opposition à l'autorité royale. Le sort de la cour des aides suivit celui du parlement. Cette cour ayant aussi refusé d'enregistrer quelques édits, fut interdite en 1631 et remplacée, pendant quelque temps, par une commission.

Dans le courant de la même année, le médecin Théophraste

Renaudot fit paraître le journal *la Gazette*, sous l'inspiration et les auspices de Richelieu. Ce fut le premier écrit périodique fondé à Paris. Le 26 juillet de cette année, le feu prit au palais de la Cité et attaqua surtout la Sainte-Chapelle; il aurait détruit ce beau monument sans le zèle du prévôt des marchands, des gens du roi, du duc de Montbazon, lieutenant gouverneur, et du colonel du quartier, dont les efforts bien dirigés parvinrent à arrêter l'incendie à temps. Le parlement nomma des commissaires pour rechercher la cause de ce sinistre et déférer les coupables à sa justice, s'il y avait lieu. La capitale se trouvait alors dans une grande disette de blé. En conséquence, l'on défendit expressément, sous peine de la vie, de transporter des grains hors du royaume, et même d'en faire des magasins. Le commerce des céréales fut déclaré libre; tout particulier put en porter à Paris sans demander l'autorisation des gouverneurs et capitaines des provinces. A cette occasion, l'on chassa de la ville une foule de vagabonds et de gens sans aveu qui l'infestaient. Les maladies épidémiques suivirent la famine : l'Hôtel-Dieu s'emplit de malades et se trouva bientôt dans la plus grande disette de toutes choses. Pour y remédier, un arrêt du parlement ordonna qu'il serait fait des quêtes et des levées volontaires sur tous les habitants de la ville et des faubourgs sans exception. Aussitôt l'on vit se répandre dans les différents quartiers les marguilliers des paroisses, ainsi que des dames et demoiselles de charité appartenant aux familles les plus distinguées. On allait de maison en maison recueillir les offrandes d'argent, de draps et de linge de toute espèce. Cependant loin de s'arrêter devant les soins qu'on prenait partout pour la combattre, la contagion faisait sans cesse des progrès. L'hôpital Saint-Louis fut promptement encombré, et l'on dut ouvrir celui de la Santé, au faubourg Saint-Marcel. Dans le besoin pressant où l'on y était de toutes choses, l'archevêque de Paris fit faire, par les curés des paroisses et les prédicateurs, les plus vives exhortations

aux fidèles pour en obtenir de prompts secours et des aumônes abondantes. L'on nomma des chirurgiens nouveaux dans les divers établissements hospitaliers où les malades étaient reçus, et l'on pourvut au soulagement des personnes peu aisées qui aimaient mieux se faire traiter dans leurs maisons. Pour subvenir aux dépenses nécessaires, il fut permis aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'emprunter jusqu'à 20,000 livres. Le fléau finit par céder, partie au temps, partie aux soins et aux remèdes.

Ce fut dans le courant de cette année qu'on abattit la porte Saint-Honoré, placée près des Quinze-Vingts, pour la porter plus loin, vers le faubourg, et à l'endroit où est aujourd'hui la rue Royale, en face de la Madeleine. Cette porte fut elle-même abattue deux ans après, afin qu'il n'y eût plus de séparation entre la ville et le faubourg.

L'année suivante Richelieu, délivré des intrigues de cour par la terreur qu'il avait su inspirer à tous, et maître de l'esprit du roi par l'ascendant de son génie, engagea résolûment la France dans la guerre de trente ans, qu'il entretenait sous main depuis plusieurs années, au moyen du jeune roi de Suède Gustave-Adolphe. Les armes de la France essuyèrent d'abord des revers ; mais par son courage et sa constance inébranlable, le cardinal sut triompher de toutes les difficultés. Il imposa ses desseins à l'Hôtel-de-Ville et parvint à associer la nation entière à la guerre, comme il l'avait associée déjà à l'administration publique. Les mesures énergiques qu'il prit et l'élan populaire qu'il sut exciter partout transformèrent tout à coup la France entière en un vaste camp et sauvèrent le pays.

Durant le cours de ces grands événements politiques la faculté de théologie de Paris censurait, le 18 juin 1633, comme contenant plusieurs extravagances, erreurs, blasphèmes et impiétés, un ouvrage ayant pour titre : *Chapelet sacré du Très-Saint-Sacrement ;* on l'attribuait à Duvergier de Hauranne,

abbé de Saint-Cyran, et à la Mère Agnès, sœur d'Arnaud. L'on assurait aussi qu'il avait été composé d'après les conseils du P. de Gondreu, général de l'Oratoire. L'abbé de Saint-Cyran le défendit avec beaucoup d'ardeur; il le fit même approuver par le fameux Jansénius, docteur de Louvain, depuis évêque d'Ypres, dont nous aurons occasion de parler plus loin. Dans la même année madame Le Gras fonda à Paris, sous la direction de saint Vincent-de-Paul, la belle congrégation des sœurs de la charité, qui répand aujourd'hui ses bienfaits sur le monde entier. Les dames les plus illustres et les mieux qualifiées de la capitale, animées par le zèle du même directeur, formèrent alors la société des dames de charité, pour le soulagement des pauvres et la visite des hôpitaux.

L'extension que prenait tous les ans le quartier Saint-Honoré, près de la chapelle de Saint-Roch, encore succursale de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'augmentation incessante des habitants et l'accroissement rapide du nombre des maisons, déterminèrent l'archevêque, Jean-François de Gondy, à ériger cette chapelle en église paroissiale. Les lettres épiscopales d'érection sont du 30 juin 1633; elles instituent curé inamovible Jean Rousse, qui n'avait eu jusqu'alors que le titre de vicaire amovible; elles indiquent aussi les limites de la nouvelle paroisse; toutefois, ces limites ne furent bien fixées que beaucoup plus tard, et par un arrêt du parlement lui-même.

L'année suivante (1634) le roi accorda à son medecin ordinaire, Guy de Labrosse, des lettres patentes pour la formation et l'organisation définitive du Jardin des plantes, qu'on appela *Jardin du roi.* Ce bel établissement est situé à l'extrémité sud-est de Paris, entre la rue du Jardin-des-Plantes et le quai Saint-Bernard.

Depuis quelques années déjà un littérateur parisien, plus connu par son goût pour les belles-lettres que par ses œuvres, Valentin Conrard, conseiller et secrétaire du roi, réunissait

dans sa maison, rue Saint-Denis, quelques gens de lettres comme Godeau, de Gombaud, Chapelain, Giry, Habert et l'abbé de Cerisy, son frère, de Serisay, Malleville, tous hommes d'esprit, mais d'un talent médiocre. Leur société portait le nom fastueux d'*Académie française éminente des beaux esprits ou de l'éloquence*. Deux poëtes aux gages de Richelieu, Desmarets et l'abbé Boisrobert, y furent introduits; ils en parlèrent au cardinal, qui protégeait volontiers les littérateurs : aussitôt il fit offrir ses services à la société, et, sur son rapport, Louis XIII donna, au mois de janvier 1635, des lettres patentes portant qu'il serait formé à Paris, sous le nom d'Académie française, une société de gens de lettres, au nombre de quarante, chargée de travailler au progrès de la langue française et d'en conserver la pureté. Ces lettres ne furent enregistrées au parlement que deux ans plus tard et après une vive résistance; encore l'acte d'enregistrement portait-il : « Que l'Académie ne pourrait connaître que de la langue française, et des livres qu'elle aurait faits ou qu'on exposerait à son jugement. » Cette clause n'a pas été illusoire : fidèle aux lois de son origine, par l'esprit judicieux et le goût qui ont constamment présidé au choix de ses membres, l'Académie n'a jamais cessé d'être un corps exclusivement littéraire. Le cardinal de Richelieu érigea ainsi aux lettres un temple magnifique où devaient venir successivement prendre place les esprits d'élite de la littérature française.

A cette époque l'esprit humain était en voie de progrès remarquable dans les diverses parties du domaine de l'intelligence, dans les lettres et les sciences spéculatives surtout. La langue n'était plus barbare et sans formes arrêtées; elle cessait même d'être naïve après l'avoir été avec tant d'énergie dans Rabelais et dans Montaigne. Renouvelée par Malherbe, épurée par Vaugelas, décorée par Balzac, elle acquérait peu à peu de la correction, de la clarté, de l'élégance, et tendait ainsi visiblement à devenir la langue précise, logique et une

du peuple qui semble placé par la Providence au milieu des nations du monde pour y être le propagateur des idées et l'agent actif de la civilisation. Le moment était venu où des imitations et des efforts tentés dans l'âge précédent allaient enfin sortir des œuvres grandes, élevées, et quelquefois originales, dans presque toutes les branches de la littérature; où la scène française, surtout, allait enfanter cette tragédie grave et sérieuse qui dispute encore la première place au drame anglais et allemand, de même qu'à l'antique théâtre de la Grèce, et cette comédie, née sans modèle, est restée sans rivale. A la suite de la poésie, la prose française, perfectionnée par Descartes et fixée définitivement par Pascal, devait aussi paraître avec toutes ses merveilles dans les écrits sublimes et éloquents de la philosophie, des moralistes, de la critique historique et philosophique, dans l'histoire, et surtout dans la bouche des prédicateurs de cette grande époque.

Durant une partie notable du XVIIe siècle, une réunion d'esprits distingués, formée par deux femmes de cette société si polie et si gracieuse, l'hôtel de Rambouillet eut toute l'importance d'une véritable institution littéraire. Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, et sa fille, la célèbre Julie d'Angennes, y faisaient les honneurs avec tant de grâce et de distinction, que l'élite de la cour et de la ville briguait la faveur d'y être reçue. La noblesse y était représentée par les noms les plus illustres; et ce qu'on appelait alors le bel esprit, par les auteurs et les écrivains les plus renommés; les princesses elles-mêmes le fréquentaient, malgré les rigueurs de l'étiquette. L'hôtel de Rambouillet se trouvait ainsi le centre de la plus haute aristocratie, en même temps que des hommes les plus distingués de l'époque par l'esprit et le goût. On y voyait les Condé, les Conti, les Grammont, les La Rochefoucauld, etc., et, à côté de ces grands noms, Balzac, Voiture, Godeau, Chapelain, Scudéry, Sarrasin et les autres : ils se réunissaient tous dans la fameuse chambre bleue d'Arthénice

(anagramme de Catherine); là régnait la causerie fine, spirituelle, enjouée avec délicatesse; on y examinait la poésie dramatique, non moins que la poésie légère. Avant d'émouvoir la foule du théâtre, l'auteur de *Polyeucte* et du *Cid* soumettait ses compositions à cet illustre et ingénieux aréopage. Aux mâles accents de Pierre Corneille, Voiture faisait succéder l'élégant badinage d'une lettre où la gaîté d'un rondeau. Souvent on s'y passionnait pour des questions littéraires, et l'on vit cette société d'élite longtemps divisée en deux camps pour la prééminence entre deux sonnets, l'*Uranie* de Voiture et le *Job* de Benserade. Le perfectionnement de la langue était l'occupation habituelle des familiers de ce cercle. En faisant constamment la guerre aux mots surannés ou dépourvus d'harmonie, en s'efforçant d'en créer de nouveaux, ils exercèrent sur le langage une influence qui ne fut pas sans utilité; ils l'épurèrent, l'aiguisèrent et y introduisirent une foule de locutions et d'expressions heureuses qui sont restées. L'hôtel de Rambouillet ne put échapper, toutefois au sort ordinaire des choses qui ne reposent que sur la mode; il finit par dégénérer en coterie. Le faux esprit s'y introduisit avec la subtilité et l'affectation; d'autres cercles de la capitale, formés à son modèle, renchérirent sur lui et exagérèrent encore le mauvais goût; mais alors tout le bien qu'il pouvait faire se trouvait opéré. La langue générale avait profité de ce que les *précieuses* pouvaient lui donner; et, d'ailleurs, la récente fondation de l'Académie française venait à point pour soustraire la littérature à l'influence des femmes. Grâce à cette institution féconde, le bel esprit tendait à devenir plus sérieux et s'exerçait sur des sujets plus dignes. Aux causeries de l'hôtel de Rambouillet, aux querelles interminables des anciens et des modernes succédaient insensiblement des discussions savantes sur le *Cid* et le théâtre des anciens, des débats pleins d'intérêt sur les sources de l'éloquence, sur les points les plus élevés de la philosophie, de la morale, de l'histoire, et même de la

théologie. L'hôtel de Rambouillet était situé entre le Louvre et les Tuileries, près de l'hôtel de Longueville.

Comme l'Italie, dans l'âge précédent, la France, après de longues agitations, voyait poindre son grand siècle littéraire à la suite des progrès de l'aisance générale et de la sécurité, fruits d'une bonne politique. Le souvenir encore présent des désordres inexprimables du XVIe siècle, ainsi que des maux qui les avaient accompagnés, faisait chercher en général l'inspiration littéraire dans l'esprit religieux, cet esprit si essentiellement ami de l'ordre, si consolant et si régénérateur. Les lettres recevaient en outre une impulsion particulière du caractère français, si éminemment sociable, si porté à se communiquer partout avec ses impressions et ses idées. Disons, toutefois, que les écrivains qui vécurent ou se formèrent au commencement du XVIIe siècle, et avant que Louis XIV pût exercer personnellement quelque influence sur les lettres, conservent encore, pour la plupart, quelque chose de l'âpreté du XVIe siècle. Leur pensée est plus hardie, souvent plus hasardée et moins sûre d'elle-même; en général, le goût y demeure encore le privilége de quelques hommes de génie. A cette période appartiennent Malherbe, Racan, Brébeuf, Rotrou, Pierre Corneille, Balzac, Voiture, Sarrasin, Mézerai, Descartes, Pascal, etc., etc., c'est-à-dire beaucoup d'hommes de talent et trois hommes de génie. Le grand Corneille produit *le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte*, et donne à la tragédie la force, le sublime et l'éclat auxquels Racine allait ajouter bientôt la grâce et le pathétique. Le père de la philosophie spiritualiste, René Descartes, vient à son tour opérer une révolution dans la science des idées par son *Discours sur la méthode* (1637), bientôt suivi des *Méditations*. Pascal, quoique venu un peu plus tard, semble appartenir aussi à cette période par l'immense progrès que le style incomparable des *Provinciales* fit faire alors à la langue, et par le cachet de grandeur qu'il a imprimée aux *Pensées*. Bientôt trois génies d'un autre ordre,

La Rochefoucauld, le cardinal de Retz et Molière, marqueront le passage de la première période à la seconde, et nous serons dans le siècle de Louis XIV.

Quoique, en général, la littérature exerce une grande influence sur les beaux-arts, le règne de Henri IV, ni même celui de Louis XIII, la première partie surtout, ne furent pas bien remarquables sous ce dernier rapport. En architecture, l'art ogival du moyen âge avait disparu sans avoir été dignement remplacé. Notre école dégénérait depuis la mort de ses chefs. D'un autre côté, les pures traditions de l'école italienne, importées en France pendant le dernier siècle, semblaient s'être aussi évanouies avec ses maîtres. Sous Henri IV, du Cerceau, l'architecte-ingénieur du Pont-Neuf, inventa la malheureuse fiction de l'ordre colossal, exagération du style grandiose de Michel-Ange, et, pour la ruine de l'art, il se hâta de l'appliquer à la partie du Louvre qui touche au pavillon des Tuileries, sur le bord de l'eau. Bientôt après lui les énormes pilastres qui caractérisent cet ordre, en l'écrasant, furent appliqués partout, au pavillon de Flore, à la place Vendôme, dans le jardin du Palais-Royal, etc., etc.; on l'admit même dans les maisons des simples particuliers. Pendant la première partie du règne de Louis XIII, l'architecte en renom, Jacques Debrosse, s'efforça de combiner ensemble et de marier les anciens ordres grecs et les genres modernes; il réussit quelquefois à composer ainsi un tout harmonieux. Le portail de Saint-Gervais, qu'il éleva en 1616, et qui a été justement admiré de tout temps, forme le chef-d'œuvre de cet artiste. Ce beau morceau, produit dans un temps où le sentiment du beau dans l'art semblait perdu, la grand'salle du Palais-de-Justice et, malgré ses défauts, le vaste et solide palais du Luxembourg, mais surtout l'aqueduc d'Arcueil, qu'il fit d'après le système des Romains, viennent témoigner des facultés distinguées de Jacques Debrosse, et attestent qu'il eût été sans doute un grand architecte à une époque plus

heureuse pour cet art. L'avénement de Richelieu au pouvoir imprima un certain élan à l'architecture, de même qu'aux autres parties des beaux-arts. Le cardinal affectionnait Lemercier, esprit froid, mais judicieux et solide; il lui confia d'abord les travaux d'achèvement du Louvre, et, un peu plus tard, les deux grandes constructions de la Sorbonne et du Palais-Royal. Lemercier avait passé plusieurs années à Rome; il voulut introduire dans nos édifices religieux le système du Bramante et les coupoles : il les employa à la Sorbonne et ensuite au Val-de-Grâce; mais ces dômes, d'origine exotique, manquent de proportions heureuses, le dernier surtout, et sont loin de faire oublier l'architecture gothique. François Mansart appartient au règne de Louis XIV.

La sculpture, médiocre et lourde sous Henri IV et pendant la première partie du règne de Louis XIII, se releva tout à coup lorsque Richelieu fut au pouvoir. En 1628, Sarrazin avait apporté d'Italie un talent plein de force, d'ampleur et de dignité : les majestueuses cariatides du pavillon de l'Horloge le placent au rang des artistes distingués; mais il ne tarda pas à être dépassé par un génie supérieur, destiné à égaler les grands artistes italiens des beaux siècles par l'étendue des connaissances en peinture, en architecture, et surtout en sculpture, comme aussi par l'esprit de création et l'élévation du caractère, Pierre Puget. Les principaux chefs-d'œuvre de cet artiste éminent sont postérieurs à l'époque qui nous occupe. Le temps de Richelieu vit poindre l'ère de la peinture pour la France. En 1620, Marie de Médicis avait appelé à Paris, pour peindre la galerie du Luxembourg, le maître qui régnait alors sur l'école flamande, Rubens; toutefois, le genre éclatant de ce fougueux génie y excita plus d'étonnement qu'il n'y trouva de sympathie, et surtout de disciples. Pendant long-encore l'on vit la vogue se porter sur Simon Vouet, artiste correct, agréable, facile, et se tenant dans une espèce d'éclectisme entre les diverses écoles italiennes, sans défauts

saillants, mais aussi sans originalité ni élévation. L'on vit enfin paraître Nicolas Poussin, destiné à tirer l'art français de l'état de médiocrité où il restait encore, et à l'élever au plus haut point de la gloire. Après avoir longtemps demeuré à Rome, pauvre, obscur, méditant et travaillant en silence, Poussin vint à Paris dans la dernière année de la vie de Richelieu; il fut chargé de décorer la grande galerie du Louvre. A côté de ce grand maître allaient surgir bientôt l'éclatant Claude Lorrain et Eustache Lesueur, le peintre de la foi, du ciel et de l'amour. Quand Richelieu mourut, l'école française était fondée.

Ce fut aussi pendant l'administration du cardinal que s'opéra la transformation complète du théâtre à Paris, et qu'eut lieu la naissance, pour ainsi dire, du véritable art dramatique. Depuis longtemps déjà les principaux amusements de la cour de France consistaient dans des ballets, des concerts de musique, des bals, des mascarades, et enfin dans la représentation de comédies dont les rôles étaient remplis quelquefois par les seigneurs et les dames les plus élevés de la cour. L'exemple donné par les princes était suivi dans les salons de la haute société, ensuite par les bourgeois à leur manière, et enfin par le peuple. Durant de longues années les confrères de la Passion avaient vu accourir en foule la classe distinguée des Parisiens aux représentations qu'ils donnaient à l'hôtel de Bourgogne; mais peu à peu leurs pièces avaient beaucoup perdu de leur ancienne faveur, et ce théâtre avait fini par n'être plus fréquenté que de la dernière classe des artisans. On s'y rendait plusieurs heures avant le commencement du spectacle, comme à une taverne; on y buvait, on y jouait, on y tenait même des propos obscènes. L'autorité ecclésiastique vit dès lors ce théâtre de mauvais œil, et, sur ses plaintes réitérées, le parlement y interdit la représentation des mystères. A la suite de cette défense les confrères de la Passion cédèrent leur privilége, ainsi que le local, à une

troupe de comédiens qui y joua des tragédies et des comédies; depuis ce moment le théâtre de l'hôtel de Bourgogne reprit faveur.

Vers le commencement du règne de Louis XIII un nouveau théâtre fut établi, d'abord dans la rue de la Poterie, près de la Grève, et ensuite au haut de la rue Vieille-du-Temple : il prit le nom de théâtre du Marais. On y jouait des pièces dramatiques, de même qu'au théâtre de l'hôtel de Bourgogne. Sur l'une et l'autre scène le spectacle commençait à trois heures. Après la tragédie l'on donnait une petite pièce, c'est-à-dire une comédie burlesque ou une pastorale. Du temps de Henri II Jodelle avait fait jouer ses pièces sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et Baïf les siennes du temps de Charles IX; ce fut encore là que sous Louis XIII, et plus tard sous Louis XIV, parurent celles de Hardy, de Mairet, de Tristan, de Rotrou, de Corneille et de Racine. Rotrou, l'auteur de *Venceslas*, y fut le précurseur du grand poëte qui allait fixer enfin sur la scène française le vrai caractère de la tragédie. A l'apparition du *Cid*, la face du théâtre fut entièrement changée. En 1632 un nommé Jacques Avenet loua le jeu de paume de la Fontaine, rue Michel-le-Comte, et, avec la permission du lieutenant civil, il y établit un troisième théâtre qui, de son nom, s'appela théâtre d'Avenet : on y joua aussi des tragédies, des comédies et des pastorales. Richelieu lui-même fit construire, dans son nouveau Palais-Cardinal, deux salles de spectacle, dont l'une pouvait contenir six cents personnes et l'autre plus de trois mille. Dans la première il faisait jouer devant lui les comédiens du Marais; la seconde était réservée aux grandes représentations. Il y avait encore d'autres théâtres à Paris sous Louis XIII, comme celui de l'Estrapade à la porte Saint-Jacques, le théâtre de Tabarin sur le Pont-Neuf, à côté de la place Dauphine; les différents théâtres de marionnettes, fort suivis alors par la foule des oisifs et les enfants; et enfin le théâtre ambulant, qui jouait aux époques de la

foire Saint-Germain et sur l'emplacement même de cette foire. Ce dernier théâtre, où se rendaient des hommes de toutes les classes de la société, ne tarda pas à devenir, pour la licence, une espèce de lieu franc, et à attirer ainsi les regards sévères de la police, qui finit par être forcée de l'interdire.

Les dernières années de Richelieu et de Louis XIII furent remarquables à Paris par quelques faits importants que nous allons consigner ici. Louis XIII et Anne d'Autriche, mariés depuis plus de vingt ans, n'avaient jamais eu d'enfants. Ils faisaient l'un et l'autre les vœux les plus ardents pour obtenir un héritier. Ces vœux furent enfin exaucés et la grossesse de la reine se déclara. Le roi, voulant témoigner à Dieu sa profonde reconnaissance, fit paraître un édit, en date du 10 février 1638, par lequel il mettait sa personne et ses États sous la protection de la sainte Vierge, et ordonnait qu'il serait fait, tous les ans, une procession solennelle à Notre-Dame de Paris, de même que dans toutes les églises du royaume. De son côté la reine, en actions de grâces, fonda, la même année, le monastère des Annonciades de Meulan. Le 5 septembre elle accoucha, à Saint-Germain-en-Laye, d'un prince qu'on nomma Louis-Dieudonné : ce fut Louis XIV. La France entière s'unit au roi et à la reine pour remercier Dieu de ce bienfait signalé. De grandes réjouissances eurent lieu à Paris ; toute la population y prit part sans exception. Encore pleins du vif souvenir des discordes anarchiques et des dissensions intérieures qui avaient pesé si douloureusement sur l'âge écoulé, les esprits se voyaient enfin délivrés avec bonheur, par la naissance d'un dauphin, des chances terribles de la guerre civile pour la possession du pouvoir suprême. Le lendemain de cette naissance si ardemment attendue, l'on chanta à Notre-Dame un *Te Deum* solennel auquel assistèrent en grande pompe tous les corps constitués de l'État et de la ville. Le jour suivant eut lieu une procession générale, qui fut composée de la population parisienne tout entière. Le 26 sep-

tembre, la reine elle-même vint entendre la messe à la cathédrale de Paris, et à l'offertoire elle fit solennellement hommage à Dieu du dauphin, son fils premier-né. L'année suivante cette princesse posa la première pierre du Val-de-Grâce; on y lit l'inscription suivante : « Pour la grâce longtemps désirée de l'heureuse naissance d'un dauphin; 5 septembre 1639.»

Le roi avait alors sur pied six armées, qui, grâce à la sollicitude éclairée et à la bonne direction de Richelieu, obtenaient toutes des succès dans différents endroits. Pour consacrer la mémoire des grandes actions de Louis XIII, c'est-à-dire de son œuvre personnelle, le cardinal voulut élever à ce prince un monument d'art digne de lui. Il fit faire, à ses frais, par le plus habile sculpteur de l'époque, le sieur Briart, une statue équestre du roi, sur le modèle de celle de Henri IV. Le 27 septembre 1639, jour anniversaire de la naissance de Louis XIII, en présence du gouverneur de Paris, du corps municipal et d'un brillant entourage, on la posa, en grande cérémonie, sur un piedestal de marbre blanc, au milieu de la place Royale, terminée depuis quelques années seulement.

Dans la même année, vingt-deux cardinaux, archevêques et évêques, réunis en assemblée à Paris, condamnèrent un ouvrage en deux volumes qui faisait quelque bruit dans le monde sous le titre : *des Droits et des Libertés de l'Église gallicane, avec leurs preuves.*

Il y eut aussi une déclaration du roi qui interdit le parlement de Rouen, pour ne s'être pas opposé avec assez d'énergie à une sédition qui avait éclaté dans cette ville.

La fin de 1639 vit naître entre la cour de France et le saint-siége une brouillerie qui, pendant quelque temps, dut inspirer des craintes sérieuses aux catholiques et en général à tous les esprits assez éclairés pour redouter les malheurs d'un schisme religieux. A la suite de certains mécontentements personnels contre le pape, Richelieu, disait-on, avait le projet d'assembler un concile national où l'on engagerait les cha-

pitres des églises cathédrales à remettre entre les mains du roi le pouvoir d'élire les évêques, qu'ils avaient avant le concordat; l'on y casserait ensuite le concordat lui-même, comme abusif, et le cardinal se ferait déclarer patriarche de l'Église de France. Dans tout autre que dans Richelieu, un pareil projet aurait paru chimérique; venant de lui, comme on le supposait, il devait nécessairement alarmer. Au commencement de 1640 un prêtre de Paris, nommé Charles Hersent, exprima dans un ouvrage toutes les craintes qu'on ressentait. Ce fut heureux: mises en demeure, par cette publication, de s'expliquer catégoriquement, toutes les personnes intéressées dans l'affaire se récrièrent aussitôt pour protester. Le cardinal fit réfuter le livre d'Hersent par le Père jésuite Rabardeau. Le parlement, puis l'archevêque de Paris, ensuite les évêques de province et enfin l'inquisition de Rome le condamnèrent successivement. De cette manière tous ceux qui, pendant quelque temps, avaient eu de l'inquiétude, virent avec bonheur que les craintes conçues dans le public étaient chimériques.

En 1642 Richelieu renouvela par son testament, daté de Narbonne, la donation entre-vifs qu'il avait faite à Louis XIII en 1636, de son Palais-Cardinal. L'architecte Jacques Lemercier avait commencé en 1629 la construction de cette magnifique résidence sur l'emplacement des hôtels d'Armagnac et de Rambouillet, au milieu de la rue Saint-Honoré. Depuis cette époque Richelieu avait fait successivement des acquisitions nouvelles à droite et à gauche, et l'on n'avait pas cessé d'y travailler.

L'imprimerie royale fut organisée définitivement dans la même année. Cette belle institution avait été fondée sous le ministère du duc de Luynes. Le 2 février 1620, une ordonnance de Louis XIII avait accordé à Nurel et Mettayer, imprimeurs ordinaires du roi, le privilége exclusif d'imprimer les édits, les ordonnances, les déclarations, et en général toutes

les publications officielles. De son côté Richelieu, à son avénement, avait compris l'importance littéraire d'une imprimerie dont les productions fussent publiées avec tout le soin possible, et qui pour cela recevrait aide et appui du gouvernement. Dès ce moment, il s'était déclaré son protecteur. Ce ne fut toutefois qu'en 1642 qu'il put donner une organisation définitive à cet établissement. On l'avait d'abord installé au Louvre où il occupait le rez-de-chaussée et l'entre-sol d'une aile du château. Plus tard on le transféra ailleurs.

L'année 1642 fut encore remarquable par la conspiration et le supplice de Cinq-Mars, par la mort de la reine mère et enfin par celle du cardinal de Richelieu lui-même. Marie de Médicis mourut à Cologne dans un entier abandon; son corps fut transporté à Saint-Denis et inhumé, sans cérémonie, au pied de celui de Henri IV, son époux. Quant au cardinal, qui était malade depuis longtemps, il décéda à Paris dans son palais, le 4 décembre, à l'âge de cinquante-huit ans; il avait gouverné la France pendant vingt années. En apprenant qu'il venait d'expirer, Louis XIII ne dit que ces mots : « Voilà un grand politique mort! » Il fut inhumé à l'église de la Sorbonne, dont il avait posé la première pierre en 1635. On y voit encore son tombeau, chef-d'œuvre de Girardon. La vie politique de ce grand homme fut une lutte perpétuelle où le sang coula souvent; mais à l'heure suprême de la mort sa conscience n'était pas troublée. Quand on lui apporta le saint viatique : « Voilà mon juge, dit-il, je vais paraître devant lui; qu'il me condamne si j'ai jamais eu d'autre but que le bien de la religion et celui de l'État. » Cinq mois après la mort de son ministre, Louis XIII lui-même mourut, à l'âge de quarante-trois ans. Il laissait deux fils, Louis XIV, qui avait quatre ans et demi, et Philippe, duc d'Anjou, puis d'Orléans, tige de la branche cadette des Bourbons.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE III DU LIVRE DOUZIÈME.

Mémoires de Richelieu. — Mémoires de Bassompierre. — *Le Mercure françois*, passim. — Levassor, *Hist. de Louis XIII*. — Bazin, *Hist. de France sous Louis XIII*. — Le P. Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII* — Dumont, *Corps diplomatique*. — Mémoires de La Rochefoucauld. — Mémoires de madame de Motteville. — Mémoires de Laporte. — Mémoires de Retz, dans la collect. Michaud. — Mémoires de Rohan, collect. Michaud. — Mémoires de Brienne. — Aubéri, *Hist. du ministère du cardinal de Richelieu*. — Mémoires d'un favori du duc d'Orléans, dans les Arch. curieuses. — *Assemblée des notables*, tenue à Paris en 1628. — Mémoires de Fontenai-Mareuil. — *Relation du siége de la Rochelle*, Arch. curieuses. — Herbert, *Expéd. de l'île de Rhé*. — Mémoires de Strafford. — Leroux de Lincy, *Hist. de l'Hôtel-de-Ville de Paris*. — *Code Michau*, rec. Isambert, anciennes lois françaises. — Tallemant des Réaux. — Hallam, *Hist. de la littérat. de l'Europe*. — *Œuvres de Bacon*. — Descartes, *Disc. sur la méth.* — Félibien, *Entretien sur les vies des peintres*. — L. Vitet, *Trav. sur Le Sueur*; *le Louvre*, dans les Revues des deux mondes et contemporaine. — Delamare, *Hist. de la police*. — Collect. Lamoignon, *Ordonn. de police*. — Davenne, *Traité et lois sur la voirie*. — Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*. — Madame d'Épinay, Mémoires. — Herbé, *Costumes français*. — Guy Patin, *Lettres*. — *Hist. générale des larrons*. — Félibien, *Hist. de Paris*, — et les autres historiens de Paris déjà cités.

CHAPITRE IV.

État des esprits après la mort de Richelieu. — Le parlement de Paris; régence d'Anne d'Autriche; les importants. — La France et la capitale pendant les premières années de la régence; ministère du cardinal Mazarin. — Le jansénisme à Paris; sa doctrine. — Luttes du parlement et de l'autorité royale. — Fondations diverses et améliorations faites dans la capitale. — Commencement des troubles de la Fronde. — Le parlement se fait centre de l'opposition et de la résistance au pouvoir du roi. — Insurrection des Parisiens contre la cour; le coadjuteur. — Conduite du parlement pendant l'émeute. — Suite de l'insurrection; menées de la Fronde; la cour; le prince de Condé; guerre civile. — Fin des troubles de la Fronde. — Situation de Paris. — Faits et événements divers dans la capitale; triomphe du cardinal Mazarin. — Le cardinal de Retz, archevêque de Paris; troubles dans le clergé de cette ville. — Institutions et fondations religieuses et autres dans la capitale pendant cette période. — Mariage de Louis XIV; mort du cardinal Mazarin.

La mort de Richelieu avait paru une délivrance à tout le monde, à Paris et dans les provinces. Il semblait qu'alors seulement l'on pût enfin respirer à l'aise. Les grands et les courtisans se réjouissaient; le peuple chantait; le roi lui-même, tout mourant qu'il était, montrait une gaîté inaccoutumée. Pendant son règne, en effet, il n'y avait guère eu, en France, qu'un seul homme et une seule chose, Richelieu. Ce grand ministre, en qui se personnifie d'abord la monarchie absolue, avant d'aller se résumer dans la personne de Louis XIV, semble être venu à point nommé pour donner le dernier coup à la vieille monarchie aristocratique, si tourmentée jusqu'alors et si vivement attaquée par les constantes prétentions des grands. Comme les hommes supérieurs obligés de lutter contre les difficultés des époques bien marquées de transition, Riche-

lieu avait forcé l'admiration générale de son temps ; mais sa main était pesante, et on l'avait constamment détesté. Il avait su imprimer à toute sa génération une terreur si grande, que, lui mort, on se montra encore docile, sous la main débile de Louis XIII, comme si ce prince eût été capable de gouverner par les mêmes principes que son ministre.

Lorsque le faible monarque eut lui-même disparu, en laissant la couronne à un enfant de moins de cinq ans, le parlement de Paris se hâta de faire acte d'autorité, en donnant la régence avec la tutelle à la reine, Anne d'Autriche, comme il les avait données à Marie de Médicis, en 1610. Cette princesse opiniâtre, mais un peu faible au fond, ne sut d'abord ni résister ni retenir ; elle arrivait au pouvoir traînant à sa suite un parti d'intrigants et d'ambitieux, complices de ses agitations sous Richelieu. Engagée, pour ainsi dire, envers tous ceux qui avaient partagé sa disgrâce, elle se trouva tout à coup pressée, poussée, tourmentée de mille manières et par mille exigences : elle céda. L'on vit alors les criminels justifiés, les prisonniers remis en liberté, les exilés rappelés, et ceux qui avaient perdu des emplois y rentrer. L'on demanda tout, et l'on obtint tout. Une fois entrée dans cette voie, la cabale des courtisans, naguère tremblante sous l'autorité de Richelieu, se met à affecter une faveur insolente qui fait donner à ses membres le surnom d'*importants ;* ils accusent les amis et les agents du grand ministre, et veulent entraîner la régente dans des représailles haineuses. Mais, bientôt lasse de subir cette intolérable tyrannie, Anne d'Autriche oublie ses répugnances personnelles; elle abandonne cette bande d'*amis* qui l'exploitent avec tant d'avidité, et, par un coup d'autorité vigoureux, elle rend le pouvoir à l'homme que Richelieu avait lui-même choisi pour le remplacer, Mazarin. La cabale des importants crie aussitôt à l'ingratitude ; elle menace et commence à comploter; la régente lui répond en sévissant. Son chef, le duc de Beaufort, est enfermé à Vincennes ; les ducs de Vendôme,

de Mercœur et de Guise, la duchesse de Chevreuse elle-même, sont exilés; l'évêque de Beauvais, Potier, est congédié, et Mazarin peut continuer tranquillement le système politique de Richelieu qu'il avait lui-même adopté.

Tranquille dès lors, la France parut entrer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans une brillante carrière de prospérités que rien ne semblait plus devoir arrêter. La famille royale, belle d'avenir, se tenait à Paris, dans le Louvre, entourée de ses serviteurs, au milieu d'une population joyeuse et dévouée. Auprès du roi enfant grandissait, comme un espoir et une ressource, son frère Philippe, duc d'Anjou, plus jeune de deux années. Ils étaient confiés l'un et l'autre aux soins d'une mère, régente absolue du royaume. L'on regardait comme enfin terminées, et sans chances de retour, ces luttes séculaires du pouvoir royal contre la redoutable bannière de l'aristocratie féodale. La noblesse haute et moyenne paraissait soumise définitivement à la couronne, et ses prétentions, soit au partage de l'autorité suprême, soit à l'indépendance seigneuriale, semblaient avoir disparu pour toujours. D'un autre côté, bien que les progrès de la bourgeoisie, tête du tiers état, fussent déjà remarquables et incessants, l'égalité démocratique, cette future rivale du pouvoir des rois, dans l'âge suivant, était alors à peine sensible. En l'absence de l'antique liberté féodale qui avait été absorbée par la royauté, et de l'égalité des temps modernes qui n'existait encore qu'en germe, il y avait nécessairement absolutisme à l'intérieur de la France.

A l'extérieur, une carrière éclatante de triomphes avait été ouverte par la célèbre bataille de Rocroy qui fut tout un événement pour le royaume, et marqua en même temps un grand fait social en Europe. Depuis cette victoire (1643) jusqu'à celle de Lens (1648), liées ensemble par tant d'autres, et couronnées enfin par le traité de Westphalie, la France doit compter une des périodes les plus glorieuses de son histoire militaire. L'illustre et brillante maison de Condé, soumise alors à son souverain,

y joue le premier rôle et semble la dominer. Au conseil, M. le Prince seconde Mazarin comme il avait secondé Richelieu, et prend une part active dans le gouvernement. A une époque où le droit public des nations se fondait régulièrement et où la diplomatie tendait à prendre la première place dans la politique de l'Europe, M. de Longueville, chargé de la plus grande ambassade du temps, mettait dans la balance diplomatique le poids de son nom, de sa modération et de sa magnificence. Sur un autre point, l'intrépide Brézé, qui ouvre la liste des grands amiraux du XVIIe siècle, tenait en échec ou dispersait, dans la Méditerranée, les flottes de l'Espagne. Quant au jeune Condé, qui avait vingt-deux ans à Rocroy et vingt-sept à Lens, la voix imposante de Bossuet nous a appris à tous ses immortelles campagnes en Flandre et sur le Rhin, et nous le plaçons, dans l'histoire guerrière des peuples, à côté d'Alexandre, de César et de Napoléon. La France lui dut, en partie, les Turenne, les Luxembourg, les Conti, etc., etc., ainsi que cette foule de maréchaux qui, sous la direction de ces grands hommes de guerre, portèrent la gloire de ses armes dans presque toute l'Europe.

Ainsi le calme et la tranquillité régnaient alors à l'intérieur du royaume, et les soulèvements des temps passés, dans l'intérêt des grands et des princes, n'y semblaient plus à craindre; mais d'autres obstacles à surmonter et d'autres luttes à soutenir se montraient déjà à l'horizon pour l'administration de la régence. Dès 1644, les hommes clairvoyants redoutaient en France les grands embarras et la gêne extrême de la position financière; ils apercevaient d'ailleurs, comme des germes certains de troubles intérieurs et même de guerre civile, dans un avenir peu éloigné, les anciennes prétentions à l'autorité suprême, que le parlement de Paris n'avait jamais abandonnées, malgré les moments pénibles passés sous le ministère de Richelieu, ainsi que l'espèce de faveur populaire où l'avait porté la persécution elle-même; d'un autre côté, ils

voyaient également apparaître des prétentions et des exigences d'un genre différent, mais bien marquées aussi, que la prospérité générale, l'augmentation rapide des richesses et les progrès incessants en toutes choses, donnaient déjà à la bourgeoisie; ils pensaient que ces divers éléments de lutte et de discorde ne pouvaient manquer de se produire à la première occasion favorable : c'est ce qui commença à avoir lieu dès le courant même de l'année 1644.

Le cardinal de Richelieu, ayant à rendre chaque jour quelque combat à mort pendant le temps de son administration, n'avait pu asseoir entièrement un bon système financier. Après avoir constamment vécu, sur ce point, d'expédients et de moyens factices, il laissait à Mazarin des finances très-embarrassées. De son côté, ce dernier, ayant épuisé toutes les ressources ordinaires, entrait dans la même voie que Richelieu, et se jetait aussi dans les expédients pour se procurer les sommes énormes que dévorait incessamment la guerre et qu'exigeaient les nombreux services publics de l'État. L'édit du toisé fut un de ces moyens dangereux auxquels il eut recours. Les anciennes ordonnances défendaient de bâtir dans les faubourgs de Paris; mais on n'avait jamais bien observé cette prohibition, et de nombreux bâtiments s'y étaient élevés. Le gouvernement vit, dans cette contravention, la possibilité de lever quelque argent à titre d'amende. Un arrêt du conseil, du mois de janvier 1644, chargea les officiers du Châtelet de mesurer, dans chaque faubourg, l'emplacement des constructions nouvellement établies, et de faire payer à ceux qui en étaient détenteurs la taxe de quarante ou cinquante sous par toise de terrain. Ceux-ci se pourvurent au parlement, et la cour suprême accueillit leur requête d'autant plus volontiers qu'on avait prétendu soustraire à sa juridiction l'exécution des mesures prescrites. L'on vit alors commencer entre le parlement et les ministres une série de pourparlers, à la suite desquels l'opération du toisé fut transférée, des officiers du Châtelet, juges subalternes, à une

commission de conseillers d'État et de maîtres de requêtes sur lesquels le parlement n'avait pas d'autorité. Ils furent assistés de soldats dont la présence alarma la ville. La reine était alors dans ses *divertissements* de Rueil ; le parlement s'y rendit pour lui porter ses remontrances. Pendant ce temps, la population parisienne s'émut ; de toutes parts la foule accourait au palais et se pressait dans la grande salle demandant justice, invoquant l'intervention des magistrats, faisant entendre des propos injurieux contre les ministres et surtout contre le contrôleur général, Emeri, que l'on disait auteur de l'imposition nouvelle. Après quelque temps d'une attente inutile, l'on vit cette multitude quitter tout à coup le palais et se répandre dans la ville, poussant des cris, s'armant de bâtons, menaçant de brûler la maison du contrôleur général. Les gens timides s'enfuyaient ; mais de nombreux curieux accouraient et augmentaient encore la foule ; bientôt, au grand effroi des habitants paisibles, l'émeute ardente, quoique sans chefs et sans desseins arrêtés, se trouva maîtresse de toutes les rues. Cependant le prince de Condé arriva de Rueil avec des troupes. De son côté, le premier président de la cour suprême, effrayé de la surexcitation du peuple et pensant qu'il fallait, sur toutes choses, maintenir l'action du pouvoir, s'entendit avec les gens du roi. Pour donner force à la loi, l'on exécuta, au milieu même de la multitude frémissante, le toisé d'une maison dans le faubourg Saint-Germain, et, malgré les craintes qu'on avait conçues, la journée se passa sans collision. Le lendemain la reine revint à Paris et alla s'établir, avec toute la cour, au Palais-Royal. Le parlement rendit un arrêt contre les séditieux, et tout parut rentrer dans l'ordre. Toutefois, l'agitation qui n'avait eu qu'un jour sur la place publique, continua longtemps au sein de la compagnie. L'esprit d'opposition y était permanent ; il n'attendait qu'une occasion pour la jeter dans la lutte et dans les actes de résistance.

Pour le moment l'esprit public ne tarda pas à prendre une

autre direction et à trouver un aliment nouveau dans les luttes de l'autorité ecclésiastique contre les erreurs de Jansénius et de ses partisans. Ces luttes et ces combats, qui devaient durer de longues années, commençaient alors. Le 2 janvier 1644, une bulle d'Urbain VIII, qui défendait de lire l'*Augustinus* de Jansénius, fut portée à la faculté de théologie de Paris, avec un ordre du roi prescrivant d'y recevoir l'acte pontifical, suivant l'intention du pape. La faculté joignit ses censures à celles du souverain pontife, et dès lors s'ouvrirent publiquement à Paris les hostilités entre ce parti et l'Église catholique de France. Depuis quelque temps déjà l'inventeur et le propagateur de la doctrine nouvelle étaient morts, Jansénius en 1638, et l'abbé de Saint-Cyran tout récemment, en 1643; mais leur esprit s'était fixé au double couvent de Port-Royal et s'y montrait plus vivace que jamais. Cette retraite semblait remplie par la famille des Arnauld, qui à elle seule formait toute une colonie. La nature la plus forte, parmi tous ces caractères d'une vigueur antique, la mère Angélique, la grande réformatrice, y avait entraîné après elle, dans la vie ascétique, mère, frères, sœurs, neveux, en un mot, tous les siens. Ces personnes, d'âge et de sexe divers, liées ensemble par le sang, par l'étude et par les pratiques rigoureuses d'une sombre religion, avaient reconnu, pendant un grand nombre d'années, l'abbé de Saint-Cyran pour chef spirituel. Elles demeuraient pleines de son esprit et imbues de sa doctrine. De temps en temps, le dernier né des vingt enfants de l'avocat Arnaud, le plus jeune frère des religieuses de Port-Royal, le docteur Antoine Arnauld, alors âgé de trente ans, publiait des ouvrages, soit pour défendre la doctrine commune, soit même pour attaquer en face ses ennemis et surtout les jésuites qui s'en étaient déclarés les adversaires les plus ardents. A ce réveil menaçant des disputes théologiques dans le public, l'on vit accourir, pour y prendre part, une foule d'esprits inquiets, pétulents ou convaincus. Les hommes sincèrement pieux et les âmes timorées

considéraient Luther et Calvin dans l'âge écoulé et demeuraient remplis de crainte pour l'avenir. Les choses et les hommes se trouvaient ainsi profondément engagés dans la grande querelle qui s'élevait au sein de l'Église catholique. L'autorité supérieure elle-même, redoutant les malheurs du passé, ne devait pas tarder à s'en mêler. Dès lors, après les livres, les sermons et les pamphlets, on allait en venir aux actes.

Retentissement un peu affaibli et dernier écho, pour ainsi dire, du calvinisme, la doctrine erronée sur laquelle se portait alors l'ardeur des disputes était contenue tout entière dans l'*Augustinus* de Jansénius. Ce livre avait paru pour la première fois en 1640, à Louvain d'abord, ensuite à Paris et à Rouen. L'auteur était mort depuis 1638. Quelque temps avant d'expirer, il avait déclaré par écrit qu'il s'en rapportait entièrement au saint-siége pour les changements à faire à son ouvrage. Mais depuis plusieurs années déjà son confident intime, Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, travaillait avec une ardeur sans égale à propager les mêmes erreurs à Paris. Il s'empara du livre de Jansénius et le défendit ou le fit défendre énergiquement par ses adeptes, par ceux de Port-Royal surtout.

Le système doctrinaire du jansénisme tout entier peut être ramené à un seul point capital, savoir : que depuis la chute d'Adam, le plaisir est l'unique ressort qui agisse sur le cœur de l'homme ; que ce plaisir est inévitable, quand il vient, et invincible quand il est venu. S'il vient du ciel ou de la grâce, il porte l'homme à la vertu ; si, au contraire, il vient de la nature ou de la concupiscence, il détermine l'homme au vice : de cette manière la volonté se trouve nécessairement entraînée par celui des deux qui est le plus fort. « Ces deux délectations, dit Jansénius, sont comme les deux bassins de la balance : l'un ne peut monter sans que l'autre descende. Ainsi l'homme fait invinciblement, quoique volontairement, le bien et le mal, selon qu'il est dominé par la grâce ou par la cupidité ; il ne résiste jamais à l'une et à l'autre. » Les jansénistes, comme

les pélagiens, confondent la nature et la grâce. Les conclusions de Pélage sont : « La nature restant entière, après le péché d'Adam, la grâce l'est aussi ; » et celles de Jansénius : « La grâce ayant péri par le péché du premier homme, la nature a péri d'autant ; elle n'est plus entière ; l'homme n'est plus libre, il est nécessairement entraîné par la concupiscence ou par la grâce, suivant que l'une l'emporte sur l'autre. » On a appelé le calvinisme : « un système de religion qui offre à notre croyance des hommes esclaves de la nécessité, avec une doctrine inintelligible, une foi absurde et un Dieu impitoyable. » Ce portrait convient également au jansénisme, et l'on remarquera sans peine la ressemblance frappante qui existe entre les sectaires et les hérésiarques de tous les temps : Jansénius, Hobbes, Spinoza, Luther, Calvin, Wiclef, Manès, Mahomet. Sous l'influence du même esprit, ils s'accordent et se donnent tous la main pour nier le libre arbitre de l'homme et faire Dieu auteur du péché, ou plutôt pour nier le Dieu véritable, le Dieu essentiellement libre qui a créé l'homme à son image.

Sous le rapport de la morale, le jansénisme présente une négation complète. Quelle morale, en effet, quelle règle de mœurs et de conduite peut-il y avoir parmi nous si nous ne sommes que des machines, si nous faisons nécessairement ce que nous faisons ? quelle sanction des actes et quelle religion veut-on qu'il y ait sous un Dieu qui nous punit, comme celui de Luther et de Calvin, non-seulement pour le mal que nous ne pouvons éviter, mais aussi pour le bien que nous faisons de notre mieux ?

Si nous considérons attentivement l'influence pernicieuse et subversive de tout ordre établi qu'un tel corps de doctrine devait nécessairement exercer sur la société française tout entière, nous comprendrons la vigueur avec laquelle on l'attaqua de tous côtés, ainsi que les troubles dont il devint la cause. La génération de cette époque se reportait, par un sou-

venir de crainte salutaire, aux maux effroyables qui étaient venus désoler l'Europe, dans l'âge écoulé, à la suite des prédications à peu près semblables de Calvin et de Luther. Afin de mieux saisir et de pouvoir combattre corps à corps le jansénisme, cet adversaire que l'on sentait redoutable, comme tout ce qui tend à donner carrière aux passions de l'homme, un docteur, syndic de la faculté de théologie de Paris, tira des livres de Jansénius tous les points qui constituent sa doctrine et les formula dans les cinq propositions suivantes :

1°. Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux hommes justes, lors même qu'ils tâchent de les accomplir, selon la force qu'ils ont ; et la grâce qui les leur rendrait possible leur manque.

2°. Dans l'état de nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce.

3°. Pour mériter ou démériter, dans l'état de la nature déchue, il n'est pas nécessaire qu'il y ait dans l'homme une liberté exempte de nécessité; il suffit qu'il y ait une liberté exempte de contrainte.

4°. Les semi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure et prévenante pour chaque action, même pour le commencement de la foi; mais ils étaient hérétiques en ce qu'ils pensaient que la volonté de l'homme pouvait s'y soumettre ou y résister.

5°. C'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ a répandu son sang pour tous les hommes sans exception. L'Église a pensé autrefois que la pénitence sacramentelle secrète ne suffisait pas pour les péchés secrets.

Malgré tous les efforts des partisans de Jansénius, tant auprès du parlement lui-même que des docteurs de la faculté de théologie, ces cinq propositions furent condamnées solennellement à la Sorbonne, en 1649, comme téméraires, impies, hérétiques et blasphématoires. L'année suivante, une assemblée du clergé les dénonça au pape et lui demanda de les

frapper aussi d'anathème. Par suite de cet appel à Rome, cinq cardinaux et treize consulteurs eurent, dans l'espace de deux ans et quelques mois, trente-six congrégations sur ce sujet. Le pape lui-même présida les six dernières. Les propositions y furent discutées à fond et une à une; et le 31 mai 1653, un jugement du pape Innocent X, confirmant pleinement la sentence de la faculté de théologie de Paris, condamna ce corps de doctrine dans les mêmes termes que la Sorbonne; mais la sentence solennelle du saint-siége ne devait pas avoir pour effet immédiat d'amener la conversion des jansénistes déclarés, ni même de faire tomber l'ardeur des querelles religieuses. Les passions humaines réveillées avaient pris le jansénisme pour champ de bataille; l'orgueil et la susceptibilité de plusieurs étaient en jeu, et bientôt nous aurons encore à enregistrer des troubles de tout genre qui vinrent à leur suite.

Mais revenons à la suite des événements qui eurent lieu à Paris en 1644 et dans les années suivantes. A la fin de 1644, la dispute s'y montrait vive parmi les théologiens, les évêques et le public; elle portait tant sur le livre de Jansénius luimême, que sur un traité relatif à la pénitence et à la fréquente communion qu'avait tout récemment publié Antoine Arnauld. Les jésuites attaquèrent avec vigueur ce dernier ouvrage et le firent condamner successivement par l'archevêque et par la Sorbonne.

Au milieu de ces disputes ardentes, l'on vit tout à coup apparaître à l'extrémité du territoire français une grande infortune, victime des discordes intestines et des guerres civiles qui n'avaient pas manqué de venir aussi en Angleterre, à la suite des discussions religieuses et de la scission schismatique de cette nation avec l'unité catholique. Un vaisseau hollandais, échappé à l'artillerie de la flotte anglaise, avait débarqué dans le port de Brest, fugitive et poursuivie d'imprécations, l'épouse du roi Charles Ier, cette fille de Henri IV, que la Grande-Bretagne, dix-neuf ans auparavant, avait reçue pour reine au

milieu de tant d'applaudissements. La guerre y continuait avec plus de fureur que jamais, entre les troupes de son infortuné mari et celles du parlement. Elle vint à Paris et y fut reçue avec une solennité qui dut lui être cruelle. On lui donna le Louvre pour habitation et le château de Saint-Germain pour maison de campagne. Dans les premiers mouvements d'une sympathie douloureuse, on lui promit une pension de douze mille écus par mois, ainsi que des secours en armes et en munitions pour le roi Charles Ier; mais la durée de ces faveurs et de cet accueil compatissant fut courte, comme tout ce qui, ne reposant pas sur l'intérêt personnel du bienfaiteur, n'a pour mobile que la pitié, c'est-à-dire celui de tous les sentiments humains le plus prompt à s'user par la présence de la personne qui en est l'objet.

Les calamités qui s'appesantissaient alors sur la Grande-Bretagne, la vue surtout des malheurs de sa maison royale auraient dû se joindre aux tristes souvenirs des temps passés, et devenir ainsi un avertissement salutaire pour Paris et la France. Leçons perdues, comme il arrive si souvent à celles de l'expérience, dans l'histoire des peuples! Dès l'année suivante (1645), le parlement et le pouvoir royal recommençaient ces luttes qui ne devaient pas tarder à être suivies par la guerre civile.

De jour en jour le parlement montrait des prétentions d'autant plus grandes dans le domaine de la politique, que les gouvernements précédents, celui de Richelieu surtout, l'en avaient tenu plus sévèrement éloigné, et qu'il croyait remarquer moins de force dans l'autorité royale représentée par une femme et un enfant. Les conseillers, composant alors la cour suprême, étaient, pour la plupart, des hommes de mœurs sévères, adonnés à l'étude, attachés aux formes, défenseurs scrupuleux de leur dignité, savants dans la jurisprudence; mais entièrement étrangers, malgré leurs prétentions, à l'économie politique de même qu'à la politique générale, et

impropres, par conséquent, à diriger les affaires étrangères de l'État, les finances et les autres affaires de l'intérieur. Le parlement de Paris n'avait de commun que le nom avec le parlement d'Angleterre. A sa tête se trouvait le premier président Mathieu Molé, homme vertueux et d'une fermeté inébranlable, lorsqu'il s'agissait de défendre soit les formes, soit l'autorité du parlement, soit même la prérogative royale; mais d'un esprit étroit, sans portée, sans vues d'ensemble ni fixité en politique, et conséquemment sans volonté bien arrêtée sur les questions les plus importantes. Il exerçait la plus grande influence dans la grand'chambre qui s'attribuait la suprématie sur les autres, et prétendait résumer en elle toute la puissance du parlement. Outre le premier président, la grand'chambre se composait de neuf présidents à mortier (*nom venant de leur bonnet*), de vingt-einq conseillers laïques et de douze conseillers clercs; les princes, les ducs-pairs, le chancelier ou le garde des sceaux, les conseillers d'État, quatre maîtres des requêtes de l'hôtel désignés par le roi, l'archevêque de Paris et le bailli de Cluny y avaient droit de séance; elle jugeait les affaires des pairs de France, de même que les crimes de lèse-majesté. L'on ne parvenait guère à la grand'-chambre que dans un âge avancé. Les magistrats jeunes, pleins d'ardeur et d'ambition, commençaient d'habitude leur carrière parlementaire dans les chambres des enquêtes. Ces chambres étaient au nombre de cinq, composées chacune de deux présidents et de vingt-cinq conseillers; elles jugeaient les appels des tribunaux inférieurs, en matière civile et correctionnelle. La chambre de la Tournelle était formée à tour de rôle d'un président à mortier, de dix conseillers de la grand'-chambre et de dix des enquêtes. L'on tirait aussi la chambre de l'édit de la grand'chambre; elle avait un conseiller protestant. Les deux chambres des requêtes, composées chacune de trois présidents et de quinze conseillers, avaient une juridiction spéciale sur les ecclésiastiques et sur les personnes privilégiées.

Ainsi le parlement de Paris était, à cette époque, un corps composé de deux cent dix-huit magistrats et jurisconsultes, nourris depuis leur jeunesse presque exclusivement de l'étude des lois, peu propres, par conséquent, à faire des hommes d'État, et même à bien apprécier la valeur ou la portée des édits politiques dont l'autorité royale leur demandait l'enregistrement, pour imprimer à ces actes plus d'authenticité. Toutefois, cette compagnie se trouvait le seul pouvoir de l'État qui parût subsister par lui-même et qui ne tombât pas avec la puissance royale qui l'avait institué; il semblait être ainsi le seul corps capable d'apposer un contrôle utile et de donner une espèce de sanction aux actes de l'autorité suprême. C'était l'unique contre-poids de la royauté depuis l'abaissement des grands et de l'aristocratie. C'est sous ce titre qu'il se montrait à l'opinion publique; c'est aussi à cause de ce titre, et dans l'espoir d'un appui efficace, qu'on avait recours à lui lors des contestations avec l'autorité royale. Insensiblement l'on faisait du parlement un centre d'opposition de plus en plus fort et reconnu contre cette autorité.

La cour suprême menait alors de front plusieurs procédures dans des affaires dirigées contre le gouvernement. Un édit du roi avait, pour certains motifs, destitué et remplacé un conseiller dans une des chambres. Aussitôt un arrêt de la cour, annulant, sans plus de façon, l'institution du conseiller nouveau, remit purement et simplement l'ancien titulaire en possession de son titre et de ses fonctions. Une décision du conseil venait d'enlever à sa juridiction une plainte de l'Université contre l'enseignement de certains professeurs jésuites dans leur collége. La cour suprême ne manqua pas à l'instant de s'élever avec force contre les évocations fréquentes de causes dont la justice ordinaire, disait-elle, devait seule connaître. Elle avait même décidé, par un arrêt, qu'il serait fait sur ce sujet de vives remontrances au roi et à la reine régente, lorsqu'une doléance nouvelle des habitants de Paris

vint lui fournir un grief plus favorable et plus facile à formuler, dans l'intérêt de la popularité qu'elle recherchait sur toutes choses.

Le gouvernement, toujours pressé par des besoins d'argent, faisait poursuivre la rentrée de l'impôt sur le toisé des maisons bâties dans les faubourgs de Paris, malgré les ordonnances. Afin de rendre cette rentrée plus facile, il décida que la taxe proportionnelle qu'il avait d'abord établie, et qui devait, disait-on, produire huit ou dix millions, serait remplacée par l'imposition générale d'un million répartie entre tous les contrevenants. Ceux-ci réclamèrent de nouveau tant contre la taxe elle-même que contre ce mode de perception, et ils se réunirent tumultueusement dans la grande salle du Palais pour adresser leur requête au parlement. Il y eut alors une espèce de scission au sein de la cour suprême; les vieux conseillers, mûris par l'expérience, ne voyaient pas sans crainte cet esprit de révolte et de sédition dans les masses; employant les voies pacifiques et les moyens termes, ils obtinrent de la reine que le gouvernement surseoirait à la levée de cet argent, et ils promirent que le parlement, de son côté, ne prendrait pour le moment aucune décision; mais les conseillers des enquêtes, jeunes, ardents et poussés par l'esprit révolutionnaire qui semblait animer Paris, s'étaient déjà emparé de la plainte et ils demandaient hautement la réunion de toutes les chambres pour statuer sur le refus du premier président; ils eurent recours à la violence, pénétrèrent de vive force dans la grand'chambre, se saisirent des bancs, chassèrent les avocats et se rendirent maîtres de la place. Durant l'espace de trois mois entiers ce tumulte et ces désordres se renouvelèrent plusieurs fois, au sein de la haute cour, et malheureusement ce fut toujours sous les yeux de la multitude frémissante. L'on voyait incessamment dans la grand'chambre la foule en guenille des faubourgs criant bien haut vers les conseillers, implorant justice et miséricorde, se plaignant amèrement de

leur pauvreté, de leurs dures privations, des charges qu'on leur imposait, des soldats qu'on les forçait à loger, maudissant les riches, la cour du Palais-Royal et le gouvernement de la reine régente. Enfin l'intervention de quelques personnages généralement considérés, celle du prince de Condé surtout, vint apaiser pour le moment ce tumulte dangereux, et procura quelques instants de tranquillité à la ville.

Dans les hautes régions de la théologie et de la doctrine religieuse, la dispute devenait de plus en plus ardente entre les partisans du jansénisme et les défenseurs de l'orthodoxie catholique, parmi lesquels se faisaient surtout remarquer les jésuites. Durant le cours de cette année et de l'année suivante, presque toutes les communautés religieuses de la capitale défendirent la lecture des livres jansénistes.

A cette époque, les fondations de couvent et de maisons de retraite étaient loin de diminuer. A mesure que Paris prenait de l'accroissement sur ses différents points, l'on voyait naître de tous côtés un grand nombre d'institutions nouvelles destinées à diverses occupations qui étaient pour la plupart utiles au public. La reine mère favorisait de tout son pouvoir la multiplication de ces établissements pieux ; elle se déclara fondatrice de plusieurs d'entre eux, comme de Sainte-Élisabeth, de la Merci, etc., etc., et fit commencer la reconstruction de l'église ainsi que du monastère du Val-de-Grâce. Le 1er avril 1645, elle voulut que le roi son fils lui-même posât solennellement la première pierre de ce monument qui, depuis lors, fut continué, autant que les troubles du royaume le permirent, avec une somptuosité remarquable. Son exemple ne manqua pas de trouver des imitateurs, et la même année la douairière de la Roche-Guyon posa aussi la première pierre de l'église Notre-Dame-de-la-Paix, dans le faubourg Saint-Victor.

En 1646, les accroissements incessants du faubourg Saint-Germain y rendirent nécessaire la construction d'une nouvelle

église paroissiale : ce fut Saint-Sulpice, qu'on éleva sur les dessins de l'architecte Gamart; le duc d'Orléans posa la première pierre de cet édifice. Jacques Olier, abbé de Pibrac, conseiller d'État et curé de cette paroisse, s'étant associé avec quelques autres ecclésiastiques savants et pieux, acheta, dans la rue du Vieux-Colombier, une maison avec un espace de terre considérable, et y fonda un séminaire pour les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce. Ce fut le séminaire de Saint-Sulpice.

Les constructions civiles et les augmentations de la ville marchaient de front avec les constructions d'édifices religieux. En 1645, un arrêt du conseil ordonna de vendre, pour y élever des maisons, tous les espaces vides qui se trouvaient entre les portes Saint-Denis et Saint-Honoré. Cette mesure y fit ouvrir aussitôt plusieurs rues nouvelles qui obligèrent de refaire les portes Gaillon et Sainte-Anne abattues depuis quelques années. Les ouvrages commencés sous Louis XIII dans l'île Notre-Dame ou de Saint-Louis s'avançaient rapidement, et cette partie orientale de Paris se couvrait aussi de maisons.

L'on reconnaissait généralement alors l'inutilité des anciennes fortications de la ville; en 1646, le prévôt des marchands et les échevins obtinrent l'autorisation de les détruire et d'élever des constructions sur la place qu'elles occupaient. Toutefois, pendant quelque temps encore, l'on se borna à combler les fossés, à détruire les remparts et à former des rues du côté de l'Université seulement. La guerre de Picardie et de Flandre fit conserver par prudence, jusqu'à nouvel ordre, les fortifications qui se trouvaient sur la rive droite de la Seine. L'on travaillait alors avec ardeur à construire sur le grand bras du fleuve, en face de la place du Châtelet, le large pont au Change, ainsi nommé à cause de plusieurs changeurs qui s'y établirent et firent entre eux une espèce de bourse ou banque commune.

En 1646, le parlement enregistra des lettres patentes éta-



Tyle imp. r. de Savoie 10 Paris

SAINT SULPICE.

blissant, pour les faubourg Saint-Honoré et Montmartre, des lettres royales de maîtrise sans lesquelles on ne pouvait y exercer ni art ni métier. Dès lors tous les fabricants et industriels durent s'y pourvoir de cette autorisation. Le parlement exempta cependant de cette obligation les orfévres, les apothicaires, les chirurgiens, les maîtres des monnaies, les écrivains, les marchands drapiers, chaussiers, bonnetiers et pelletiers ; il ordonna en même temps que les maîtres y suivraient les règlements faits pour Paris.

A l'imitation de Richelieu, qui avait mis la tragédie et la comédie en honneur, le cardinal Mazarin venait d'introduire à Paris le spectale de l'Opéra. Un soir du mois de décembre 1645, toute la cour s'était réunie dans une salle du palais Bourbon, pour assister à un drame chanté par des comédiens venus d'Italie et ayant pour titre la *Folle supposée*. Ce genre de spectacle avait des ballets et des danses, avec des décorations et des changements de scènes inconnus jusqu'alors en France. Ce fut la première importation à Paris de ce qu'on appelle encore *opéra*.

A l'occasion de la mort du duc de Bellegarde et du maréchal de Bassompierre qui, dans leur vieillesse, avaient conservé toute la politesse et les manières galantes de l'ancienne cour, les mémoires du temps, ceux de madame de Motteville surtout, se plaignent de la disparition complète, dans les jeunes gens, de ces formes polies et respectueuses par lesquelles se manifestait, chez les hommes du règne précédent, le désir de plaire aux femmes. En effet, il s'était alors produit à la cour une nouvelle école de prétendues bonnes façons affectant un ton leste et tranchant, avec de la brusquerie, de l'impatience et toute l'allure de conquérants et de victorieux. Les jeunes gens qui la composaient ne voulaient reconnaître que le duc d'Enghien pour chef et pour modèle : on les désigna par le sobriquet railleur de *petits maîtres*.

A cette époque, saint Vincent de Paul, quoique septuagé-

naire, se livrait encore avec ardeur à Paris au soin des missions. Chaque année un grand nombre de ses disciples partaient de la capitale pour les différentes provinces du royaume, visitant partout les villes et les campagnes; animée de l'esprit du saint vieillard, leur sollicitude s'étendait également sur les riches et sur les pauvres, sur les protestants et sur les catholiques. En 1647, Vincent de Paul fonda à Paris une nouvelle société de filles et de femmes pieuses qui, après s'être solennellement consacrées au service de Dieu et à l'instruction du prochain, à l'exclusion de toute autre occupation, devaient se rendre partout où l'on jugerait à propos de les envoyer. Cette congrégation fut appelée *Union chrétienne*. Elle eut bientôt plusieurs maisons où l'on s'occupa surtout d'instruire les protestantes nouvellement converties, ainsi que celles qui désiraient embrasser la religion catholique. Plusieurs de ces établissements étaient connus sous le nom de *Propagation de la foi*.

Dans le cours de la même année, le cardinal Mazarin fit venir et établit à Paris les religieux de l'ordre des théatins; et les religieuses de la Providence se fixèrent au faubourg Saint-Marceau, dans une maison que leur donna, rue de l'Arbalète, la reine mère Anne d'Autriche. Cette dernière communauté s'occupait principalement du soin d'élever de jeunes filles délaissées et dont la vertu courait des dangers au milieu du monde. Les théatins, parmi lesquels était dom Ange de Bissari, confesseur du cardinal, habitèrent une maison achetée exprès pour eux sur le quai Malaquais, vis-à-vis les galeries du Louvre.

Vers cette époque mourut Jean-Grégoire Tarisse, supérieur général de la célèbre congrégation de Saint-Maur. Ce fut principalement aux soins de cet homme remarquable que l'on dut le rétablissement de l'ancienne discipline dans l'ordre de Saint-Benoît. A la méthode et à la régularité dans la pratique, il joignait la plus grande estime pour la science. Il voulut que

chaque monastère de l'ordre eût une collection de livres choisis et qu'on y étudiât à fond l'Écriture sainte, ainsi que les langues savantes. Il envoyait partout des religieux chercher et examiner les manuscrits, et ne négligeait aucun moyen d'encourager les travaux utiles à l'Église et au progrès des lettres. Aussi vit-on sortir de cette congrégation une foule d'hommes laborieux dont les recherches incessantes eurent pour effet de jeter un jour nouveau tant sur l'histoire de l'Église que sur celle de la monarchie. Les Pères, les conciles, la liturgie, la théologie, le droit canonique, la morale, l'histoire ecclésiastique, en un mot toutes les branches des sciences relatives à la religion furent cultivées avec le plus grand succès par ces savants religieux.

L'année suivante (1648) fut féconde en grands événements, non-seulement pour Paris en particulier et pour la France, mais aussi pour l'Europe occidentale tout entière. Les négociations de la paix générale conduites, pour la France, par le duc de Longueville et par les comtes Servien et d'Avaux, duraient déjà depuis plusieurs années et n'amenaient aucun résultat. Avant de rien accorder et de consentir à adopter des conclusions définitives, chacune des parties belligérantes attendait pour elle-même le bénéfice des événements que l'on prévoyait, dans un avenir prochain. En 1647 et 1648, les succès de Torstenson et de Wrangel, et surtout la grande victoire de Turenne à Summershausen semblèrent, pendant quelque temps, devoir hâter un dénoûment que tout le monde au fond désirait ; mais notre principale ennemie, l'Espagne, croyait voir poindre à l'horizon de nouveaux troubles pour nous. Dans les commencements de 1648, elle parvint à conclure un traité séparé avec la Hollande et sut persuader à l'empereur de faire un dernier et puissant effort contre la France. D'autres alliances vinrent encore fortifier cette ligue, et le royaume se trouvait menacé dangereusement, lorsque le jeune vainqueur de Rocroy, qui connaissait à fond la situation

des affaires, livra dans les plaines de Lens, le 20 août 1648, la célèbre bataille où il se montra tour à tour aussi prudent que l'a jamais été Turenne, et aussi audacieux que les circonstances le demandaient. A dater de ce jour, les négociations marchèrent vite; au mois d'octobre suivant, fut signé à Munster le traité de Westphalie, qui donna pour un siècle la paix à l'Allemagne, qui consacra toutes les conquêtes de la France sur l'Empire et termina ainsi la guerre de Trente ans.

Grâce à ce traité, Mazarin n'avait plus en face de lui que l'Espagne; il comptait l'amener prochainement à l'échange des Pays-Bas contre la Catalogne, seul moyen de donner à la France, du côté du nord, une frontière semblable à celle qu'elle venait d'acquérir au midi de l'Allemagne. Il avait dans la main le vainqueur de Lens qu'il lancerait dans les Pays-Bas. Au sud, il porterait en Espagne et en Italie des généraux encore supérieurs à d'Harcourt et à Schomberg; il soutiendrait ou ranimerait l'insurrection de Naples; le cardinal voyait un avenir magnifique devant la France, et, au bout de quelques campagnes heureuses, il comptait sur un traité plus favorable encore que ne devait l'être, en 1660, celui des Pyrénées.

La guerre civile de Paris, la Fronde, vint arrêter tout à coup ces brillantes destinées et suspendit l'élan de la grandeur de la France à l'extérieur, en mettant aux prises, les uns contre les autres, ses plus illustres capitaines, en divisant et épuisant ses forces, en lui faisant verser, de ses propres mains, son meilleur sang, en arrêtant Condé dans sa course glorieuse à vingt-sept ans, et en le jetant dans les bras de l'ennemi.

Ainsi, au point de vue de la politique intérieure, la première moitié du XVIIe siècle vient offrir deux fois une alternave bien singulière des débordements d'une licence extrême et du règne tranquille de la monarchie absolue. L'intrigue et l'anarchie des premières années de Louis XIII avaient beaucoup contribué à rendre possible l'administration vigoureuse de Richelieu; à son tour, la Fronde, par une réaction inévitable,

allait dégoûter pour longtemps la France d'une liberté anarchique, incompatible avec l'ordre public, non moins qu'avec la force du gouvernement et de la nation. Impuissante à fonder le contre-poids légal qui manquait alors à la royauté, elle ne devait obtenir d'autre résultat, par ses tentatives insensées et ses efforts fiévreux, que d'aider puissamment à établir le despotisme, d'abord intelligent et utile, puis imprévoyant et funeste de Louis XIV.

Le parlement de Paris qui, par ses prétentions et son opposition systématique à l'autorité royale, s'était fait le centre de toutes les résistances au pouvoir, fut l'arme de la Fronde pendant presque tout le temps de sa durée. Ses querelles avec le gouvernement de la régente s'étaient ranimées en 1647, et avaient pris même un caractère d'irritation poussée jusqu'à une résistance séditieuse. A l'occasion de la levée rigoureuse des taxes anciennes du toisé, et de nouvelles impositions que le gouvernement, pressé par de grands besoins, voulut établir sur l'entrée des denrées à Paris, il y avait eu une vive agitation et même un commencement d'émeute parmi la foule. Comme à l'ordinaire, la cour suprême avait accueilli toutes les plaintes, et s'était déclarée hautement pour le peuple contre le pouvoir. Elle n'avait cédé, grâce encore à la prudence des anciens conseillers, que devant la solennité d'un lit de justice et la menace de l'autorité d'avoir enfin recours à des mesures de vigueur contre les opposants. Comme aux époques de troubles et de révolution, tout le monde dans la ville, grands et petits, magistrats et simples bourgeois, s'occupait alors de politique et parlait de réformer l'État. La situation finit par se trouver si tendue et les choses en vinrent à un tel point, que tout ce que les esprits sages et clairvoyants redoutaient depuis longtemps arriva.

L'augmentation toujours croissante des contributions paralysait partout l'agriculture, et faisait régner en même temps la gêne la plus grande dans les diverses branches du commerce

et de l'industrie. Sous ce rapport, la souffrance était générale en France. Ajoutons que par l'effet de l'ignorance du temps en matière de finances et peut-être aussi du peu de soin du gouvernement, l'assiette mauvaise et inégale des contributions devenait plus vexatoire encore que les taxes elles-mêmes. Le pays tout entier, et Paris principalement, se trouvait dans cet état d'irritation qui ne manque jamais de se produire à la suite de la gêne et de la souffrance, lorsque Mazarin et le surintendant Émeri voulurent établir des impôts nouveaux et vinrent présenter plusieurs ordonnances fiscales à l'enregistrement du parlement (1648).

Bien loin d'accéder à la demande du gouvernement, cette compagnie se jeta aussitôt ouvertement dans une voie de rébellion, qu'elle appela légale, contre l'autorité du roi. Après avoir formulé en termes nets et précis son refus d'enregistrer les ordonnances qu'on lui apportait, elle se mit à rédiger une série de propositions de réforme qui ne tendaient à rien moins qu'à changer complétement la forme et la constitution du gouvernement établi; elle ne craignit pas de les proposer à l'approbation de la régente. C'était la révolte contre la loi, des magistrats et des légistes destinés, par leur institution même, à veiller à la défense de l'ordre légal. A cette vieille prétention du parlement de Paris de se substituer lui-même aux états généraux du royaume et de se dire le représentant de la France, sans en avoir reçu de mandat, la cour de la régente, d'après les conseils de Mazarin, se contenta d'abord de répondre par des menaces; mais, bien loin de s'en montrer effrayé, le parlement se mit aussitôt à chercher de tous côtés des alliés pour être soutenu dans ses attaques contre le pouvoir royal : on le vit s'unir ostensiblement avec la cour des aides, la chambre des comptes et le grand conseil, afin, disait-il, de travailler ensemble à la réformation de l'État. Alors parut, sous le nom d'*édit d'union*, un acte solennel de ces trois cours de justice qui déclarait solidaires tous les par-

lements du royaume : c'était au moment de la victoire de Lens. La cour du Palais-Royal voulut profiter de ce grand succès pour attaquer et détruire la ligue des magistrats parlementaires. Pendant qu'on apportait avec appareil à Notre-Dame les drapeaux pris à l'ennemi et qu'on y célébrait un *Te Deum* solennel, Mazarin fit arrêter, dans sa maison de la rue Saint-Landri, près de la cathédrale, le vieux conseiller Broussel, esprit médiocre, mais qui avait su plaire au peuple par ses déclamations contre le gouvernement, sa rudesse et ses beaux cheveux blancs. Avec lui on arrêta trois autres conseillers. Ce fut alors que commença l'insurrection.

A la nouvelle de cette arrestation, la foule s'émeut et se met à suivre le carrosse qui emporte le vieux conseiller, en vociférant contre les gardes. Repoussée d'abord par les soldats qui occupent les ponts, elle se répand avec de grands cris dans le quartier populeux de la Cité, où le nom de Broussel était depuis longtemps en vénération. De toutes parts accourent les portefaix, les mariniers, les gens des halles. On tend les grosses chaînes de rue en rue, on ferme les boutiques, on jette des pierres aux troupes qui gardent encore le chemin par lequel le roi s'est retiré; les fenêtres se garnissent partout de gens armés de projectiles; des flots de peuple se portent sur le Palais-Royal. Alors le maréchal de La Meilleraye se dirige vers le Pont-Neuf à la tête des gardes, pour essayer de repousser cette multitude déjà maîtresse de l'île entière de la Cité et prête à déborder par toutes ses issues. Dans la rue Saint-Honoré un homme est tué. Aussitôt la foule furieuse fait armes de tout ce qu'elle trouve sous la main et le combat s'engage sur plusieurs points. Des cris forcenés retentissent de toutes parts contre Mazarin et Anne d'Autriche, dont on mêle les deux noms dans d'injurieuses imprécations. En face de cette insurrection formidable, La Meilleraye croit devoir faire replier sur le Palais-Royal les gardes françaises dont l'attitude semblait triste et mal assurée.

A ce moment paraît sur la scène un nouveau personnage dont la jeunesse orageuse avait été mêlée à des complots, mais qui depuis longtemps déjà ne se faisait plus voir hors des saints exercices de sa profession, Paul de Gondy, coadjuteur de l'archevêque de Paris son oncle, et devenu fameux par la suite sous le nom de cardinal de Retz. Sorti à pied de l'archevêché avec son rocher et et son camail, il traverse les flots du peuple et vient joindre le maréchal au moment même où il fait sa retraite. Ils entrent ensemble au Palais-Royal et font à la reine un tableau effrayant de la sédition. Mazarin les charge aussitôt l'un et l'autre, au nom d'Anne d'Autriche, d'aller annoncer au peuple que Broussel sera remis en liberté, pourvu que le calme se rétablisse et que chacun rentre chez soi. Sur cet ordre, ils se portent de nouveau vers la multitude et s'efforcent de lui faire entendre des paroles de conciliation; mais avant que Gondy ait pu dire deux mots, la foule voyant le maréchal s'avancer sur elle, l'épée haute, à la tête des chevau-légers, se croit menacée d'une charge de cavalerie et pousse des cris terribles en dressant ses armes. Des coups de feu sont échangés sur plusieurs points, et les deux envoyés de la reine se voient près de périr au milieu d'une effroyable confusion. Le coadjuteur reçoit un violent coup de pierre à l'oreille; mais il joignait une rare présence d'esprit au courage le plus ferme : sans s'étonner du danger imminent où il se trouve, il fait les plus grands efforts pour parler au peuple. Il parvient enfin à se faire entendre et à obtenir de la multitude qui encombrait la rue Saint-Honoré et les halles, qu'elle poserait les armes afin de recouvrer pacifiquement le conseiller Broussel. Il se hâte aussitôt de retourner au Palais-Royal, rend compte à la reine de sa mission, et la presse de tenir la promesse qu'il vient de faire au peuple en son nom. Anne d'Autriche se défiait beaucoup de Gondy, qu'elle soupçonnait d'avoir contribué à fomenter le trouble; les mémoires du temps racontent qu'elle ne lui répondit que par des raille-

ries et qu'elle l'envoya *se reposer, après avoir aussi bien travaillé.* Le coadjuteur sortit du Palais-Royal extrêmement irrité; depuis ce moment il prit la résolution de rallumer le feu de la discorde et de la guerre civile qu'il venait en partie d'assoupir, et se promit bien de réaliser les rêves de sa jeunesse en se faisant chef de parti.

La reine triomphait et disait tout haut qu'avec un peu de vigueur on aurait facilement raison de cette échauffourée, sans même employer des moyens extrêmes; mais elle ne connaissait pas la violence des passions ni l'âpreté des intérêts engagés dans ce redoutable mouvement populaire qu'avait préparé une longue fermentation. Dans toute émeute surgissent vite des instigateurs et des chefs. Partout se formulait énergiquement la ferme résolution de résister à la cour; partout se montrait debout l'esprit de révolte, si longtemps contenu. Pendant la nuit on travailla à recruter des auxiliaires au menu peuple parmi la bourgeoisie, qui n'avait pas encore pris part au soulèvement. De tous côtés l'on voyait les émissaires du coadjuteur avec les parents et les amis des magistrats arrêtés ou exilés exciter les chefs de la milice bourgeoise dévoués en général au parlement.

Le lendemain matin la régente et son ministre, qui n'avaient aucune connaissance de l'état des esprits dans la ville, firent déployer autour du Palais-Royal les compagnies des gardes françaises et suisses présentes à Paris, au nombre de 2,000 hommes; en même temps le chancelier Séguier reçut l'ordre de porter au parlement un arrêt du conseil qui annulait toutes les délibérations de la cour suprême postérieures au dernier lit de justice; en cas de résistance, il devait, disait-on, interdire le parlement et l'exiler à Montargis; mais la seule vue des troupes en bataille sembla produire un effet magique sur la foule. Tout le quartier Saint-Honoré fut à l'instant sous les armes, et répondit au mouvement offensif du Palais-Royal en tendant les chaînes des rues et en dressant des barri-

cades. Séguier, qui s'était mis en marche pour remplir sa mission, ne put arriver jusqu'au Palais; arrêté à l'entrée de la Cité par les barricades qui surgissaient de toutes parts, et assailli dans son carrosse par des bandes de forcenés, il n'eut que le temps de se jeter dans l'hôtel de Luynes, sur le quai des Augustins; la foule furieuse l'y suivit en poussant des vociférations, et elle l'eût peut-être massacré, sans le maréchal de La Meilleraye, qui, à la tête d'un détachement des gardes, put arriver jusqu'à lui, le dégagea et le ramena au Palais-Royal au milieu des coups de fusil; en même temps quelques compagnies de troupes suisses, qui voulaient s'emparer de la porte de Nesles, furent repoussées et mises en déroute par de nombreuses bandes d'insurgés que conduisait un émissaire du coadjuteur, avec quelques soldats déguisés. L'insurrection avait le dessus; Paris tout entier, menu peuple et bourgeoisie, était sous les armes et se transformait à vue d'œil en un vaste camp retranché. Le mouvement s'étendit avec la rapidité et la violence de l'incendie; quelques heures suffirent à la construction de plus de douze cents barricades, surmontées des drapeaux de la Ligue, si solides et si bien gardées, qu'elles paraissaient imprenables. La dernière vint s'élever à la barrière des Sergents, rue Saint-Honoré, à quelques pas des sentinelles du Palais-Royal. Un esprit de vertige contagieux et une ardeur fiévreuse de révolte et de sédition semblaient s'être emparés de la population tout entière : l'on voyait des mères mettre elles-mêmes le poignard à la main de leurs petits enfants. Les mauvais jours de Henri III et de 1588 paraissaient revenus pour la capitale.

Cependant le parlement, réuni au Palais, délibérait sur l'état présent des choses et des esprits dans la ville. Après une séance orageuse où furent ouverts les avis les plus violents, l'on décida que la cour suprême irait en corps au Palais-Royal redemander les *conseillers absents*, et exposer à la reine ce qui se passait à Paris. A leur sortie du Palais, les magistrats

furent accueillis avec des transports inouis ; partout les barricades s'ouvrirent devant eux. Arrivés au Palais-Royal, ils furent aussitôt introduits auprès de la régente : le premier président lui fit connaître le péril, et lui demanda la liberté des prisonniers comme l'unique moyen d'en sortir ; mais Anne d'Autriche répondit avec fermeté qu'elle avait pris une mesure juste et qu'elle ne la changerait pas ; qu'autrefois ni le parlement ni le peuple ne s'étaient soulevés pour l'emprisonnement d'un premier prince du sang ; qu'il serait étrange qu'elle ne pût faire arrêter un conseiller qui l'avait offensée ; que le parlement pouvait calmer l'agitation publique, et que, s'il ne le faisait pas, tous ceux qui étaient là devant elle en répondaient sur leurs têtes au roi son fils. Le premier président insista, montra le danger pressant et la sédition portée au point de ne pouvoir plus être désarmée ni par la force ni par les prières. La reine renouvela son refus et passa dans une autre chambre. Il y eut ensuite entre Mazarin, le duc d'Orléans et les magistrats quelques pourparlers par suite desquels le prince et le ministre allèrent arracher à la régente la promesse de rendre les prisonniers, et même de les rétablir dans leurs charges, pourvu que le parlement s'engageât à cesser de s'assembler jusqu'à la fin de l'année judiciaire, qui n'avait plus que quelques jours à courir, et qu'il prît ses vacances comme à l'ordinaire.

La cour suprême, craignant qu'une décision, si elle la rendait à l'instant, et au Palais-Royal même, ne parût avoir été violentée, reprit aussitôt le chemin du Palais-de-Justice pour y délibérer, dans la grand'chambre, sur la proposition de la reine ; mais les magistrats avaient compté sans l'émeute : à peine les insurgés les virent-ils paraître sans ramener avec eux Broussel, que, perdant tout respect pour leur dignité, ils s'en prirent à eux, et surtout au premier président : des huées et des vociférations terribles se mirent à retentir de toutes parts ; menaçant Molé de leurs hallebardes et de leurs

pistolets : « Retourne, traître, criaient-ils, ou tu es mort, toi et les tiens; ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le chancelier en otage. » Ainsi, toutes les menées et tous les efforts du parlement pour se rendre populaire et pour s'emparer, par ce moyen, d'une partie de la puissance publique, n'avaient abouti qu'à le rendre odieux à la cour et suspect au peuple. Quand les magistrats, après avoir franchi plusieurs barricades, arrivèrent à la Croix-Trahoir, le désordre devint si grand et le tumulte tel, qu'il leur fut impossible d'aller plus loin. Vingt conseillers et cinq présidents à mortier, saisis de terreur, jetèrent leurs habits, quittèrent les rangs et se perdirent dans la foule; les autres demeuraient paralysés par l'effroi et la stupeur. Le premier président sut conserver toute sa dignité; mais, cédant devant la force, il rallia les restes de sa compagnie et retourna lentement au Palais-Royal, poursuivi par des mugissements et des clameurs incessantes.

Malgré les dangers et la dure nécessité où l'on était réduit, Anne d'Autriche avait de la peine à se rendre aux ordres et aux exigences de l'insurrection en armes; sa fierté était révoltée de voir la royauté contrainte de courber la tête devant de tels périls. Quelques mots de la malheureuse reine d'Angleterre, qui était là auprès d'elle comme un exemple vivant de la fragilité des grandeurs humaines, finirent par la déterminer : elle céda; et, subissant les conditions qu'il plut au parlement de lui imposer, sous forme d'arrêt, elle délivra des lettres de cachet pour le retour de Broussel et des trois autres conseillers. Aussitôt les magistrats se précipitèrent hors du Palais-Royal pour regagner leurs maisons. Le premier président, suivi de quelques conseillers seulement, s'arrêtait devant la foule; il lui rendait compte de ce qui venait de se passer et lui montrait la minute de son arrêt, ainsi que la copie des lettres de cachet pour le retour de Broussel et de ses compagnons d'infortune; mais le peuple, ne se fiant pas à l'exécution de toutes ces promesses, voulut voir Broussel avant de

poser les armes ; il s'obstina à rester sur ses barricades, et la nuit fut encore pleine de menaces d'un côté et de terreurs de l'autre. Le vieux conseiller lui fut enfin rendu le lendemain, et sa vue put seule apaiser la tempête. Sa rentrée dans la ville fut saluée par cent mille coups de mousquet. A l'instant les chaînes des rues tombèrent, les barricades furent renversées, le sol s'aplanit, les cloches s'agitèrent au haut de toutes les églises, et les acclamations joyeuses d'une multitude innombrable s'élevèrent dans les airs. On le conduisit en triomphe dans sa maison, d'où il fut obligé de se rendre aussitôt à la Grève pour s'y montrer au peuple, qui ne l'avait pas encore vu. « Jamais, dit madame de Motteville, triomphe de roi ou d'empereur romain n'a été plus grand que celui de ce pauvre petit homme qui n'avait rien de recommandable que d'être entêté du bien public et de la haine des impôts. » Le parlement l'envoya aussi chercher, afin de le montrer, pour sa propre sûreté, du côté où il siégeait. On le trouva à l'église Notre-Dame, agenouillé devant un autel ; une escorte de bourgeois, en armes, l'accompagna jusque dans la grand'chambre. Le parlement rendit alors un arrêt qui ordonnait à chacun de rouvrir ses boutiques et de retourner à ses occupations ordinaires. A midi il ne restait plus dans Paris de traces matérielles de désordres. Ainsi se terminèrent les journées des 27 et 28 août 1648, qui rappellent celles de 1588, et qui, comme elles, sont célèbres dans notre histoire, sous le nom de *journées des barricades.*

Comme il arrive toujours dans les discordes civiles et les insurrections, ces deux journées eurent un résultat fâcheux pour tout le monde. La défaite que venait de subir l'autorité royale était, dans le moment, un échec désastreux pour la puissance publique : elle laissait au cœur de la régente, qui en était alors dépositaire, une humiliation profonde avec un amer ressentiment ; elle faisait naître en même temps dans l'âme de la magistrature et de la bourgeoisie un orgueil intraitable,

source ordinaire des plus grands désordres dans l'État. La multitude, de son côté, venait de faire un essai triste, et toujours fatal, de la force matérielle qu'elle possède, et s'était vue conduire à ce mépris de l'autorité qui ne manque jamais de devenir, lorsqu'il se produit dans les masses, la cause des perturbations sociales les plus graves.

Au reste, après les fautes inconsidérées qu'elle avait commises en multipliant incessamment les taxes et surtout en les établissant sur une mauvaise assiette, la cour eut le tort grave, immédiatement après les barricades du 27 août, de ne pas recourir à l'épée du jeune vainqueur de Lens. En effet, étranger aux derniers événements de Paris, et alors entièrement dévoué au roi, le prince de Condé aurait pu sans doute, par l'éclat de son nom seul, tenir en respect le parlement, imposer à la bourgeoisie et à la multitude, et devenir ainsi le bouclier de la royauté. Au besoin, il avait à sa disposition l'armée tout entière, et la force protégeant le droit eût dompté facilement l'esprit révolutionnaire. Mais au milieu de ces graves circonstances elles-mêmes, Mazarin eut, dit-on, la faiblesse de se montrer jaloux de tout auxiliaire pour rétablir l'ordre : aussi le parlement, voyant le pouvoir royal rester toujours à découvert vis-à-vis de ses adversaires, se hâta-t-il de reprendre ses séances comme à l'ordinaire, et d'annuler, par de nouveaux arrêts, toutes les dispositions qui lui déplaisaient dans celui qu'il avait rendu, le 27 août, au Palais-Royal. Au lieu de se séparer et d'entrer en vacance, ainsi qu'il l'avait promis, il décida que la session parlementaire continuerait. Dans la ville, le coadjuteur ne négligeait rien pour susciter des partisans à la Fronde et lui attacher cette foule de gentilshommes dont l'esprit inquiet et ambitieux était tout disposé à se jeter dans le hasard des aventures. En même temps il excitait les passions populaires contre Mazarin et la reine régente. Paris était inondé de pamphlets piquants dans lesquels on calomniait et on tournait en ridicule Anne d'Au-

triche elle-même. Cette princesse ne put supporter plus longtemps un tel état de choses. Le 6 janvier 1649, à quatre heures du matin, le jeune roi et sa mère sortirent du Palais-Royal et se retirèrent à Saint-Germain-en-Laye, accompagnés du duc d'Anjou, du duc d'Orléans, des princes de Condé, de Conti, du duc d'Enghien, du cardinal Mazarin, du maréchal de Villeroy, et de Villequier, capitaine des gardes. Le chancelier, les secrétaires d'État et les autres ministres quittèrent aussi Paris deux heures après.

A la nouvelle du départ de la cour, les Parisiens crurent à une déclaration de guerre et demeurèrent d'abord consternés, dans la crainte d'un siége prochain ; mais Gondy et ses partisans faisaient les plus grands efforts pour ranimer le courage des factieux. Sur leur excitation, des bandes nombreuses prirent les armes et s'emparèrent des portes de la ville ; on ferma tout passage à ceux qui voulaient gagner Saint-Germain ; on maltraita leurs gens et l'on pilla leurs bagages. Le parlement fut témoin de ces excès et sembla les autoriser. Il s'était réuni le matin dès neuf heures à la grand'chambre et avait entendu la lecture des lettres adressées au corps municipal par le roi, la reine, le duc d'Orléans et le prince de Condé : elles portaient que le roi était sorti de Paris sur la connaissance qu'il avait eue de complots tramés contre sa personne par quelques membres du parlement, et de leur intelligence avec ses ennemis. Le prince y exhortait les bourgeois à embrasser sa cause et à l'aider à punir les rebelles. Aussitôt après cette lecture, la cour suprême ordonna, par un arrêt, au prévôt des marchands et au lieutenant de police de tout disposer pour pourvoir à la sûreté de la ville et à sa subsistance, de mettre les milices sous les armes, de garder les portes et même de tendre les chaînes dans les rues, si cela devenait nécessaire. L'arrêt portait encore que les magistrats municipaux renverraient de la ville les troupes royales et défendraient de les recevoir aux villes et villages situés à vingt lieues à la ronde de

17.

Paris. Le jour suivant arriva de Saint-Germain un message royal qui ordonnait au parlement de se transporter à Montargis, à la cour des comptes d'aller à Orléans, et au grand conseil de se rendre à Mantes. Sur cette injonction, les trois cours envoyèrent des députés à la reine régente, mais ils ne furent pas reçus; dès lors la guerre fut déclarée, et les frondeurs de tous les rangs, magistrats, nobles, bourgeois et autres, ne mirent plus de bornes à leur colère. Par un décret demeuré célèbre dans l'histoire de ces troubles civils, le parlement déclara solennellement le cardinal Mazarin ennemi du roi et de l'État, et perturbateur du repos public; il lui ordonna de quitter la cour à l'instant même, et le royaume dans huit jours, enjoignant aux sujets du roi de lui courir sus, passé ce temps, et faisant défense à toute personne de lui donner asile. De son côte le roi envoya aussitôt au corps municipal une lettre par laquelle il commandait aux échevins et à tous les habitants de Paris de chasser le parlement hors des murs de la capitale; à cette condition il leur promettait la continuation de ses bonnes grâces, et déclarait qu'au moment même où le parlement sortirait par une porte, il rentrerait lui-même dans la ville par une autre, pour en témoigner les effets aux Parisiens. En même temps l'on publiait à Poissy un arrêt du conseil du roi qui défendait de vendre aux marchands de Paris des bestiaux et des vivres d'aucune espèce.

Dans cet état des choses, chacun des deux partis chercha des alliés. La Fronde, qui possédait la fameuse duchesse de Longueville, s'efforçait, par son moyen, d'attirer à elle le prince de Condé, son frère; d'un autre côté, Anne d'Autriche pressait aussi le vainqueur de Rocroy et de Lens de ne pas démentir tant de services rendus à la France et de devenir le protecteur du jeune roi son fils. Condé fut flatté de défendre une cour qu'il croyait ingrate envers lui. Il n'aimait pas Mazarin, et il aurait aidé volontiers à le renverser; mais pour cela il eût fallu faire cause commune avec le parlement. « Or

je vois bien, disait-il, que ces bonnets carrés de la cour de justice en veulent à l'autorité royale ; je m'appelle Louis de Bourbon, et ne veux pas ébranler la couronne. » Il se constitua donc le protecteur de la régente et du jeune roi, avec 9,000 de ses soldats, accoutumés depuis longtemps à vaincre, sous ses ordres, les troupes espagnoles sur tous les champs de bataille. Outre le bouillant coadjuteur, Paul de Gondy, et l'inflexible premier président, Mathieu Molé, la Fronde comptait dans ses rangs le duc de Beaufort, petit-fils de Henri IV, adoré du peuple, qui l'appelait *le roi des halles ;* la duchesse de Longueville, sœur de Condé ; le duc de Bouillon, qui espérait gagner, au milieu de ces troubles civils, son rétablissement dans la principauté de Sedan, et qui entraîna Turenne, son frère cadet ; les ducs d'Elbeuf et de Chevreuse ; le gouverneur de la capitale lui-même, le duc de Montbazon ; les officiers de l'Hôtel-de-Ville, et enfin le prince de Conti, qu'on nomma généralissime.

Le corps municipal s'unit aux députés du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides ; ils s'occupèrent ensemble de lever dans tous les quartiers des troupes, dont le commandement fut donné au marquis de La Boulaye. Le parlement s'efforçait de concentrer dans son sein toute l'autorité et de lui donner de la régularité. Absorbant l'ensemble des pouvoirs publics, il forma plusieurs chambres administratives, adressa des remontrances fréquentes à la cour de la reine régente, et envoya à tous les parlements, de même qu'aux villes considérables du royaume, une circulaire qui les invitait à aider la capitale dans la délivrance du roi et l'expulsion d'un ministre tyran du peuple. L'armée de la Fronde s'organisa promptement, et la vaste enceinte de Paris fournit en peu de temps de nombreuses compagnies ; mais ce parti avait trop de chefs et trop d'intérêts divergents pour rester uni. Mazarin, qui le connaissait à fond, envenimait encore ses divisions par sa politique astucieuse. Les troupes

qui le défendaient, moitié soldats, moitié bourgeois, inhabiles, pour la plupart, aux évolutions militaires et au maniement régulier des armes, peu accoutumés d'ailleurs à la vie des camps et aux règles sévères de la discipline, n'étaient guère remarquables que par la jactance de leurs paroles, l'élégance et la richesse de leurs habillements. Dans les expéditions hors des murailles, on les voyait sortir magnifiques de tenue, affectant de la résolution et même des airs de conquérants; mais se trouvaient-elles tout à coup en face de quelques escadrons royalistes, la peur les saisissait, elles jetaient leurs armes et se sauvaient à toutes jambes vers la ville. Si parfois elles osaient faire de la résistance, quelques instants suffisaient aux vétérans de Condé pour les mettre en déroute et les faire rentrer dans Paris pêle-mêle : la foule les y recevait au milieu des huées, des brocards, des risées et des traits malins de toute espèce.

En définitive, cette guerre, faite sans cause, sans motifs et sans raison, ne semblait pas sérieuse : aussi lui donna-t-on, par dérision, le nom de *Fronde*, comme aux batailles des enfants; chacun y avait pris un parti au hasard et en riant. A tous les engagements de troupes annoncés d'avance, accouraient une foule de curieux, hommes et femmes, comme à des spectacles et à des passes d'armes de chevalerie; la moindre escarmouche était honorée du nom de bataille. Dans l'attaque de Charenton, la seule affaire un peu vive de toute la campagne, l'armée parlementaire, trois fois plus nombreuse que celle des royalistes, s'ébranla si lentement pour aller au secours des assiégés, que son arrière-garde se trouvait encore sur la place Royale lorsque les autres corps étaient déjà sur les hauteurs de Picpus, d'où ils regardaient tranquillement l'assaut et la prise de la ville, sans oser seulement traverser la vallée de Fécamp, qui les séparait des royalistes. Une gaîté folle semblait animer les deux partis : Blot, Marigny, le médecin Gui-Patin, Scarron, Mézerai, jeune alors, inondaient

Paris de chansons, de ballades, de pamphlets où ils baffouaient et déchiraient tout le monde, royalistes et parlementaires. Les bons mots et les railleries régnaient aussi à la cour de Saint-Germain; la verve caustique et dédaigneuse de Condé y réjouissait tout le monde par les sarcasmes amers ou plaisants qu'il lançait sans cesse contre ses *vaillants* adversaires, et même contre le prince de Conti son frère. Les maisons les plus considérables de Paris avaient fourni à la Fronde un certain nombre d'escadrons : on les nomma la *cavalerie des portes cochères*. Le régiment de Corinthe, levé par le coadjuteur, avait été battu dans une rencontre; on appela cet échec *la première aux Corinthiens*.

Du reste, la prise de Charenton par les royalistes vint refroidir considérablement l'ardeur belliqueuse des frondeurs. L'établissement des troupes de Condé au haut de la rivière et si près de la ville, fit succéder tout à coup la disette à l'abondance qui avait régné jusqu'alors dans Paris. Les privations commencèrent à s'y faire sentir; l'on vit, dès lors, la fatigue et le dégoût succéder par degrés aux premiers mouvements de l'enthousiasme. La classe des bourgeois aisés qui, presque seuls, supportaient tout le poids de la guerre, parla hautement de faire la paix; bientôt la partie la plus sensée du parlement émit les mêmes vœux. Les chefs militaires et les seigneurs qui, dans cette misérable guerre, n'avaient en vue que de mesquins intérêts personnels, ne firent pas obstacle à un accommodement. Malgré l'opposition du duc de Beaufort, malgré les intrigues, les ruses et l'habilité du coadjuteur qui voulait prolonger à tout prix ces dissensions civiles, la paix se conclut enfin le 11 mars 1649, à Rueil, entre le parlement et la cour, à la satisfaction de tout le monde. Le traité, en vingt et un articles, contenait une amnistie générale pour ceux qui avaient porté les armes. Le 18 août suivant, le roi revint à Paris avec toute sa cour; plusieurs compagnies de la ville allèrent le recevoir à l'entrée de la rue Saint-Denis, qu'il sui-

vit jusqu'à la rue de la Féronnerie, près du marché des Innocents. Il prit ensuite la rue Saint-Honoré tout au long, et arriva au Palais-Royal au milieu des acclamations incessantes et des cris de joie d'une multitude immense qui se pressait sur ses pas. Telle fut la première phase de cette guerre civile, connue sous le nom de *Fronde*, qui vint troubler la régence d'Anne d'Autriche.

Quoique Paris se vît ainsi délivré du siége, sa physionomie changea peu : en effet, la paix était loin d'avoir détruit les divers éléments de désordre, ainsi que les passions ardentes qui l'agitaient pendant la durée du blocus. Seulement, depuis le traité de Rueil, la bourgeoisie, le peuple et le parlement lui-même se trouvèrent beaucoup moins mêlés, pour leur propre compte, dans ces dissensions civiles. Soit instinct de la situation présente dans les masses, soit intelligence de l'état général des affaires dans les magistrats et la bourgeoisie, ces trois classes parurent se retirer peu à peu de la lice dont ils n'avaient ni les honneurs ni les profits, et ils cédèrent la place à la haute noblesse; l'on vit dès lors prendre à celle-ci une part bien plus grande et bien plus personnelle qu'auparavant à tout ce qui se passait. Dans les divers quartiers de la ville, les libelles les plus outrageants contre les différents partis et contre le pouvoir surtout se distribuaient avec un redoublement de fureur. Le parlement ne délibérait plus sur les affaires publiques et se bornait à juger les procès; mais la sœur de Condé, la belle duchesse de Longueville, continuait à tenir sa cour frondeuse dans son hôtel de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, où le prince, son frère, venait souvent recevoir des inspirations et des conseils bien différents de ceux qui l'avaient jusqu'alors fait agir. Le duc de Beaufort et le coadjuteur, unis ensemble dans des vues d'intérêt personnel, ne poursuivaient qu'un but, la popularité. En ne demandant rien et en n'acceptant rien à la cour, ils parvinrent à conserver la faveur toujours mobile des masses, et gardèrent

en quelque sorte sur pied leur cabale. De plusieurs côtés il leur arrivait des alliés puissants et d'ardents auxiliaires, comme le marquis de Noirmoutier, le marquis de Laignes, et les autres personnages qui revenaient amnistiés du camp espagnol, comme l'active et intrigante duchesse de Chevreuse, qui aussitôt après la proclamation de l'amnistie s'était hâtée d'accourir de Bruxelles avec sa jeune fille Charlotte-Marie, remarquable par sa grande beauté. Ainsi la Fronde, qui avait commencé par être un parti, devenait peu à peu une mode, et l'on voyait les nobles factieux de la ville se jeter gaîment dans une vie formée tour à tour de complots, d'amours et de débauches. Bientôt ils acquirent cette vogue qui s'attache ordinairement aux choses frivoles.

Cependant, Condé, si fidèle à son roi, si grand, si beau et si brillant de gloire jusqu'alors, entrait, sous l'influence fatale de la duchesse de Longueville, dans une voie d'ambition et de révolte qui devait le conduire au déshonneur. Ce prince croyait que sa gloire militaire et les services qu'il venait de rendre pendant la guerre civile, lui donnaient le droit de gouverner le royaume; il se considérait, d'un autre côté, comme le chef naturel de la noblesse française qui, fournissant à l'armée tous ses officiers, semblait constituer ainsi à elle seule, la force militaire de l'État. Plein de ces pensées, il profita de l'esprit de sédition et de révolte qui soufflait partout à Paris, pour se jeter dans une carrière d'intrigues indignes de lui, soit à la cour du Palais-Royal, soit auprès des personnages les plus considérables ou les plus influents de la noblesse; mais, dit la duchesse de Nemours, Condé savait mieux gagner des batailles que des cœurs. Par ses airs moqueurs et offensants, par son caractère hautain et repoussant, il était parvenu à s'aliéner tous ceux qui l'approchaient, grands et petits, à la cour comme à la ville. Depuis longtemps d'ailleurs, et surtout depuis Richelieu, l'ancienne noblesse avait perdu son ancien caractère d'indépendance pour devenir courtisane. Après avoir

abandonné l'antique orgueil féodal, ainsi que ce sentiment de sa force et de son égalité, qu'elle puisait jadis dans ses châteaux et ses vassaux, elle était alors entièrement dominée par les mœurs et la vanité du jour; dans ce genre nouveau d'émulation, il devenait plus facile au souverain de la satisfaire, et en même temps beaucoup plus difficile à un chef de parti de la diriger. Par ce double motif, les espérances de Condé furent vaines et les efforts des siens impuissants.

Le peuple de Paris lui-même, malgré sa turbulence naturelle et sa propension aux émeutes, ne manquait pas de délaisser l'aristocratie nobiliaire qui l'excitait, pour se porter spontanément, à l'occasion, vers la royauté et lui témoigner toute sa sympathie par de vives acclamations. C'est ce qui avait eu lieu le 18 août 1649, à la rentrée du roi et de la cour dans la capitale. C'est ce qui arriva de nouveau le 5 septembre suivant; dans ce jour, anniversaire de la naissance du jeune prince, la ville lui donna, ainsi qu'à la reine régente sa mère, le divertissement d'un grand feu d'artifice sur la place de Grève. Encore à cette époque, c'était là un des spectacles qui plaisaient le plus au peuple; il s'y porta en foule, moins peut-être pour en jouir que pour voir son jeune roi qui parut aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. La place retentit tout le temps d'acclamations joyeuses et des cris mille fois répétés de *Vive le roi!* Le prince avait atteint sa douzième année. Au mois d'octobre suivant, il entra pour la première fois au conseil des finances qui, à cette occasion, se tint au Louvre. Dès ce jour, un esprit éminemment judicieux et la parfaite rectitude d'un sens exquis firent augurer de ce qu'on devait attendre de lui dans un âge plus avancé. Les Parisiens apprirent avec joie, un mois plus tard, que leur jeune souverain avait reçu, dans la chapelle du Palais-Royal, le sacrement de confirmation par les mains de l'évêque de Meaux, son premier aumônier. Il fit publiquement sa première communion, à l'église de Saint-Eustache sa paroisse, le jour de Noël de la même

année (1649). L'archevêque de Paris, pour attirer sur lui les grâces du ciel, avait ordonné auparavant des prières de quarante-huit heures dans toutes les églises de la capitale, et, à cette occasion, une foule immense de peuple s'était jointe au clergé de toutes les paroisses.

La vive pénétration du cardinal Mazarin ne manquait pas de remarquer cet attachement des Parisiens pour leur jeune souverain. C'est là sans doute ce qui l'enhardit à tenter l'acte vigoureux de l'arrestation des princes qui, dans les circonstances présentes, fut un grand coup d'État.

Depuis que l'esprit séditieux de la Fronde, quittant peu à peu les autres classes de la société parisienne, s'était concentré dans une certaine partie de la noblesse, il n'y avait pas de moyens auxquels n'eût recours cette misérable coterie pour ranimer les dissensions, le désordre et les émeutes dans la capitale. Tantôt elle faisait naître des difficultés irritantes entre les nombreux bourgeois qui étaient rentiers de l'Hôtel-de-Ville et le surintendant Émeri; tantôt elle cherchait à soulever la multitude en simulant un assassinat sur la personne d'un conseiller au Châtelet, syndic des rentiers, et en jetant l'odieux de ce crime supposé sur le cardinal Mazarin. Ce que les frondeurs appelaient surtout de leurs vœux les plus ardents, c'était la convocation du parlement que la cour redoutait et qui se trouvait alors en vacances. Au moyen de cette audacieuse imposture et par d'autres voies non moins détestables, ils réussirent enfin à précipiter cette convocation et à répandre de nouveau une grande fermentation parmi le peuple.

Condé jouait un rôle considérable dans ces menées aussi coupables que dangereuses; les frondeurs et les petits maîtres qui le prenaient les uns pour chef, les autres pour modèle, lui donnaient, dans tout ce qui arrivait, une part beaucoup plus grande encore qu'il ne l'y avait réellement; d'un autre côté, l'opinion publique ne manquait pas de renchérir sur ce que disaient les frondeurs et les petits maîtres. On

avait fait ainsi du prince, sans qu'il s'en occupât beaucoup lui-même, le point central autour duquel les zélés du parti faisaient tourner toutes choses dans leur propre intérêt. Par suite de cette renommée, ce fut sur lui et sur quelques-uns des siens que Mazarin fit porter les coups par lesquels il voulut abattre la fronde, et en finir avec l'esprit de sédition qui animait la noblesse. Le 18 janvier 1650, la régente et son ministre attirèrent au Palais-Royal, sous prétexte d'un conseil, les princes de Condé et de Conti, avec le duc de Longueville. Ils y furent tous arrêtés et conduits à Vincennes. A la nouvelle de ce coup d'État, le peuple, croyant que le duc de Beaufort se trouvait avec les princes de Bourbon, prit les armes aux quartiers des halles et Saint-Honoré. Pour détromper et apaiser la multitude, le duc dut sortir à cheval et parcourir les lieux où l'émeute commençait à gronder. Dès lors la foule, qui n'aimait pas Condé, et qui, par suite des bruits répandus par les soins de Mazarin, le regardait comme l'auteur de la guerre civile, se mit à faire des feux de joie dans tous les quartiers pour célébrer son arrestation.

Cependant une vive irritation se manifestait parmi les frondeurs, les petits maîtres et les autres partisans des princes. Quelques grands seigneurs de ces derniers quittèrent Paris et allèrent exciter les villes des provinces à prendre les armes pour chasser Mazarin. La princesse de Conti s'empara de Bordeaux, tandis que le maréchal de Turenne se mettait à la tête d'une armée espagnole, en prenant le titre de *lieutenant général de l'armée du roi pour la liberté des princes*, et s'avançait jusqu'à dix lieues de Paris. D'un autre côté, le parlement, sans tenir compte de la demande que lui faisait la reine de ne pas agiter en ce moment cette question brûlante, adressait des requêtes et des remontrances successives au roi pour que les prisonniers fussent relâchés. Ceux-ci avaient été transférés de Vincennes au château de Marcoussy, près de Montlhéry, et de là au fort du Havre. Chaque jour ils en-

voyaient au parlement des lettres qu'appuyaient vivement les frondeurs et les petits maîtres.

Sur un troisième point le coadjuteur avait recours à tous les moyens possibles pour agiter les masses et y entretenir constamment une ardeur révolutionnaire. A cet effet, il se servait avec succès du nom et même de la coopération de Gaston, duc d'Orléans, qu'il avait eu l'adresse de gagner à son parti. Ce prince alla jusqu'à refuser d'assister au conseil du roi, tant que le cardinal resterait à la cour. Peu à peu l'agitation des esprits fut portée au comble dans la ville. Une foule immense ne cessait pas d'entourer le Palais-de-Justice, demandant audacieusement par ses cris la liberté des princes, déclamant avec violence contre Mazarin, « cet étranger, cause unique de toutes les calamités du royaume, » et disant qu'il fallait l'expulser de France. Dans la grand'chambre, les conseillers, s'échauffant par la contradiction même et s'exaltant aux clameurs incessantes de la multitude de dehors, ne tardèrent pas à partager l'ardeur commune; après avoir formulé des avis au roi en faveur des princes, ils rédigèrent des propositions contre Mazarin. Le cardinal, se voyant en butte à tous les partis et trop faible pour leur résister, céda au péril, quitta Paris et alla attendre les événements à Cologne. Le parlement ne manqua pas de rendre aussitôt plusieurs arrêts contre lui. La reine voulait sortir aussi de la capitale avec le roi son fils; mais son dessein ayant été connu, la foule se mit à cerner le Palais-Royal et l'y tint renfermée; alors, Anne d'Autriche, affectant de l'assurance, « commanda, dit madame de Motteville, qu'on ouvrît toutes les portes; les Parisiens, ravis de cette confiance, s'approchèrent du lit du roi dont on avait écarté les rideaux, et, reprenant un esprit d'amour, ils lui donnèrent mille bénédictions. Longtemps ils le regardèrent dormir et ils ne pouvaient assez l'admirer. » Les princes délivrés ne tardèrent pas à rentrer dans la capitale; la multitude fit des feux de joie pour célébrer leur retour, comme

elle en avait fait, treize mois auparavant, pour célébrer leur arrestation et leur emprisonnement. « Ce sont les restes de leurs fagots, » disait plaisamment le duc de Longueville. Dans cette circonstance, Mazarin devint le bouc émissaire. Sur le terrain commun de la haine qu'on lui portait, les partis se rapprochèrent et semblèrent un instant réconciliés. Ils parurent tous de nouveau à la cour. Le maréchal de Turenne y jura au roi une fidélité qui ne devait plus jamais se démentir. Malheureusement il n'en fut pas de même de Condé ainsi que de plusieurs de ses partisans. Pour le prince et les siens, la bonne harmonie dura à peine quelques jours. On le vit tout à coup, redoublant de prétentions vaniteuses et d'audace, se mettre à la tête d'un nouveau parti qui fut appelé la *petite Fronde*, et persécuter de mille manières tous ceux qui entouraient la régente. Anne d'Autriche, poussée à bout, eut recours au coadjuteur pour se délivrer du redoutable adversaire qui tenait en échec toute la cour.

Plus que jamais la Fronde devint dès lors un va-et-vient de de menées ridicules, d'intrigues de haut et de bas étage, et de tracasseries indignes d'un grand caractère. Obligé de lutter tous les jours et à toute heure sur ce champ de bataille, et le plus souvent à son désavantage, le vainqueur de Rocroy et de Lens s'avilissait. La partie la plus saine et de beaucoup la plus nombreuse de la population parisienne, ne prenait plus aucune part à ces luttes mesquines et sans objet. Toutefois un nombre encore considérable d'individus s'y trouvaient mêlés ou par vanité, ou par intérêt et comme partisans des chefs d'intrigues, ou enfin par ce besoin fiévreux d'action et de mouvement qui, dans les temps de troubles, semble pousser irrésistiblement certains esprits inquiets dans tout ce qui se fait. Au milieu de ces querelles sans cesse renaissantes, la plus vive agitation régnait dans la ville; chacun s'y tenait dans la crainte et dans l'attente de ce qui allait arriver. Quoique le parlement prît beaucoup moins de part qu'autrefois à ce qui se passait,

il n'avait pas cessé cependant d'être le centre vers lequel on semblait se porter de toutes parts. Aussi n'était-il pas rare de voir au palais quatre ou cinq cents militaires armés et autant de simples particuliers avec des pistolets ou des poignards sous leurs manteaux. Gondy lui-même cachait sous sa robe un poignard que l'on appelait le bréviaire de monsieur le coadjuteur. Ces gens n'avaient en général aucun motif sérieux pour s'attacher à un parti plutôt qu'à l'autre, et ils étaient presque tous disposés à en changer, suivant l'occasion, le hasard, les promesses ou l'espoir d'être mieux traités.

Au milieu de cette agitation, le roi atteignit sa quatorzième année. La reine espéra que la déclaration de la majorité contribuerait à calmer les esprits, et elle décida que ce grand acte s'accomplirait avec la plus pompeuse solennité au parlement, dans un lit de justice. Quoiqu'on ne partageât pas en général les espérances d'Anne d'Autriche à Paris, et qu'on y vît même cette majorité avec une certaine crainte, le jeune prince fut accueilli par les cris de joie et les transports d'allégresse de la population entière, lorsqu'il parut au milieu d'une brillante cavalcade pour se rendre au palais (7 septembre 1651). Le prince de Condé s'était excusé de paraître à la cérémonie dans une lettre mal motivée. On y vit siéger à leur rang la reine mère, le duc d'Anjou, le duc d'Orléans, le prince de Conti, les ducs de Mercœur, d'Uzès, de Beaufort, de Retz, de Brissac et de La Rochefoucauld, les maréchaux d'Estrées, de La Mothe, de L'Hôpital, du Plessis, d'Estampes et d'Hocquincourt, l'archevêque de Reims, frère du duc de Nemours, et ayant le titre de duc d'Aumale, les évêques de Beauvais, de Châlons et de Noyon. Le duc de Joyeuse, frère du duc de Guise, faisait l'office de grand chambellan, et le comte d'Harcourt, celui de grand écuyer. Tout s'y passa dans les mêmes formes que sous le règne précédent, en 1614. La reine mère remit à son fils la puissance royale, et le roi la pria de lui continuer ses bons avis. Les princes et les pairs firent ensuite

leur hommage et le premier président prononça un discours. L'on publia devant le roi trois déclarations : l'une contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, la seconde contre les duels et les rencontres, ainsi qu'il s'était fait à la majorité de Louis XIII, et la dernière pour reconnaître l'innocence du prince de Condé. Le soir, le roi annonça à sa cour la nouvelle composition de son conseil : il y avait appelé le marquis de Châteauneuf pour avoir la principale direction des affaires courantes; les sceaux étaient donnés au premier président Molé, et la surintendance des finances au vieux marquis de La Vieuville, celui qui, vingt-sept ans auparavant, avait introduit Richelieu au conseil de Louis XIII, et en avait été chassé par lui.

La déclaration royale contre les duels avait été précédée par un acte solennel qui annonçait un grand changement opéré sur ce point dans les mœurs publiques, depuis le commencement du siècle. Le jour de la Pentecôte de cette année, 1651, un grand nombre de gentilshommes des plus distingués de la cour et de la ville, s'étant réunis dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, s'y étaient engagés, devant Dieu, à ne faire et à n'accepter aucun appel en duel, de même qu'à ne jamais servir de seconds dans des rencontres où d'autres se trouveraient engagés. A leur tête était le marquis de Fénelon, oncle du célèbre prélat de ce nom. Les maréchaux de France formaient alors un tribunal permanent chargé de décider souverainement dans tous les cas où il s'agissait du point d'honneur; ils approuvèrent cette déclaration comme conforme aux lois de l'honneur, et exhortèrent tous les gentilshommes de la France à l'observer. Le roi, de son côté, obligea les officiers de sa maison à y adhérer. Bientôt après un avis signé de cinquante et un docteurs, et une délibération faite par vingt-trois évêques vinrent donner de la force à ces résolutions chrétiennes.

Pendant le temps que la reine mère était occupée à faire

déclarer la majorité du roi son fils, le prince de Condé, cédant à un fol amour propre blessé et à de fatales suggestions, suivait des négociations secrètes avec l'Espagne; l'on apprit tout à coup avec douleur, à la cour et à la ville, que le vainqueur de Lens s'était retiré dans la Guyenne, qu'après y avoir fait un traité avec l'ennemie séculaire de la France, il venait de lever, contre son roi, l'étendard de la révolte, et qu'il marchait vers Paris, sous les *écharpes isabelles* de l'Espagne mariées aux *couleurs bleues* de la maison de Condé. Cette nouvelle pénétra d'indignation la population parisienne et redoubla l'agitation qui régnait déjà dans la ville. Le cardinal Mazarin était revenu de Cologne, malgré tous les efforts du parlement et de ses nombreux ennemis; il avait repris son ancien ascendant à la cour ainsi que la direction des affaires générales de la politique; mais l'esprit de la population parisienne continuait à lui être non moins contraire qu'il l'était devenu au prince de Condé, et l'arrêt de la cour suprême qui fit alors la faute de mettre sa tête à prix, fut bien reçu dans toute la ville. Le coadjuteur venait de profiter de ces troubles et de ce désordre général pour se faire donner le chapeau de cardinal : ce fut le cardinal de Retz. Jusque-là, d'accord avec Gaston, duc d'Orléans, il était parvenu à modérer un peu le parlement; mais bientôt voyant qu'il résistait à tous les avis et qu'il commettait faute sur faute, il cessa entièrement de paraître à ses assemblées « qui n'étaient plus, dit-il dans ses mémoires, que des cohues, non-seulement ennuyeuses, mais encore insupportables. » Il se retira à l'archevêché d'où il continua de souffler la discorde et de dominer l'esprit du faible Gaston.

A la nouvelle de la marche de Condé vers Paris, le roi et la cour, d'accord cette fois avec les principaux frondeurs, avaient jugé à propos de quitter la capitale et s'étaient portés à Poitiers, suivis du garde des sceaux, Matthieu Molé, qui leur donnait l'autorité de son caractère. On y réunit promptement une armée dont Turenne prit le commandement. Le cardinal

Mazarin ne tenant aucun compte des arrêts du parlement, amena au roi un corps de troupes de dix mille hommes levé à ses dépens. L'armée royale ne tarda pas à obtenir des succès importants sur celle de Condé; toutefois, Turenne ne put empêcher le prince d'aller jusqu'à Paris. Le parlement l'y reçut de la même manière que s'il n'avait jamais enregistré la déclaration par laquelle Condé était traité de rebelle. La cour suprême tombait ainsi en discrédit auprès de la population de la capitale qui, ne voyant pas de cause à ces brusques changements d'opinion, continuait de demeurer également opposée à Condé et à Mazarin. Du reste, ces revirements et ces désordres n'avaient pas manqué de produire du dégoût et de l'indifférence parmi les Parisiens. Ils ne parurent s'inquiéter des armées de la cour et des princes, ainsi que de leurs divers mouvements et de leurs combats, que lorsqu'ils les virent approcher l'une et l'autre de leurs murailles. Par suite de mille menées différentes et de mille intrigues croisées, la ville redevint alors le théâtre de continuelles émeutes. Le cardinal de Retz, sorti de son archevêché, agitait de nouveau les esprits. D'un autre côté, le duc de Beaufort, le roi des halles, soulevait la populace tant contre la magistrature parlementaire que contre la bourgeoisie. Chaque jour et chaque nuit l'on tendait les chaînes des rues; l'on rassemblait les légions de la garde bourgeoise et on établissait partout des postes pour empêcher le pillage.

Pendant ce temps, Condé, dont l'armée était à Saint-Cloud, cherchait à gagner Charenton en traversant Paris. A cet effet, il se présenta à la porte de la conférence; mais les bourgeois eux-mêmes le repoussèrent, et il se vit forcé de tourner les faubourgs du nord qui étaient fortifiés. Ce fut le moment que choisit Turenne pour se porter sur lui; il battit son arrière-garde dans le faubourg Saint-Denis et attaqua vigoureusement son corps d'armée au faubourg Saint-Antoine (2 juillet 1652). La bataille s'y engagea avec acharnement dans la grande rue

de ce nom et dans les rues voisines, toutes hérissées de barricades, dans les jardins, les clos et les maisons mêmes où les soldats royaux se mirent à s'ouvrir un chemin en perçant les murs successivement. Mazarin avait placé le jeune Louis XIV sur la terrasse d'une maison de Popincourt, pour lui donner ce terrible spectable qu'il n'oublia jamais. La plus grande agitation régnait dans l'intérieur de Paris; le peuple, en général, se montrait favorable au prince rebelle; la bourgeoisie lui était contraire. Personne toutefois ne prenait part à l'action; les portes de la ville étaient fermées, et la majeure partie des habitants se tenait sur les murailles, inquiets d'une lutte qu'ils craignaient de payer cher, quel que fut, en définitive, le vainqueur. Gaston, duc d'Orléans, se disait malade et s'abstenait de paraître; mais mademoiselle de Montpensier, sa fille, se déclarait et agissait pour lui. Cette princesse, voyant que Condé, malgré son héroïsme, commençait à avoir le dessous, et qu'il allait finir par succomber avec sa petite armée de nobles, voulait qu'on le reçût dans Paris lui et les siens. Elle se mit en conséquence à ameuter la multitude, et courut se jeter dans la Bastille. Il était temps, Condé et ses soldats, vigoureusement poussés par les troupes royales, pliaient sur tous les points. Tout à coup une décharge d'artillerie, faite presque à bout portant du haut des remparts de la Bastille, vint jeter le désordre dans l'armée de Turenne. Mademoiselle de Montpensier avait mis elle-même le feu à la première pièce. En même temps la porte Saint-Antoine s'ouvrit et le prince s'y jeta vivement avec les siens. Le canon de la Bastille redoubla et força l'armée du roi à se mettre en retraite. Au bruit de cette artillerie, Mazarin s'écria : *Ce canon vient de tuer son mari!* En effet, Mademoiselle espérait épouser son cousin Louis XIV.

Une fois dans Paris, Condé voulut s'en rendre le maître. Deux jours après la bataille Saint-Antoine, une grande assemblée de magistrats, de bourgeois notables, de députés des

18.

différents quartiers et de curés de toutes les paroisses, se réunit à l'Hôtel-de-Ville, dans le but de préparer les voies pour une pacification générale. Quoique composée de beaucoup de parlementaires et de frondeurs, elle se montra favorable au retour du roi. Alors Condé, pour conserver le pouvoir, eut recours à la populace et se mit à fomenter des émeutes. Excitée par ses agents, une multitude de bandits, de bateliers, d'hommes des halles, de gens sans aveu et de soldats déguisés, se porta sur la place de Grève; après avoir tiré quelques coups de mousquet aux cris de : *Mort aux Mazarins!* ils enfoncèrent les portes de l'Hôtel-de-Ville, malgré la résistance énergique des gardes, pénétrèrent dans l'intérieur de l'édifice, mirent le feu aux salles et tuèrent à coups de baïonnette ou de poignard tous ceux qu'ils rencontrèrent. Cinquante-quatre magistrats et bourgeois notables tombèrent sous les coups de ces détestables assassins; parmi les victimes étaient le président Miron, le conseiller Ferrand, le marchand de fer Saint-Yon, et beaucoup d'autres membres fort considérés de la bourgeoisie. Quelques personnes purent s'estimer heureuses de n'être que blessées, maltraitées ou rançonnées. Cette journée, une des plus tristes de l'histoire de Paris, couvre d'une honte ineffaçable le vainqueur de Rocroy. La morne consternation et la douleur que ces hideux massacres firent régner pendant quelque temps dans la ville menacèrent de la livrer de nouveau à une anarchie complète et aux passions furieuses de la multitude. Toutefois, le premier moment de stupeur passé, la bourgeoisie honnête ne tarda pas à reprendre le dessus, malgré les efforts des agents du prince, pour entretenir l'agitation dans la populace.

Chacun voyait avec tristesse, disent les mémoires du temps, que par suite de ces discordes civiles, Paris se trouvait dépeuplé d'un tiers, qu'une multitude de familles l'avaient quitté pour aller chercher la tranquillité ailleurs, qu'un grand nombre de maisons étaient vides et fermées, que les ouvriers et

les artisans, sans travail ni secours, périssaient en foule dans tous les quartiers, et que les rentes de l'Hôtel-de-Ville ne se payaient plus. La paix était le besoin et le vœu général; chaque jour de nombreux rassemblements én faisaient retentir le nom sous l'hôtel de Condé et autour du Luxembourg. Des assemblées fréquentes et animées du même esprit se tenaient dans les divers quartiers de la ville et entretenaient des négociations suivies avec la cour. La présence de Mazarin auprès du roi semblait être le principal obstacle à la pacification générale après laquelle tout le monde soupirait à Paris et hors de Paris; pour favoriser ces bonnes dispositions, le cardinal n'hésita pas à donner satisfaction à la haine populaire et se retira à Sedan. L'on publia aussitôt partout une ordonnance royale d'amnistie. Les six corps des marchands s'assemblèrent rue des Bourdonnais, dans la maison des Grands-Carneaux. Ils publièrent, contre les princes et les autorités enfantées par la rébellion, un manifeste énergique dans lequel ils se disaient déterminés, au péril de leur vie, à restaurer la puissance royale; ils y invitaient la population de Paris à quitter le bouquet de paille, insigne des frondeurs, et à prendre le ruban blanc par lequel se distinguaient les royalistes. La foule accueillit ce manifeste par de vives acclamations. Les princes du parti de Condé furent consternés; ils tentèrent cependant d'ameuter encore la populace et firent approcher des troupes étrangères de la ville. Mais l'élan de la population parisienne pour le roi et la paix était unanime. Les bourgeois et surtout les marchands de soie du quartier Saint-Denis prirent les armes. Dès lors le prince de Condé désespérant d'empêcher la pacification générale, sortit de Paris en protestant qu'il se vengerait des habitants et les persécuterait jusqu'au tombeau (11 octobre 1652). Le lendemain, le corps municipal s'assembla à l'Hôtel-de-Ville et y fit solennellement sa soumission au roi. Aussitôt les principaux bourgeois, au nombre de cent quarante-neuf, partirent pour Saint-Germain où était alors la

cour, et allèrent supplier Sa Majesté de rentrer dans sa bonne ville. Gondy s'était mis à leur tête; en récompense, le prince lui confirma sa nomination à la dignité de cardinal et lui donna le chapeau de sa propre main. Le lendemain (21 octobre 1652) le jeune monarque fit son entrée par la porte Saint-Honoré, à la tête de son armée et à la lueur des flambeaux. La population parisienne, avec sa mobilité ordinaire, avait déjà passé de la passion la plus aveugle aux démonstrations énergiques d'une aversion mortelle pour les princes. Elle se porta avec enthousiasme au-devant de son roi et l'accueillit par des manifestations d'allégresse et des cris de joie mille fois répétés. Le prince descendit au Louvre.

Dès le jour suivant il réunit le parlement et lui fit défense expresse de se mêler, par la suite, des affaires de l'État. L'élan pour le rétablissement de la paix et de la puissance royale avait été général; la réaction ne fut pas violente. Le parti vaincu eut à subir, pour toute punition, quelques exils justement mérités. Le cardinal Mazarin rentra dans Paris le 3 février 1653. Les princes, les ambassades, le parlement, le peuple lui-même, tout s'empressa de lui faire la cour. L'on dit qu'en voyant cette réception il ne put s'empêcher de témoigner quelque mépris pour une nation aussi inconstante et aussi légère.

Après sa soumission, le cardinal de Retz ne tarda pas à revenir à sa vie de mouvement et d'intrigues. Comme il ne voulait rien rabattre de sa morgue et de ses prétentions exorbitantes, l'on fut obligé de l'enfermer à Vincennes. Après quelque temps on le transféra à Nantes, d'où il parvint à s'échapper.

Afin de prévenir le retour des désordres civils, le gouvernement du roi crut devoir alors prendre quelques mesures et même certaines précautions avec Paris. L'on abolit plusieurs de ses priviléges qui paraissaient dangereux; on brisa ses chaînes, on désarma ses milices et on lui imposa une garnison

royale, avec des magistrats royaux. Pour flétrir l'esprit de révolte contre l'autorité légitime et détruire en même temps jusqu'au souvenir des actes révolutionnaires que ces temps de discorde avaient produits, l'on fit lacérer par la main du bourreau les registres du parlement et ceux de l'Hôtel-de-Ville renfermant les ordonnances, arrêts ou procès-verbaux de toute cette époque. Tel fut le dénoûment de ces troubles civils connus sous le nom de Fronde. Ils dégoûtèrent pour longtemps la population parisienne des discordes politiques, des révolutions et de l'anarchie, et aidèrent ainsi puissamment à l'établissement du règne absolu de Louis XIV. Pendant leur durée, il s'était passé à Paris, en dehors des événements politiques, quelques faits particuliers dignes d'être consignés ici.

Au milieu des désordres de tout genre qui régnaient alors dans les diverses classes de la société parisienne, l'esprit de religion et de charité ne manquait pas de s'y manifester de temps en temps, et quelquefois même dans les rangs les plus élevés. Dans l'année 1650, la cour et la ville apprirent tout à coup avec étonnement que la princesse d'Épinay, Anne de Melun, issue d'une des plus illustres familles de France, venait de quitter le monde pour se faire recevoir comme novice à l'hôpital de la Flèche, sous le nom de mademoiselle de La Haye. Elle passa toute sa vie depuis au service des malades et des pauvres. Dans le courant de la même année, il se forma à Paris une association pour l'assistance de tous les prisonniers en général, et plus particulièrement pour la délivrance des détenus pour dettes. Des ecclésiastiques, des nobles de grandes maisons, des magistrats, des dames distinguées voulurent en faire partie. Ils visitaient régulièrement les prisons, s'informaient des divers besoins des prisonniers et opéraient la délivrance de ceux qui paraissaient mériter qu'on s'intéressât à eux d'une manière particulière. Le roi ne tarda pas à leur confier tous les ans une certaine somme pour cette œuvre, et

l'usage s'établit que l'archevêque de Paris payât la délivrance d'un prisonnier le dimanche des Rameaux.

La malheureuse reine d'Angleterre fonda, en 1651, un couvent de l'ordre de la Visitation à Chaillot ; « c'est là, dit Bossuet, que cette princesse bénissait Dieu de deux choses : de l'avoir fait naître chrétienne, et de l'avoir rendue reine malheureuse. »

Dans l'année 1653, tandis que l'agitation des esprits se calmait peu à peu; que, d'un autre côté, le pape à Rome et la Sorbonne à Paris anathématisaient les erreurs de Jansénius, la reine mère fondait le monastère de l'Adoration perpétuelle, pour accomplir un vœu qu'elle avait fait pendant la durée de la Fronde, d'expier ainsi les crimes et les profanations de tout genre qui, dans ces temps de troubles et de discordes, provoquaient sans cesse la vengeance divine. A la même époque, saint Vincent de Paul créait à Paris l'hôpital du Nom-de-Jésus, pour les pauvres artisans devenus vieux et infirmes. La somme nécessaire à cette fondation lui avait été fournie par un habitant de la ville qui voulut rester inconnu.

Au point de vue de la politique, les années qui suivirent la cessation des troubles de la Fronde et la pacification intérieure du royaume, jusqu'en 1659, furent remplies presque entièrement par de glorieuses campagnes contre les ennemis de la France, et surtout contre les Espagnols. Le cardinal Mazarin, maître désormais d'un pouvoir incontesté, dominant la reine mère et ne laissant au jeune roi aucune part aux affaires publiques, reprit ses grands desseins de politique extérieure et résolut de contraindre l'Espagne à traiter. Toutefois, il lui fallut encore six ans de guerre pour que la paix des Pyrénées vînt achever et compléter la paix de Westphalie.

Pendant ce temps, la tranquillité et le calme rétablis faisaient disparaître peu à peu dans Paris les dernières traces des désordres passés. La vie de la population s'y ranimait, de même que l'activité industrielle et commerciale ; les habitants

qui avaient fui lors des troubles rentraient, les maisons se rouvraient, les boutiques se décoraient, les prescriptions réglementaires de l'autorité administrative étaient suivies, les divers tribunaux de la ville rendaient de nouveau la justice, et leurs décisions s'éxécutaient sans obstacle; les colléges et les écoles publiques se remplissaient d'élèves, les églises et les chapelles étaient partout fréquentées; en un mot, les choses reprenaient sensiblement leur cours ordinaire dans les divers quartiers de la capitale.

Afin de célébrer la cessation des troubles et de donner publiquement un gage de sa soumission à l'autorité du roi, le corps municipal voulut traiter avec magnificence Mazarin à l'Hôtel-de-Ville même. Le cardinal s'y rendit (le 29 mars 1653) sans gardes, dans la grande salle, accompagné des ducs de Guise et d'Arpajon, de huit maréchaux de France et de trois des ministres. Tous les conviés prirent place à une table de quarante couverts. Les dames étaient rangées en amphithéâtre sur le devant. Tous les regards se portaient avec avidité sur le cardinal, héros de la fête; il se montrait de temps en temps aux fenêtres et semait des pièces d'argent au milieu de la foule, qui se pressait sur la place de Grève. Quand il la traversa pour se retirer, les mêmes bénédictions et les mêmes cris de joie qui suivaient naguère le duc de Beaufort, l'accompagnèrent jusqu'au Louvre.

Au mois de juin de la même année, le roi et toute la cour se rendirent à Reims; le jeune monarque y fut sacré avec les cérémonies pompeuses usitées dans ce cas.

Le 6 août suivant, Louis XIV et la reine mère assistèrent à la représentation d'une tragédie appelée *la Suzanne chrétienne*, que les jésuites donnèrent dans leur collége avec des décorations singulières. Pendant l'hiver de 1653-1654, que le roi passa à Paris, l'on y fit le procès au prince de Condé par contumace. A cette occasion le jeune monarque tint un lit de justice solennel au parlement. Depuis son accommodement

avec la cour, le prince de Conti était revenu à Paris; ce même hiver il y épousa Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin. Le mariage se fit dans la chapelle du Louvre, en présence du roi et de la reine mère.

Il y eut, la même année, une grande agitation dans l'Église de Paris. Jean-François de Gondy, premier archevêque de cette ville, mourut; son neveu et son coadjuteur, le cardinal de Retz, lui succédait de plein droit : aussitôt ses amis se hâtèrent de prendre, en son nom, possession du siége archiépiscopal, et cet acte fut confirmé par le chapitre métropolitain; mais la cour, qui tenait alors en prison le coadjuteur, se montra bien éloignée de ratifier l'adhésion des chanoines. Le grand chancelier vint leur déclarer que leur décision avait été trop prompte, et que le roi et la reine ne reconnaissaient pas le cardinal de Retz pour archevêque de Paris; il leur lut en même temps un arrêt du conseil royal qui réservait au prince le soin du temporel de l'archevêché, et les invitait à nommer des grands vicaires pour l'administration de tout ce qui concernait le spirituel. Les chanoines, se croyant obligés de défendre les droits de l'Église, qu'ils supposaient attaqués ici par la cour, n'eurent pas égard à la volonté du roi, et reconnurent pour vicaires généraux deux prêtres appelés *le chevalier* et *l'avocat*, nommés à cette dignité par le cardinal de Retz. Ces ecclésiastiques commencèrent aussitôt à administrer le diocèse et prescrivirent des prières publiques avec exposition du Saint-Sacrement, dans toutes les églises de Paris, pour la liberté de leur archevêque. Le chapitre exécuta cet ordre à Notre-Dame, et donna ainsi l'exemple aux autres paroisses de la ville. Sur ces entrefaites, le cardinal de Retz parvint à se sauver de sa prison et s'enfuit à Rome; le pape Innocent X l'accueillit avec bonté; il lui déclara que sa promotion au siége de Paris était l'ouvrage de ses mains; et il lui donna une marque publique de sa bienveillance, en lui conférant, en plein consistoire, le pallium d'archevêque, qui

ne se donne qu'à Rome. Sur ce sujet, le souverain pontife, pour maintenir les principes de l'Église catholique, refusa constamment de tenir compte des vives observations que lui fit le sieur de Lionne, de la part du roi Louis XIV. Dans cette position, Mazarin fit rendre un arrêt qui défendait aux grands vicaires du cardinal de Retz de publier aucun mandement sans l'avoir communiqué auparavant au conseil du roi. Peu après il en parut un autre qui déclarait le siége de Paris vacant. En même temps on appela à la cour les grands vicaires du coadjuteur, et sur leur refus de s'y présenter, le roi fit ordonner au chapitre métropolitain d'en nommer d'autres à leur place.

A Rome, le cardinal ne négligeait rien pour soutenir son droit à l'archevêché de Paris. Pendant ce temps, le pape Innocent X mourut, et Alexandre VII lui succéda. Aussitôt Paul de Gondy, profitant de la bulle par laquelle le nouveau pontife accordait un jubilé universel à l'occasion de son exaltation, adressa le mandement nécessaire à deux curés de Paris pour le faire publier en qualité de ses grands vicaires, si ceux qu'il avait précédemment institués se trouvaient hors d'état d'en remplir les fonctions. Ainsi cette grande contestation, qui aurait pu devenir un schisme pour l'Église du premier siége archiépiscopal de France, se trouvait doublement engagée à Paris et à Rome. A Paris, les choses allèrent vite : sous un prétexte, le pouvoir royal fit intervenir la magistrature ordinaire, et porta incidemment l'affaire au Châtelet, qui, à propos de certains actes, se hâta de rendre des arrêts de rébellion et de bannissement contre des partisans connus du cardinal de Retz ; mais à Rome on procéda plus lentement, comme à l'ordinaire. Le nouveau pape ne semblait pas aussi favorable au cardinal que Innocent X, et ne paraissait pas éloigné d'accueillir la plainte du roi de France contre Paul de Gondy. Au bout de quelque temps il proposa, comme un moyen terme, de pourvoir à l'administration du diocèse abandonné, en désignant

lui-même un évêque suffragant de la circonscription métropolitaine de Paris pour remplacer l'archevêque absent. Le clergé diocésain était alors reuni en assemblée dans la capitale; il ne donna pas son adhésion à la proposition du pape, qui lui parut violer les priviléges de l'Église gallicane. Depuis ce jour, malgré les efforts qu'on ne cessa de faire de tous côtés pour arriver à une solution satisfaisante, les choses restèrent dans le même état et ne firent pas un pas. Pour le maintien des principes du droit canon et de la discipline ecclésiastique, on se résignait à reconnaître le cardinal de Retz comme archevêque légitime de Paris, malgré ses crimes d'État et son indignité personnelle; mais on était fatigué de ces discussions, qui ne manquent jamais de devenir fort dangereuses pour l'État quand le public commence à s'en mêler. D'un autre côté, l'on se trouvait à bout de ressources; on agissait donc vivement, et par tous les moyens, auprès de Paul de Gondy pour obtenir sa démission. Toutes les instances et tous les efforts vinrent d'abord se briser contre la résistance énergique du cardinal; mais forcé plus tard de quitter Rome et l'Italie, ennuyé de la vie errante qu'il mena cinq ou six ans de suitè en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, accablé de chagrins, perdu de dettes, et délivré d'ailleurs de son plus grand ennemi par la mort de Mazarin, il consentit enfin à se démettre de sa dignité, et obtint ainsi de rentrer en France et à Paris; il y vécut encore trois ou quatre ans, occupé uniquement d'études et d'exercices de piété : dès lors le calme et la tranquillité furent rendus à l'Église de la capitale.

Pendant la durée de cette grande dissension, qui prit plusieurs années, d'autres événements dignes d'être mentionnés eurent lieu à Paris. Au mois de novembre 1654, un brevet du roi avait institué dans la capitale une académie de peinture et de sculpture; des lettres patentes du mois de janvier suivant affectèrent à son logement la galerie du collége Royal, en même temps qu'une somme annuelle de 2,000 livres, pour

l'entretien des professeurs et des modèles; de plus, ces lettres déclaraient exempts de tutelles, curatelles, guets et gardes, le directeur de l'académie, les quatre recteurs, les douze professeurs, le trésorier, le secrétaire et les onze fonctionnaires ou employés de la compagnie, qui, dans l'ordre hiérarchique, venaient après eux. A cette occasion, le roi leur donna aussi le droit de *committimus* aux requêtes de l'hôtel ou du palais, dont jouissaient les membres de l'Académie française. Depuis ce moment il fut défendu de donner des leçons publiques de peinture et de sculpture ailleurs qu'à l'Académie.

Vers la fin de cette année mourut à Paris le célèbre docteur en théologie Gassendi, lecteur et professeur du roi dans la faculté des sciences mathématiques. Les lettres lui doivent des travaux remarquables sur la philosophie d'Épicure et de Lucrèce.

A peu près dans le même temps la mort enleva aussi au parlement Matthieu Molé, premier-président et garde des sceaux, avec l'avocat général Jérôme Bignon, esprit d'élite qui honorait la magistrature française. Le clergé, de son côté, fit une perte sensible dans la personne d'Adrien Bourdoise, un des ecclésiastiques qui, par son austérité, son grand courage et ses institutions heureuses, contribuèrent le plus, dans ce siècle, à donner de la force au sacerdoce.

L'année suivante (1656) la célèbre Christine, reine de Suède, passa par la France dans ses voyages, et vint à Paris. A son entrée dans la ville, au faubourg Saint-Antoine, elle fut reçue, au nom du roi, par le duc de Guise, qui était chargé de la conduire; elle y trouva également sous les armes, pour lui faire honneur, la bourgeoisie parisienne, au nombre de 15,000 hommes, distribués en cent trente-deux compagnies. Devant la reine marchait une escorte de 1,000 cavaliers; elle s'avançait ensuite elle-même sur un grand cheval blanc, couvert d'une housse en broderies d'or et d'argent, les pistolets à l'arçon. Son vêtement consistait en un justaucorps d'écar-

late et en une jupe brodée d'or et d'argent; des plumes noires surmontaient son chapeau, et elle portait une canne à la main. Après quelque temps de séjour à Paris, elle se dirigea vers Rome, quittant, disait-on, la France avec regret.

La débâcle des glaces, dans l'hiver de 1637, avait emporté le pont de bois construit par l'architecte Marie, pour joindre l'île Saint-Louis au quai de la Tournelle. En 1656, après une enquête faite par une commission de deux notables bourgeois de chaque quartier, des lettres patentes du roi chargèrent le prévôt des marchands et les échevins de prendre des mesures pour sa reconstruction : cette entreprise fut donnée, par adjudication, à une société que dirigeait un certain Noblet. L'on pourvut aux frais qu'elle exigeait en établissant un droit de péage de 2 deniers pour une personne, de 6 pour un cheval, et de 12 pour une voiture.

La même année, un incendie détruisit un autre pont de bois construit en face des Tuileries, près du point où se trouve aujourd'hui le Pont-Royal. Avec ce monument périt une machine hydraulique qu'un ingénieur, nommé Joli, avait dressée à côté pour l'élévation des eaux de la rivière. On voulut refaire ce pont en pierres et l'on pourvut aux frais de la dépense en établissant une espèce de loterie appelée *blanque*, consistant dans l'émission de deux mille billets, chacun de deux louis d'or. Sur la somme de onze cent mille livres qu'on parvint à réaliser par ce moyen, cinq cent quarante mille livres furent prélevées pour la reconstruction du pont et de la pompe. Le nommé Tonti, inventeur de cette loterie, reçut soixante mille livres tant pour son idée que pour l'établissement et la direction de la blanque; les cinq cent mille livres qui restaient encore, après ces deux prélèvements, furent partagées en douze cent quinze lots, un de trente mille livres, quatre de dix mille, dix de trois mille, deux cents de cinq cents livres et treize cents de cent livres chacun. Ces divers lots furent adjugés par la voie du sort. Ce fut la première loterie publique

que l'on vit à Paris. Deux ans plus tard, une partie du pont Marie, construit par le célèbre architecte de ce nom pour joindre l'île Saint-Louis au quai des Ormes, fut emporté par un débordement de la Seine et une inondation qui causa de grands dégâts tout le long du fleuve. D'après l'ordre du roi, une assemblée générale du corps municipal et des bourgeois se réunit aussitôt à l'Hôtel-de-Ville pour délibérer sur les moyens de prévenir ces inondations et d'aviser à la réparation des dommages que la dernière avait causés.

Malgré les mesures qu'on prenait depuis longtemps à Paris contre le vagabondage et la mendicité, l'on n'y voyait pas diminuer, d'une manière sensible, le nombre des pauvres jetés sur la voie publique par la privation de moyens d'existence et le dénûment. En 1649, ce nombre s'élevait au delà de 40,000 personnes. Cette masse de nécessiteux devenait inquiétante pour la sûreté publique. On avait espéré, en 1656, de trouver un remède efficace à un si grand mal, en établissant un hôpital général destiné à les recevoir et l'on avait aussitôt travaillé activement à la construction de la Salpêtrière à Bicêtre. Ce vaste dépôt était ouvert depuis le mois de mai 1657 et recevait tous les jours de nombreux mendiants qu'on y transportait bon gré mal gré de Paris. Les autres établissements hospitaliers de la ville en recevaient aussi un certain nombre; de leur côté, les communautés religieuses, hommes et femmes, dont quelques-unes étaient fort riches, fournissaient soit des vivres et des vêtements, soit des sommes d'argent souvent fort considérables pour le soulagement de la misère publique. Ces divers secours étaient distribués avec zèle et intelligence, ou directement par les religieux eux-mêmes, ou par les directeurs des hospices, ou enfin par les mains des hommes et des dames de charité de Saint-Vincent-de-Paul, dont la sollicitude allait découvrir l'infortune et la souffrance jusque dans les réduits les plus cachés.

L'élan, pour la fondation de communautés religieuses dans

la capitale, avait continué, après les troubles de la Fronde et durant les dernières années de l'administration du cardinal Mazarin. En 1652, la reine mère y avait établi un monastère pour un ordre nouvellement fondé en Provence, sous le nom de filles de Notre-Dame-de-Miséricorde. Le but de cette institution était de recevoir sans dot les filles de qualité qui, se sentant appelées à la vocation religieuse, ne trouvaient pas, faute d'une dot, de couvents où elles pussent se consacrer à Dieu. Les religieuses de Notre-Dame-de-Miséricorde avaient été établies, rue du Vieux-Colombier, dans une maison qu'elles agrandirent plus tard. Ce fut encore la reine mère qui fonda, en 1654, la communauté des filles du Saint-Sacrement de la rue Cassette, pour l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. En 1650, des religieuses de l'ancien ordre de Cîteaux s'étaient vues forcées, par la guerre, d'abandonner leur franche abbaye de Notre-Dame-aux-Bois dans la Picardie ; elles vinrent à Paris en 1654, et, grâce encore à la protection d'Anne d'Autriche, elles purent s'établir dans une maison qu'elles achetèrent au faubourg Saint-Germain : ce fut le couvent de l'Abbaye-aux-Bois, dont l'église est aujourd'hui paroisse et succursale de Saint-Thomas-d'Aquin, rue de Sèvres, n° 16. En 1656, les religieuses hospitalières de la Miséricorde-de-Jésus, instituées pour servir, panser et soulager les pauvres malades, vinrent de Gentilly se fixer à Paris, rue Mouffetard, faubourg Saint-Marcel. L'année suivante, Claude Bernard, surnommé le pauvre prêtre, put fonder, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, grâce aux libéralités d'Anne d'Autriche, le séminaire dit des Trente-Trois, pour l'entretien et l'instruction d'un certain nombre de pauvres écoliers qui se sentaient appelés à l'état ecclésiastique. Les cordeliers de la Terre-Sainte fondèrent, en 1649, un établissement hospitalier rue de la Ville-l'Évêque. La même année l'on posa la première pierre de la nouvelle église de la Madeleine qu'on allait construire dans ce quartier, et l'on bénit la chapelle neuve du Louvre sous le titre de

Notre-Dame-de-la-Paix et de Saint-Louis. Le roi, la reine mère et le duc d'Orléans assistèrent à la première messe qui y fut célébrée.

Jusqu'alors toutes personnes avaient pu fonder à Paris des communautés religieuses, sans que l'autorité intervînt autrement que par une simple confirmation de forme qu'elle ne refusait pas. L'on voyait même le gouvernement et la cour favoriser de tout leur pouvoir ces sortes d'établissements, dont la grande utilité et quelquefois le besoin n'étaient pas contestables; mais, avec le temps, cette facilité avait fait naître certains abus : des maisons religieuses, créées légèrement et sans qu'on leur eût assuré auparavant des moyens d'existence, se trouvaient tout à coup réduites au dénûment, et tombaient ainsi à la charge du public ou du gouvernement. D'autres avaient une tendance à se tenir hors de la portée du pouvoir civil et même de l'autorité ecclésiastique. Quelques-unes ne faisaient pas mystère de leurs opinions jansénistes. Afin de prévenir ces divers abus, une déclaration du roi vint interdire, en 1659, la fondation de communautés nouvelles sans en avoir obtenu auparavant l'autorisation. Les séminaires seuls étaient exceptés, et, à cet égard, l'acte royal laissait toute latitude aux évêques; il demandait seulement que les séminaires fussent fondés et dotés. Le parlement de Paris fit exécuter avec sévérité cette déclaration.

Au mois de novembre de la même année, Mazarin conclut enfin avec l'Espagne le fameux traité des Pyrénées qui contient cent vingt-quatre articles. On y arrêta le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse. La jeune princesse apportait en dot 500,000 écus et renonçait à tous ses droits sur la succession paternelle; mais cette renonciation fut dès lors considérée par tout le monde comme une vaine formalité. Le prince de Condé rentrait en grâce. De part et d'autre, quantité de places fortes étaient rendues. Le mariage du roi et de l'infante eut lieu le 9 juin suivant à Saint-Jean-de-Luz,

et le 26 août, le couple royal fit son entrée à Paris avec la plus pompeuse magnificence. Le traité des Pyrénées fut le dernier acte politique du cardinal-ministre qui, depuis la mort de Richelieu et de Louis XIII, dirigeait les affaires de la France. Il mourut seize mois après sa conclusion, à l'âge de cinquante-neuf ans, comblé d'honneurs et de richesses, obéi de de tous, grands et petits, parrain, tuteur et premier ministre d'un roi qui lui était constamment demeuré soumis, qui l'aimait et le respectait comme un père. Par des moyens tout différents de ceux de Richelieu, il avait su arriver à une hauteur à laquelle on voit bien peu de particuliers atteindre. Il laissait le pays tranquille et prospère au dedans, l'autorité royale bien assise et maîtresse souveraine; au dehors, la France paisible, forte, respectée et appuyée sur de bonnes frontières ou sur des places importantes, partout où elle manquait de défenses naturelles.

A partir de l'époque où nous sommes parvenus dans cette histoire, les sources à consulter, imprimés et manuscrits, étant fort nombreuses et connues de toute personne qui lit, nous cesserons de les indiquer à la fin de nos chapitres, ainsi que nous l'avons fait jusqu'ici.

CHAPITRE V.

Gouvernement personnel de Louis XIV. — Changements dans la politique, à l'extérieur, et dans toutes les branches de l'administration, à l'intérieur. — La cour du roi à Paris. — Principes de décadence déjà sensibles dans la capitale. — Constructions dans cette ville; le Louvre. — Menées des protestants et des jansénistes, à Paris; faits divers; mesures prises par l'autorité. — Administration de Colbert. — Les lettres, les arts et les sciences, à Paris, sous Louis XIV. — Fondations religieuses et civiles. — Changements dans l'administration de la justice, de la police et des subsistances. — État de Paris; topographie; mœurs et coutumes. — Améliorations de tout genre; événements divers. — Troubles entre la cour de France et le saint-siége, au sujet de la régale, etc., etc. — Assemblée des évêques de France à Paris; les quatre articles dressés pour formuler les libertés de l'Église gallicane. — Révocation de l'édit de Nantes. — Règlements d'administration; établissements divers; inventions et découvertes; événements à Paris jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Le jour qui suivit la mort du cardinal Mazarin, le roi Louis XIV tint lui-même, au Louvre, son conseil, où siégeaient le chancelier Séguier, le surintendant des finances Fouquet, les secrétaires d'État de Brienne, père et fils, de la Vrillière, du Plessis Guénégaud, Le Tellier et le ministre d'État de Lionne. « Messieurs, leur dit-il, je vous ai fait assembler pour vous dire que jusqu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu M. le cardinal, mais que dorénavant j'entends les gouverner moi-même : vous m'aiderez de vos conseils quand je vous les demanderai. » Ces paroles annoncèrent que le règne personnel et absolu de Louis XIV commençait.

Ce jour-là même apparaissait, sous des formes mieux accusées, la transformation politique qui, depuis Richelieu surtout,

s'opérait lentement en France. Le célèbre cardinal-ministre avait brisé les grands et les protestants comme pouvoir politique; d'un autre côté, la Fronde venait de ruiner la magistrature parlementaire en mettant à nu ses desseins ambitieux et son impuissance radicale; sur les débris des anciens pouvoirs politiques, il n'en restait plus qu'un debout, le pouvoir royal, mais celui-là, avec la force de tous les autres. Le peuple français, qui veut surtout être gouverné, ne voyait alors dans la royauté qu'une puissance qui l'avait toujours protégé et défendu, à travers les longs siècles de notre histoire, contre l'orgueil et l'oppression de la noblesse féodale ou aristocratique. Sans se préoccuper des dangers du despotisme, il saluait l'avénement de la monarchie pure absolue comme un fait venant à son heure, et un résultat des révolutions successives du temps passé, en harmonie avec les opinions et les mœurs de l'époque.

L'héritier de Richelieu, l'élève de Mazarin, se trouvait en rapport de caractère, d'âme et d'esprit avec le rôle de roi absolu que la force des choses semblait lui donner; pendant cinquante ans sa froide et solennelle figure allait planer sur la France avec la même majesté; mais s'il prenait les bénéfices du pouvoir absolu, il sut constamment aussi en accepter les charges. L'*État, c'est moi!* avait-il dit au commencement de son règne, en énonçant seulement un fait; on le vit dès lors s'astreindre à huit heures de travail par jour avec ses ministres, sans jamais y manquer pendant les deux tiers au moins de sa longue carrière. Il siégeait régulièrement au conseil, écoutant, consultant, mais jugeant lui-même; il accomplissait ensuite avec exactitude les devoirs extérieurs, les cérémonies et les fêtes de la royauté, et savait encore trouver du temps pour les plaisirs. Les effets de cette application aux affaires qui, comme le cours de l'astre formant sa devise, ne varia jamais, ne manquèrent pas de se faire sentir vivement dans l'action du gouvernement. Sous sa

main assurée et vigoureuse, une activité jusqu'alors inconnue vint tout animer en France, soit dans la politique générale, diplomatie, guerre, colonisations, commerce extérieur; soit dans les divers départements des services publics et dans les différentes branches de l'administration intérieure du royaume,

La diplomatie était née en Europe vers la fin du xv° siècle; mais n'ayant encore rien eu de suivi ni de systematique dans ses allures, elle n'avait pu amener des combinaisons grandes et durables parmi les peuples. L'esprit positif de Louis XIV vit tout de suite les avantages immenses qu'il pouvait en retirer pour sa politique extérieure; et le soin judicieux qu'il apporta constamment dans le choix de ses agents plaça la diplomatie française bien au-dessus de toutes celles de l'Europe. Ce fut par son moyen, non moins que par la voie des armes, qu'il poursuivit le but constant de toutes ses pensées, durant le cours entier de son long règne, c'est-à-dire l'établissement de la prépondérance de la France en Europe et l'abaissement des puissances rivales; la force du royaume à l'intérieur et la conquête de ses limites naturelles à l'extérieur. Un des résultats généraux que produisirent alors les travaux du brillant corps diplomatique de la France fut la naissance régulière du système d'équilibre européen qui, après s'être soutenu jusqu'à nos jours, penche peut-être aujourd'hui vers son déclin pour faire place à la formation de la grande unité celtique dans les États occidentaux de l'Europe et de l'unité slave dans sa partie orientale.

La politique extérieure toujours habile, sinon toujours juste, de Louis XIV, s'appuya constamment sur des guerres qui ne cessèrent jamais d'avoir le caractère politique pour prendre celui de grandes entreprises ou d'aventures militaires et d'expéditions proprement dites. Justes ou injustes, utiles ou nuisibles à la France, il ne les fit jamais que pour des motifs sérieux, que pour l'accroissement de la puissance ou du territoire du royaume. En définitive, leur résultat fut de former

la France telle, à beaucoup d'égards, qu'elle se trouve encore aujourd'hui. Les armes de Louis XIV conquirent la Franche-Comté, l'Alsace, la Flandre, qui sont restées incorporées au royaume. Ce prince révéla à la France le secret de sa force et lui montra qu'elle peut se jouer des ligues de l'Europe jalouse. Il eut une fois 800,000 hommes sous les armes, 11,000 soldats de marine, 160,000 matelots, 1,000 élèves de marine, 198 vaisseaux de 60 canons, et 30 galères armées.

A l'intérieur, la France de Louis XIV ne se montrait pas moins vigoureuse par son administration et sa législation qu'à l'extérieur, par l'éclat de sa diplomatie et de ses armes. Tous les moyens réguliers dont peut disposer un pouvoir central pour faire pénétrer son action et sa force dans les divers éléments, d'ordinaire si incohérents, de la société, l'administration sut alors les découvrir et les appliquer avec un grand jugement, quelquefois avec bonheur. Aujourd'hui même, si l'on examine attentivement dans leur jeu les différentes branches des services publics, impôts et finances en général, routes, industrie, commerce, administration militaire, police, voirie, navigation, on en trouvera sous Louis XIV, ou le développement ou la grande amélioration, et quelquefois même l'origine. On y remarquera en même temps un travail incessant dans tout ce qui concerne la législation, et une activité sans égale pour donner aux mesures administratives, par le moyen de bonnes dispositions législatives, cette force et cette continuité qui peuvent seules les rendre efficaces : aussi, tout en cherchant à rabaisser la gloire de la France, les États étrangers s'empressaient-ils dès lors de lui emprunter les applications heureuses et les diverses découvertes de son génie. En Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre, partout furent adoptés et suivis les édits de Louis XIV pour la justice; ses règlements pour la marine, l'industrie et le commerce; ses ordonnances pour l'armée; ses institutions pour la police des routes et des villes. Tout fut pris, tout fut copié,

jusqu'à nos mœurs, nos modes, nos costumes, nos goûts et nos préjugés. Ce fut alors, surtout, que la langue et la littérature de la France devinrent la langue et la littérature de l'Europe civilisée.

Mais ce beau côté, ce dehors éclatant de Louis XIV eut son revers, et un triste revers, c'est-à-dire les erreurs, les fautes, les injustices, les crimes même et les excès de divers genres, que ne manque jamais de faire naître à la longue un pouvoir souverain sans contrôle ni responsabilité. Toute puissance humaine, si elle n'est balancée et fortement contenue, est portée presque irrésistiblement à exagérer son principe jusqu'à la passion et à l'abus, et le gouvernement absolu beaucoup plus encore que les autres. L'absolutisme, principe unique et seule base de celui de Louis XIV, portait en lui-même le germe d'une décadence inévitable et prompte. Celles des anciennes institutions qui pouvaient mériter ce nom ne subsistaient plus; Louis XIV, qu'elles auraient gêné, acheva d'en effacer les les derniers restes, sans songer à les remplacer. La France manquait ainsi complétement, à cette époque, de forces politiques libres et indépendantes existant par elles-mêmes, capables d'action spontanée, et, au besoin même, de résistance : aussi, tout en rendant notre patrie, pour l'administration intérieure, l'influence extérieure, les lettres et les arts, à peu près ce qu'elle est demeurée, Louis XIV, qui posait sa volonté comme règle unique, qui considérait la liberté, la la propriété, et même la vie de ses sujets, comme ses biens propres, fut-il vu constamment écrasant les restes des libertés publiques, violant les priviléges des provinces et des villes, enrichissant ses favoris et ses courtisans au moyen de confiscations odieuses. Au lit de mort, apercevant l'étendue de ses fautes et de ses erreurs, il disait à son arrière-petit-fils, Louis XV, qui lui succédait : « Mon enfant, tout votre bonheur dépendra d'être soumis à Dieu et du soin que vous aurez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheu-

reux pour n'avoir pas fait. Ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour les constructions, ni dans celui que j'ai eu pour la guerre : c'est la ruine des peuples. J'ai souvent entrepris la guerre trop légèrement, et l'ai soutenue par vanité. » En faisant arriver jusqu'à lui la voix de la vérité, et au besoin en contrôlant ses actes, une institution politique émanant de la nation, indépendante, et sagement établie, lui aurait fait éviter ces fautes désastreuses pour le présent comme pour l'avenir, et lui eût ainsi épargné bien des regrets au moment suprême de la mort.

A ces causes publiques, pour ainsi dire, et générales d'une prochaine décadence, venaient s'en joindre d'autres plus personnelles et plus intimes. Durant trente ans l'ostentation des amours illégitimes de Louis XIV, trempant la royauté dans les couleurs du vice, corrompit tout autour de lui. Pour bien longtemps la brillante cour du roi de France devint ainsi un théâtre public de fornications et d'adultères qu'une immoralité révoltante transformait en titres de noblesse, d'honneur et de gloire. Des courtisanes célèbres couvrant, comme le roi, leurs désordres d'un air de décence, devinrent des personnages; on les vit se faire le centre honoré de sociétés composées des noms les plus illustres de la France : des Villarceaux, des Condé, des Coligny, des Longueville, des La Rochefoucauld, des Sévigné, des La Châtre, des Gourville, des d'Effiat, des Clérambault, des d'Albret, des d'Estrées, etc., etc. L'exemple du vice est contagieux, surtout quand il vient de haut; de la cour ces mœurs corrompues ne manquèrent pas de passer à la bourgeoisie, et de s'infiltrer même, jusqu'à un certain point, dans les masses du peuple.

Par leur rigide fatalisme, les doctrines du protestantisme et les opinions des partisans de Jansénius préparaient admirablement les diverses classes de la société à toute espèce de relâchement. A la suite de ces erreurs pernicieuses, l'athéisme lui-même commençait à s'y montrer à découvert et à y devenir

fort sensible. D'après un auteur de l'époque, il y avait à Paris plus de cinquante mille athées vers les commencements du règne de Louis XIV. Leibnitz écrivait un peu plus tard, dans ces pages où il prédit si clairement la révolution de 1789 : « On a le droit de prendre des précautions contre les mauvaises doctrines qui ont de l'influence dans les mœurs et dans la pratique de la piété, comme celles de ces hommes qui vont contre la Providence d'un Dieu parfaitement sage, bon et juste, et contre cette immortalité des âmes qui les rend susceptibles des effets de sa justice, sans parler d'autres opinions dangereuses, sous le rapport de la morale et de la police. Ces hommes, se croyant déchargés de la crainte importune d'une Providence surveillante et d'un avenir menaçant, lâchent la bride à leurs passions brutales et tournent leur esprit à séduire et à corrompre les autres; s'ils sont ambitieux et d'un caractère un peu dur, ils sont capables, pour leur plaisir et leur avancement, de mettre le feu aux quatre coins de la terre; j'en ai connu de cette trempe que la mort a enlevés; tout se prépare pour une révolution générale en Europe : l'amour de la patrie, du bien public et le soin de la postérité ne sont plus de mode; et ils cesseront de l'être bien d'avantage encore quand ils ne seront plus soutenus par la bonne morale et la vraie religion, que la raison naturelle elle-même nous enseigne. L'on se moque hautement de l'amour du pays; l'on tourne en ridicule ceux qui ont soin du public, et si quelque homme bien intentionné parle de ce que deviendra la postérité, on répond : alors comme alors; mais il pourra arriver à ces personnes d'éprouver elles-mêmes les maux qu'elles croient réservés à d'autres. » Telles étaient déjà, dès cette époque brillante du grand roi de France, les sombres prévisions qu'une parfaite connaissance des divers éléments constitutifs de la société européenne mettait dans l'un des esprits les plus élevés et des meilleurs observateurs du siècle.

A la mort de Mazarin, ces différents principes de décadence

et de destruction qui devaient produire bientôt l'âge de Louis XV et ensuite la révolution de 1789, n'existaient encore qu'en germe dans la société : ils n'étaient sensibles que pour un petit nombre d'hommes sages et clairvoyants ; la foule se laissait éblouir par la majesté et l'éclat sans pareil qui environnaient le trône de France.

Sur la recommandation du cardinal, le roi venait de faire entrer au ministère un homme qui, bien que sorti d'un comptoir, avait, au plus haut degré, le sentiment de la grandeur du pays. A travers un esprit un peu pesant et dur, Louis XIV eut le mérite d'apprécier toute la valeur de Colbert, l'élévation de son âme, la justesse et la solidité de ses vues, son activité infatigable et son aptitude pour un travail incessant. Il mit successivement dans ses mains, et finit par lui confier entièrement, les attributions de l'intérieur, du commerce, des finances et même celles de la marine, que Colbert menait par les soins de son fils Seignelay. Sous les yeux et la surveillance attentive du souverain, cet homme supérieur dirigea pendant vingt-deux ans les affaires du royaume : gouvernement général, institutions publiques et particulières, détails d'administration dans les divers services de l'État, sa main se trouve partout ; c'est un des hommes qui ont le plus fait pour la gloire de la France.

Un peu plus tard, et à partir de l'année 1666, la guerre fut dirigée par Louvois, esprit exact et sûr, mais administrateur farouche et violent. Son influence balança celle de Colbert. Placé entre ces deux hommes, dont les services lui étaient nécessaires, Louis XIV les maintenait et était en même temps maintenu par eux : c'était le seul équilibre de son règne.

Du vivant même de Mazarin, le jeune monarque avait commencé à manifester son goût naturel pour les grands travaux de construction. Vers la fin de 1660, l'architecte Levau, d'après ses ordres, avait repris les deux ailes septentrionale et méridionale du Louvre, abandonnées depuis plusieurs an-

nées. Quand le cardinal fut mort, quelques mois plus tard, on vit Louis, devenu son propre premier ministre, se livrer avec la même ardeur aux affaires du royaume et à cette passion pour les constructions monumentales qui devait l'entraîner si loin. En même temps que les travaux du Louvre, Levau menait de front, avec la plus grande activité, ceux du palais des Tuileries qu'il restaurait et remaniait de fond en comble, ceux du pavillon Marsan qu'il construisait à neuf, et ceux du collége des Quatre-Nations, ou collége Mazarin, qu'il élevait sur l'emplacement de l'ancienne tour de Nesle vis-à-vis du Louvre. Ce bâtiment était un legs du cardinal. Au début de ces diverses entreprises, un incendie vint dévorer au Louvre, vers le commencement de 1661, la petite galerie de Henri IV avec les précieuses peintures de Bunel, de Dubreuil et de Porbus, dont elle était décorée. Loin d'être troublé par ce sinistre, Louis ordonna à Levau et au peintre Lebrun de réparer immédiatement le désastre sans ralentir les travaux sur aucun autre point.

Des lettres patentes de 1659 avaient ordonné la vente des terres vaines et vagues de l'ancien fossé de la porte de Nesle jusqu'à la rivière, avec la condition d'y élever des maisons; en même temps on avait dressé des plans pour y former un quai régulier. Quand on bâtit le collége Mazarin en 1661, le roi fit exécuter les plans préparés, et cette partie des quais prit peu à peu l'aspect qu'elle a conservé jusqu'aux derniers travaux d'élargissement et de rectification.

Sur plusieurs autres points de la ville, on faisait aussi des travaux et l'on créait des établissements : tels qu'une halle au poisson que l'on formait dans une maison de la rue de la Cossonnerie, une boucherie à quatre étaux que l'on construisait, au carrefour de la Croix-Rouge, dans le faubourg Saint-Germain; tels que les fossés du chemin de la porte Saint-Bernard, sur les bords du fleuve que l'on comblait; et tels enfin, que les travaux importants d'agrandissement, de réparation et de

remaniement de tout genre, qu'on exécutait dans le magnifique palais Mazarin, situé rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la rue Vivienne, derrière le Palais-Royal : ce palais forme aujourd'hui la Bibliothèque impériale.

Cette même année, le roi fit transporter au cabinet du Louvre la belle collection de médailles d'or, d'argent et de bronze, de pierres gravées antiques, de camées et d'autres objets d'art ou de prix que lui avait laissés, par testament, son oncle Gaston, duc d'Orléans, décédé à Blois, dans le courant de 1660.

Quant aux travaux de reconstruction du Louvre, l'achèvement de ce palais sembla occuper, pendant plusieurs années, toute l'attention et toute l'ardeur du jeune roi. Aussi une activité sans égale faisait-elle disparaître rapidement les tours, les tourelles et les autres parties du vieil édifice qui dataient d'avant Henri II. L'on avait arrêté le projet d'établir au levant l'entrée principale du monument, et d'ouvrir, à cet effet, une large et belle place aux abords. Pour y parvenir et déblayer le terrain, l'on démolit d'abord l'hôtel du Petit-Bourbon, antique résidence féodale construite sous Charles V, par son beau-frère, le duc de Bourbon; il y avait alors un grand théâtre où l'on donnait parfois des bals et des spectacles; tout récemment, le roi venait de prêter cette salle à la troupe de Molière. Il fallut ensuite acquérir, à prix d'argent et par voie d'expropriation, d'autres habitations importantes qui se trouvaient au delà du Petit-Bourbon, comme le petit hôtel de Choisy, le grand et bel hôtel du duc de Longueville, autrefois hôtel d'Alençon, les hôtels de Villequier, d'Aumont, de la Force et de Créqui. Au moyen de ces acquisitions, le terrain devint libre peu à peu, depuis le Louvre jusqu'à la rue des Poulies. Pour donner à la place projetée de plus grandes proportions, l'on avait l'intention d'entamer plus tard le massif de maisons qui était au delà de cette rue; mais, par la suite, d'autres idées vinrent faire changer ces desseins.

Colbert, qui ne s'effrayait pas encore de la passion du roi pour les constructions, mit la main à cette entreprise, comme il la mettait partout dans le gouvernement et l'administration. Il sut persuader au jeune prince que le seul moyen d'élever un monument digne de lui, était d'attirer de Rome à Paris le successeur de Michel-Ange, le chevalier Le Bernin (Bernini), ce génie prodigieux, disait-on alors, qui avait élevé les colonnades de Saint-Pierre, qui avait fait la place Navonne et tant d'autres merveilles en Italie. Pour le déterminer à passer les monts, Louis XIV lui écrivit de sa propre main une lettre qu'il lui fit porter par un envoyé exprès. Le Bernin quitta Rome et se dirigea vers Paris. Il reçut en France, partout où il passa, des honneurs tels qu'on n'en rend guère qu'aux princes du sang. Le prince lui fit à Saint-Germain un accueil digne également du plus grand roi et du plus illustre artiste de l'époque. Le Bernin se mit à l'œuvre et ne tarda pas à présenter ses plans; mais une foule d'artistes et d'ennemis, jaloux des excès d'honneurs rendus à cet étranger, travaillèrent ensemble à sa ruine depuis le jour même de son arrivée. A force de manœuvres tantôt sourdes, tantôt ouvertes, ils parvinrent à discréditer son talent à la cour, et finirent par le perdre, d'abord dans l'esprit de Colbert, et ensuite dans celui du roi lui-même. Harcelé de tous côtés, accablé de fatigues et d'ennuis, Le Bernin quitta Paris pour retourner à Rome, du consentement du roi, qui lui fit donner trois mille louis d'or, avec deux brevets de 12,000 livres de pension par an, un pour lui et un pour son fils. Après son départ, tous ses plans furent abandonnés. Charles Perrault, premier commis de l'intendance, en avait présenté un qu'avait dressé son frère, le docteur Claude Perrault. A force d'adresse et de persévérance, il parvint à le faire agréer, et l'on décida qu'il serait exécuté sous la direction du premier architecte du roi, Levau. Ce plan était ce qu'on appelle la colonnade du Louvre, avec les constructions neuves du palais qui s'y rattachent. L'on mit aussitôt la

main à l'œuvre, et, pendant plusieurs années, les travaux furent poussés avec ardeur. Le public ignora quelque temps quel était l'auteur réel du plan qu'on exécutait. Toutefois, la vérité finit par être connue, et le docteur Claude Perrault, sans abandonner entièrement les sciences, s'adonna principalement à l'architecture. Colbert lui confia la construction de l'Observatoire, édifice savamment bâti, mais d'un aspect lourd et bizarre. Après l'Observatoire, Perrault entreprit un monument à la gloire de Louis XIV, c'est-à-dire un grand arc de triomphe qui devait orner l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Les fondements en furent jetés; mais la construction, poursuivie dès l'abord avec lenteur, ne tarda pas à être abandonnée. La colonnade du Louvre s'acheva dans l'année 1670. Levau avait cessé de vivre, et l'on croyait que Perrault serait appelé à lui succéder, comme premier architecte du roi; mais, malgré tout le bien que lui voulait Colbert, il ne fut pas choisi. Ce titre tomba aux mains de Jules Hardouin Mansart, jeune homme de vingt-trois ans, qui n'était encore connu par aucune œuvre marquante. Beaucoup d'esprit, de souplesse et d'audace, de grandes espérances de talent et l'amitié de Lebrun lui valurent cette immense faveur que devait bientôt suivre une fortune plus éclatante encore.

A cette époque, Perrault n'était occupé que de son Louvre; malheureusement le roi n'y pensait plus. Depuis deux ans Versailles avait chassé le Louvre de son esprit. Il ne voulait d'abord, disait-il, que remanier et étendre le petit rendez-vous de chasse de son père, et c'était à Levau qu'il avait confié ce soin. Dans les années 1669 et 1670, les travaux de Versailles prirent, sous la direction de cet architecte, une grande importance; les dépenses commencèrent à y égaler, et même à dépasser, de trois à quatre cent mille livres les sommes employées au Louvre pendant cette même période. Mais ce fut bien autre chose quand le jeune Mansart eut pris la direction des travaux. L'ardeur du roi s'accrut de la fougue complaisante et

habile de son nouvel instrument. Dès la première année, les dépenses de maçonnerie, qui, en 1669, n'avait pas dépassé à Versailles 1,200,000 livres, qui, en 1670, n'avaient pas atteint 2,000,000, s'élevèrent tout à coup à 3,400,000 livres, tandis qu'au Louvre elles descendirent au-dessous de 1,000,000, tombèrent, l'année suivante, à 213,000 livres, et furent réduites, dès 1672, à une somme insignifiante de 58,000 livres environ. Colbert gémissait et faisait de courageuses remontrances, mais en vain; il avait compté sur la gloire de terminer le Louvre, il fallut y renoncer. Depuis l'année 1672, à peine trouve-t-on sur les comptes royaux qui regardent ce palais la mention de quelques sommes suffisantes pour son entretien. L'on n'y bâtit rien de nouveau : les constructions de Versailles semblent tout absorber.

L'année 1660, qui précéda celle où mourut Mazarin, avait vu disparaître un de ces hommes qui honorent l'humanité tout entière, et qu'on désirerait de voir immortels, saint Vincent de Paul. Quoique épuisé de travaux et accablé d'infirmités, dans les dernières années de sa vie, il n'avait rien perdu de son activité ni de sa sensibilité. Les soins de la religion et le soulagement du prochain l'occupaient encore tout entier, lorsque Dieu vint lui demander sa belle âme, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Quelques mois auparavant était morte aussi, à Paris, la pieuse et courageuse madame Le Gras, supérieure générale de l'admirable institution des Sœurs de la charité, qu'elle avait fondée sous la direction de saint Vincent de Paul. Mais au moment même où l'Église de France perdait ainsi un ministre qui faisait sa gloire par l'ascendant du cœur et le génie de la charité, elle en voyait paraître dans son sein un autre, que l'élévation de l'âme, le sublime de l'esprit et le génie de l'intelligence allait placer au premier rang, parmi les grands hommes de toutes les nations et de tous les âges. Ce fut en 1661 que Bossuet commença à se faire connaître, en prêchant l'Avent et le Carême au Louvre. Dès son début l'on sut l'ap-

précier, et Louis XIV sentit combien il était supérieur aux prédicateurs qu'il avait entendus jusque-là. Les hérétiques de toutes les confessions eurent dès lors en face un adversaire redoutable qui, de sa puissante main, allait faire aux sectes protestantes ces blessures profondes dont elles ne devaient jamais guérir.

A côté des sectateurs de Luther et de Calvin, l'on voyait alors s'agiter plus que jamais, à Paris, les partisans des doctrines de Jansénius. Pascal, pliant son esprit grave à la flexibilité et à la malignité requises pour produire des libelles pleins de sel et de sarcasmes, faisait courir depuis cinq ans les *Provinciales* dans tout Paris. Le fini de cette œuvre littéraire, où se montrait gravé le génie de l'auteur, son imprévu et sa perfection, sous le double rapport du genre et de la langue, lui donnaient un succès immense et mettaient les rieurs du côté du parti qu'elle défendait, c'est-à-dire des jansénistes. Nicole, un de leurs plus habiles écrivains, entreprit de les faire connaître dans toute l'Europe, et en fit une élégante traduction latine, sous le nom supposé de *Guillaume Wendrock*, comme Pascal s'était caché sous celui de *Montalte*. Malgré leur vogue, toutefois, ces libelles spirituels ne séduisirent pas tous les esprits : les hommes graves et sérieux en reconnurent bientôt le faible. Dès leur apparition, le parlement de Provence les fit brûler publiquement, comme *remplis de calomnies, de faussetés, de suppositions et de diffamations*. Plusieurs évêques les censurèrent, et le pape les condamna le 6 septembre 1657. Pascal lui-même ne les défendait pas. Quelqu'un lui reprochant un jour de n'avoir cherché qu'à servir le parti janséniste, en calomniant ses adversaires, en leur prêtant des sentiments qu'ils n'avaient pas, et en dénaturant également leurs pensées et leurs expressions : « Ce n'est pas à moi, répondit-il, qu'il faut imputer le mal ; je n'ai fait que mettre en œuvre les renseignements qu'on m'a donnés. » En 1661, le roi fit examiner les *Lettres provinciales*, françaises et latines, par

les évêques de Rennes, de Rodez, d'Amiens et de Soissons, et par neuf docteurs de Sorbonne. Ils déclarèrent solennellement qu'elles contenaient et défendaient les opinions erronées de Jansénius.

La même année, le clergé de France et la Faculté de théologie de Paris, réunis par l'ordre du roi en assemblée générale, cherchèrent un moyen efficace pour poursuivre et forcer les sectaires rebelles dans toutes les équivoques par lesquelles ils se défendaient. A cet effet, ils prescrivirent la signature d'un formulaire conçu dans les termes suivants : « Je me soumets sincèrement à la constitution du pape Innocent X, du 31 mai 1653, selon son véritable sens, qui a été déterminé par la constitution de notre saint père Alexandre VII, du 16 octobre 1656. Je reconnais que je suis obligé, en conscience, d'obéir à ces constitutions, et je condamne de cœur et de bouche, la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius, contenues en son livre *Augustinus*, que ces deux papes et les évêques ont condamné, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée contre le vrai sens de ce docteur. » La déclaration de l'assemblée fut autorisée par un arrêt du conseil auquel le roi joignit une lettre pour tous les prélats du royaume.

Les communautés religieuses de Paris et de la province s'empressèrent de signer le *Formulaire;* mais l'abbesse et les religieuses des deux monastères de Port-Royal s'y refusèrent formellement. Le lieutenant civil se transporta aussitôt dans ces deux établissements pour y faire exécuter une mesure que l'arrêt du conseil avait rendue loi du royaume. Sur un nouveau refus des religieuses, ce magistrat en fit sortir les pensionnaires; quelques mois après, les novices et les postulantes furent également mises hors des deux maisons, et l'on conduisit à la Bastille le directeur de Port-Royal, Singlin, d'après les conseils duquel les religieuses opposaient cette résistance aux injonctions de l'autorité. Pressées de plus en plus de signer le

Formulaire, ainsi que l'avaient déjà fait les autres communautés; elles déclarèrent par un écrit, vers la fin de l'année, qu'elles embrassaient sincèrement et de cœur tout ce que Innocent X et Alexandre VII avaient décidé sur la foi, et qu'elles rejetaient les erreurs condamnées par ces deux papes. Ce fut là tout ce qu'on put obtenir d'elles, et l'on s'en contenta pour le moment. Mais Port-Royal était le centre et le foyer ardent des doctrines jansénistes, que voulait anéantir l'autorité civile, non moins que l'autorité ecclésiastique. Trois ans plus tard, M. Péréfixe, nouvellement élu archevêque de Paris, fit un mandement pour la signature du *Formulaire*. Ayant surtout à cœur d'obtenir cette signature des religieuses de Port-Royal, il se transporta lui-même dans leur établissement de Paris, accompagné de plusieurs membres distingués du clergé, parmi lesquels était Bossuet. Tous les moyens de persuasion furent tentés successivement pour les décider à obéir; mais l'on s'aperçut bientôt que des maîtres les avaient instruites de leur côté pour les préparer à la résistance. Ils leur avaient appris, comme on le sut plus tard par le docteur Arnaud lui-même, à ne pas tenir compte des décisions des papes, parce qu'ils pouvaient faillir; à mépriser les constitutions faites par les évêques, parce que le grand prêtre Caïphe, les scribes et les docteurs de la loi avaient crucifié Jésus-Christ; à dédaigner les bons exemples du reste des fidèles, parce qu'il ne restait plus de foi dans le monde, et qu'elles seules formaient le petit nombre qui appartenait au Fils de Dieu; à ne pas s'affliger de la privation des sacrements et de la parole de Dieu, parce que le Seigneur enseignait lui-même tous les hommes; que le juste vivait de foi, que la chair ne servait de rien, et que, pour être retranché extérieurement de la communion de l'Église, l'on n'est pas privé de la participation spirituelle de la sainte table, de laquelle l'âme peut s'approcher par la foi. Quatre de ces religieuses se soumirent; les autres, assemblées en chapitre, déclarèrent par un acte que tout ce qu'elles pou-

vaient faire était de reconnaître ce qui concernait la foi, et de se taire *sur le fait* dont leur sexe et leur état ne leur permettait pas de juger. Ce fut en vain que Bossuet s'efforça de leur persuader de signer qu'elles croyaient *au fait* sur la foi de leur archevêque; ces femmes obstinées se montrèrent inflexibles et protestèrent contre tout ce qu'on pourrait tenter sur elles. L'archevêque, à bout de patience, finit par leur dire : « Vous êtes très-vertueuses, vous êtes pures comme des anges et orgueilleuses comme Lucifer; vous avez une opiniâtreté et une superbe de démon. »

Alors le gouvernement prit des mesures pour détruire et disperser cette communauté qu'il considérait comme aussi dangereuse pour le maintien du pouvoir civil que de l'autorité ecclésiastique : l'abbesse et onze religieuses furent renvoyées du monastère de Paris; mais, loin d'être changées par ce moyen rigoureux, elles adressèrent aussitôt une requête au parlement contre leur archevêque. Le prélat y répondit en rendant une sentence qui les déclarait rebelles et indignes de participer à la communion des fidèles. On les rassembla toutes à Port-Royal-des-Champs : c'est là, qu'au nombre de soixante-quinze, elles résistèrent jusqu'en 1669. L'archevêque leur interdit l'usage des sacrements, l'office t l'entrée du chœur, sans qu'une seule se montrât ébranlée. Cinq de ces femmes aimèrent mieux mourir excommuniées que de donner la moindre marque de repentir. Nicole leur avait appris qu'une excommunication injuste, loin de nuire à celui qui la souffre, devient une espèce de martyre très-méritoire. Quelques personnes, à Paris, blâmèrent tout haut le traitement que le pouvoir civil infligeait aux religieuses de Port-Royal, et voulurent faire d'elles des victimes persécutées; mais tous les bons esprits, tant parmi les laïques que parmi les ecclésiastiques, se reportant à l'époque fatale où Luther commençait à propager ses erreurs, et comprenant les dangers immenses des doctrines jansénistes pour la société ac-

tuelle tout entière donnaient, au nom du salut commun, leur pleine adhésion au moyen qu'employait le gouvernement dans cette circonstance pour prévenir et arrêter le mal. Quant à l'ensemble de la population, elle avait pris jusqu'alors peu de part aux débats de ces questions religieuses et sociales, que des formes bien accusées et purement matérielles n'avaient pas encore fait descendre jusqu'à elles.

Tout en se montrant ainsi ferme et décidé au milieu d'agitations théologiques dangereuses qu'il entendait bien maîtriser, le gouvernement de Louis XIV n'en dirigeait pas d'une main moins vigoureuse les diverses parties de l'administration civile. En entrant au conseil du roi, en 1661, Colbert porta ses premiers regards sur les finances, cette partie si importante des services publics dans un État. Sous ce rapport, une attention sérieuse lui dévoila une situation déplorable et bien dangereuse, à une époque surtout où le crédit public n'existait pas. Bientôt il vit que le scandale et l'immoralité de l'administration financière étaient plus fâcheux encore, et seraient plus difficiles à réparer que le désordre des finances elles-mêmes: l'œuvre de Sully était à recommencer; Colbert ne recula pas devant une pareille tâche, et se mit aussitôt à l'œuvre pour y organiser toutes choses sur de nouvelles bases. Le surintendant avait acquis peu à peu un pouvoir exorbitant impossible à contrôler et très-difficile à contenir; il fut supprimé. Ses attributions furent données à un nouveau conseil, *le conseil royal*, qui dépendit immédiatement et exclusivement du roi. Il était composé d'un président et de trois conseillers dont un intendant des finances, et c'était Colbert lui-même, remplissait les fonctions de trésorier de l'épargne. Ce conseil réglait le budget annuel des recettes et celui des dépenses, faisait le brevet de la taille, donnait les revenus à bail ou à ferme, et traitait toutes les questions générales en matière financière. Ses décisions étaient rédigées en forme d'ordonnances, et signées du roi. Les chiffres du budget restaient secrets. Au-des-

sous du conseil supérieur, on en plaça d'autres qu'on appela *grandes et petites directions*, et qui furent composés des principaux directeurs, contrôleurs et intendants de finances. Colbert créa ensuite une chambre de justice chargée de rechercher et de punir les malversations. Les fermiers et sous-fermiers des impôts furent tenus d'y apporter leurs baux, leurs registres et leurs comptes rendus ou à rendre; les engagistes, leurs traités; les receveurs, leurs états de recette et de dépense. Cette chambre procéda aussitôt à la révision de tous les traités; elle vérifia les titres des créanciers de l'État, en annula un certain nombre et réussit à effacer la trace de la plupart des désordres précédents. Colbert fit faire deux registres par le conseil des finances, un journal en partie double, où l'on écrivit la recette et la dépense journalière, et que le roi signait chaque mois, et un grand livre qui renfermait tous les documents nécessaires sur les divers revenus. Il renouvela et remit en vigueur les anciennes règles de la comptabilité, ainsi que les obligations imposées aux receveurs. Il en ajouta aussi de fort importantes. L'application de ces mesures sages et bien calculées produisit le meilleur effet. Les budgets du ministère de Colbert présentent une élévation à peu près constante de la recette brute ou totale. De 84,000,000, en 1661, cette recette monte chaque année jusqu'en 1666, où elle est de 92,000,000; elle s'élève alors par oscillations, jusqu'en 1675, où elle se trouve de 119,000,000. Après être descendue un peu, pendant les années de guerre qui précédèrent la paix de Nimègue, elle se relève en 1680, et atteint 120,000,000 en 1683, époque de la mort de Colbert. Cette élévation était due tout entière à une perception meilleure et à l'accroissement de la richesse générale, car les anciens droits ne furent pas augmentés.

Quand à la recette nette, c'est-à-dire à la quotité des sommes qui entrèrent au trésor central, ou épargne, elle s'éleva dans une proportion encore plus forte, par suite de la diminution successive des charges annuelles auxquelles les diverses bran-

ches du revenu étaient affectées. Les budgets de Colbert sont l'expression fidèle de sa gestion; il tenait à l'exactitude de ses comptes, et ne faisait pas de fausses finances : aussi le budget des dépenses demeura-t-il fixé, presque constamment, à un chiffre inférieur à celui des recettes. De cette manière, l'État se trouvait riche, et pouvait subvenir également, sans trop peser sur les populations, aux lourdes charges d'une guerre continuelle à l'extérieur, et aux grandes dépenses qu'entraînaient forcément avec elles les améliorations de tout genre tentées par l'administration à l'intérieur.

Colbert, qui était d'une économie si parcimonieuse et si rigide quand il s'agissait de fausses dépenses, se montrait grand et magnifique, comme son maître, lorsque l'honneur et la gloire de la France le demandaient. Comprenant toute l'influence qu'exercent la littérature et les sciences sur la société entière et sur le progrès de la civilisation générale, il fit donner, dès son entrée au conseil du roi, des encouragements et des pensions aux hommes de lettres, aux savants et aux artistes qui avaient un nom en France et même dans les pays étrangers. « Il n'y a pas un savant distingué, dit un contemporain, quelque éloigné qu'il soit de la France, que les gratifications du prince n'aillent le trouver chez lui. » — « Quoique le roi ne soit pas votre souverain, écrivait le ministre de Louis XIV au Hollandais Isaac Vossius, il veut néanmoins être votre bienfaiteur. » C'est Colbert qui, dans l'année 1663, complétait à Paris, les cinq Académies par la fondation de celle des inscriptions et belles-lettres, de celle de peinture et de celle de sculpture. C'est lui qui faisait déclarer, à la même époque, la gratuité de l'instruction, dans l'Université, qui confiait la Bibliothèque du roi, ainsi que le cabinet des médailles, aux soins éclairés de quelques hommes distingués, censeurs et journalistes, et enfin qui faisait donner des logements au Louvre aux savants et aux artistes illustres.

Il institua, la même année, un inspecteur du collége Royal.

Depuis sa fondation par François Ier, cet établissement avait vu augmenter à chaque règne le nombre de ses chaires. Sous Louis XIV, il en possédait dix-huit, sans compter l'inspecteur; elles furent tenues successivement par les hommes les plus illustres de chaque époque dans les sciences, dans les arts et dans les lettres. Le collége Royal fut en lutte constante avec l'Université de Paris, qui voulait étendre sa juridiction sur lui et l'absorber; mais, malgré tous les efforts des maîtres et docteurs universitaires, il sut toujours conserver son indépendance. En fortifiant l'instruction générale et en maintenant le niveau des études à une certaine hauteur, son enseignement élevé avait exercé d'année en année une influence sensible sur le développement de l'esprit humain; il avait ainsi contribué puissamment à produire le grand siècle littéraire de Louis XIV.

Ce fut surtout depuis la mort de Mazarin qu'on vit se dessiner avec netteté et grandir presque subitement ce beau siècle, qui forme dans les annales de l'histoire universelle, la quatrième des époques solennelles où le génie de l'homme s'est manifesté dans son plus vif éclat. A la génération de ces penseurs plus hardis et plus profonds peut-être, mais aussi plus âpres, qui avaient paru depuis le commencement du siècle jusqu'en 1661, à Malherbe, à Pierre Corneille, à Mézerai, à Pascal, succédait une autre génération d'écrivains aux formes plus régulières et plus brillantes, à l'esprit mieux discipliné et plus fécond du temps proprement dit de Louis XIV. La langue venait d'être fixée par Malherbe dans la poésie, par Balzac, Descartes et Pascal dans la prose. Vinrent Boileau, Molière, Racine, Bossuet, et l'art d'écrire atteignait la plus haute perfection à laquelle il ait été donné au génie de l'homme de parvenir. La France ne produisit pas d'épopée au siècle de Louis XIV; mais, par une espèce de compensation, jamais, dans aucun âge et chez aucun peuple, la poésie dramatique n'a brillé d'un plus vif éclat. Corneille vivait encore lorsque

Racine parut; et pendant plusieurs années le vieux poëte de Richelieu put voir grandir, à côté de sa propre gloire, la renommée d'un génie qui marcha au moins son égal. Après la noblesse, la force et le sublime de l'art tragique, dans *le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, apparurent successivement sur la scène la grâce, le pathétique, l'harmonie et la magnificence sans rivale d'un style inimitable, dans *Andromaque*, *Britannicus*, *Iphigénie*, *Phèdre*, *Esther*, *Athalie*. A côté des deux maîtres du théâtre dramatique, le génie de Molière, dans *le Misanthrope*, *le Tartufe*, *l'École des Femmes*, *l'Avare*, etc., etc., portait tout à coup la comédie de caractère à une perfection à laquelle on n'a jamais atteint. Les autres genres de poésie suivaient, pour la plupart, le genre dramatique. Quinault élevait l'opéra au rang des œuvres littéraires. Le maître du Parnasse, Boileau, marchant sur les traces d'Horace, donnait, dans l'*Art poétique*, un code simple, mais plein d'élégance et de sagesse, des vrais principes de la littérature et des grandes règles de l'art d'écrire. Ce code immortel était aussitôt approuvé et signé, pour ainsi dire, par les hommes les plus illustres de cette brillante époque. Boileau conquérait en même temps, pour la littérature française, les autres genres du poëte latin. Dans la satire, il attaquait les ridicules plus que les vices, et surtout les ridicules littéraires. Dans les épîtres, bien supérieures aux satires, il s'inspirait des idées générales qui feront vivre son œuvre. Le nom de La Fontaine se place tout naturellement à côté de ceux de Molière, de Boileau et de Racine. Sous sa plume enchantée l'apologue devient un petit poëme dramatique plein de sens, d'esprit et d'abandon, et acquiert tout à coup cette finesse ingénue, cette simplicité piquante et cette bonhomie familière qui rendent cet écrivain à tout jamais inimitable. La poésie lyrique ne fleurit que plus tard, et déploya plus d'art que d'enthousiasme. La pastorale resta faible ou trop spirituelle, et la poésie légère se montra constamment plus gracieuse que piquante.

Après les longs, les patients et habiles travaux de Balzac pour la formation de la prose française, Descartes vint la perfectionner, et Pascal la fixa. « Descartes, dit M. Cousin, invente et produit sans cesse, mais il laisse échapper encore bien des négligences. Pascal n'a pas cette fécondité inépuisable ; il n'est pas de la famille de ces grandes intelligences dont les pensées composent l'histoire intellectuelle du genre humain, il n'a mis dans le monde aucun principe nouveau ; mais tout ce qu'il a touché, il l'a porté à la suprême perfection. Il a plus de profondeur dans le sentiment que dans la pensée, plus de force que d'étendue. Ce qui le caractérise, c'est la rigueur, rigueur inflexible qui aspire en toutes choses à la dernière précision, à la dernière évidence : de là ce style net et lumineux, ce trait ferme et arrêté sur lequel se répand ensuite ou la grâce de l'esprit le plus aimable, ou la mélancolie sublime de cette âme que le monde lassa bien vite. » Malgré leur couleur janséniste et leur caractère de pamphlets pleins d'assertions fausses et calomnieuses, les *Provinciales* inaugurèrent, non moins dans la littérature que dans la langue, un genre encore inconnu en France, l'antique genre ou méthode socratique. Vinrent ensuite, avec les *Pensées*, cet éclat, cette grandeur naïve, cette magnificence simple et grave de langage qui étonnent et maîtrisent l'âme.

Ce fut-là le germe des beautés sublimes que Bossuet répandit à pleines mains dans ses *Oraisons funèbres*, ainsi que des grandes idées sur la misère et le néant de l'homme, dont il donna le développement avec une abondance et une fécondité si merveilleuses. Les *Pensées* préparèrent peut-être les *Oraisons funèbres*, et les *Provinciales*, l'*Histoire des variations* ; mais rien n'avait préparé le *Discours sur l'histoire universelle*, monument magnifique et immortel, malheureusement inachevé, où la beauté de l'exécution égale la force de la conception. L'on convient généralement que les qualités sublimes qui, dans l'*Oraison funèbre*, ont élevé Bossuet au-dessus de

toute comparaison, comme de toute rivalité, brillent aussi dans ses sermons, et cependant plus d'un critique leur oppose, leur préfère même ceux de Bourdaloue. Ces derniers sont, à la vérité, des chefs-d'œuvre de logique et des œuvres complètes ; jamais le raisonnement ne fut plus fort, plus serré, plus pressant ; le langage y est admirable de précision, d'autorité et de clarté ; mais Bourdaloue manque de feu, de pathétique, d'entraînement et de traits sublimes, c'est-à-dire des qualités les plus nécessaires à l'orateur, et si largement départies à Bossuet. Mascaron avait paru sur la chaire sacrée un peu avant Bossuet et Bourdaloue ; sa parole, quoique empreinte encore du faux goût et de la subtilité des orateurs de l'époque précédente, eut souvent de l'élévation et se montra animée. Dans certains moments il fut grand et fit paraître une âme vraiment éloquente. Parfois sa diction elle-même s'épurait et prenait une heureuse précision, avec un caractère remarquable d'énergie : sous ces rapports, il mérite d'avoir une place distinguée parmi les orateurs illustres du grand siècle. A côté de lui, Fléchier se montra toujours digne, toujours mesuré, et toujours remarquable par la souplesse et l'harmonie savante du langage ; mais dépourvu d'élévation, trop pauvre en grands contrastes, trop uniforme, surtout, à force d'élégance, il fut souvent aussi trop profane par l'ingénieuse finesse de ses peintures. Bien au-dessus de ces deux orateurs, se place, comme un parfait modèle, l'archevêque de Cambrai, avec sa candeur inspirée, sa simplicité aimable et animée, son abondance heureusement hardie et remplie d'images bibliques. Dans la carrière de l'éloquence sacrée, Fénelon eut un autre genre de mérite. Joignant le précepte à l'exemple dans trois dialogues qui resteront comme un de ses plus beaux titres d'orateur et d'écrivain, il traça des règles sûres pour former les jeunes prêtres destinés au ministère évangélique. Le monde littéraire lui doit le *Télémaque*, auquel il ne manque que d'avoir été écrit en vers

pour être le poëme épique de la France. Massillon ne paraît que plus tard dans la chaire, et semble appartenir au XVIIIe siècle.

L'éloquence judiciaire et parlementaire fut loin d'atteindre, sous Louis XIV, à la même hauteur que l'éloquence sacrée; cependant Lemaistre, Patru et Pélisson lui firent faire un progrès notable. En introduisant à l'Académie française, en 1640, l'usage des discours de réception, Patru donna naissance à l'éloquence académique, et l'on vit bientôt s'y joindre une nouvelle branche, par suite des concours ouverts sur différents sujets.

Dans le genre historique proprement dit, l'immortel *Discours sur l'histoire universelle* vint ouvrir une voie nouvelle et découvrit de vastes horizons jusqu'alors inaperçus; mais, à l'exception de l'abbé Vertot, qui semble appartenir plutôt à l'âge suivant, l'on ne vit point paraître alors de grand historien digne, à tous égards, d'être pris pour modèle. Toutefois, Hardouin de Péréfixe, Mézerai, Jean Le Laboureur, Rapin de Toyras, le P. Daniel, et quelques autres moins connus, laissèrent des œuvres qui ne sont pas dépourvues de mérite. En même temps d'abondants matériaux étaient déposés dans les correspondances des négociateurs, et surtout dans des mémoires précieux, dont quelques-uns, comme ceux du cardinal de Retz, élèvent ce genre presque jusqu'à la hauteur de l'histoire. Au commencement du siècle suivant, la plume vigoureuse de Saint-Simon, s'emparant du même genre par un chef-d'œuvre palpitant d'animation, énergique et demeuré sans rival, nous fera vivre de la vie même de cette société brillante et exceptionnelle qui s'agitait autour du grand roi. Deux femmes, madame de Sévigné et madame de Maintenon, nous y avaient déjà fait pénétrer intimement, en portant la correspondance épistolaire à ce haut degré de perfection qu'il est bien difficile de vouloir atteindre sans s'exposer à tomber dans l'affectation. Un autre peintre non moins remarquable des hommes de

ce siècle, La Bruyère, nous a laissé, sous le titre de *Caractères,* un livre qui fait époque et qui restera comme un monument impérissable, mettant à nu les misères éternelles du cœur humain. Les autres genres, dans la littérature proprement dite, furent cultivés également avec succès. La traduction fit quelques progrès; le roman de caractère s'éleva presque jusqu'à la hauteur de la comédie, et la critique littéraire prit naissance.

Dans les sciences morales, la métaphysique vint imprimer une action plus vive à l'esprit humain; et sans penser encore à donner une forme unique à leurs diverses observations, des moralistes de génie assemblèrent dès lors des matériaux précieux pour la composition d'un ensemble méthodique et d'un corps complet de doctrine. De la morale, l'esprit philosophique ne tarda pas à porter sa fécondité dans les sciences naturelles. Les autres sciences elles-mêmes ne furent pas négligées : les mathématiques prirent tout à coup un essor remarquable; la géographie naquit et les voyages scientifiques commencèrent. L'érudition classique ne fut pas moins cultivée qu'au XVIe siècle; mais le goût de la forme littéraire, proprement dite, qui dominait les esprits, la fit moins remarquer.

Les arts, sous Louis XIV, ne s'élevèrent pas à la hauteur des lettres. La peinture, cultivée d'abord avec génie, tomba bientôt dans une décadence qui allait s'accélérer pendant le siècle suivant; mais l'architecture, quoique bien inférieure pour le goût à celle des siècles précédents, jeta encore quelque éclat, et contribua pour sa part à la splendeur de cette brillante période. Dans la sculpture, l'art montra des progrès sensibles et produisit des œuvres remarquables.

Paris fut constamment le théâtre où l'on vit se déployer avec tant d'éclat les divers génies de cette époque, qui demeure sans rivale dans les annales universelles des nations, et éclaire encore de sa lumière fécondante le monde civilisé tout entier. A cette gloire, si grande pour la capitale intellectuelle

de l'univers, vient se joindre celle d'avoir vu naître et s'élever dans son sein un certain nombre des personnages illustres et un grand nombre des hommes de talent qui forment le siècle de Louis XIV. Les bornes que nous nous sommes fixées dans cet ouvrage ne nous permettant pas de faire ici, même succinctement, un tableau de leur vie et de leurs œuvres, nous nous contenterons de donner une simple nomenclature de leurs noms, en renvoyant aux biographies bien faites le lecteur qui désirerait connaître avec quelques détails ce qui les regarde.

Molière, Boileau-Despréaux, Gilles Boileau, Jacques Boileau, Paul Scarron, Claude-Emmanuel Luillier, dit Chapelle, François Le Coigneux de Bachaumont, Regnard, Régnier-Desmarais, Antoine Furetière, Charles Cotin, Philippe Quinault, François Colletet, Charles Rollin, Jean de Santeuil, Claude de Santeuil, Henri de Valois, Adrien de Valois, Charles de Valois de la Mara, Charles Rivière-Dufrény, Charles Perrault, Duché de Vancy, Saint-Pavin, Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, Étienne Pavillon, Pauline de Grignan, marquise de Simiane, Argonne, Antoine Aubery, Michel Baron, Henri Sauval, Claude Bouteroue, Dominique Bouhours, Armand de Bourbon, prince de Conti, frère du grand Condé, Giraud de Cordemoy, Jacques de La Vallée, seigneur des Barreaux, Baudelot de Dairval, Michel-Antoine Baudran, Beauchâteau, Nicolas Boindin, Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, François Cassandre, François Catrou, Jean-Antoine Du Cerceau, René Le Bossu; madame Deshoulières, sa fille, madame Antoinette-Thérèse Deshoulières, Hardouin de Beaumont de Péréfixe, François Charpentier, François Ilharart, abbé de La Chambre, Jean Chardin, Timoléon Cheminais de Montaigu, Louis Cousin, François-Timoléon de Choisy, Henri Cochin, le marquis de Coulanges, Courtilz de Sandras, Pierre Danet, Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, Louis Courcillon de Dangeau, Antoine Ferraud, Antoine de Pas, marquis de Feuquières, Noël Le Breton, sieur de Haute-

roche, Charles-Claude Genest, Antoine Poisson de Gomez, Jean Gallois, Gabriel Guéret, Jean-Baptiste du Halde, Barthélemy d'Herbelot, Charles de La Rue, le Père Joseph Jouvency, l'abbé Claude Fleury, Claude-François Fraguier, Nicolas Lhéritier, Joseph de La Font, Marc-Antoine Legrand, Antoine de Lafosse-d'Aubigny, la marquise de Lambert, dom Claude Lancelot, Jean-Baptiste Labat, Ambroise Lallouette, Eusèbe Laurière, Guillaume de Lisle ou Delisle, Jacques Lelong, Anne-Marie-Louise d'Orléans, Jacques Pousset de Montauban, Nicolas Malebranche, Antoine-Jacob de Montfleury, Jacques Marsollier, Matthieu de Montreuil, Sébastien Le Nain de Tillemont, Jean-Pierre Niceron, Charles Patin, Olivier Patru, Pierre Petit, Louis Ellies du Pin, François Petit de La Croix, Nicolas Joseph Poisson, Pasquier-Quesnel, Jacques Lequien de La Neuville, Jean Le Bouthillier de Rancé, Eusèbe Renaudot, Antoine de Rambouillet de La Sablière, Denis de Sallo, sieur de La Coudraye, Louis de Sanlecque, Jacques Savary des Brulons, Paul Tallemant, Jacques Tarteron, Tavernier, Melchisedech Thevenot, Jean Thevenot, Henri du Trousset de Valincourt, Jean Bonneau de Visé ou Vizé, Pierre de Lahire, G.-F.-A. marquis de Lhôpital, Nicolas de Malezieu, Claude-Antoine Couplet, Antoine Parent, Guillaume Amontons, Gui-Crescent Fagon, C.-F. Félix de Tassy. — Charles Lebrun, Charles de Lafosse, Michel Corneille, Noël Coypel, Bon Boullongne, Nicolas Largillière, et quelques autres peintres moins connus; Jules Hardouin Mansart, Claude Perrault, André Lenôtre, Alexandre-Jean-Baptiste Leblond, et plusieurs autres architectes, sculpteurs et graveurs moins connus; en outre, quelques musiciens de talent contribuèrent, sous l'impulsion de Lulli, aux progrès rapides de la musique, surtout depuis la création de l'Académie royale de musique, qui eut lieu plus tard, vers 1672.

L'Académie royale de danse avait été fondée en 1661; celle des sciences le fût dans le courant de l'année suivante. Ainsi,

le gouvernement de Louis XIV, malgré les graves affaires du dehors, les préoccupations de la politique générale et les embarras d'une guerre incessante, ne négligeait, à l'intérieur, aucun moyen d'imprimer une action, toujours plus vive et plus forte, au progrès de l'esprit humain dans toutes les branches de ses connaissances. Paris était le point où se concentraient incessamment les institutions nouvelles ainsi que les esprits d'élite qui assuraient ce progrès, et le foyer ardent d'où rayonnait partout la vive lumière qu'il produisait.

En 1662, le roi et la cour quittèrent cette ville pour aller s'établir définitivement à Saint-Germain-en-Laye, et un peu plus tard à Versailles; mais l'absence du prince n'arrêta pas l'élan que toutes choses avaient prises dans la capitale; les constructions royales, tout au plus, s'en ressentirent un peu. Avant de partir pour sa nouvelle résidence, Louis XIV donna, sur la place des Tuileries, un magnifique carrousel qui fait époque dans les fastes des fêtes publiques, et dont on peut voir la description dans les mémoires du temps. La place où il eut lieu en a retenu le nom. Il y eut une grande disette à Paris pendant la même année. Le gouvernement prit aussitôt les mesures nécessaires pour soulager les souffrances de la population; il fit venir, à grands frais, de l'extrémité de l'Europe, des approvisionnements considérables de blé, et on le vendit au Louvre même à des prix fort réduits.

En 1663 et dans les trois années qui suivirent, un certain nombre de communautés religieuses et d'établissements de bienfaisance furent fondés ou confirmés à Paris. Les chanoines réguliers, réformés de l'ordre des Prémontrés, obtinrent des lettres patentes du roi et se fixèrent à la Croix-Rouge, dans le faubourg Saint-Germain; les religieuses bénédictines de la congrégation de Sainte-Anne, établies à Issy, près de la capitale, firent ériger leur monastère en abbaye, et furent mises en possession des droits, honneurs et priviléges dont jouissaient les anciennes abbayes royales de l'ordre de Saint-Be-

noît. Les soins et les libéralités de Bertrand de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, créèrent, rue du Bac, le séminaire des Missions étrangères, où l'on forma de jeunes missionnaires pour les pays étrangers. L'institution, fondée dans le faubourg Saint-Germain par Maria de Gournai, veuve du marchand David Rousseau, pour l'instruction et l'apprentissage des jeunes filles pauvres, reçut l'approbation de l'autorité. Une décision de l'archevêque de Paris et des lettres patentes du roi vinrent confirmer l'acte de fondation des bénédictines mitigées du faubourg Saint-Victor, qui devaient leur institution aux libéralités de Marie Courtin, veuve de Nicolas Billard, sieur de Carrouge. D'autres lettres patentes approuvèrent la communauté des filles de Sainte-Geneviève ou de Miramion, instituées, depuis quelques années, dans la paroisse de Saint-Paul, par Marie Bonneau, veuve de Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion, pour instruire les enfants pauvres, panser les blessés et assister les malades. C'est au zèle et à la charité de la même dame que la capitale dut alors l'établissement des refuges de la Pitié et de Sainte-Pélagie, où l'on renferma les filles et les femmes de mauvaise vie. Dans le même temps, grâce aux libéralités d'un gentilhomme qui voulut rester inconnu, la communauté des religieuses anglaises put s'établir à Paris. Cette époque vit un homme brillant et recherché du monde, dom Armand-Jean Bouthillier de Rancé, quitter tout à coup, à l'âge de trente-huit ans, la haute société parisienne au milieu de laquelle il était né et avait été élevé, et aller commencer la célèbre réforme de l'abbaye de la Trappe qui donna à cet ancien ordre de Cîteaux une austérité de vie dont on trouve à peine un exemple parmi les solitaires des premiers siècles du christianisme.

En 1665, Denis de Salo, conseiller au parlement de Paris, fonda le *Journal des savants* : ce fut le premier modèle des nombreux journaux littéraires qui parurent ensuite dans les divers États de l'Europe. La presse périodique était née dans

les premières années du ministère de Richelieu; mais l'autorité, comprenant son influence, n'avait jamais cessé depuis d'exercer sur elle une censure sévère. Un arrêt du conseil d'État de 1664 avait condamné à être brûlé par la main du bourreau, un journal rédigé par le docteur Saint-Amour : cet arrêt portait que l'auteur et l'imprimeur *seraient pris au corps, si appréhendés pouvaient être,* sinon qu'on les assignerait à trois jours et que leurs biens seraient saisis; il avait été rendu sur la plainte de plusieurs évêques et docteurs qui avaient jugé que la doctrine des cinq propositions jansénistes s'y trouvait soutenue.

La censure surveillait également la publication des livres qui pouvaient porter atteinte aux mœurs publiques et à la foi catholique. En 1665, Bussy fut mis à la Bastille pour ses *Amours des Gaules.* L'année suivante, le parlement de Paris condamna au feu un ouvrage intitulé : *Recueil de diverses pièces concernant les censures de la faculté de théologie de Paris ;* c'était une compilation dans laquelle les docteurs protestants, ses auteurs, n'avaient eu d'autre but que d'insulter les papes. A la même époque, une déclaration du roi établit des peines sévères et graduées contre ceux qui blasphémeraient le saint nom de Dieu et de la sainte Vierge. Une autre déclaration royale vint rappeler et confirmer l'édit de 1659, portant défense de fonder des monastères dans le royaume sans l'autorisation expresse du roi. L'établissement des séminaires dans les divers diocèses demeurait toujours excepté. Sous ce rapport, les évêques conservaient une entière liberté, pourvu que les nouveaux séminaires qu'ils créeraient fussent dotés de quelque manière.

Il mourut alors à Paris un certain Henri-Michel Buche, qui y avait institué la communauté des frères Cordonniers. Tous les gains de ces frères étaient communs entre eux. Ce qui leur restait au delà du nécessaire devait être employé au soulagement des pauvres. Il y avait aussi à Paris une communauté

des frères Tailleurs, fondée sur les mêmes bases. Ces deux institutions ont subsisté jusqu'à la révolution de 1789.

Une douloureuse maladie de la reine mère inspirait depuis longtemps de vives inquiétudes à toute la France, et surtout à la capitale. L'on fit des prières publiques dans les églises pour obtenir sa guérison; et le parlement, par arrêt du 18 janvier 1666, ordonna que la châsse de Sainte-Geneviève serait visitée par des processions solennelles de toutes les églises, soit séculières, soit régulières, de la ville et des faubourgs; mais les prescriptions de la cour suprême devinrent inutiles, la reine expira deux jours après. L'on porta son cœur au Val-de-Grâce, comme elle l'avait ordonné par son testament. Son corps fut inhumé à Saint-Denis avec la plus pompeuse magnificence. Le roi fit son éloge, en disant *que sa mère n'avait pas été seulement une grande reine, mais qu'elle méritait d'être mise au nombre des plus grands rois.*

Ce fut en 1666 que Colbert fit transférer dans une maison de la rue Vivienne, voisine de son hôtel, tous les livres, imprimés et manuscrits, formant la Bibliothèque royale, qu'on avait jusqu'alors conservés dans une maison de la rue de la Harpe. Quoique rassemblée avec le plus grand soin, et augmentée successivement par Charles V, Louis XII, François Ier, Henri II, Catherine de Médicis, Henri IV et Louis XIII, la Bibliothèque n'était pas riche à l'avénement de Louis XIV. Les imprimés y étaient encore peu nombreux, et les manuscrits n'excédaient pas quatre mille volumes. Pierre et Jacques du Puy, qui en eurent la garde l'un après l'autre, parvinrent à augmenter considérablement ces derniers. En 1662, le comte de Béthune l'enrichit de plus de deux mille manuscrits originaux, ainsi que de statues, de bustes de marbre et de bronze, de tableaux et de dessins dus aux plus habiles peintres de la France et de l'Italie. Le roi lui destinait alors une place convenable dans le nouveau bâtiment du

Louvre, auquel on travaillait avec ardeur, et on ne la plaça que provisoirement rue Vivienne.

Dans le courant de la même année le conseil du roi et l'archevêque s'entendirent pour opérer le retranchement d'une partie des fêtes obligées, dont le nombre exagéré et superflu causait des interruptions beaucoup trop fréquentes dans le travail et le commerce. Le parlement enregistra l'édit du roi et le mandement de l'archevêque sur ce sujet; il se réserva toutefois, pour lui-même, de vaquer les jours de Saint-Barthélemi, de Saint-Nicolas, des Innocents et de la dernière fête de la Pentecôte.

Au mois de mars de l'année 1667, un édit du roi vint opérer un changement fort important, et, par suite, une grande amélioration dans l'administration de la justice et de la police de la ville. Tout ce qui a rapport à ces deux diverses fonctions avait été confié, jusqu'à cette époque, à un seul magistrat, le lieutenant civil du prévôt de Paris. L'édit commença par supprimer cet office tel qu'il se trouvait, et en créa deux autres à sa place avec des attributions bien distinctes, celui de *lieutenant civil du prévôt de Paris* proprement dit, et celui de *lieutenant du prévôt de Paris pour la police*. Il ordonna que les deux charges seraient exercées par deux personnes différentes, sans pouvoir jamais être réunies sur une seule tête; et il en sépara, avec le plus grand soin, les différentes attributions. Le lieutenant civil eut la surveillance des officiers du Châtelet. Sa compétence s'étendit sur toutes les contestations relatives aux actions personnelles, réelles et mixtes, aux contrats, testaments, promesses, aux tutelles, curatelles, avis de parents, émancipations, aux matières bénéficiales et ecclésiastiques; elle comprit, en général, les questions purement civiles dans l'étendue de la ville, de la prévôté et de la vicomté de Paris. Le lieutenant de police fut chargé de toutes les affaires ayant rapport à la sûreté et à la salubrité de la ville, de la prévôté et de la vicomté de Paris, comme le port

d'armes prohibées, le nettoiement des rues et des places publiques, les mesures à prendre dans les cas d'incendie ou d'inondation, les dispositions à faire pour assurer les divers approvisionnements des halles, des ports et des magasins publics; il eut, en conséquence, la surveillance des marchés et foires, des manufactures, des auberges, hôtelleries, maisons garnies, maisons de jeu, tabacs (estaminets) et lieux *mal famés*; il dut régler les étaux des boucheries et leur adjudication, les élections des maîtres et gardes des six corps de marchands, les brevets d'apprentissage et de la réception des maîtres, les visites des gardes, leurs rapports, et l'exécution des statuts des divers métiers. L'édit lui attribuait également le droit d'étalonner les poids et balances de toutes les communautés de la ville et des faubourgs, à l'exclusion de tous autres juges, ainsi que celui de connaître des contraventions aux ordonnances, statuts et règlements sur l'imprimerie, et des cas de flagrant délit en fait de police. Les chirurgiens durent lui donner chaque jour une déclaration portant les noms et adresses des blessés qu'ils soignaient. Le siége ordinaire du nouveau lieutenant de police fut fixé à la chambre civile du Châtelet : c'est là que siégeait également le lieutenant civil. Quand ces deux magistrats se trouvaient réunis dans une assemblée ou dans une cérémonie publique, le lieutenant civil avait la préséance sur son collègue, mais sans aucune autorité ni subordination hiérarchique de l'un à l'autre. Ces mesures d'organisation eurent l'approbation de tout le monde; l'on sentait en effet, depuis longtemps, que la justice réglée était incompatible avec la police, et que la réunion de l'une et de l'autre dans les mêmes mains produisait des inconvénients graves et nombreux. Il y avait encore un pas bien important à faire pour tirer de cette nouvelle disposition tous les avantages qu'elle pouvait donner : c'était d'opérer une séparation complète, sans considérer la nature des affaires entre l'autorité judiciaire proprement dite et l'autorité administrative

de la police ; mais le moment n'était pas encore venu où l'on devait comprendre toute la portée de cette précieuse réforme.

Il y avait alors dans l'aministration de la justice une autre amélioration fort désirée de tout le monde : l'on considérait depuis longtemps, non-seulement comme une superfétation, mais encore comme un obstacle au maintien de l'ordre public dans la ville, les diverses justices seigneuriales et extraordinaires, qui partageaient la répression des délits avec le Châtelet. Jusqu'à ce moment les efforts incessants de ceux qui jouissaient de ces droits de juridiction avaient rendues vaines les différentes tentatives des souverains pour s'en emparer, et étaient parvenus à maintenir les choses dans le même état. Louis XIV lui-même ne put opérer que beaucoup plus tard cette importante amélioration, en incorporant toutes les justices à celle du Châtelet. Outre l'avantage de l'unité, cette fusion eut pour effet de réduire les questions de compétence avec le nombre des juridictions, de simplifier les formes de la procédure, et d'épargner aux justiciables de fausses démarches, ainsi qu'un surcroît de dépenses qu'occasionnaient souvent la multiplicité des juridictions urbaines et l'incertitude de leurs limites respectives. Afin de pourvoir à la prompte expédition des affaires, que la nouvelle extension d'attributions rendit dès lors plus nombreuses au Châtelet, l'on décida qu'il y aurait deux siéges présidiaux au lieu d'un seul ; mais il fut réglé qu'ils ne formeraient qu'un même corps, et que chacun d'eux serait composé des mêmes officiers, c'est-à-dire d'un prévôt, d'un lieutenant civil, d'un lieutenant de police, d'un lieutenant criminel, etc., etc. Le ressort affecté à chaque siége fut limité par la rivière. Tous les ans, les principaux officiers remplissant les fonctions de lieutenants, et les membres du parquet, devaient passer d'un siége à l'autre. On augmenta également le nombre des commissaires de police, ainsi que celui des sergents.

Peu de temps après l'établissement du nouveau siége, l'on créa un lieutenant général de la police, en remplacement des deux lieutenants qui se partageaient auparavant cette partie du service public. L'autorité réelle du prévôt royal ayant passé insensiblement dans les mains de ses lieutenants, ce magistrat avait fini par ne plus être considéré que comme possédant un titre purement honorifique : dès lors le chancelier avait hérité du droit de traiter personnellement avec le roi les questions de police, et de lui faire des rapports sur les affaires qui s'y rattachaient. D'Argenson, esprit résolu et entreprenant, ayant été nommé lieutenant général de police, parvint à se faire admettre auprès du prince pour lui rendre compte des affaires secrètes de son administration. Le chancelier, qui se voyait ainsi amoindrir, en conçut un vif déplaisir ; mais le roi approuvait cette innovation, qu'il avait peut-être provoquée ; il maintint d'Argenson dans la possession du droit de travailler avec lui directement, et cette prérogative fut comptée depuis parmi les attributions légales du lieutenant général de police. Ce magistrat devint ainsi l'homme du roi et servit ses desseins systématiques, en concentrant entre ses mains exclusivement cette branche importante de l'administration. Il fut aussi l'instrument dont usa le prince pour diminuer l'action du parlement sur les actes de l'administration. En 1673, un édit subordonna à l'enregistrement préalable l'usage de l'antique droit de remontrance de cette compagnie sur les ordonnances et décrets de l'autorité souveraine qui lui étaient présentés. Par cette annulation implicite d'un droit de *veto* provisoire dont elle avait toujours joui, la cour suprême se vit privée désormais de toute participation à la confection des lois. Les lieutenants de police portèrent le dernier coup à son influence administrative ; encouragés dans cette voie par le roi lui-même, ils affectèrent constamment envers elle une sorte d'indépendance, au moins pour tout ce qui n'était pas du domaine réglementaire, et ils parvinrent de la sorte à soustraire, jus-

qu'à un certain point, à son contrôle les actes de pure administration. L'on voit dans les Mémoires de Saint-Simon que plusieurs fois d'Argenson fut appelé au sein du parlement pour être admonesté, à cause des tentatives qu'il faisait fréquemment dans ce but.

Louis XIV, suivant attentivement et pas à pas son projet d'absorber tous les pouvoirs qui pouvaient conserver encore une espèce d'indépendance, s'empara également de la nomination des maires et des officiers municipaux; peu à peu ces magistrats perdirent partout leur caractère de représentants de la commune, pour devenir purement et simplement fonctionnaires et officiers du roi. Paris et Lyon conservèrent leurs prévôts des marchands; mais ces magistrats reçurent leur investiture du pouvoir royal, et leur autorité cessa ainsi d'émaner d'une source populaire. À Paris, les échevins seuls, au nombre de quatre, furent nommés par l'élection, mais par une élection si restreinte, qu'elle était à peine digne de ce nom : c'était, en effet, le conseil général de la ville qui devait exercer le droit électoral, et ce conseil était composé du bureau de la ville, de vingt-six conseillers formant le conseil ordinaire, de seize quarteniers et de trente-deux notables seulement, choisis par les quarteniers dans leurs quartiers respectifs. L'on prenait le premier échevin parmi les conseillers de ville, le second parmi les quarteniers, et les deux autres dans les bourgeois notables. Les fonctions d'échevin duraient deux ans, de même que celles du prévôt des marchands; mais, d'ordinaire, l'autorité royale prorogeait ce dernier dans sa charge pendant six années.

On se plaignait depuis longtemps des inégalités choquantes que présentait la division des différents quartiers de la ville, ainsi que des graves inconvénients qui en résultaient, soit pour l'action de la police, soit pour la perception des impôts. Afin de faire cesser cet état de choses, le gouvernement porta, vers l'année 1672, le nombre de ces quartiers de dix-sept à vingt;

il eut soin de distribuer les rues, dans chacun d'eux, d'une manière plus régulière, et d'y répartir aussi plus exactement la population. A cette occasion, Paris reçut quelques accroissements partiels vers ses barrières.

Grâce à la sollicitude incessante du roi pour tout ce qui concernait le bien-être des habitants, et par suite aussi des progrès marquants qu'on avait faits dans les diverses parties de l'hygiène publique, de même que dans les sciences économiques et administratives, l'aisance générale s'était notablement accrue à Paris depuis le commencement de ce règne, et la population y avait augmenté dans la même proportion. L'absence complète de documents statistiques pour cette époque, le manque même de soin et d'exactitude dans la tenue des registres de l'état civil, empêchent d'évaluer cette population d'une manière certaine; toutefois, des calculs d'approximation auxquels se sont livrés plusieurs auteurs pour parvenir à en connaître le nombre probable, tendent à établir qu'elle s'élevait à peu près à 500,000 habitants en nombre rond. Ce chiffre nous paraît un peu fort, et nous serions portés à croire, pour de bonnes raisons, que la population de Paris, vers 1670, ne dépassait guère celui de 400,000. Les éléments encore bien distincts qui la composaient étaient d'abord le peuple proprement dit, formant une masse compacte et de beaucoup la plus nombreuse, c'est-à-dire les ouvriers, les gens de métiers, petits et grands, les boutiquiers et petits marchands fixes ou ambulants, les hommes sans profession bien déterminée, etc., etc.; ensuite la bourgeoisie, qui comprenait toute la classe aisée, mais non titrée, adonnée ordinairement aux professions libérales, au commerce, à l'industrie, aux charges de la magistrature et aux divers emplois des fonctions publiques. Les bases de cette classe allaient chaque jour en s'élargissant, de même que ses richesses et son importance dans la cité en s'augmentant. Sans posséder le pouvoir des siècles précédents, la noblesse jouissait encore d'une grande influence et se tenait

entièrement séparée de la bourgeoisie. Bien qu'elle ne formât plus une puissance dans l'État, comme corps politique, les bourgeois admettaient encore à cette époque, ses prétentions à la supériorité, ainsi que les nombreux priviléges et les distinctions dont elle jouissait; volontiers même ils se faisaient ses clients dans toutes les professions et dans tous les états. La haute noblesse composait la cour du souverain; et c'était là que la petite noblesse, de même que la haute bourgeoisie, cherchait ses modèles.

C'était là, en effet, que, malgré les éléments secrets de corruption et de ruine certaine qui la menaçaient dans un avenir prochain, la haute société française brillait extérieurement d'un éclat incomparable. La magnificence sans rivale du roi, les grâces majestueuses des princesses, le tour d'esprit fin, délicat, ingénieux et orné qui animait des cercles brillants où accourait à l'envi l'élite de la haute société européenne, donnaient à la cour de France cette splendeur éblouissante qui assurait à Paris le titre de capitale de la civilisation. Les plaisirs et les fêtes s'y succédaient presque sans interruption. Le prince lui-même y prenait une part active et s'y portait avec ardeur; on le voyait soit à la cour, soit chez quelque grand seigneur, jouer tour à tour sur la scène et danser dans des ballets pompeux, au milieu des femmes les plus gracieuses de la haute noblesse et des artistes les plus illustres de l'époque. Tout le carnaval se passait en mascarades, danses et divertissements; le carême lui-même n'interrompait point les plaisirs; ils changeaient seulement de nature : c'était alors le tour de la musique plus sévère, des concerts spirituels et des carrousels qui paraissaient mieux convenir aux exercices graves de ce temps.

Nul amusement toutefois n'offrait un attrait plus vif que celui des représentations du théâtre. De la cour, ce goût était passé dans toutes les classes de la société parisienne et jusque dans les colléges. Les jésuites eux-mêmes faisaient jouer des

tragédies latines par leurs meilleurs élèves, en présence des personnages illustres du clergé, de la cour et des belles-lettres. C'était l'époque la plus brillante du théâtre français; Molière, Racine et Boileau étaient admis à la cour et dans l'intimité du prince; ils en recevaient des pensions ainsi que d'autres libéralités marquantes. Racine était devenu son lecteur favori, malgré le privilége des lecteurs brevetés de la cour. A cette époque et jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, toutes les compositions scéniques, sans distinction de genre, étaient jouées sur les théâtres de Bourgogne, du Marais et du Palais-Royal. A la suite d'une représentation qu'il donna au Louvre, avec sa troupe, en 1668, Molière obtint du roi l'autorisation de jouer dans la salle de l'hôtel du Petit-Bourbon qui existait encore dans l'emplacement où est aujourd'hui la place de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il devait alterner sur ce théâtre avec les comédiens italiens, dont le répertoire comprenait aussi des pièces françaises dans le genre bouffon; mais, peu de temps après, cette salle ayant été démolie avec l'hôtel pour faire place au nouveau Louvre de Perrault, les deux troupes furent autorisées à s'installer sur le théâtre du Palais-Royal. Plus tard, et après la mort de Molière, arrivée en 1673, les comédiens qu'il avait formés se réunirent à ceux du Marais et vinrent s'établir dans la salle de la rue Mazarine, en face de la rue Guénégaud. Ils y restèrent ensemble jusqu'en 1680, époque où il s'opéra une fusion générale entre cette troupe et celle de l'hôtel de Bourgogne. Dès lors, le théâtre de la rue Mazarine donna tous les jours des représentations au public, et cet usage s'est maintenu depuis pour presque tous les spectacles. Neuf ans plus tard, les acteurs de ce théâtre transportèrent leur établissement dans la rue Neuve-Saint-Germain-des-Prés (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie).

Ce fut aussi dans la rue Mazarine que s'ouvrit d'abord l'Académie royale de musique en 1671; ensuite on la transféra rue de Vaugirard, près du Luxembourg. Lulli, qui la dirigeait, prit

possession de la salle du Palais-Royal en 1673; ce théâtre changea alors de nom et reçut celui d'*Opéra;* depuis cette époque, il n'a plus quitté la rive droite. Sous Louis XIV, l'Académie royale de musique était ordinairement chargée de pourvoir aux spectacles de la cour. On jouait des *opéras* ou des fragments d'opéras à Versailles, à Marly, à Choisy, à Fontainebleau et dans les principales résidences royales. Le répertoire de la cour ne se composait que de ce genre de spectacle, avec quelques pièces des théâtres français et italien, et d'anciens ballets. Outre les théâtres publics de la ville où se pressaient alors, comme aujourd'hui, les flots de la population parisienne, et ceux de la cour où se rendait l'élite de la société et du monde élégant, il y avait des salles de spectacle dans presque tous les hôtels des grands seigneurs et même chez quelques bourgeois opulents qui voulaient les imiter. L'on y représentait ordinairement les pièces des théâtres publics, et c'étaient des particuliers qui y jouaient en amateurs. Quelques salons, tenus par des femmes d'un esprit distingué et pleines de grâces, attiraient aussi le grand monde. Les dames y passaient le temps à faire des broderies, des nœuds de rubans, des écharpes, de riches tapisseries; mais le plus souvent aussi à converser entre elles ou à lire des romans à haute voix, les romans surtout de mademoiselle Scudéry, dont les grands coups d'épée avaient tant d'attrait pour madame de Sévigné, et plus tard, ceux de madame de La Fayette qui resteront comme productions d'un esprit délicat. On y faisait aussi courir de mains en mains les fables de La Fontaine, quelques-uns de ses contes, et cette suite de caractères si profondément creusés, dans lesquels La Bruyère offrait aux yeux charmés des tableaux saisissants, des figures pleines de vie et frappantes de ressemblance, avec des personnages connus. Dans les cercles les plus à la mode, Molière, Boileau, Racine faisaient la lecture de leurs plus beaux vers.

Ces délassements littéraires et ces amusements de l'esprit

eurent pour ennemie la passion du jeu, qui s'était introduite dans la plupart des salons. A la cour même, aux hôtels des princes et des seigneurs, le jeu tenait une grande place; on y voyait la noblesse se faire une espèce de point d'honneur de jouer toute sa fortune sur une carte, comme elle le faisait jadis à jouer sa vie sur un champ de bataille. Dans quelques grandes maisons, l'on jouait au trente et quarante des bijoux et des points de Venise du plus grand prix, ou bien des sommes énormes. Rarement l'argent paraissait sur la table. A la fin du jeu, chacun écrivait sur une carte ce qu'il devait à l'autre, et le lendemain on payait ce qu'on avait perdu au porteur de cette carte. Peu à peu le goût des jeux de hasard gagna les salons. Ceux de la bassette, du quinquenove, du hoca, du lansquenet étaient les plus à la mode; on en vint à les jouer avec fureur, même à la cour. Le roi tenait quelquefois le hoca chez la Dauphine; quand il perdait, il payait autant de louis d'or que les courtisans avaient mis au jeu de pièces d'argent. Dans une soirée, madame de Montespan perdit jusqu'à quatre millions à la bassette; toutefois, elle n'abandonna pas la table et parvint à s'acquitter; mais le lendemain la bassette et le hoca furent supprimés et interdits comme trop dangereux. La passion du jeu, ainsi qu'il arrive toujours, ne tarda pas à amener la fraude; quelques joueurs à la mode ne rougirent pas de l'introduire dans les cercles les plus distingués de la capitale, et elle parvint à se glisser jusque dans les appartements du roi.

C'était dans la chambre à coucher que se tenaient alors les réunions du soir, les cercles et ce que nous entendons aujourd'hui par le terme de *salon*, dans sa signification abstraite. Là se trouvait, pour les hommes comme pour les femmes du grand monde, le centre de la société et du commerce habituel qu'on entretenait avec ses amis. Le lit y était séparé du mur par un espace plus ou moins considérable appelé *ruelle*, et garni de siéges où s'asseyaient les dames et les hommes en

visite. Ordinairement les maîtresses de maison recevaient couchées ou assises sur leur lit. Plus tard, cette partie de la chambre fut connue sous le nom d'*alcôve*, ou de *réduit*. C'est là qu'on voyait les femmes donner un libre cours à la conversation légère, aux commentaires sur la nouvelle du jour, à la médisance, et, au milieu d'elles, les hommes s'étudier à se faire remarquer par la politesse, la finesse de l'esprit et la grâce des manières. Les galants à prétentions se vantaient d'être gens de *ruelle*, et de faire de belles visites. Les poëtes se montraient flattés d'y être admis et d'y lire leurs productions. Dès le matin, les beaux conteurs et les écrivains renommés dans le monde voyaient leurs ruelles envahies par des coureurs de nouvelles ou des oisifs amateurs de commérages. La ruelle était le lieu de la causerie intime par excellence, et il ne fallait pas peu de mérite, sous ce rapport, pour parvenir à se faire goûter dans des cercles aussi redoutables par leur malice que par l'esprit et le goût. Mais l'on ne s'y bornait pas à la causerie, on y jouait aussi et on y mangeait.

A cette époque, l'usage du souper se trouvait généralement établi. L'on dînait au milieu du jour et l'on soupait à une heure fort avancée dans la nuit. C'étaient là les deux principaux repas : le matin, on prenait quelque nourriture, au déjeuner, pour attendre le moment du dîner. La table des grands seigneurs de la cour était splendide; les repas de Louis XIV, par le luxe et la magnificence, laissèrent bien loin tout ce qu'on vit jamais de plus brillant, avant et après lui, dans les cours des divers souverains de l'Europe. L'on peut s'en faire une idée en lisant, dans Félibien, la relation complète d'une fête que ce prince donna à Versailles, à l'occasion de la paix de 1668. Elle commença par une magnifique collation qui fut servie à toute la cour et ordonnée par le maréchal de Bellefond, assisté de plusieurs seigneurs. Un théâtre avait été construit dans le jardin. La troupe de la Comédie-Française y joua *l'Impromptu*, que Molière, par ordre du roi, avait pré-

paré pour la circonstance. La pièce fut suivie d'un ballet. Après le spectacle, le prince et la cour passèrent dans une autre partie du jardin, où l'éclat et la pompe des décors se mariaient au pittoresque, à l'élégance et au goût exquis de la forme; on y avait dressé une multitude de tables : celles qui étaient destinées au roi, à la reine, aux princes, aux ambassadeurs et aux étrangers invités, se trouvaient placées sous des tentes d'une richesse éclatante. Le souper était distribué en cinq services, chacun de cinquante-six plats par table. Au dessert, parurent sur toutes, seize vases d'une riche porcelaine fort rare à cette époque. On y voyait s'élever en forme de pyramides les fruits indigènes et exogènes les plus recherchés et les plus exquis. La soirée se termina par un feu d'artifice et un bal brillant. Nous conseillons au lecteur de voir les détails de cette fête magique dans l'*Historien de Paris;* il s'y fera une idée de la magnificence sans rivale de la cour de Louis XIV. Des palais du prince le luxe avait passé promptement dans les hôtels grands et petits de la noblesse. Pour l'alimenter, pour soutenir son rang et ce qu'on appelait l'honneur du nom, chacun y multipliait les dépenses et sacrifiait à l'éclat l'usage des choses les plus indispensables au bien-être de la vie. De là l'exagération d'abord et les faux dehors, puis la cupidité de l'orgueil, l'abus, la dépravation du cœur et de l'esprit, et enfin la décadence et la ruine prochaine des familles qui constituaient le corps de la noblesse.

Il s'opéra ainsi des changements remarquables dans l'habitude de la vie de la bourgeoisie, et même du peuple. La conquête que l'économie domestique avait faite du café, du thé et du chocolat n'y fut pas sans influence; il se forma dans certains quartiers de Paris quelques établissements où ces aliments exogènes furent préparés avec soin et offerts à la consommation du public. Ces établissements, qui tenaient le milieu entre le cabaret et nos cafés modernes, furent d'abord mal décorés, accessibles aux fumeurs du menu peuple, et en conséquence

mal fréquentés. Mais bientôt on eut l'idée de les embellir, et de les mettre ainsi en harmonie avec les habitudes élégantes de la classe riche ou aisée. En 1676, un Florentin, nommé Procope, ouvrit dans la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, en face de la Comédie-Française, plusieurs salons richement décorés, auxquels il donna le nom de café Procope. On y trouvait du café, du chocolat, des glaces, des liqueurs spiritueuses et toutes sortes de boissons chaudes et froides. Son exemple fut imité sur divers autres points de la ville; les cafés s'y multiplièrent et apportèrent de grandes modifications aux habitudes de la population parisienne. L'on vit naître peu à peu le dégoût du cabaret, qu'avaient fréquenté jusqu'alors les artistes, les littérateurs, de même que les gens du peuple, et où venaient souvent s'enivrer les hommes les plus considérables de la société par leur naissance et leur fortune. Après quelques années, le cabaret fut entièrement déserté de la classe aisée, qu'attirait dans les cafés l'attrait des conversations, des nouvelles, de la mode et des esprits choisis qu'on y rencontrait. Les femmes elles-mêmes ne répugnaient pas à y aller. Le café Procope fut longtemps le plus en renom, à cause des savants, des artistes et des hommes de lettres qu'y réunissait le voisinage de la Comédie-Française.

Le luxe qui régnait alors partout s'introduisait aussi dans les appartements. L'usage d'orner les meubles de sculptures remontait au temps de François Ier; il était encore suivi sous Louis XIV. Pour la confection des meubles de prix, l'on employait généralement l'ébène, qu'on relevait par des incrustations en cuivre doré. A mesure que l'aisance se répandit dans la classe bourgeoise, le goût suivit partout les progrès de la civilisation; dès lors les meubles se multiplièrent et se perfectionnèrent de plus en plus, sous le rapport de l'élégance et de la commodité.

Pendant la minorité de Louis XIV, l'on portait, à la ville comme à la cour, de petites vestes courtes à manches plus

courtes encore, garnies de rubans et de dentelles : le reste de l'habillement consistait en chausses fort larges et en jupons allant de la ceinture aux genoux. Les cheveux, qui descendaient sur la poitrine, formaient deux grandes faces le long des joues. Les perruques, dont on faisait alors usage, rendaient facile ce genre de coiffure. Le chapeau était à larges bords et orné de plumes. A la cour, les bottes avaient été remplacées par des bas évasés du haut et retombant vers le milieu de la jambe en forme de manchettes empesées. Lorsque le roi eut pris des habitudes plus viriles, le costume des hommes devint plus grave, et en même temps plus convenable. La veste fut couverte d'un surtout qui s'arrêtait au genou, et dont les manches, retroussées jusqu'au milieu du bras, formaient deux grands parements et laissaient voir des manchettes. On releva un peu le chapeau par devant, et on le roula par derrière; ensuite, on lui donna une forme triangulaire. A la cour, on portait des souliers de couleur, à grandes oreilles et à talons rouges, hauts de quatre à cinq pouces. Des nœuds de rubans garnissaient également le chapeau, la chaussure, le rabat, le manchon, les manchettes, la poignée de l'épée, la ceinture, l'écharpe ou le baudrier.

L'habillement des dames avait subi peu de changements jusqu'au mariage du roi. La jeune reine, qui était bien faite, mit à la mode les tailles longues, et l'on reprit les robes fendues. Celles des dames de la cour étaient en brocart brodé, en peluche ou en velours, avec une cotte d'hermine ou de damas broché d'or. On les garnissait de dentelles flottantes en or ou en argent. Les femmes parurent d'abord à la cour avec les épaules découvertes; mais plus tard madame de Maintenon soumit leur toilette à des règles plus sévères. L'on fit des robes montantes, qui cachaient les épaules et laissaient cependant la gorge découverte. L'usage de l'écharpe, de l'étole et des falbalas fut adopté. Dans les cérémonies publiques, les dames portaient des robes à manteau et à queue. Elles se coiffaient

d'abord soit avec des touffes de cheveux bouclés, soit avec deux mèches frisées et retombant sur les épaules. Plus tard, elles adoptèrent, comme les hommes, l'usage de la perruque ou du toupet, qu'elles couvrirent d'une petite coiffe ronde et à rubans. L'habitude du masque s'était conservée, ainsi que celle de se farder et de se faire des mouches. Les femmes, lorsqu'elles sortaient, tenaient à la main une canne, un éventail ou une ombrelle.

C'était là le costume propre de la cour et de la haute noblesse; l'imitation, toutefois, le fit adopter en partie par la bourgeoisie riche ou aisée, et l'habillement des classes du peuple elles-mêmes s'en ressentit. La volonté du roi, un peu maintenue par l'esprit d'ordre et d'amélioration progressive de Colbert, dominait l'ensemble de la population et favorisait la tendance naturelle des classes riches vers le développement du luxe. Dans tous ses actes le prince semblait avoir à cœur de faire régner la pompe et l'éclat parmi la haute noblesse de la cour, l'aisance parmi la bourgeoisie et le bien-être dans les nombreuses classes du peuple. Il paraissait même porter plus particulièrement son attention sur les moyens de rendre la vie facile aux masses populaires. Pendant tout son règne la police des subsistances fut l'objet d'une sollicitude inquiète, pour ainsi dire, et presque religieuse de la part du gouvernement. Pour s'en convaincre, il faut voir dans Delamare la succession rapide des ordonnances, édits, arrêts du conseil, arrêts du parlement, et autres actes publics, dont le but est d'assurer le service régulier de tout ce qui concerne cette branche importante de l'administration générale.

La corporation des boulangers fut régularisée et placée sous la juridiction exclusive du prévôt pour tout ce qui regardait la police. Le grand panetier et ses jurés n'y conservèrent que la concession des brevets d'apprentissage, l'examen de ce qu'on appelait les chefs-d'œuvre, et la surveillance des formalités prescrites pour la réception des maîtres. Les moulins

étaient longtemps demeurés circonscrits dans la capitale; ils se multiplièrent dans les villages voisins et devinrent l'objet de l'attention particulière de l'administration. La fabrication du pain était réglée d'avance quant au poids et à la qualité; on en faisait de deux classes : le petit pain ou pain blanc, qui se subdivisait lui-même en quatre espèces, et le gros pain ou pain bourgeois. Il y avait, en outre, un pain d'une qualité inférieure qu'on appelait pain *broïe,* et dont usaient les gens les plus pauvres. Le gros pain, pesant une livre ou seize onces, valait communément trois sous. Les habitants de la banlieue pouvaient apporter et vendre du pain sur les marchés de la ville, concurremment avec les boulangers; mais, comme eux, ils se trouvaient soumis à toutes les mesures prises par la police prévôtale pour la boulangerie.

En qualité de ministre du commerce, Colbert avait la haute administration de la police de la France tout entière. Dès 1667, il avait établi auprès de lui un conseil spécial chargé de s'occuper activement de ce service sous sa direction; les membres qui le composaient étaient le chancelier, de Villeroy, d'Aligre, de Lezeau, de Machault, de Sève, Menardeau, de Moranges, Poncet, Boucherat, de la Marguerie, Pussert, Voisin, Hotman et Marin. Ce fut ce conseil qui, d'après les bases posées par Loyseau et Baquet, régla tout ce qui composait les attributions du lieutenant général chargé de la direction suprême de la police; il décida que les ordonnances du nouveau magistrat seraient exécutoires dans tout le royaume. Son service forma ainsi un véritable ministère, et les tribunaux locaux reçurent partout dans la province une juridiction spéciale de police dont la haute direction se trouvait entre ses mains, à Paris, sous la haute surveillance de Colbert. Le roi voulut que le lieutenant général et le conseil supérieur de police s'occupassent, avec une attention particulière, du soin des subsistances pour toute la France. Dans les temps ordinaires, la circulation des grains à l'intérieur et leur exportation à l'exté-

rieur furent autorisées par des règlements plus favorables au commerce que ceux qui avaient paru jusqu'alors. Des rapports périodiques des intendants de provinces, contrôlés par les renseignements d'agents particuliers, faisaient connaître exactement à Colbert la quantité de grains qui existait dans tout le royaume. Ces informations permirent d'établir un ordre si bien entendu dans la delivrance des licences pour les traites foraines, que les contrées favorisées par de belles récoltes, purent constamment diriger sans difficulté l'excédant de leurs produits vers les marchés des régions que des années mauvaises ou médiocres mettaient hors d'état de pourvoir à leur consommation par leurs seules ressources. Quand les besoins intérieurs se trouvaient satisfaits, le commerce était autorisé à exporter à l'étranger le reste de ses approvisionnements.

Aux époques de disette, on interdisait rigoureusement toute exportation de grains et l'on prenait en même temps les mesures les plus propres à favoriser les importations. Les droits d'entrée dans les ports et aux frontières étaient supprimés, de même que ceux auxquels était ordinairement soumis leur transport d'une province à l'autre, à l'intérieur. Il n'était plus permis d'employer les grains pour la fabrication de la bière et et de l'eau-de-vie. Des commissaires spéciaux parcouraient les campagnes, visitaient les fermes et forçaient les détenteurs de grains à les conduire, soit dans les ports et les marchés voisins, soit sur les bords des rivières d'où on les dirigeait vers les grands centres de population, et de proche en proche jusqu'à Paris. L'on faisait aussi, sur les fonds du trésor, des achats considérables de blés à l'étranger, et de nombreux navires les transportaient aussitôt sur les lieux où la disette se faisait le plus vivement sentir. Les mesures les plus énergiques étaient prises par les autorités locales pour que la vente s'en fît à bas prix à la classe peu aisée, et ne profitât pas à la spéculation d'avides accapareurs. A Paris, le roi faisait an-

noncer, à son de trompe ou par des affiches, des distributions de pain à bon marché. Elles avaient lieu en même temps au Louvre, aux Tuileries, au Luxembourg, à la Bastille et sur plusieurs autres points de la ville. On les payait sur la cassette particulière du prince, de même qu'une partie des secours remis par les curés aux pauvres honteux de leurs paroisses. Autant que les localités de l'hôpital général le permettaient, on y logeait et on y nourrissait, pendant les disettes, les mendiants étrangers à la ville. Ceux qui, faute de place dans l'hospice, se trouvaient sans asile, étaient renvoyés dans leurs provinces. Sous la forte impulsion du roi et la direction éclairée de Colbert, l'on voyait l'administration déployer, durant les crises, un dévouement sans bornes, ainsi qu'une fécondité inépuisable de moyens pour combattre le fléau. Plusieurs fois un instinct irréfléchi vint mettre en avant l'idée de soumettre le prix des grains à un maximum; mais le bon sens finit toujours par prévaloir et par la faire écarter. Les grandes assemblées de police que l'on convoquait à Paris dans les temps de calamité, rendirent constamment, par leurs lumières et leur zèle, les services les plus éminents au pays tout entier. Colbert joua un rôle capital dans celle qui se tint chez le chancelier Séguier, au mois d'avril 1662.

Les préoccupations et les craintes que les époques de disette ne manquaient pas de laisser dans les esprits les plus fermes, avaient pour effet de nuire à l'établissement d'une liberté suffisante dans le commerce des grains, aux temps ordinaires. Toutefois, grâce aux lumières de quelques hommes supérieurs, cette partie si importante de l'économie politique ne laissa pas que de faire des progrès sous Louis XIV. Après un grand nombre de modifications, tantôt favorables, tantôt restrictives, aux ordonnances de haute police qui réglaient l'importation ou l'exportation des grains et des autres denrées alimentaires, l'on finit par s'arrêter sur ce point à l'établissement d'une échelle mobile; quand le prix du marché s'élevait à un cer-

tain taux déterminé, la sortie des blés hors du royaume demeurait interdite par ce seul fait.

A Paris, des dispositions sages et bien calculées de l'autorité administrative vinrent régler tout ce qui concernait les autres natures d'approvisionnement. Colbert fit transférer à Sceaux, sur un terrain qui lui appartenait, la foire et le marché qu'on avait tenus jusqu'alors à Bourg-la-Reine, pour la vente des bestiaux. Un marché du même genre existait déjà à Poissy; il continua de subsister, concurremment avec celui de Sceaux. Dans l'un et dans l'autre, on vendit toutes sortes de bestiaux destinés spécialement à l'approvisionnement de la capitale. Des règlements attribuèrent au lieutenant général de police la connaissance des différends fort nombreux qui s'élevaient entre les bouchers de Paris et les marchands forains. Ces derniers restaient garants, pendant neuf jours, de la mort des bœufs qu'ils vendaient; les bouchers, de leur côté, furent astreints à payer aux forains le prix de leur marchandise en argent comptant ou en billets à courte échéance. Cette condition était gênante et souvent fort onéreuse; elle ne tarda pas à rendre difficiles des transactions qui, de leur nature, doivent être promptes et aisées. Pour lever toutes difficultés sur ce point, on créa, près du marché de Poissy, une bourse ou caisse de crédit destinée à pourvoir au payement immédiat des marchands forains. Cette institution, qui a résisté jusqu'ici à de nombreuses vicissitudes, fut dès lors un bienfait pour les marchands de bestiaux aussi bien que pour les bouchers de Paris.

Malgré la sagesse des règlements qui s'étaient succédé, le régime des abattoirs ne s'était pas amélioré, à Paris, sous Louis XIV. On en avait construit quelques-uns dans les faubourgs; mais un grand nombre de bouchers tuaient encore les bestiaux dans l'intérieur de la ville. Leurs intrigues et une force d'inertie désespérante avaient fait échouer constamment les réclamations incessantes du public, de même que les pro-

testations les plus énergiques de l'échevinage contre les graves inconvénients que produisait sans cesse le maintien des vieux usages de la boucherie parisienne.

On avait d'abord établi, sur le quai de la Mégisserie, le marché de la Vallée pour la vente du gibier et de la volaille. Après avoir passé dans plusieurs endroits successivement, il fut enfin transféré sur le quai des Augustins où il est encore aujourd'hui.

Les halles de l'Hôtel-de-Ville où, dans certaines saisons, l'on abritait les vins amenés sur la rivière par les marchands forains, étant devenues insuffisantes, Louis XIV avait permis, en 1656, d'en construire une, près de la porte Saint-Bernard, pour y recevoir ces vins en entrepôt et les garder jusqu'à leur vente. Depuis cette époque, il s'établit dans les environs un grand nombre de cabaretiers qui obtinrent, à prix d'argent, l'autorisation de vendre des viandes de toutes sortes aux consommateurs, aussi bien que du vin. Ces établissements, nés par suite d'abus de l'autorité, donnaient lieu à une foule de procès qu'engageaient contre eux les industries rivales froissées dans leurs intérêts.

Une ordonnance royale de 1672 prit soin de régler tout ce qui concernait le régime de la rivière, c'est-à-dire la libre allée et venue des bateaux de transport, la facilité des arrivages, le commerce des charbons et celui du bois qui, comme aujourd'hui, se divisait en bois neuf et en bois flotté, l'arrivée et la conservation, jusqu'à la vente, du foin, de la paille, des fruits, des légumes, etc., etc. Le prévôt des marchands et les échevins, chargés spécialement de la police de la rivière, envoyaient des inspecteurs en amont et en aval de Paris pour empêcher les retards, assurer les arrivages, et, en général, pour veiller sur tout ce qui regardait les approvisionnements ou la consommation de la ville. D'autres inspecteurs municipaux visitaient, à l'intérieur, les chantiers de bois et divers autres magasins, dont la surveillance était également confiée aux soins

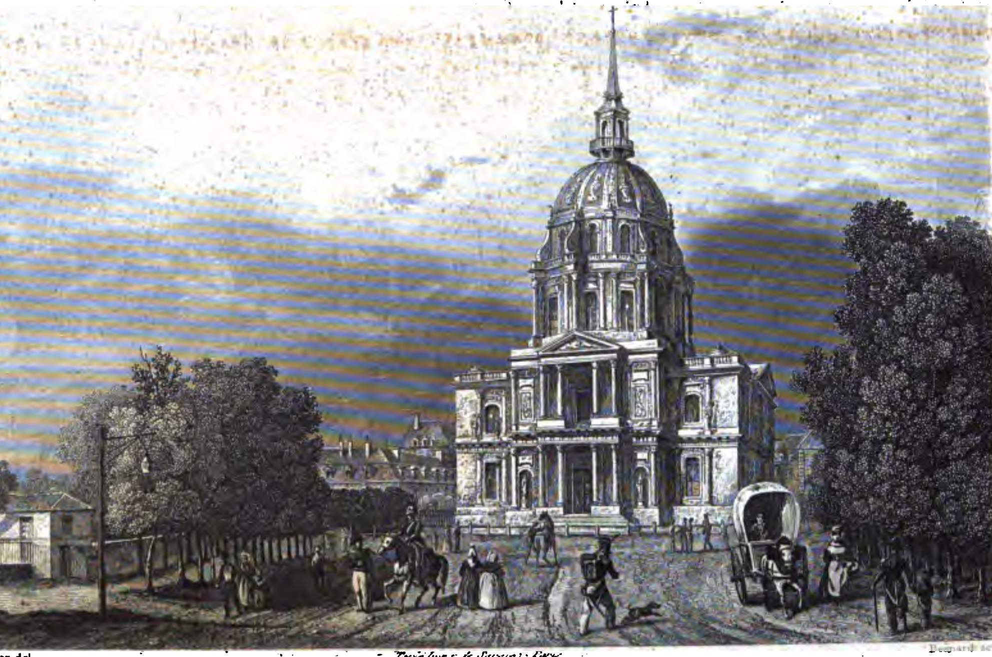
du bureau de la ville. Ils étaient les gardiens des poids, des mesures et étalons, et jugeaient à l'instant même les contestations qui s'élevaient sur ces sujets.

Malgré le caractère essentiellement municipal qu'elle avait toujours eu, et quoiqu'elle fût exercée par des fonctionnaires dépendants de l'Hôtel-de-Ville, la police de Paris se trouvait tout entière sous l'autorité du roi. La concentration des diverses branches de ce service entre les mains d'un lieutenant général et la suppression des élections, pour les magistratures municipales, l'y avaient mise. D'après les ordres du prince, Colbert y apportait une attention toute particulière; là encore on voyait les effets de cette activité infatigable qui savait donner une impulsion vigoureuse et soutenue à presque toutes les parties de l'administration générale du royaume : agriculture, industrie, commerce intérieur et extérieur, routes, canaux, marine, colonisations à l'étranger, etc., etc., son vaste génie embrassait tout avec la même force.

Nous avons vu ce que Colbert avait fait pour les finances, en entrant au conseil du roi. Les améliorations qu'il apporta au commerce en général ne furent pas moins remarquables. Il opéra une révision des tarifs de douane et remplaça, par un droit unique, soit à l'exportation, soit à l'importation, les droits divers qu'on avait établis successivement; il fixa ces tarifs de manière à favoriser le développement de l'industrie nationale. Des ordonnances prohibèrent la sortie des matières premières et repoussèrent les produits similaires étrangers. Les péages intérieurs, dont le commerce se plaignait avec raison, furent supprimés en partie. En même temps l'établissement de nombreuses manufactures était encouragé sur tout le territoire de la France, et des efforts persévérants parvenaient à y nationaliser les divers genres de travaux des autres pays. Colbert créa un contrôle spécial pour veiller à l'exécution des règlements qu'il fit à cet égard; il rétablit la chambre de commerce instituée autrefois par Henri IV, et se réserva le

droit d'en choisir les membres sur une liste de candidats présentés par les villes. Afin d'éclairer le gouvernement, il forma trois conseils provinciaux électifs que des maîtres des requêtes présidèrent. Il fit rédiger l'ordonnance de commerce, offrit des primes aux constructeurs de bâtiments, et autorisa, d'une manière générale, les nobles à faire le trafic sans déroger. A l'étranger, il y eut une organisation et une distribution nouvelle des consulats. On invita les consuls à envoyer à Paris tous les renseignements économiques et commerciaux qu'ils pourraient recueillir sur les pays de leur résidence, comme on avait enjoint aux ambassadeurs d'y adresser des renseignements politiques. Les colonies formaient un des principaux objets de l'attention de Colbert. Les compagnies souveraines, fondées sous Richelieu, n'avaient réussi qu'imparfaitement; on leur racheta les divers établissements dont elles étaient en possession hors de l'Europe, et l'on fonda plusieurs compagnies nouvelles auxquelles on accorda un long monopole, mais moins d'indépendance. Leur conseil administratif fut composé de gouverneurs nommés par le roi, en même temps que de directeurs choisis par les actionnaires. La compagnie des Indes occidentales établie pour les îles de l'Amérique ayant cessé d'exister vers 1674, le roi y reprit toute l'autorité administrative, et y nomma un gouverneur général avec un intendant et des conseils souverains chargés de rendre la justice. Disons toutefois que, malgré les soins de Colbert, l'organisation administrative des colonies demeura constamment à l'état d'ébauche, sous Louis XIV : ces contrées lointaines se trouvaient sous un régime spécial qui offrait bien peu de garantie aux administrés.

Colbert s'occupa beaucoup aussi du département de la marine, qu'il dirigeait par le moyen de son fils Seignelay. Il rétablit la dignité d'amiral de France et lui laissa le commandement des forces navales; mais il se réserva exclusivement l'administration proprement dite de la marine, et la confia à



Testar del

Bernard sc.

un secrétaire d'État auprès duquel fut placé un conseil chargé de la juridiction supérieure. Afin d'organiser un personnel suffisant de marine, on eut recours à l'inscription et à l'enrôlement par classes. L'on divisa les côtes en départements pour la levée des hommes, et en capitaineries pour le guet. On fonda cinq arsenaux peuplés d'ouvriers enrégimentés et disciplinés. Le matériel naval de la France fut augmenté dans une proportion énorme; chaque port reçut un intendant de justice, de police et de finances, avec un conseil de construction; il y eut des régiments de marine, ainsi que des écoles spéciales d'artillerie et d'hydrographie. Une comptabilité uniforme et tenue avec le plus grand soin, s'occupait exclusivement de tout ce qui regardait ce service.

La circulation intérieure doit à Colbert d'avoir organisé la direction centrale des ponts et chaussées, ainsi que le corps remarquable des ingénieurs et inspecteurs du génie qui rendit aussitôt possibles les grandes entreprises, comme celle du canal du Midi.

A côté de ce grand ministre, et sous l'œil vigilant de Louis XIV, le rigide Louvois travaillait, dans le même temps, à organiser l'armée de terre. Il cessait d'y appeler le ban et l'arrière-ban, et effaçait ainsi les dernières traces de sa composition féodale. Il fixait la hiérarchie des grades supérieurs, établissait l'inspection, les revues régulières, l'ordre des renvois; il réorganisait les conseils de guerre sur des bases nouvelles, et créait des corps spéciaux pour les armes savantes. Il établissait des écoles militaires pour la formation des officiers, et des haras pour la remonte de la cavalerie; il faisait à Paris le dépôt de la guerre, l'hôtel royal des Invalides, et fondait ou achevait la plupart des grands établissements militaires que nous possédons encore aujourd'hui. Ainsi que Colbert l'avait fait pour les finances et la marine, il instituait une administration centrale supérieure pour la guerre. Il faut remarquer, toutefois, que ces grandes mesures et ces créations précieuses,

qui feront vivre à tout jamais dans l'histoire le nom de Louvois, ne s'étendirent pas au delà de son département; tandis que les vues de Colbert embrassèrent toutes les parties du service public; elles s'étendirent même sur la justice, l'enseignement et les affaires du clergé. Il institua un conseil de légistes avec lequel il travailla lui-même à la rédaction de l'ordonnance de procédure et de l'ordonnance criminelle : ce qui établit une règle uniforme de plus pour l'administration de la justice en France. Il donna plus de force à l'action du pouvoir royal sur l'Université, de même que sur tout ce qui concernait le temporel, dans la discipline ecclésiastique. Son époque fut le beau temps et la gloire de l'administration française; tant qu'il vécut, on l'a vit marcher à la tête de la société, des grandes idées, du mouvement réglé et des progrès réels de l'esprit humain qui firent faire alors un pas si remarquable à la civilisation générale dans l'Europe occidentale. Après lui, tout commença à décliner en France, et rien ne fut là pour combattre et arrêter les funestes conséquences des fautes et des erreurs de Louis XIV.

Pendant cette brillante période de nos annales, où l'on voit surgir tant de génies divers, saint Vincent-de-Paul seul, dans un autre ordre de mérite, peut être mis à côté de Colbert, pour l'action salutaire et bienfaisante qu'un homme peut exercer sur l'ensemble de la société. Parmi tant d'institutions charitables que fonda le saint prêtre, celle de l'hospice des Enfants-Trouvés, à Paris, était assurément la plus belle et la plus précieuse; mais, dans le principe, cet établissement, dont la création avait coûté des peines infinies à son auteur, n'était pas riche, et, d'un autre côté, le nombre des pauvres enfants abandonnés devenait de jour en jour plus considérable. Quelques années après la mort de saint Vincent, les ressources dont il pouvait disposer se trouvèrent complétement insuffisantes. Pour ne pas laisser périr une œuvre si nécessaire, l'on fut forcé, en 1667, d'imposer une taxe aux corps ecclésiasti-

ques, aux hauts justiciers et aux diverses communautés de la capitale, sans aucune exception.

Pendant les années qui suivirent, le parlement, tout en enregistrant des lettres patentes qui autorisaient l'établissement, dans le faubourg Saint-Antoine, des religieuses bénédictines du prieuré de Bon-Secours, s'occupa activement de la suppression d'un certain nombre de monastères ou hospices de filles qui s'étaient établis à Paris, sans la permission de l'autorité. Il travailla aussi à réprimer l'abus qui s'était introduit peu à peu, parmi les ordres mendiants de la capitale, de recevoir des dots ou des pensions viagères considérables, lors de l'entrée des religieuses dans les monastères.

La cour suprême déploya un grand zèle durant une maladie contagieuse qui vint affliger Paris et ses environs en 1668; elle ordonna aux médecins, apothicaires et chirurgiens de la ville et des faubourgs, sous des peines sévères, de déclarer aux commissaires de leurs quartiers respectifs les noms de toutes les personnes qui seraient attaquées de la contagion. Ceux qui avaient eu des communications avec les malades étaient conduits dans une maison particulière appartenant au président Musnier, près de l'hôpital Saint-Louis. A cette occasion il fut défendu de tenir la foire du landi. Les autres bonnes mesures sanitaires et hygiéniques que l'on prit partout dans la ville, ne tardèrent pas à en chasser le fléau, avant qu'il eût pu faire de grands ravages.

Pendant le cours des années suivantes, 1669 et 1670, Paris reçut de nouveaux embellissements : on acheva les travaux de terrassement destinés à suppprimer la haute butte de Saint-Roch; l'on construisit les ports de Bellefonds et de Pertuis; le quai Malaquais et celui des Quatre-Nations furent terminés et revêtus de belles pierres de taille; l'on abattit la porte Saint-Bernard ou de la Tournelle, et l'on éleva, sur son emplacement, un arc de triomphe à deux arcades, en style ancien. Les fondements du rempart de la porte Saint-Antoine furent jetés, et

l'on commença la belle ligne plantée d'arbres qui devait bientôt s'étendre depuis cette porte jusqu'à la porte Saint-Martin, et qui forme aujourd'hui cette partie de nos boulevards intérieurs. A côté du Cours-la-Reine, on planta les allées et les contre-allées, de diverses largeurs, dont se compose la promenade magnifique des Champs-Élysées. Ce fut en 1670 que les ingénieurs Joly et Mance construisirent deux pompes au pont Notre-Dame, sur des moulins achetés par la ville à cet effet. Ces machines hydrauliques élevèrent, à une hauteur de vingt mètres, quatre-vingts pouces fontainiers d'eau et les distribuèrent dans les différents quartiers de Paris, par des tuyaux de seize centimètres de diamètre; mais, comme les moulins dont elles avaient pris la place, elles étaient d'un aspect désagréable à à l'œil et gênaient la navigation du fleuve. La même année on commença l'arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine, qui fut élevé dans le style d'architecture dorique. L'on reconstruisit ensuite la porte Saint-Antoine, dans la même forme d'architecture, afin de mettre ces deux monuments en harmonie. En même temps des travaux considérables de grande voirie, pour l'élargissement des rues, s'exécutaient sur divers points très-fréquentés de la ville. On reconstruisait en entier la rue de la Féronnerie devenue fameuse par l'attentat de Ravaillac; à la place de la porte Saint-Denis qui venait d'être abattue, on élevait un arc de triomphe pour consacrer la gloire militaire du roi et conserver la mémoire de ses rapides conquêtes sur la Hollande. Le cours planté d'arbres, formant aujourd'hui notre boulevard intérieur, se continuait et gagnait peu à peu vers la porte Saint-Honoré. Les hôtels de Nemours et de Luynes étaient démolis. Sur les ruines de l'un, on ouvrait la rue de Savoie, et à la place de l'autre, l'on construisait les maisons formant aujourd'hui la continuation du quai des Augustins. On élargissait ensuite les rues des Arcis, Galande, de la Vieille-Draperie, des Noyers, des Mathurins, de la Verrerie, et l'on en formait une nouvelle qui devait traverser le fossé

de la ville, devant le grand portail des Cordeliers. L'on démolissait en même temps les portes de Bucy, de Saint-Germain et Dauphine.

Le nombre des fontaines publiques fut augmenté de quinze, et on les distribua dans les divers quartiers de la ville : rue Saint-Honoré, au Palais-Royal, rue Richelieu, dans le faubourg Saint-Victor, aux Petits-Carreaux, contre les murs des Petits-Pères, au carrefour près de la porte Dauphine, au petit marché Saint-Germain, au collége des Quatre-Nations, à la place Dauphine, au bas de la rue Saint-Martin, à la pointe de la rue de Darnetal, et à la place qui s'étendait devant la Bastille. La plupart de ces fontaines nouvelles étaient alimentées par les eaux des pompes Notre-Dame ; quelques-unes recevaient les eaux de Belleville ou des Prés-Saint-Gervais, et d'autres celles qui venaient de Rungis. Afin d'augmenter le volume de ces dernières, la ville y joignit une source abondante partant du village de Cachant : à cet effet, elle fit un traité avec un certain Bernier, chargé des affaires du roi de Pologne, Jean Casimir, qui se trouvait abbé de Saint-Germain-des-Prés.

A cette époque la petite île Louviers appartenait au sieur d'Entragues ; la ville l'avait prise à bail, dans l'intention d'y construire un port pour la décharge des marchandises. On y avait déjà fait un pont en bois qui la mettait en communication avec la rive droite de la Seine. Afin de pouvoir en disposer plus librement et de couper court à de nombreux procès qui ne manquaient pas de s'engager chaque année, une ordonnance royale, du mois d'octobre 1671, permit au corps municipal d'en faire l'acquisition.

Le bord du fleuve, depuis la Grève jusqu'au grand Châtelet, se trouvait alors occupé par des tanneries et des teintureries qui répandaient l'infection dans les environs. Une autre ordonnance royale décida, un peu plus tard, que les teinturiers et les tanneurs de Paris iraient tous s'établir au

faubourg Saint-Marcel et à Chaillot : l'on continua dès lors les constructions du quai de Gèvres sur la partie de la rive qu'ils laissaient libre, depuis la culée de la première arche du pont Notre-Dame jusqu'au quai placé derrière les maisons de la rue de la Tannerie. En même temps on commença un mur, large de 12 mètres, qui devait s'étendre de la porte Saint-Victor à la porte Saint-Bernard. L'on en démolit un autre sur le quai du port au Foin, et l'on forma un abreuvoir le long du mur du quai aux Ormes. Afin de mettre en communication avec le boulevard la place Royale, ainsi que les rues de Paradis et des Francs-Bourgeois, dans le quartier du Marais, l'on ouvrit une rue nouvelle à travers la rue des Tournelles, vis-à-vis le pavillon de la place Royale. Peu de temps après la porte Saint-Martin fut élevée, sur les dessins de Pierre Bulet, de même que la porte Saint-Louis, ainsi appelée à cause de l'hôpital de ce nom. Ces diverses fondations et constructions furent faites dans un espace de six à sept ans, et pendant la prévôté de Lepelletier, dont le nom est demeuré attaché au quai qui s'étend du pont Notre-Dame à la place de Grève, aujourd'hui place de l'Hôtel-de-Ville.

Le principe d'autorité absolue et de concentration de tous les pouvoirs entre les mains du roi s'accommodait peu de l'esprit démocratique et des tendances révolutionnaires des protestants : aussi Louis XIV et son gouvernement surveillaient-ils sans cesse leurs divers mouvements et leurs allures sur tous les points du territoire français. Les génies les plus élevés de l'époque, Bossuet, Leibnitz, s'occupaient vivement de cette question, qui était alors aussi importante pour le domaine de la politique générale que pour l'ordre religieux. En 1668, une suite de conférences avec Bossuet, et surtout la lecture attentive de son *Exposition de la foi catholique*, avait amené la conversion sincère du maréchal de Turenne au catholicisme. Le roi semblait dès lors méditer dans son esprit, contre les réformés, quelque mesure énergique, comme la

révocation de l'édit de Nantes, qui eut lieu plus tard. Cet édit avait établi en leur faveur, dans les parlements, les chambres dites *de l'édit :* un décret royal, du 21 janvier 1669, les supprima sur toute l'étendue du royaume. Dix jours après une déclaration vint restreindre considérablement les droits et privilèges que leur donnait l'acte de Henri IV. Pendant les années qui suivirent, l'on vit paraître successivement des arrêts du conseil que les religionnaires regardèrent avec raison comme des mesures préparatoires et des avant-coureurs de la révocation pure et simple de l'edit.

Ce fut en 1669 qu'eut lieu la publication des *Pensées* de Pascal : cet ouvrage fut aussitôt apprécié à sa valeur et fit époque. L'année suivante, 1670, le parlement de Paris condamna à être brûlé par la main du bourreau un ouvrage janséniste ayant pour titre : *Morale des jésuites, extraite fidèlement de leurs livres*. Au mois de juin de la même année, madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, mourut à Saint-Cloud à l'âge de vingt-six ans. Bossuet, qui l'assista dans ses derniers moments, prononça son oraison funèbre à Saint-Denis. Cette année Bourdaloue parut pour la première fois sur la chaire, devant Louis XIV; il prêcha l'Avent et attira en foule les personnes les plus distinguées de la cour et de la ville. Par la suite il prêcha successivement, avec le même succès et la même vogue, les Carêmes des années 1672, 1674, 1675 et 1680.

L'augmentation continuelle de la population faisait prendre à la ville, vers ses faubourgs, un accroissement incessant et peu réglé; chaque jour voyait s'élever des constructions nouvelles à ses extrémités, et la police, malgré son activité, avait beaucoup de peine à y maintenir une surveillance suffisante. Afin de faire cesser cet état de choses, qui compromettait la sûreté publique, le roi renouvela, en 1672, les ordonnances successives de Henri II et de Louis XIII, qui défendaient de bâtir, à Paris, au delà de certaines limites déterminées. La

même année le village de Passy fut érigé en paroisse. Dans le courant de 1671, des lettres patentes étaient venues confirmer la plupart des anciens priviléges que la ville avait obtenus successivement, et d'âge en âge, des rois de France prédécesseurs de Louis XIV. D'autres lettres patentes avaient déchargé les habitants du faubourg Saint-Germain de l'obligation de fournir le logement à la première compagnie des mousquetaires à cheval de la garde royale, et avaient établi cette troupe dans une caserne dite *hôtel des Mousquetaires*, que l'on venait de construire près du pont des Tuileries, sur la rive gauche du fleuve. Dans le même temps le premier président de Harlai, ayant obtenu du roi la concession du jardin du Bailliage, avait fait exécuter, en échange, plusieurs ouvrages importants pour la décoration intérieure et extérieure du Palais-de-Justice, dans la Cité : comme des escaliers, des galeries, des salles et une nouvelle rue qui portait son nom, et longeait le côté occidental du monument. L'année suivante, 1673, le parlement enregistra des lettres patentes qui autorisaient l'établissement à Chaillot des religieuses de Sainte-Geneviève, ainsi que celui des nouvelles catholiques converties, à Paris. Une ordonnance de la même époque fonda des chaires publiques de botanique, d'anatomie et de chimie au Jardin du roi, et Louis XIV donna une salle dans le Louvre même pour les assemblées de l'Académie française, qui jusqu'alors s'étaient tenues chez le chancelier Séguier, mort tout récemment. Cette année vit encore supprimer, sur les vives réclamations des médecins de Paris, une chambre dite *chambre royale de médecine*, que les médecins des universités de province étaient parvenus à y établir.

En 1675 la France eut le malheur de perdre le maréchal de Turenne; à cette occasion un service funèbre fut célébré à Notre-Dame avec la plus grande solennité. L'archevêché de Paris venait d'être érigé en duché-pairie ; mais les lettres d'érection ne furent enregistrées qu'en 1690, en faveur de M. de Harlai.

Des besoins d'argent se faisant alors sentir, par suite des revers que les armées françaises venaient d'éprouver en Hollande, on créa un nouveau million de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, et un autre million de gages annuels qu'on força les officiers de justice à acquérir malgré eux. En même temps l'on imposa une taxe proportionnelle à toutes les personnes qui avaient acheté des terres du clergé, et on établit l'impôt particulier du papier timbré. Cette dernière mesure, qui frappait sur toutes les parties de la France indistinctement, excita des révoltes à Rennes et à Bordeaux.

De 1676 à 1680 il y eut à Paris plusieurs événements qui nous paraissent assez remarquables pour devoir être consignés sommairement dans cette histoire. L'abbé Bernier, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, institua une communauté de laïques libres qui, dégoûtés du monde, désiraient vivre dans la retraite et dans les exercices de la religion : c'étaient des gentilshommes, des militaires retirés du service, des hommes veufs ou des jeunes gens qui, voulant se préserver de la corruption du siècle, partageaient leur temps entre la prière et la pratique des bonnes œuvres, visitant les hôpitaux et les prisons, se consacrant au soulagement des pauvres et des malades, sous les ordres du curé de la paroisse. Cette société de charité contribua pour beaucoup à la fondation de l'hôpital des orphelins de Saint-Sulpice, où furent nourris et élevés les enfants pauvres de cette paroisse. Dans le même temps avaient lieu parmi les protestants de nombreuses conversions au catholicisme. L'abjuration de mademoiselle de Duras fut surtout remarquée, en ce qu'elle eut lieu après une conférence, demeurée célèbre, entre Bossuet et le ministre Claude, sur l'autorité de l'Église. L'évêque de Meaux y avait amené peu à peu le pasteur protestant à ne pouvoir nier que, faute de reconnaître cette autorité, il y a dans la réforme *un moment où un chrétien ne sait pas même si l'Évangile est une fable ou une vérité*. Pour aider à l'affermissement de la foi ca-

tholique, la sixième assemblée générale de l'Oratoire, sur un autre point, défendait à tous les sujets de la congrégation d'enseigner le jansénisme, et même le cartésianisme. Au mois d'avril de l'année 1679, l'enseignement du droit romain fut rétabli dans l'Université de Paris, malgré une ordonnance datée de Blois, et plusieurs arrêts et règlements particuliers portant qu'il ne le serait jamais.

En 1676, les crimes et l'exécution de la marquise de Brinvilliers avaient ému la capitale et occupé toute la France. En 1680 parut une déclaration royale contre les empoisonneurs et les devins. La femme Voisin se mêlait de deviner : elle fut convaincue de se livrer à la préparation de poisons, et condamnée à être brûlée publiquement sur la place de Grève.

L'année 1681 vit commencer les troubles entre la cour de France et le saint-siége, au sujet de la *régale :* on appelait ainsi certains droits utiles et honorifiques dont les rois de France jouissaient sur quelques églises du royaume, pendant la vacance des siéges. Ils en percevaient les revenus, présentaient aux bénéfices, et les conféraient même directement. Ces droits étaient des concessions que l'Église reconnaissante avait faites, à diverses époques, pour récompenser la libéralité des rois qui s'honoraient du titre de fondateurs. Comme tous les dons gracieux, ils se trouvaient naturellement restreints aux églises sur lesquelles on les avait concédés; plusieurs de nos souverains tentèrent cependant de les étendre à toutes les églises du royaume. Louis XIV, se voyant parvenu au plus haut point de la puissance absolue et de la gloire, voulut exécuter ce qui n'avait été encore qu'essayé par les rois ses prédécesseurs. En 1673, le conseil avait rendu un arrêt qui introduisait la régale dans les diocèses de Pamiers et d'Alet; mais les deux évêques avaient fait aussitôt des protestations énergiques, à la suite desquelles des troubles sérieux s'étaient élevés dans les églises du Midi. Trois brefs du pape Innocent XI avaient soutenu hautement les antirégalistes, et le roi s'était montré

fort offensé de cette opposition de la cour de Rome; au mois de mars 1681, il réunit à Paris un certain nombre d'évêques pour résoudre ces difficultés. Les prélats s'y montrèrent, pour la plupart, aussi mécontents de la conduite du pape que l'était le roi lui-même. Ils prétendirent que tout ce qui s'était fait, à la cour de Rome, au sujet de la régale, était contraire à la disposition des canons, aussi bien qu'aux libertés de l'Église gallicane et aux lois du royaume. Une commission, nommée dans le sein de l'assemblée, fit un rapport au roi dans ce sens par la bouche de l'archevêque de Reims. Cet acte fut considéré comme une décision sur l'affaire; le roi, ses ministres, les divers magistrats de la capitale et le parlement l'appuyèrent aussitôt de tous leurs efforts. Afin de lui imprimer une autorité plus imposante et de lui donner une espèce de sanction définitive, Louis XIV convoqua, à Paris, vers la fin de la même année, une nouvelle assemblée composée des prélats de presque toute la France. A propos de la régale, on devait y discuter des droits généraux du pape et poser des bornes fixes à sa puissance. Bossuet fit le discours d'ouverture. D'après Fleury et l'évêque de Meaux lui-même, le plus grand nombre des évêques qui formaient cette réunion était dévoué aux volontés du roi et hostile à la cour de Rome. Ils parurent cependant vouloir agir avec modération. Avouant qu'il y avait *quelque chose à dire* sur la manière dont les agents du gouvernement avaient exercé jusqu'alors le droit de la régale, ils demandèrent au roi des adoucissements dans cet exercice, et finirent par arrêter : « Que le prince ne conférerait plus les bénéfices en régale, mais qu'il présenterait seulement des sujets qu'on ne pourrait refuser. » Comme il arrive toujours lorsque la volonté du souverain maîtrise une assemblée délibérante, cette réunion de prélats ne termina rien, et les troubles, sur ces diverses questions, ne tardèrent pas à renaître.

Ce fut dans le courant de 1681 que l'abbé de La Salle institua, à Paris, les Frères des écoles chrétiennes, et en forma

23.

une communauté destinée à donner l'instruction primaire et religieuse aux enfants de la classe pauvre. Dans le cours des années suivantes et jusqu'en 1700, plusieurs autres établissements religieux furent fondés successivement dans la capitale : comme le collége des Irlandais où étaient reçus tous les ans soixante Irlandais destinés à remplir les fonctions de missionnaires dans leur patrie; la maison d'instruction gratuite et d'apprentissage des pauvres filles de la paroisse de Saint-Roch, qui fut placée sous l'autorité directe de l'archevêque de Paris; la communauté d'ecclésiastiques séculiers originaires d'Angleterre, réunis pour vivre selon des statuts approuvés par l'archevêque; le couvent des bénédictines de Notre-Dame-des-Prés qui venaient du monastère de Sainte-Marie-de-Mouson, et qui s'établirent, rue Vaugirard, dans le faubourg Saint-Germain ; la communauté de femmes et de filles appelée *Séminaire des filles séculières de la sainte famille de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, qui fut autorisée, par lettres patentes, à se fixer au bourg de Charonne, près Paris, sous la direction de Catherine de Chanlat, veuve du sieur Le Maire; le petit séminaire de la rue d'Enfer, au faubourg Saint-Michel, destiné à l'éducation et à l'instruction des enfants dans lesquels on remarquait la vocation à l'état ecclésiastique ; enfin la maison du *Bon-Pasteur*, rue du Cherche-Midi, où étaient reçues gratuitement les filles que le libertinage ou le besoin avaient jetées dans le désordre, et qui revenaient à des sentiments de repentir.

Durant la même période, l'on fit, à Paris, des travaux importants de constructions, d'embellissements et d'améliorations de tout genre, d'après un plan général de la ville que le prévôt des marchands et les échevins avaient présenté au roi, en 1676, et qui contenait le projet de tous les grands ouvrages dont on avait arrêté l'exécution successive dans ses différents quartiers. Au delà des jardins du Luxembourg, l'Observatoire se terminait, et sur les bords de la rivière, à l'extrémité du fau-

bourg Saint-Germain, l'hôtel immense des Invalides se continuait avec ses larges avenues et ses abords spacieux. Sur la rive droite, la belle ligne des boulevards plantée d'arbres se prolongeait déjà depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la porte Poissonnière, dite alors *de Sainte-Anne ;* on la poussait vigoureusement, et elle gagnait, à vue d'œil, vers la porte Saint-Honoré, point où elle devait s'arrêter. L'exécution de cette belle promenade qui allait devenir bientôt la grande artère de Paris, avait rendu nécessaire la démolition de l'ancienne porte du Temple; d'après un arrêt du conseil, on en éleva une autre sur le même point, mais au delà de la ligne des arbres. L'on fit, en même temps, les premiers travaux pour la formation de la place des Victoires, dans la rue des Fossés-Montmartre, et il fut décidé qu'on y placerait la statue du roi. Près du Pont-Neuf, on continua la rue de la Monnaie, en l'élargissant beaucoup, et l'on ouvrit, à côté, la rue du Roule, ainsi nommée à cause d'un fief qui existait autrefois sur cette place. Au Marais, la rue Saint-Louis fut continuée, et une fontaine nouvelle commencée. L'on jeta les fondements de plusieurs casernes que le roi avait ordonné de bâtir dans les faubourgs, afin d'y loger les gardes françaises et les Suisses ; mais, pour le moment, ces constructions demeurèrent inachevées, faute d'argent. Dans le quartier Saint-Honoré, la belle et grande place Vendôme, appelée alors place de Louis-le-Grand, fut commencée sur l'emplacement occupé par l'hôtel de Vendôme et par l'ancien couvent des Capucins. Le roi Louis XIII avait fait vœu de reconstruire, avec magnificence, le grand autel de Notre-Dame. Louis XIV, pour accomplir ce vœu, ordonna à son architecte Mansart de travailler à cette reconstruction, et il en posa lui-même la première pierre; toutefois elle ne fut terminée que beaucoup plus tard, et vers l'année 1714.

Comme il arrive pour toutes les questions qui se rattachent soit à la religion, soit aux principes fondamentaux et aux

grandes règles de la société humaine, les disputes sur la régale n'étaient pas demeurées circonscrites dans la limite des perceptions d'argent et de la collation de certains bénéfices épiscopaux qui constituaient le droit concédé; elles montaient plus haut, et attaquaient l'autorité elle-même du saint-siége. En 1682, la grande assemblée des évêques français qui se tint à Paris, mit en délibération la question de fixer des bornes à cette autorité. Sortant ainsi du cercle bien défini, bien déterminé, si sûr et si salutaire du catholicisme, pour mettre imprudemment le pied dans la spirale si trompeuse et si dangereuse du protestantisme, les prélats voulaient, disaient-ils, maintenir l'unité de la foi chrétienne en France, et y enlever aux calvinistes tout prétexte de rendre odieuse la puissance pontificale. Ils s'appuyaient sur les droits et les libertés de l'Église gallicane, principes dangereux dont les conséquences exagérées, mais inévitables, allaient produire, à la fin du siècle suivant, la déplorable constitution civile du clergé, au nom desquels notre belle église de France devait être bouleversée de fond en comble, et le pontife romain jeté ignominieusement dans les fers. Après quelques délibérations, l'assemblée donna la fameuse déclaration, en quatre articles, où se trouvent formulées les libertés gallicanes. En voici un précis :

1°. Jésus-Christ a donné à saint Pierre et à ses successeurs la puissance sur les choses spirituelles qui ont rapport au salut éternel; mais il ne leur en a donné aucune, soit directe, soit indirecte, sur les choses temporelles. En conséquence, les rois ne peuvent être déposés, et leurs sujets déliés du serment de fidélité. Ce serment, nécessaire pour la conservation de la tranquillité publique, et également avantageux au sacerdoce et à l'empire, doit être tenu pour conforme à la parole de Dieu, à la tradition des Pères et aux exemples des saints.

2°. La plénitude de puissance accordée au siége apostolique et aux successeurs de saint Pierre sur les choses spirituelles,

ne déroge point à ce que le concile de Constance, confirmé par les papes, par l'Église en général, et par celle de France en particulier, a prononcé sur l'autorité des conciles généraux, dans les quatrième et cinquième sessions, et l'Église gallicane n'approuve point ceux qui révoquent en doute l'autorité de ces décrets ou qui en éludent la force, en disant que les Pères de Constance n'ont parlé que par rapport à un temps de schisme.

3°. L'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons dressés par l'esprit de Dieu et respectés par toute la terre. Les règles, les usages et les pratiques reçues dans le royaume et dans l'Église gallicane doivent avoir leur force, et il est de la dignité du siége apostolique que les règlements, autorisés par ce grand siége et par les églises particulières, demeurent inébranlables.

4°. Il appartient principalement au pape de décider en matière de foi, et ses décrets obligent toutes les Églises; ses décisions, néanmoins, ne sont absolument sûres qu'après que l'Église les a acceptées.

Après avoir dressé ces quatre articles, les évêques prièrent le roi de les faire publier dans le royaume. Il intervint aussitôt un édit qui en prescrivit l'enregistrement dans toutes les cours supérieures et inférieures, dans les universités, les facultés de théologie, etc., etc., avec défense d'enseigner et de soutenir aucune proposition contraire. Le parlement et l'Université de Paris s'empressèrent d'obtempérer aux ordres du roi et de procéder à cet enregistrement; mais les choses n'allèrent pas aussi vite en Sorbonne. On y tint plusieurs assemblées successives dans lesquelles les docteurs se plaignirent de tous côtés que l'édit royal voulût leur imposer des charges fort onéreuses, sans aucune utilité réelle pour la religion. Dès lors il s'éleva entre la faculté de théologie et le parlement, que soutenait le conseil du roi, des débats et des conflits qui devaient durer plusieurs années. Les divers États de l'Europe

chrétienne, entre autres l'Espagne, l'Italie et la Flandre, firent des protestations énergiques contre la déclaration des prélats français. L'Église de Hongrie, dans une assemblée nationale, appela absurde et détestable la doctrine que cette déclaration voulait consacrer. Le pape, de son côté, donna des signes manifestes de sa réprobation et de son mécontentement, en refusant des bulles à tous les évêques nommés par le roi. Jusqu'en 1693, les choses restèrent à peu près dans cet état.

Le 30 juillet 1683 mourut à Paris la reine Marie-Thérèse, à l'âge de quarante-cinq ans. Au milieu d'une cour corrompue et licencieuse, cette princesse avait donné constamment l'exemple de toutes les vertus. Deux orateurs célèbres de l'époque prononcèrent son oraison funèbre : Bossuet dans l'église de Saint-Denis et Fléchier au Val-de-Grâce. Colbert mourut le 6 septembre de la même année, après une maladie de huit jours. La fin de ce grand ministre, une des gloires les plus brillantes de la France, fut le commencement de la décadence générale dans les affaires et les services de l'Etat. Tombée, après lui, en des mains inhabiles, l'administration, qui avait marché constamment jusqu'alors à la tête des idées, parut s'arrêter dans la voie du progrès pour céder le pas à la société française, qu'elle avait formée, et se mettre modestement à sa suite.

L'on présume que ce fut en 1685 qu'eut lieu le mariage du roi avec madame de Maintenon; il fut béni par de Harlai, archevêque de Paris.

Le 22 octobre de la même année, Louis XIV donna le célèbre édit portant révocation de celui de Nantes. Un grand nombre de ministres protestants cédèrent à des offres avantageuses et embrassèrent le catholicisme; mais plusieurs aussi se déterminèrent à sortir du royaume, comme l'édit le leur ordonnait. Malgré la défense sévère que l'on fit aux huguenots de quitter la France, il y en eut beaucoup qui passèrent à l'étranger; ils s'établirent surtout en Angleterre et en Hollande. Pendant ce temps, les évêques français, sur tous les points

du territoire, redoublèrent d'ardeur pour ramener, par la persuasion, les calvinistes à la religion catholique. Leur zèle ne fut pas sans porter des fruits : il y eut partout un grand nombre de conversions. Peu de temps après l'édit de révocation, Bossuet fit paraître son *Histoire des variations* et ses *Avertissements aux protestants.*

L'année suivante (1686), le grand Condé mourut à Fontainebleau, à l'âge de soixante-six ans. A cette occasion, Bossuet prononça, à Notre-Dame, cette oraison funèbre qui est demeurée une des plus belles productions de son génie ; ce fut la dernière du grand orateur. Il y annonça que désormais, averti par ses cheveux blancs, il allait consacrer à son troupeau les restes d'une voix qui tombait et d'une ardeur qui s'éteignait. Mais, au moment où l'aigle de Meaux commençait à descendre des hautes régions que son vol sublime avait tenues si longtemps, l'on voyait paraître dans la carrière évangélique le cygne de Cambrai, avec sa douceur inaltérable, ses grâces infinies et son ardente charité. Fénelon s'était joint à Fleury l'historien, et à plusieurs autres prêtres non moins remarquables par leurs talents que par leurs vertus, afin de travailler ensemble à la conversion des hérétiques. Partout ou passaient ces missionnaires d'élite, les protestants cédaient en grand nombre à la puissance de leur persuasion. Les conversions qu'ils opérèrent et le bien qu'ils firent dans plusieurs provinces successivement, eurent du retentissement à Paris, et même à la cour. Deux ans plus tard, le duc de Beauvilliers, ayant été nommé gouverneur du duc de Bourgogne, fit choisir Fénelon pour précepteur du jeune prince.

Le 30 janvier de l'année 1687, le roi vint de Versailles à Paris, rendre de solennelles actions de grâces à Dieu, dans l'église de Notre-Dame, pour le rétablissement de sa santé. A cette occasion, le corps de ville lui donna, à l'Hôtel-de-Ville même, un repas splendide, où le prince et les membres de la famille royale, qui l'accompagnaient, furent servis par les ma-

gistrats municipaux. L'on peut en voir la description détaillée dans les registres de la ville et dans Félibien, qui la donne en partie d'après ces documents.

En 1691, une grande tentative fut faite pour parvenir à la pacification des troubles de religion qui désolaient l'Allemagne et affligeaient encore la France. L'empereur Léopold, l'évêque de Neustadt, le ministre protestant Molanus, et surtout Leibnitz et Bossuet, y prirent la part la plus active. Ils firent tous des efforts pour arriver à un résultat désiré sincèrement presque partout. Mais, dans cette entreprise ardue, chacun apportait ses vues particulières, les unes purement religieuses, comme celles de Bossuet, les autres philosophiques, comme celles de Leibnitz, ou exclusivement politiques, comme celles de l'empereur et de Molanus. Toute la question était d'ailleurs dominée par des passions vives et opiniâtres. Aussi, malgré les plus grands efforts, vit-on l'affaire échouer complétement, comme il arrive toujours dans des tentatives de ce genre. Les différentes pièces qui s'y rapportent se trouvent toutes réunies dans les ouvrages de Bossuet.

Pendant les trois années qui suivirent, une grande disette se fit sentir à Paris et dans plusieurs provinces de la France. Comme à l'ordinaire, les maladies contagieuses ne tardèrent pas à s'y joindre. L'administration prit aussitôt des mesures efficaces pour secourir la population souffrante. Des règlements sévères défendirent aux mendiants de se répandre dans la ville; l'on forma des ateliers publics de travail où furent envoyés tous les nécessiteux valides. Les nombreux établissements hospitaliers, les monastères et les diverses communautés reçurent les invalides des deux sexes. Le roi fit distribuer cent mille livres de pain par jour, à raison de deux sous la livre; il fit venir, en outre, des quantités prodigieuses de riz, que l'on vendit aussi à bas prix. Par ses ordres, on construisit au Louvre trente fours qui ne cessaient ni nuit ni jour de cuire du pain. Sur toutes les paroisses, le haut et le bas clergé, les ordres religieux et

les personnes charitables rivalisaient de zèle pour soulager les pauvres et faire parvenir des secours précieux jusqu'au fond des réduits où se tenait souvent cachée la misère honteuse. Il y avait près de six mille malades à l'Hôtel-Dieu. Comme la place y manquait, et qu'on était forcé d'en mettre quelquefois jusqu'à douze dans le même lit, on se hâta d'ouvrir l'hôpital Saint-Louis, qui en reçut un grand nombre. Dans cette calamité publique, la ville, comme à l'ordinaire, eut recours à la protection de sainte Geneviève; l'on descendit sa châsse, et on la porta solennellement dans une procession générale à laquelle prit part la plus grande partie de la population. Peu à peu les deux fléaux finirent par céder aux moyens prompts et énergiques que l'on prit pour les combattre. Il y eut cependant un retour bien douloureux de la contagion en 1693, et l'on dut ajouter de nombreuses victimes à celles qu'on avait déjà vues succomber précédemment.

Ce fut dans le courant de cette année (1693) que se terminèrent les différends entre la cour de Rome et celle de France. Le roi abandonna son édit sur la déclaration de 1682; le pape, de son côté, donna des bulles à tous les évêques, et la paix fut ainsi rétablie, à la satisfaction générale. Quelques auteurs prétendent que ce fut alors que Louis XIV ordonna à Bossuet de défendre les quatre articles contre les ultramontains, et que, d'après cet ordre, l'évêque de Meaux composa, un peu à contre-cœur, son ouvrage intitulé : *Gallia orthodoxa*, ou *Defensio cleri gallicani*. Le 10 mai de la même année, le roi institua l'ordre royal et militaire de Saint-Louis pour les officiers. Les catholiques seuls pouvaient y être admis.

En 1695, Louis XIV donna un édit, demeuré célèbre, sur la juridiction ecclésiastique. Les droits des évêques y furent étendus, et l'on y trouva des règles fixes pour les appels comme d'abus. Son but principal était d'établir des formes certaines dans l'instruction des procès contre les clercs, et de déterminer d'une manière nette les cas contentieux dont les juges laïques

et ecclésiastiques ont le droit de prendre connaissance, soit en commun, soit séparément et en particulier.

La même année, Fénelon fut nommé archevêque de Cambrai; Bossuet le sacra à Saint-Cyr, en présence de madame de Maintenon, du duc de Bourgogne et de ses deux frères, les ducs d'Anjou et de Berry. A cette époque, la confiance affectueuse du père et du fils, du maître et du disciple, unissait encore les deux grands prélats. Deux ans plus tard, une question de spiritualité qui se rattachait à tout ce que la vie chrétienne a de plus intime, le quiétisme, qu'une dévote, madame de Guyon, mit en avant, porta la division entre eux. Cette dame avait composé deux ouvrages qui furent censurés avec raison; l'un était intitulé : *Moyen très-facile pour faire oraison*, et l'autre : *Explication mystique du Cantique des cantiques.* Sans embrasser toutes ses rêveries, Fénelon estimait madame de Guyon comme une personne vertueuse. Sous le titre : *Explications des maximes des saints sur la vie intérieure*, il fit paraître lui-même un livre où il exposait la distance infinie qui est entre la nature humaine et la grâce surnaturelle par laquelle Dieu se donne tout entier à nous, ainsi que la différence profonde qui existe entre la vie selon le corps, la vie selon l'intelligence ou la raison naturelle, et l'autre vie surnaturelle, selon la foi, qui, pour le parfait chrétien, commence déjà sur la terre et va se consommer dans le ciel. Cet ouvrage mystique valut à son auteur une disgrâce éclatante : il reçut l'ordre de quitter la cour et de se retirer dans son diocèse. Le prélat s'y soumit avec la plus touchante résignation. Quelque temps après, il publia un livre pour expliquer à fond le système des voies intérieures de madame de Guyon. Ce nouvel ouvrage fut la source de ses épreuves et de ses tribulations : il devint aussitôt le terrain sur lequel se porta la dispute sur le quiétisme, qu'eurent soin d'envenimer les divers ennemis de l'Église catholique, protestants, jansénistes, philosophes, athées et autres. Bossuet l'attaqua avec vigueur; après l'avoir fait

condamner par la faculté de théologie de Paris, aidé du roi lui-même, il finit par obtenir contre lui les censures du souverain pontife. Fénelon reçut avec soumission le bref de sa condamnation, et déclara aussitôt qu'il adhérait au jugement de Sa Sainteté, *simplement, absolument et sans aucune restriction.* Touchés de tant d'humilité, les chrétiens fervents semblaient voir avec quelque peine l'ardeur de l'évêque de Meaux dans cette affaire, malgré la bonté de la cause qu'il défendait.

La dispute du quiétisme prit fin en 1699, et vint clore le XVIII[e] siècle. Sa cessation suivit d'une année la paix de Ryswick, qui paraissait devoir enfin terminer la longue période des guerres soutenues par Louis XIV contre l'Europe entière. Ce prince régnait depuis cinquante-sept ans; il avait vieilli, et tout avait également vieilli autour de lui : la France elle-même pâlissait de vieillesse, comme son roi. Quoiqu'il lui eût laissé trois grandes provinces et la place de Strasbourg, le traité de Ryswick avait été pour elle un aveu de faiblesse et une défaite, par suite de la reconnaissance de Guillaume d'Orange qu'il lui avait imposée. Peu à peu, toutes les gloires du grand siècle finissaient : depuis longtemps Colbert avait disparu, Louvois aussi; Chamillard cumulait leurs ministères et était dirigé par madame de Maintenon; puis venaient Le Tellier, Pontchartrain et les autres, qui laissaient dépérir toutes choses. Boileau était mort, Racine était mort; La Fontaine, Molière, Arnauld, madame de Sévigné aussi. La grande voix du siècle, Bossuet, allait tomber à son tour et s'éteindre dans quelques années. Toutefois, en disparaissant ainsi l'un après l'autre, au milieu de la décadence générale, ces génies sublimes léguaient aux générations futures, avec des idées qui ne pouvaient plus mourir, des germes féconds de rénovation morale et de progrès. Par eux, le XVII[e] siècle devient le type du grand et du beau dans presque tous les genres, et sera proposé éternellement à l'imitation comme à l'admiration des hommes;

par eux encore, l'empire de la France et l'influence incontestée de Paris s'établissent dans le monde entier.

Durant la longue période du règne de Louis XIV, cette influence salutaire se fit vivement sentir en Europe, non-seulement pour les lettres et les arts, mais encore pour les diverses branches des sciences physiques et mathématiques. La lumière qui rayonnait de Paris allait éclairer incessamment tous les points du monde civilisé, révélant et propageant les idées nouvelles, fécondant les génies, et faisant éclore partout ces découvertes précieuses qui contribuent si puissamment au bonheur des peuples.

Ce fut dans le XVII[e] siècle qu'on inventa successivement le thermomètre, le télescope, le baromètre, le siphon, l'aréomètre, et qu'on découvrit l'électricité, la pesanteur de l'air, la circulation du sang. Pendant la même période, le fusil remplaça l'arquebuse et le mousquet; les gazettes ou journaux périodiques parurent, les perruques furent généralement adoptées, l'usage des fiacres ou voitures publiques s'établit, celui du thé s'étendit, le métier à bas fut inventé; à côté de ces conquêtes précieuses de l'esprit humain vint se placer en même temps l'institution funeste de la loterie, comme on voit presque toujours le mal se mettre à côté du bien dans les choses de ce monde.

Ces inventions et découvertes furent faites sur divers points de l'Europe successivement et à des époques différentes du XVII[e] siècle. Leur histoire forme une partie essentielle de celle de la science; ici, nous ne pouvons que les indiquer, sans donner leurs dates, ni même les noms de leurs auteurs. Quelques-unes eurent lieu en France, et devinrent aussitôt l'objet de l'attention particulière du gouvernement. Disons toutefois que cette attention ne suffisait pas pour encourager l'esprit d'invention, et qu'une loi attribuant aux inventeurs la propriété exclusive de leurs découvertes, comme plus tard celle de 1791, était seule capable de produire tout le bien qu'on pouvait attendre du

génie inventif de l'homme. Là encore, l'application du système absolu du gouvernement se montrait insuffisante, ainsi qu'elle l'était sur tant d'autres points importants. Malgré des difficultés sans nombre, des combats et des luttes sans fin, la vieille monarchie française avait traversé six siècles et demi avec ses libertés féodales et aristocratiques. La monarchie absolue de Louis XIV, formée par suite surtout du souvenir des fureurs de la Ligue et des brouilleries de la Fronde, allait durer cent quarante ans, accompagnée, sur son déclin, par les regrets amers de l'indépendance nationale, et suivie fatalement par les excès dégradants de 1793.

LIVRE TREIZIÈME.

XVIIIe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Vue topographique de Paris, au commencement du XVIIIe siècle. — Administration de la justice ordinaire et de la police dans cette ville. — Mœurs et coutumes des Parisiens. — Règlements de voirie ; mesures générales de salubrité, etc., etc. — État des esprits à Paris, au point de vue politique ; déclin de toutes choses en France et dans la capitale. — Progrès des révolutionnaires et de l'esprit de mal. — Luttes de l'autorité civile et religieuse contre les sectes diverses, contre le philosophisme et l'athéisme. — Décadence de l'université de Paris. — Accroissement de l'importance du corps municipal. — Mesures diverses prises pour augmenter l'action du pouvoir royal à Paris. — Hiver rigoureux de 1709 ; mort de Louis XIV. — Avénement de Louis XV, régence du duc d'Orléans. — Système de Law ; conspiration de Cellamare. — La bulle *Unigenitus*. — La société parisienne au milieu des questions religieuses et politiques. — Conduite du parlement. — Paris, centre des agitations de l'époque. — État des esprits dans cette ville. — Fin de la régence.

Au commencement du XVIIIe siècle, la forme générale du vieux Paris avait disparu presque sur tous les points. Sa partie septentrionale se terminait au cours continu et planté d'arbres qui, comme aujourd'hui, s'étendait depuis la Bastille jusqu'à la porte Saint-Honoré, à l'entrée de la rue Royale actuelle. Au delà du tracé des boulevards, surgissaient un grand nombre de localités nouvelles prenant peu à peu la place des espaces

vides, et tendant à former les faubourgs. Sur la rive gauche de la Seine, la vieille enceinte de Philippe-Auguste, dépassée depuis longtemps par des constructions successives, avait disparu; on avait tracé également, aux extrémités de cette partie de la capitale, le plan d'une ligne plantée d'arbres pour y servir de limites. Toutefois ce boulevard n'existait pas encore; il ne fut exécuté que plus tard et d'après un autre projet. La ville proprement dite était divisée en vingt quartiers : la *Cité*, *Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, *Sainte-Opportune*, le *Louvre*, le *Palais-Royal*, *Montmartre*, *Saint-Eustache*, les *Halles*, *Saint-Denis*, *Saint-Martin*, la *Grève*, *Saint-Paul*, *Sainte-Avoye*, le *Temple*, *Saint-Antoine*, la place *Maubert*, *Saint-Benoît*, *Saint-André*, le *Luxembourg* et *Saint-Germain-des-Prés*. Cette division s'est maintenue jusqu'en 1791. La communication d'une rive à l'autre, et celle des îles en même temps, se faisait par onze ponts qui étaient : le *pont de Grammont*, entre le quai des Célestins et l'île Louvier; le *pont aux Biches* ou *aux Tripes*, conduisant de la rue Censier à la rue Fer-à-Moulin; le *pont Marie*, du quai Saint-Paul à celui de la Tournelle; le *pont de la Tournelle*, entre le quai des Miramiones et la rue des Deux-Ponts; le *petit pont de l'Hôtel-Dieu*, de la rue de la Bûcherie à la rue de la Huchette; le *pont Notre-Dame*, de la rue Planche-Mibray (aujourd'hui rue Saint-Martin) à la rue de la Lanterne dans la Cité; le *Petit-Pont*, le plus ancien de tous, de la rue du marché Palu à celle du Petit-Pont; le *pont au Change*, le *pont Saint-Michel*, de la place de ce nom à la rue de la Barillerie; le *Pont-Neuf*, composé de douze arches, sept sur le grand bras de la Seine, du côté du Louvre, et cinq sur le petit bras, du côté des Augustins; le *pont Royal*, entre la rue du Bac et le château des Tuileries.

Les quais étaient au nombre de vingt-trois : le *quai d'Alençon* ou *d'Anjou*, quartier de la Cité; le *quai des Augustins* ou *de la Vallée*, quartier Saint-André; le *quai des Balcons* ou *Dauphin*, du pont de la Tournelle à la pointe de l'île; le *quai*

de Bourbon, entre le pont Rouge et le pont Marie; le *quai des Célestins*, quartier de l'Arsenal; le *quai Conti*, faubourg Saint-Germain; le *quai de l'École*, quartier du Louvre; le *quai de la Ferraille* ou *de la Mégisserie*, du Pont-Neuf au Grand-Châtelet; le *quai des Galeries du Louvre*, tenant au quai des Tuileries et à celui de l'École; le *quai de Gèvres*, au bout du quai Pelletier : ce quai n'était encore qu'un passage pour les gens de pied; on le fermait la nuit; le *quai de la Grève*, de la place de ce nom, à l'ancien marché aux Veaux; le *quai de l'Horloge* ou *des Morfondus*, quartier de la Cité; le *quai Malaquais* ou *des Théatins*, faubourg Saint-Germain; le *quai du Marché-Neuf*, du marché de ce nom au pont Saint-Michel; le *quai des Miramiones* ou *de la Tournelle*, de la rue Saint-Bernard à la rue des Grands-Degrés; le *quai d'Orléans*, du pont Rouge à la Tournelle; le *quai des Orfévres*, entre la rue Saint-Louis et le milieu du Pont-Neuf; le *quai des Ormes*, entre l'ancienne place aux Veaux et le quai Saint-Paul; le *quai d'Orçay* ou *de la Grenouillère*, entre le pont Royal et les Invalides; le *quai Pelletier*, du pont Notre-Dame à la place de Grève; le *quai des Quatre-Nations*, du quai Conti à celui des Célestins; le *quai Saint-Paul*, du port de ce nom au quai des Ormes; le *quai des Tuileries* ou *de la Conférence*, du pont Royal à la porte de la Conférence. Quelques-uns de ces quais ne furent construits ou terminés qu'un peu plus tard, et dans le cours du XVIIIe siècle; nous avons pensé cependant, qu'ici, leur nomenclature ne déplairait pas au lecteur.

Si on jette les yeux sur l'ensemble de Paris, vers le commencement du XVIIIe siècle, l'on voit que les rues ouvertes récemment dans les quartiers neufs, ou refaites dans les anciens quartiers sont, en général, larges et droites. Sur quelques points, les maisons nouvellement construites commencent à avoir plus d'élévation; mais les nombreux îlots, formés encore d'anciennes habitations, sont bas, mal percés et traversés par des voies étroites et irrégulières. Presque toutes ces

maisons sont vieilles, peu commodes et malsaines, au point de vue hygiénique, manquant d'air et de lumière, par suite du petit nombre et du peu de largeur des baies qui prennent le jour sur des rues trop resserrées. Sur ce point si important pour le bien-être général et la salubrité publique, les constructions nouvelles de cette époque laissent elles-mêmes beaucoup à désirer. Les progrès de l'architecture, si remarquables dans les grands édifices et les monuments, sont encore peu sensibles dans les habitations particulières. La science paraît faire le même défaut pour les règles les plus intéressantes et les plus nécessaires de la grande voirie urbaine. Toutefois les quartiers neufs où se trouvent presque tous les hôtels des grands seigneurs et des personnes opulentes, ne manquent ni d'espace dans les voies publiques, ni d'élégance et de confortable dans les riches habitations qu'on vient d'y élever.

Au nord, la belle ligne plantée des boulevards qui forme une ceinture large et spacieuse à cette partie de la ville, voit déjà s'élever de toutes parts des constructions riveraines plus en rapport avec l'aspect magnifique qu'elle offre elle-même à l'œil. Les parties de cette grande avenue, voisines du mur du Temple et du quartier Poissonnière, présentent encore de vastes terrains vagues et inoccupés. On en trouve aussi de fort étendus derrière le gros bastion qui avoisine la Bastille, à l'entrée de la rue de la Roquette : c'est là qu'est le jardin des arbalestriers ou arquebusiers. Tout près, et du côté de la ville, on remarque les filles du Calvaire, l'hôtel Boucherat, rue Saint-Louis, la maison de Mansart qui existe encore aujourd'hui, rue des Tournelles, et la façade des Minimes. A l'entrée du faubourg Saint-Antoine, est hôtel de la deuxième compagnie des Mousquetaires; puis viennent l'hôtel du prévôt des marchands, rue des Lions-Saint-Paul, l'hôtel de Mayenne, rue Saint-Antoine, l'hôtel de la Force, ancien hôtel de Chavigny, et plusieurs autres habitations princières ou seigneuriales, comme les hôtels de Guise, de Strasbourg, d'Estrées, de

Beauvais, de Fourcy, d'Aumont, d'Argenson, etc., etc. Outre les bâtiments, ces hôtels comprennent tous de grandes cours et des jardins spacieux séparés les uns des autres par des murs peu élevés en général, et disposés en vaste ensemble pour le plaisir de l'œil. Au milieu des massifs de verdure qu'ils forment au loin, on voit surgir divers édifices en points culminants, comme le massif de la Bastille, la tour du Temple, nommée alors château, l'abbaye Saint-Martin, l'église des Blancs-Manteaux, Saint-Gervais, etc., etc. Près de la butte qui avoisine la porte Saint-Martin, au nord, la rue Meslay commence à se former, du côté de la rue du Temple. Dans la direction des boulevards, il n'y a plus de traces des bastions construits sous Louis XIII. Derrière la ligne d'arbres, en tirant vers l'ouest, on voit se former le faubourg Sainte-Anne, tout près de la Grange-Batelière; on y remarque la chapelle Notre-Dame-de-Lorette, non loin de l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, rue Saint-Lazare. En deçà de la ligne et dans la rue Montmartre, est la chapelle Saint-Joseph nouvellement reconstruite. La porte Richelieu a été remplacée par la barrière du même nom attenant à l'hôtel dit hôtel de *M. de la Cour Deschiens*. La bibliothèque du roi est établie rue Vivienne; ce n'est que plus tard et en 1721 qu'elle sera transférée dans l'ancien palais Mazarin. A droite, et sur l'emplacement de l'hôtel de la Ferté-Senecterre, s'est arrondie la place des Victoires, au milieu de laquelle s'élève la statue du roi. Le Palais-Royal est entièrement fini et se trouve dans l'état où il est aujourd'hui, si on excepte les galeries du jardin qui n'existent pas encore; l'hôtel de Richelieu, qui le touchait à l'ouest, a été supprimé. Dans les environs, s'élèvent un grand nombre d'hôtels nouvellement construits, comme l'hôtel d'Uzès, près de celui de Longueville, l'hôtel de la compagnie des Indes, rue Pavée-Saint-Sauveur, l'hôtel du gouverneur de Paris, rue Neuve-Saint-Augustin. L'église de Saint-Roch conserve encore son clocher mal placé; l'Oratoire n'a pas de façade, et le mi-

lieu de la cour du Louvre est occupé par un groupe de maisons. L'ancien couvent des Capucins et l'hôtel Vendôme, à l'ouest, n'existent plus; sur leur emplacement paraît la belle place *Louis-le-Grand* ou *des Conquêtes* (maintenant place Vendôme), avec ses pans coupés, son architecture sévère et cette forme carrée qu'elle conserve encore aujourd'hui. Le nouveau couvent des Capucines s'élève au nord de cette belle place. L'on voit tout près de là l'église de la Madeleine qui est peu remarquable et le couvent des Bénédictines de la Ville-l'Évêque.

Le pont de bois construit vis-à-vis de la rue de Beaune a disparu; on a bâti, un peu plus bas, en aval, le nouveau pont de pierre dit *pont Royal*. Le faubourg Saint-Germain se présente nouvellement percé de rues nombreuses et couvert de constructions toutes récentes, c'est-à-dire de grands monastères avec des enclos spacieux, de beaux hôtels particuliers avec de vastes dépendances à l'intérieur, des maisons plus larges et plus élevées, s'alignant, sur la voie publique, avec les façades de ces hôtels. Parmi les couvents nouveaux, on remarque celui des Carmélites, rue de Grenelle-Saint-Germain, les filles du Saint-Sacrement, rue Cassette, les Bernardins-du-Précieux-Sang, rue de Vaugirard, Notre-Dame-de-Liesse, les filles Saint-Sulpice, rue de Sèvres, l'hôtel de l'Enfant-Jésus, rue du Cherche-Midi, etc., etc. Les Invalides sont terminés avec leurs grandes avenues et la vaste esplanade plantée d'arbres qui aboutit au quai. Quelques maisons particulières s'élèvent dans l'enclos de la foire Saint-Germain. Les cimetières sont encore dans l'intérieur de la ville; l'entrée de celui de Saint-Sulpice se trouve en face de la petite rue du Bac.

Dans le quartier de l'Université, maintenant quartier Saint-Jacques, on remarque un grand nombre de colléges et d'autres établissements construits ou refaits tout nouvellement: comme les colléges des Écossais, des Grassins, de Cluny, de Sées, de Bayeux, de Narbonne, d'Harcourt, etc., etc.; comme

l'hôtel de Condé avec ses vastes jardins, l'hôtel Serpente, dans la rue de ce nom, l'hôtel d'Aguesseau, le couvent des Jacobins, l'établissement des frères Cordonniers de Saint-Crépin, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, les Feuillantines, rue Saint-Jacques, et, au sud-ouest, le grand cloître des Chartreux, près duquel se trouve un cimetière. Le mur méridional de Philippe-Auguste a disparu, ainsi que les fossés et les portes : tout a été remplacé par des constructions ou des propriétés particulières.

L'ancien aspect de la Cité n'a pas changé. Le cloître Notre-Dame est fermé de quatre portes. Entre le pont Saint-Charles et celui de l'Hôtel-Dieu, l'on voit un bâtiment ajouté tout récemment à cet hôpital. La chapelle de Saint-Aignan, rue de la Colombe, a été refaite, et Saint-Landry réparé.

L'élargissement d'anciennes rues, l'ouverture de voies nouvelles, la construction de nombreuses maisons et édifices, et les autres améliorations de toute nature, qu'on avait faites dans Paris, depuis 1665 surtout, jusqu'en 1700 et même jusqu'en 1707, avaient opéré un changement complet dans l'ensemble et dans l'aspect général de la ville. La forme du vieux Paris semblait renouvelée.

Sous le double rapport de l'administration de la justice ordinaire et de la police urbaine, dans les nombreux services qu'embrassaient alors ces deux parties importantes du gouvernement, les changements survenus, pendant la même période d'années, n'étaient pas moins importants. Depuis la disparition de presque tous les pouvoirs particuliers, dans les diverses branches des services publics, les agents de l'autorité centrale, suivant l'impulsion donnée par Colbert à l'ensemble de l'administration, faisaient les plus grands efforts pour établir partout, à Paris comme dans le reste de la France, un corps d'institutions municipales semblable, sous quelques rapports, à notre administration actuelle; le gouvernement voulait, par ce moyen, enlever à tel ou tel

intérêt son caractère d'intérêt local, et lui assurer une satisfaction plus générale et plus large. La création d'un lieutenant général de police à Paris, et d'un intendant pour chacune des provinces du royaume, devint une des causes qui contribuèrent le plus à faire obtenir ce résultat. Cette création précieuse avait eu pour effet immédiat de mettre de l'unité et de l'ensemble dans toutes les parties, autrefois si divergentes, de l'administration de la police en France. Depuis Colbert, le soin de ce service était confié à un conseil spécial, et sa suprême direction, enlevée au Châtelet, se trouvait entre les mains du lieutenant général qui demeurait personnellement responsable, et dont les ordonnances devenaient exécutoires dans tout le royaume. En province, l'autorité des intendants, relevant immédiatement du lieutenant général, et, par suite, du souverain lui-même, tendait à supprimer peu à peu l'action des pouvoirs locaux, parlements, municipalités, états provinciaux et autres. Malgré de longues et fortes résistances de la part de ces pouvoirs, des améliorations nombreuses avaient suivi partout la concentration de l'autorité administrative de la police générale.

Sous la direction supérieure de l'État lui-même, on avait vu dès lors s'élever, à Paris et dans les autres villes, une foule d'établissements de charité légale, comme l'Hôpital général qui fut un modèle imité bientôt par les autres localités de la France, les hospices des Enfants-Trouvés, de Bicêtre, de la Salpêtrière, la communauté des Filles-Repenties, du Bon-Pasteur, etc., etc. L'on prit toutes les mesures nécessaires pour assurer l'entretien de ces divers établissements hospitaliers. Plusieurs anciennes communautés religieuses avaient été supprimées; leurs propriétés et revenus furent donnés aux nouveaux hospices. On transféra aux hôpitaux les biens légués aux pauvres de la religion protestante, ainsi que ceux des consistoires, en leur imposant toutefois l'obligation de donner asile à ces pauvres, de même qu'à ceux de la religion

catholique. Il leur fut défendu de recevoir un capital avec l'engagement d'en servir la rente à un taux d'intérêt supérieur au denier vingt. Cette précaution écartait toutes chances aléatoires des donations faites aux fondations hospitalières. En 1699, on attribua à l'Hôpital général un sixième de la recette brute de l'Opéra et des autres spectacles publics. Tout en soulageant l'humanité souffrante, ces divers établissements de charité délivraient la ville d'une population dangereuse et malsaine; ils contribuaient ainsi à garantir la sûreté et la salubrité publiques. En même temps d'autres mesures importantes étaient prises par l'administration pour atteindre le même but. Plusieurs édits successifs de Louis XIV déclarèrent supprimées lés loteries particulières, les académies de jeux, les brelans, et, en général, les réunions réputées dangereuses. Il était défendu de prendre un domestique qui ne produisait pas un certificat signé de son ancien maître. On interdit sévèrement tout commerce et même toute correspondance avec les contrées où régnaient des maladies contagieuses; à Paris, sur l'ordre du roi, le parlement eut recours aux précautions et aux moyens employés autrefois contre la lèpre. Il établit, par arrêt, une maison de quarantaine pour les personnes qui seraient frappées de la contagion.

De tout temps, les divers gouvernements des rois de France s'étaient efforcés d'arrêter le développement excessif du luxe au moyen de mesures législatives. Malgré leur inefficacité évidente, les lois somptuaires furent sans cesse renouvelées sous Louis XIV. Toutefois, dans les dernières années de ce prince, elles étaient devenues plus rares, et surtout de moins en moins sévères. La dernière, qui fut rendue en 1713, se contente de défendre aux simples particuliers de porter la livrée royale. Ces lois avaient contre elles le développement incessant de la richesse publique, que le gouvernement encourageait, et ensuite les efforts de tous les fabricants, marchands et commerçants, dont elles lésaient les intérêts.

Les théâtres, fort suivis du public à cette époque, étaient tous des entreprises particulières, à l'exception de l'Opéra, que le roi avait pris à sa charge; l'autorité exerçait cependant sur eux une surveillance sévère et incessante. Avant d'être jouées, toutes les pièces étaient soumises à sa censure. Le pouvoir royal surveillait également les pèlerinages, ainsi que les diverses réunions de plusieurs individus en confréries. Trop souvent, en effet, dans ces associations, la religion avait servi de prétexte à des abus graves et à des désordres sérieux. Leur établissement demeura soumis à l'autorisation préalable, et il leur fut interdit de consacrer à des banquets les revenus qui provenaient des cotisations périodiques. Quant aux pèlerinages, qui avaient fréquemment déguisé la mendicité et couvert le vagabondage, ils ne purent avoir lieu sans une permission des évêques et un passe-port délivré par les secrétaires mêmes du roi.

Ces diverses mesures de police étaient générales et s'étendaient à toute la France. Il y en avait d'autres qui regardaient particulièrement Paris, mais qui, à l'occasion et dans des circonstances analogues, ne manquaient pas d'être adoptées par les différentes villes du royaume, comme de bonnes règles et de précieux modèles à suivre. L'on peut mettre de ce nombre l'ordonnance qui avait été rendue en 1672, sur la juridiction du prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris. Elle reproduisait les dispositions principales de celle de 1643, sur le même sujet, et formait un corps complet de jurisprudence pour la police des approvisionnements par eau de la capitale. Elle pourvoyait à la défense de la rivière contre toute entreprise et tout ouvrage nuisibles à la navigation. Les nombreux agents qu'elle avait créés veillaient à la bonne tenue des chemins de halage, à l'éloignement des dépôts et immondices, à la conduite et à la décharge des marchandises, à la régularité du service des divers bateaux, et surtout des bateaux-coches, qui portaient les voyageurs. Les différends de peu

d'importance qui survenaient étaient aussitôt jugés sommairement, et sur les lieux mêmes, par le prévôt des marchands ou les échevins. Les cas plus graves et les contestations plus sérieuses se portaient aux audiences que ces magistrats tenaient régulièrement.

D'autres actes administratifs avaient réglé, à Paris, tout ce qui concernait la voirie. Cette branche si importante de l'administration de la police urbaine se divisait en deux parties : la grande et la petite voirie. La grande voirie comprenait tout ce qui regarde les constructions et réparations des bâtiments, l'ouverture, l'élargissement et le pavage des rues ou places. Ainsi que nous l'avons déjà dit, elle avait été attribuée aux trésoriers de France ; mais le lieutenant général de police, qui demeurait chargé du soin de maintenir la liberté de la voie publique, empiétait souvent sur les droits du trésorier, et plusieurs fois le parlement se trouva saisi de conflits d'attributions survenus entre ces deux magistrats. Un certain nombre d'arrêts et de décisions successives parvinrent enfin à former, sur ce point, une jurisprudence à peu près constante, qui attribuait au trésorier, grand voyer de France, les opérations de voirie purement administratives, comme la délivrance des alignements, les permissions de construire, la démolition des bâtiments en saillie ou menaçant ruine, et le droit de connaître exclusivement de toutes les contestations qui y avaient rapport.

Quant à la petite voirie, qui s'occupait surtout de la sûreté générale et de la bonne tenue des voies publiques, elle demeura placée tout entière dans les mains du lieutenant général. Il donnait seul des permissions pour l'établissement des saillies fixes ou mobiles autres que les constructions. Il ordonnait l'enlèvement des dépôts et la suppression des encombrements nuisibles à la circulation. Il veillait à la répression des atteintes portées aux règlements, et il pouvait statuer, concurremment avec le trésorier, sur les périls imminents des maisons.

On distinguait alors à Paris trois sortes de rues : les *grandes,*

qui avaient communément de sept à dix toises de largeur; les *moyennes*, appelées rues de communication et de distribution : elles étaient de trois, quatre ou cinq toises; et les petites, que l'on considérait comme des voies de dégagement, et qui n'avaient guère que dix-huit, neuf et même six pieds de large. Quoique l'ouverture d'une nouvelle rue fût soumise à l'approbation préalable de l'autorité administrative, la largeur des voies publiques n'était pas encore fixée par des dispositions réglementaires générales et permanentes. Celui qui formait une rue sur des emplacements non bâtis pouvait lui donner la largeur qu'il désirait. Il n'en était pas de même dans les cas de redressement ou d'élargissement des rues déjà construites; l'administration donnait alors un tracé d'alignement dans lequel on était astreint de se renfermer.

La hauteur des maisons demeura longtemps arbitraire, comme la largeur des rues. En général, les habitations de Paris étaient encore basses; elles commençaient cependant à s'élever, au centre de la ville surtout, depuis que la population tendait à s'accroître. Dans les quartiers populeux, on voyait déjà, sous Louis XIV, un nombre considérable de constructions qui avaient sept et même huit étages. Mais l'expérience ne tarda pas à faire sentir les graves inconvénients qui résultaient de cet état de choses, pour la circulation de l'air et l'accès de la lumière, et bientôt des règlements appelés par les vœux de tout le monde, propriétaires et locataires, vinrent déterminer d'une manière fixe la hauteur des maisons, d'après la largeur même des rues sur lesquelles elles seraient construites. Les fonctions d'experts voyers de la ville furent alors attribuées à un corps unique, composé d'architectes bourgeois et d'entrepreneurs de bâtiments. On les érigea en titres d'offices, sans faire de distinctions de classes. Les numéros des maisons n'existaient pas encore; les édifices formant les encoignures des voies publiques ne commencèrent à porter le nom des rues qu'en 1729. De même que les autres parties de la police

qui avaient pour objet la salubrité et la sûreté publiques, le nettoiement des rues se trouvait placé sous la surveillance directe du lieutenant général. Le conseil de police s'était beaucoup occupé de rechercher les meilleurs moyens d'assurer un service aussi important, sous le rapport de l'hygiène. Les fonctionnaires eux-mêmes de l'ordre le plus élevé, et les chefs des grands corps judiciaires, avaient pris une part active à toutes les délibérations qui avaient eu lieu sur ce sujet. Le système auquel on s'était enfin arrêté formait un ensemble de règlements si sages et de mesures si bien combinées, que les autres villes du royaume l'adoptèrent aussitôt. Les étrangers eux-mêmes en demandèrent la communication au gouvernement, pour le proposer comme modèle à leur propre administration. Chaque propriétaire riverain de la voie publique devait acquitter une taxe proportionnelle pour payer les frais du nettoiement que l'administration faisait elle-même exécuter par ses agents. A cet effet, on dressait dans chaque quartier un rôle général des maisons ayant face sur la rue, sans en excepter les églises, les monastères et établissements religieux, les hôtels des princes et des grands seigneurs, et même les habitations royales. Ce rôle, énonçant la taxe assignée à chaque édifice, et revêtu de l'ordonnance du magistrat de police, était exécuté par extraits, et les contribuables pouvaient être contraints à payer les taxes fixées par saisies et ventes de leurs meubles opérées immédiatement. Une comptabilité régulière et bien tenue aidait à les recouvrer facilement. Les notables de chaque quartier se réunissaient périodiquement pour veiller à l'exécution des mesures prescrites à cet effet par les règlements, pour recevoir les réclamations des contribuables, et dénoncer à l'autorité, en donnant leur avis, les diverses infractions qui seraient commises. Les taxes étaient fixées avec une sévère économie, et réparties avec une stricte justice. Lorsqu'elles devenaient insuffisantes, ce qui arrivait fort rarement, et dans les hivers seulement longs et rigoureux, le

roi accordait un supplément de crédit sur les fonds du trésor public. Ainsi les bourgeois et les propriétaires ne furent plus chargés, comme autrefois, de s'imposer mutuellement des taxes et d'en opérer la perception, afin d'assurer le service du nettoiement public ; ils demeurèrent astreints seulement à l'obligation de balayer chaque jour le devant de leurs maisons, et de déposer les immondices le long des murs, afin qu'on pût les enlever facilement. De son côté, le magistrat de police faisait surveiller avec un soin particulier les différentes opérations industrielles des fabricants, des marchands, des artisans et des gens de métier dont la profession ou le commerce était de nature à augmenter les difficultés du nettoiement. Dans cette surveillance, toutefois, il ne perdait pas de vue la nécessité de concilier les exigences de ce service avec les besoins d'une population aussi considérable que celle de la capitale, et toutes les mesures qu'il prenait se trouvaient combinées dans ce double but.

Les lieux dits voiries, où l'on déchargeait soit les boues et les immondices ordinaires, soit les matières des fosses d'aisances, étaient établis à une grande distance de la ville et des faubourgs. Ils se trouvaient également éloignés des grandes routes. Pour débarrasser promptement les bassins contenant les boues et les immondices, on encourageait les cultivateurs de la banlieue à les employer comme engrais; au besoin, on les contraignait, par voie de réquisition, à procéder à leur enlèvement. Quant aux matières fécales, elles devaient séjourner trois ans entiers dans la fosse de la voirie, avant de pouvoir être livrées pour fumer les terres : on ignorait complétement alors les moyens qu'on possède aujourd'hui pour les désinfecter. Dans l'intérêt de la santé publique, l'administration veillait avec un soin particulier à tout ce qui concernait ce service, comme aussi à la discipline du métier de vidangeur.

L'équarrissage était également tenu éloigné de la ville et placé à une grande distance des habitations. L'œil de la police

en suivait attentivement toutes les opérations, et d'autant plus que, dans les premières années du XVIIIe siècle, les hommes qui exerçaient ce métier rebutant, commencèrent à y joindre celui de chiffonnier, peu fait pour le relever. Chose singulière! tout en prenant ainsi les mesures les plus sages et les précautions les plus judicieuses, dans l'intérêt de la salubrité générale, l'administration n'avait pas encore pensé à faire disparaître, des centres les plus populeux de la ville, des foyers permanents d'infection et d'épidémie aussi dangereux que les cimetières publics, que le cimetière des Innocents surtout! C'est à peine si elle tenait la main à ce que ces vastes nécropoles fussent bien closes extérieurement, et que les fosses y eussent toutes la profondeur prescrite par les règlements.

Depuis que les tanneurs, les teinturiers et les autres industries qui se servaient habituellement des eaux de la rivière, avaient été forcés d'aller s'établir soit sous Paris, en aval, soit sur la Bièvre et aux Gobelins, le lit de la Seine se trouvait notablement assaini et amélioré. Le prévôt des marchands et le magistrat de police se partageaient le droit de réglementer l'usage des eaux de la Seine, et les limites de leurs attributions respectives sur ce point furent déterminées de manière à prévenir entre eux tout conflit d'autorité. Le prévôt des marchands devait assurer la liberté et la commodité de la navigation; on le chargea, en conséquence, du soin de délivrer des permissions aux personnes qui voudraient placer des bateaux à demeure fixe sur la Seine. Au magistrat de police fut attribué le maintien de l'ordre et de la discipline parmi les artisans qui faisaient seulement usage de l'eau, sans s'établir sur le lit du fleuve et sans anticiper sur ses berges.

L'industrie des porteurs d'eau était née depuis quelque temps. Au commencement du XVIIIe siècle, ils distribuaient l'eau, presque seuls, dans tous les quartiers de la ville. C'était à la Seine qu'ils puisaient pour la plupart; mais beaucoup aussi prenaient de l'eau aux fontaines publiques. Sur certains

points de Paris éloignés du lit de la rivière, ils se rendaient maîtres de ces fontaines par la force et en disputaient l'approche non-seulement aux habitants, mais même aux personnes de leur profession dans lesquelles ils voyaient de nouveaux concurrents. Ces abus forcèrent l'autorité administrative à réglementer aussi la profession de porteur d'eau, et à faire exécuter avec fermeté les mesures prises par elle.

Dans les cas d'incendie, fort fréquents alors à Paris, malgré les précautions de la police, l'on prenait non-seulement l'eau des fontaines publiques, mais encore celle des puits particuliers; les propriétaires des maisons qui en avaient, étaient obligés, sous peine d'amende, de les tenir constamment garnis de cordes, de poulies et de plusieurs sceaux. L'usage des pompes à incendie ne commença à s'établir à Paris qu'en 1699. Il n'y en eut d'abord que treize; plus tard, et en 1722, le nombre en fut porté à trente; par ordre du lieutenant de police, on les distribua dans les différents quartiers de la ville. L'on établit, pour les manœuvrer, un corps spécial de soixante hommes, appelés garde-pompes, et commandés par un chef de service.

L'usage d'éclairer Paris la nuit commençait à s'établir dans les premières années du XVIIIᵉ siècle, mais lentement toutefois et durant quatre ou cinq mois de l'hiver seulement; l'ancienne coutume de se faire conduire par des porte-fallots semblait encore prévaloir. Les lanternes publiques fixes étaient garnies d'une chandelle. Les nombreux inconvénients de ce mode d'éclairage finirent par faire adopter, à la longue, l'usage des réverbères à l'huile; ce n'était cependant qu'en 1774, au commencement du règne de Louis XVI, qu'il devait se répandre généralement dans la ville.

Depuis l'année 1645, il s'y était établi des voitures publiques, à l'heure et à la journée, qu'on appelait *fiacres*. Cette entreprise avait été formée par un certain Sauvage, et placée rue Saint-Martin, dans une grande maison qui portait le nom

d'hôtel Saint-Fiacre; elle eut tout le succès qu'en pouvait attendre son auteur, et aussitôt il s'en forma d'autres du même genre dans les divers quartiers de la ville. On ignore si, à l'origine, ces voitures publiques stationnaient sur les places et les carrefours, ou s'il fallait aller les chercher au domicile de l'entrepreneur.

Quelques années plus tard, cette innovation en amena une autre qui a été reproduite de nos jours. En 1662, il s'établit à Paris des voitures publiques à cinq sous par place; elles devaient suivre, dans l'intérieur de la ville, des routes déterminées et partir à des heures fixes : c'étaient nos omnibus. La première ligne qu'elles suivirent allait de la porte Saint-Antoine au Luxembourg. Sept voitures la parcouraient successivement. Les échevins et le lieutenant général se partageaient à Paris la police des voituriers de même que celle des charretiers et des maîtres ou conducteurs de chevaux.

Tels étaient, dans les premières années du XVIII[e] siècle, l'ensemble topographique et l'état général de Paris, sous le double rapport de l'administration de l'autorité royale qui ordonnait et surveillait, et de la police municipale qui exécutait. Au point de vue de la politique, les esprits s'y préoccupaient vivement de la guerre de la succession d'Espagne qui commençait. L'on s'effrayait de voir le roi, à peine sorti de longues et sanglantes hostilités, lancer de nouveau la France dans tous les hasards d'une guerre générale contre l'Europe coalisée. Louis XIV avait alors soixante-trois ans; autour de lui tout avait vieilli, tout déclinait. La désorganisation et les désordres qui régnaient dans l'administration générale et dans les finances, depuis la mort de Colbert, se faisaient également remarquer dans l'armée, depuis celle de Louvois. Sous l'autorité funeste de Chamillard, qui croyait posséder le génie de Louvois parce qu'il en avait la puissance, l'on voyait s'accroître chaque jour le nombre de ces abus graves, dont l'effet inévitable est de mener les États à la ruine. De grands seigneurs incapables,

des hommes nuls, mais bien en cour, achetaient des régiments et des grades militaires pour eux ou même pour leurs enfants en bas âge. Bientôt l'on compta dans l'armée autant d'officiers que de soldats, comme on voyait déjà dans l'administration civile autant de commis que d'administrés. Le résultat nécessaire de ce désordre universel fut la décadence rapide de toutes choses en France; à l'intérieur, la confusion et la dislocation des services publics; à l'extérieur, la disparition de l'esprit militaire, l'indiscipline et les défaites sanglantes. Partout les armées manquaient également de vivres et d'armes. Au siége de Kehl, il y avait un fusil pour trois hommes. Quand Villars parcourait les lignes, les soldats l'entouraient et disaient : « Maréchal, donnez-nous notre pain quotidien. » Aux Condé, aux Turenne, avaient succédé des Villeroy, des Marsin, des Tallard; si l'armée française possédait encore quelques bons généraux, comme les Villars, les Catinat, les Vendôme, elle voyait paralyser leurs efforts et leurs talents par la prétention qu'avait la cour de Versailles de diriger de loin toutes leurs opérations. En face d'un état de choses aussi déplorable, l'on voyait, dans les rangs ennemis, un Anglais et un Français, Marlborough et Eugène, dont le génie supérieur ne pouvait manquer de profiter de la triste situation de la France pour l'accabler. Marlborough, esprit fin et froid, avait étudié l'art de la guerre sous Turenne, et allait nous rendre ses leçons. Eugène, fils cadet du comte de Soissons et d'une nièce de Mazarin, possédait un tact remarquable en toutes choses; homme d'esprit et de sens en même temps, il savait à fond les lieux et les personnes, saisissait partout d'un coup d'œil le fort et le faible, et se hâtait de profiter du faible, créant au besoin et improvisant, ainsi que le fait le génie, sans s'inquiéter des règles ordinaires. Chacun de ces généraux avait l'avantage, inappréciable à la guerre, d'être maître dans son pays, de faire lui-même ses plans de campagne et d'en diriger les diverses opérations, sans demander des ordres ou des autorisations.

L'été ils combattaient ; l'hiver ils gouvernaient et négociaient. Les conséquences inévitables d'un état de choses aussi différent pour la France et pour ses nombreux ennemis, ne devaient pas tarder à se produire de la manière la plus désastreuse pour nous. Malgré les désavantages ordinaires de toute coalition dans la guerre, et la puissance que donnent immanquablement à un grand État l'unité de commandement et la concentration des forces, une triste période de défaites successives et de malheurs s'ouvrait alors pour notre pays. On allait voir, pendant douze ans entiers, une longue série de revers et de désastres, comme ceux de Hochstett, de Ramillies, de Turin, d'Oudenarde, de Malplaquet, etc., à peine interrompus par quelques victoires, celles de Friedlingen, de Ducasse, de Denain.

Durant tout ce temps, nous voyons l'adversité et les malheurs qui frappent si douloureusement la France s'appesantir sur le vieux roi personnellement et désoler sa maison. C'est d'abord son fils, le grand dauphin, que la mort vient moissonner, et puis son petit-fils, le duc de Bourgogne, l'espoir du trône, qu'elle lui enlève impitoyablement avec sa femme. Peu à peu toute sa postérité légitime se trouve réduite à un enfant de cinq ans, faible et maladif. Mais jamais Louis XIV n'avait été aussi grand ni aussi chrétien qu'il le paraît au milieu de ces terribles épreuves. Malgré la misère générale et les souffrances poignantes qui suivent partout, en France, le cruel hiver de 1709, malgré l'intention que manifestent hautement Marlborough et Eugène victorieux de marcher sur l'Espagne en passant par Paris, sur les débris des armées françaises, malgré la désolation qui règne dans la famille royale et à la cour, le cœur du monarque demeure ferme, quoique profondément ému : son âme se résigne avec douleur, mais sans faiblesse, aux coups de l'adversité qu'il regarde comme le jugement de Dieu et le châtiment de ses fautes. En face de la joie insultante et des menaces multipliées de l'Europe entière si longtemps

froissée par son orgueil et souvent aussi par sa mauvaise foi, au milieu des douleurs de son peuple, des pertes sanglantes de sa noblesse, de l'humiliation de ses armées et de la destruction presque entière de sa race, il ne s'abandonne pas lui-même et ne perd pas l'espérance. Il ne se roidit pas non plus toutefois, et, sachant se résigner aux exigences de sa cruelle position, il ne craint pas de demander la paix qu'il offre d'acheter par d'immenses sacrifices. Mais il refuse de la payer au prix de l'honneur, et bientôt la victoire de Villars, à Denain, suivie du traité d'Utrecht, vient le récompenser d'avoir espéré et montré du courage.

Pendant la durée des malheurs de la France, l'esprit révolutionnaire ne manqua pas d'apporter sa part de mal au milieu des calamités générales et de les rendre encore plus douloureuses. Quoique comprimées avec soin par la double autorité civile et ecclésiastique, les funestes doctrines de Luther, de Calvin et de Jansénius demeuraient persistantes en France, où elles formaient un centre permanent de troubles politiques et de désordres sociaux. Ces doctrines pernicieuses, prenant au mahométisme son fatalisme oppressif, et au bas-empire grec sa fourberie, tendaient incessamment à saper les bases de toute religion, de toute société, de toute propriété et de toute famille. A leur suite, et sur leurs pas, marchaient fatalement l'irréligion, l'athéisme, l'anarchie, les guerres civiles et enfin la destruction générale. Cette coalition formidable, foyer menaçant, mais encore un peu couvert, de toutes les passions humaines, était cependant destinée à séduire bientôt des souverains et même des populations entières, et ne devait trouver en face d'elle, dans un jour donné, que la seule Église catholique, pour la combattre et pour empêcher l'univers de retomber dans le chaos. Pendant les premières années du xviiie siècle, elle manifesta son esprit de destruction, dans les Cévennes, par les œuvres maudites et les massacres des Camisards. C'étaient des hommes du pays,

qu'avaient fanatisés des prédicateurs huguenots envoyés de Genève et d'ailleurs, et auxquels s'étaient jointes aussitôt des bandes de scélérats qui ne respiraient que le meurtre, le pillage et l'incendie. Après avoir commencé par prêcher partout la révolte au nom de la religion, se voyant nombreux et en force, ils s'emparèrent des châteaux, répandirent au loin l'incendie, et égorgèrent les prêtres et les catholiques qu'ils trouvèrent sous leurs mains. Pour arrêter leurs brigandages, il fallut l'intervention des armées royales, qui, de leur côté, usèrent envers eux de cruelles représailles.

Tenu en éveil par ces symptômes alarmants de révolte et de sédition, le pouvoir civil fit arrêter à Bruxelles le Père Pasquier Quesnel, ainsi que le Père Gabriel Gerberon et le sieur Arnould-Joseph Brigode. Du fond de la retraite où ils vivaient cachés dans cette ville, ces trois hommes, partisans déterminés des nouvelles doctrines jansénistes, inondaient depuis longtemps le public de libelles dangereux, dirigés tant contre l'autorité ecclésiastique que contre la puissance séculière. Gerberon et Brigode finirent par se rétracter, et rentrèrent de plein gré dans le sein de l'Église catholique. Quant à Quesnel, que ses amis avaient trouvé moyen de faire évader, il répondit par un torrent d'injures à une sentence qui le déclarait excommunié pour la doctrine professée dans ses écrits, et le condamnait à faire pénitence dans un monastère. Un de ses ouvrages, publié déjà depuis quelques années, faisait alors grand bruit dans l'Église, et même dans l'État; il avait pour titre : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, et exposait dans son ensemble la doctrine erronée et dangereuse de Jansénius. Les docteurs de Sorbonne, voyant que ce livre fixait sur lui l'attention publique, se mirent à l'examiner avec le plus grand soin, et y signalèrent plus de cent propositions dignes de censure. Bientôt après, plusieurs évêques le condamnèrent, et le pape lui-même vint enfin ajouter le poids de son autorité à ces divers jugements; il le dé-

fendit, par une sentence particulière, « comme contenant des notes et des réflexions qui, à la vérité, ont l'apparence de la piété, mais qui conduisent artificieusement à l'éteindre, et qui offrent fréquemment une doctrine, ainsi que des propositions séditieuses, téméraires, pernicieuses, erronées, déjà condamnées, et renfermant manifestement l'hérésie de Jansénius. » Voici quelques-unes des propositions erronées des *Réflexions morales :* « La prière des impies est un nouveau péché. Sous la malédiction de la loi, on ne fait jamais le bien, parce qu'on pèche ou en faisant le mal ou en ne l'évitant que par la crainte. Quelle bonté de Dieu d'avoir abrégé la voie du salut en renfermant tout dans la foi et dans la prière ! L'homme peut se dispenser, pour sa conservation, d'observer une loi que Dieu a faite pour son utilité. Jésus-Christ guérit quelquefois les blessures que la précipitation des premiers pasteurs fait sans son ordre, et il rétablit ce que ceux-ci retranchent par un zèle inconsidéré. L'accusation d'hérésie est l'épreuve la plus méritoire et celle qui donne le plus de conformité avec Jésus-Christ. La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir. »

Un peu avant que la dispute du jansénisme vînt établir son terrain sur l'ouvrage de Quesnel, quelques amis de cet auteur étaient parvenus à circonvenir le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et à lui faire approuver le livre dans un mandement. Le prélat ne voulut pas retirer cette approbation, même après les jugements solennels qui venaient de le condamner ; bien plus, l'annonce d'une instruction pastorale des évêques de Luçon et de la Rochelle contre les *Réflexions morales* ayant été affichée aux portes de l'archevêché de Paris, le cardinal-archevêque se regarda comme insulté, et fit aussitôt enfermer à Saint-Sulpice deux prêtres de son diocèse, neveux des deux évêques ; en même temps, il publia contre l'instruction pastorale annoncée une ordonnance où il accusait ses confrères de Luçon et de la Rochelle de favoriser des pro-

positions condamnées, ainsi que le relâchement de la morale. Pendant un certain temps, cette affaire occupa vivement l'Église de Paris. Sourd aux représentations, et s'obstinant dans sa résolution, l'archevêque portait des regards de défiance sur tout le monde autour de lui; il retira les pouvoirs à presque tous les jésuites, qui continuaient à se montrer les ardents adversaires du jansénisme, sous quelque forme qu'il se manifestât. Le roi lui-même et son conseil se mêlèrent de cette affaire, et il fut interdit à l'archevêque de paraître à la cour.

Le gouvernement, en effet, de même que les hommes sérieux et clairvoyants, s'effrayaient à bon droit de l'audace avec laquelle se produisaient, depuis quelques années, certaines doctrines proclamant l'athéisme sans aucun déguisement, et tendant ainsi à détruire toute espèce de société humaine. Ils comprenaient que ces doctrines désastreuses étaient la conséquence forcée et le corollaire fatal de celles des sectaires et des protestants, de Luther, de Calvin et autres. Dans toutes les parties de l'Europe, et à Paris surtout, ils voyaient le mal faire des progrès alarmants. A la suite des atteintes portées par les hérétiques à l'Église catholique et au principe fondamental de l'autorité, partout avaient paru des livres impies dont le but et l'effet étaient d'anéantir inévitablement les croyances religieuses, l'État et la famille. Malgré les anathèmes de l'autorité ecclésiastique et la stricte surveillance du pouvoir civil, ces livres circulaient en grand nombre dans la capitale. On s'y passait de mains en mains ceux de Jurieu, de Bayle et de Spinosa. Jurieu, calviniste de Hollande, prétendait que la vraie Église de Jésus-Christ est un composé de toutes les sectes chrétiennes, y compris même les sociniens, ou ariens modernes, et les mahométans. On le vit soutenir, dans des lettres pastorales, l'insurrection des Camisards, qu'il appelait de nouveaux prophètes remplissant une mission surnaturelle. Bayle, autre calviniste, ne s'occupait qu'à former des doutes sur toutes choses et n'admettait la certitude sur rien. Il ap-

pelait *raison de l'homme* cet assemblage monstrueux. Après eux venait le juif Spinosa, qui, par l'hypothèse la plus absurde et la plus diamétralement opposée aux notions distinctes de l'esprit humain, enseigne qu'il n'y a qu'une substance dans la nature des choses, et que cette substance unique est douée d'une infinité d'attributs, entre autres de l'étendue et de la pensée. Ainsi, d'après Spinosa, l'assemblage de tous les êtres bornés et imparfaits constitue l'être souverainement parfait et sans bornes, Dieu.

Cette époque voyait se produire en Angleterre des doctrines du même genre, et la reine Anne, alarmée, y chargeait le clergé anglican de réprimer la licence des auteurs qui écrivaient contre la religion et favorisaient le déisme. A leur tête était lord Shaftesbury qui, élevé à l'école de Locke et de Bayle, avait hérité de leurs doctrines. Dans ses écrits, publiés sous le titre de *Caractéristiques*, il frondait également l'Ancien et le Nouveau Testament, établissait l'indifférence en matière de religion, et décidait qu'aux magistrats seuls appartenait le droit de régler les dogmes. Sur ses traces, Whiston, prêtre anglican, et quelques autres, attaquaient ouvertement la croyance de la Trinité. Leurs ouvrages furent tous condamnés par le clergé anglican; mais ces condamnations étaient bien loin de pouvoir arrêter le mauvais esprit, qui tendait à dominer partout.

A Paris également, les censures de l'autorité avaient beau se succéder, à mesure que les livres pernicieux se multipliaient; un orgueil intraitable et une ambition sans bornes ni pitié dans les uns, des appétits insatiables et des passions dévorantes dans les autres, rompaient déjà toutes les digues; le mal ne cessait de faire des progrès dans tous les rangs, et de gagner le cœur même et l'élite de la société. En même temps disparaissaient l'un après l'autre ces grands génies du XVIIe siècle, dont la voix imposante et respectée avait pu, sinon arrêter entièrement, du moins ralentir un peu le torrent des vices. Bossuet mourait en

1704, et un mois après lui, Bourdaloue descendait aussi dans la tombe. Encore quelques années, et la voix si sympathique de Fénelon s'éteindra à son tour. D'un autre côté, la faculté de théologie de Paris n'était plus cette ancienne Sorbonne, si unie, si ferme dans les croyances catholiques et si redoutable aux erreurs. Les mauvaises doctrines commençaient à y pénétrer aussi, et plusieurs de ses docteurs étaient déjà dominés par les passions de l'époque. L'éducation et l'instruction de la jeunesse étaient passées presque entièrement aux mains des jésuites et des autres communautés religieuses. Depuis longtemps, l'ensemble du corps universitaire proprement dit avait cessé d'être cette compagnie si vigoureuse, si éminente par son élévation, sa science profonde et sa foi chrétienne. Il ne maîtrisait plus l'opinion et ne formait plus autorité comme autrefois. Mêlés aux intrigues du jour, ses membres dépensaient en pure perte toute leur valeur dans les petites choses. En 1700, nous les voyons aux prises avec le corps municipal de Paris, à l'occasion d'une réception solennelle faite par le roi, à Versailles, et dans laquelle l'Université n'avait été admise devant le prince qu'après tous les autres grands corps, c'est-à-dire après le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, la cour des monnaies, et enfin le corps de ville. Tout en cédant le pas aux cours de justice et de finances, les docteurs universitaires prétendaient avoir le droit de précéder la municipalité dans les cérémonies publiques. De leur côté, le prévôt des marchands et les échevins, se sentant les représentants naturels de la bourgeoisie, dont l'importance s'accroissait chaque jour, étaient loin d'admettre les prétentions du corps enseignant, qui déclinait sans cesse, et dans lequel ils ne voyaient plus guère que l'ombre de l'ancienne Université de Paris.

L'hôtel de ville, en effet, était consulté et intervenait activement dans toutes les questions d'administration intérieure. Presque toujours on accueillait ses propositions tendant à l'amélioration de la capitale, et il surveillait, tout en y contribuant

largement de ses propres finances, les divers travaux de grande voirie et de construction que l'on exécutait alors dans plusieurs quartiers à la fois. En 1701, il faisait abattre la porte Gaillon, devenue inutile, et pratiquait à sa place une voie large, donnant sur le boulevard. Dans le même temps, il continuait la rue Neuve-Saint-Augustin depuis la rue Neuve-Saint-Roch jusqu'à 22 mètres du mur de clôture des Capucines, il ouvrait la rue Louis-le-Grand, destinée à mettre en communication la rue Neuve-des-Petits-Champs avec le boulevard, et, supprimant un bout de la rue Gaillon, il en formait une nouvelle rue aboutissant à la rue Louis-le-Grand. L'année suivante, d'autres travaux importants s'exécutaient aussi avec son concours. L'on menait la rue Richelieu jusqu'à la Grange-Batelière; on ouvrait tout près la rue dite alors *des Marais*, et l'on continuait, dans le faubourg Saint-Germain, le quai de la Grenouillère (aujourd'hui quai d'Orsay), depuis le pont Royal, au coin de la rue du Bac, jusqu'à la rue du Rempart. Ce quai, qui dominait le port, fut revêtu de pierres de taille: on y pratiqua un trottoir de 3 mètres de large, avec des rampes en glacis, tant pour la descente aux abreuvoirs que pour l'enlèvement des marchandises déchargées sur le port.

La municipalité de Paris contribua également, par son influence et son active intervention, à l'exécution des ordonnances qui proscrivaient les banques, les loteries et les autres établissements où dominait le hasard; elle prit une grande part aux études et aux travaux que l'on fit, en 1702, pour opérer une nouvelle division de la capitale et y former vingt quartiers, au lieu de quatorze qu'elle avait eus jusqu'alors. Ce fut aussi l'administration municipale que l'on chargea du soin d'entretenir les pompes à incendie, dont l'usage commença à s'introduire à Paris vers 1705. Quand il ne s'agissait que de mesures de pure administration et de travaux d'amélioration, le roi favorisait de tout son pouvoir cette intervention du conseil municipal et de la bourgeoisie parisienne dans l'exer-

cice de l'autorité. Il trouvait à l'Hôtel-de-Ville aide pour ses constructions et ses finances, et en même temps appui efficace pour l'exécution de ses règlements et ordonnances. A l'occasion, il ne manquait pas de donner des marques signalées de bienveillance et de haute considération aux divers membres du corps municipal. Par un édit de 1706, vérifié au parlement, il attribua le titre de chevalier au prévôt des marchands, et concéda des priviléges de noblesse aux échevins, au procureur, au greffier et au receveur de la ville. Mais pour l'exercice de la puissance publique, pour la disposition de la force armée et l'intervention directe dans le gouvernement proprement dit, le roi était d'une jalousie et d'une susceptibilité extrêmes. On l'avait vu, en 1703, porter la main sur la composition de la milice bourgeoise de la ville elle-même, dans le but de la rendre plus dépendante de l'autorité royale.

Cette milice était formée de cent trente-trois compagnies, dont les officiers avaient exercé leur emploi jusqu'alors en vertu des commissions du prévôt des marchands et des échevins. Le roi, saisissant l'occasion de la nouvelle division de la ville en vingt quartiers, avait révoqué tous les officiers de ce corps de troupes urbaines et annulé les commissions qu'ils tenaient des magistrats municipaux. A leur place il avait créé des offices auxquels il s'était réservé de pourvoir lui-même. Il y eut dès lors dans chacun des quartiers de la ville un lieutenant-colonel et un major de la milice, et pour chaque compagnie un capitaine, un lieutenant et un enseigne. Toutefois, afin qu'il subsistât encore aux yeux du public une ombre de l'ancien mode d'élection, le gouvernement laissait choisir, par la voie du vote, les colonels de cette garde bourgeoise dans un petit nombre de personnes les plus considérables de la ville, et dont le roi était sûr; tous les autres offices de la milice étaient héréditaires. L'édit d'organisation attribuait la qualité d'écuyers aux seize lieutenants-colonels et aux seize majors; mais ils ne pouvaient la transmettre à titre héréditaire à leurs

descendants, et il leur était interdit de tenir boutique ouverte. Ils recevaient chacun un demi-minot de sel de franc salé, ainsi que le droit de *committimus* au petit sceau. L'édit portait également que sur les huit bourgeois présentés tous les ans, par chaque quartier, pour l'élection des échevins, deux seraient pris parmi les officiers de la milice,' que l'un des deux échevins de la ville serait déjà lieutenant-colonel, major, ou au moins capitaine, et qu'on ne choisirait les conseillers municipaux et les quarteniers que parmi les personnes ayant déjà exercé une de ces trois charges. Pour être nommé dizenier ou cinquantenier, il fallut également avoir été au moins enseigne dans la milice. Du reste, les officiers de la troupe urbaine jouissaient de plusieurs immunités : ils etaient exempts du service du ban et de l'arrière-ban, ainsi que du droit de francs-fiefs, du logement des gens de guerre, de toute tutelle, curatelle, et en général des charges publiques.

Toutes ces mesures avaient pour but de fortifier de plus en plus, au moyen de la concentration, l'action du pouvoir royal sur la société; leur exécution, surveillée avec soin, obtenait facilement ce résultat, quant à l'ordre matériel et à ce qui était extérieur; mais quant à l'esprit public en général, rien n'était capable d'agir sur lui assez énergiquement pour arrêter les progrès de la dissolution sociale qui commençait.

Dans l'année même où fut réorganisée la milice parisienne (1703), quarante docteurs de Sorbonne prétendirent déterminer, à propos de la querelle du jansénisme, l'espèce de soumission qu'on doit aux décrets dogmatiques de l'Église et de son chef suprême; ils déclarèrent qu'un silence respectueux est suffisant lorsque ces décrets paraissent, et que la soumission de l'esprit et du cœur n'est pas nécessaire. La faculté de théologie de Paris censura cette décision, et le pape la proscrivit par un bref particulier. Malgré ces jugements, un grand nombre d'évêques s'alarma et s'unit aux rois de France et d'Espagne pour supplier le souverain pontife de statuer de

nouveau, par un corps de constitution, sur la doctrine du jansénisme. Clément XI publia alors, 1705, la bulle dite *Vineam Domine,* où se trouvaient confirmées celles d'Innocent X et d'Alexandre VII contre l'hérésie jansénienne. L'acte pontifical frappait d'une réprobation énergique ceux qui prétendaient, comme les quarante docteurs de Sorbonne, qu'il n'était pas nécessaire de condamner intérieurement comme hérétique le sens du livre de Jansénius, et qu'il suffisait de garder un silence respectueux : *Comme s'il était permis,* dit-il, *de tromper l'Église par un serment, et de dire ce qu'elle dit sans penser ce qu'elle pense.* Cette bulle fut reçue avec respect par la Sorbonne, de même que par les évêques de France, à l'exception de l'évêque de Saint-Pons. Toutefois, les partisans de Jansénius s'efforcèrent encore de prouver, à force de subtilités, qu'elle ne décidait rien. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, refusa de la recevoir et de rétracter ainsi des erreurs qu'il semblait avoir embrassées, en prenant la défense des *Réflexions morales* de Quesnel. D'un autre côté, les opinions nouvelles semblaient faire des progrès dans le corps des oratoriens, et plusieurs membres considérables de cet ordre prouvaient, par leurs écrits, qu'ils commençaient à entrer, soit dans les doctrines, soit dans les haines du parti janséniste. En 1708, le saint-siége fut obligé de proscrire, comme entachées de ces erreurs, les *Institutions théologiques* du P. Guérin, de l'Oratoire.

La même année vit former, à Paris, la bibliothèque des avocats, composée des nombreux ouvrages de droit et autres, qu'avait légués à ses confrères Étienne Gabrian, le plus célèbre des avocats consultants de l'époque. On la plaça à l'Archevêché, dans une galerie du bâtiment de l'avant-cour. L'ouverture en fut faite solennellement par une messe que célébra le cardinal-archevêque lui-même, dans la salle du palais archiépiscopal, en présence des gens du roi et des avocats qui exerçaient leur profession. Depuis cette époque, la biblio-

thèque fut ouverte au public, et chaque semaine on y faisait des consultations gratuites en faveur des pauvres.

L'année 1709, qui suivit cette fondation, est demeurée tristement mémorable, dans nos annales, par la rigueur excessive de l'hiver qui vint désoler l'Europe entière, et qui répandit, sur la France particulièrement, ce déluge de maux inséparable de la famine, de la misère et des maladies contagieuses. A Paris, on fit des prières publiques et des processions dans toutes les églises. Ensuite on eut recours aux moyens les plus efficaces pour conjurer le mal et les plus capables de combattre le fléau. La vente des denrées alimentaires, et surtout la fabrication du pain, devinrent l'objet d'une surveillance particulière de la part de l'autorité. L'on eut soin d'éloigner de la ville la multitude de mendiants qui s'y portaient de tous côtés; les nécessiteux valides furent forcés de travailler dans des ateliers publics. Des mesures sages et bien combinées pourvurent à la subsistance des pauvres de l'hôpital général, de l'Hôtel-Dieu et des diverses paroisses. Mais par suite des distributions extraordinaires de secours, on se vit dans la nécessité d'accroître les ressources, et l'on augmenta d'un dixième tous les droits qui se percevaient à Paris : il y eut à l'Hôtel-Dieu jusqu'à quatre mille cinq cents malades à la fois, et le nombre considérable de personnes attaquées du scorbut força l'administration d'ouvrir de nouveau l'hôpital Saint-Louis pour les recevoir. Quand le fléau commença à se faire sentir, l'Hôtel-Dieu se trouvait déjà endetté de 300,000 livres. Tout à coup les denrées alimentaires de première nécessité, le blé, la viande, le vin, etc., etc., s'élevèrent à un prix si excessif, que, pour faire face aux besoins les plus urgents, les administrateurs de cet établissement hospitalier durent se faire autoriser à aliéner de ses immeubles jusqu'à concurrence de 800,000 livres. Ce fut une époque de souffrance et de désolation pour toutes les parties du royaume, sans aucune exception. Les mémoires du temps disent qu'on vit des

laquais du roi mendier à la porte de Versailles; des compagnies de cavalerie, ne recevant plus rien du trésor, désertaient, enseignes déployées, et se jetaient dans la contrebande pour trouver à vivre. Partout l'impôt était augmenté, et cependant les revenus de l'État diminuaient chaque jour. Il y eut un instant où le roi ne trouva plus à emprunter à quatre cents pour cent. La dette publique croissait sans cesse et atteignait des proportions démesurées. Ce fut alors qu'on taxa les actes de l'état civil : sur tous les points du territoire, les traitants et les collecteurs d'impôts avaient recours aux moyens les plus rigoureux pour faire acquitter les taxes. Afin d'échapper à leurs poursuites, les paysans gagnaient les bois dans le Midi, et se tenaient éloignés de leurs habitations. Un jour, on en vit un certain nombre s'armer, s'insurger et s'emparer par la force de la ville de Castres.

Les années qui suivirent 1709 vinrent apporter quelque soulagement à la misère générale et à la détresse qui désolait les populations; elles furent loin cependant de faire cesser en France le mal physique et moral qui menaçait surtout l'avenir et effrayait les hommes clairvoyants. A côté des progrès incessants de la désorganisation dans les diverses branches du gouvernement, marchaient ensemble, d'un pas alarmant, les hérésies nouvelles, l'athéisme sous différentes formes, et l'esprit révolutionnaire qui ne manque jamais de se montrer aux époques d'affaiblissement et de dissolution.

Gardien vigilant de la foi catholique, ainsi que de l'ordre général de la société humaine, le saint-siége suivait d'un œil attentif tous ces indices et tous ces mouvements sinistres; voyant que l'ardeur des passions et les luttes les plus vives, en France, se portaient encore par préférence sur les questions religieuses et surtout sur les doctrines du jansénisme, il crut devoir frapper de nouveau l'hérésie d'un coup plus fort et plus vigoureux. A cet effet, Clément XI publia, le 8 septembre 1713, la constitution apostolique, dite bulle *Unigenitus*, où se

trouvent condamnées cent et une propositions tirées des *Réflexions morales* du janséniste Quesnel. Tous les évêques de l'univers catholique donnèrent aussitôt une adhésion pleine et entière à l'acte pontifical, comme à une décision solennelle rendue par l'Église universelle elle-même. Quarante prélats français, rassemblés à Paris par les soins du roi, déclarèrent le recevoir avec le plus profond respect. La Sorbonne le reçut également dans une réunion générale, mais à la majorité des suffrages seulement. Toutes les facultés de théologie du royaume suivirent son exemple. L'archevêque-cardinal de Noailles, qui avait approuvé, en 1695, le livre de Quesnel, si solennellement condamné par la bulle, parut d'abord revenir de sa première décision et donner aussi son assentiment au décret du saint-siége; mais bientôt les intrigues de Quesnel, les poursuites ardentes des jansénistes et la faiblesse coupable de regarder comme honteuse une rétractation pure et simple, le firent persister dans son premier refus de condamner les *Réflexions morales*, et par conséquent de recevoir la bulle. Ce fut là un centre et un noyau d'opposition auquel les efforts désespérés de tous les chauds partisans de Jansénius parvinrent à rattacher peu à peu huit autres évêques. L'on vit dès ce moment les menées sourdes et les démarches ouvertes, les discours passionnés et les écrits virulents, en un mot tout ce que l'esprit de révolte et de mensonge peut suggérer de plus violent et de plus obstiné, attaquer à outrance, sans cesse ni repos, la constitution pontificale. Alors, plus que jamais, le jansénisme devint le terrain et le champ de bataille sur lequel luttèrent tous les partis et toutes les passions du jour. L'autorité civile et religieuse, ainsi que les hommes les plus éminents et les esprits les plus remarquables de l'époque ne cessèrent pas, pendant quelques années, de se tenir dans la mêlée.

Louis XIV s'était montré constamment l'adversaire redoutable des doctrines jansénistes. Au plus fort de la lutte, la mort du monarque vint en aide à leurs partisans, et leur fit relever

la tête. Il termina doucement sa longue carrière, le 1er septembre 1715, à l'âge de 77 ans, condamnant hautement ses fautes, et donnant de bons conseils à son successeur. Il avait régné soixante-treize ans : « En quittant la vie, dit Saint-Simon, il ne témoigna aucun regret, et l'égalité de son âme fut toujours à l'épreuve de la plus légère impatience. Il se soutint toujours, montrant une grande confiance en Dieu, fondée sur sa miséricorde et sur le sang de Jésus-Christ, avec une résignation sur son état, sur sa durée, et regrettant de ne pas souffrir. » Ce fut la mort d'un homme supérieur et d'un vrai chrétien. Les funérailles du grand roi furent peu dignes de lui. On remarqua que le peuple poussait des cris indécents de réprobation, lorsque le convoi s'acheminait vers Saint-Denis. Par une disposition de ses dernières volontés, ses entrailles furent portées à Notre-Dame et son cœur fut donné aux jésuites. La même année vit mourir, à Cambray, Fénelon, qui depuis vingt ans vivait relégué dans son diocèse, et à Paris, le Père oratorien Nicolas Malebranche.

Louis XIV aima la France. Pendant longtemps il avait su la rendre prospère au dedans, forte et glorieuse au dehors; aussi, quoique son amour eût été personnel et despotique, quoique la fin de son règne l'eût accablée de maux, le nom de ce prince est demeuré populaire. Les générations suivantes ont toutes confirmé le surnom de *Grand*, que l'Europe entière lui donna de son vivant. « Ce monarque, dit le cardinal Maury, eut à la tête de ses armées Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat, Créqui, Boufflers, Montesquiou, Vendôme et Villars; Château-Renaud, Duquesne, Tourville, Duguay-Trouin commandaient ses escadres; Colbert, Louvois, Torcy étaient appelés à ses conseils; Bossuet, Bourdalouc, Massillon lui annonçaient ses devoirs. Son premier sénat avait Molé et Lamoignon pour chefs, Talon et d'Aguesseau pour organes. Vauban fortifiait ses citadelles; Riquet creusait ses canaux; Perrault et Mansart construisaient ses palais; Puget,

Girardon, Le Poussin, Lesueur et Lebrun les embellissaient; Lenôtre dessinait ses jardins; Corneille, Racine, Molière, Quinault, La Fontaine, Labruyère, Boileau éclairaient sa raison et amusaient ses loisirs; Montausier, Bossuet, Beauvilliers, Fénelon, Huet, Fléchier, l'abbé Fleury élevaient ses enfants. C'est avec cet auguste cortége de génies immortels que Louis XIV, appuyé sur tous ces grands hommes, qu'il sut mettre et conserver à leur place, se présente aux regards de la postérité. »

En ne laissant debout autour de lui aucun pouvoir indépendant de la royauté, en absorbant en sa personne la puissance publique tout entière, Louis XIV avait enlevé à la France tout moyen d'asseoir d'une manière suffisante l'autorité suprême, au moment de sa mort, et même de pourvoir, par les voies régulières, à la conservation de la société monarchique, telle qu'il avait constamment travaillé à la constituer. Aussi vit-on disparaître avec ce prince la dernière digue capable d'arrêter encore un peu de temps le progrès de la dissolution qui pénétrait partout, dans l'ordre civil, non moins que dans l'ordre religieux; en même temps se montrait de plus en plus sensible l'esprit révolutionnaire qui menaçait déjà d'une destruction prochaine tous les éléments politiques et moraux de la société. Par crainte d'opposition et par jalousie du pouvoir, les rois de la race capétienne, les princes de la maison de Bourbon surtout, s'étaient toujours refusés à convoquer périodiquement autour du trône les états généraux, représentants naturels du pays, et à leur donner une forme régulière avec une constitution fixe. Au moment de la nécessité et du danger, lorsque l'autorité suprême, si nécessaire au maintien de l'ordre social, ne reposa plus que sur la tête d'un faible enfant de cinq ans, entouré de conseillers en qui personne n'avait confiance, la France se sentit tout à coup dépouillée de toute règle de conduite, privée de tout guide et de toute direction certaine. Ainsi livrée à elle seule, au milieu de

vifs débats sur les questions les plus redoutables de la nature humaine, dont elle comprenait à peine la portée, et en face d'un gouvernement stationnaire et nul qu'elle ne respectait plus, l'activité intellectuelle de l'homme, si ardente à cette époque, s'éprit tout à coup d'une confiance exclusive et illimitée en elle-même. Fière de sa force en même temps que du développement extraordinaire de la civilisation générale, elle se mit à marcher audacieusement en avant, dédaignant toute autre règle et toute autre boussole que ses propres lumières, qu'elle appelait *la raison humaine*. Une fois lancée dans cette voie sans horizon ni point d'arrivée fixe, cette activité dévorante allait individuellement tout attaquer, et finalement tout renverser sur sa route, institutions, mœurs établies, opinions, idées reçues, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel, et cela sans se mettre en peine de rien remplacer. Maître absolu, dès lors, d'un pouvoir exorbitant que rien n'arrêtait et ne limitait plus, l'esprit humain devait inévitablement rouler d'erreur en erreur, pour arriver, comme dernier résultat, à la tyrannie la plus désordonnée, la plus inexorable, la plus terrible et la plus désastreuse qui ait jamais existé.

Dès l'avénement même de Louis XV et la constitution de la régence, les hommes clairvoyants purent apercevoir les indices redoutables des maux qui se préparaient pour l'avenir. Autour de la place que Louis XIV, malgré son testament, semblait avoir laissée vacante, tout s'agitait, princes, ducs-pairs, nobles, parlement, pour saisir et tirer à soi quelque chose de ce grand héritage. Philippe d'Orléans se montra habile : s'embarrassant peu des diverses prétentions, il se rendit sans différer au parlement, flatta son ambition traditionnelle, en promettant de lui rendre ses anciens priviléges politiques, fit casser toutes les dispositions testamentaires du feu roi, et obtint un arrêt solennel qui lui attribuait à lui-même la régence, avec tous pouvoirs pour constituer à son gré un nouveau gouvernement.

En récompense, le duc rétablit la cour suprême dans le droit de remontrances que lui avait enlevé depuis longtemps Louis XIV. Cette compagnie rentrait dès lors dans ses anciennes prétentions à jouer un grand rôle politique en France et à tenir, auprès du pouvoir, la place des états généraux. La haute noblesse eut son tour. Louis XIV l'avait constamment tenue éloignée des affaires, pendant son règne. Le régent vit dans elle une influence à craindre, et crut devoir la gagner; il se mit à écarter systématiquement des emplois supérieurs la bourgeoisie, que son prédécesseur y avait placée presque exclusivement. Aux secrétaires d'État furent substitués sept conseils de dix membres chacun, formés surtout de grands seigneurs. Il y eut, de cette manière, soixante-dix ministres qui ne servirent qu'à rendre plus compliquée et plus lente l'expédition générale des affaires. Quelques années plus tard, on dut revenir aux secrétaires d'État. Le duc d'Orléans voulut s'attacher également la petite noblesse; à cet effet, il la gorgea de pensions, de grâces et de libéralités de tout genre. S'étudiant en même temps à conquérir l'opinion publique et à se rendre populaire, il sembla répudier tout ce qui avait formé le règne précédent; il proclama les maximes libérales de Fénelon, fit imprimer le *Télémaque* à ses frais, ouvrit au public la Bibliothèque du roi, et invita les particuliers à donner leur avis sur les affaires de l'État. Les traitants du dernier règne s'étaient engraissés, disait-on, des maux de la France; le public les maudissait. Une chambre ardente, instituée pour les juger, se mit à les rançonner et à les condamner, au hasard fort souvent.

Philippe d'Orléans, prince spirituel d'ailleurs et d'une nature généreuse, avait été corrompu, dès son enfance, par son précepteur, l'abbé Dubois, qui avait fini par en faire un incrédule et un débauché. Quand il fut régent, il prit son instituteur pour premier ministre. La noblesse de tous les degrés envahit sa cour, et l'on y vit aussitôt reparaître la dissolution du

règne de Henri III. A cette vieille dissolution vint se mêler la corruption qui manque rarement de paraître à la suite des révolutions subites dans les fortunes. Là se trouva dès lors établi et pour longtemps, le rendez-vous de tous les vices et de tous les désordres d'une société qui penche vers son déclin; l'on y vit le jansénisme hautement avoué dans les affaires religieuses, le libertinage et l'incrédulité pratique dans les mœurs. Sans autre règle que leur plaisir, sans souci ni de leur dignité, ni de l'opinion des hommes honnêtes, les nobles courtisans en vinrent bientôt au point de s'y jouer avec la honte, d'y rechercher le nom de *roués*, par lequel le régent désignait ses compagnons de débauche, et qui est devenu depuis une note d'infamie. Cette époque, triste précurseur des bouleversements de 1793, est demeurée, dans l'histoire, tellement entachée, tellement scandaleuse, qu'aujourd'hui encore, pour flétrir des habitudes d'inconduite poussées jusqu'au raffinement, on les compare aux mœurs de la régence. Ces mœurs corrompues, cet esprit sans principes ni retenue, frondeur de la religion et des choses les plus respectées jusqu'alors, passèrent en partie de la cour à la ville. A leur suite la dissolution générale fit des progrès effrayants dans toutes les classes de la société.

Cependant le nouveau gouvernement se trouvait en face d'un immense embarras financier. Chamillard et ensuite Desmarets avaient en vain épuisé tous les expédients. La dette publique s'élevait à près de trois milliards, et le produit de l'impôt balançait à peine la dépense. Dans cette extrémité, le duc de Saint-Simon proposa de faire déclarer la banqueroute par les états généraux assemblés. Mais le régent vit un danger dans cette convocation des états, qui n'avaient pas été réunis périodiquement et d'une manière régulière sous les rois capétiens, et qu'on n'avait point consultés, même extraordinairement, depuis 1614. Il eut recours à des expédients nouveaux, tels que la suppression d'un grand nombre d'offices, l'altération des monnaies, la soumission des effets royaux à un

visa, et leur conversion en billets d'État. Mais ces diverses mesures ne purent remédier à la détresse financière, le crédit anéanti ne se releva pas, le trésor resta vide, et l'État sans ressources. Ce fut alors que le banquier écossais Law vint tenter en France les premières épreuves du crédit public. Du consentement du régent, il ouvrit une banque générale, substitua à l'argent des billets qu'il hypothéqua sur l'entreprise immense de la perception des impôts du royaume, ainsi que sur les richesses coloniales du nouveau monde. A cet effet, il créa la compagnie du Missisipi. L'on connaît son système ingénieux et savant tout à la fois, ainsi que les causes du succès éphémère qu'il obtint d'abord, et des ruines désastreuses qui, bientôt après, le suivirent. Malgré cet insuccès, les idées de Law étaient justes au fond; elles furent seulement exagérées et mal appliquées. Séparées par la suite de ce qu'elles pouvaient renfermer de faux et de dangereux dans la pratique, elles devaient finir par donner un résultat précieux : l'établissement en France du crédit public.

Ce fut durant l'effervescence et le trouble général qui suivirent l'application exagérée du système de Law qu'arriva le seul fait politique un peu saillant du temps de la régence; la conspiration ridicule dite de Cellamare. Le régent voyait dans le roi d'Espagne, Philippe V, un compétiteur redoutable à la couronne de France, si Louis XV, enfant chétif, venait à mourir. L'opposition de leurs caractères personnels et de leurs intérêts rendait ces deux princes ennemis irréconciliables, et la haine paraissait d'autant plus vive, que les deux maisons régnantes étaient parentes. L'Espagne se montrant provoquante, le régent s'était uni avec l'Angleterre qui, sous la maison de Hanovre, semblait représenter le principe politique moderne, de même que la jeune royauté de Prusse, en Allemagne, et l'empire de Russie, créé dans le Nord par Pierre le Grand. L'Espagne, d'un autre côté, se donnait pour représentant du vieux principe. La paix d'Utrecht s'était faite à ses dépens; c'était donc

là l'ennemi commun. Philippe V, qui le sentait, se montrait impatient d'agir et de recouvrer les annexes importantes dont le traité avait dépouillé sa couronne. Il était servi chaudement, à Paris, par un agent nommé Alberoni. C'était un petit abbé italien qui devait sa faveur à d'aussi vils moyens que l'abbé Dubois, et qui se dévouait alors tout entier à la résurrection de la monarchie espagnole. Déchirer le traité d'Utrecht, donner la régence de la France à Philippe V, son maître, et rétablir le prétendant sur le trône d'Angleterre, tels étaient ses projets et le but de tous ses efforts. Il comptait pour cela sur l'épée de Charles XII, ce roi aventurier de la Suède, qui serait payé par l'Espagne, comme Gustave-Adolphe l'avait été par la France, sous Richelieu.

Il comptait également sur un centre d'opposition haineuse qu'il avait trouvé auprès de la petite et spirituelle duchesse du Maine, dans son académie de Sceaux. C'était même là qu'il plaçait son espoir principal, et qu'il concentrait toutes ses intrigues. Le duc du Maine, fils naturel et légitimé de Louis XIV, avait été investi par le testament du feu roi du soin de veiller à l'éducation, à la santé et à la conservation du jeune Louis XV pendant sa minorité; le même acte le déclarait habile à lui succéder au cas de l'extinction des vrais princes du sang; il devait avoir en outre le commandement des troupes de la maison royale. Toutes ces dispositions avaient été annulées par l'arrêt du parlement qui avait attribué la régence au duc d'Orléans, avec le droit de former un conseil de régence, de nommer aux emplois, et de commander la maison militaire du roi. Par suite, le duc du Maine n'avait conservé que la surintendance de l'éducation du jeune prince, sans répondre de sa personne; et en réalité ces fonctions se trouvaient ellesmêmes purement honorifiques; car le maréchal de Villeroy, comme gouverneur, était, après le régent, le seul sur lequel pesât sérieusement la responsabilité de la personne royale. Un peu plus tard, le duc du Maine et le comte de Toulouse, son

frère, avaient été dépouillés de la qualité de princes du sang; ils s'étaient vus réduits au rang de simples pairs de France, et le titre même d'intendant de l'éducation du roi avait passé des mains du duc du Maine dans celles du duc de Bourbon. La déchéance d'un rang si élevé et l'humiliation profonde qui l'accompagna, par suite de la publicité solennelle qu'elle reçut, plongèrent le duc du Maine dans un morne abattement. C'était un homme dépourvu d'énergie et de résolution; il se résigna à son sort. Mais la duchesse, sa femme, d'un caractère fier, irritable et rancuneux, s'indigna contre cette espèce de dégradation du nom qu'elle portait. Depuis longtemps déjà son esprit orné et son goût cultivé pour les arts, les lettres et la distinction, avaient fait de sa demeure de Sceaux le centre brillant d'une réunion d'hommes d'élite qui rivalisaient de zèle pour lui plaire, et charmaient les loisirs de ce beau séjour non moins par leur courtoisie délicate que par les productions ingénieuses dans tous les genres qu'ils y apportaient. Le cardinal de Polignac, Malezieu, Fontenelle, Chaulieu, Vertot, et une foule d'autres esprits remarquables de l'époque, formaient son cercle ordinaire et lui composaient une espèce de cour. Là les mœurs et même l'administration du régent étaient jugés avec une verve pleine de sévérité et de malice. Là régnaient, au milieu des plus brillantes fêtes, l'épigramme mordante et la chanson nouvelle que la duchesse avait soin de faire aussitôt répandre dans tout Paris. Le duc d'Orléans connaissait l'esprit de la petite cour de Sceaux; il savait qu'on n'y épargnait ni son gouvernement, ni ses mœurs, ni sa personne; mais, naturellement insouciant, il semblait dédaigner les satires qui, chaque jour, venaient l'attaquer.

Dès qu'Alberoni se fut introduit chez la duchesse du Maine, cette opposition, jusqu'alors légère et frivole, fit place à des desseins plus sérieux et plus graves. L'académie de Sceaux se changea tout à coup en foyer de conspirations et de complots politiques. Pour satisfaire son ressentiment et son désir ardent

de se venger, la duchesse se jeta entièrement dans les bras de l'Espagne; elle se mit en rapport direct avec le prince Cellamare, ambassadeur de Philippe V à Paris. Bientôt elle parvint à faire entrer dans ses dangereux projets le comte de Laval, le duc de Richelieu, le marquis de Pompadour et d'autres grands seigneurs de la cour. Sous les inspirations d'Albéroni, ils prenaient tous la part la plus active à la conspiration : le cardinal de Polignac et Malezieu, qui n'étaient pas hommes d'action, travaillaient à grouper des chiffres, à composer des mémoires et des manifestes pour le succès de leurs projets; ils comptaient, à Paris, sur le trouble, l'irritation et le désordre général dans lequel la chute de la banque de Law venait de jeter les esprits; en province, sur la résistance opiniâtre des états de Bretagne à des impôts qu'on voulait les forcer de voter, malgré leurs réclamations et leurs plaintes réitérées, et sur la facilité qu'ils espéraient trouver à soulever le Languedoc dont le duc du Maine était gouverneur. A ces diverses causes de guerre civile dans lesquelles ils mettaient leur espoir, ils ajoutaient l'intervention simultanée d'une armée d'Espagne dont le concours leur était promis, et la prochaine arrivée des bandes septentrionales de Charles XII. Mais l'on vit s'écrouler tout à coup cet échafaudage d'espérances et de projets : tout leur fit défaut, tout leur manqua à la fois, à l'intérieur et à l'extérieur. Charles XII fut tué; l'armée d'Espagne ne bougea pas; le prétendant au trône d'Angleterre échoua; l'ambassadeur espagnol en France, qui était peu propre aux conspirations, et suivait celle-ci avec répugnance, se laissa prendre en flagrant délit; les desseins et les menées secrètes de la petite cour de Sceaux furent découverts, et tous les conspirateurs se trouvèrent en même temps sous la main du gouvernement. On arrêta le prince Cellamare, et pour justifier aux yeux de l'Europe cette mesure extraordinaire, on publia les pièces les plus compromettantes de sa correspondance qui avait été saisie. Le marquis de Pompadour, Malezieu et quelques autres furent mis à la Bastille; on en-

ferma le duc du Maine au château de Dourlens, et le duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, reçut l'ordre de garder dans sa province la duchesse du Maine qui était sa tante. Ses deux fils furent exilés à Eu, et sa fille à Montbrison. On ordonna au cardinal de Polignac de se retirer dans son abbaye d'Anchin. Le régent et Dubois son ministre n'avaient ni haine ni amitié; ils trouvaient d'ailleurs tout ce complot ridicule; aussi ne firent-ils mourir personne, sauf quelques pauvres gentilshommes bretons qui avaient eu le malheur de se mettre trop en évidence dans l'affaire. Cette échauffourée eut pour résultat politique de hâter la formation d'une quadruple alliance contre l'Espagne entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Empereur. Il n'y eut toutefois que quelques commencements et quelques actes fort courts d'hostilités. La guerre générale n'éclata pas, ainsi qu'on aurait pu le craindre : encore fatigué de la longue période de batailles et de combats qu'on venait de traverser, l'esprit public de l'Europe était alors à la paix; pour le moment, tout finit par s'arranger sans effusion de sang.

Durant le cours de ces événements, l'esprit de désordre et de révolte contre toute espèce d'autorité dans les affaires religieuses, de même que l'incrédulité et la corruption des mœurs dans les diverses classes de la société, et dans la noblesse surtout, n'avaient pas cessé un instant de faire les progrès les plus alarmants à Paris. Dès l'année 1716, qui suivit la mort de Louis XIV, les divers partisans des doctrines hérétiques, calvinistes, réformés et autres, se mirent à lever fièrement la tête. Les jansénistes se montraient pleins d'ardeur, et ne craignaient plus d'avouer hautement leurs opinions, de même que leurs vœux et leurs espérances. Pour les hommes inquiets, ambitieux et impatients de tout frein, mais non encore irréligieux ou impies, l'esprit révolutionnaire, qui commençait à pénétrer partout, s'était placé dans le jansénisme, qui conservait au moins les apparences et paraissait sérieux. Dans les hommes fort nombreux alors qui étaient

dominés par les mêmes passions, mais qui, de plus, avaient déjà secoué le joug si salutaire de la foi chrétienne, l'esprit nouveau se manifestait par une complète indifférence en matière de doctrine religieuse, et même par un mépris hautement professé, tant pour le catholicisme que pour le protestantisme et le jansénisme.

Avec les opinions du jour, une licence extrême s'était introduite dans le corps jadis si grave et si recommandable de la faculté de théologie de Paris. Enflés d'une science vaine et subtile, les docteurs de la Sorbonne ne manquaient pas, à l'occasion, de proférer des invectives contre le feu roi, et d'énoncer hautement les maximes les plus révoltantes, tant contre le saint-siége que contre les évêques dont ils affectaient de mépriser les décisions. Le 4 janvier 1716, ils déclarèrent solennellement, en séance publique, que la Sorbonne n'avait jamais accepté la constitution *Unigenitus*. Plusieurs évêques de France dénoncèrent aussitôt aux catholiques les mauvaises tendances qui se trouvaient dans ce corps. L'évêque de Toulon interdit cette école à ses diocésains par une déclaration publique que les docteurs de Paris traitèrent de *scandaleuse*, de *téméraire* et de *schismatique*. En même temps quarante-deux prélats, ayant à leur tête le cardinal de Noailles, tenaient des assemblées à Paris, dans le dessein de s'opposer à la réception de la bulle. Ils finirent par envoyer deux députés à Rome; mais le pape, qui connaissait d'avance l'objet de leur mission, refusa de les admettre en sa présence, et les fit reconduire hors des États de l'Église. Malgré son esprit léger et insouciant, et son incrédulité, le régent sentit que ces querelles ardentes qui troublaient incessamment l'État, tendaient à corrompre de plus en plus les esprits par le scandale, qu'elles détruisaient tout principe d'autorité, et menaçaient le royaume entier des désordres les plus graves. Toutefois, voulant concilier son vif désir d'y mettre un terme avec la tolérance générale qu'il avait affichée en arrivant au pouvoir, il eut recours à une mesure nouvelle et

bien extraordinaire qu'il regarda comme un moyen terme : il fit prescrire, par une déclaration du roi, un silence absolu sur tous les sujets en contestation. En même temps, il écrivit à tous les évêques de France, pour les prier de maintenir la paix dans leurs églises, jusqu'à ce qu'il eût pris des mesures avec le saint-siége ; à ce prix, il leur assurait sa protection. De son côté, le pape envoya au cardinal de Noailles un bref, ferme au fond, mais plein de douceur dans la forme. Le prélat y répondit en rendant public son appel de la bulle au futur concile, et le chapitre métropolitain donna son adhésion à cet acte. Le parlement approuvait le moyen employé par le régent pour faire cesser ces querelles qui troublaient l'État, non moins que l'Église. Espérant, avec ce prince, fermer la bouche aux deux partis, et croyant faire un acte de justice en tenant entre eux une espèce de balance égale, il rendit un arrêt qui supprimait l'appel du cardinal, et en même temps les écrits publiés contre cet appel. Le pape se plaignit alors de ce qu'on traitait de la même manière ceux qui soutenaient l'erreur et ceux qui défendaient la vérité ; il condamna les actes d'appel du cardinal et des facultés de Paris, de Reims et de Nantes, qui s'y étaient associées, avec quelques évêques. Mais cette condamnation demeurait sans effet sur des hommes qui prétendaient que les décisions du saint-siége ne sont pas infaillibles, et qu'on peut toujours en appeler au concile général.

A la même époque, la cour de Rome condamnait, comme dangereux et impie, le *Discours sur la liberté de penser*, de l'Anglais Collins. Ce livre, qui tendait à détruire toute espèce de religion et contenait les bases du *rationalisme* du XVIIIe siècle, se répandait, depuis quelques années, dans les divers États de l'Europe ; il était surtout recherché et lu avec avidité à Paris, par la haute société, la cour et la noblesse qui, sur les traces du régent, faisaient chaque jour un pas de plus dans la voie de l'incrédulité et de l'irréligion.

Cet esprit nouveau d'impiété ou d'indifférence en matière de

religion se produisait jusque dans les délibérations des conseils de la régence. Le pape avait refusé, en 1716, de donner des bulles à différents évêques nommés sous l'influence du cardinal de Noailles, et professant ses opinions sur la constitution *Unigenitus;* à cette occasion, le gouvernement du duc d'Orléans se mit à chercher les moyens de pourvoir à l'institution des évêques, et même d'administrer l'Église de France, sans le concours ni l'intervention du pape. On créa, pour préparer ces moyens, une commission qui fut composée de deux maréchaux de France, de deux ducs et d'un marquis. Ces seigneurs, qui étaient tous dévoués au jansénisme, proposèrent, dans leurs conclusions, de rompre avec éclat, et de se séparer de la cour de Rome. Heureusement les membres modérés du conseil, et le régent lui-même, aperçurent à temps les funestes conséquences qui allaient suivre inévitablement une pareille mesure; par leur influence, la proposition de la commission fut rejetée. De leur côté, les évêques nommés voyant naître un schisme redoutable dans l'Église de France, se hâtèrent de faire leur soumission au souverain pontife, qui concéda aussitôt les bulles d'institution demandées.

La société parisienne tout entière prenait alors la part la plus vive aux divers démêlés qui s'élevaient incessamment sur les questions religieuses. La fermentation qu'ils produisaient dans les esprits augmenta tout à coup et descendit même dans les masses du peuple, à l'occasion d'un édit qui ordonnait la refonte générale des monnaies. Chacun vit dans cet acte royal ce qu'il contenait réellement, c'est-à-dire un moyen détourné et un expédient pour créer, aux dépens de tous, des ressources en faveur du trésor, qui se trouvait entièrement vide. L'opposition fut générale et se montra vive. De toutes parts l'on fit entendre des réclamations énergiques. Le parlement qui, depuis la mort de Louis XIV, s'efforçait de rentrer dans les affaires du gouvernement, et de reprendre son ancienne influence politique, saisit avec empressement cette occasion

pour se rendre populaire, et faire en même temps acte d'autorité. Il commença par présenter au régent des remontrances qui demeurèrent inutiles. Se jetant alors résolûment dans l'opposition, il défendit par un arrêt l'exécution de l'édit royal. Le conseil de régence cassa cet acte comme illégal et révolutionnaire; mais le parlement, loin de se rendre, sembla vouloir revenir aux mauvais jours de la fronde. Sous prétexte de prendre en main les intérêts de la population parisienne, il appela dans son sein le prévôt des marchands, les échevins et les délégués des six corps des marchands et des diverses corporations des métiers, afin d'aviser avec eux aux moyens de combattre l'autorité royale.

Pendant tout le temps de la vieillesse de Louis XIV, le parlement avait suivi d'un œil ardent et ambitieux l'affaiblissement incessant et le déclin graduel de la puissance suprême. Sous la régence, il voyait la vie dissolue du duc d'Orléans et de sa cour enlever peu à peu au pouvoir royal ce qui lui restait encore de ce respect et de cette majesté qui doivent, sous peine de troubles, le rendre vénérable aux yeux des populations. Il remarquait que l'affectation d'impiété de la part du prince dépositaire de l'autorité souveraine excitait partout le mépris des hommes sages, indignait les personnes religieuses et le faisait soupçonner lui-même de toutes sortes de crimes. Au milieu de cet avilissement qui semblait ne devoir plus s'arrêter, les magistrats parlementaires crurent que le moment était enfin venu pour eux de regagner l'ancienne position politique qu'ils avaient perdue, après les troubles de la Fronde. Par le moyen du corps municipal et de la bourgeoisie parisienne, déjà si puissante à cette époque, quoique éloignée des dignités et des fonctions publiques, ils essayèrent d'abord de pénétrer dans les diverses parties de l'administration, et d'arriver ensuite insensiblement à concentrer entre leurs mains, au palais, l'autorité suprême ainsi que le gou-

vernement de l'État. C'était le moment où régnaient, dans toute leur force, à Paris, le désordre et l'irritation générale qui suivirent la chute de la banque de Law. Le peuple, sur lequel retombait, en définitive, le poids de cette grande crise financière, ainsi qu'il arrive toujours dans de pareilles catastrophes, était en proie aux maux de la disette et à la souffrance. Il crut avoir trouvé dans les magistrats du parlement des protecteurs puissants et surtout désintéressés qui allaient faire cesser sa misère. Il leur donna sa confiance et applaudit sans examen à toutes leurs démarches. Pour satisfaire l'opinion publique, la cour suprême rendit d'abord un arrêt contre Law, et parla même pendant quelque temps de lui faire son procès. Elle montra ensuite la prétention de s'immiscer, soit au moyen de décisions, soit par des commissions spéciales, dans toutes les branches du gouvernement, sans aucune exception.

Les conseils de la régence s'alarmèrent et firent tenir un lit de justice solennel où le jeune roi défendit expressément à son parlement de se mêler des affaires de l'État. Mais loin de se rendre à cet ordre d'un souverain qu'ils ne craignaient ni ne respectaient, les magistrats de la cour suprême se mirent d'abord à réclamer contre des défauts de forme, et ensuite à protester hardiment contre le fond même de l'acte royal. Bientôt après, trouvant dans la Sorbonne un puissant auxiliaire pour leur opposition, ils s'unirent à elle et firent cause commune contre le gouvernement du régent. Dès lors les disputes sur les diverses questions religieuses et les querelles du jansénisme qui agitaient Paris se trouvèrent mêlées et marchèrent de front avec les vues ambitieuses du parlement et les prétentions orgueilleuses de la Sorbonne. Depuis ce moment les attaques ouvertes ou secrètes de ces deux corps contre le pouvoir ne cessèrent plus. La Sorbonne surtout, qui se nommait le *concile permanent des Gaules*, ne laissait échapper aucune occasion d'exciter les esprits, soit par ses écrits, soit par ses dis-

cours, à la révolte contre l'autorité du pape et du roi. En 1719, le régent se vit forcé de faire biffer, dans ses registres, plusieurs propositions séditieuses et subversives de tout pouvoir établi.

Cet état d'opposition systématique et d'hostilité permanente de deux corps aussi considérables contre le principe d'autorité avait pour effet d'entraîner de plus en plus la société dans la voie de l'indifférence religieuse, de l'impiété et du mépris pour les choses qu'on avait le plus respectées jusqu'alors. Les écrits de la Sorbonne firent naître ceux des déistes et des athées, qui prirent depuis ce moment le nom de *philosophes*. En 1721, Montesquieu publia les *Lettres persanes*, où les choses les plus vénérables et les plus saintes de la religion ne sont pas plus épargnées que les vices, les travers, les ridicules, les préjugés et la bizarrerie de cette génération. Ce livre répondait aux idées qui fermentaient dans le plus grand nombre des esprits; au point de vue de l'art et de la composition, une heureuse brièveté jointe à un style piquant et varié le rendait amusant. Aussi fut-il vivement recherché et devint-il célèbre dès son apparition. Dans le même temps, Voltaire, justifiant les prévisions d'un de ses professeurs, se posait déjà, quoique jeune, en *coryphée du déisme*, et commençait, par des libelles, ses attaques contre toutes les croyances religieuses, et contre le christianisme surtout. Les tendances mauvaises de cette époque dégradée ne manquèrent pas de faire répandre promptement des écrits qui répondaient si bien à ce qu'il y avait d'irrespectueux, de révolutionnaire et d'impur dans la société. Dès ses premières publications, Voltaire se montra le produit et le type de l'esprit public du temps de la régence, et il se vit aussitôt généralement adopté comme tel.

Plus que jamais Paris était alors le centre et le foyer brûlant de toutes les agitations de l'activité humaine. Le séjour que Louis XV et la cour y firent pendant les premières an-

nées de ce règne, c'est-à-dire depuis la fin de 1715 jusqu'au mois de mai 1722, y attira une foule nombreuse de personnes de toutes les conditions, seigneurs, nobles, courtisans, fonctionnaires et employés, serviteurs, commerçants, étrangers et autres. Par suite de cette affluence extraordinaire, on trouvait avec peine à s'y loger, quoique les constructions nouvelles eussent été considérablement augmentées depuis la mort de Louis XIV. En 1720, les magistrats de la ville obtinrent des lettres patentes qui les autorisait à former un quartier nouveau entre ceux de la Ville-l'Évêque et de la Grange-Batelière, et d'ouvrir sur cet emplacement une rue large de 16 mètres depuis le boulevard, en face de la rue Louis-le-Grand, jusqu'à la rue Saint-Lazare. Ces lettres leur permettaient de faire l'acquisition des maisons, des terrains et des héritages compris d'un côté entre le boulevard et la rue Saint-Lazare, et de l'autre entre la Grange-Batelière et la rue d'Anjou de la Ville-l'Évêque; elles portaient également qu'on creuserait un canal au grand égout, qu'on le couvrirait d'une voûte en pierres solides, et qu'on le prolongerait au delà de la ligne qu'il occupait. Mais ce projet n'eut alors qu'un commencement d'exécution. Les rues du nouveau quartier furent tracées et on y construisit même quelques hôtels; toutefois il y eut peu de maisons bâties. Ce ne fut même que beaucoup plus tard, et pendant le règne de Louis XVI, que se termina cette partie de Paris, connue aujourd'hui sous le nom de quartier de la Chaussée-d'Antin.

Dans le courant de l'année précédente, d'autres lettres patentes avaient ordonné la reconstruction des quais de l'École et du Louvre, depuis le Pont-Neuf jusqu'à l'abreuvoir du guichet, et en même temps la création de cinq fontaines nouvelles dans le faubourg Saint-Antoine : la première au coin de la rue des Tournelles, la seconde à la rue de Charonne, la troisième devant l'abbaye Saint-Antoine, la quatrième au carrefour des rues de Charonne et de Basfroid, et la dernière

dans la rue de Charenton, près de la communauté des Anglaises. Toutes ces fontaines devaient être alimentées par les pompes du pont Notre-Dame. En 1721, les habitants du Roule obtinrent du roi que leur quartier fût érigé en faubourg de Paris, et qu'il demeurât exempt des tailles sans être assujetti cependant aux charges et communautés d'arts et métiers de la ville. Trois ans auparavant, la même exemption d'impôts avait été accordée aux habitants des lieux nommés alors de la Croix de Gerbilleux, de Gloire et de Lieu-Franc, dans le faubourg Saint-Lazare. C'était là un des priviléges dont jouissaient tous les paroissiens de Saint-Laurent. En 1718, on avait formé la rue de Saint-Philippe de Bonne-Nouvelle, qui commence rue de Bourbon-Villeneuve et finit rue de Cléry; en 1720, on ouvrit au Marais celle du Harlai, qui part du boulevard Saint-Antoine et se termine à la rue Saint-Claude. L'allée d'Antin, touchant d'un côté au Cours-la-Reine, et de l'autre au rond-point des Champs-Élysées, fut plantée en 1723. Cette avenue, qui fait aujourd'hui partie du côté gauche des Champs-Élysées, doit son nom au duc d'Antin, surintendant des finances. Jusqu'au règne de Louis XV, quelques professeurs seulement de l'université de Paris avaient des émoluments assurés provenant, soit du trésor, soit de certaines dotations fixes; le plus grand nombre d'entre eux étaient privés de ce bienfait et se voyaient forcés, pour se faire un traitement, d'imposer une rétribution annuelle aux écoliers qui suivaient leurs cours. En 1719, le régent leur fit assigner à tous des honoraires fixes sur des fonds particuliers qui demeurèrent exclusivement affectés à cet emploi. Dès lors, l'instruction universitaire devint entièrement gratuite à Paris. Le corps entier de l'université témoigna sa vive reconnaissance par des compliments chaleureux qu'il adressa au roi, au duc régent et au garde des sceaux, et par une procession solennelle à l'église de Saint-Roch, où le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, officia pontificalement. Cette mesure doit être comp-

tée parmi le très-petit nombre de bonnes choses que fit le duc d'Orléans durant sa régence.

En compensation, le mal qu'il opéra en France fut immense. Le gouvernement et l'exemple d'un régent usé par l'orgie, indécis sur tout et indifférent au bien comme au mal, furent une triste calamité pour la société tout entière. Sous ce prince incrédule qui foulait aux pieds les opinions et les principes les plus vénérés jusqu'alors, non-seulement le sentiment religieux s'éteignait, mais le sens moral de l'homme était lui-même ébranlé. Chaque jour les liens de la société et ceux de la famille allaient en se relâchant; l'habitude de se jouer de tout s'établissait, et un cynisme éhonté tendait à remplacer toutes choses. Ce fut alors que l'on commença à déverser le ridicule sur l'institution du mariage; les époux, affectant de répudier le titre qui les unissait l'un à l'autre, se hâtèrent de secouer le joug domestique pour chercher la distraction et le plaisir dans des amours passagères dont le scandale finissait fort souvent par les amener au déshonneur et à la ruine. Ces mœurs licencieuses et dépravées allaient se continuer à travers le long règne de Louis XV, jusqu'aux jours du malheureux Louis XVI. L'insouciance du duc régent pour toutes choses se montrait même dans le soin qu'il aurait dû prendre de sa propre conservation et de sa vie; il ne fit rien pour éviter la mort imminente qui le menaçait, préférant, disait-il, un coup soudain à une maladie lente; il mourut d'une attaque d'apoplexie le 2 décembre 1723, à l'âge de quarante-neuf ans. Quelques mois auparavant, Louis XV, parvenu à sa majorité, avait été sacré, et la régence avait cessé.

CHAPITRE II.

Ministère du duc de Bourbon; état des esprits à Paris; le pouvoir redoute cette ville. — Mariage de Louis XV; ministère de Fleury; l'anglomanie en France; le pouvoir souverain déchoit partout en Europe. — Luttes de l'autorité royale contre l'anarchie générale des esprits à Paris. — Mouvement des jansénistes; le parlement; l'archevêque de Paris. — Le cimetière Saint-Médard; les convulsionnaires. — Coup d'œil sur l'origine du journal, à Paris. — Événements divers de cette époque. — Les hommes de lettres et leur influence; Voltaire, J.-J. Rousseau; Montesquieu; Buffon. — Littérateurs, savants et artistes nés à Paris. — Les sociétés secrètes. — Désordre général des esprits. — Institutions, monuments et fondations diverses dans la capitale. — Mœurs publiques; les spectacles. — Mesures de police; faits remarquables; les sciences se maintiennent florissantes. — Poursuites exercées contre les mauvais livres. — Progrès du philosophisme, du rationalisme et de l'athéisme. — Luttes nouvelles du parlement et du pouvoir royal. — Faits divers à Paris. — Destruction de l'ordre des jésuites à Paris et dans presque toute la France. — Efforts des incrédules contre la religion; propagation des mauvais livres, malgré l'autorité civile et religieuse. — Mesures prises à Paris, sur différents points de l'administration; édits du roi. — Le parlement Maupeou. — Mort de Louis XV. — Avénement de Louis XVI. — Faits qui suivent cet avénement. — Efforts du nouveau roi et du clergé français pour arrêter le désordre général. — Turgot. — Institutions, monuments et fondations à Paris, pendant les premières années du nouveau règne. — Necker. — Événements divers, à Paris. Première assemblée des notables réunie à Versailles en 1787.

Le dur et maladroit ministère du duc de Bourbon, qui remplaça le gouvernement du duc d'Orléans, ne changea rien à l'état des choses en France; la conduite générale des affaires tomba aux mains d'une courtisane intrigante et ambitieuse, la marquise de Prye, maîtresse du duc premier ministre. L'on vit à l'intérieur les mêmes vices, avec des fautes plus grossières, et des habitudes tyranniques qu'on appelait

système politique de Louis le Grand. A l'extérieur, la politique fut aussi désastreuse que le gouvernement à l'intérieur; l'influence anglaise dominait le conseil; le duc de Bourbon tirait de l'Angleterre la même pension qu'en avait reçue l'abbé Dubois.

Le spectacle dégradant que présentait alors, pour le moral, la haute société à Paris, était aussi humiliant pour la fierté nationale, que triste et sombre pour l'avenir. Façonnée à un égoisme sans pitié, à l'improbité et aux vices de tout genre, elle n'y conservait plus, même extérieurement, la moindre pudeur et le moindre respect pour les lois les plus saintes de la morale. Un seul mobile y dirigeait toutes les actions : la soif des richesses ou la soif du plaisir. La plus dégradée et la plus dissolue des classes qui composaient cette société, était celle de la noblesse; là régnaient, plus encore que dans les autres rangs, les orgies du libertinage et la passion effrenée du jeu sur les fonds publics. Mais à la suite de cette dissolution, marchait aussi d'un pas rapide la ruine de l'aristocratie française qu'elle dégradait. En faisant pénétrer, jusqu'à un certain point, la corruption générale dans les classes inférieures, les désordres scandaleux et avilissants de la classe élevée, avaient pour effet inévitable de la tenir elle-même en contact permanent, et sur un certain pied d'égalité, avec le peuple proprement dit; et quoique les grands seigneurs et les gentilshommes conservassent encore toute leur insolence vis-à-vis des roturiers et de leurs subalternes, désormais ces deux éléments si séparés, si distincts autrefois, se trouvaient mêlés ensemble. Par suite, les nobles étaient les mieux appréciés de tous à leur juste valeur, et l'on ne mettait plus guère de différence entre eux et les nouveaux enrichis, les agioteurs et les financiers millionnaires, qui leur disputaient l'attention du public par le même faste, les mêmes excès et les mêmes vices. Depuis longtemps déjà avait disparu en France, par l'effet des révolutions successives, l'ancienne puissance politique de l'aristocratie; à l'époque

qui nous occupe, se trouvaient également évanouies la haute influence et la prépondérance marquée de cette fière noblesse française, du sein de laquelle étaient sortis, durant les guerres de religion, tant de chefs de parti acceptés de tous, que Henri IV s'était vu forcé de gagner pour monter sur le trône, et que le pouvoir royal avait dû ménager aux temps encore si récents de la Fronde.

Au point de vue même de l'opulence et de la richesse, hors de Paris et de Versailles, on ne voyait plus un seul homme qui eût une grande existence. L'on ne trouvait des seigneurs qu'à la cour; et ceux-là, dit M. Sismondi, pouvaient bien, avec leur fortune, se procurer du luxe ou des plaisirs; mais il leur était impossible de les convertir en puissance. Autant que les derniers citoyens, ils dépendaient du ministre; ils ne pouvaient dès lors offrir leur appui à personne, ni se faire des partisans, ou même des clients; aussi ne prenaient-ils plus d'intérêt à la chose publique, et, ne jouant aucun rôle politique, ils semblaient n'avoir aucun souvenir à garder, aucune illustration à perpétuer.

La vie et l'activité qui abandonnaient ainsi, avec la dignité, l'ancienne noblesse française, comme un corps déjà vieux et décrépit, passait insensiblement dans la classe moyenne de la nation, dans la bourgeoisie, dont l'importance croissait de jour en jour. Par suite de la contagion et de l'exemple, la corruption générale y avait également pénétré et y faisait des progrès; mais l'impiété et les vices n'étaient guère remarquables encore que parmi les bourgeois les plus riches et les plus rapprochés du rang de la noblesse. Dans la bourgeoisie moyenne, de beaucoup la plus nombreuse, il y avait en général des mœurs, de la religion et de la conduite, parce qu'on y aimait le travail et la règle : désormais l'intelligence, l'activité et la vie ordonnée de cette classe formaient, pour la France, l'élément nouveau de régénération et l'espoir de l'avenir. Quoique tenu systématiquement éloigné des fonctions administratives

et des hauts emplois depuis la mort de Louis XIV, le tiers état, dont la bourgeoisie formait la tête et l'élite, ne perdait pas de vue la place considérable qu'il occupait alors dans le corps de la nation, et pressentait le rôle important que lui réservait l'avenir. Sa vigueur extérieure et son travail répondaient à la confiance qu'il avait en lui-même et aux espérances qui l'animaient. Les signes s'en manifestèrent surtout lorsque la France se vit délivrée de la guerre de la succession. Quand la paix lui eut été rendue, l'on vit l'activité intelligente de la bourgeoisie relever rapidement le pays de son état de ruine, et cela malgré la politique inconséquente du régent, et l'ignoble despotisme de l'abbé Dubois, malgré les désastres de trois grandes calamités, deux banqueroutes générales et la peste, qui vinrent frapper le royaume dans un espace de sept années. Sur tous les points du territoire, une ardeur sans égale et un travail immense créaient de nouveau les richesses mobilières que les malheurs de la guerre avaient détruites; pour cette création, l'agriculture donnait la main à l'industrie. De son côté le commerce, par ses demandes incessantes, encourageait de plus en plus le travail, écoulait les produits et aidait ainsi puissamment au développement de ces deux grands moyens de prospérité.

Paris, plus que toute autre ville, se ressentait de cette reprise générale des affaires industrielles et commerciales. Aussi y voyait-on accourir de tous côtés une multitude de personnes de tous les rangs, des campagnards surtout, qui se flattaient d'y faire rapidement fortune, ou tout au moins d'y trouver de l'occupation et par suite une certaine aisance. A la fin de la régence, l'accumulation incessante de ces flots de population étrangère avait tellement augmenté la population proprement dite de la ville, qu'on la disait doublée depuis le commencement du siècle. Le duc de Bourbon, alors premier ministre, se montra alarmé de cet accroissement extraordinaire; il voulut prendre des mesures pour faire revenir dans les provinces

les personnes qui les avaient quittées. A cet effet il crut devoir arrêter, en fixant des limites aux constructions extérieures, le développement et l'agrandissement de la capitale qui ne manquaient pas de suivre l'augmentation des habitants. Une déclaration royale du 18 juillet 1724 portait : « Nous estimons qu'au point de vue de grandeur où la ville est parvenue on ne saurait y souffrir un nouvel accroissement sans l'exposer à la ruine.... Après avoir fait examiner soigneusement les moyens les plus sûrs pour prévenir un si grand mal, il ne nous en a pas paru de plus convenable que de distinguer l'enceinte de la ville de celle des faubourgs, et en resserrant la ville dans de justes bornes, quoique fort étendues, d'y laisser la liberté entière aux particuliers sur la forme et la grandeur des édifices qu'ils voudraient faire construire, sans pouvoir cependant y percer de nouvelles rues; de borner les faubourgs à la longueur des rues ouvertes jusqu'à présent et à la dernière maison bâtie dans chaque rue, sans qu'il soit permis d'y percer de nouvelles rues et d'y bâtir sur d'autre terrain que sur celui qui a face sur une rue nouvelle et qui est enclavé dans des maisons déjà bâties, et en défendant d'y construire de grandes maisons, à l'exception de celles qui sont maintenant commencées. »

L'art qui préside à l'arrangement des phrases de ce préambule annonce le respect que le pouvoir avait déjà pour l'opinion publique, même en prenant des mesures vexatoires. Il était suivi d'un édit interdisant les constructions nouvelles sur certains points déterminés et fixant les limites de la ville proprement dite. Ces limites demeuraient placées aux grands boulevards, du côté du nord, et l'on voyait encore, il y a quelques années, sur les magasins d'un bonnetier, situés au coin de la rue Poissonnière, une inscription de cette époque portant défense de bâtir au delà. Le gouvernement et la cour établis à Versailles ou à Marly et plongés dans toute la mollesse d'une vie luxueuse, redoutaient Paris. Dès lors, au lieu

de s'occuper de l'hygiène publique et de la commodité des habitations dans la capitale, au lieu de prendre des dispositions pour assainir et embellir ses vieux quartiers, ils ne pensaient qu'à faire naître du dégoût pour cette ville, et ils parquaient, pour ainsi dire, ses habitants dans des rues étroites, sales et tortueuses, dans des maisons mal percées et malsaines où l'air, l'espace et la lumière leur manquaient également. Ils n'atteignirent pas cependant le but qu'ils se proposaient; bien loin de diminuer, la population de Paris allait chaque jour en augmentant; pour pouvoir loger tout le monde, on surélevait partout démésurément les maisons en mettant étages sur étages, et le peuple, qui contracte si facilement l'habitude des logements les plus misérables, s'accommodait de cet état de choses et ne faisait entendre aucune plainte. Les personnes riches ou aisées se tenaient dans les quartiers nouveaux et dans les nombreux hôtels de la ville ou même des faubourgs. La déclaration royale elle-même ne tarda pas à tomber en désuétude et à être oubliée; bientôt on éleva partout une foule de constructions nouvelles, et la ville recommença à s'étendre sur presque tous ses points.

Ce fut pendant l'administration du duc de Bourbon qu'une intrigue de cour maria Louis XV, âgé alors de seize ans, à Marie-Charlotte Leckzinska, qui en avait vingt-quatre; elle était fille de Stanislas Leckzinski, ce pauvre palatin que le caprice de Charles XII avait fait un instant roi de Pologne, et qui, en tombant du trône, s'était retiré à Weissembourg. Cette union ne devait pas tarder à mettre sur les bras de la France une guerre contre la Russie et l'Autriche. Le ministère du duc tomba après s'être traîné péniblement pendant trois ans; il fut remplacé par celui de Fleury, ex-précepteur du jeune roi et ancien évêque de Fréjus. C'était un vieillard de soixante-dix ans, prudent et circonspect. Son administration faible, mais régulière, allait rendre quelque prospérité aux affaires publiques, en ramenant l'ordre dans les finances; mais dans

l'état actuel des choses, elle se trouvait incapable d'arrêter la dissolution sociale qui s'opérait, et de replacer la France, en Europe, au rang dont elle était déchue depuis le dernier règne. Comme Dubois et le duc de Bourbon, Fleury s'attacha servilement à l'alliance anglaise pendant les dix-sept ans que dura son ministère, et il laissa dépérir les restes de la marine française; il sut toutefois ressaisir une alliance utile, celle de l'Espagne, qu'il trouva fort compromise en entrant au ministère.

A cette époque, les yeux et l'admiration de la société française étaient fixés sur l'Angleterre. C'était auprès des hommes qu'on appelait les *libres penseurs* de la Grande-Bretagne qu'allaient étudier et se former les esprits remarquables de la France, de même que, dans l'antiquité, les philosophes grecs se rendaient pour s'instruire auprès des prêtres de l'Égypte. Voltaire y allait entendre Locke et Newton; le président Montesquieu prenait dans ce pays le type du gouvernement qu'il devait bientôt proposer à l'imitation de tous les peuples. Un dégoût général pour ce qu'on avait vu de plus aimé et de plus recherché jusqu'alors dans notre pays semblait s'emparer peu à peu des Français et surtout de la société parisienne. Dans le doute inquiet, le vague et l'incertitude où, faute de croyances et de règles fixes, se tenait la majeure partie de cette société, chacun méditait des innovations et des changements sur toutes choses, chacun poursuivait un rêve et produisait un système.

Si nous jetons un instant les yeux sur les autres États de l'Europe occidentale, nous y verrons les classes qui composaient alors la haute société, suivre la même voie d'impiété, de dépravation et de déclin que la noblesse française. Au milieu de cette dissolution générale qui menaçait les rangs élevés d'une ruine prochaine dans les diverses parties du continent européen, nous verrons presque partout les souverains, dépositaires de la puissance publique, donner à leurs sujets l'exemple du vice et de la corruption. Pour les familles ré-

gnantes, dit M. Sismondi, le XVIII[e] siècle est un temps de langueur, de faiblesse et d'incapacité. En France et en Espagne, le neveu et les petits-fils de Louis XIV ne montraient qu'une âme énervée et une raison affaiblie par les excès des plaisirs des sens. La maison royale d'Espagne, qui venait de s'éteindre avant l'avénement du duc d'Anjou (Philippe V) avait été victime des déréglements de son avant-dernier roi Philippe IV; la débilité constitutionnelle et les infirmités, funeste héritage de son père, avaient fait languir trente-quatre années Charles II entre la vie et la mort. Les monstrueuses débauches de Jean V, roi de Portugal, avaient empreint sur la figure de ses descendants des marques indélébiles d'un sang corrompu, et dans leur cerveau des germes vivaces de folie. La maison de Farnèse, à Parme, venait de s'éteindre, étouffée par l'obésité; celle des Médicis était près de finir à Florence; son dernier représentant, Jean-Gaston de Médicis, ne quittait plus le lit où il était retenu par suite des débauches les plus infâmes. Sur le nouveau trône de Russie les souverains semblaient être à la veille de succomber à l'ivresse des plaisirs; et c'étaient des femmes, des impératrices, qui affichaient ces honteux déréglements; Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, avait étonné l'Europe par un faste de débauches inouï; en mourant il n'avait laissé à son fils, Auguste III, qu'un sang dégénéré, avec tous les vices de la faiblesse et de la fausseté. La maison d'Autriche avait donné moins de scandale sur le trône impérial d'Allemagne; elle ne produisait plus cependant que des princes sans talents, sans élévation, et doués tout au plus d'une bravoure passive, lorsqu'il leur arrivait par hasard de se montrer aux armées. En Prusse, Frédéric II fut préservé, par des circonstances heureuses, de la dégradation générale des races régnantes. Son père, Frédéric-Guillaume I[er], avait tous les vices d'un soldat sauvage et brutal, la dureté, l'ivrognerie, la violence. Frédéric II, à qui il avait fait éprouver son emportement et ses fureurs, s'efforçait de prendre le contre-pied d'un

caractère ignoble dont il avait eu tant à souffrir. Il se vouait aux arts, aux lettres et à la poésie française. Ses principes ne le prémunissaient pas contre les vices; mais dès qu'il fut monté sur le trône, l'ambition et la guerre ne lui laissèrent pas le temps de s'y livrer. Au milieu de cette dissolution presque générale en Europe des familles régnantes et des classes élevées qui entouraient les trônes, ce qu'il y avait encore de moralité, d'ordre et de principes conservateurs dans l'humanité, semblait s'être retiré exclusivement dans le sein du peuple proprement dit. Guidées par le bon sens, par la religion, et par cette lumière de Dieu qui éclaire tous les hommes, lorsque les passions ne l'obscurcissent pas, les populations voyaient partout avec tristesse et dégoût les mœurs dépravées et le libertinage des grands; elles ne manquaient jamais, à l'occasion, de les blâmer avec amertume et sévérité. Dans leurs rangs pressés était placé désormais le seul espoir d'une rénovation future.

A Paris, l'éloignement de la cour et son séjour permanent à Versailles fut un bien moral pour les masses du peuple. Vue de cette distance, la dépravation des hommes qui entouraient le trône y devint moins scandaleuse et surtout moins dangereuse qu'elle l'était pendant la régence, alors que la bande des roués étalait impudemment ses vices dans la capitale même. Toutefois, en dehors du scandale des courtisans, les éléments du mal et de la destruction s'y trouvaient encore en fort grand nombre. D'un côté les sectaires et les dissidents de toutes les sortes s'y montraient pleins d'ardeur pour se faire chacun de nouveaux partisans; de l'autre, l'impiété et l'athéisme y manifestaient aussi chaque jour de nouveaux progrès dans les esprits. Singulier caractère de cette époque de faiblesse et d'incertitude générales! tout en se livrant, sans frein ni retenue, au courant des vices et de la dissolution, la cour prenait des mesures énergiques de répression contre les diverses sectes qui agitaient le pays. De 1724 à 1730 nous voyons le conseil rendre plusieurs édits pleins de sévérité, tant contre les

protestants de toutes les communions que contre les jansénistes. Mais on sentait partout que l'impuissance de l'autorité royale augmentait de jour en jour; personne ne la respectait plus. Ni les parlements, ni même ses propres agents ne tinrent la main à l'exécution de ses ordres, et ses divers édits de répression demeurèrent sans effet. Tout se borna à la suppression, en 1727, de l'ancien couvent de Port-Royal, où se tenaient les jansénistes les plus ardents et les plus redoutables. En 1709, le gouvernement de Louis XIV avait fait expulser les religieuses de cette maison.

Dans la société parisienne, le désordre des idées et l'esprit nouveau de rébellion contre l'autorité continuaient ainsi leurs progrès. En 1728, on vit cinquante avocats du barreau de Paris, s'érigeant en docteurs de théologie, condamner les décisions du concile d'Embrun. A cette occasion, trente et un évêques adressèrent au roi une lettre dans laquelle ils défendaient le concile; ils s'y plaignaient en même temps que de simples laïques, sans avoir fait d'autres études préparatoires que celles du droit public, osassent s'immiscer dans des questions de théologie, et s'élever contre le jugement d'un concile. L'année précédente, le clergé de Paris, réuni en assemblée générale, s'était plaint également au roi du silence que lui imposait une déclaration du conseil sur les sujets religieux alors en contestation. Il disait dans sa requête que le pouvoir royal le laissait sans défense en face d'adversaires ardents qui, ne reconnaissant aucune espèce d'autorité, semaient incessamment de tous côtés leurs libelles et leurs pamphlets dangereux avec une licence effrénée. Comme le plus sûr moyen de réparer les maux de l'Église, il demandait la tenue de conciles provinciaux. L'animation générale des esprits, dans ces querelles brûlantes, et la vue du désordre moral qui troublait à ce sujet la société tout entière avaient fini par effrayer les hommes les plus prévenus et les plus passionnés parmi les ecclésiastiques de la capitale : le cardinal de Noailles lui-même fit sa soumission

au pape ; il donna à cette occasion un mandement dans lequel il déclarait accepter purement et simplement la bulle *Unigenitus* et condamner, avec le saint-père, les *Réflexions morales* de Quesnel, qu'il avait défendues pendant si longtemps. Il mourut peu de temps après cette déclaration. Sa résistance avait fait beaucoup de mal à l'Église ; sa soumission vint trop tard pour opérer un grand bien. Par les mêmes motifs, la faculté de théologie suivit l'exemple de l'archevêque de Paris. Après quatorze ans de révolte et d'insubordination, effrayée également des malheurs qui menaçaient la société, elle donna ses conclusions en faveur de la bulle, qu'elle déclara recevoir de nouveau purement et simplement. Cette décision ne fut cependant pas unanime ; il se trouva encore dans son sein un nombre assez considérable de docteurs qui protestèrent contre elle.

Irritée de cet abandon, l'audace des jansénistes ne connut plus de bornes, et le parlement lui-même, malgré son indifférence pour ce qui ne servait pas son égoïsme ambitieux, se vit forcé plusieurs fois de sévir contre des ouvrages jansénistes qui révoltaient tous les esprits par les principes de rébellion et les calomnies qu'ils osaient produire. Un colporteur de ces ouvrages ayant été condamné au carcan, les gens du parti vinrent lui former une escorte d'honneur et le déclarèrent captif de Jésus-Christ. L'esprit de révolte contre l'autorité descendait ainsi dans les masses du peuple. La partie saine du clergé se montrait de plus en plus effrayée. Le gouvernement, qui partageait, lui-même jusqu'à un certain point ses craintes, se mit aussitôt à prendre des mesures de répression plus efficaces que celles auxquelles il avait eu recours jusqu'alors. En 1730, le roi rendit une ordonnance prescrivant à tous les ecclésiastiques du royaume de signer le *formulaire*, sous peine de perdre leurs bénéfices. Pour rendre moins fréquents les appels comme d'abus qui servaient de prétexte à l'esprit révolutionnaire et se multipliaient sans cesse, l'acte royal dé-

cidait qu'ils n'auraient plus d'effet suspensif, mais seulement dévolutif. Le prince, afin de prévenir toute opposition, vint tenir au parlement un lit de justice où il fit enregistrer son ordonnance, sans permettre aux magistrats d'en délibérer auparavant. Mais la cour suprême, qui était en voie d'opposition systématique, regarda cet enregistrement comme nul et non avenu, et elle ne manqua pas, pour le témoigner hautement, de saisir la première occasion qui se présenta. Trois prêtres du diocèse d'Orléans se trouvant dans le cas de la déclaration royale, firent appel à son autorité; elle admit à l'instant leur requête et rendit un jugement qui leur défendait d'obéir à leur évêque. Quarante avocats signèrent une consultation favorable aux appelants. Cet acte acquit de la publicité et la cour y vit avec effroi paraître le dogme de la souveraineté populaire. On y enseignait que le parlement avait reçu de la nation le droit de rendre la justice; que le roi était le chef de l'État et que le parlement en était le sénat. Un arrêt du conseil ordonna la suppression de cette pièce; mais de tous côtés la doctrine contraire au gouvernement établi, qu'elle contenait, se trouvait professée hautement par les appelants, alors fort nombreux parmi les docteurs, les évêques et les ecclésiastiques en général. Une foule de laïques prenaient incessamment la part la plus vive à ces querelles ardentes et passionnées qui agitaient tout Paris. Le peuple lui-même se montrait ému de ce triste spectacle qui devenait scandaleux, et l'athéisme sous toutes ses formes, avec l'esprit révolutionnaire, ne manquaient pas de saisir des occasions aussi favorables pour se produire audacieusement partout, au moyen de libelles impies, de pamphlets mordants et de satires moqueuses en vers et en prose.

Le nouvel archevêque de Paris, M. de Vintimille, voulut atténuer le mal et arrêter un peu le désordre qui troublait son diocèse. Voyant que les passions du jour avaient pris pour champ de bataille la consultation des quarante avocats, il donna en 1731, contre ce factum, une instruction pastorale

dans laquelle il établissait : « Que l'Église est une véritable puissance indépendante, pour ce qui la regarde, comme l'est la puissance temporelle elle-même; que les évêques ont le droit de faire des lois sur tout ce qui concerne la religion; que l'Église est en possession d'une véritable juridiction qui n'est pas bornée au fond de la conscience, mais qui s'étend au dehors et lui donne le droit de prononcer des censures; qu'elle a un pouvoir coactif qui s'exerce par la menace ou par l'imposition de peines spirituelles; enfin, que la distinction établie dans le mémoire des avocats, entre le fond et l'exercice du pouvoir des clefs, est fausse, inventée par les protestants, reproduite par les jansénistes, et qu'elle était inconnue dans l'antiquité. » A peine cet acte pastoral avait-il paru, qu'on vit plusieurs évêques de France donner des instructions dans le même sens; mais le parlement, s'érigeant en concile, condamna leurs mandements. Au milieu de cette confusion des pouvoirs, le conseil royal, qui avait la conscience de la faiblesse et de l'impuissance du gouvernement, se borna au moyen, devenu ordinaire depuis quelques années : il prescrivit un silence absolu sur toutes ces questions. Cependant l'archevêque ayant obtenu l'autorisation de publier son instruction pastorale, tous les avocats consultants fermèrent aussitôt leurs études. Au lieu de les punir, l'on se mit à négocier avec eux, et bientôt les concessions qu'on leur fit vinrent apprendre qu'une résistance persévérante pouvait triompher de la faible autorité du souverain.

Dans le courant de la même année, 1731, l'archevêque de Paris rendit un autre mandement sur de prétendus miracles attribués à l'intercession du diacre Pâris. C'était un disciple ardent de Quesnel et un janséniste célèbre par ses austérités, qui était mort depuis 1727, après être resté diacre toute sa vie dans la paroisse de Saint-Médard; les personnes de son opinion le considéraient comme un saint pour la rigidité de ses mœurs, et surtout pour avoir passé plusieurs années sans

communier. Afin de se faire un appui dans les masses populaires contre leurs ennemis et de fortifier ainsi leur parti, les jansénistes eurent recours à la voie des miracles supposés. Ils commencèrent par répandre partout une vie de leur saint, écrite pour le peuple. L'effet de ce livre sur l'esprit faible et superstitieux de la multitude fut immense. Une foule de gens, convaincus de la sainteté du diacre Pâris, se portait incessamment sur sa tombe et s'y tenait dans l'attente de quelque prodige. Dès lors on vit le cimetière de Saint-Médard profané chaque jour par le charlatanisme le plus grossier. Des mendiants, supposés infirmes et poussés par des fauteurs secrets, se plaçaient sur le tombeau, simulant des convulsions qu'on avait soin d'attribuer à l'approche du saint. La crise passée, ils se disaient complétement guéris et se montraient aussitôt à la foule, délivrés de leurs infirmités feintes. Ces miracles mensongers trouvaient, dans l'aveugle esprit de parti, dans la complaisance ou la superstition, de nombreux témoins pour les certifier.

La police connaissait les scènes indignes et le délire fanatique dont le cimetière de Saint-Médard était le théâtre; elle ne prenait cependant aucune mesure pour faire cesser ce spectacle scandaleux. Dans les salons, on discutait vivement sur les miracles du diacre Pâris. Les membres du parlement et les évêques jansénistes affectaient d'y croire.

Ce fut alors que l'archevêque intervint et travailla à démasquer le charlatanisme. Il fit d'abord procéder à une enquête sérieuse par des médecins recommandables et par des hommes considérés et dignes de toute confiance. Le résultat n'en fut pas douteux : l'imposture devint claire et manifeste aux yeux des plus prévenus; ceux-là même qui avaient servi d'instrument et de témoins confessèrent la fausseté de leur première déclaration, et reconnurent qu'ils n'avaient vu aucun miracle. Aussitôt M. de Vintimille publia un mandement où il démasquait l'impudence des jansénistes, leur mauvaise foi grossière

et leur impiété scandaleuse. Une foule de pamphlets railleurs, quoique sortis de la source impure du déisme, vinrent donner cette fois une espèce d'appui à l'instruction pastorale de l'archevêque, et discréditèrent entièrement, par le ridicule, ces scènes insolentes dont un public trop facile avait été d'abord la dupe. L'autorité civile finit par intervenir à son tour; le cimetière de Saint-Médard fut fermé, et le lieutenant de police Hérault ayant fait arrêter un certain nombre de convulsionnaires, parvint à obtenir de plusieurs l'aveu de leur imposture et de leurs mensonges. Les jansénistes toutefois, loin de se rendre à l'évidence des faits, se mirent à protester hautement contre les actes de l'autorité qu'ils appelaient tyranniques; partout ils s'écriaient *qu'un roi de la terre voulait imposer silence au Dieu du ciel.* En même temps les représentations indécentes du cimetière de Saint-Médard se continuaient dans les maisons particulières; ces spectacles hideux ne cessèrent entièrement qu'après plusieurs années.

En 1732, à l'occasion d'un nouveau mandement de l'archevêque, l'on vit se ranimer avec une force nouvelle, et même devenir violentes, les querelles de rivalité entre le parlement et le pouvoir royal. Ce mandement déclara prohibé un journal qui paraissait périodiquement sous le titre de *Nouvelles ecclésiastiques*, et que recherchaient avec avidité, à cause de son esprit fondeur, les cercles de la haute société parisienne, non moins que les zélés partisans des doctrines jansénistes. Il était rédigé dans le sens des opinions nouvelles et ne cessait pas d'émettre des principes séditieux tout à la fois contre le pouvoir civil et contre l'autorité religieuse. Aussi le gouvernement s'empressa-t-il de confirmer, par une déclaration expresse, la défense portée dans l'acte épiscopal. Le parlement, de son côté, saisit avec empressement cette occasion pour établir de plus en plus son autorité parmi les classes élevées de la société que mécontentait la suppression des *Nouvelles ecclésiastiques*. Il se porta comme défenseur des belles-lettres qu'on

voulait, disait-il, opprimer, et se mit à protester par des arrêts énergiques tant contre le mandement de l'archevêque, que contre la déclaration du conseil royal. L'ardeur même qu'il mit dans cette affaire trahissait son ambition personnelle et dévoilait ses vues cachées ; car la presse périodique, qui allait devenir une puissance si redoutable à la fin du siècle, tenait encore peu de place à cette époque dans le mouvement de l'opinion publique.

Le journal était né, en France, presque par hasard, sous le ministère de Richelieu, en 1631 ; d'Hozier, célèbre généalogiste du temps de Louis XIII, se trouvait obligé par la nature même de ses fonctions, d'entretenir une correspondance fort active soit dans l'intérieur du royaume, soit dans les pays étrangers. Il communiquait les nouvelles qui lui parvenaient ainsi à son ami Théophraste Renaudot, médecin du roi et maître général des *bureaux d'adresse*. Celui-ci les transcrivait pour en amuser ses malades. Ces *nouvelles à la main* eurent tant de vogue que bientôt Renaudot ne put plus suffire aux demandes qui lui en étaient faites ; il songea dès lors à les faire imprimer et à les vendre au public. Il sollicita l'autorisation nécessaire. Richelieu, qui comprit vite de quelle importance serait pour le gouvernement une feuille racontant les événements sous la dictée et dans le sens du pouvoir, s'empressa d'accorder le privilége demandé. Le premier numéro parut le 1er avril 1631 sous le titre de *Gazette*. Ce nom fut emprunté à un journal périodique qui se publiait à Venise depuis le commencement du XVIIe siècle et qui venait lui-même de *gazetta*, petite pièce de monnaie de la valeur de deux liards que l'on payait pour lire cette feuille. On continua jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle à désigner sous ce titre les feuilles politiques. La dénomination de *Journal*, qui a fini par prévaloir, fut d'abord réservée aux recueils littéraires et scientifiques. L'*Encyclopédie* définit le *Journal* : « Un ouvrage périodique contenant les extraits des livres nouvelle-

ment imprimés, avec un détail des découvertes que l'on fait tous les jours dans les arts et dans les sciences. » Dans cette acception, le plus ancien des journaux est le *Journal des Savants*, dont la publication commença en janvier 1665, et qui est parvenu, à travers des phases diverses, au premier rang des recueils de ce genre.

Malgré les pamphlets et les tribulations de toute espèce qui vinrent d'abord assiéger Renaudot, son œuvre grandit avec le temps et parvint à acquérir la plus grande vogue; son rédacteur fut décoré du titre d'historiographe de France, pendant le gouvernement de Mazarin, et se trouva assez haut placé dans l'opinion pour pouvoir mépriser les pamphlets que la Fronde lui lança à cette occasion. La *Gazette* paraissait alors une fois par semaine, en huit pages petit in-4°, divisées en deux parties, l'une portant le titre de *Gazette* et l'autre celui de *Nouvelles ordinaires de divers endroits*. Elle publiait mensuellement, sous le titre de *Relations des nouvelles du monde reçues dans tout le mois*, un numéro supplémentaire qui complétait et résumait les nouvelles du mois écoulé. Ses bureaux étaient rue de la Calendre, au Grand-Coq, près du Palais-de-Justice. A l'avénement de Louis XIV, la faveur et la vogue de la *Gazette* augmentèrent encore; il fallut enregistrer longuement les exploits du grand roi, ainsi que les magnificences de Versailles : dès lors cette feuille eut douze pages au lieu de huit. En 1662 elle changea son mode de périodicité et parut deux ois par semaine, le mardi et le vendredi, en quatre pages à deux colonnes. Son prix était de 15 livres par an, franche de port. Peu à peu les annonces de tout genre y pénétrèrent et y prirent de l'extension : on les plaçait, sous filet, au bas du journal, indistinctement et sans ordre. La *Gazette* eut toujours l'appui du gouvernement et fut à sa dévotion. Louis XV ordonna sa réunion au département des affaires étrangères, jugeant « qu'ainsi elle deviendrait plus intéressante, qu'elle acquerrait plus de certitude et contribuerait à fournir les mé-

moires les plus sûrs et les plus précieux pour l'histoire, puisqu'on n'y insérerait point des faits altérés ni des mémoires faux ou suspects. » L'un de ses rédacteurs disait à cette occasion : « L'objet de la *Gazette* n'est pas seulement de satisfaire la curiosité du public, elle sert d'annales pour la conservation des faits et de leurs dates : c'est un dépôt où la postérité doit puiser dans tous les temps les témoignages authentiques des des événements dont se compose l'histoire, et des détails dont elle ne se charge pas. »

A côté de la *Gazette* avait paru en 1672, sous le titre de *Mercure galant*, un nouveau recueil qui était appelé aussi à une grande vogue et à une longue destinée; c'était une espèce de journal complet et universel : nouvelles diverses, promotions et nominations, baptêmes, mariages et morts, spectacles, histoires galantes, médailles, réceptions aux académies, plaidoyers, sermons, arrêts, petites pièces de poésie, énigmes illustrées, chansons, musique, dissertations quelquefois savantes et quelquefois enjouées, tout y entra, tout y trouva place. Son fondateur était Donneau de Vizé. Il le publia d'une manière très-irrégulière pendant les six premières années; mais à partir de 1672 le *Mercure galant* parut tous les mois, en un volume in-12 de trois à quatre cents pages, qui se vendait 3 livres. Il était rédigé sous la forme d'une lettre, dans laquelle venaient s'enchâsser les récits, les historiettes, les poésies, et en général les sujets si divers qu'il renfermait.

A l'époque qui nous occupe, 1732, la *Gazette*, le *Mercure galant* et le *Journal des Savants* étaient les seuls journaux qui eussent de la vogue à Paris et en France. A côté d'eux paraissaient cependant quelques autres écrits périodiques, tels que les *Nouvelles ecclésiastiques*; mais ils étaient peu recherchés et demeuraient obscurs. En général, c'était par ce qu'on appelle aujourd'hui des *brochures*, c'est-à-dire des libelles et des pamphlets, et quelquefois encore par des ou-

vrages de longue haleine, qu'on voyait les opinions diverses se manifester et les passions se heurter. Il ne fallut rien moins que l'ardeur des querelles du jour, la réprobation publique de l'archevêque, la condamnation du gouvernement et la résistance intéressée du parlement pour jeter quelque éclat passager sur les *Nouvelles ecclésiastiques*. La presse périodique ne devait grandir et devenir une puissance qu'au commencement de la révolution.

Afin de donner plus de force à son opposition, le parlement s'empressa de mêler à la discussion sur les *Nouvelles ecclésiastiques* la grande querelle du jour sur la bulle *Unigenitus*. Dans le rôle de ses affaires courantes, il en choisit une ayant trait à la constitution papale, et rendit un arrêt qui attaquait également la bulle et l'autorité royale. Disons, toutefois, que la cour suprême ne marchait pas tout entière dans cette voie révolutionnaire; les magistrats de la grand'chambre, hommes d'expérience et de portée, refusèrent de se joindre à leurs collègues, dans cette démonstration hostile, et protestèrent, par leur abstention, contre l'esprit de résistance au pouvoir qui les faisait agir. Le gouvernement, cette fois, crut devoir prendre des mesures énergiques pour briser l'opposition parlementaire. Après avoir fait arrêter le président Ogier, ainsi ainsi que trois conseillers, Robert, Vrevins et La Fautrière, il ordonna au parlement tout entier de se rendre à Compiègne; en même temps il manda la grand'chambre à Versailles et la loua de sa conduite. A la suite de ce coup de vigueur, cent trente membres des sept chambres donnèrent leur démission. Ce triste conflit ne manqua pas d'occuper aussitôt tous les esprits dans la capitale; chacun prenait vivement un parti; mais le nombre des hommes qui approuvaient la conduite du parlement était de beaucoup le plus considérable, et surtout le plus passionné et le plus actif. Les partisans du jansénisme et la foule des incrédules, qui se disaient jansénistes pour faire de l'opposition au pouvoir, ameutaient le peuple. Sur leurs

excitations, la multitude se portait incessamment au palais et pénétrait jusque dans les salles, vociférant contre la grand'chambre, remplissant le sanctuaire de la justice de clameurs et de huées. Le conseil royal fut intimidé; il fit négocier avec les cent trente magistrats démissionnaires, et finit par leur rendre leurs démissions. Ensuite le roi tint à Versailles un lit de justice où l'on enregistra une déclaration sur la manière dont le prince entendait que les affaires publiques fussent traitées en parlement. Cet acte ordonnait de porter à la grand'chambre seulement les appels comme d'abus. Le lendemain un certain nombre de magistrats protesta contre son enregistrement : on les exila; mais à peine deux mois s'étaient-ils écoulés, qu'ils furent rappelés et rétablis dans leurs fonctions. Louis XV et la foule des courtisans qui l'entourait se trouvaient alors plongés trop profondément au sein des plaisirs des sens et des débauches énervantes pour montrer quelque tenue dans les mesures de vigueur que prenait de temps en temps le conseil contre l'esprit révolutionnaire du jour. D'un autre côté, le vieux et faible cardinal Fleury, loin de pouvoir s'occuper de ces querelles intérieures, dont il ne voyait peut-être même pas la portée, était à peine capable de suffire, à l'extérieur, aux affaires graves et difficiles que lui mettait alors sur les bras la succession au trône de Pologne, devenu tout récemment vacant par suite de la mort inattendue d'Auguste III, son dernier roi.

Cet événement mettait toute l'Europe en mouvement; chaque puissance désirait voir le trône de Pologne occupé par un prince de son choix. La France, en particulier, croyait avoir un intérêt majeur à ne pas laisser échapper une aussi belle occasion de replacer sur la tête de Stanislas, beau-père de Louis XV, une couronne qu'il avait autrefois portée. Soutenue par l'Espagne, elle commença, en 1734, contre l'Autriche et la Russie, cette guerre dite de la *succession de Pologne*, qui allait durer jusqu'en 1738, et qui devait, en définitive, lui

donner quelque éclat en Europe, ainsi qu'une province nouvelle sur ses frontières de l'est, la Lorraine. A cette occasion une assemblée du clergé réunie, le 28 février 1734, au couvent des Augustins, à Paris, accorda au roi un secours de 12,000,000 pour subvenir aux frais de la guerre.

Cette année, 1734, est célèbre dans les fastes de l'histoire de la science géographique, par l'exécution d'un projet qu'on avait arrêté à l'Académie pendant l'année précédente. Sur la proposition des savants qui formaient cette compagnie, le gouvernement chargea MM. de La Condamine, Gadin et Jussieu, membres de l'Académie des sciences, de déterminer la figure de la terre d'une manière certaine, en mesurant un degré du méridien sous l'équateur. A cet effet il les envoya, à ses frais, à Quito, pour y procéder à cette opération. En même temps quatre autres membres de la même Académie, MM. de Maupertuis, Clairaut, Camus et Lemonnier, et un élève de l'Observatoire, l'abbé Outhier, furent envoyés à Torneo, vers le pôle du nord, pour le même objet; mais ces derniers, ayant un voyage beaucoup moins long à faire que les premiers, ne partirent qu'en 1735.

L'année 1734 fut également remarquable par la condamnation d'un grand nombre d'ouvrages qu'on venait de publier, tant sur les différents points de la religion, alors en discussion, que sur des sujets relatifs aux idées nouvelles, qu'on appelait *philosophie*. Pour maintenir et faire respecter son autorité dans le clergé, le conseil royal ordonna la suppression de plusieurs écrits, comme contraires au silence imposé : ils étaient sortis, pour la plupart, de la plume des évêques. De son côté, la faculté de théologie frappa de ses censures les *Lettres sur la justice chrétienne*, ouvrage dans lequel, après avoir déclamé contre la bulle, on s'efforçait d'éloigner les chrétiens de la confession sacramentelle. En même temps les hommes sages du parlement, effrayés des progrès incessants de l'esprit d'irréligion et de l'athéisme, firent condamner au feu,

par la cour suprême, les *Lettres philosophiques* de Voltaire. L'arrêt portait que l'auteur serait exilé à Auxonne; mais ce ne fut là qu'une simple formalité et une vaine mesure : personne ne tint la main à son exécution.

Voltaire était alors parvenu à l'apogée de sa renommée et de sa gloire. Dans l'éclipse du pouvoir royal, au milieu de la licence désordonnée d'esprit et de mœurs qui régnait partout, et des vices de la haute société, qui s'en allait mourant, Voltaire se trouvait une puissance. L'esprit nouveau qui, sous le nom de *philosophie*, reniait toute espèce d'autorité, qui rejetait les traditions les plus respectées jusqu'alors, répudiait le passé et établissait audacieusement chaque individu juge souverain, par sa raison seule, de ce qui est vrai et juste, de ce qui est droit et devoir, cet esprit désolant et sans croyance, ou plutôt cette hérésie collective, héritière de toutes les hérésies antérieures, et fatalement condamnée, par l'essence même de sa nature, à semer partout des ruines effroyables, sans pouvoir rien édifier à leur place, se sentait alors personnifiée et pour ainsi dire incarnée dans ce génie aussi mobile qu'ardent. Elle l'avouait hautement pour son représentant et son chef, se rangeait sous sa bannière et acceptait ses idées sans contrôle. Ainsi, tout en citant à son tribunal orgueilleux les vérités les mieux établies, même celle de l'existence de Dieu; tout en rejetant avec mépris les traditions et l'autorité, fût-ce celle du genre humain, le philosophisme du XVIIIe siècle obéissait encore, malgré lui, en acceptant sans examen la parole de Voltaire, à cette loi générale de l'humanité qui nous force à admettre nécessairement des croyances, et nous met, à notre insu, sous le joug d'une autorité quelconque; mais aussi jamais homme ne s'efforça plus que lui d'asservir, sans choix ni critique, d'étonnantes facultés intellectuelles à toutes les opinions reçues ou naissantes de son époque. Dépourvu presque entièrement de cette faculté de l'esprit qu'on nomme *réflexion*, mais doué

en même temps, au plus haut degré, de la faculté de sentir et de s'exprimer avec une merveilleuse facilité, il se montra pendant toute sa vie dévoré par une passion ardente de plaire et de réussir : c'est-là le secret de ses erreurs monstreuses, de sa mauvaise foi et aussi de ses succès. On le vit d'abord flatter les idées nouvelles par l'emploi de tous ses talents, ensuite les prévenir et les accélérer. Une fois maître des esprits et roi de l'opinion, il se mit à assouvir, sans trêve ni pitié, cette haine instinctive qu'il se sentait au fond du cœur pour les choses existantes. Ne trouvant que du blâme et des railleries pour tout ce qui ne venait pas de lui, il ne pensait qu'à satisfaire un désir féroce, de faire partout des débris et de marcher sur des ruines, et il précipitait sa génération dans cette ardeur de destruction universelle qui semblait animer les esprits : dès lors la religion catholique devint l'objet de ses attaques acharnées. Jusqu'à la fin de sa longue carrière, l'anéantissement complet du christianisme vint sourire à son orgueil miltonien, et fut le but vers lequel se dirigèrent constamment ses efforts. « Écrasons l'infâme, » écrivait-il à ses affidés au bas de toutes ses lettres. Pour atteindre ce résultat impossible, on le voyait employer indifféremment les moyens les plus divers et souvent les plus contraires : les railleries, l'insinuation, la violence même et l'hypocrisie, les calomnies et la mauvaise foi. Il mettait personnellement au service de sa haine mortelle tout ce qu'une nature riche et féconde, fortifiée par une instruction bien soignée, lui avait prodigué de talents. Il lançait en même temps dans la lice une foule d'esprits remarquables qui formaient la société littéraire du XVIIIe siècle, et le reconnaissaient en général pour leur patriarche.

Depuis le commencement du siècle, la littérature française et en même temps l'état des hommes de lettres avaient subi des transformations notables. A la mort de Louis XIV, qui semble avoir vécu trop longtemps pour tous les genres de gloire, la forte et brillante génération littéraire de l'âge pré-

cédent avait déjà disparu depuis plusieurs années. En perdant ainsi leurs représentants reconnus, les belles-lettres restèrent un instant dans l'inertie et parurent ne devoir pas survivre aux génies qui venaient de s'éteindre. Mais on les vit bientôt se réveiller sous une face nouvelle et avec un caractère qui n'était plus le même. Les œuvres littéraires et les hommes de lettres suivirent fidèlement la société française dans sa complète transformation. L'on reconnut tout à coup, dans la littérature, cette vive réaction de scepticisme, d'incrédulité, de *libertinage* et de licence qu'on remarquait dans presque toutes les classes. Le mouvement fut général et ne s'arrêta plus. Aux XVI[e] et XVII[e] siècles, les lettres avaient pris leurs modèles en Italie et en Espagne; mais l'imitation était restée purement littéraire. Sous Louis XV, c'est sur l'Angleterre qu'elles fixaient leurs regards et cherchaient des types. Tout en les initiant à son genre, ce pays les plia aux intérêts politiques et économiques, et leur communiqua en même temps une tendance positive et matérialiste. Dès lors les lettres pénétrèrent partout, se mêlèrent à tout et se servirent de toutes armes. Elles devinrent bientôt une force redoutable et une puissance en dehors du pouvoir. Cette importance nouvelle qu'elles acquirent ne manqua pas de multiplier considérablement le nombre des écrivains, et de leur donner un caractère tout différent de celui qu'on avait vu dans la génération littéraire du siècle précédent. Parmi les littérateurs du XVIII[e], on trouve beaucoup d'hommes d'esprit, des écrivains éloquents, des savants profonds, des logiciens habiles, mais pas de poëtes, dans l'acception vraie de ce mot. A mesure que la société française vieillissait, l'enthousiasme s'éteignait, les belles formes s'effaçaient devant les idées positives, la poésie s'évanouissait et le temps de la prose commençait.

Dans la mêlée serrée et un peu confuse des écrivains qui semblèrent régner durant le XVIII[e] siècle, on doit surtout remarquer Voltaire, Montesquieu, J.-J. Rousseau, Buffon et quel-

ques encyclopédistes, comme Diderot et d'Alembert. Ils furent les sommités de leur époque, de même que Pascal, Bossuet, Fénelon, Corneille, Racine, Molière et Boileau avaient été les génies de l'âge précédent. Voltaire tenta tous les genres de la littérature en prose et en vers. Sous le rapport du mérite littéraire, il eut des succès dans chacun, et occupa presque partout une place distinguée. La scène tragique, l'épopée, l'histoire, le genre épistolaire, le genre léger et plusieurs autres lui durent successivement des œuvres remarquables. Nulle part, toutefois, on ne le trouve au premier, ni même au second rang. Ajoutons qu'un sentiment de haine pour la religion, inexplicable dans une intelligence aussi richement douée, et un esprit de destruction et d'orgueil satanique viennent constamment ternir, à mesure qu'elles sortent de sa plume, ses productions les plus belles au point de vue de l'art. Le président Montesquieu, malgré la gravité de son caractère et la régularité de sa vie, nous offre un triste exemple de l'influence pernicieuse qu'exercent ordinairement sur les meilleurs esprits et les âmes les plus fermes les opinions générales du temps où l'on vit. Quoique moralement obligé par sa position même de respecter les bons exemples de ses ancêtres et de mériter l'estime de ces magistrats, leurs collègues, chez lesquels les lumières ne faisaient qu'accroître les vertus, il n'évita pas d'abord le danger de faire usage de ses talents éminents, pour se lancer dans cette témérité d'examen, dans ce penchant au paradoxe et ce libertinage, pour ainsi dire, d'opinion sur les mœurs, les institutions et la religion, qui annoncent un esprit tout au moins bien imprudent. Plus tard on le vit s'écarter de cette société corrompue dont l'influence lui faisait malgré lui substituer l'exagération à la force dans ses écrits; il quitta cette carrière de succès journaliers qui fait attacher, par la vanité, tant de prix aux flatteries et aux critiques, et se consacra tout entier à la méditation sur les principes fondamentaux de la législation et les grandes règles de la politique des peuples.

Il fit paraître son livre de la *Grandeur et de la décadence des Romains*, dans lequel il semble parvenir à arracher tous ses secrets à l'histoire. Plus profond et plus grave que Voltaire, comme lui, cependant, Montesquieu cachait, sous une écorce plus secrète, une grande conformité avec le cours général de l'esprit et de l'opinion de son époque. Prenant à tâche de diriger l'attention publique sur les matières de gouvernement et de politique, il fit suivre la *Grandeur et décadence des Romains* par son *Esprit des lois*. Ce monument, qui fut le travail de sa vie, est un de ceux qui, malgré certains défauts, honorent le plus son siècle et son pays.

A côté de Montesquieu, essayant ainsi de reconstituer une petite partie de l'édifice social, si fortement ébranlé, nous voyons paraître encore un génie puissant de la destruction, non moins redoutable que Voltaire lui-même. Plus éloquent, et surtout plus passionné que ceux qui l'entourent, J.-J. Rousseau se sépare avec éclat de cette foule vaniteuse d'écrivains qui s'appellent philosophes; il se déclare même leur ennemi, et attaque en même temps avec l'ardeur la plus vive toutes les lois de la société, ainsi que les devoirs qu'elle impose. En suivant une autre voie que les hommes de lettres du jour, il parvient au même but. Arrivé tard sur ce théâtre de dissolution générale, sans principes fixes ni croyances arrêtées, avec une âme ardente et un esprit plein de susceptibilité orgueilleuse, il se trouve tout à coup au milieu de ruines fumantes; il voit la religion sans apôtres et de toutes parts violemment attaquée, l'autorité sans force ni action régulière, la nation sans gloire, et les hommes sans mœurs ni morale. S'aidant alors de la vive imagination qui le maîtrise et tient en lui la place de toutes choses, principes, savoir, éducation, il a recours à la fiction, s'empare de l'arme du paradoxe, reproche à l'homme avec amertume les misères humaines, et sur les tristes débris qu'il tend à amonceler incessament autour de lui, il construit une société nouvelle d'après un plan qu'il finit

par déclarer lui-même impossible. A l'aide d'un faux enthousiasme que venait constamment servir une période chaleureuse, J.-J. Rousseau est peut-être l'écrivain qui a fait le plus de mal à la religion, dans le XVIIIe siècle, et le plus contribué à produire les excès horribles de 1793.

Dans ce courant rapide d'opinions diverses, au milieu de ces flots d'idées nouvelles qui partout se poussent et se heurtent sans consistance, les lettres dans tous les genres vont en déclinant; l'art dramatique déchoit et la poésie disparaît pour faire place à une versification gracieuse, facile, élégante, mais sans grandeur ni éclat; il n'apparaît plus de ces esprits pleins de force et d'entraînement qui viennent imprimer un mouvement irrésistible à l'art et indiquer des voies nouvelles. Dans la prose même, le style suit les tendances et les allures de la société. A la grandeur et à la majesté qui en avaient fait le principal caractère, pendant le siècle précédent, il substitue la souplesse, la simplicité, la netteté et les phrases courtes, afin de s'ouvrir toutes les intelligences et d'y faire parvenir les paradoxes de la philosophie nouvelle. Il exerce son influence jusque dans l'éloquence sacrée et sur un orateur qui paraîtrait cependant, sous certains rapports, devoir appartenir encore au siècle de Louis XIV. Massillon, inférieur à Bossuet pour le sublime et la profondeur, se trouve également inférieur à Bourdaloue pour l'exactitude de la doctrine. Malgré l'abondance de ses preuves pour le fond, la riche ampleur de ses périodes et l'harmonie soutenue de son style pour la forme, l'esprit, en le lisant, n'est pas entièrement satisfait. On y sent parfois l'abus de l'amplification; on y remarque souvent des exagérations qui, examinées de près, paraissent des sophismes et tendent à ruiner son discours.

Le style du XVIIIe siècle, toutefois, a la gloire d'avoir prêté sa clarté harmonieuse, sa netteté et sa précision aux sciences naturelles. Le génie de Buffon, s'emparant d'un instrument si propre à l'exposition des merveilles de la nature, parvient à

répandre sur elles tous les trésors et tous les reflets de l'imagination la plus riche. Dans cette exposition saisissante il agit constamment sur l'âme et sait parfois émouvoir jusqu'au fond du cœur. Pourquoi faut-il avoir à regretter de trouver dans cet écrivain supérieur, à côté de ses qualités brillantes, des traces bien marquées du temps où il vivait. Buffon, abandonnant la route de Descartes, son prédécesseur en France, dans l'étude des sciences naturelles, ne s'élève jamais jusqu'à la divinité créatrice et conservatrice de l'univers; il ne songe qu'à la nature physique, et semble avec les philosophes de son époque vouloir se passer de Dieu.

Il y eut dans le XVIIIe siècle une grande entreprise littéraire où toutes les idées nouvelles et les opinions du jour se donnèrent rendez-vous et voulurent se produire. Ce fut l'*Encyclopédie*, œuvre immense dont l'esprit d'incrédulité et de destruction de cette époque fit une espèce de corps de bataille contre la religion et l'autorité. Diderot, d'Alembert, Voltaire lui-même et une foule d'autres philosophes, y mirent la main. Mais, d'un côté, l'orgueil avec lequel ils s'attachèrent à y répandre les nouveautés les plus audacieuses, et de l'autre l'ardeur fébrile et la rapidité stérile du travail changèrent, au point de vue de l'art, cette œuvre colossale en une tour de Babel, que condamnèrent dès sa naissance ses auteurs eux-mêmes.

L'Encyclopédie du XVIIIe siècle est demeurée comme un témoignage impérissable de l'impuissance radicale où tombe l'homme dès qu'il veut secouer toute règle et renier les principes fondamentaux de la société, de la religion et de l'autorité. Les œuvres particulières des écrivains de cette période furent beaucoup plus nombreuses dans tous les genres de la littérature qu'elles ne l'ont jamais été, pendant un même espace d'années, à aucune autre époque de l'histoire. Dans cet âge, comme dans l'âge précédent, Paris fut constamment le point central qu'habitèrent les hommes connus tant dans les

lettres que dans les arts, et le plus souvent aussi le lieu où furent élevés depuis leur enfance ceux mêmes qui étaient nés ailleurs. Les limites de notre livre ne nous permettent pas d'indiquer, même sommairement, les œuvres qui parurent à Paris à cette époque, ni d'en signaler les auteurs qui, de toutes les parties de l'Europe civilisée, accouraient alors dans la capitale; le tableau de la littérature du XVIIIe siècle a d'ailleurs été tracé plusieurs fois dans des ouvrages remarquables. Tout en y renvoyant le lecteur, nous nous bornerons à inscrire ici sans détails ni appréciations les noms des hommes de lettres et des artistes de cette période qui reçurent le jour à Paris. Ce furent Voltaire, Louis-Pierre Anquetil, Anquetil-Duperron, François-Thomas-Marie de Baculard d'Arnaud, Athanase Auger, Pierre-Hubert Anson, L. Anseaume, Jean-Pierre de Bougainville, Antoine-Marin Lemierre, Pierre-Claude de la Chaussée, Charles-Jean-Baptiste d'Agneaux, Devienne, l'abbé Aubert, Antoine-Joseph Dezallier-d'Argenville, Charles-Augustin de Ferriol, comte d'Argental; Jacques Autreau, Joseph Barre, Godard de Beauchamp, Antoine-Gaspard Boucher-d'Argis, Charlotte Renger-Bourette, Pierre-Jean Boudot, Adrien-Michel-Hyacinthe Blin de Sainmore, Denis-François Secousse, Claude Villaret, François-Augustin Paradis de Montérif, Christophe-Barthélemy Fagan, Claude-Prosper Jolyot de Crébillon, Anne-Claude-Philippe, comte de Caylus, Jean-Baptiste Rousseau, Carmontelle, Michel-Jean Sedaine, Bernard-Joseph Saurin, Louis Racine, André-Guillaume Contant d'Orville, N. Carolet, Jean-Baptiste-Michel Renou de Chauvigné, Thomas-Simon Gueullette, Louis Fuzelier, Dorneval, Charles-Simon Favart, Marc-Antoine Legrand, Charles Collé, Pierre Carlet de Chamblain de Marivaux, Toussaint-Gaspard Taconnet, Pierre-Charles Roy, François Parfaict, Marc-Antoine-Jacques Rotrou de Chavannes, Pierre-Joseph Sepher, Marie-Jeanne Laboras de Mezières, Marguerite de Lussan, Jacques Lacombe, Michel Coltelli, Pierre-Thomas-Nicolas

Hurtaut, Alexandre-Nicolas Dupuis, Jean-Baptiste Bourguignon-Danville, Nicolas Fréret, Charles Lebeau, Laurent-Étienne Rondet, François Gervaise, Nicolas Gervaise, Claude-Pierre Goujet, Pierre-Nicolas Desmolets, Charles-François Hénault, Jean-Claude-Adrien Helvétius, Gabriel-Charles de l'Attaignant, Pierre-Augustin-Caron de Beaumarchais, Philippe Bridart de Lagarde, Pierre-Jean Mariette, Claude-Joseph Dorat, Barnabé Farmain, Durozoi ou du Rosoy, Claude-Henri Watelet, Jean-François de Laharpe, P.-Fr.-Alex. Lefèvre, Charles-Étienne Perselier, D.-Germain Poirier, Jean Le Rond d'Alembert, Charles-Marie de La Condamine, Pierre-Charles Lemonnier, Jacques Cassini, César-François Cassini de Thury, Alexandre-Gui Pingré, Alexis Clairault, Toussaint Bordenave, Antoine Le Camus, Jean Morand, Louis-Claude Cadet de Gassicourt, François Petit de la Croix, Achille-Pierre Dionis du Séjour, Nicolas-Antoine Boulanger, Pierre-Jean-Baptiste Chomel, Didier-Robert de Vaugondy, Jacques-Nicolas Bellin.

Dans les arts, Paris produisit sous Louis XV : François Lemoine, François Boucher, Jean-François de Troy, Jean-Baptiste-Marie Pierre, Pierre-Jacques Cazes, Charles-Antoine Coypel, Noël-Nicolas Coypel, Gabriel-François Doyen, Nicolas Bertin, et Charles-Michel-Ange Challe pour la peinture; Nicolas Le Camus de Mézières, Jean-Baptiste Chalgrin, Claude de Creil, Jacques Gabriel, et Gilles-Marie Oppenord pour l'architecture; Jean-Baptiste Lemogne, Pierre Lepautre, Jean-Baptiste Pigalle, Étienne-Maurice Falconnet, et Thomas Germain pour la sculpture et l'orfévrerie.

Après cette nomenclature de noms d'écrivains et d'artistes peu remarquables, à quelques exceptions près, hâtons-nous de dire qu'à Paris et en France l'art suivait alors la littérature dans sa décadence. La peinture se mourait : au genre encore large et sévère du siècle de Louis XIV succédaient des compositions élégantes et coquettes, mais pleines d'affectation et ne représentant qu'une nature de convention. L'architecture et

les autres parties de l'art subissaient la même influence et le même déclin. Les efforts de l'esprit humain semblaient tous se concentrer alors, par des voies différentes, sur un point unique : la haine ou le mépris du passé et la destruction de ce qui avait existé. Le grand maître et le chef accepté de cette génération railleuse et médiocre dans presque tout, Voltaire, se moque de l'architecture ogivale du moyen âge, dont il était incapable de sentir le grandiose; il l'appelle un genre barbare.

Ainsi, à mesure qu'on avançait dans le XVIII[e] siècle, tout le monde paraissait se porter comme à l'envi vers la ruine et la dissolution de la société existante : rois, princes, magistrats, hommes de lettres, artistes, une partie du clergé lui-même, chacun travaillait à sa manière à opérer cette œuvre.

L'on vit même l'esprit inventif de l'homme se mettre à créer ou appliquer, pour cet effet, des instruments nouveaux. Ce fut alors que parurent et se propagèrent en France les sociétés secrètes, la franc-maçonnerie, l'illuminisme, etc., etc., toutes dirigées contre l'autorité, l'ordre social et la religion. La franc-maçonnerie fut importée d'Angleterre, sous la régence; elle se répandit rapidement dans le royaume entier, et y prit tout à coup des proportions colossales. L'illuminisme nous vint de l'Allemagne, et se propagea avec la même promptitude. A côté de ces deux sociétés clandestines l'on vit se former aussitôt des milliers de corporations secrètes et de sectes différentes, où les mauvaises passions trouvaient un champ libre pour se produire impunément et se développer avec toute liberté. Afin de satisfaire le besoin, inné dans l'homme, d'avoir des croyances, les grands prêtres de ces institutions occultes avaient soin de remplacer les dogmes sublimes de la religion chrétienne par une foule de superstitions impies, d'observances minutieuses et d'enfantillages. En même temps, pour faire de tous les adeptes des instruments dociles de leurs desseins cachés, ils les soumettaient par la menace de peines

terribles à une obéissance passive et à la tyrannie la plus absolue et la plus exagérée.

Gardien vigilant de la foi catholique, et conservateur naturel de la société humaine, le saint-siége apostolique qui voyait ces signes alarmants de dissolution générale, ne cessait pas d'élever la voix pour les signaler. A chaque instant partaient de Rome, soit des censures fermes et vigoureuses contre les livres impies et pernicieux qui se répandaient partout, soit des condamnations sévères des sectes diverses et des sociétés secrètes, qui menaçaient l'ordre social; mais le chef suprême de l'Église avait beau montrer aux hommes le précipice vers lequel ils couraient, sa parole n'était pas écoutée; ses sages avertissements demeuraient sans effet, et l'œuvre de destruction ne s'arrêtait pas.

Comme si la Providence eût voulu avertir elle-même les hommes des catastrophes terribles qui allaient fondre sur eux, elle sembla mettre incessamment, durant les deux règnes de Louis XV et de Louis XVI, sous les yeux de ceux qui savaient encore voir, les symptômes effrayants du mal qui dévorait la société. Une confusion d'idées inexprimable était dans toutes les classes indistinctement, en haut et en bas; le désordre moral régnait partout. Ce fut à Paris que ces signes certains d'une ruine prochaine se firent principalement remarquer pendant tout le cours de ces deux règnes. « On peut regarder la capitale comme le centre de l'incontinence de la France, et même comme le mauvais lieu de l'Europe, » écrivait un romancier de l'époque. Voltaire lui-même l'appelait « le pays des madrigaux et des pompons. » On y voyait croître partout, avec l'augmentation des richesses, l'ardeur du luxe et des plaisirs de toutes les espèces. L'esprit public, sans règle ni guide, s'y montrait entièrement perverti, et les mœurs sans aucune retenue. Les questions les plus redoutables de réformes politiques, religieuses et sociales étaient audacieusement agitées et résolues,

d'après les idées du jour, dans les salons du baron d'Holbach, de mesdames de Tencin, du Deffand, Geoffrin, Lespinasse. Au théâtre, l'on applaudissait avec fureur aux sarcasmes impies de Voltaire. En ville, on recherchait avec avidité les livres de J.-J. Rousseau, de Diderot, de d'Alembert et de cette foule de philosophes « logés au quatrième étage, » sans mœurs ni moralité dans leur vie privée, d'une conduite oblique et tortueuse dans leur vie publique, et dont cependant les moindres actions intéressaient plus les esprits que les actes du pouvoir lui-même. Au-dessous de cette partie de la société en dissolution, une populace plongée en grande partie dans la misère et l'ignorance brutale s'agitait à toute occasion. Pleine de mépris et de colère pour l'autorité royale, qui ne savait plus se faire respecter, elle appelait tyrannie les moindres actes de son administration, et oppression tous les impôts qu'on lui demandait.

Bien que l'incrédulité fût presque générale à Paris, on y voyait les différentes parties de la population affecter hautement d'embrasser le jansénisme; et cela, pour avoir un moyen de faire de l'opposition au pouvoir civil et religieux. « Le parti janséniste, dit Barbier, se compose à présent des deux tiers de Paris de tous états, et surtout dans le peuple. » En même temps une foule d'individus de tous les rangs et de toutes les classes entraient dans la franc-maçonnerie et se faisaient initier dans les autres sectes philosophiques, ou sociétés secrètes, qui remplissaient la capitale. Parfois, au milieu de ce désordre de sinistre augure, l'autorité royale se réveillait, remplie d'effroi, et avait recours à des mesures extrêmes qu'elle regardait comme des signes de force. Elle redoutait surtout l'agitation des masses populaires et les actes de violence par lesquels cette agitation ne manque jamais de se manifester. Plusieurs fois on vit le pouvoir, en proie à la terreur, enlever secrètement pendant la nuit une multitude de pauvres, des enfants, des femmes, des vieillards, et les jeter pêle-mêle dans des dépôts infects, où ces malheureux

se trouvaient punis comme des criminels condamnés par la justice : le prétexte était que l'indigence est voisine du crime, et que d'ordinaire les séditions commencent par cette foule d'hommes qui n'ont rien à perdre. Le seul résultat obtenu par des moyens aussi imprudents et impolitiques qu'odieux et tyranniques, était l'accroissement de l'irritation générale contre l'autorité royale, et l'augmentation de la haine du peuple contre le gouvernement.

Sous le rapport matériel, Paris, pendant le règne de Louis XV, resta à peu près ce qu'il avait été sous Louis XIV, et les monuments qu'on y éleva sont peu nombreux. Il y eut cependant plusieurs améliorations faites principalement par les soins de Turgot, prévôt des marchands, et de Sartines, lieutenant général de police. Rappelons ici, en outre, que vers la fin de la régence le périmètre de la ville avait été considérablement agrandi, par suite de l'érection du Roule en faubourg, et de la création du beau quartier *Gaillon* (aujourd'hui la Chaussée-d'Antin). Rappelons également qu'à la même époque, c'est-à-dire durant les premières années de Louis XV, un grand nombre de rues s'ouvrirent dans d'autres quartiers, et que les Champs-Élysées furent entièrement replantés. Un peu plus tard, et vers 1760, on planta aussi les boulevards du midi, de même que les grandes avenues allant de l'École militaire au boulevard extérieur, entre l'hôtel des Invalides et Vaugirard.

L'accroissement des communautés religieuses, qui avait été si considérable à Paris dans le cours du siècle précédent, s'y ralentit beaucoup sous Louis XV. Un certain nombre de ces maisons avaient été créées légèrement et sans que les fondateurs se fussent bien sérieusement préoccupés de leur assurer des moyens réguliers d'existence. Pour subvenir à leurs besoins les plus indispensables, on avait été souvent forcé d'avoir recours à des moyens extraordinaires, comme des loteries, des quêtes, etc., etc. Louis XIV lui-même s'était vu

obligé de limiter, par des ordonnances, le nombre de ces fondations, qui, ne pouvant se suffire, retombaient ordinairement à sa charge. Sous Louis XV, d'ailleurs, l'esprit public n'en était plus à la création de couvents.

Ceux qu'on établit, en petit nombre, pendant tout ce règne, furent la communauté *des Filles de Sainte-Marthe*, située rue de la Muette, n° 10, quartier Popincourt, et instituée, en 1717, par Élisabeth Jourdain, veuve du sieur Théodore, sculpteur du roi; cet établissement avait pour but d'enseigner à lire, à écrire et à travailler aux jeunes filles du quartier; celle *des Filles de Saint-Michel*, ou de *Notre-Dame de la Charité*, établie à Paris en 1724, rue des Postes, n° 38, par l'archevêque-cardinal de Noailles et Marie-Thérèse le Petit de Verno de Chausseraie, qui contribua à faire l'acquisition de la maison. Les premières religieuses de cette maison furent tirées d'un couvent de la ville de Guingamp. Leur ordre avait été fondé par le P. Eudes, de l'Oratoire; elles recevaient et instruisaient les personnes du sexe qui, après avoir vécu dans le désordre du libertinage, revenaient à de meilleurs sentiments et paraissaient repentantes. En 1717, des lettres patentes vinrent autoriser l'nstitiution dite *des Orphelines du saint Enfant-Jésus et de la Mère de pureté*, qui fut établie rue des Postes, au coin de l'impasse des Vignes, n° 3. Les religieuses de cette communauté s'adonnaient à l'instruction des jeunes filles de la ville ou de la campagne, orphelines de père et de mère; on les y admettait dès l'âge de sept ans, et elles pouvaient y demeurer jusqu'à vingt. Languet de Gergi, curé de Saint-Sulpice, fonda, en 1732, la communauté *des Filles de l'Enfant-Jésus*, dans une maison qu'il avait achetée, rue de Sèvres, n° 3. Il y plaça d'abord de pauvres filles ou femmes malades pour les faire soigner. Plus tard cet établissement changea de destination : on y reçut trente jeunes filles, nobles et pauvres, pour les instruire et les élever, comme celles du couvent de Saint-Cyr, institué par madame de Mainte-

non. Le roi autorisa cette communauté par lettres patentes de 1751.

Pendant longtemps le quartier du Gros-Caillou avait dépendu de la paroisse de Saint-Sulpice; lorsqu'il fut devenu un bourg considérable, on sentit la nécessité d'y construire une église paroissiale, succursale de Saint-Sulpice. La première pierre de ce monument fut posée en 1788; il est situé rue Saint-Dominique, Gros-Caillou, n° 58.

L'église paroissiale *Saint-Philippe-du-Roule* fut également commencée sous Louis XV, en 1769; mais on ne la termina qu'en 1784 : elle se trouve rue du Faubourg-du-Roule. Ces deux édifices religieux, tels qu'ils existent aujourd'hui, ont été construits sur les dessins de l'architecte Chalgrin. En 1750, pendant le même règne, J.-G. Soufflot commença l'église Sainte-Geneviève, place du Panthéon; cependant la première pierre ne fut posée par le roi lui-même qu'en 1764. Ce fut également en 1764 que l'on commença l'église monumentale de la Madeleine, sur le boulevard de ce nom.

Les monuments et établissements civils créés à Paris, sous Louis XV et Louis XVI, furent : l'*hôtel des Monnaies*, quai de la Monnaie, n° 11, dont la première pierre fut posée par l'abbé du Terray, ministre d'État, le 20 avril 1771 : on le construisit sur les plans et sous la direction de Jacques-Denis Antoine, architecte du roi; Le *Garde-Meuble de la Couronne*, situé rue Royale, rue Saint-Florentin et place de la Concorde : l fut élevé sur les plans de l'architecte Gabriel; l'*École royale militaire*, en face du Champ-de-Mars et du pont d'Iéna; l'*École de droit*, construite par Soufflot, en face de l'église Sainte-Geneviève, sur la place du Panthéon; l'*École gratuite de dessin*, rue de l'École-de-Médecine, n° 5 : elle fut fondée, en 1766, par M. Bachelier, peintre du roi et membre de l'Académie de peinture, pour les ouvriers de Paris qui se destinaient aux professions mécaniques; l'*École des arts*, établie rue de la Harpe, vers 1740, par Jean-François Blondel, pro-

fesseur royal d'architecture au Louvre, lequel y donna pendant trente ans des leçons de mathématiques, d'architecture, etc., etc.; l'*Académie de chirurgie*, créée en 1731, et composée de soixante membres titulaires, avec un certain nombre d'associés libres, français et étrangers : elle tenait ses séances dans la grande salle du collége de chirurgie, situé rue de l'École-de-Medecine, et sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'école gratuite de dessin. Plusieurs écoles ou académies publiques et particulières d'armes, de danse et d'écriture, furent instituées ou autorisées pendant les mêmes règnes. Ce fut aussi durant cette période, et en 1765, que le duc de Biron fonda, rue Saint-Dominique, Gros-Caillou, l'*hôpital militaire du Gros-Caillou*, pour les gardes françaises. Cet établissement vaste, commode et situé en bon air, renfermait une jolie chapelle. Sous la restauration il était affecté spécialement à la garde royale. L'on avait bâti, en 1747, un autre hôpital, celui des *Enfants trouvés*, sur l'emplacement de la vieille église de Sainte-Geneviève-des-Ardents, et d'après les dessins de l'architecte Boffrand.

Le règne de Louis XV vit construire un certain nombre de marchés importants, comme le *marché d'Aguesseau* ou *de la Madeleine*, qui fut placé, en 1745, rue et passage de la Madeleine, près du boulevard de ce nom et de la rue du Faubourg-Saint-Honoré; le *marché Saint-Martin*, construit en 1765, en même temps que les rues qui y aboutissent, et la cour dite de Saint-Martin; la *halle aux Veaux*, située entre la rue Saint-Victor et le quai de la Tournelle; et enfin la *halle aux Blés et Farines*. Ce monument remarquable fut commencé en 1762, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Soissons, et terminé en 1767, d'après les dessins et sous la direction de l'architecte Camus de Mézières; depuis cette époque on l'a reconstruit tout en entier. Il se trouvé aujourd'hui entouré par la rue de Viarmes, et forme un point central où viennent aboutir six autres rues. La colonne de Catherine de Médicis, qui y est

adossée, forme l'unique reste de l'hôtel de la Reine, ou de Soissons, que la princesse avait fait élever sur cet emplacement.

La place de la Concorde et le Champ-de-Mars furent formés également sous Louis XV. La place de la Concorde, qui porta d'abord le nom du roi, fut commencée en 1763 et terminée en 1772, d'après les dessins de Gabriel. Elle a été considerablement embellie de nos jours, et constitue une des parties les plus remarquables de cet ensemble admirable et unique dans le monde entier, qui comprend le vaste périmètre des Tuileries, cour, château et jardin, la belle rue de Rivoli, l'hôtel de la Marine avec le Garde-Meuble, la rue Royale, l'église de la Madeleine, la Seine et ses quais, le palais du Corps législatif avec les monuments qui le suivent sur la même ligne, et enfin l'avenue spacieuse des Champs-Élysées, avec ses nombreuses allées d'arbres à droite et à gauche, et l'arc de triomphe de l'Étoile à l'horizon septentrional. Le Champ-de-Mars, vaste parallélogramme régulier de 1007 mètres de long sur 420 de large, s'étend depuis l'École militaire jusqu'au quai de la Seine et au beau pont d'Iéna. Formé sous Louis XV, il a subi en 1790, pendant la révolution, une transformation qui en a changé entièrement la face. C'est aujourd'hui le plus vaste terrain de manœuvres militaires qui soit en Europe.

L'on construisit sous Louis XV un certain nombre de fontaines publiques dans les divers quartiers de la ville; mais elles formaient en grande partie de simples monuments pour l'œil et restaient sans eau, faute, par l'administration, d'avoir pourvu en même temps au soin d'augmenter le volume général de celles qui arrivaient à Paris. L'on voyait, d'ailleurs, se renouveler très-fréquemment l'ancien abus des concessions d'eau faites à des seigneurs bien en cour, ou à de riches particuliers pour leurs hôtels. Les fontaines établies pendant le cours de ce règne furent : celle de l'*Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, au coin de la rue Childebert et près de l'église; *la fontaine des Blancs-Manteaux*, attenant à l'ancien couvent

de ce nom; *la fontaine du Basfroi*, au coin de la rue de ce nom et de celle de Charonne; *la fontaine Trogneux*, rue de Charonne; *la fontaine de la petite Halle*, en face de l'hôpital, ancien monastère; *la fontaine de Grenelle*, adossée à des maisons, dans la rue de Grenelle-Saint-Germain; *la fontaine du Regard-Saint-Jean*, ou *du Regard-des-Enfants-Trouvés*, au coin de la rue Neuve-de-Notre-Dame, sur le parvis, et en face de l'église; *la fontaine du Diable*, ou *de l'Échelle*, à l'angle formé par les petites rues Saint-Louis et de l'Échelle, près des Tuileries; enfin *les fontaines du marché Saint-Martin*, situées dans le marché de ce nom. Afin d'alimenter toutes ces fontaines et fournir à la ville la quantité d'eau qu'il lui fallait, Deparcieux présenta, en 1762, un vaste projet pour conduire à Paris les eaux de la petite rivière d'Yvette, qui prend sa source entre Versailles et Rambouillet, et vient se jeter dans la rivière de l'Orge, un peu au-dessus de Juvisy. A cet effet, il proposait de construire un aqueduc de dix-sept à dix-huit mille toises de longueur : son exécution aurait fourni douze cents pouces fontainiers d'eau. Ce projet fut sérieusement examiné à l'Hôtel-de-Ville; mais, faute de fonds, l'administration municipale finit par le repousser; reproduit plusieurs fois dans la suite, il fut toujours rejeté pour le même motif.

Les revenus ordinaires de la ville étaient alors peu considérables, si on les compare à ceux qui forment aujourd'hui l'avoir de son immense budget. D'un autre côté, le trésor de l'État se trouvait trop pauvre et trop obéré pour pouvoir lui venir en aide, même dans les dépenses les plus indispensables. La richesse publique cependant s'était accrue d'une manière fort remarquable depuis le milieu du siècle précédent; mais en général la fortune se trouvait entre les mains des particuliers. D'une part, la faiblesse et l'incurie de l'administration; de l'autre, les dépenses excessives de la cour, les dilapidations et les abus de tout genre des hommes chargés de lever les im-

pôts, et le mode vicieux de leur perception, tendaient à ruiner de plus en plus les finances de l'État, non moins que celles de la ville. Par suite de ce désordre, le trésor était vide et endetté, tandis que les particuliers se trouvaient dans l'opulence; aussi voyait-on les monuments publics dépouillés et les services généraux en souffrance, dans un temps où les maisons des hommes riches, les hôtels des grands seigneurs et des financiers surtout, offraient partout une somptuosité et une recherche qui n'ont jamais été surpassées. Tout le luxe de la nation paraissait concentré dans ces habitations princières. Depuis la fin des troubles de la Fronde, on avait élevé à Paris plus de six cents hôtels nouveaux, dont la magnificence intérieure semblait défier l'ouvrage des fées; tout s'y trouvait disposé pour la vie luxueuse et les mœurs dissolues du temps : c'étaient des escaliers dérobés et invisibles, des cabinets qu'on ne soupçonnait pas, de fausses entrées qui masquaient les sorties véritables, des planchers qui montaient et descendaient à volonté, des labyrinthes où l'on se cachait pour se livrer à tous ses goûts, des cheminées tournantes qui chauffaient deux pièces séparées, etc., etc.

Les raffinements du luxe et de la vie sensuelle se faisaient remarquer dans toutes les classes aisées de la société, sans exception ; le relâchement de la morale et des mœurs avait fait des progrès jusque dans une partie notable du clergé; les communautés religieuses elles-mêmes subissaient la funeste influence de l'époque. Dans beaucoup de monastères, les religieux se montraient honteux d'être l'objet vulgaire des railleries, et ils prêtaient la main à leur propre ruine, en rougissant de leur état : on les voyait souvent affecter les airs du monde, avec le langage ordinaire des philosophes du jour. Les génovéfains, les prémontrés, les mathurins, quittaient leur nom de *moines*, pour prendre celui de *chanoines réguliers*. Les génovéfains et les bénédictins affectaient même de répudier les insignes de la vie monastique, pour n'être plus que des corps savants; ils finirent par demander à se dépouiller de l'habit

religieux, à n'être pas astreints « aux formules puériles et aux pratiques minutieuses de leur règle, » à ne plus s'occuper que de travaux de science et d'érudition. D'un autre côté, un assez grand nombre de membres du clergé séculier fréquentaient la cour, vivaient dans le monde, hantaient les salons à la mode et les boudoirs, prêtant l'oreille aux petits vers, écoutant les poésies licencieuses, souriant aux railleries des esprits forts, et n'opposant qu'un silence coupable aux dires ordinaires des philosophes déistes ou athées, contre la religion.

Au milieu de ce désordre désolant et de cette disparition effrayante de l'esprit religieux, tant parmi les ordres monastiques que dans une partie du clergé séculier lui-même, la vie publique se portait avec ardeur vers les spectacles. Le nombre des théâtres de la capitale ne cessait pas de s'accroître; la scène prenait peu à peu une importance politique, et tendait à devenir une tribune; aussi le goût des représentations dramatiques était-il devenu une passion pour toutes les classes de la société. La mode d'avoir des théâtres dans les hôtels particuliers remontait au temps de Richelieu; elle s'était étendue pendant le règne de Louis XIV; sous Louis XV, elle devint générale. Les théâtres publics se trouvant alors insuffisants, il n'y eut pas d'hôtel de grand seigneur ou de riche financier où l'on ne jouât la comédie. Les plus remarquables et les plus cités de ces théâtres particuliers étaient celui du duc d'Orléans, dans son palais de Bagnolet; ceux du maréchal de Richelieu et de la duchesse de Villeroy, à Paris; la célèbre danseuse de l'Opéra, mademoiselle Guimard, en avait établi un où se pressait l'élite de la haute société parisienne, dans son bel hôtel de la rue de la Chaussée-d'Antin', n° 9; elle en avait un autre à sa maison de campagne de Pantin. On y jouait tous les genres de spectacles, et des particuliers, grands seigneurs et autres, paraissaient souvent sur la scène pour y remplir les différents rôles. Toutefois, l'habitude s'était peu à peu établie de faire exécuter ces représentations par les meilleurs artistes

des grands théâtres; elle dura jusqu'en décembre 1768, époque où il fut défendu aux comédiens du roi de jouer ailleurs que sur leurs théâtres. Cette défense subsiste encore aujourd'hui.

La Comédie française, après avoir passé de l'hôtel du Petit-Bourbon au Palais-Royal et ensuite dans un hôtel de la rue Guénégaud, se trouvait établie, depuis 1688, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, dans un ancien jeu de paume, en face du café Procope; elle y resta jusqu'en 1770, et c'est là que les tragédies de Voltaire attiraient la foule. L'Opéra était au Palais-Royal, où il devait demeurer jusqu'en 1782. La Comédie italienne, importée originairement à Paris par le cardinal Mazarin, eut d'abord quelque peine à s'y acclimater. En 1697, le lieutenant général de police en avait suspendu les représentations par ordre du roi, et ce théâtre était resté fermé pendant l'espace de dix-neuf ans. Le régent le fit rouvrir en 1716; d'abord la nouvelle troupe joua alternativement avec celle de l'Opéra, dans la salle du Palais-Royal; elle s'établit ensuite à l'hôtel de Bourgogne, où elle donna des pièces chantées et des arlequinades. En 1762, elle se réunit à l'Opéra-comique, qui avait pris naissance, en 1714, à la foire de Saint-Germain. Dès lors, le répertoire de cette troupe ainsi combinée changea de face. Favart et Sédaine y créèrent le genre proprement dit de l'opéra-comique tel qu'il existe encore aujourd'hui, et les bouffonneries italiennes se trouvèrent détrônées. Un peu plus tard, les deux troupes se séparèrent : les Italiens s'établirent dans une salle que l'on construisit pour eux sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Choiseul, près du boulevard qui a gardé leur nom; ce fut le théâtre *Favart*, devenu théâtre entièrement lyrique. Quant aux artistes de l'Opéra-comique, ils conservèrent leur genre bouffe et s'établirent au théâtre de *Monsieur*, plus connu sous le nom de *Feydeau*. Ils devaient par la suite changer plusieurs fois de local, avant de se fixer dans la salle qu'ils occupent aujourd'hui, place Boïeldieu. Le théâtre de l'Ambigu-comique naquit également à la foire de Saint-Germain; il y fut

établi par Nicolas-Médard Audinot, auteur et acteur de la Comédie italienne; mais, dans le principe, tout le spectacle se bornait au jeu de *bamboches* ou comédiens en bois, dont chaque personnage représentait fidèlement un acteur du théâtre italien. Ce genre de spectacle ayant obtenu la vogue, Audinot le transporta, en 1769, au boulevard du Temple, dans une petite salle où il mêla de petits ballets d'enfants au jeu de ses *bamboches*. Les succès qu'il continua d'y obtenir lui firent agrandir et perfectionner son genre; dès l'année suivante, il donna le nom d'Ambigu-comique à son théâtre, et fit paraître sur la scène, non plus des marionnettes, mais de jeunes enfants qui y jouaient des comédies en vers et en prose. Plus tard, l'Ambigu-comique fut transporté à la place qu'il occupe aujourd'hui, boulevard Saint-Martin, et devint un grand théâtre.

Un célèbre *chef de marionnettes*, J.-B. Nicolet, qui avait dirigé longtemps et avec succès une troupe de sauteurs aux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent, vint s'établir avec ses gens, en 1764, dans une salle du boulevard du Temple; il donna à son entreprise le nom de *théâtre de Nicolet*, ou *des Grands-Sauteurs* : telle fut l'origine du théâtre appelé aujourd'hui la *Gaîté*. Le théâtre *de madame Saqui* ou *Dorsay*, situé sur le boulevard du Temple, commença aussi à cette époque. L'on créa, en outre, une foule d'autres spectacles et et d'amusements divers dans presque tous les quartiers de Paris, comme le théâtre farce de *Gaudon*, rue Saint-Nicaise; le *Wauxhall* de Torré, boulevard Saint-Martin; le *Wauxhall* d'hiver, dans l'enclos de la foire de Saint-Germain; le spectacle *Servandoni*, près du Luxembourg; les feux d'artifices des *frères Ruggieri*, dans la Chaussée-d'Antin; les *régates* ou *joutes sur l'eau*, qui eurent lieu à la Rapée, pour la première fois, en 1768; le *Colysée*, vaste édifice entouré de jardins et situé sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les rues de Ponthieu, du Colysée et d'Angoulême, près des Champs-Élysées. On donnait, dans ce dernier établissement, des spectacles publics

de tous les genres. Il y avait encore dans la ville un grand nombre de lieux de plaisirs à bon marché où les gens du peuple se portaient en foule, et où allaient même quelquefois des personnages du grand monde : c'étaient les *guinguettes*, remplacées de nos jours par les restaurants. Les plus connues et les plus fréquentées étaient celles des *Porcherons*, dans le village de ce nom, situé sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la rue Saint-Lazare. En 1725, on avait établi, dans une salle des Tuileries, le *concert spirituel*, où le public était admis; les artistes de l'Opéra y chantaient de la musique sacrée les jours de fêtes solennelles et pendant la quinzaine de Pâques. Le *concert spirituel* subsista jusqu'à la révolution.

Paris se trouvait ainsi, sous Louis XV et Louis XVI, la ville du luxe et de l'opulence, sous le rapport de la vie physique et matérielle; toutes les classes indistinctement y recherchaient avec avidité les plaisirs et les amusements. Au point de vue moral, c'était le centre de l'opposition systématique à tout pouvoir établi, le foyer de l'irréligion et des idées révolutionnaires. Les hommes graves et clairvoyants y voyaient avec terreur régner l'athéisme, ce fléau destructeur de toute société humaine, le persiflage des vérités les plus constantes et les plus respectables, le mépris de toute autorité comme de toute règle, l'esprit de révolte et de sédition, et en même temps un déluge de passions ardentes qui allaient se heurtant sans cesse et se croisant dans les sens les plus divers.

Depuis l'époque de la sage administration de Colbert, les différentes branches de l'industrie et du commerce avaient pris un élan remarquable dans la capitale. D'un autre côté, la concentration de tous les pouvoirs au sein de l'autorité royale, et la magnificence de Louis XIV, y avaient fait établir, à demeure fixe, presque toute la haute noblesse de la France, ainsi qu'une foule d'étrangers opulents, grand seigneurs et autres : aussi sous Louis XV la richesse y était-elle commune dans la classe élevée ; et, malgré la pénurie où se trouvait ré-

duit le trésor public, par suite de l'affaiblissement du pouvoir royal et des vices nombreux de l'administration, l'aisance régnait généralement dans les rangs intermédiaires de la société parisienne. La masse du peuple proprement dit participait elle-même, jusqu'à un certain point, à cette prospérité matérielle, au moyen des échanges, du travail dans tous les genres d'industrie, et du commerce étendu que nécessitaient les besoins incessants des personnes riches ou aisées. Disons toutefois que l'augmentation énorme de la population de Paris, jointe à l'inconduite si ordinaire dans les rangs inférieurs des grandes villes, aux époques surtout où règnent en haut le libertinage et les désordres moraux, y tenaient encore une grande quantité de malheureux dans le dénûment et y rendaient ainsi le nombre des mendiants fort considérable. Souvent l'administration se voyait forcée d'avoir recours à diverses mesures réglementaires et autres pour porter remède au mal. En 1740, un arrêt du parlement, étendant la déclaration royale de 1662, vint ordonner que les curés, les marguilliers en charge, les anciens et les plus notables habitants de chaque paroisse s'assembleraient aux bureaux des pauvres, afin de pourvoir, ainsi qu'ils aviseraient, à la subsistance des indigents de la paroisse. A cet effet, ils devaient dresser un état en trois parties, comprenant les noms des personnes qu'ils jugeraient nécessiteuses, les sommes d'argent ou la quantité de blé indispensables à leurs besoins, et la quotité pour laquelle chaque habitant de la paroisse serait tenu d'y contribuer, dans la proportion de sa fortune. L'arrêt prescrivait aussi de faire travailler les indigents qui ne seraient pas invalides. Les magistrats des divers quartiers demeuraient chargés de tenir la main à la mise à exécution de ces mesures. La même année, l'on fit également des réformes importantes dans les règlements de l'hôpital général qui avait été établi à Paris, en 1656, pour les pauvres mendiants : le nombre toujours croissant des nécessiteux qui y accouraient des provinces, avait

fait d'abord imaginer d'en tirer parti, au moyen du travail, et d'éviter ainsi de les renvoyer sans ressources dans leurs localités. Après les avoir embrigadés par compagnies de vingt hommes, on les avait employés quelque temps aux travaux des ponts et chaussées, qui étaient devenus fort importants sous Louis XV; mais de tels ouvriers étaient trop redoutables sur les routes publiques; après une dépense de plus de six millions de livres, on avait été forcé de les renvoyer. A la suite de cette mesure nécessaire, l'autorité avait établi des maisons d'un régime mixte, tenant le milieu entre la prison et l'hospice : les hommes et les femmes y étaient également reçus et astreints à certains travaux déterminés par des règlements; on y mettait de force les personnes valides qui se laissaient surprendre en délit de mendicité sur la voie publique. L'hôpital général de Paris devint un de ces dépôts de mendicité, et les réformes qu'on y fit, en 1740, consistèrent dans des dispositions réglementaires pour l'établir sur ce pied. Le nombre de maisons semblables s'augmenta en France d'année en année : au commencement de la révolution, il y en avait trente-trois (autant que de généralités), et on évaluait à six ou sept mille le nombre de mendiants qui y étaient habituellement enfermés.

La même année (1740) vit pour la première fois, à Paris, une solennité publique dont nous devons parler ici. Bien que le mauvais goût, conséquence ordinaire de l'esprit d'incrédulité, du désordre moral et de la corruption, eût fait singulièrement dégénérer l'art sous Louis XV, les artistes étaient nombreux à Paris, et encouragés par le gouvernement lui-même. Deux fois déjà, pendant le règne de Louis XIV, il y avait eu des expositions publiques de tableaux : la première en 1673, dans une des cours du Palais-Royal, et la seconde en 1704, dans la grande galerie du Louvre; mais, bornées à un petit nombre d'œuvres, elles n'avaient pas eu de retentissement, et avaient produit peu d'effet. La première solennité de ce

genre qui mérite le nom d'exposition publique, eut lieu en 1740. Le contrôleur général des finances, Orry, en sa qualité de directeur général des bâtiments, reçut l'ordre du roi de faire exposer tous les ans aux yeux du public, dans la grande salle du Louvre, les ouvrages de peinture et de sculpture composés dans l'année par les membres de l'Académie royale. Cette exposition dura depuis le 22 août jusqu'au 15 septembre; plus tard elle n'eut lieu que tous les deux ans, à raison du petit nombre d'ouvrages présentés, et fut prolongée jusqu'au 1er octobre. Cet état de choses se continua jusqu'au 21 août 1791, époque où un sage décret vint autoriser tous les artistes, français et étrangers, à prendre part aux expositions et à y envoyer leurs œuvres.

Les sciences, sous Louis XV, ne subirent pas la même décadence que les lettres et les arts. Les sciences n'ont pas d'époque déterminée, ni de patrie propre; elles sont de tous les temps et de tous les lieux. Depuis qu'elles avaient trouvé un législateur dans Bacon, et reçu leur véritable direction de Galilée et de Newton, on les voyait acquérir sans cesse, et marcher sans s'arrêter. A la suite de ces génies initiateurs, vinrent aussitôt se ranger de toutes parts une foule de savants que leurs découvertes avaient révélés à eux-mêmes : les Torricelli, les Borelli, les Cassini, en Italie; les Bayle, les Grégori, les Halley, en Angleterre; les Huyghens, les Boerhaave, en Hollande; et en France, la famille des Bernoulli, avec le savant qu'on a justement surnommé le *Pline français*. Buffon avait été mis à la tête du Jardin des plantes en 1739. Depuis cette époque, les sciences naturelles prirent à Paris un essor remarquable et y marchèrent de front avec leurs sœurs, la physique et les mathématiques, l'astronomie, la chimie et la géographie. A leur suite, et sur leurs données, se formaient peu à peu les premiers rudiments de la statistique générale et de l'économie politique et sociale; destinées à jouer bientôt un rôle si important dans la politique et le gouvernement des peuples.

L'année 1742 vit mourir le dernier des grands orateurs dont s'honore la chaire sacrée, Massillon, ainsi que le dernier membre remarquable qui ait illustré la vieille Université de Paris, Rollin. Le cardinal Fleury, premier ministre, ne tarda pas à les suivre dans la tombe; il mourut le 29 janvier 1743, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, après avoir régné sur l'esprit du faible Louis XV et conduit, d'une main débile, les affaires de l'État pendant plus de seize années. Le roi, se souvenant sans doute alors des paroles que Louis XIV avait adressées à son conseil aussitôt après la mort du cardinal Mazarin, déclara qu'à l'avenir il entendait gouverner par lui-même. Il fixa même des heures à ses ministres pour travailler avec lui; mais son naturel faible, léger et incapable de toute occupation sérieuse ne tarda pas à reprendre le dessus et à faire évanouir ses belles résolutions. On le vit presque aussitôt après sa déclaration, se décharger de soins qui le fatiguaient, et livrer de nouveau le gouvernement de l'État aux mains de ceux qui savaient le mieux le flatter, lui plaire ou le dominer.

En ce moment, la France se trouvait engagée dans la guerre de la succession d'Autriche : l'Allemagne entière et l'Italie étaient les théâtres des hostilités. Six armées couvraient cette dernière contrée en 1743. Le gouvernement français, uni à la Suède, à l'Espagne et à la Prusse, s'épuisait d'efforts, d'argent et de soldats, pour soutenir le principal prétendant, Charles-Albert, électeur de Bavière, contre la Russie, l'Angleterre, la Hollande et la Sardaigne, qui avaient pris parti pour Marie-Thérèse. Cette guerre n'en forme véritablement qu'une seule avec celle de sept ans qui la suivit, après une trêve de six années. C'étaient deux grandes ligues européennes dont le but réel était l'anéantissement des deux grandes puissances germaniques. L'une de ces puissances allumait, par son élévation subite, la jalousie des États voisins; l'autre, autrefois prépondérante, excitait leur ambition, par son isolement même et sa faiblesse. Malgré les mémorables victoires

de Fontenoy, de Rocoux et de Lawfeld, malgré d'autres combats heureux, des avantages considérables et une foule de brillants faits d'armes, sur terre et sur mer, en Europe et dans les Indes, les guerres dites de la succession d'Autriche et de sept ans furent généralement funestes à la France; elles finirent par lui faire perdre ses plus belles colonies, et ruinèrent entièrement sa marine déjà fort affaiblie. A l'époque qui nous occupe, le gouvernement de Louis XV en était déjà réduit aux expédients pour pouvoir entretenir son armée : on le vit, au commencement et à la fin de 1743, établir, à Paris, deux loteries royales, l'une de neuf, et l'autre de quinze millions; il créait en même temps des rentes viagères, en forme de tontine. Il parut, cette année, une ordonnance du roi pour la levée de dix-huit cents hommes de milice dans la capitale; depuis lors, Paris et les autres villes de la France durent fournir, au besoin, leur contingent de soldats, chacune à raison de son importance et de sa population.

Dans la même année, une déclaration du roi sépara des barbiers et perruquiers la communauté des maîtres chirurgiens de la capitale; elle classait définitivement cette dernière profession parmi les arts libéraux, et défendait à la communauté d'y recevoir à l'avenir des membres qui ne seraient pas lettrés et maîtres ès arts.

L'année suivante, 1744, on construisit à Paris, pour la première fois, un amphithéâtre de dissection; il recevait le jour par les fenêtres d'un dôme, et était décoré à l'extérieur de statues allégoriques. Quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1747 et 1751, le gouvernement y fonda successivement l'École royale des ponts-et-chaussées et l'École militaire, dont nous avons déjà parlé. Le personnel de la première fut composé d'un directeur, d'un architecte ingénieur en chef, de quatre inspecteurs généraux, d'un directeur des géographes, et de vingt-cinq ingénieurs. La seconde eut un gouverneur général, avec un certain nombre d'inspecteurs, de surveillants

et de professeurs libres. On recevait à l'École militaire cinq cents jeunes gens, fils d'officiers peu fortunés ou chargés d'une famille nombreuse.

Dans le cours des mêmes années, nous voyons se développer à Paris, avec une ardeur nouvelle et une rapidité effrayante, les attaques de la philosophie rationaliste du jour contre toute religion et toute autorité. Nous voyons en même temps le parlement, duquel la société semblait attendre son salut, jouer un rôle ambigu et bien triste en face de ces ennemis mortels de toute institution existante. Les magistrats de ce grand corps, dévorés d'ambition et de jalousie contre le pouvoir royal, contribuaient plus que personne, au moyen de quelques distinctions sophistiques, à faire regarder par le peuple l'autorité comme un joug et la foi comme une entrave. Mais parfois aussi, effrayés à l'aspect du torrent qui menaçait de tout emporter dans sa course, ils oubliaient pour quelque temps leurs vues intéressées; il leur arrivait alors de se poser en défenseurs de la religion et du trône; et ils condamnaient au feu une multitude d'ouvrages impies ou séditieux.

Parmi ces livres détestables que des arrêts successifs de la cour suprême firent brûler par la main du bourreau, en 1746, 1748 et 1756, l'on doit citer l'*Histoire naturelle de l'âme*, du médécin matérialiste Lamettrie, qui mourut, dit Voltaire lui-même, en laissant une mémoire exécrable; les *Pensées philosophiques* de Diderot, qui commençait alors ses attaques acharnées contre le catholicisme; le livre *des Mœurs*, sorti de la plume d'un avocat de Paris, nommé Toussaint, qui avait fait naguère des hymnes en l'honneur du diacre Pâris. En même temps d'autres centres et dépositaires de l'ordre et de l'autorité élevèrent aussi la voix contre l'esprit de destruction et d'impiété. L'assemblée du clergé, réunie aux Augustins, censurait un livre intitulé *les Lettres;* le conseil royal supprimait les deux premiers volumes de *l'Encyclopédie*, et l'on dénonçait à la Sorbonne *l'Esprit des lois* lui-même, de Montesquieu, comme

renfermant des théories dangereuses sur la religion et la poli tique. Pour ce dernier ouvrage, toutefois, la Faculté reconnut que l'ardeur de la défense des principes religieux lui faisait dépasser le but; et, comme elle le devait, elle ne frappa d'aucune censure ce chef-d'œuvre de l'esprit humain. Quelques parties de l'*Histoire naturelle* de Buffon avaient été déférées également à son appréciation et à son jugement. Ici encore elle sut respecter l'œuvre du génie; elle se contenta de quelques explications que lui donna l'auteur, et qui furent insérées dans le septième volume de l'ouvrage.

Aux avertissements ainsi donnés par les corps dépositaires de l'autorité civile et religieuse, en France, venait se joindre incessamment la voix vénérable du gardien de la foi chrétienne et du conservateur de la société humaine, à Rome. A chaque instant paraissaient des décrets dans lesquels le souverain pontife dénonçait publiquement aux fidèles quelques ouvrages pernicieux de la philosophie nouvelle qu'il fallait rejeter. Il condamna entre autres, comme funeste à la religion, une édition entière des *OEuvres de Voltaire*; l'auteur venait d'entrer à l'Académie française. Mais dans l'état de désordre moral où tout se trouvait alors plongé en France, pouvoir royal, parlement, rangs divers de la société et partie notable du clergé lui-même, les actes les plus significatifs du saint-siége demeurèrent sans effet.

L'année 1749 vit renaître, à Paris, avec une nouvelle violence, les anciennes querelles sur des questions religieuses, entre le parlement d'un côte, le clergé catholique et le gouvernement de l'autre; l'archevêque avait fait refuser, à l'article de la mort, les sacrements de l'Église à Charles Coffin, principal du collége d'Harcourt et partisan déclaré du jansénisme. Aussitôt les gens de son opinion dénoncèrent ce refus à la cour suprême; et, contrairement à la doctrine de plusieurs autres parlements du royaume, qui, dans des cas semblables et sur de pareilles questions, s'étaient avec raison déclarés

incompétents, celui de Paris accueillit la plainte et ordonna une enquête. L'intervention de l'autorité royale parvint d'abord à assoupir cette affaire; mais déjà toutes les passions du jour s'étaient donné de nouveau rendez-vous, pour la lutte, sur l'ancien terrain du jansénisme, et les efforts que faisait, pour les arrêter, un pouvoir frappé d'impuissance, ne servaient qu'à les rendre plus ardentes et plus intraitables. Dans le cours des trois années qui suivirent 1749, plusieurs curés de Paris, entre autres celui de Saint-Étienne-du-Mont, se crurent obligés, avec l'entière approbation de l'archevêque, de refuser encore les sacrements *in extremis* à des jansénistes déclarés, qui s'opiniâtraient hautement dans leurs erreurs et rejetaient la confession. Malgré les avis et l'exemple du conseil royal, qui avait soin de se tenir en dehors de ces questions purement religieuses, la cour suprême entremit de nouveau son autorité dans des conflits qui ne la regardaient pas. On la vit tout à coup, en 1752, oubliant qu'elle n'avait ni mission ni caractère ecclésiastique, s'ériger audacieusement en concile et rendre un arrêt de règlement « qui défendait aux curés et autres prêtres de faire aucun refus public des sacrements sous prétexte de défaut de confession ou de l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. » Elle ordonna en même temps l'arrestation d'un curé de Paris et de plusieurs prédicateurs qui avaient blâmé en chaire les dispositions hostiles de la magistrature envers le clergé.

Les philosophes du jour, les rationalistes et les incrédules, qui, par esprit de fronde et d'opposition, se disaient jansénistes, ne manquèrent pas d'applaudir à ces coups d'autorité de la haute cour. L'arrêt, tiré à dix mille exemplaires, fut aussitôt répandu par eux dans le peuple, comme un moyen excellent de rendre de plus en plus méprisable à ses yeux l'autorité ecclésiastique des évêques, qu'ils appelaient fanatisme et tyrannie intolérable. Des pamphlets et des satires contre la religion venaient s'y joindre, comme à l'ordinaire, et la foule ainsi égarée re-

doublait d'enthousiasme pour la magistrature du parlement, qu'elle considérait comme son appui le plus ferme. Quelques jours après la publication de l'arrêt de la cour, vingt et un prélats, assemblés à Paris, adressèrent au roi des représentations énergiques contre les entreprises de la haute magistrature. Presque tous les autres évêques du royaume élevèrent en même temps la voix vers le souverain pour se plaindre de ces empiétements scandaleux et de ce désordre moral. Le conseil royal accueillit les plaintes du haut clergé de la France, et rendit un arrêt qui cassait celui du parlement. La cour suprême, loin de se soumettre, arrêta aussitôt qu'il serait porté des remontrances au roi. L'on vit alors les autres parlements, et les magistrats des tribunaux inférieurs eux-mêmes, entrer dans cette voie fatale d'opposition au pouvoir. Faisant un crime aux premiers pasteurs de défendre leurs droits et de maintenir les règles constantes de l'Église, ils se mirent partout à frapper de leurs arrêts les écrits des prélats. Ainsi soutenue, la résistance du parlement de Paris devenait de jour en jour plus marquée, et cette cour travaillait, dans son aveuglement passionné, à précipiter la société entière, avec la monarchie, dans un abîme sans fond qui devait un jour engloutir les membres eux-mêmes de la magistrature.

L'archevêque de Paris, récusant la compétence du parlement dans les questions religieuses qui agitaient les esprits, continua, malgré son arrêt et plusieurs injonctions sévères, à faire refuser les sacrements *in extremis* aux jansénistes déclarés et non repentants. Afin d'obtenir obéissance, la haute cour fit saisir son temporel et convoqua les pairs pour le juger. Elle condamna en même temps l'évêque d'Orléans à une amende de 6,000 livres, et frappa d'exil un curé pour des faits semblables. Le roi cassa ces divers arrêts et défendit la convocation des pairs. Mais les chambres réunies refusèrent d'entendre leur premier président, qui voulait leur donner lecture des ordres du souverain. Dans la même séance elles

arrêtèrent des remontrances au prince, et plusieurs magistrats furent chargés de les porter à Versailles. Le conseil royal connaissait d'avance leur teneur, et les envoyés du parlement ne furent pas admis à les présenter. A cette nouvelle, la cour suprême eut recours à une mesure extrême : elle arrêta que toutes les chambres demeureraient assemblées jusqu'à ce que leur requête parvînt au pied du trône, et qu'en attendant elles cesseraient de rendre la justice. De son côté, le roi crut devoir alors employer des moyens de rigueur pour briser cette ligue. Les conseillers des enquêtes et des requêtes furent exilés en différentes villes du ressort. On enferma dans des prisons d'État quatre d'entre eux qui s'étaient fait remarquer par l'ardeur de leur résistance aux ordres du prince. La grand'-chambre tout entière fut transportée à Pontoise, où elle persista dans sa désobéissance et rendit de nouveaux arrêts contre l'archevêque. L'on établit à Paris une chambre royale, formée de conseillers et de maîtres des requêtes; on la chargea de rendre la justice à la place du parlement et avec la même compétence. Le chancelier Maupeou en fit l'ouverture aux Grands-Augustins.

Mais aussitôt tous les jansénistes, les incrédules, les philosophes et les hommes passionnés se mirent à élever la voix pour discréditer ce nouveau tribunal; le Châtelet refusa d'enregistrer l'édit qui l'établissait; la populace, excitée, alla jusqu'à insulter publiquement ses membres; les avocats ne leur montrèrent que du dédain et s'entendirent entre eux pour ne pas plaider aux audiences. Tout Paris était dans le trouble et l'agitation. Comme à l'ordinaire, la cour de Versailles eut peur et faiblit devant ces manifestations; l'on s'y mit à chercher des raisons pour se dispenser d'avoir de la tenue, et de persister dans la mesure de rigueur qu'on avait fait prendre au roi. Bientôt on y trouva les prétentions du clergé bien exagérées : fallait-il, disait-on, lui donner toujours gain de cause, et se mettre pour lui sur les bras de fâ-

cheuses affaires? D'ailleurs, le maintien de l'édit royal de dissolution exigerait qu'on remboursât tout de suite le prix des charges à chacun des membres du parlement : d'où tirerait-on la somme nécessaire pour payer cette énorme indemnité? le trésor n'était-il pas épuisé, et les ressources financières nulles? Une fois dans cette disposition, les esprits arrivèrent vite aux idées de concessions réciproques, de conciliation et de rapprochement des partis. La naissance d'un second fils du dauphin, depuis Louis XVI, parut une occasion favorable pour entamer des négociations. Machault, contrôleur général des finances, fut chargé de s'entendre avec le premier président de la haute cour rebelle, et de déterminer ses membres à reprendre leurs fonctions. D'un autre côté, l'on confia au cardinal de La Rochefoucauld la mission d'agir auprès du clergé pour opérer une pacification générale.

En définitive, la victoire du parlement fut complète. Après un arrêt du conseil qui prescrivait de nouveau un silence absolu sur les questions religieuses, il rentra dans Paris en triomphe, et y fut reçu avec enthousiasme par les jansénistes, les philosophes et la multitude, que les hommes de parti n'avaient pas manqué d'exciter. Par suite de ces imprudences incessantes d'un pouvoir qui tombait, les passions, se montraient plus que jamais ardentes et opiniâtres. A peine quelques jours s'étaient-ils écoulés, que les choses reprenaient leur cours ordinaire. L'on voyait d'un côté les évêques, les grands vicaires et les curés persister à refuser les sacrements de l'Église aux jansénistes déclarés et non repentants; de l'autre, le parlement rendre arrêt sur arrêt, soit pour les frapper d'exil ou les mettre en prison, soit pour saisir leur temporel et condamner au feu leurs écrits. En général, les divers parlements du royaume suivaient alors l'exemple de celui de Paris. Au milieu de ces tristes conflits, l'autorité royale, réduite à l'impuissance, demeurait dans l'inaction et le silence, tandis que l'incrédulité, le philosophisme révolu-

tionnaire et l'impiété souriaient de plaisir, prenaient chaque jour de nouvelles forces et faisaient sans cesse des progrès : tel était le spectacle sinistre que présentait à cette époque l'Église, la monarchie et la société en France ; c'était déjà le commencement de la révolution.

Depuis l'année 1749, pendant laquelle ces dissensions avaient paru prendre un nouveau degré de force, il y avait eu à Paris quelques faits qui doivent être rappelés ici : les esprits s'y montraient blessés par les richesses de certaines communautés religieuses, non moins que par la vue du relâchement où étaient tombées en général ces maisons. Les idées nouvelles sur l'économie politique blâmaient d'ailleurs l'état d'inaliénabilité qui frappait tous les biens des corporations et les retirait ainsi du commerce ordinaire. Afin de donner sur ce point satisfaction à l'opinion publique, un édit vint défendre, en 1749, aux gens de *main-morte*, parmi lesquels étaient classées les communautés religieuses, d'acquérir et de recevoir, à titre gratuit, des fonds, des rentes ou des maisons, sans y être autorisés par des lettres patentes, qui ne devaient être enregistrées qu'après une enquête d'utilité ou de dommage (*de commodo et incommodo*). Un autre édit de la même époque vint réduire, à Paris et dans les provinces, le nombre des juridictions subalternes que le gouvernement disait trop multipliées : dès lors les prévôtés et les vicomtés se trouvèrent réunies partout aux bailliages et aux sénéchaussées. Cet acte du souverain avait un caractère et un but politiques. Le conseil royal, voyant qu'en général le corps de la magistrature lui était hostile, voulut l'affaiblir, en en diminuant les membres, et en amoindrissant ainsi l'influence que le juge ne manque jamais d'exercer autour de lui.

L'église de Sainte-Geneviève, dont la superficie égalait à peine le cinquième de celle de Notre-Dame, se trouvait insuffisante pour contenir l'affluence de peuple que sa dévotion à la patronne de Paris y attirait. Dans les calamités

publiques, l'on portait processionnellement la châsse de la sainte à la cathédrale ; le clergé, les cours de justice et de finances, la municipalité de la ville, les députés des différents corps et les délégués de toutes les corporations l'accompagnaient au milieu d'une multitude immense ; les trois-quarts du peuple, au moins, se voyaient forcés à rester dehors faute d'espace. En 1750, Féru, procureur des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, s'adressa au frère de madame de Pompadour, M. de Marigny, nommé tout récemment surintendant des bâtiments, et lui fit adopter l'idée d'illustrer son administration en érigeant, à la place de Sainte-Geneviève, une nouvelle église qui surpasserait en beauté toutes celles de France. Dès cette année, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, on commença à mettre la main à l'œuvre. Telle fut l'origine de ce grand monument (le Panthéon), qui, après avoir été réparé et modifié par cinq ou six gouvernements successifs, sans jamais être terminé, après avoir reçu diverses destinations et porté tour à tour plusieurs noms, vient enfin d'être rendu au culte catholique, et se trouve encore aujourd'hui en voie de grandes modifications intérieures pour cet effet.

En 1753, le premier paratonnerre fut posé au palais de Marly. A Paris, Louis XV fonda une chaire de physique expérimentale, et nomma l'abbé Nollet pour la remplir. La même année J.-J. Rousseau donna à l'Opéra son *Devin du village*. Il avait écrit contre la musique française, et cet opéra est de la musique française la plus naïve. L'année suivante (1754) les officiers du corps municipal, représentant la ville, vinrent, en grande cérémonie, poser la première pierre du piédestal destiné à recevoir la statue de Louis XV sur la place de la Concorde, qui portait alors le nom de ce prince. A la même époque, le *Mercure de France* fut donné à Boissi, de l'Académie française, et l'on affecta des pensions sur ce journal à des hommes de lettres, dont quelques-uns étaient

plus connus de la favorite du jour, madame de Pompadour, que du public. On y voit figurer un Cahusac pour 2,000 livres; un Lironcourt pour 2,000 livres; Lagarde, bibliothécaire de madame de Pompadour, pour 2,000 livres; l'abbé Raynal pour 2,000 livres; Piron pour 1,200 livres; Marmontel pour 1,200 livres; l'abbé de la Tour et La Bruyère, chacun pour pareille somme.

En 1755, le clergé de France se réunit en assemblée générale à Paris, dans la grande salle des Augustins. Depuis un an M. de Beaumont, nouvel archevêque de Paris, était à Conflans, exilé par un arrêt du parlement, que le roi avait approuvé. La première démarche des évêques fut de demander son rappel. L'archevêque d'Arles fit un rapport sur la triste situation de l'Église de France, sur les prétentions et les entreprises inouïes des parlements, et enfin sur les progrès alarmants de l'athéisme. Après un grand nombre de séances solennelles, l'assemblée termina la session en présentant au roi ses *remontrances :* elle le suppliait de rendre aux évêques la liberté essentielle à leur ministère sacré, et aux écoles de théologie la plénitude d'enseignement qu'on leur avait enlevé; elle le priait d'annuler les arrêts rendus incompétemment par les hautes cours de justice contre les évêques et les ecclésiastiques, et de défendre aux juges séculiers, pour l'avenir, de faire des injonctions en matière de sacrements. Les prélats se plaignaient ensuite de la facilité coupable avec laquelle on laissait imprimer et circuler une multitude de livres impies, blasphématoires et obscènes, qui portaient leur venin jusque dans la plus basse classe du peuple. Les membres de cette assemblée, ne se trouvant pas tous d'accord sur certains points disciplinaires relatifs à l'exécution de la bulle *Unigenitus*, décidèrent à l'unanimité qu'ils s'en rapportaient à la décision du pape. La réponse du saint-siége ne se fit pas attendre longtemps : le bref *Ex omnibus*, que le souverain pontife, Benoît XIV, leur adressa après

quelques mois, portait que la constitution *Unigenitus* était d'une telle autorité dans l'Église, qu'on devait refuser le viatique aux réfractaires, par la règle générale qui défend d'admettre un pécheur public et notoire à la sainte Eucharistie.

Le parlement, s'immisçant de plus en plus dans les affaires religieuses qui ne le regardaient pas, s'était d'abord opposé, mais inutilement, à l'envoi à Rome de la lettre par laquelle l'assemblée du clergé demandait l'avis du saint-siége; il prétendait défendre ainsi, au nom des évêques eux-mêmes et contre eux, les libertés de l'Église gallicane. Quand la réponse de Benoît XIV fut connue, la cour suprême ne manqua pas de s'élever auprès du roi contre le bref qui la contenait. Le conseil du prince, toutefois, n'accueillit pas ses remontrances, et, prenant un moyen terme, comme à l'ordinaire, il prescrivit de nouveau le silence sur les matières en contestation, et ordonna la soumission à la bulle *Unigenitus*, mais « sans qu'on puisse cependant, disait le décret royal, lui attribuer le nom, le caractère ou les effets de règle de foi. » Cette restriction lui ôtait toute sa force : en effet, un chrétien ne saurait être obligé de croire à une décision qui ne serait pas règle de foi; aussi, bien loin d'apaiser les esprits, la déclaration du prince ne fit que les irriter; le parlement refusa de l'enregistrer. Afin de le réduire à l'obéissance, le roi tint un lit de justice dans lequel il supprima deux chambres, ainsi que les présidents des enquêtes : aussitôt tous les magistrats de la haute cour donnèrent leur démission; et la justice demeura interrompue. Cette mesure extrême eut le succès qu'elle avait toujours obtenu jusque-là. Le roi ne tarda pas à charger l'abbé Bernis de négocier avec les magistrats démissionnaires et de pacifier toutes choses. Comme à l'ordinaire, les pourparlers durèrent à peine quelques jours, après lesquels les membres du parlement consentirent à reprendre leurs démissions. En même temps, pour donner quelques gages d'esprit religieux, ils firent brûler publiquement, par

la main du bourreau : la *Christiade*, poëme ridicule de l'abbé de la Baume ; l'*Analyse du Chyle*, publiée par l'abbé de Marey, ex-jésuite ; et l'*Histoire du peuple de Dieu*, du P. Berruyer, jésuite. Ces trois ouvrages étaient condamnables ; toutefois, il en paraissait depuis quelques années de bien plus pernicieux encore par leur esprit révolutionnaire ou impie, comme le *Pyrrhonisme du sage*, le *Telliamed*, la *Philosophie du bon sens*, le *Code de la nature*, les *OEuvres de Lamettrie*, etc., etc. Pour être juste et utile à la société, la sévérité du parlement aurait dû les atteindre aussi. De Conflans, lieu de son exil, l'archevêque de Paris venait de publier une instruction pastorale dans laquelle il défendait aux fidèles de son diocèse la lecture de certains livres impies, et traitait de l'autorité de l'Église, de l'enseignement de la foi et de l'administration des sacrements. La cour suprême était alors en vacances; la Chambre des vacations défendit l'impression de cette instruction, et bientôt après le Châtelet la fit brûler en place de Grève par la main du bourreau. L'archevêque, dans un court mandement, fit sentir à son peuple toute l'iniquité de ce procédé.

Pendant le cours de ces tristes dissensions à l'intérieur, et surtout à Paris, la guerre renaissait peu à peu à l'extérieur et tendait même à prendre un nouveau caractère d'animation. Le trésor public se trouvait toujours dans l'épuisement ; pour faire face aux dépenses énormes des armées, le gouvernement avait recours à toute espèce de moyens. En 1755, un édit créa 2,600,000 livres de rentes viagères, avec différentes classes, suivant les âges ; il donnait le denier *dix*, depuis quarante ans jusqu'à cinquante ; au-dessus et au-dessous de cette classe, le taux de la rente devait augmenter ou diminuer. L'on créa également plusieurs offices publics qui furent vendus, entre autres celui de trésorier de l'École militaire. Ce fonctionnaire eut 16,000 livres de traitement ; mais il dut verser, comme cautionnement, la somme de 200,000 livres, dont

une partie fut affectée à l'achat d'une maison appelée hôtel Saint-Paul, au Marais. On y établit la nouvelle trésorerie.

Le président Montesquieu mourut à Paris au commencement de la même année, 1755, et le Nestor des gens de lettres, Fontenelle, qui avait cent ans moins un mois, ne tarda pas à suivre dans la tombe l'auteur de l'*Esprit des lois*. En 1756, des lettres patentes du roi chargèrent Cassini, Camus et Montigny du soin de dresser une carte exacte, géométrique et détaillée de toute la France. C'est un des monuments les plus beaux et les mieux exécutés du XVIIIe siècle; il se compose de vingt-deux feuilles, en y comprenant la carte des triangles.

Le 5 janvier de l'année 1757, à six heures du soir, Louis XV montant en carrosse pour se rendre à Trianon, fut frappé d'un coup de couteau au côté droit par un scélérat nommé Damiens. C'était un fanatique sombre et débauché en même temps, qui sortait de la lie du peuple et que la justice poursuivait alors pour vol. La blessure n'était pas mortelle. Le régicide fut arrêté sur-le-champ et livré à la grand'chambre du parlement pour être jugé. Un arrêt le condamna à être écartelé sur la place de Grève et reçut son exécution le 18 mars suivant. Malgré les recherches les plus actives et les plus minutieuses, l'on ne put lui découvrir des complices dans cet attentat, qui vint effrayer la France entière. Aux yeux des historiens, le régicide de Damiens reste un crime isolé produit par le triste spectacle du désordre moral et de la confusion des idées, de la faiblesse, des haines et des conflits incessants entre les dépositaires de la puissance publique, et enfin par la vue des scandales de la cour de Versailles, où deux partis, celui de la maîtresse en titre du roi, madame de Pompadour, et celui du dauphin, se disputaient avec passion, au milieu des débauches, la prééminence des rangs, la concession des emplois et le gouvernement de l'État. En effet, d'un côté ce sombre aspect de la haute société joint à celui des souffrances et des plaintes continuelles d'une partie de la basse classe du peuple qui se

civil, direction des consciences, polémique par écrit et de vive voix contre les hérétiques, missions catholiques en Europe, propagation de la foi au delà des mers, constitution même et civilisation chrétienne des peuplades sauvages du nouveau monde, elle avait tout entrepris, et partout ses travaux gigantesques avaient été couronnés par le succès le plus éclatant. Il était peu d'hommes marquants du XVIIe et du XVIIIe siècle qu'elle n'eût élevés dans quelqu'un de ses nombreux colléges. Sur ce point, ses ennemis les plus acharnés, au temps de Louis XV, lui devaient pour la plupart les talents qu'ils tournaient alors contre elle. Au milieu même des luttes vives et incessantes de leur carrière militante, les jésuites avaient abordé hardiment toutes les grandes questions de l'ordre social, et les écrits sortis de leurs plumes avaient porté partout les lumières les plus vives, dans le sens de la foi catholique et du principe d'autorité. Leurs travaux, dans les différentes parties des sciences théologiques, mathématiques et autres, dans les belles-lettres et même dans les arts étaient immenses.

D'un autre côté, il y avait peu de peuplades, soit en Amérique, soit dans les grandes Indes, chez lesquelles leurs intrépides missionnaires n'eussent fait luire le flambeau du christianisme. Au Paraguay, ils étaient parvenus à réunir en corps de peuple des troupes de sauvages jusqu'alors nomades; et au moment même où la cupidité insatiable des Anglais, des Hollandais et des Espagnols exterminait ou changeait en tigres, sur d'autres points du nouveau continent, les peuplades indigènes qui refusaient de cultiver leur sol ou d'exploiter leurs mines à son profit, les missionnaires du Paraguay ne pensaient qu'à former le cœur et à éclairer l'esprit de leurs néophytes, et à leur donner ainsi le bonheur d'une vie vraiment chrétienne. Malheureusement pour l'avenir de ces belles colonies, ils négligèrent trop de tenir compte de la politique égoïste des passions humaines, et ne pensèrent pas à prémunir leurs enfants contre les attaques intéressées de la cupidité et de la soif

de l'or. Un jour les Européens trouvèrent ces peuplades de frères, innocentes et essentiellement pacifiques, et ils les firent aussitôt disparaître de la surface de la terre, comme Caïn en avait fait disparaître Abel.

Au XVIIIe siècle, les jésuites avaient des maisons et des colléges dans tous les États de l'Europe. On les trouvait partout combattant l'erreur et luttant avec force contre les principes de destruction qui minaient l'ancienne société. Les classes riches, la noblesse corrompue, et principalement les souverains et leurs cours, dont ils attaquaient sans cesse les vices, étaient en général devenus leurs ennemis. Une partie du clergé séculier lui-même et la plupart des ordres monastiques dont ils blâmaient le relâchement leur étaient hostiles. En France, ils avaient tourné leurs armes puissantes contre le jansénisme, au moment même de sa naissance; et ils ne cessaient pas depuis de le poursuivre avec ardeur. Aussi étaient-ils l'objet de sa haine mortelle. De son côté, la magistrature des hautes cours de justice les détestait également, comme les défenseurs redoutables du principe d'autorité qu'elle attaquait. D'autre part, les impies, les athées et les philosophes ne cessaient pas de les poursuivre comme les soutiens les plus fermes de la foi chrétienne qu'ils voulaient détruire. L'opinion publique, formée de ces divers éléments, leur était donc contraire dans l'Europe entière. Partout on épiait leurs démarches, on scrutait leurs actes, on pesait leurs paroles et leurs écrits pour y trouver matière à condamnation, et quand un examen scrupuleux n'en fournissait pas de blâmables, on avait recours aux interprétations mauvaises, aux suppositions et à la calomnie. Cette situation de l'ordre, au XVIIIe siècle, était le résultat et la conséquence logique de son organisation pour la guerre, de son état militant et de sa mission déterminée contre les erreurs, les mauvais principes et la destruction de l'autorité, qui semblaient prévaloir partout.

Les persécutions avaient commencé, dans le Portugal, en

1759. Le despotisme et les mœurs dissolues de Joseph II, souverain de ce petit État, y avait produit un attentat contre sa personne : les ennemis des jésuites n'avaient pas manqué aussitôt de les accuser de complicité dans le crime, et, sans qu'on eût examiné l'affaire à fond, ils avaient été, partie suppliciés, partie expulsés du royaume, sans qu'on leur eût permis de rien emporter de leurs biens. Ce premier coup porté à l'ordre sembla réveiller contre lui tous les États et tous les souverains de l'Europe. Les républiques de Venise et de Gènes limitèrent ses priviléges; à Vienne, on les priva des chaires de théologie et de philosophie; à Turin, le roi fit maltraiter plusieurs de ses membres. Les princes de la maison de Bourbon, à Madrid, à Naples, à Parme, se déclarèrent contre lui; il trouva des ennemis implacables même hors de l'Europe, et ses missionnaires se virent forcés, en grand nombre, de quitter l'Amérique portugaise, ainsi que les villes des Indes orientales.

En France, la fermentation contre les jésuites croissait chaque jour. Tout l'ordre judiciaire, tous les vieux jansénistes, une partie notable du clergé séculier et des autres ordres monastiques, jaloux de celui qui les avait primés si longtemps, tous les impies, les philosophes et ceux qui se prétendaient esprits forts, tous les révolutionnaires et les *libertins*, qui ne voulaient plus de frein pour les mœurs, s'unissaient pour dénoncer la compagnie à l'opinion publique, et proclamer son abaissement comme un triomphe de la raison humaine.

En 1761, le parlément de Paris trouva enfin l'occasion qu'il cherchait depuis longtemps de procéder juridiquement contre elle, et de la traduire à sa barre. Les Indiens convertis, formant les établissements des missions dans quelques parties des deux Indes, travaillaient pour un fonds commun qu'administraient les Pères. La compagnie se trouvait ainsi chargée d'une immense administration économique qui la forçait à faire des opérations de commerce. Il lui fallait, en effet, échanger les

produits de toutes ces peuplades, pour pouvoir les nourrir, les vêtir et satisfaire leurs différents besoins. Le Père La Valette, jésuite français, procureur des missions de la Martinique, y était chargé de ces vastes opérations mercantiles. En 1755, les Anglais s'étant emparés de toute la marine marchande de France, par surprise et avant une déclaration de guerre régulière, avaient capturé plusieurs de ses vaisseaux. La perte des jésuites était énorme; le Père La Valette ne put y faire face, et se vit attaqué par une foule de créanciers. L'ordre eut l'injustice et surtout le grand tort, dans son propre intérêt, de l'abandonner; il fut contraint de tomber en faillite. Cette affaire fut portée, en 1761, au parlement de Paris, qui s'empressa de l'inscrire sur ses rôles.

Dans le temps qu'elle s'instruisait, la haute cour préluda aux vives attaques qu'elle allait bientôt diriger contre les jésuites, en interdisant, par un arrêt, les confréries qu'ils avaient coutume d'établir dans leurs maisons, afin que les jeunes gens élevés chez eux se liassent ensemble pour de bonnes œuvres et pour la communication des mêmes prières. Ainsi, tandis que les impies, les révolutionnaires et les philosophes du jour s'enrôlaient de toutes parts, sans difficulté, dans les sociétés secrètes, la franc-maçonnerie, l'illuminisme, etc., etc., et s'unissaient librement par des vœux et des serments abominables pour la destruction de tout ce qui existait, les magistrats du parlement qui s'opposaient au pape, qui résistaient au roi, qui bannissaient les évêques, feignaient de voir des complots dangereux dans des congrégations toutes religieuses. Leur conduite frappait d'étonnement les plilosophes athées eux-mêmes. « Les parlements, dit d'Alembert à Voltaire, croient servir la religion; mais ils servent la raison, sans s'en douter : ce sont des exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prennent les ordres sans le savoir. » L'on voyait des membres considérables du clergé lui-même se mettre en avant dans ces attaques contre les jésuites, et servir ainsi la cause

de l'impiété. L'abbé Chauvelin, conseiller au parlement de de Paris, vint un jour lui dénoncer officiellement les constitutions de la compagnie, « comme renfermant des choses contraires au bon ordre, à la discipline de l'Église et aux maximes du royaume. » Peu de temps après, il lui dénonça également « les opinions pernicieuses, tant dans le dogme que dans la morale de plusieurs théologiens jésuites. » Les magistrats s'empressèrent d'accueillir cette double dénonciation, la joignirent à l'affaire La Valette, et ordonnèrent par un arrêt qu'il serait procédé à une enquête, et qu'on examinerait les constitutions de l'ordre.

Les sentiments de la cour de Versailles se trouvaient partagés dans cette grave question : malgré sa faiblesse, sa légèreté et son dégoût pour les affaires de l'État, le roi sentait instinctivement que les jésuites étaient les fermes soutiens du trône et de la puissance publique; au fond du cœur, il leur était favorable. La reine, le dauphin et tout ce qu'il y avait encore de gens sages et religieux, soit au conseil, soit à la cour, ne négligeaient rien pour fortifier en lui ces bonnes dispositions; ils parvinrent à lui faire défendre au parlement de rien statuer sans le consulter. Mais, d'un autre côté, une femme alors toute-puissante à Versailles, madame de Pompadour, était hostile à la compagnie, et elle trouvait un auxiliaire dévoué dans le duc de Choiseul, premier ministre, qui, sur ce point, partageait ses sentiments. Cette femme, éloignée par l'instinct du mal de tout ce qui semblait lui reprocher le scandale de sa conduite, subissait l'influence des incrédules et des philosophes du jour. Aspirant surtout à se faire une réputation de puissance et de caractère énergique, elle crut devoir saisir cette occasion de montrer qu'elle savait opérer de grandes choses, et même frapper un coup d'État. Une petitesse d'esprit de la même nature avait également de l'influence sur le duc de Choiseul; ils étaient bien aises d'ailleurs, l'un et l'autre, de détourner, par la destruction des

jésuites, l'attention publique des funestes événements de la guerre. Ajoutons qu'ils espéraient acquérir de la popularité, en flattant tout à la fois les philosophes et les jansénistes, et surtout couvrir les grandes dépenses de l'État, en confisquant les biens d'un ordre fort riche. Ils commencèrent par obtenir du roi une déclaration prescrivant à chaque maison des jésuites de remettre au conseil les titres de son établissement.

Le parlement voyant l'irrésolution du souverain, se mit tout à coup à poursuivre l'affaire, comme s'il n'avait reçu aucune défense; il accueillit la requête du procureur général, appelant comme d'abus de toutes les bulles et brefs du pape sur les jésuites. Ensuite il condamna au feu quatre-vingts ouvrages de divers membres de la société; l'arrêt portait que tel était l'enseignement constant des Pères. Il finit par défendre à ces religieux de tenir des colléges, et à tout Français d'y étudier et d'entrer dans l'ordre des jésuites. Des lettres patentes du roi vinrent suspendre l'exécution de ce dernier arrêt, et elles convoquèrent en même temps à Paris une assemblée générale des évêques du royaume, pour donner leur avis sur les constitutions de la compagnie. Les prélats s'y rendirent, au nombre de cinquante et un, de tous les points de la France. Quand on alla aux voix, après un long et scrupuleux examen qui tint plusieurs séances, l'on trouva qu'un seul évêque regardait les jésuites non-seulement comme inutiles, mais même comme dangereux; cinq déclarèrent qu'il fallait les laisser subsister, en faisant toutefois quelques changements dans leur régime; quarante-cinq prélats se prononcèrent de la manière la plus formelle en faveur de la société; ils la défendirent énergiquement contre les accusations de leurs ennemis, et déclarèrent que sa destruction serait un malheur pour leurs diocèses. Quelques mois après cette décision mémorable, le roi adoptant, comme à l'ordinaire, un moyen terme dans cette affaire, espéra tout concilier et satisfaire les divers partis, en suivant l'opinion des cinq évêques. Il rendit un édit qui laissait sub-

sister l'ordre des jésuites, mais qui modifiait à plusieurs égards leurs constitutions. Le parlement, encouragé en secret par le duc de Choiseul, refusa d'enregistrer cet édit. Le roi montra d'abord quelque humeur de cette résistance; mais bientôt il oublia son édit: deux ou trois mois après, il le retira.

Ainsi rendue sur ce point à sa liberté d'action, la cour suprême prononça, le 6 août 1762, un arrêt par lequel elle condamnait l'institut des jésuites, les sécularisait, et ordonnait la vente de leurs biens. Aussitôt les nombreux colléges qu'ils avaient en France furent fermés, et l'enseignement s'y trouva pour ainsi dire suspendu. L'ordre protesta et présenta des moyens de défense; mais le parlement condamna au feu, sans les lire, toutes ses justifications. Le ministre des finances ne trouva pas dans ses biens les ressources sur lesquelles il avait compté : ils avaient été en grande partie détournés ou consumés par les séquestres. Vingt-neuf arrêts étaient intervenus dans cette grande affaire. On fit sortir les jésuites de leurs maisons; on leur défendit de porter l'habit de l'ordre, de correspondre ensemble et de se livrer à la prédication, sans avoir auparavant fait le serment annexé à l'un de ces arrêts. L'impulsion donnée par le parlement de Paris ne tarda pas à se communiquer dans les provinces. A Rennes, à Rouen, à Bordeaux, à Perpignan, à Metz, à Aix, à Toulouse, à Pau, à Grenoble, les parlements proscrivirent la société. Dans cette voie, cependant, ils trouvèrent en province plus de résistance et d'opposition qu'à Paris. Les parlements de Douai, de Besançon et d'Alsace furent les seuls en France qui ne s'y laissèrent pas entraîner. Les hommes formant la partie saine de la nation, fort nombreux encore, malgré la corruption générale, voyaient avec peine la destruction des défenseurs intrépides de la foi catholique si violemment attaquée de toutes parts, et des soutiens les plus fermes du principe de conservation et d'autorité, qui se trouvait alors si compromis dans la société en ruine. Au milieu de ce triomphe presque inespéré, l'esprit révolution-

naire et l'impiété paraissaient eux-mêmes étonnés de leur victoire.

Pendant que l'on proscrivait ainsi les jésuites et tous leurs ouvrages, le pouvoir séculier, entraîné par l'aveuglement et poussé fatalement par le torrent de l'opinion, semblait tout faire pour favoriser les progrès incessants de l'irréligion et de l'esprit de révolution. La Sorbonne venait de censurer l'*Émile* de J.-J. Rousseau ; l'archevêque et le parlement de Paris l'avaient aussi condamné. Aussitôt M. de Malesherbes, directeur général de la librairie en France, fit imprimer cet ouvrage, ainsi que la *Nouvelle Héloïse*. En même temps il écrivait de sa propre main à l'auteur « que la profession de foi du vicaire savoyard (espèce de symbole du déisme) était une pièce faite pour avoir partout l'approbation du genre humain. » Une foule d'autres livres également pernicieux circulaient alors dans Paris, et on se les passait de main en main avec toute liberté. Dans une brochure du jour fort recherchée, et qui avait pour titre : *de la Destruction des jésuites*, d'Alembert prédisait l'abolition prochaine de toutes les communautés religieuses, par suite des progrès de l'esprit philosophique. Il y tournait en ridicule l'Église catholique, ses décrets, ses usages, ses ministres. Voltaire, dans sa *Correspondance*, le remercie de ce que, sous prétexte d'attaquer les jésuites et les jansénistes, « sa fronde allait jusqu'à Rome, frapper le nez du pape. » Mieux qu'aucun autre des philosophes et des esprits forts du jour, le grand prêtre des incrédules comprenait toute la portée de la destruction des jésuites. Il voyait ainsi s'accomplir son œuvre de prédilection : la ruine et la dissolution des institutions existantes. « Je suis las, disait-il dans son orgueil à ses adeptes, je suis las de leur entendre répéter que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme, et j'ai envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire. » Joignant en même temps les actes aux paroles, il faisait paraître coup sur coup le *Sermon des Cinquante*, où il attaquait également l'Ancien et le

Nouveau Testament, le *Sermon du rabbin Ak-Ib*, l'*Extrait du testament de Jean Meslier*, *Cinq homélies*, le *Traité sur la tolérance*, le *Dialogue entre un barbare et un mourant*, les *Lettres écrites au jésuite Le Tellier*, en 1714, les *Remarques sur l'Histoire générale, ou Supplément à l'Essai sur les mœurs*, le *Catéchisme de l'honnête homme, ou Dialogue entre un caloyer et un homme de bien*, le *Pyrrhonisme de l'histoire*, les *Questions sur les miracles*, la *Philosophie de l'histoire*, et enfin son fameux *Dictionnaire philosophique*. Dans la plupart de ses ouvrages, il profitait des fautes commises par l'autorité et se servait habilement des faux principes répandus partout pour saper l'édifice religieux jusque dans ses bases. On y trouvait les calomnies, le ridicule et les outrages prodigués avec un esprit infernal à tout ce que le christianisme contient de plus sacré. Ces livres destructeurs circulaient partout avec impunité, et presque sans opposition de la part du pouvoir.

A la vue de ce scandale, le corps du clergé élevait la voix vers le souverain, et lui faisait des représentations incessantes par la bouche des évêques. Mais Voltaire et ses disciples avaient pour eux l'opinion des classes élevées qui couraient aveuglément à leur ruine; ils étaient protégés à la cour par le duc de Praslin, le duc de Richelieu, le duc de Choiseul, madame de Pompadour et les autres grandes influences du jour. De son côté, le parlement, qui tenait rigoureusement dans l'exil l'archevêque de Paris, montrait beaucoup de ménagement pour le père des philosophes.

Comme pour rendre encore plus actives ces causes de la révolution radicale et de la transformation sociale qui se préparaient, des querelles scandaleuses s'élevaient à chaque instant dans la plupart des communautés religieuses de Paris. La congrégation de Saint-Maur, les divers monastères des Capucins, les bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, semblaient se faire à plaisir, de leurs propres mains, de ces blessures profondes qui contribuaient encore au progrès, déjà si

rapide, de l'impiété, et qui ne devaient pas tarder à amener la destruction entière de ces ordres eux-mêmes. En 1765, l'on vit vingt-huit religieux du dernier de ces couvents présenter au parlement une requête contre leur règle ; ils demandaient à être débarrassés de leur habit, et affranchis en même temps de l'office de nuit et de l'observance du maigre. Leur vêtement, disaient-ils, les rendait ridicules et les deux autres points de la règle les empêchaient de se livrer à des travaux utiles. Partout, en France, les ordres religieux vivaient dans le relâchement et se trouvaient dans une véritable décadence.

Quant à l'ordre des jésuites, que sa forte discipline, ses immenses travaux apostoliques, la nature même de sa mission et sa piété sincère avaient toujours préservé des atteintes de la corruption générale, sa destinée, chez les diverses nations de l'Europe, fut ce qu'elle venait d'être en France. Dans toutes les cours, chez toutes les classes élevées, demeuraient triomphantes la dissolution, l'erreur ou l'esprit révolutionnaire. Les ennemis déclarés de ces principes destructeurs devaient y être nécessairement traités en vaincus ; partout ils furent persécutés, spoliés, exilés et même transportés de vive force. Le duc de Choiseul sembla faire de la destruction entière des jésuites une affaire personnelle à laquelle il attachait le plus grand prix. On le vit user de toute l'influence de la cour de France pour obtenir que les diverses maisons royales des Bourbons les bannissent de leurs États. Sous cette pression puissante, ils durent abandonner le royaume d'Espagne, ainsi que les vastes possessions d'Amérique, le Mexique, le Pérou, le Chili, le Paraguay. Les peuplades du nouveau monde, qu'ils avaient initiées à la vie policée et civilisée, en même temps qu'aux vérités de la religion chrétienne, les chérissaient comme leurs pères ; on craignait leur résistance. Mais à l'école des fondateurs elles avaient appris la résignation aux ordres du pouvoir supérieur. Quand elles les virent quitter leurs parages avec cette humilité chrétienne, ce calme et cette

fermeté héroïques qui anoblissent encore le malheur, elles ne firent que témoigner leur douleur poignante par de vives démonstrations. Parmi les souverains des diverses nations de l'Europe chez lesquelles les jésuites avaient longtemps répandu le bienfait de l'instruction avec tant d'autres, Frédéric II, roi hérétique, philosophe et incrédule de la Prusse, et Catherine II, impératrice schismatique de la Russie, furent les seuls qui les conservèrent dans leurs États, comme nécessaires pour l'enseignement des sciences et des belles-lettres.

Le pape Clément XIII les regardait comme les défenseurs les plus fermes de la religion catholique et de l'Église; il n'oublia rien pour leur donner les témoignages les plus empressés du tendre attachement qu'il avait pour eux. Pendant l'attaque, il les avait défendus avec fermeté et persévérance. Durant la persécution et le malheur, il les reçut à bras ouverts dans les États de l'Église, et les y traita comme des amis de cœur. Clément XIV, qui ne tarda pas à lui succéder sur la chaire de saint Pierre, montra d'abord envers eux les mêmes dispositions favorables; mais après quelques années, pressé de tous côtés par les différentes cours de l'Europe, qui avaient pris à cœur leur destruction complète, il finit par céder, et le 21 juillet 1773 il publia un bref par lequel il abolissait l'ordre des jésuites, non en punition de quelque méfait, mais comme mesure politique et pour la paix de la chrétienté. De nos jours, des hommes animés sans doute par de bonnes intentions ont essayé de restaurer cette célèbre société d'après ses bases anciennes. En faisant cette tentative, ils ont oublié que le caractère moral qui distingue notre époque n'est plus la lutte religieuse, ni même philosophique, mais le scepticisme et l'indifférence en matière de religion, dominés par l'amour des jouissances de la vie matérielle, et que, dans cet état de choses, un ordre constitué essentiellement pour la guerre et soumis à la discipline la plus vigoureuse qui ait jamais existé, ne frappera guère que dans le vide et demeurera presque impuissant pour

opérer le bien, faute d'avoir prise sur la société et l'esprit public.

L'arrêt du parlement de Paris, qui avait prononcé, en 1762, l'abolition de l'ordre des jésuites, fut suivi, au commencement de 1763, d'un édit du roi qui soumettait leurs colléges à la juridiction ecclésiastique, pour le spirituel, et à la juridiction civile pour le temporel. Ensuite des lettres patentes vinrent régler l'administration des biens qu'ils avaient possédés.

Sous beaucoup de rapports, la succession des jésuites était lucrative; aussi, quand l'ordre eut été détruit, ses ennemis déclarés ou secrets s'empressèrent-ils de se produire pour en réclamer une part. Le collége Louis-le-Grand fut envahi par l'Université de Paris; elle s'y installa avec son tribunal, sa cour, ses hauts et bas fonctionnaires, et ses employés; elle s'empara également de tout ce que les jésuites avaient acquis dans la capitale, et surtout dans le quartier latin, depuis l'époque de leur établissement à Paris. Le reste de leurs dépouilles fut divisé inégalement entre les universités des provinces, le clergé séculier et les oratoriens. Mais la successiou des jésuites se trouvait aussi difficile à soutenir qu'elle était lucrative à recueillir. La société, expulsée de cent-vingt-quatre colléges, riches et importants pour la plupart, laissait un vide difficile à remplir.

Au point de vue de l'éducation et de l'instruction, le vide était immense. L'université et les oratoriens, héritiers principaux de l'ordre, refusaient de continuer sa méthode. De leur côté, les familles qui avaient pu apprécier la bonté de l'enseignement des Pères, réclamaient vivement contre les changements, et finissaient par retirer leurs enfants. Ces réclamations se firent surtout entendre dans les quarante établissements qui se trouvaient dans le ressort de Paris; et à ce sujet il s'éleva d'interminables discussions au sein des corps municipaux de chaque localité. Pour rappeler les élèves qui fuyaient, les municipalités, partout où elles furent libres, conférent les

colléges abandonnés à des prêtres séculiers qui s'étudièrent à suivre, autant qu'ils le purent, la méthode et les traditions de la société proscrite. Mais ce moyen même demeura impuissant; les élèves s'éloignaient, et il n'en venait pas de nouveaux. Peu à peu l'Université de Paris se vit forcée, faute d'écoliers, de réduire le nombre de ses colléges. Dans l'espace de quelques années, elle en supprima vingt-huit qu'elle réunit au collége Louis-le-Grand; elle s'empara en même temps de leurs revenus, qui s'élevaient ensemble à la somme de 240,000 livres. Dès lors, elle n'eut plus que dix colléges dans la capitale: ceux d'Harcourt, du cardinal Lemoine, de Navarre, de Montaigu, du Plessis, de Lisieux, de la Marche, des Grassins, de Mazarin et le collége Louis-le-Grand.

Après la destruction des jésuites, la décadence des études et l'infériorité de l'éducation furent sensibles, pendant plusieurs années, dans toute la France; les universités et les parlements firent partout les plus grands efforts pour les restaurer. Dans son ardeur à conjurer les périls de la situation nouvelle dont il sentait la grandeur, le parlement de Paris alla jusqu'à faire un appel à tous les parlements et à toutes les universités du royaume, pour obtenir l'exposé d'un système général d'éducation propre à remplacer celui des jésuites. Mais ces divers efforts demeurèrent stériles et ne donnèrent aucun résultat : les mœurs publiques de l'époque résistaient à ces entreprises de la puissance parlementaire ; elles semblaient ne pas se prêter davantage aux essais de l'Université; car après quelques années de doute et d'hésitation, lorsque le besoin impérieux de faire instruire leurs enfants eut forcé les familles à prendre une détermination, elles les confièrent en général aux ordres religieux. Dès lors les bénédictins, les oratoriens, les doctrinaires ou Pères de la doctrine chrétienne, virent augmenter considérablement le nombre de leurs maisons. Juilly, Sorrèze, Pont-Levoy, Senlis, Chartres, Nanterre, aux portes de Paris, et une foule d'autres établissements du même

genre, furent fondés ou prirent un grand développement, et acquirent en même temps une renommée que quelques-uns conservent encore aujourd'hui.

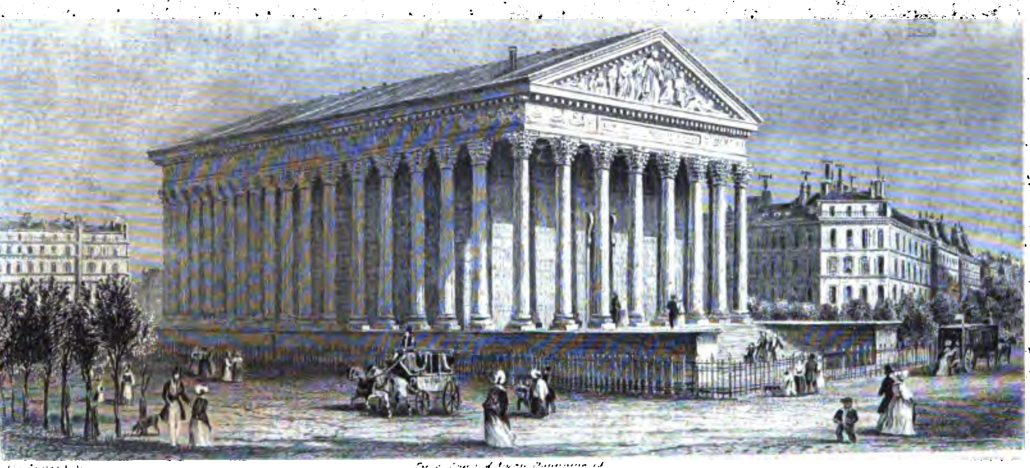
Chaque province, chaque ville avait alors son collége, qui, presque toujours, se trouvait confié aux ordres religieux dont nous venons de parler. Plusieurs de ces établissements étaient tenus par des prêtres séculiers; des professeurs laïques en occupaient quelques-uns. Partout le pouvoir royal respectait leur liberté; il étendait sur tous également sa protection et sa sollicitude. Les corps judiciaires, dans leurs tendances envahissantes, ne montraient pas le même respect que l'autorité royale pour la liberté des colléges et des maisons d'éducation : l'on voyait surtout le parlement de Paris saisir les occasions que lui offrait souvent l'exercice du droit d'enregistrement, pour insinuer dans les actes royaux quelques dispositions tendant à favoriser son immixtion dans les affaires des établissements scolaires. Un édit fort remarquable de 1763 vint régler, dans tous les colléges, la discipline des études, et pourvoir en même temps à l'amélioration et à la conservation de leurs biens; il instituait un bureau de direction composé de membres du clergé, de magistrats, de conseillers municipaux et de notables habitants du lieu, et il lui attribuait la nomination du principal, des professeurs et des régents. En enregistrant cet édit, la cour suprême fit ajouter que les règlements généraux arrêtés par le bureau seraient homologués par les parlements.

Dans le cours de l'année suivante, 1764, des lettres patentes exemptèrent les principaux, les préfets des études, les professeurs et régents, des guet et garde, des corvées, des collectes, et en général de toute charge municipale, et même des charges civiles de la tutelle et de la curatelle; les colléges y étaient aussi déclarés exempts de tous logements ou contributions pour les gens de guerre. Quand ces lettres patentes et l'édit qui les proclamait furent présentés à l'enregistrement, la cour suprême qui, depuis plusieurs années, suivait avec soin

son plan d'éducation nationale, y ajouta une instruction réglementaire pour établir l'uniformité d'administration dans les divers colléges, et recommanda expressément aux bureaux de se conformer, autant que possible, aux usages et méthodes de l'Université de Paris.

Dans cette voie, le parlement était vigoureusement secondé par le corps universitaire de la capitale, qui travaillait avec ardeur, de son côté, à se transformer en Université de France. S'appuyant sur la haute cour, il ne perdait jamais une occasion pour s'avancer vers ce but; il parut faire un pas immense, en établissant dans la faculté des arts soixante places de docteurs agrégés, parmi lesquels on devait choisir exclusivement les régents des colléges de Paris. Ces places se donnaient au concours, et tous les maîtres ès arts des universités du royaume étaient admis à les disputer. Un concours général entre les colléges de la capitale avait été établi en 1744 : un arrêté que le parlement enregistra vint le régler sur de nouvelles bases en 1767, et la première distribution des prix eut lieu le 23 août 1768. Le premier président du parlement, à la tête d'une députation de conseillers, y assista. La présence d'une partie de la cour suprême à cette solennité fut considérée par le corps universitaire comme une faveur signalée; tant étaient grands le pouvoir et l'influence que le parlement de Paris exerçait alors en France.

A l'époque qui nous occupe, la cour de Versailles elle-même semblait s'étudier à gagner l'esprit de la magistrature et du parlement de Paris surtout. Dans le courant de l'année 1763, des lettres patentes établirent une commission composée de membres tirés de son sein, pour chercher les moyens de parvenir à une meilleure administration générale, et pour indiquer les réformes à faire dans les divers services publics. L'inoculation de la petite vérole commençait alors à se répandre; un arrêt du parlement ordonna aux facultés de théologie et de médecine de Paris de donner leur avis sur les avantages



et les inconvénients qui pouvaient en résulter. Provisoirement il défendait de la mettre en pratique dans les villes et faubourgs du ressort de la cour, et enjoignait aux personnes inoculées de ne communiquer avec le public que six semaines après leur guérison. Ce fut encore en 1763 que l'on inaugura la statue équestre de Louis XV, sur la place qui portait alors son nom (aujourd'hui place de la Concorde). En 1754, nous l'avons vu, la première pierre du piédestal de cette statue avait été posée par les officiers du corps municipal. Dans l'année qui suivit, 1764, l'on installa l'Opéra aux Tuileries : la salle qu'il avait occupée jusqu'alors, au Palais-Royal, venait d'être détruite par un violent incendie. L'on s'occupa aussitôt de sa reconstruction; elle ne fut entièrement terminée, toutefois, qu'au commencement de 1770, et jusqu'à cette époque la troupe joua dans le local provisoire qu'on lui avait prêté. Une ordonnance royale de la même année (1764) permit aux militaires invalides, officiers et simples soldats, de demeurer à l'Hôtel, ou de se retirer dans leur pays, avec une solde de retraite proportionnée à leur grade. Le 15 avril de cette année, mourut à Versailles, à l'âge de quarante-deux ans, la fameuse marquise de Pompadour, dame du palais de la reine et maîtresse en titre du roi.

Le calme et l'espèce de trêve qui régnèrent entre la cour et le parlement, pendant les années 1764, 1765, 1766, 1767 et 1768, permirent au gouvernement de prendre quelques bonnes mesures et d'apporter certaines améliorations utiles dans plusieurs branches de l'administration publique, à Paris et en France. En 1764 on établit à Alfort, près de Charenton, une école vétérinaire à l'instar de celle que venait d'instituer à Lyon Bourgelat, commissaire général des haras royaux. La même année le gouvernement porta une attention particulière sur la situation financière des communes, et en particulier sur celle de la ville de Paris. Des lettres patentes du 6 avril ordonnèrent au corps municipal d'envoyer au con-

trôleur général des mémoires détaillés contenant la dénomination et la nature de tous les droits d'octroi et autres, concédés par le roi, les produits de chacun d'eux, justifiés par les trois derniers baux ou par le relevé des dix dernières années, le montant des frais de perception, le nombre et les divers emplois de tous les préposés au mouvement, leurs appointements ainsi que la forme de la perception, les dépenses annuelles faites sur ces revenus, et le motif de chaque dépense, enfin, le montant des sommes qui avaient pu être empruntées sur le produit de ces droits, le denier auquel elles étaient constituées, la somme employée annuellement au remboursement des capitaux, et ce qui en restait encore dû. Le même compte devait être rendu, et avec les mêmes détails, sur les biens patrimoniaux de la ville : on devait y faire connaître les frais de régie, le revenu net, les dépenses qui s'y trouvaient affectées, et produire en même temps tous les titres d'après lesquels la possession de ces biens s'était établie. De pareils mémoires furent demandés à toutes les villes et communautés du royaume. Les renseignements qu'ils fournirent firent connaître que beaucoup d'entre elles étaient obérées. Pour les aider à payer leurs dettes, il fallut les autoriser à vendre une partie de leurs biens.

Des abus, des fautes et des négligences avaient été commises en grand nombre dans toutes les parties de la vaste administration des communes. Afin d'en prévenir le retour, le roi rendit, en 1764, un édit remarquable contenant les principes généraux d'une bonne administration municipale, et comprenant, avec les changements et modifications que le temps rendait nécessaires, l'ensemble des lois et des règlements déjà intervenus sur cette matière importante. Tout ce qui concernait la régie et l'administration des villes devait se régler deux fois par an dans l'assemblée des officiers municipaux ; les notables de chaque localité étaient tenus de se réunir aux mêmes époques pour vérifier la situation financière

de leur commune, présentée par ces officiers. Ils examinaient les registres du receveur et arrêtaient l'état général de la recette et des dépenses, qui comprenait également les dettes actives et passives de la ville. Un double de cet état était ensuite adressé à l'intendant pour être transmis au contrôleur général des finances. Les dépenses à faire dans chaque localité devaient être délibérées par le conseil des notables et fixées, pour chaque ville, par des lettres patentes du roi. Dès cette époque les budgets des communes étaient connus; seulement on ne les renouvelait pas chaque année : le dernier arrêté faisait règle jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné.

L'édit prescrivait un grand nombre d'autres mesures excellentes que les limites de cet ouvrage ne nous permettent pas de rapporter. Si le pouvoir eût été fort et obéi; si, d'un autre côté, les corps municipaux des communes n'avaient pas participé, jusqu'à un certain point, à la faiblesse de l'autorité centrale, et avaient eu en main assez de puissance pour en assurer l'exécution, partout alors la situation financière des villes se serait sensiblement améliorée.

A Paris, ces mesures produisirent des résultats précieux. Dans le déclin de l'autorité royale, qui, depuis la majorité de Louis XV surtout, semblait vivre d'une vie à part et séparée de la nation, la bourgeoisie de cette ville prenait chaque jour une force nouvelle et marchait fièrement à la tête du tiers état de la France : elle sentit combien les nouvelles dispositions de l'édit royal devaient augmenter son pouvoir, en lui confiant le soin de mettre de l'ordre dans le budget municipal, et elle saisit avec empressement cette occasion d'accroître encore son importance personnelle, par l'application qu'elle se hâta d'en faire à l'administration des finances de la ville.

Dans le cours de la même année, 1764, le gouvernement s'occupa aussi des hôpitaux et hospices de Paris; il se fit rendre un compte exact de leurs revenus et de leurs dépenses de toute nature, comme il l'avait fait à l'égard des

communes. On trouva qu'un grand nombre de ces établissements étaient endettés, et l'on prit les mesures nécessaires pour les remettre peu à peu, au moyen d'une bonne administration, dans une meilleure situation financière. L'année suivante, 1765, le parlement fit cesser un usage contre lequel la salubrité publique réclamait depuis longtemps : il défendit, par arrêt, d'inhumer à l'avenir dans les cimetières enfermés dans l'enceinte des villes. Ce fut en 1766 qu'on établit à Paris l'école gratuite de dessin, d'où sortirent depuis une foule d'excellents artistes, et que les réverbères furent généralement substitués aux lanternes pour l'éclairage de la voie publique. L'on venait de découvrir en France des terres propres à fabriquer la porcelaine comme en Chine. Cette année, Lauragais et d'Arcet trouvèrent la composition de la porcelaine dure; avant eux l'on ne faisait que la porcelaine tendre à la manufacture de Sèvres. Un arrêt du conseil, en date du 1er janvier 1767, vint établir une caisse d'escompte à Paris pour y faciliter les opérations du commerce. Cette caisse, régularisée par d'autres arrêts successifs, en 1781 et 1783, devait être supprimée définitivement par la loi du 24 août 1793, qui créa à sa place la banque nationale de France. Les membres du grand conseil au parlement avaient donné depuis quelque temps leur démission, à la suite d'une querelle avec la cour de Versailles; des lettres patentes du mois de janvier 1768 les réintégrèrent dans leurs fonctions : ces lettres leur ordonnaient de rendre gratuitement la justice à l'avenir, ainsi que le faisait déjà le conseil du roi. Un édit de la même époque vint défendre à tout Français de s'engager dans les ordres monastiques et d'y faire profession, avant l'âge de vingt et un ans accomplis pour les hommes, et de dix-huit pour les femmes. Il défendait également d'y recevoir des étrangers non naturalisés. L'on établit cette année une imprimerie au ministère de la guerre, pour l'usage de ce département et de celui de la marine.

L'année suivante, 1769, vit renaître les querelles ordinaires entre le roi et le parlement. Des commissaires royaux venaient de présenter plusieurs édits bursaux à la cour suprême pour y être enregistrés. Un de ces édits créait 4,000,000 de rentes viagères au denier 10 sur une tête, et au denier 8 sur deux, avec la retenue du dixième; un autre continuait jusqu'en 1788 la perception de certains droits établis, en 1743, sur divers objets de consommation dans Paris, ainsi que le prélèvement de 4 sous pour livre, ordonné en 1747, dans la vente d'autres objets déterminés : ces droits devaient cesser en 1782. Le parlement refusa de procéder à l'enregistrement qu'on lui demandait, et arrêta, par deux fois, des remontrances au roi; mais un nouvel ordre de choses allait se produire pour ce grand corps judiciaire.

Tout était sombre en France à cette époque, présent et avenir. Par suite de froids excessifs, du manque de récoltes, et du désordre général qui venait paralyser le commerce en détruisant la confiance, la disette était partout et la famine régnait dans beaucoup d'endroits. A Paris, le pain était très-cher; l'on craignait même qu'il ne vînt à y manquer. Le peuple, irrité, faisait entendre des plaintes incessantes contre le gouvernement et la cour. D'un autre côté, jamais pouvoir souverain n'était encore tombé aussi bas que la royauté à Versailles. Le dauphin venait de mourir, en laissant trois fils, qui devaient tous être rois successivement, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. La reine était morte, madame de Pompadour aussi : alors plus que jamais Louis XV se plongeait dans les tristes débauches de la vie la plus désordonnée. On le voyait appeler publiquement à la cour et déclarer impudemment favorite cette madame Dubarry, qu'il avait cherchée parmi les vils restes de la corruption publique. Cependant les finances se trouvaient dans l'état le plus déplorable, par suite surtout de la guerre désastreuse qu'avait enfin terminée le *pacte de famille*. Un instant on avait espéré que

le duc de Choiseul relèverait les affaires, celles du dehors principalement; mais, comme les vieillards débauchés et égoïstes, Louis XV était pressé de jouir et se montrait plein d'impatience contre tout ce qui venait le préoccuper ou troubler ses plaisirs : aussi l'extrême pénurie du trésor, la misère publique et l'opposition incessante de la magistrature l'irritaient-elles au plus haut point. On le vit prendre tout à coup des partis extrêmes et désespérés pour en finir, à tout prix, avec ces obstacles qui l'exaspéraient. Il se mit à employer les moyens les plus honteux pour se procurer de l'argent, et il eut recours à la violence pour briser les parlements.

Dans cette voie le duc de Choiseul n'était pas l'homme qu'il lui fallait : il fut renvoyé; et, la favorite aidant, le pouvoir tomba aux mains d'un triumvirat composé du duc d'Aiguillon, de l'abbé du Terray et du chancelier Maupeou. De ces trois hommes, le plus remarquable était l'abbé du Terray : il avait passé sa jeunesse au sein du parlement, dissimulant, sous des dehors d'application et d'intégrité, l'ambition qui le dévorait, et l'improbité politique qui allait bientôt soulever contre lui la haine et le dégoût de la France entière. Parvenu à la cour, il jeta le masque et parut ce qu'il était, c'est-à-dire un homme habile, plein de décision et poussant l'effronterie jusqu'au cynisme. Avec l'aide d'un tel ministre, Louis XV ne recula plus devant aucun moyen pour se procurer de l'argent. Il se mit à prendre hardiment sa part dans toutes les concussions, dans tous les pots-de-vin, et en général dans toutes les malversations honteuses des deniers publics qui déshonorent cette triste époque de notre histoire. Il s'était fait donner une charge de fermier général, qu'un prête-nom exploitait à son profit. Bientôt, ne se contentant pas de piller indignement les finances du royaume, il s'assura de gros bénéfices en spéculant sur les grains, dans un temps de disette, et en affamant le peuple. Tout le monde connaît l'infâme spéculation que l'on flétrit

dès lors du nom de *pacte de famine* : ce fut l'abbé du Terray qui la dirigea. Mais ce que le roi et la cour de Versailles attendaient de lui ne s'arrêtait pas là : il avait promis de leur procurer tout l'argent dont ils auraient besoin, et en même temps de remplir le trésor public. A cet effet il proposa hardiment d'augmenter les impôts, de faire rendre gorge aux gros financiers, de mettre la main sur les biens des riches corporations, et de trouver des moyens pour dépouiller les particuliers opulents.

Sur ce terrain, on craignait l'opposition que ne manquerait pas de faire la magistrature aux édits bursaux qu'il fallait rendre. Le chancelier Maupeou fut chargé de tenir en arrêt le parlement, pendant que du Terray opérerait ses brigandages financiers. Sous une mine chétive et une apparence frêle, Maupeou cachait une âme virile et capable d'exécuter de grands desseins. Il avait un coup d'œil sûr, avec l'audace de la pensée et de l'exécution, et il possédait à un degré éminent trois qualités qui mènent loin les ambitieux : la hardiesse, l'obstination et le sang-froid. Connaissant à fond l'esprit de la magistrature parlementaire et l'appui qu'elle trouvait à Paris dans la faveur populaire, il résolut d'en finir avec elle par la violence, et de frapper un grand coup sur le parlement tout entier. Il commença par lui faire porter quelques nouveaux édits bursaux que les chambres, à l'unanimité, refusèrent d'enregistrer; puis vinrent, comme à l'ordinaire, des lettres de jussion et des lits de justice, à la suite desquels les conseillers ne manquèrent pas de donner encore leur démission. C'était là que les attendait Maupeou. Pendant la nuit, deux mousquetaires pénétrant dans le domicile de chaque magistrat, lui présentèrent une lettre de cachet qui lui enjoignait de reprendre ses fonctions, et le sommait de répondre immédiatement *oui* ou *non* à cette injonction. La majeure partie des conseillers demeura ferme, et répondit *non*. Quelques-uns, au nombre de trente environ, se montrèrent effrayés et

consentirent à retirer leurs démissions. Le lendemain, ils se réunirent tous dans la grand'chambre, et le parlement tout entier signa une protestation dans laquelle il disait qu'il persistait à refuser de rendre la justice. Il parut aussitôt une ordonnance royale qui déclarait confisquées et vacantes les charges des présidents et conseillers réfractaires, faisait défense à chacun d'eux de s'immiscer, sous peine de faux, dans les fonctions dont ils demeuraient dépouillés, et leur interdisait de prendre, dans aucun acte, la qualité de présidents ou de conseillers de Sa Majesté en la cour du parlement de Paris. En même temps deux mousquetaires portaient à chacun une lettre de cachet qui l'envoyait en exil dans divers lieux déterminés, et lui ordonnait de partir à l'instant. Ce coup d'État pénétra d'indignation la population parisienne et excita la plus grande fermentation dans tous les quartiers de la ville. Les parents des parlementaires qui partaient pour l'exil, au cœur d'un hiver rigoureux, les procureurs, les avocats, les huissiers, les clercs, tout ce qui tenait de près ou de loin à la robe et à la basoche, la grande et la petite bourgeoisie qui professaient la plus profonde vénération pour les membres du parlement, les jansénistes, les esprits forts, les philosophes, les révolutionnaires, et les gens amis du désordre qui voient toujours avec plaisir la chose publique sortir de son état normal, faisaient entendre de tous côtés des doléances pleines d'amertume et de menaces. Des groupes nombreux se formaient dans la salle des Pas-Perdus et autour du palais; on y tenait des discours séditieux; on y faisait appel aux barricades de la Fronde. Bientôt l'intervention de la force armée devint nécessaire pour dissiper les rassemblements qui commençaient à prendre les proportions d'une émeute dangereuse.

Ainsi débarrassé par l'exil des membres du parlement, Maupeou s'occupa de consolider son coup d'État et de pourvoir à l'administration de la justice. Pour se procurer des magistrats, il s'adressa au grand conseil qui, en 1753, dans des circon-

stances semblables, avait déjà rendu des services de ce genre. Le grand conseil, qu'on appelait aussi conseil du roi, conseil d'État, n'avait pas d'attributions judiciaires; son seul point de contact avec le parlement était le droit qu'il possédait de statuer sur les questions de compétence. Malgré son refus et ses vives instances, il se vit contraint, par la volonté énergique et persévérante du chancelier, à remplir les fonctions de la cour suprême. A peine fut-il installé comme nouveau parlement, qu'on lui fit enregistrer onze édits bursaux inaugurant le régime financier de l'abbé du Terray. Maupeou lui-même vint au palais demander l'enregistrement d'un autre édit dont le but était de diminuer l'étendue du ressort du parlement de Paris, et de créer, en conséquence, six conseils supérieurs, à Arras, à Blois, à Châlons, à Clermont-Ferrand, à Lyon et à Poitiers. Cet édit opérait en même temps dans l'ordre judiciaire certaines réformes qui consistaient à supprimer la vénalité des charges, à rendre gratuite l'administration de la justice, à simplifier les procédures et à faciliter la punition des crimes. La mise à exécution de ces mesures suivit de près l'enregistrement de l'édit qui les prescrivait. Le roi tint à Versailles un lit de justice, entouré de tous ses ministres et des pairs du royaume; le chancelier y lut un discours dans lequel il récapitula tous les griefs du souverain contre son parlement, et annonça que Sa Majesté avait arrêté son anéantissement; il déclara en même temps que le roi, dans sa clémence, voulait bien rembourser le prix de leurs charges aux magistrats qui en faisaient partie. Maupeou fit ensuite lecture de trois nouveaux édits et d'un règlement : les deux premiers cassaient l'ancien parlement, ainsi que la cour des aides; le troisième opérait la transfusion du grand conseil dans le nouveau parlement; le règlement supprimait la vénalité des charges : il portait qu'à l'avenir les places de la magistrature ne seraient plus que des commissions inamovibles. Le roi prit la parole le dernier : il défendit toute

délibération contraire à sa volonté, qu'on venait d'entendre, ainsi que toute représentation en faveur de l'ancien parlement, et il déclara, d'une voix forte et énergique, que sa résolution sur ce point ne changerait jamais.

Le nouveau parlement de Paris, qu'on a appelé le *parlement Maupeou*, se trouva dès lors composé de cinq présidents à mortier et de soixante-dix membres. Les cinq présidents étaient de Sauvigny, premier président, ancien intendant de Paris; le marquis de Nicolaï, autrefois colonel du régiment de ce nom; Leprêtre de Châteaugiron, ancien avocat général au parlement de Bretagne; de La Briche, ancien avocat général au grand conseil, et de La Bourdonnais de la Bretèche. On avait recruté les soixante-dix membres parmi ceux du grand conseil, de la cour des aides, et les avocats de Paris ou de la province. On les répartit en trois chambres, dont une des enquêtes, et la Tournelle. Joly de Fleury, avocat-général près l'ancien parlement, fut nommé procureur général.

Le parlement Maupeou fut accueilli à Paris par l'opposition la plus violente. Les membres du Châtelet cessèrent aussitôt leurs fonctions, et des protestations énergiques s'élevèrent sur tous les points; en même temps l'on dirigea contre chacun des nouveaux magistrats une guerre incessante de pamphlets, de chansons, d'épigrammes et de calomnies qui les rendaient la fable des salons, et avaient pour effet de les déconsidérer entièrement aux yeux des justiciables. De leur côté, les procureurs ne paraissaient plus au palais, et les avocats refusaient catégoriquement de plaider devant le nouveau tribunal. A cette occasion, plusieurs de ces derniers répandaient des brochures où ils attaquaient vigoureusement le principe de la royauté absolue, et parlaient à la nation de ses droits imprescriptibles en matière d'impôts. On en vit qui, préludant dès lors aux tempêtes de la révolution, rassemblaient la foule dans le jardin du Palais-Royal, distribuaient des brochures et tenaient les discours les plus violents contre

le chancelier et contre son parlement. Maupeou se vit contraint de sévir contre un certain nombre des plus ardents. Les membres de la nouvelle cour judiciaire étaient dans la désolation ; ils allaient jusqu'à offrir de se démettre de leurs fonctions; le chancelier se contentait de les exhorter à la patience. Cet homme, qui connaissait à fond la société de son époque, comptait, pour le succès de son entreprise, sur sa volonté énergique et persévérante, sur son adresse personnelle, et surtout sur le bénéfice du temps, qu'il croyait être pour lui. Au milieu même de l'opposition énergique qu'on faisait au nouveau parlement, son œil perçant découvrait des auxiliaires nombreux et puissants dans l'opinion du jour. L'ancien parlement avait pour lui la petite noblesse et la grande bourgeoisie, dont il était le représentant ; mais aussi il avait pour ennemis la haute noblesse, avec laquelle il avait eu souvent des disputes d'étiquette, et, de plus, toute la secte philosophique. En effet, Voltaire et les encyclopédistes ne se méprenaient pas sur l'esprit d'indépendance affiché par le parlement ; ils savaient que ce corps ne faisait la guerre à l'autorité royale que pour augmenter la sienne. Peu satisfaits de la victoire qu'ils avaient aidé les jansénistes à remporter sur les jésuites, ils disaient, en faisant allusion aux magistrats de la cour suprême, qu'*on n'avait échappé aux renards que pour tomber sous la dent des loups.*

Maupeou, sachant qu'il pouvait s'appuyer en toute confiance sur de pareils auxiliaires, se montrait ferme et attendait avec patience ; il pensait, d'un autre côté, que le succès même de son entreprise voulait qu'il ne s'arrêtât pas aux demi-mesures, et qu'il fallait intimider tous ses adversaires en frappant coup sur coup. Le Châtelet avait cessé de rendre la justice ; le chancelier lui imposa une transformation analogue à celle qu'il venait de faire subir au parlement : il réduisit le nombre de ses membres et supprima la vénalité des charges. Tous les parlements de province avaient protesté et refusaient

de reconnaître celui de Paris : ce fut alors leur tour. Le maréchal de Lorges partit pour Besançon, le comte de Périgord pour Toulouse, le maréchal de Richelieu pour Bordeaux, le duc de Fitz-James pour Rennes, le duc d'Harcourt pour Rouen, le comte de Rochechouart pour Aix, le marquis de La Tour-du-Pin pour Dijon. Ils procédèrent tous *manu militari* à la dissolution et à la reconstitution de ces divers parlements. Ces exécutions eurent lieu sans coup férir; quelques compagnies de grenadiers et quelques pièces de canon dans la cour de chaque palais de justice suffirent pour calmer le zèle de ceux qui auraient été tentés de prendre la défense des parlements : l'on avait eu soin, d'ailleurs, de les calomnier dans l'esprit des populations; partout on avait répandu le bruit qu'ils étaient cause du renchérissement des blés, et de la famine qui désolait la France depuis trois ans.

Maupeou eut ensuite recours à l'intimidation pour vaincre la résistance de l'ordre des avocats, et il attaqua par l'intérêt la fermeté que les anciens magistrats parlementaires montraient dans leur exil. Le bruit courut à Paris que si les avocats refusaient encore de plaider après un certain délai fixé, ils seraient déchus du privilége de leur état et déclarés incapables de plaider jamais. En même temps le roi rendit un arrêt portant que les conseillers de l'ancien parlement, propriétaires des offices supprimés, qui n'auraient pas remis leurs titres à une époque déterminée, ne seraient plus admis à la liquidation du prix de leurs charges, et demeureraient déchus du droit de répétition à cet égard. Plusieurs avocats furent émus : leurs cabinets étaient très-fréquentés, et au fond ils se préoccupaient faiblement de la légitimité des juges devant lesquels ils plaidaient. Sous le coup qui les menaçait, ils revinrent peu à peu au palais et y entraînèrent le plus grand nombre des membres de l'ordre. De leur côté, les anciens conseillers qui, dans le premier moment de l'enthousiasme, avaient supporté héroïquement l'exil, la neige, les ouragans

et les privations, ne montrèrent pas le même stoïcisme devant la question d'argent. Peu à peu on les vit revenir à Paris, l'un après l'autre, pour y faire liquider le prix de leurs charges. Ainsi amenés à composition par des motifs d'intérêt, ils faisaient disparaître la sympathie et la considération qui les avaient d'abord entourés. Il est à remarquer qu'après s'être fait rembourser le prix de leurs offices, plusieurs de ces magistrats quittèrent la robe pour l'épée, et achetèrent des régiments de cavalerie.

Avec les avocats et les procureurs les affaires revinrent en foule au nouveau parlement. Pendant les quatre ans qu'il siégea, il eut à juger trois ou quatre des procès les plus retentissants du XVIIIe siècle : la réclamation dirigée contre le comte de Morangiès, la demande en interdiction contre le marquis de Brunoy, et le grand débat élevé entre Beaumarchais et le comte de La Blache. La nouvelle cour de justice se tenait à la dévotion de Maupeou et de son collègue l'abbé du Terray. Sur les réquisitions du premier, elle poursuivait et faisait punir sévèrement les auteurs ou les distributeurs de pamphlets ; elle aidait en même temps le second dans tous les procédés à l'aide desquels il travaillait à rétablir l'équilibre financier. Ces procédés roulaient sur deux grands pivots, la banqueroute et le monopole des grains. Délivré de toute opposition, et libre d'agir sans aucun contrôle, le surintendant des finances ne se donnait même pas la peine de dissimuler l'improbité des moyens qu'il employait. Tout en mettant les fermiers généraux à rançon, il s'emparait par la force des fonds qui étaient déposés chez eux, et soumettait publiquement les dépositaires à des réductions considérables. Il ruinait les rentiers et affamait le peuple non moins ostensiblement. Sans honte et sans pitié, même pour sa propre réputation, il grossissait chaque jour sa fortune personnelle, faisait élever des palais, et vivait dans la débauche. « On ne peut sauver la France, répétait-il, qu'en la saignant ; » et quand les gens ruinés lui disaient : « Mais c'est

prendre l'argent dans nos poches? — Et où voulez-vous que je le prenne ? » répondait-il tranquillement. Le scandale de ces rapines, et surtout le cynisme avec lequel du Terray les opérait, soulevaient l'indignation générale. Beaucoup regrettaient alors l'ancien parlement. Par suite de la disette, du manque de confiance et de la stagnation des affaires commerciales, la bourgeoisie, négociants et rentiers, que d'ailleurs on dépouillait, se trouvait dans une gêne extrême, et montrait l'irritation la plus vive. De leur côté, les nombreuses classes du peuple, en proie à la souffrance et aux douleurs de la misère, rugissaient de colère et tenaient incessamment les discours les plus violents contre le roi, la cour de Versailles et le gouvernement.

Maupeou avait commencé, en 1769, ses attaques contre l'ancien parlement, et l'avait enfin détruit en 1771. Entre ces deux années, l'époque du 30 mai 1770 est restée mémorable dans les annales de la ville de Paris, par suite d'une catastrophe qui fit de nombreuses victimes et vint augmenter encore l'irritation générale du peuple contre le gouvernement de Louis XV. Les fêtes qui eurent lieu ce jour-là, dans la capitale, à l'occasion du mariage de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, avec le dauphin, depuis Louis XVI, y avaient attiré un concours de monde prodigieux. Les curieux accouraient des campagnes et des villes voisines, dans un rayon de quinze kilomètres. La ville fit préparer un feu d'artifice des plus brillants sur la place Louis XV (place de la Concorde); d'un autre côté, les monuments publics et les maisons particulières des quartiers riches devaient contribuer à la splendeur de la fête par une illumination générale d'un genre nouveau. A la fin du feu d'artifice, la foule qui encombrait la place se porta vers les boulevards, pour voir les illuminations. Pendant le même temps, d'autres masses de curieux, débouchant de ce point, se dirigeaient en sens contraire, dans un but pareil, vers la place et les Champs-Élysées, par la rue

Royale. Ces deux courants ne manquèrent pas de produire, au point de jonction, un encombrement et une presse horribles où beaucoup de personnes restèrent étouffées. La police avait négligé de prendre les précautions nécessaires dans ces circonstances. Au moment du plus grand danger, les carrosses se mirent en mouvement au milieu même de la multitude, et vinrent de toutes parts augmenter le désordre. Un fiacre s'abattit rue Royale, et fut à l'instant escaladé par la foule impatiente de gagner au large; il se brisa sous ses pieds : les chevaux furent écrasés, et une foule de personnes renversées sur ces obstacles. D'autres les suivaient en grand nombre et se voyaient aussitôt foulées impitoyablement par des flots qui grossissaient sans cesse. Un if de lampions fut renversé tout à coup sur le même point; cette chute augmenta encore la confusion et vint ajouter de nouvelles victimes à celles qui gisaient déjà amoncelées sous les pieds. Les officiers de la ville avaient présidé à l'ordonnance des fêtes; dans ce désastre, ils firent tous des efforts désespérés pour arrêter le désordre et diminuer le nombre des victimes. Ils parvinrent enfin à ouvrir d'autres issues à la multitude effarée. Le lieutenant de police et le lieutenant criminel, avertis par la rumeur publique, se hâtèrent d'accourir sur les lieux; mais déjà la circulation commençait à se rétablir. Le nombre des personnes qui succombèrent fut de cent trente-deux; il y eut, en outre, trente-six blessés.

La police était alors administrée par M. de Sartines, et les affaires de la ville par M. Bignon, prévôt des marchands. A cette occasion, des plaintes vives et universelles s'élevèrent contre ces deux magistrats. Dans le peuple on allait plus haut, et l'on s'en prenait à la cour de Versailles. Le parlement évoqua l'affaire; il se fit rendre compte des mesures qu'on avait dû prendre pour maintenir le bon ordre et prévenir les accidents. Le lieutenant de police et le prévôt des marchands se renvoyaient réciproquement les torts et les accusations. A la

ville, comme à la cour, chacun d'eux était soutenu par des personnages puissants et de nombreux amis. Un examen approfondi fit connaître à la cour suprême que tout le mal provenait de l'antagonisme perpétuel de ces deux magistrats et des conflits d'attributions qui ne cessaient pas de s'élever entre eux. En conséquence, elle rendit un arrêt qui, dans les fêtes et cérémonies publiques, restreignait l'intervention du prévôt des marchands à la surveillance du seul local de l'Hôtel-de-Ville, et aux précautions à prendre sur les ports de la rivière. Toutes les autres dispositions à faire dans ces cas furent attribuées au lieutenant de police, qui demeura ainsi chargé exclusivement de la direction des fêtes, quant à ce qui concernait la tranquillité, la sûreté et les mesures d'ordre public.

Le 6 août de la même année (1070), les évêques de toute la France, effrayés des dangers imminents qui menaçaient de toutes parts la religion et l'autorité suprême, se réunirent de nouveau en assemblée générale, à Paris. Ils adressèrent aux fidèles du royaume un avertissement solennel sur les malheurs que l'incrédulité allait faire fondre sur l'État; mais presque partout, même à la cour, on traita de chimères leurs prévisions et leurs alarmes. Durant les trois années qui suivirent, et jusqu'à la mort de Louis XV, il n'y eut aucun événement bien remarquable à Paris, si l'on en excepte la destruction des anciens parlements. Au dehors, tout y paraissait tranquille et calme, mais aux yeux de l'observateur éclairé la dissolution générale de l'ancienne société ne cessait pas un instant d'y faire des progrès effrayants : pouvoir royal, grands corps de l'État, corporations religieuses et autres, écrivains, fonctionnaires, magistrats, simples particuliers, tout le monde avait la main à l'œuvre pour l'amener plus promptement. Au milieu de ce désordre des esprits, et dans la confusion universelle des idées, l'on s'aperçut à peine du partage de la Pologne, qui eut lieu en 1773. Une ardeur inexprimable semblait entraîner cette génération tout entière vers des régions inconnues; pres-

que tous les esprits se trouvaient faussés. On appelait généralement la religion *fanatisme* et l'autorité *despotisme*. La rébellion était regardée comme un droit; la révolution se trouvait déjà faite dans les esprits. La force des choses voulait qu'elle se fît bientôt dans l'État.

Louis XV régnait depuis cinquante-neuf ans, et il en avait soixante-quatre, lorsque la mort vint le frapper, le 10 mai 1774, à Versailles, au milieu des débauches. A peine refroidi, son cadavre, qui déjà infectait l'air, fut transporté précipitamment de Versailles à Saint-Denis, et inhumé au milieu des imprécations, des injures et des cris de joie de la population. Le règne de ce prince est l'époque la plus déplorable de notre histoire. Au milieu des souffrances qui suivaient la désastreuse guerre de sept ans, en proie aux douleurs de la famine et à la honte des banqueroutes, sapée par l'athéisme et minée depuis longtemps par le triste spectacle d'une corruption de mœurs effroyable, l'ancienne société française se décomposait dans un désordre moral indicible et une confusion universelle : « Les hommes d'État, dit Chateaubriand, devenaient des hommes de lettres, les gens de lettres des hommes d'État; les grands seigneurs, des banquiers, les fermiers généraux de grands seigneurs. Les modes étaient aussi ridicules que les arts étaient de mauvais goût : on peignait des bergères en paniers dans les salons où les colonels brodaient. Tout était dérangé dans les esprits et dans les mœurs, signe certain d'une révolution prochaine. Les magistrats rougissaient de porter la robe, et tournaient en moquerie la gravité de leurs pères. Les prêtres, en chaire, évitaient le nom de Jésus-Christ, et ne parlaient que du *législateur des chrétiens*; les ministres tombaient les uns sur les autres; le pouvoir glissait de toutes les mains; le suprême bon ton était d'être Anglais à la cour, Prussien à l'armée, tout enfin, excepté Français. Ce que l'on disait, ce que l'on faisait n'était rien qu'une suite d'inconséquences. »

Le vertueux Louis XVI qui, à vingt ans, succédait à son grand-père sur un trône en ruine, semblait apercevoir, dans un avenir prochain, les terribles échéances que lui avait léguées Louis XV pour se conserver le repos. « Mon Dieu, qui nous appelez à régner si jeune, ayez pitié de nous! » s'écriait-il, agenouillé avec Marie-Antoinette devant la porte de la chambre même où le roi venait d'expirer. Si des mœurs pures et simples, si le sentiment du devoir, l'honnêteté des desseins et de la vie, des intentions profondément bienveillantes et humaines, et peu d'ambition personnelle dans le pouvoir, avaient pu seuls opérer régulièrement les grandes réformes que réclamait la situation, il est certain que Louis XVI eût alors préservé la France des malheurs effroyables qui allaient fondre sur elle; mais là où la tête d'un Richelieu et le bras d'un Napoléon eussent été à peine suffisants, le nouveau souverain n'apportait que des vues droites avec un bon vouloir privé de l'énergie de caractère, de l'expérience et de la portée d'esprit nécessaires pour reconstituer l'ordre au milieu de ce chaos. En effet, dans le malaise indéfinissable qui la tourmentait en tout sens, la nation française n'avait pas, à cette époque, un but bien net et bien déterminé qu'elle voulût atteindre, comme en 1649 et en 1688 les Anglais, sous la domination des Stuarts qu'ils répudiaient; comme en 1776 les Américains sous l'oppression du fisc britannique, dont dont ils avaient résolu de se délivrer; elle était lasse de tout ce qui existait; l'état présent des choses, dans sa totalité, la blessait. Une activité inquiète et une ardeur inexprimable pour une nouvelle situation générale s'étaient emparées de tous les esprits; chacun se montrait impatient de la place qui lui était assignée et en voulait une autre; au fond, on ne savait pas trop ce qu'on désirait, et l'on n'était plus susceptible que de mécontentement et d'inquiétude: c'étaient bien là les symptômes de ces crises longues et terribles qu'amènent toujours de longue main l'abandon, la violation et le mépris

des principes fondamentaux de la religion, de la morale et de la saine politique, et que semblent produire immédiatement mille causes et mille circonstances simultanées dont on ne peut se rendre compte.

A l'avénement de Louis XVI le mot de *réforme* était dans toutes les bouches, et l'attente, sinon l'espérance, dans tous les esprits. Chez les hommes d'intelligence qui dirigeaient l'opinion, l'activité humaine abandonnait peu à peu le champ des questions religieuses, de la philosophie générale et des théories métaphysiques sur lequel elle s'était tenue, depuis le commencement du siècle, pour entrer résolument et d'une manière pratique dans celui des sciences politiques et morales, dans le domaine de l'économie politique surtout. L'autorité civile était partout discutée; tout le monde paraissait être à l'œuvre pour recommencer la société humaine. Les premiers actes du nouveau souverain vinrent prouver qu'il se jetait aussi dans cette voie. Il commença par réformer sa maison, et en bannit ces mœurs honteuses qui avaient souillé le dernier règne. Le duc d'Aiguillon donna sa démission, qui fut acceptée. En même temps des lettres de cachet exilèrent Maupeou dans sa terre de Roncherolles, et l'abbé du Terray dans sa terre de la Motte. Une ordonnance remit à la nation le droit de *joyeux avénement*, et donna aux pauvres 200,000 francs, pris sur la cassette particulière du roi. Ces nouvelles furent saluées, à Paris, par des acclamations unanimes. Le peuple se répandit de toutes parts dans la ville, et témoigna sa joie en pendant deux mannequins de paille qui avaient des masques de cire, des habits, des culottes, des chemises, des bas et des souliers. Ce fut au carreau de la justice de Sainte-Geneviève qu'eut lieu cette singulière exécution. L'un des mannequins, ayant un masque couleur de bigarrade, une grande perruque, une simarre, un cordon bleu, portait par devant et par derrière des écriteaux où on lisait *Maupeou, chancelier*. L'autre, ayant un masque haut en couleur et cou-

perosé, portant perruque d'abbé avec cordon bleu, culotte et manteau court, était plus grand que le premier, et avait aussi des écriteaux sur lesquels se trouvaient les mots : *L'abbé Terray, contrôleur général des finances*. Les membres de ces deux mannequins étaient disloqués, comme s'ils venaient d'être roués. Avant de les pendre, on avait essayé de les faire écarteler par quatre ânes. Malgré sa juste application dans la circonstance présente, cette exécution populaire était de sinistre augure; elle signalait l'entrée, toujours fatale, de l'esprit des masses dans le domaine de la politique, et annonçait leur violente irritation contre le pouvoir.

A Versailles, les deux ministres déchus furent remplacés par Turgot et Malesherbes. Turgot, esprit vaste, âme élevée, généreuse et passionnée pour le bien, s'était déjà fait connaître par de bonnes réformes qu'il avait opérées dans son intendance générale de Limoges. Il s'était adonné depuis sa jeunesse à l'étude des sciences économiques et appartenait à l'école dite des *physiocrates*, qui reconnaissait le docteur Quesnay pour son chef. Le grand principe des physiocrates était d'assigner pour but à l'activité humaine l'assujettissement et l'appropriation de la matière, à faire de la substance matérielle le fond et le caractère de la richesse, et à mesurer l'utilité et la valeur du travail par la quantité de matière brute dont le producteur parvenait à se saisir : de là leur axiome fondamental qui attribuait à l'agriculture exclusivement le pouvoir de produire la richesse publique : car, disaient-ils, il est réservé à l'agriculture seule de la faire sortir de la terre et d'en obtenir plus que le travailleur n'en consomme, soit en subsistance, soit en salaire, pendant la durée de sa tâche. Ces doctrines se trouvaient fausses, parce qu'elles étaient exclusives et qu'elles n'envisageaient qu'un point fort restreint dans le vaste domaine des sciences économiques. Turgot voulut les convertir en faits et les mettre en pratique, en les faisant pénétrer dans les conseils du gouvernement. Nous

n'exposerons pas ici ses premiers actes, ses tentatives, ses vues et ses projets dans la voie des réformes de l'État; ils sont aujourd'hui connus de tout le monde et définitivement jugés : nous dirons seulement que sa règle constante fut la justice, et son but unique l'intérêt de la nation. Mais quelque ferme que fût son cœur, et quelque étendue qu'eût son esprit, il ne possédait ni la force, ni la portée, ni même l'autorité nécessaires pour accomplir la tâche redoutable qu'il avait entreprise. Son système était en grande partie faux ou incomplet, et ses bases principales erronées. D'ailleurs, il ne s'agissait plus alors de s'arrêter aux réformes possibles dans la pratique. Les passions étaient déchaînées et l'esprit de l'homme hors de sa voie; c'était une transformation sociale tout entière que l'état général des choses commandait, et elle semblait ne pouvoir s'opérer que par les voies et moyens redoutables que Dieu permet quelquefois pour nous punir et nous instruire : par les révolutions.

Le rappel de l'ancien parlement était une des mesures que l'opinion publique réclamait avec le plus d'énergie, depuis le début du nouveau règne. Sur ce point comme sur bien d'autres, Louis XVI crut devoir lui donner satisfaction, afin de se rendre populaire. Turgot, qui connaissait l'esprit d'opposition et les vues ambitieuses de cette magistrature, s'opposa de tout son pouvoir à son retour : il démontra jusqu'à l'évidence que ce rappel, bien loin de créer un appui, relèverait, au contraire, une barrière redoutable et entraverait toutes les vues du prince. Ses efforts furent inutiles : le 13 novembre 1774 l'ancien parlement de Paris fut reconstitué; Louis XVI lui-même se rendit au palais, entouré d'une escorte militaire imposante. Le nouveau garde des sceaux, Hue de Miromesnil, donna lecture de l'édit qui rétablissait cette ancienne cour de justice; toutefois, on ne lui rendait la vie qu'en restreignant beaucoup l'importance politique qu'elle s'était peu à peu attribuée. Le roi concentrait dans la grand'-

chambre les pouvoirs de l'enregistrement et défendait les assemblées générales de chambres, les cessations et les démissions combinées, le tout sous peine de forfaiture. Cette forfaiture devait être jugée par un tribunal nouveau, nommé *cour plénière*, composé du roi, des princes, des ministres, des pairs et des autres personnes ayant entrée et séance aux lits de justice. Malgré ces restrictions, le parlement se laissa reconstituer sans protester; mais il ne tarda pas à rentrer dans son ancienne voie d'opposition systématique. Il se servit du peu de liberté qu'on lui laissait pour agiter le commencement du règne de Louis XVI et avancer ainsi l'heure de la révolution, dont il fut une des premières victimes.

Pendant tout le temps de son pouvoir, Turgot eut cette cour pour adversaire; on la vit constamment contrarier les vues et les projets de l'intendant général. Se liant d'intérêt avec le lieutenant de police, qui lui était dévoué, avec la noblesse privilégiée et les gros financiers monopoleurs, que les nouvelles réformes blessaient, elle ameutait le peuple à l'occasion d'une disette, excitait les paysans à la révolte autour de la ville, faisait incendier les granges, couler les bateaux de blé, et poussait des bandes tumultueuses de brigands jusque sous les fenêtres du palais de Versailles, où Louis XVI avait la faiblesse de se montrer à elles du haut d'un balcon et de leur promettre une diminution du pain. Timidement soutenu par le roi, Turgot finit par tomber sous les coups répétés des ennemis nombreux que lui avaient faits ses tentatives de réformation générale. D'après ses inspirations, Louis XVI avait fait des changements précieux et pris quelques bonnes mesures : tous les serfs qui se trouvaient encore dans le domaine de la couronne demeuraient affranchis, la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume était établie, les tailles et les impôts étaient réduits, la question judiciaire avait été abolie; on avait rasé à Paris deux prisons détestées du peuple, le Petit-Châtelet et le For-l'Évêque; les corvées,

les maîtrises et jurandes restaient supprimées, et les anciens droits seigneuriaux diminués ; l'on s'occupait activement du soulagement du peuple, en détruisant une foule de priviléges et d'abus, et surtout en répartissant l'impôt d'une manière égale entre tous les Français sans exception, en le faisant peser sur les ordres du clergé et de la noblesse aussi bien que sur les roturiers.

Après Turgot, et jusqu'à l'ouverture de la première assemblée des notables, en 1787, l'on vit passer successivement au pouvoir le banquier genévois Necker, homme probe, mais plus habile administrateur qu'homme d'État ; Calonne, personnage brillant, disert, hardi, mais esprit faux et sophiste ; et enfin l'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, homme de talents médiocres et incapable d'opérer le moindre bien dans la situation redoutable où il avait l'audace de prendre la direction des affaires publiques.

Pendant cette période de temps, tout semblait se préparer sourdement à Paris pour l'ère formidable qui allait s'ouvrir. Il y eut peu d'événements apparents et peu de faits extérieurs dignes d'être mentionnés dans l'histoire de cette ville. Le travail révolutionnaire s'opérait intérieurement et dans les esprits : toutefois, malgré les préoccupations générales de la politique, l'on fit durant cet intervalle plusieurs constructions nouvelles et quelques fondations. En 1774 le roi posa la première pierre de l'amphithéâtre de l'École de chirurgie, rue des Cordeliers (aujourd'hui rue de l'École-de-Médecine). En même temps l'on construisit un hôpital de six lits pour pouvoir traiter, dans cet établissement, les maladies chirurgicales extraordinaires. La même année vit terminer le beau pont de Neuilly, commencé en 1768, d'après les dessins et sous la direction de l'ingénieur Perronet ; on continuait activement les travaux de construction de Sainte-Geneviève (le Panthéon). L'accroissement de la population, dans le nouveau quartier de la Chaussée-d'Antin y fit ouvrir la chapelle de Saint-Louis-d'Antin ;

succursale de Saint-Eustache, et l'on transféra les capucins du faubourg Saint-Jacques dans un couvent qui fut bâti à côté de cette chapelle : c'est là que se trouve aujourd'hui le lycée Bonaparte. On construisit la chapelle Beaujon ou Saint-Nicolas du Roule, ainsi que l'hospice Beaujon, dans la rue du Faubourg-du-Roule. Le 22 mars 1774, quelques jours avant la mort de Louis XV, le duc de la Vrillière avait posé la première pierre du collége royal de France, dont Henri IV avait autrefois jeté les fondements, place Cambray. Pendant trois ou quatre ans on travailla, d'après les dessins de l'architecte Chalgrin, à cet important édifice, qui n'a été entièrement terminé que de nos jours.

L'on créa, durant la même période, plusieurs établissements hospitaliers, tels que l'hospice Necker, qu'institua, en 1778, madame Necker, femme du contrôleur général des finances, dans la rue de Sèvres, n° 3, sur l'emplacement de l'ancien couvent des bénédictins de Notre-Dame-de-Liesse; l'hospice Cochin, appelé d'abord hospice de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et fondé, en 1780, rue du Faubourg-Saint-Jacques, n°s 45 et 47, par le vénérable abbé Cochin, curé de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas; l'hospice de Saint-Merry, établi au cloître Saint-Merry, en 1783, par M. Viennet, curé de cette paroisse; l'hôpital des Vénériens, bâti, en 1782, rue des Capucins, n° 1, sur l'ancien couvent des religieux de ce nom; la maison de Retraite, ou de Santé, créée, en 1781, par les religieux de la Charité, sur la route d'Orléans, près de la barrière d'Enfer; le Mont-de-Piété, fondé d'abord à l'instar des monts-de-piété d'Italie, en faveur de l'Hôpital général, par lettres patentes du 9 décembre 1777, rue des Blancs-Manteaux et rue de Paradis, au Marais. On institua aussi plusieurs écoles, telles que l'École royale des mines, établie rue d'Enfer, n° 34, par un arrêt du conseil, en date du 19 mars 1783; l'École royale de chant et de déclamation, plus connue sous le nom de Conservatoire de musique : elle

fut placée à l'hôtel des Menus-Plaisirs, rue Bergère, n° 22, et rue du Faubourg-Poissonnière ; l'école ou institution des Sourds-Muets, fondée par l'abbé de l'Épée, rue du Faubourg-Saint-Jacques, nos 254, 256 et 258 ; l'école ou institution des Jeunes-Aveugles, fondée d'abord rue Saint-Victor, nos 66 et 68, par l'abbé Valentin Haüy, frère du minéralogiste de ce nom ; l'École de minéralogie docimastique, créée, en 1778, à l'hôtel des Monnaies, en faveur du savant Lesage ; l'École royale des ponts-et-chaussées, qui existait, rue Culture-Sainte-Catherine, depuis 1747, ne prit quelque consistance qu'en 1784, par les soins de son directeur, l'ingénieur Perronet ; l'École de médecine et de chirurgie, rue et place de l'École-de-Médecine, reçut aussi des développements importants. L'on fit pendant ce temps quelques autres essais d'établissements scolaires, tels que l'École de natation, le Bureau académique d'écriture, etc. ; mais ils demeurèrent sans succès et finirent par tomber. L'on établit également diverses associations d'utilité publique, dont quelques-unes sont demeurées ou se sont transformées, comme la Société royale d'agriculture ; la Société de médecine, qui fut remplacée plus tard par l'Académie royale de médecine ; le Société philanthropique ; la Société libre d'émulation pour l'encouragement des métiers et inventions utiles : elle a été reconstituée depuis, sur des bases plus larges, sous le nom de Société d'encouragement pour l'industrie nationale ; la Société de l'Athénée, qui existe encore aujourd'hui, rue de Valois-Palais-Royal, n° 8.

Un édit du 30 avril 1776 vint supprimer les diverses loteries particulières qui existaient alors à Paris ; et n'en conserva que trois, la loterie de France, celles de la Pitié et des Enfants-Trouvés. En 1775 M. de Sartines, lieutenant de police, autorisa douze maisons de jeu dans la capitale, et interdit toutes les autres. Les maîtres de ces tripots étaient tenus de payer un impôt à la police. Malgré la sévérité des ordonnances qui furent rendues à ce sujet, d'autres maisons de jeu ne

tardèrent pas à s'ouvrir dans tous les quartiers, et la funeste passion du jeu y trouva facilement les moyens de se satisfaire. A la même époque l'accroissement incessant de la population rendit nécessaire la création de plusieurs marchés nouveaux, sur divers points de la ville. Les halles centrales, ou des Innocents, reçurent des améliorations importantes; en même temps on établit le marché Beauveau, entre les rues du Faubourg-Saint-Antoine et de Charenton; le marché Sainte-Catherine, sur l'emplacement de l'ancien couvent des chanoines de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers; le marché de Boulainvilliers, entre les rues du Bac et de Beaune; la halle au Poisson en détail, sur l'emplacement de l'ancienne halle aux Blés; la halle à la Marée, à la cour des Miracles; la halle aux Cuirs, rue Mauconseil et rue Française; la halle aux Draps et Toiles, entre les rues de la Poterie et de la Petite-Friperie, sur l'emplacement d'une ancienne halle aux Draps. L'on fit aussi, ou l'on reconstruisit pendant la même période un certain nombre de fontaines publiques, comme la fontaine des Petits-Pères, sur la place de ce nom; la fontaine de la Croix-du-Trahoir, placée à l'angle occidental des rues de l'Arbre-Sec et Saint-Honoré; les diverses fontaines marchandes, où les porteurs d'eau purent prendre, sans peine ni fatigue, et moyennant une somme minime, une eau plus limpide et plus salubre que celle qu'ils allaient auparavant puiser à la Seine même. L'on construisit en même temps les pompes à feu de Chaillot et du Gros-Caillou, destinées à élever l'eau à une hauteur de 36 mètres au-dessus du niveau moyen de la rivière, et à la faire parvenir, au moyen de gros tuyaux de fonte, dans de vastes réservoirs situés sur différents points de la ville. La belle fontaine dite du Marché-des-Innocents se trouvait alors placée à l'angle de la rue aux Fers et Saint-Denis; elle était l'ouvrage de Pierre Lescot, abbé de Clagni, pour l'architecture, et du célèbre Jean Goujon pour les sculptures. Afin de conserver ce monument remar-

quable, avec tous les chefs-d'œuvre qui le constituaient, on le démolit soigneusement et on le transporta pièce à pièce au milieu du marché même où il se trouve aujourd'hui reconstruit.

La passion toujours croissante des Parisiens pour les représentations théâtrales avait fait penser, quelques années avant la mort de Louis XV, à bâtir une nouvelle salle de spectacle destinée à la Comédie française. Un plan présenté par l'architecte Moreau fut d'abord agréé ; mais, après une dépense de 100,000 livres, on l'abandonna et l'on en adopta définitivement un autre dressé par les architectes Wailly et Peyre aîné. Les fondements du nouveau théâtre furent jetés, en 1779, près du Luxembourg, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Condé, que le prince de ce nom céda, à *Monsieur*, depuis Louis XVIII ; Monsieur s'était chargé de faire tous les frais de construction. Le nouveau théâtre s'ouvrit au public le 9 avril 1782, sous le nom de *Théâtre français :* c'est aujourd'hui l'Odéon. Sous Louis XVI, ou pendant les années qui suivirent sa mort jusqu'au commencement du XIXe siècle, il y eut plusieurs autres salles de spectacle ouvertes à Paris : nous en parlerons dans un des chapitres suivants. Nous parlerons également de plusieurs rues qu'on ouvrit ou qu'on élargit dans le même temps, ainsi que d'autres travaux remarquables de construction et d'embellissement qu'on exécuta sur divers points de la ville.

La formation récente de plusieurs quartiers nouveaux, et le grand accroissement de la population faisaient désirer aux officiers du fisc, depuis quelques années, l'adoption de certaines mesures pour assurer la perception régulière des droits de tout genre établis par les règlements, et surtout des droits d'entrée ou d'octroi. En 1782 les fermiers généraux proposèrent à Louis XVI d'entourer tous les faubourgs d'un nouveau mur d'enceinte, dans lequel on ménagerait, par intervalle, des ouvertures ou *barrières* pour l'introduction

exclusive des marchandises et denrées destinées à la consommation de la capitale. Ce projet fut adopté. La ferme générale se chargea d'en faire tous les frais. Sous sa direction, l'architecte Ledoux entreprit cette immense construction, qui fut commencée en 1784, et ne s'acheva qu'après plusieurs années de travaux. Ce nouveau mur d'enceinte continue forme encore aujourd'hui la clôture de Paris : il n'a pas moins de sept lieues de tour. On y avait pratiqué, d'abord, soixante barrières ; mais quatre furent murées plus tard. L'on en compte maintenant cinquante-six, dont les différents noms se trouvent dans tous les *Conducteurs parisiens* ou *Guides de l'étranger à Paris.*

Quant à la population de Paris sous Louis XV et Louis XVI, il est impossible d'en établir le chiffre autrement que d'une manière approximative, les documents authentiques ou officiels manquant complétement pour cet effet : l'abbé d'Expilly la porte vaguement, et en nombres ronds, à 600,000 âmes sous Louis XV ; suivant Buffon, elle était de 658,000 en 1776 ; et suivant Moheau, de 670,000 en 1778. M. Necker l'évaluait, en moyenne, à 660,000 en 1784.

Depuis l'avénement de Louis XVI, en 1774, jusqu'à la première assemblée des notables, 1787, où s'arrête ce chapitre, il y eut à Paris quelques événements intéressants que nous allons consigner ici d'une manière sommaire. En 1774, Lavoisier publia une théorie précieuse sur la calcination des métaux, et en déduisit la composition de l'air atmosphérique. En 1775, un édit créa six offices de receveurs d'impositions pour Paris ; une ordonnance du roi vint fonder une chaire d'hydrodynamique, et dès lors cette science commença à être enseignée dans la capitale ; une autre ordonnance y rétablit les milices suivant leur ancienne dénomination. Ce fut dans les commencements de la même année qu'eut lieu, à Paris et aux environs, l'émeute au sujet du prix des grains, qu'on appela *guerre de la farine*, et qui occasionna un pillage

chez les boulangers de la ville et de la banlieue. Aux mois de janvier et de février de l'année suivante, le froid fut excessif; plusieurs cloches se cassèrent en sonnant, des arbres se fendirent et des personnes moururent gelées. La consommation du bois qui, l'année précédente, n'avait été que de 63,707 voies, s'éleva à 612,805. Le 10 janvier, un grand incendie consuma une partie considérable du Palais-de-Justice; l'on se mit aussitôt à la reconstruire sur les plans de l'architecte Desmaisons. Le premier numéro du *Journal de Paris* parut le 1er janvier de l'année 1777 : les abonnés lui arrivèrent aussitôt en grand nombre, et son succès se trouva assuré dès son apparition. Le 27 janvier 1778, Piccini donna son opéra de *Rolland*, qui fit une vive sensation dans le monde musical de la capitale. Gluck avait déjà opéré, vers la fin de 1774, une révolution dans la musique française par la composition et la mise en scène d'*Iphigénie*. Les amateurs des salons se divisèrent alors en partisans de Gluck, de Piccini et de Rameau; des querelles passionnées s'y élevèrent : toutefois, les troubles qu'elles causèrent ne s'étendirent pas au delà du parterre de l'Opéra et de quelques cercles de la capitale. Dans la même année (1778) le roi signa à Paris la reconnaissance de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, et, à cette occasion, la France se trouva en guerre avec l'Angleterre. Cette année fut encore remarquable par la mort de Voltaire et de J.-J. Rousseau. Diderot et d'Alembert moururent aussi à Paris quatre ou cinq ans plus tard. En 1779, un arrêt du conseil, statuant sur l'administration de la Caisse d'escompte, en détermina le nombre des actions, et le fixa à quatre mille, formant ensemble un capital de 12,000,000, dont la Caisse put dès lors disposer.

Le clergé de France, réuni en assemblée générale à Paris, en 1775, avait réitéré ses avertissements aux fidèles sur les avantages de la religion et les effets pernicieux de l'incrédulité; il leur avait exposé les bienfaits que la foi procure et que

l'impiété ravit, c'est-à-dire le repos de l'esprit humain dans la connaissance de la vérité, le sentiment intérieur de la vertu, le frein du vice et le remords du crime, la rémission des péchés, la consolation dans les maux, l'espérance de l'immortalité, et l'ordre public dans la société civile. Le 20 juillet 1780, les mêmes évêques présentèrent au roi, au nom de tout le clergé français, un mémoire chaleureux sur les intérêts de la religion et de l'Église ; ils disaient qu'il fallait se hâter de sortir enfin du funeste assoupissement où l'on semblait plongé, sur les progrès incessants de l'irréligion. « Encore quelques années de silence, disaient les prélats, et l'ébranlement, devenu général, ne laissera plus apercevoir que des débris et des ruines. » Ils se plaignaient que l'autorité allât jusqu'à refuser au clergé ses anciennes et canoniques réunions, tandis qu'elle favorisait l'établissement de sociétés de tous les genres; mais la voix des évêques demeurait étouffée par les principes du philosophisme qui fermentaient dans les esprits; partout on embrassait avec ardeur les nouveautés, et l'on rejetait ce qui était ancien, comme faux et absurde.

En 1781, Necker, qui était alors à la tête des finances, porta à la connaissance du public le premier compte rendu des revenus et des dépenses; il y présentait l'état réel des finances de la France : cette mesure était un progrès pour la science financière ; elle établissait l'ordre et le contrôle public, mais pas encore, toutefois, la suppression des dépenses stériles, la réforme des abus et l'économie générale. Pour le moment elle demeura inutile et n'apporta aucune amélioration à la triste situation où l'État se trouvait sous le rapport des finances. Dans la même année un incendie détruisit de nouveau la salle de l'Opéra, au Palais-Royal; l'on en construisit aussitôt une provisoire près de la porte Saint-Martin. La guerre avec l'Angleterre, qui durait depuis 1778, cessa en 1782, et la paix entre ces deux grands États fut signée à Paris. L'invention des aérostats, par Montgolfier, date de l'année suivante, 1783;

la première ascension fut exécutée le 21 novembre, au château royal de la Muette, par Pilâtre de Rozier et d'Arlandes. Après s'être élevés à mille mètres et en avoir parcouru dix mille en vingt-cinq minutes, ils descendirent sans accident dans la plaine de Montrouge. Les autres inventions faites depuis le commencement du XVIIIe siècle jusqu'à cette époque, étaient le paratonnerre, le galvanisme, les automates et les mécaniques ou machines organisées, l'analyse de l'eau de la mer et les procédés propres à la rendre potable, l'inoculation de la petite vérole, la vaccine, l'éducation des sourds-muets, l'enseignement mutuel, et enfin l'établissement général des restaurants à Paris. En 1785, Berthollet enrichit la chimie d'une théorie sur l'acide muriatique oxygéné. La même année un arrêt du conseil permit aux fabricants étrangers de s'établir en France. L'on commença, en 1786, à travailler à la construction du pont Louis XVI (aujourd'hui pont de la Concorde). Cette année, le duc d'Orléans fit achever les galeries et bâtiments qui entourent le jardin du Palais-Royal; ces constructions, vues avec peine des Parisiens, commencèrent à dépopulariser ce prince. A la même époque on supprima les cimetières ainsi que les fours à chaux qui se trouvaient dans l'enceinte de la ville. Ce fut en 1786 également qu'eut lieu la scandaleuse escroquerie du collier de la reine; elle est trop connue de tout le monde pour que nous la rapportions ici. Cette malheureuse affaire, qui occupa pendant quelques mois les oisifs de la capitale, ne doit être mentionnée dans l'histoire que parce qu'elle compromit le cardinal de Rohan, et fit perdre à la cour de Versailles, à la reine surtout, beaucoup de sa considération.

A l'époque du XVIIIe siècle où nous nous trouvons dans cet ouvrage, l'horizon était des plus sombres, et le désordre général de la société semblait être parvenu à son plus haut degré. Sous le rapport de la religion, ce n'était pas en France seulement, mais dans le monde entier, que l'Église catholique

montrait les marques des profondes blessures qu'elle avait reçues de toutes parts; jamais les attaques dirigées contre elle n'avaient paru plus formidables; partout l'erreur, l'impiété et la dissolution paraissaient prévaloir : au Japon, en Corée, en Chine, dans l'Inde, l'idolâtrie; chez les Turcs et les Arabes, le mahométisme; chez les Grecs et les Russes, le schisme de Photius; dans une partie de l'Allemagne, dans la Scandinavie et en Angleterre, l'hérésie de Luther et de Calvin; au midi de l'Europe, l'hérésie de Jansénius et l'incrédulité philosophique pervertissaient plus ou moins une partie du clergé, ainsi que les peuples de France, d'Espagne, de Portugal et même d'Italie. Tous les souverains catholiques étaient en hostilité avec le souverain pontife, et le contraignaient à supprimer les vaillants défenseurs du catholicisme, les jésuites. Les autres congrégations religieuses étaient tombées presque toutes dans un relâchement incurable. Le bras séculier de l'Église, l'empereur apostolique, commençait la guerre contre elle par des innovations schismatiques et révolutionnaires. Les parlements et les corps judiciaires de France se faisaient une gloire de persécuter les évêques et les prêtres fidèles, pour favoriser les impies et les hérétiques. L'incrédulité moderne, la fausse sagesse, sous le nom de philosophie, prévalaient dans les cours des souverains, et se tenaient par là d'autant plus assurées de prévaloir contre l'Église, qu'elles la voyaient abandonnée de tous, attaquée par tous. C'est ainsi que Dieu, voulant purifier son Église, régénérer la France, ainsi que d'autres peuples de l'Europe, et confondre la fausse sagesse des hommes qui les égarait, permettait, pour quelque temps, que les méchants prissent le dessus, et que les passions déchaînées opérassent l'œuvre du mal.

Sous le rapport de l'état civil et politique de la société et de l'autorité gouvernementale, le désordre général n'était pas moins grand en France : le pouvoir royal s'y trouvait réduit à l'impuissance; le gouvernement, méprisé de tous,

n'était plus qu'une ombre; les fonctionnaires qui le formaient étaient presque tous corrompus et sans convictions; la noblesse et les hauts rangs de la bourgeoisie vivaient dans la dissolution; toutes les classes indistinctement s'agitaient dans le vague et l'inquiétude, et s'entremêlaient sans cesse dans une attente pleine d'anxiété, d'impatience et d'anarchie; l'État se trouvait dans une extrême pénurie financière et n'avait plus de crédit pour combler le déficit qui l'écrasait. Ce fut surtout pour aviser au moyen de se créer des ressources sans avoir recours aux parlements ou aux états généraux, que Calonne, alors à la tête des finances, convoqua la première assemblée des notables; l'ouverture s'en fit à Versailles le 2 février 1787.

MONUMENTS
ÉDIFICES
INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS
FONDÉS A PARIS
DEPUIS HENRI IV JUSQU'A LOUIS XVI.

MONUMENTS, INSTITUTIONS ET ÉDIFICES
Fondés sous Henri IV.

COUVENT DE PICPUS.

Ce couvent, situé rue Picpus, n° 15, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, fut fondé, vers l'an 1600, par le Père Vincent Mussart, Parisien. Il y établit des religieux des deux sexes qu'il avait réformés quelques années auparavant, et qui prirent le nom de *Pénitents réformés du tiers ordre de Saint-François*. Dans le peuple, on appelait cette maison *Couvent de Picpus*, du nom du village où elle se trouvait. Les capucins de la rue Saint-Honoré, et après eux les jésuites, y avaient établi leur première demeure; mais ils l'avaient bientôt abandonnée. On n'y voyait d'abord qu'une petite chapelle, construite en 1573 pour les capucins. En 1611, les religieux réformés du tiers ordre y bâtirent une église plus vaste, dont Louis XIII posa la première pierre. Dès lors, cette maison eut le titre de fondation royale. L'église n'offrait rien de remarquable et ne renfermait aucune œuvre de peinture ou de

sculpture importante; l'on voyait même dans la nef plusieurs confessionaux chargés de sculptures d'assez mauvais goût; elle contenait cependant les tombeaux de plusieurs personnages célèbres. Les bâtiments du couvent étaient vastes et bien construits. Les curieux visitaient le réfectoire, dont le fond était décoré d'un grand tableau, chef-d'œuvre de Lebrun: *le Serpent d'airain dans le désert*. Les trois autres faces se trouvaient ornées de statues représentant les fondateurs des différents ordres religieux. L'enclos et le jardin étaient spacieux : on y voyait une grotte formée de rocailles et de coquilles, et décorée d'une statue remarquable de Notre-Dame de Pitié, ouvrage du Frère Blaise. La bibliothèque était fort belle; le Père Héliot, religieux de ce couvent, et le cardinal du Perron, l'avaient beaucoup augmentée. Ce dernier l'avait enrichie d'une partie des livres de sa maison de Bagnolet. Le couvent de Picpus, qui contenait encore soixante religieux au commencement de la révolution, fut supprimé en 1790, et devint dès lors une propriété particulière.

COUVENT DES RÉCOLLETS.

Ce couvent était situé au coin des rues des Récollets et du Faubourg-Saint-Martin. Il fut fondé, en 1603, par un bourgeois de Paris, Jacques Costar, et sa femme, Anne Gosselin, qui firent don d'une maison à des religieux cordeliers de l'ordre de Saint-François appelés récollets (*recollecti*, recueillis). Cet établissement fut d'abord petit et pauvre; mais bientôt, grâce aux libéralités successives de Henri IV, de Marie de Médicis et de plusieurs personnages considérables, des bâtiments plus vastes s'y élevèrent, et une belle église, dont la reine elle-même posa la première pierre, vint y remplacer la chapelle primitive. La partie la plus remarquable de cette maison était la bibliothèque : les livres y étaient nombreux et bien choisis. L'église contenait plusieurs tombeaux d'une belle

sculpture. Les récollets ayant été supprimés en 1790, avec les autres ordres religieux, les bâtiments de leur maison furent convertis en un *hospice des Incurables*.

COUVENT DES PETITS-AUGUSTINS.

Ce couvent était situé rue des Petits-Augustins, n° 16. Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, le fonda en 1605, pour accomplir un vœu qu'elle avait fait dans un danger auquel elle échappa, à Urson, en Auvergne. A cet effet, elle accorda à l'ordre des augustins déchaussés 6,000 livres de rente perpétuelle, avec une maison contiguë à son hôtel, rue de Seine. Ce couvent prit le nom d'*Autel de Jacob*; la fondatrice y fit construire une chapelle qu'elle appela *chapelle des Louanges*. Nuit et jour, et sans discontinuer, quatorze religieux devaient y chanter, deux à deux, des hymnes et des cantiques *sur les airs qui seraient composés par ordre de Marguerite*. Plus tard, cette princesse inconstante renvoya les augustins déchaussés, et les remplaça par des augustins de la réforme de Bourges. On les nomma petits augustins, pour les distinguer des grands augustins, établis également à Paris. Après la mort de Marguerite, ces religieux voulurent élever une église et reconstruire les bâtiments du couvent. La pieuse libéralité des fidèles vint à leur secours. En 1617, la reine Anne d'Autriche posa la première pierre de la nouvelle église, qui fut terminée dans l'espace de deux ans, et dédiée sous l'invocation de saint Nicolas de Tolentin. Elle était vaste, mais son architecture n'avait rien de remarquable. Le grand autel et la voûte du chœur furent richement décorés, en 1726, aux frais de l'abbé de Pontas, sous-pénitencier de l'Église de Paris. Plusieurs hommes remarquables y furent ensevelis. Le cloître était fort beau : on y voyait des tableaux et des sculptures d'artistes distingués. La bibliothèque, qui contenait huit mille volumes, avait été enrichie par Gilbert Manguin, prési-

dent de la cour des Monnaies. Les petits-augustins furent supprimés, avec les autres couvents, en 1790; l'année suivante, on choisit leurs bâtiments pour y placer le *Musée des monuments français*, sous la direction de M. Alexandre Lenoir.

COUVENT DES CAPUCINES.

Ce couvent était situé, d'abord rue Saint-Honoré, et en dernier lieu rue Neuve-des-Capucines, près de la place Vendôme. Il fut fondé en 1604, en face de celui des capucins, rue Saint-Honoré, par Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, laquelle acheta pour cet effet l'hôtel du Perron, avec 60,000 livres laissées par sa sœur, Louise de Lorraine, veuve de Henri III. Louis XIV, voulant former la place Vendôme, en 1686, ordonna la démolition du couvent des Capucines et en fit bâtir un autre, à l'endroit où se joignent les rues Neuve-des-Petits-Champs et Neuve-des-Capucines. On y transféra les religieuses le 26 juillet de la même année. Les bâtiments, qui coûtaient près d'un million au roi, étaient beaux et commodes : les travaux de construction de l'église, mal dirigés, furent recommencés plusieurs fois. Le portail et la façade, assez remarquables, servaient de perspective à l'une des ouvertures de la place Vendôme, alors place Louis-le-Grand. Cette église renfermait les sépultures de plusieurs personnages célèbres : celles de Louvois, de Louise de Lorraine, de madame de Pompadour, du duc de Créqui, etc., etc.; elle possédait des sculptures de Girardon, ainsi que des tableaux précieux parmi lesquels on distinguait une belle *Descente de croix* de Jouvenet. Le couvent des Capucines fut supprimé en 1790. Un peu plus tard on affecta ses bâtiments à la fabrication des assignats; les jardins devinrent une promenade publique, où s'établirent successivement un théâtre d'enfants, le cirque de Franconi et le premier Panorama. On démolit le

couvent tout entier en 1806; et sur une partie de la place qu'il occupait on ouvrit la rue de la Paix, appelée d'abord rue Napoléon.

HÔPITAL DE LA CHARITÉ, AUTREFOIS MAISON DES FRÈRES DE LA CHARITÉ.

Cet établissement hospitalier se trouve situé rue des Saints-Pères et rue Jacob; il fut fondé par cinq religieux de la congrégation de Jean-de-Dieu, instituée pour secourir les pauvres malades. Ces religieux avaient été d'abord placés, en 1601, par Marie de Médicis, dans une maison du faubourg Saint-Germain, dont Marguerite de Valois les fit sortir pour la donner aux petits augustins. Ils allèrent s'établir rue des Saints-Pères, près de la chapelle Saint-Pierre, dont ils ne tardèrent pas à devenir propriétaires. La reconstruction de cette chapelle fut entreprise en 1613; mais les travaux, souvent interrompus, marchèrent fort lentement, et on ne la termina qu'en 1733. Les Frères de la Charité acquirent successivement la courtille et le clos des vignes de Saint-Germain-des-Prés, qui s'étendaient depuis les bâtiments de la Charité jusqu'aux rues de l'Égout et de Saint-Benoît, et comprenaient tout l'emplacement de la rue Taranne. Le nombre de ces religieux s'était accru peu à peu; le zèle et la charité admirables avec laquelle ils soignaient les pauvres malades leur en attiraient un grand nombre. Ils recevaient tous les hommes indistinctement, pourvu que leurs maladies ne fussent ni contagieuses ni vénériennes. Aussi, les libéralités des personnes riches ne leur firent pas défaut, et ils purent non-seulement faire les acquisitions de terrain dont nous venons de parler, mais encore agrandir considérablement les bâtiments de leur hôpital. Ils administrèrent cette maison jusqu'au commencement de la révolution. En 1774, on y comptait, suivant Jaillot, cent quatre-vingt-dix-neuf lits pour les hommes; les femmes n'y étaient pas admises.

Il y en a aujourd'hui cent cinquante pour les hommes et cent pour les femmes. L'entrée a été reconstruite en partie du côté de la rue Jacob; elle forme une façade d'une ordonnance simple mais convenable : la grande porte à plein cintre, placée au milieu de deux petites portes latérales, est surmontée d'un fronton triangulaire dans lequel on a sculpté le pélican déchirant ses entrailles pour nourrir ses petits. Une espèce de galerie raccorde ce motif avec le pavillon d'angle mitoyen aux maisons de la rue Jacob. L'autre côté de la façade, rejoignant le coin de la rue des Saints-Pères, se trouve encore occupé par des boutiques. L'on doit présumer que la commission départementale attend l'expiration des baux pour compléter la façade de ce côté.

Avant la révolution, l'église des Frères de la Charité était ornée de plusieurs morceaux remarquables de peinture et de sculpture, de Pierre Cazes, de Louis Galloche, de Claude Hallé, de Jouvenet, de Restout, de Lepautre, etc., etc. Toutes les salles étaient décorées de tableaux. Dans la salle Saint-Louis, on voyait le saint roi pansant un malade. Au milieu d'une des chapelles de l'église se trouvait un tombeau servant de piédestal à la statue de Claude Bernard, dit le *pauvre prêtre*, qui n'avait pas cessé un instant pendant toute sa vie de secourir les malheureux. Cette statue, bien exécutée en terre cuite, par Antoine Benoît, était d'une ressemblance frappante. Elle fut perdue pendant la révolution.

HÔPITAL SAINT-LOUIS.

Cet établissement est situé rue du Carême-Prenant, près du n° 22, et rue de l'Hôpital-Saint-Louis, n° 2. La peste qui désola Paris, en 1606 et 1607, encombra l'Hôtel-Dieu de malades et fit sentir la nécessité d'avoir un hôpital spécial pour les pestiférés. L'on proposa d'abord celui du faubourg Saint-Marceau; mais il se trouva bientôt trop petit, et l'on résolut d'en con-

struire un nouveau sur un emplacement bien situé, entre les faubourgs du Temple et Saint-Martin. Telle fut l'origine de l'hôpital Saint-Louis. Henri IV lui-même lui donna ce nom, et en posa la première pierre, le 13 juillet 1607. On employa quatre ans et demi à le construire; dans le même temps l'on travaillait à améliorer celui du faubourg Saint-Marceau; les divers travaux de construction, d'amélioration et d'ameublement de ces deux établissements coûtèrent 795,000 livres. L'hôpital Saint-Louis fut d'un grand secours en 1619, lorsque la capitale se vit de nouveau affligée de la peste. La rigueur de l'hiver de 1709 et la misère qu'elle occasionna firent paraître diverses maladies dans Paris, et principalement le scorbut. L'on envoya à l'hôpital Saint-Louis ceux des hommes du peuple qui en furent attaqués. Bientôt leur nombre devint si considérable que l'autorité dut augmenter les bâtiments de cet hôpital. L'on répara en même temps les anciens. Depuis 1619, Saint-Louis a toujours été en activité. Sa situation si saine et si heureuse lui a fait prendre peu à peu une extension extraordinaire. En 1787, on n'y comptait que trois cents lits; ce nombre est aujourd'hui quadruplé. On y soigne principalement les maladies chroniques cutanées et les affections vénériennes. Sept cents lits sont affectés aux galeux, quatre cents pour les hommes et trois cents pour les femmes. Les blessés, les malades affligés d'ulcères, de dartres et de cancers y ont deux cents lits; deux cents autres sont réservés aux scrofuleux, aux teigneux et aux fiévreux. Saint-Louis se trouve aujourd'hui un des établissements hospitaliers les plus importants de la capitale.

HÔPITAL DE LA SANTÉ OU DE SAINTE-ANNE.

Cet hôpital était situé au delà de la barrière de la Santé. Il fut fondé en 1607, à la même occasion que l'hôpital Saint-Louis, c'est-à-dire pour y recevoir les personnes que la peste

frappait alors en grand nombre dans la capitale. On l'établit, par l'ordre de Henri IV lui-même, à la place d'un petit hôpital formé avec quelques maisons particulières, douze ans auparavant, dans les rues des Vignes et de l'Arbalète. Il fut appelé *maison de Santé* et donné à l'Hôtel-Dieu, qui s'en servit longtemps comme d'un lieu de convalescence. En 1651, la reine Anne d'Autriche acheta cet établissement et les terrains contigus aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu. Elle en employa une partie pour agrandir l'enclos du Val-de-Grâce, et donna le reste aux filles de la Providence. Toutefois, ne voulant pas supprimer un établissement hospitalier dont une triste expérience avait souvent démontré la nécessité, elle construisit un nouvel hôpital de la Santé sur un emplacement qu'elle acheta au bout du chemin de Gentilly (aujourd'hui rue de la Santé). On lui donna le nom de Sainte-Anne, en l'honneur de sa fondatrice, et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu en prirent possession. Il servit d'abord pour certaines maladies contagieuses exclusivement; plus tard on y envoya les convalescents. Cet hôpital se trouve aujourd'hui abandonné. Ses bâtiments et son enclos forment une ferme dont l'Hôtel-Dieu est propriétaire.

PLACE ROYALE.

Cette place commence rue Royale, près la rue Saint-Antoine, et finit rue de la Chaussée-des-Minimes. Elle fut commencée en 1604, par Henri IV, et achevée en 1612, sur l'emplacement de la cour intérieure de l'hôtel des Tournelles. Depuis l'année 1564, époque où le vieux palais avait été démoli, cette cour servait de marché aux chevaux. Henri IV voulut d'abord y établir une manufacture d'étoffes de soie, d'or et d'argent, et y plaça deux cents ouvriers. Les entrepreneurs se trouvant logés peu commodément, y élevèrent un grand pavillon, ce qui donna au roi l'idée de construire une place publique en cet en-

droit. Il fit bâtir à ses frais un des quatre côtés et vendit à bas prix l'emplacement des trois autres, à la charge par les acquéreurs d'y faire des pavillons conformes aux dessins qu'on leur donna. En même temps il perça quatre rues aboutissant à cette place : les rues Royale, de la Chaussée-des-Minimes, du Pas-de-la-Mule et de l'Écharpe. La place Royale présente un carré très-régulier ; deux de ses faces sont décorées de neuf pavillons et les deux autres de huit seulement, parce que l'extrémité de la rue de l'Écharpe est à découvert, ainsi que le côté de la rue du Pas-de-la-Mule qui lui est opposé. Les maisons qui la bordent, toutes semblables entre elles, ont des combles très-élevés et sont bâties avec des briques recouvertes, dans les interstices, d'une couche saillante de mortier, à la façon des constructions de l'Italie et du midi de la France. Sous les bâtiments, au rez-de-chaussée, règne une galerie qui entoure la place et demeure ouverte au public. Chaque côté présente cent quarante et un mètres de longueur. Le milieu est occupé par un grand préau carré fermé de grilles. Cette place, aujourd'hui si solitaire et si triste, fut, pendant plus d'un siècle, à partir de 1615, le séjour de la mode et le rendez-vous du beau monde. C'est là que se réunissaient les seigneurs galants, les femmes élégantes et les beaux esprits de l'époque. En 1612, Marie de Médicis y donna un magnifique carrousel pour célébrer son alliance avec l'Espagne. En 1627, Bouteville y eut le fameux duel qui l'envoya à l'échafaud. Le cardinal de Richelieu y fit placer, en 1639, la statue équestre qu'il éleva à Louis XIII. Le quartier Saint-Antoine était alors habité par les personnages considérables de la cour et de la magistrature, aussi la place Royale se trouvait-elle formée d'une suite de belles résidences et d'hôtels magnifiques, comme les hôtels de Guéménée, de Nicolaï ou de Chaunes, de Breteuil, etc., etc. C'est là que demeurait madame de Sévigné, pour laquelle on regrette que l'édilité parisienne n'ait pas eu un souvenir. Le cardinal de Richelieu occupa quelque temps l'hôtel qui porte

le n° 21. En 1792, on abattit la statue de Louis XIII, et la place fut appelée successivement place des *Fédérés*, de l'*Indivisibilité* et des *Vosges*. Elle reprit son nom en 1814 ; Dupaty et Cortot y élevèrent, par ordre de Louis XVIII, la nouvelle statue en marbre de Louis XIII que l'on voit aujourd'hui. La place Royale a conservé ses pavillons élégants et ses hôtels de belle apparence ; mais, abandonnée depuis longtemps de la noblesse et de la magistrature, elle ne voit guère maintenant, au lieu des *raffinés* et des *beaux* du XVIIe siècle, que les paisibles rentiers du Marais, les vieilles gens et les marchands retirés du commerce.

PYRAMIDE DE JEAN CHATEL.

Cette pyramide était située en face du Palais-de-Justice, sur la partie méridionale de la place circulaire qui précède l'entrée de l'édifice. On l'éleva sur l'emplacement de la maison de Pierre Châtel, à la suite de la tentative d'assassinat de son fils Jean Châtel, sur la personne de Henri IV. Ce monument présentait un grand piédestal quadrangulaire élevé au-dessus de trois gradins. L'on voyait aux angles quatre statues allégoriques représentant les quatre vertus cardinales. Un obélisque, terminé par une croix fleuronnée, surmontait ce monument qui avait dans son ensemble six mètres soixante-dix centimètres d'élévation. Chacune des faces du piédestal était ornée de deux pilastres ioniques cannelés, de deux frontons triangulaires et d'un attique surmonté de quatre autres frontons représentant les armes de France et de Navarre. Entre les pilastres se trouvait une table de marbre couverte d'inscriptions. Ce monument subsista jusqu'en 1603, époque où le Père Cotton, confesseur du roi, obtint qu'il fût détruit. A sa place, François Miron fit construire une fontaine qui a été transférée depuis dans la cour du palais.

MAISON DE LA SAVONNERIE OU MANUFACTURE DE TAPIS (FAÇON DE PERSE).

Cette manufacture royale était située quai de Billy, n° 30, sur un emplacement où avait existé auparavant une fabrique de savon. Henri IV l'établit en 1604, et en donna la direction à Pierre Dupont, qui en avait fait le plan. Les tapis sortis de cette fabrique rivalisaient avec ceux des Gobelins. Par la suite cet établissement fut presque abandonné jusqu'en 1713, époque où le duc d'Antin, surintendant, répara ses bâtiments endommagés, et lui fit reprendre toute son activité. On y voyait une chapelle fondée, en 1615, par Marie de Médicis, sous l'invocation de saint Nicolas. La manufacture de la Savonnerie s'est maintenue constamment dans un état prospère jusqu'au moment où on l'a réunie aux Gobelins; ce qui a eu lieu en 1828. Une partie des bâtiments qu'elle occupait a été remplacée par de nouvelles constructions affectées à l'administration des subsistances militaires.

PONT-NEUF.

Ce pont traverse les deux bras de la Seine, à la pointe de l'île du Palais, et joint les quais de la Mégisserie et de l'École aux quais de la Monnaie et des Grands-Augustins. Les habitants de Paris en réclamaient depuis longtemps la construction, lorsque Androuet du Cerceau le commença par les ordres de Henri III. Le 31 mai 1578, ce prince en posa la première pierre, et dans la même année l'on vit s'élever quatre piles entre la Cité et le quai des Augustins. Mais presque aussitôt les guerres civiles firent suspendre les travaux; ils furent repris en 1602, par l'ordre de Henri IV, sous la direction de Charles Marchand, et on les poussa si vivement, qu'en 1607, le pont nouveau fut livré à la circulation. On l'appela *Pont-*

Neuf, nom qu'il a toujours conservé. Sa partie méridionale, jetée sur le petit bras de la Seine, se compose de quatre arches et mesure en longueur 80 mètres 49 centimètres. La partie septentrionale, sur laquelle on traverse le grand bras du fleuve, comprend huit arches, qui occupent ensemble une longueur de 148 mètres 92 centimètres. Le terre-plein, où ces deux parties viennent se joindre, est orné de la statue équestre de Henri IV. On ne construisit aucune maison sur les côtés du Pont-Neuf. Seulement l'architecte avait ménagé à l'aplomb des piles d'élégantes demi-lunes, où les passants pouvaient s'arrêter et s'asseoir; mais elles devinrent peu à peu des réceptacles d'immondices, et Soufflot les remplaça, en 1775, par de petits pavillons dont le style se trouvait en harmonie avec l'ensemble du monument. La ville les prit aussitôt à son compte et en fit des boutiques qu'elle afferma. A diverses époques, en 1821 notamment, on avait adouci la première pente du Pont-Neuf, en pratiquant des abaissements notables sur la chaussée. De nos jours, les ingénieurs Michal et de Lagalisserie ont entrepris et terminé, avec une rare habileté, une restauration complète du vieux monument. Par suite de travaux savamment combinés et exécutés sous les arches mêmes, sans interruption de la circulation, la pente du Pont-Neuf se trouve maintenant abaissée de 80 centimètres. Les anciens pavillons-boutiques ont été remplacés par des demi-lunes construites sur le modèle de celles qu'avait détruites Soufflot. On a conservé la large corniche qui courait au-dessus des arches, ainsi que les consoles en forme de mascarons qui les supportaient; on a conservé également sous ces consoles les satyres et les autres figures burlesques dont on attribuait une partie au ciseau de Germain Pilon. La première statue de Henri IV, détruite en 1792, a été remplacée, en 1817, par une nouvelle que le fondeur Piggiani a exécutée sur le modèle de Lemot, sculpteur.

Lors de sa construction, le Pont-Neuf se trouvait la voie de

communication la plus importante de Paris; il en unissait les trois grandes parties à une époque où les galeries marchandes du Palais et la foire de Saint-Germain servaient à répartir également le commerce sur les deux rives de la Seine. Aussi, les Parisiens et les étrangers s'y portaient-ils incessamment de tous les côtés. Là se trouvait le rendez-vous général des divers quartiers de la capitale. La suppression de la foire Saint-Germain, en 1786, fit disparaître la vie de la rive gauche, et chassa en même temps la foule joyeuse du Pont-Neuf. Toutefois, grâce à sa position unique, ce pont n'a pas cessé d'être le plus fréquenté et le plus important de Paris. Pendant longtemps le peuple y a remarqué surtout deux choses : la *Samaritaine*, dont nous avons déjà parlé, aujourd'hui détruite; et le *cheval de Henri IV*.

RUE, PLACE ET PORTE DAUPHINE.

La construction du Pont-Neuf fit joindre à la Cité deux îlots qui se trouvaient situés à son extrémité occidentale. Des travaux considérables de remblai élevèrent le terrain à la hauteur de la route du pont; on l'appuya par des murs, et l'on construisit les quais de l'Horloge et des Orfèvres, qui ne tardèrent pas à être bordés de constructions. L'espace triangulaire compris entre ces nouvelles maisons forma la *place Dauphine*. A la même époque remonte l'élargissement de la place des Trois-Maries, ainsi que la reconstruction des quais de l'École et de la Mégisserie, et la formation des quais de Conti et des Augustins. A travers la masse des bâtiments et des jardins situés vis-à-vis du Pont-Neuf, sur la rive gauche, on ouvrit en 1607 une rue aboutissant, vers le sud, à la muraille de la ville, et l'on perça une porte à l'endroit où la contrescarpe y débouchait. En mémoire de la naissance de Louis XIII, alors dauphin, on les appela place, rue et porte Dauphine. La porte ne fut démolie qu'en 1673; la rue et la place reçurent le nom

de *Thionville* en 1792; elles reprirent leur ancienne dénomination en 1814.

LE CHATEAU-GAILLARD.

On appelait ainsi un petit pavillon fortifié d'une tourelle ronde, qui se trouvait situé vers l'extrémité méridionale du Pont-Neuf, sur le quai Conti, au bord de la Seine; il servit au célèbre Brioché pour montrer ses marionnettes, et ne fut démoli que sous Louis XIV.

Quais, Portes, Fontaines, Prisons et Hôtels principaux de Paris, à la fin du règne de Henri IV.

Quais. — Le quai de la Gloriette, près du Petit-Pont, sur la rive gauche; le quai du Louvre, longeant la galerie du Louvre jusqu'aux Tuileries; le quai des Bons-Hommes (aujourd'hui quai de Billy), depuis l'avenue de Montaigne et le Cours-la-Reine jusqu'à Passy; le quai de la Mégisserie, faisant suite au quai de l'École; le quai de l'Horloge, ou quai des Lunettes (autrefois quai des Morfondus), près du pont au Change; le quai des Orfévres, depuis le pont Saint-Michel et la rue de la Barillerie jusqu'au Pont-Neuf; le quai des Célestins, du pont de Grammont et de la rue du Petit-Musc au quai et à la rue Saint-Paul; le quai des Ormes, depuis la rue de l'Étoile et le quai Saint-Paul jusqu'au quai de la Grève et au débouché de la rue Geoffroy-l'Asnier; le quai de la Grève, qui fait suite au quai des Ormes et finit place de l'Hôtel-de-Ville (autrefois place de Grève).

Portes. — Sur la rive gauche, les portes Saint-Victor, Saint-Marcel, Saint-Jacques, Saint-Michel, Saint-Germain, de Buci ou de Bussy, Dauphine, de Nesle; et sur la rive droite les portes Neuve, Saint-Honoré, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple et Saint-Antoine.

Fontaines. — Les fontaines étaient alimentées par les aqueducs de Belleville et des Prés-Saint-Gervais; elles se trouvaient presque toutes dans la partie septentrionale de Paris, dite la ville : c'étaient les fontaines de Birague, rue Saint-Antoine; des Innocents, au milieu du marché de ce nom; de la Croix-du-Trahoir, ou Tiroir, au coin des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec; de Sainte-Anne, ou de Saint-Roch, dans la cour de la Sainte-Chapelle; du Marle, ou de Saint-Leu, rue Salle-au-Comte; du Marché-du-Carreau, ou du Pilori, à la grande Halle.

Prisons. — Les prisons du Louvre, du Châtelet, de la Conciergerie, de la Bastille, de For-Lévêque, du Temple, de Saint-Martin-des-Champs, du trésorier de la Sainte-Chapelle, de Saint-Magloire, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor, de Nesle, du prévôt des Marchands, rue de l'Écorcherie (de la Tannerie); du chapitre de Notre-Dame, dans la Cité; de l'Officialité, tour enclavée entre la grande sacristie de Notre-Dame et l'ancienne chapelle du palais archiépiscopal; de Saint-Éloi, à côté de l'église Saint-Paul; de Saint-Benoît, dans le cloître de l'église Saint-Benoît; de l'abbesse de Montmartre, rue de la Heaumerie et impasse du For-aux-Dames.

Hôtels principaux. — Les principaux hôtels, outre ceux dont nous avons déjà parlé dans le volume précédent, étaient : l'hôtel Soubise, rue du Chaume; l'hôtel de Verthamont, puis d'Aligre, rue d'Orléans, n° 13; l'hôtel de Montmorency, puis de Mesmes, rue Sainte-Avoye, n° 44; l'hôtel Mayenne, puis d'Ormesson, rue Saint-Antoine, n° 212; l'hôtel de Châtillon, rue de Tournon; l'hôtel de Carnavalet, rue Culture-Sainte-Catherine, n° 37; l'hôtel d'Hercule, quai des Augustins; l'hôtel d'O, puis de Luynes, au bout de la rue Gît-le-Cœur, du côté des Grands-Augustins; l'hôtel Zamet, puis de Lesdiguières, rue de Lesdiguières; l'hôtel d'Angoulême, puis de Lamoignon, rue Pavée, n° 24, au Marais.

INSTITUTIONS, MONUMENTS ET ÉDIFICES
Fondés à Paris sous Louis XIII.

LES CARMES DÉCHAUSSÉS.

Les religieux de cet ordre avaient deux couvents à Paris : l'un place Maubert et l'autre rue des Billettes; ils en fondèrent un troisième, en 1611, sur l'emplacement d'une maison que leur avait laissée Nicolas Vivien, maître des comptes, rue de Vaugirard, n° 70; ils y construisirent une église grande, régulière et surmontée d'un dôme, le premier de ce genre qui ait été élevé dans la capitale. La coupole fut peinte par Nicolas Flamaël, artiste de Liége, qui avait une certaine réputation; elle représentait le prophète Élie enlevé au ciel. Le monastère était vaste, mais simple dans sa construction. Les jardins étaient grands et bien cultivés : la bibliothèque contenait douze mille volumes. Ce couvent fut supprimé en 1790; on le vendit en 1808 : une société de dames acheta l'église et y fit célébrer le service divin; sous la restauration, une partie des bâtiments fut vendue, l'autre partie, achetée par l'administration diocésaine de Paris, est devenue une haute école ecclésiastique pour le professorat et la prédication; l'église a été rendue au culte.

COUVENT DES MINIMES DE LA PLACE ROYALE.

Les Minimes, déjà établis à Chaillot et à Vincennes, construisirent, en 1611, une nouvelle maison avec une église, rue de la Chaussée-des-Minimes, n° 6. Le cloître était vaste et bien bâti; l'église avait un beau portrait, œuvre de François Mansard. On y voyait un grand autel orné de six colonnes corinthiennes de marbre de Dinan, ainsi que plusieurs tableaux des peintres Vouet, Coypel et Largillière, et quelques tombeaux remarquables, ceux entre autres de Diane, duchesse d'Angoulême,

fille de Henri II, et de Charles de Valois, duc d'Angoulême. La bibliothèque contenait seize mille volumes, parmi lesquels étaient des livres curieux, entre autres d'anciens rituels donnés par le docteur de Launoy. François Niceron, savant mathématicien né à Paris, était religieux de ce couvent; il y plaça diverses pièces d'optique et deux tableaux remarquables. La suppression du couvent des Minimes eut lieu en 1790; l'église fut démolie huit ans après, pour la prolongation de la rue de la Chaussée-des-Minimes. Les bâtiments ont été transformés en caserne.

NOVICIAT DES JÉSUITES.

Les Jésuites ayant obtenu, vers l'année 1615, l'autorisation de rouvrir leur collége de Clermont à Paris, établirent le noviciat de l'ordre, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n°s 12 et 14, dans l'hôtel Mézières, qu'avait acheté pour eux Madeleine Lhuillier, veuve du sieur de Sainte-Beuve, conseiller au parlement. Par suite d'agrandissements successifs, cette maison s'étendit bientôt dans tout l'espace compris entre les rues du Pot-de-Fer, Mézières, Cassette et Honoré-Chevalier; elle eut une église, qui fut achevée en 1642. Après l'expulsion des Jésuites, en 1763, leur noviciat et son enclos furent vendus à des particuliers et démolis en partie. Pendant quelques années, la loge des francs-maçons, dite *du Grand-Orient*, établit le lieu de ses séances dans les bâtiments qui restaient.

LES URSULINES.

Les Ursulines furent attirées à Paris, en 1608, par Madeleine Lhuillier, qui les placa rue Saint-Jacques, n° 243. Cet ordre s'occupait spécialement de l'instruction des jeunes personnes. Le couvent eut une église dont Anne d'Autriche posa la première pierre, en 1620. Après l'année 1790, ses bâtiments furent démolis, et l'on ouvrit sur l'emplacement qu'ils

occupaient la rue des Ursulines, qui va de la rue Saint-Jacques à la rue d'Ulm. Les religieuses de cet ordre eurent un autre couvent, rue Sainte-Avoye, n° 47, fondé également par Madeleine Lhuillier. En 1802, on a établi une synagogue sur une partie de l'espace où il se trouvait.

LES BÉNÉDICTINES DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE.

Cette maison était située au coin des rues de la Madeleine et de la Ville-l'Évêque, dans le faubourg Saint-Honoré. Elle fut fondée, en 1613, par Catherine d'Orléans de Longueville et Marguerite d'Estouteville. Dès son origine, on l'érigea en prieuré; en 1647, l'on y introduisit la règle de Saint-Benoît. Depuis 1790, l'emplacement occupé par le couvent a été couvert de constructions particulières.

PRÊTRES DE L'ORATOIRE.

Cette communauté se trouvait rues Saint-Honoré et de l'Oratoire; elle fut fondée, en 1611, par le cardinal de Bérulle, pour préparer les jeunes ecclésiastiques à remplir dignement les fonctions du sacerdoce, à instruire la jeunesse et à prêcher l'Évangile aux peuples étrangers. Placés d'abord à l'hôtel du Petit-Bourbon, rue du Faubourg-Saint-Jacques, les Oratoriens achetèrent en 1616, rue Saint-Honoré, l'hôtel du Bouchage, qui avait appartenu à Gabrielle d'Estrées, et s'y établirent. Le cardinal fondateur leur fit bâtir une chapelle; mais elle se trouva bientôt trop petite pour l'affluence des fidèles, et on la démolit pour construire l'église que nous voyons aujourd'hui. La première pierre fut posée, en 1621, par le duc de Montbazon, gouverneur de Paris, et les travaux furent terminés en 1630. Le portail, du côté de la rue Saint-Honoré, fut élevé en 1745; on le refit en 1774. Cette église, qui est vaste et bien construite, fut commencée par l'architecte Metezeau, continuée par Jacques Lemercier, et terminée par un nommé

Caquier. A l'intérieur, elle manque de symétrie et de régularité. On y voyait autrefois plusieurs bons tableaux de Coypel, de Vouet, de Champagne, etc., etc., ainsi qu'un magnifique mausolée du cardinal de Bérulle, un des plus beaux ouvrages de François Anguier. La bibliothèque de cette maison, composée de trente mille volumes au moins, était fort curieuse et renfermait un grand nombre de manuscrits dont plusieurs étaient en langue arabe. Des hommes célèbres dans l'histoire des sciences et des lettres sortirent de la communauté de l'Oratoire, comme Malebranche, Massillon, Mascaron, Dumarsais, le président Hénault, etc., etc. Les Oratoriens ne faisaient pas de vœux et jouissaient d'une grande liberté. Ils furent supprimés en 1792. Pendant quelques années leur église servit aux assemblées du district et de la section du quartier. En 1802, on la céda aux protestants de la confession de Genève, qui l'occupent encore aujourd'hui. Au n° 1 de la rue de l'Oratoire était le couvent dont les bâtiments ont servi successivement à la conservation générale des hypothèques, au conseil impérial des prises maritimes, à plusieurs sociétés littéraires et à la caisse d'amortissement. On vient de les démolir pour la formation, sur ce point, de la nouvelle rue de Rivoli.

COUVENT DES JACOBINS DE LA RUE SAINT-HONORÉ.

Ce couvent était situé sur l'emplacement du marché actuel Saint-Honoré. Il fut fondé en 1613. L'église et les bâtiments du monastère étaient d'une architecture fort simple à l'extérieur; mais on voyait à l'intérieur des tableaux, des sculptures, des mausolées, et d'autres objets d'art fort remarquables. On a compté parmi les religieux jacobins un grand nombre d'hommes célèbres dans les lettres et les sciences, ou distingués par l'éminence de leurs vertus. Ce fut dans la salle de la bibliothèque que siégea, pendant la révolution, la fameuse Société des amis de la constitution, appelée *So-*

ciété des Jacobins, à cause du couvent. Les bâtiments de cette maison religieuse furent démolis vers la fin de la période révolutionnaire. Sur leur emplacement et sur celui du jardin on a établi, en 1810, le marché Saint-Honoré.

JACOBINS DU FAUBOURG SAINT-GERMAIN. — ÉGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN.

Ce couvent était situé place Saint-Thomas-d'Aquin, entre la rue du Bac et la rue Saint-Dominique. Il fut fondé en 1632, sous le titre de *Noviciat général de l'ordre de Saint-Dominique en France*. L'église, commencée en 1682, sur les dessins de l'architecte Pierre Bullet, ne fut entièrement terminée que vers 1779. Durant ce long espace de temps, les religieux jacobins, pour subvenir aux frais de la construction, se virent souvent obligés d'avoir recours à la générosité des fidèles, et même à des emprunts onéreux. A l'intérieur, depuis le portail jusqu'au fond du sanctuaire, l'édifice a 84 mètres de longueur sur 24 environ de hauteur. La façade est ornée de colonnes doriques qui surmontent une ordonnance de colonnes ioniques. L'ensemble du monument est décoré avec richesse. La Gloire, placée au-dessus du maître autel, est très-belle. On y voit des tableaux et des sculptures de Lebrun, de François Lemoine, de Fr. Romié, de Martin, et surtout de Jean André, religieux de la maison et peintre habile. Cette église renfermait les tombeaux d'un grand nombre de personnages distingués. La bibliothèque des Jacobins était fort belle et se composait de trente mille volumes environ. La maison, vaste et bien construite, a été transformée, pendant la révolution, en *musée d'artillerie*. On a érigé l'église en paroisse du dixième arrondissement, sous le vocable de Saint-Thomas-d'Aquin. Elle conserve la plupart de ses anciens ornements, entre autres une belle statue de Saint-Vincent-de-Paul, *recueillant les enfants nouveau-nés*. L'on y voit deux bons ta-

bleaux modernes, une *Descente de croix* de Guillemot, et un *saint Thomas d'Aquin* de Scheffer.

PALAIS DU LUXEMBOURG ; LE PETIT-LUXEMBOURG ET LES JARDINS.

Ce palais est situé rue de Vaugirard, faubourg Saint-Germain, sur un emplacement occupé autrefois par un camp romain. Vers le milieu du XVIe siècle, Harlay de Sancy y bâtit une maison qu'il environna de grands jardins. En 1583 on les vendit au duc de Piney *Luxembourg*, dont le nom est resté à ce lieu, malgré les transformations qu'il a subies. La reine Marie de Médicis acheta tout l'enclos en 1612, ainsi que plusieurs autres propriétés voisines, et y fit élever le palais actuel qui fut terminé en 1620. L'architecte, Jacques Debrosse, prit pour modèle dans cette construction le palais Pitti, de Florence, demeure des grands-ducs de Toscane.

Le Luxembourg, où l'on voit dominer d'ailleurs un style lourd et peu gracieux, est surtout remarquable par la régularité de ses proportions, par sa solidité et son genre d'architecture en bossage, qui était celle de l'époque. Les étages sont ornés de colonnes d'ordre toscan au rez-de-chaussée, d'ordre dorique au premier étage, et d'ordre ionique au second. L'ensemble se compose de quatre corps de bâtiments disposés autour d'une cour centrale, et terminés à leurs angles par des pavillons. La grande cour forme un parallélogramme de 30 mètres sur 25 environ. La façade principale est située du côté de la rue de Tournon. La porte d'entrée, formant motif milieu, est surmontée d'un dôme circulaire avec des proportions élégantes. Les deux entre-colonnements sont ornés de statues d'une belle proportion. Deux portiques, suppor-portant une terrasse, relient cette entrée avec les pavillons latéraux. Du côté du jardin, la façade est de date récente. M. de Gisors, chargé de la reconstruction définitive de la nouvelle salle des séances et de la prison provisoire du Luxem-

bourg, a exécuté cette façade entre les années 1837 et 1842; elle forme aussi un avant-corps décoré de colonnes et d'un bas-relief dû au ciseau de Pradier. L'architecte, respectant les dessins de Debrosse, a su raccorder parfaitement les lignes nouvelles avec les anciennes. Les deux ailes du bâtiment qui forment les parties latérales de la cour contiennent, l'une le grand escalier, l'autre la galerie des tableaux. L'escalier, composé de quarante-huit marches, a été construit à la place de la grande galerie qu'occupaient les tableaux de Rubens. Il est richement décoré et orné de quatorze statues; il mène au premier étage, où l'on trouve la salle des Gardes, la salle du Conseil, celles des Réunions, du Trône, la galerie du Jardin, etc., etc. La galerie des Tableaux, construite par J.-B. Chalgrin, est consacrée à l'exposition publique des ouvrages faits par les artistes français vivants; aussitôt après leur mort, ces ouvrages passent au musée du Louvre. Les parties du monument qui doivent surtout attirer l'attention comme ayant été entièrement remaniées depuis 1830, sont: la nouvelle salle des Séances, la bibliothèque, le salon de Lecture et le salon de Travail. L'on voit partout dans ces pièces la richesse de l'ornementation se marier avec les séductions de l'art.

Le palais du Luxembourg, habité fort peu de temps par Marie de Médicis, appartint successivement, après la mort de cette princesse, à Gaston d'Orléans, à la grande Mademoiselle, à la duchesse de Guise, à la duchesse de Berry, fille du régent, et enfin au comte de Provence (depuis Louis XVIII). Tous ses différents maîtres s'étaient plu à l'enrichir de tableaux et de sculptures, et vers la fin du règne de Louis XVI, ce palais était célèbre dans toute l'Europe par ses belles collections. En 1793 il devint une prison où furent renfermées plus de deux mille personnes, tirées, pour la plupart, de l'aristocratie du faubourg Saint-Germain. Il fut donné pour séjour au Directoire, en 1795. L'on y fit de grandes ré-

parations en 1798, et on y plaça, deux ans après, le Sénat conservateur, qui y tint ses séances jusqu'en 1814. Depuis cette époque jusqu'en 1848, il a été le siége de la Chambre des pairs. Après avoir vu passer successivement la Commission des travailleurs, présidée par Louis Blanc, la Commission exécutive des cinq membres, et une partie des troupes de l'armée de Paris, ce palais se trouve aujourd'hui le lieu où le Sénat tient ses séances.

A côté du Luxembourg, et dans la même enceinte, est le *Petit-Luxembourg*, que Richelieu bâtit en 1629, et habita pendant quelques années. Il le céda à la duchesse d'Aiguillon quand le Palais-Cardinal fut construit, et cette dame en fit un autre hôtel de Rambouillet. Il passa ensuite à la maison de Condé, et devint la demeure de la princesse palatine Anne de Bavière, qui l'agrandit considérablement. Bonaparte l'habita quelque temps pendant le consulat. En 1812 et 1813 on a démoli les bâtiments qui unissaient le Grand et le Petit-Luxembourg, et on a étendu les jardins dans l'intervalle laissé libre par suite de cette démolition.

Les jardins du Luxembourg sont très-vastes, quoiqu'on les ait diminués d'un tiers en 1782, en supprimant la partie occidentale, qui s'étendait, après la grille de la rue de Fleurus, sur l'emplacement occupé maintenant par la rue Madame et plusieurs autres rues voisines. En 1795 on commença l'avenue de l'Observatoire; elle fut nivelée et replantée, de l'est au midi, en 1801 : des talus en gazon remplacèrent alors un double mur de terrasse qui bordait l'ancien parterre. D'autres travaux exécutés successivement, depuis cette époque, dans ce jardin, en ont fait le plus beau et le mieux distribué de tous ceux de Paris.

COUVENT DES FILLES DE LA MADELEINE OU MADELONNETTES.

Ce couvent était situé rue des Fontaines, quartier Saint-

Martin-des-Champs, entre les nos 14 et 16 ; il fut fondé, en 1618, par Robert Montoy, riche marchand de vin de Paris, pour des filles publiques pénitentes. L'on y construisit une église en 1680. Plus tard les parents firent renfermer dans cette maison leurs filles débauchées. Elle devint une prison publique en 1793. Depuis 1795 elle est destinée spécialement à la détention des femmes prévenues de délits.

LES FILLES DE LA VISITATION-DE-SAINTE-MARIE.

L'ordre des *Visitandines* fut fondé par saint François de Sales. Sa mission était de visiter et de consoler les malades et les pauvres, pour l'amour de Dieu et en mémoire de la visite que la sainte Vierge fit à sainte Élisabeth. Madame la baronne de Chantal institua à Paris, en 1619, les premières religieuses de cet ordre. En 1628 elles se fixèrent à l'hôtel de Cossé, rue Saint-Antoine, entre le nos actuels 214 et 216. On leur construisit une église en 1682, d'après les dessins de Mansard et sur le modèle de Notre-Dame-de-la-Rotonde, à Rome : elle fut appelée *Notre-Dame-des-Anges*. Ce couvent a été supprimé en 1790 ; ses bâtiments ont été vendus à des particuliers. L'on a conservé l'église, qui est construite avec goût. Depuis 1802 elle sert de temple aux calvinistes de la confession de Genève.

Un autre couvent du même ordre fut construit, en 1623, rue Saint-Jacques, entre les nos 193 et 195. L'église, formant une petite rotonde, et les bâtiments sont occupés aujourd'hui par les religieuses de *Saint-Michel*, qui se consacrent à l'éducation de la jeunesse.

BÉNÉDICTINS ANGLAIS.

La persécution que l'on fit souffrir aux catholiques, en Angleterre, au commencement du XVIIe siècle, força les bénédic-

tins de ce pays à s'exiler; ils vinrent s'établir à Paris, en 1615, au collége de Montaigu. Plus tard, ils se fixèrent rue Saint-Jacques, n° 269, entre l'impasse des Feuillantines et le Val-de-Grâce : ils y eurent une église petite mais bien ornée; on vantait la décoration du grand autel, ainsi que la menuiserie des stalles des religieux. C'est dans cette église qu'était déposé le corps de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, mort en 1701, à Saint-Germain-en-Laye, de même que celui de sa fille, Louise-Marie Stuart, morte aussi à Saint-Germain, en 1712. La maison des Fitz-James y avait également sa sépulture. Après la suppression des couvents, en 1790, les bâtiments de ce monastère furent vendus à des particuliers.

La persécution qui obligea les bénédictins anglais à se réfugier en France, y amena aussi les religieuses du même ordre; elles s'établirent, en 1619, rue des Anglaises, quartier du faubourg Saint-Marcel, entre les rues de Lourcine et du Petit-Champ-de-l'Alouette. Leur église portait le nom de *Notre-Dame-de-Bonne-Espérance*. Après 1790, ce couvent devint également une propriété particulière.

LES FILLES DU CALVAIRE.

Ce fut le fameux Père Joseph, religieux capucin, qui institua, en 1620, la congrégation des Bénédictines, dites Filles-du-Calvaire. On les logea d'abord rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel; elles furent placées plus tard dans l'enclos du jardin du Luxembourg, et enfin dans la maison n° 23 de la rue de Vaugirard. Depuis la suppression de ce couvent, sa chapelle a été convertie en remises dépendantes du palais du Luxembourg.

En 1633, le Père Joseph fonda un autre couvent du même nom, rue des Filles-du-Calvaire, au Marais. Sur son emplacement on a ouvert, en 1804, les rues Neuve-de-Ménilmontant et Neuve-de-Bretagne.

LES ANNONCIADES CÉLESTES, DITES FILLES BLEUES.

Ces religieuses eurent pour fondatrice la marquise de Verneuil, et s'établirent, en 1621, rue Culture-Sainte-Catherine, n° 29, au Marais. A la révolution, cette maison devint une propriété particulière. L'on fonda à Paris plusieurs autres couvents du même nom; mais on a peu de détails sur eux. Les *Annonciades-du-Saint-Esprit*, établies en 1636, rues Popincourt et Saint-Ambroise, furent supprimées vers 1780. Leur église, achevée en 1659, est devenue, en 1802, la deuxième succursale de la paroisse de Sainte-Marguerite, 8e arrondissement.

HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-LA-MISÉRICORDE OU LES CENT-FILLES.

Cet hôpital, situé rue Censier, n° 11, et rue du Pont-aux-Biches, quartier Saint-Marcel, fut fondé en 1624, par Antoine Séguier, président au parlement, en faveur de cent pauvres orphelines. On le plaça dans une maison appelée *le Petit-Séjour d'Orléans*, qui avait fait partie de l'ancien hôtel que les ducs d'Orléans possédaient dans ce quartier. Les orphelines y étaient reçues à six ou sept ans, et en sortaient à vingt-cinq, après avoir appris la religion et un métier. Quand elles se mariaient, l'hôpital leur donnait une dot. En 1656, une ordonnance de Louis XIV disposa que les compagnons d'arts et métiers qui épouseraient des filles de cette maison seraient reçus maîtres sans faire leur chef-d'œuvre et sans payer de droit. Cet hôpital fut supprimé pendant la révolution : la maison appartient aujourd'hui à l'administration des hospices.

LES PRÊTRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Cette congrégation s'adonnait à l'instruction des jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce. Instituée en 1592 par César

de Bus, gentilhomme avignonnais, elle fut introduite, en 1626, dans le diocèse de Paris par l'archevêque François de Gondy. On l'établit dans une vieille maison appelée *hôtel de Verberie*, rue des Fossés-Saint-Victor, nº 37. Les prêtres de la Doctrine chrétienne firent de grands progrès à Paris et dans les provinces; ils furent supprimés en 1792. Depuis cette époque, des particuliers occupent la maison de Paris, chef-lieu de la congrégation. On la nomme encore *maison de Saint-Charles*, parce que l'église était dédiée à saint Charles Borromée.

COUVENT DES AUGUSTINS DÉCHAUSSÉS OU PETITS PÈRES, AUJOURD'HUI ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES.

Les augustins déchaussés, ou petits Pères, s'établirent, en 1620, hors de la porte Montmartre; et, en 1628, à l'angle du passage des Petits-Pères et de la rue Notre-Dame-des-Victoires. Louis XIII lui-même se déclara fondateur de ce couvent. En 1629, il posa la première pierre de l'église, et voulut que ce monument fût placé sous l'invocation de Notre-Dame-des-Victoires. La population du quartier augmentant chaque jour, l'église des Petits-Pères, qui était publique, se trouva bientôt trop petite, et l'on en construisit une autre, en 1656, sur les dessins de Pierre Lemuet, ingénieur et architecte du roi; l'ancienne servit de sacristie à la nouvelle. Celle-ci est construite avec assez de goût. Le portail, dessiné par Cartaud, se compose des ordres ionique et corinthien. On voit à l'intérieur plusieurs tableaux et quelques sculptures remarquables; cette église n'a pas de bas-côtés, mais la nef est accompagnée de six chapelles. Dans la croisée de droite, on en distingue une revêtue de marbre de Languedoc et décorée d'après les dessins de Claude Perrault; elle est dédiée à Notre-Dame-de-Savone. Cette dévotion, depuis longtemps populaire en Italie, fut propagée à Paris par le frère Fiacre, mort dans ce monastère en odeur de sainteté. Ce religieux, dit-on, pré-

dit à la reine Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, qu'elle aurait un fils, et cette princesse construisit la chapelle de Notre-Dame-de-Savone. Dans le couvent, on remarquait la bibliothèque, le réfectoire, la galerie et le cabinet d'antiquités. Toutes ces pièces étaient ornées des tableaux des meilleurs maîtres. Sur l'emplacement occupé autrefois par les bâtiments, on a ouvert la rue de la Banque et bâti le nouvel hôtel du Timbre, ainsi que la mairie du troisième arrondissement. En 1790, l'église servit de local à la Bourse de Paris; elle est devenue, depuis 1802, la première succursale de la paroisse de Saint-Eustache.

LES RELIGIEUSES DU SAINT-SACREMENT.

Ce couvent fut établi près du Louvre, en 1630, par Sébastien Zamet, évêque de Langres. Le fondateur le destina à des filles riches et bien nées; il leur donna une règle d'une douceur excessive. L'on supprima cet établissement quelques années après son ouverture, sans doute comme inutile et même dérisoire.

ABBAYE DE PORT-ROYAL.

Une abbaye de ce nom, et de l'ordre de Cîteaux, existait près de Chevreuse, depuis 1204. Marie-Angélique Arnaud, abbesse et réformatrice de couvent, vint, en 1625, s'établir à Paris, à l'hôtel de Cluny, avec ses religieuses. Elles y demeurèrent jusqu'à ce qu'on leur eût construit un monastère, *rue de la Bourbe*, n° 3, et rue d'Enfer, n° 74. Ce fut là qu'elles se fixèrent. L'église fut bâtie, en 1648, sur les dessins de Lepautre. Les détails que nous avons donnés sur ce célèbre monastère, dans la première partie de ce livre, nous dispensent d'en parler ici de nouveau. Le couvent de Port-Royal fut supprimé en 1790, et converti en prison révolutionnaire. En 1801, on y plaça l'hospice de la Maternité, et en 1804 celui de l'Accouchement.

HOSPITALIÈRES DE LA CHARITÉ-NOTRE-DAME, OU RELIGIEUSES DE LA CHARITÉ DE L'ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

Ces religieuses s'établirent en 1624, rue de la Chaussée-des-Minimes, au coin de l'impasse des Hospitalières, n° 2. Leur maison était à la fois un couvent et un hôpital : on y recevait les filles et les femmes malades ; celles qui voulaient y demeurer le reste de leur vie payaient 40 livres par mois ou 400 livres par an. Cette maison, supprimée en 1792, a été remplacée par une filature de coton, établie en faveur des indigents.

Le couvent-hôpital des Hospitalières de la Roquette fut établi, en 1636, rue de la Roquette, n° 103, quartier Popincourt, par les religieuses de la Charité. On le bâtit sur l'emplacement d'une maison de campagne nommée *la Rochette* ou *Roquette;* c'est de là qu'elles tirèrent leur nom. Cet établissement fut séparé, en 1691, de celui des religieuses de la Charité. Supprimé en 1792, il a été remplacé également par une filature de coton.

SÉMINAIRE DE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET.

Ce séminaire fut fondé en 1620, près de l'église de ce nom, rue Saint-Victor, par Adrien Bourgoin. On y recevait comme pensionnaires des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Cet établissement devint une propriété particulière en 1792 ; il fut rétabli sous l'empire, et c'est encore dans cette maison, dite *petit séminaire,* qu'on instruit les aspirants aux fonctions du sacerdoce avant leur entrée au grand séminaire de Saint-Sulpice.

Le séminaire des Trente-Trois fut fondé en 1633 par Claude Bernard, dit le *pauvre prêtre,* rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 52. Le fondateur y établit trente-trois élèves ; par la suite leur nombre augmenta. Cette maison est devenue une propriété particulière.

FILLES SAINT-THOMAS-D'AQUIN.

Ces religieuses, qui suivaient l'ordre de Saint-Dominique, vinrent de Sienne à Paris en 1630. On leur construisit, en 1642, une maison dans la rue qui porta leur nom. Après 1790, les bâtiments de ce couvent furent occupés par des particuliers jusqu'en 1808, époque où, sur leur emplacement, on commença la construction de la *Bourse*.

LE PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-DE-CONSOLATION OU DU CHERCHE-MIDI.

Ce couvent fut fondé en 1634, rue du Cherche-Midi, n° 25, par des religieuses augustines venues de Laon à Paris. Elles embrassèrent, en 1669, la règle de Saint-Benoît, et furent appelées *bénédictines de Notre-Dame-de-Consolation*. Cette maison a été occupée par des particuliers après 1790.

CHANOINESSES DU SAINT-SÉPULCRE OU RELIGIEUSES DE BELLE-CHASSE.

Ces religieuses s'établirent à Paris, en 1637, rues Saint-Dominique-Saint-Germain et de Belle-Chasse, sur un vaste terrain qui portait ce dernier nom. Depuis 1790 on y a ouvert une nouvelle rue qui fait suite à la rue de Belle-Chasse. La partie des bâtiments conservée sert de magasin de fourrage à l'administration de la guerre.

HOSPICE DES INCURABLES.

Cette maison fut fondée en 1634, rue de Sèvres, n° 54, par Marguerite Rouillé, Jean de Châtillon, le cardinal de La Rochefoucauld et quelques autres personnes. On y construisit une chapelle, sous le titre de l'*Annonciation-de-la-Sainte-Vierge*. En peu de temps le nombre de lits de cet hospice s'accrut considérablement. Il y en avait trois cent soixante en 1789. On en compte aujourd'hui cinq cents. En 1802, les incurables-

hommes ont été transportés dans une maison spéciale du faubourg Saint-Martin ; l'établissement de la rue de Sèvres est demeuré affecté exclusivement aux incurables-femmes.

LES FILLES DU PRÉCIEUX-SANG.

Ces religieuses, venues de Grenoble, habitèrent d'abord rue du Pot-de-Fer, puis rue du Bac ; elles s'établirent enfin, en 1658, rue de Vaugirard, n° 60. Depuis 1790, leur maison est devenue une propriété particulière.

PETITES CORDELIÈRES.

Ces religieuses s'établirent, en 1628, au cloître Saint-Marcel ; elles vinrent, en 1632, rue des Francs-Bourgeois, au Marais, et se fixèrent enfin, en 1687, à l'hôtel de Beauvais, rue de Grenelle-Saint-Germain. Ce couvent fut supprimé en 1749 et vendu à des particuliers, qui y élevèrent des hôtels.

LES FILLES DE LA CROIX.

Ces religieuses suivaient l'ordre de Saint-Dominique ; elles s'établirent, en 1641, dans un couvent qu'elles firent construire rue de Charonne, n° 86. En 1815, cette maison a été donnée à des religieuses qui portent le nom de dames de la Croix.

FILLES DE SAINT-JOSEPH OU DE LA PROVIDENCE.

Ce couvent, situé rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 82, fut fondé en 1639, par Marie Delpech, pour l'instruction des orphelines. On les y élevait jusqu'au moment où elles se trouvaient capables d'embrasser une profession. Cette maison, supprimée en 1792, a été convertie en bureaux du ministère de la guerre.

CHANOINESSES RÉGULIÈRES DE L'ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

Cet établissement, connu aussi sous le nom de *Notre-Dame-de-la-Victoire-de-Lépante-et-de-Saint-Joseph*, était situé rue Picpus. Il fut fondé, en 1640, par Tubeuf, surintendant des finances de la reine, pour des chanoinesses régulières de Saint-Augustin; depuis 1810, il est devenu propriété particulière.

BÉNÉDICTINES DE NOTRE-DAME-DE-LIESSE.

Ces religieuses s'établirent à Paris en 1636, et vinrent occuper, en 1645, le couvent de la rue de Sèvres, n° 3. Après leur suppression, en 1778, madame Necker fonda un hôpital dans cette maison. C'est aujourd'hui l'hôpital Necker.

RELIGIEUSES FERVAQUES.

Ces religieuses, qui suivaient la règle de Cîteaux, vinrent à Paris en 1636 et s'établirent dans le faubourg Saint-Germain. Leur couvent subsista peu de temps et l'on ignore même le lieu précis de sa situation.

HÔPITAL DES CONVALESCENTS.

Cet hôpital, situé rue du Bac, n° 98, fut fondé en 1631, par Angélique Bullion, pour des convalescents qui, en sortant des hôpitaux, pouvaient craindre les rechutes. Il ne recevait d'abord que huit personnes; mais ce nombre fut augmenté de beaucoup par la suite. On le donna aux religieux de la Charité en 1652; supprimé en 1792, il est devenu propriété du gouvernement, qui l'a loué à des particuliers.

COUVENT DES PÈRES DE NAZARETH.

Ce couvent fut fondé, en 1630, par le chancelier Séguier,

dans l'ancienne maison des Filles-de-Sainte-Élisabeth, rue du Temple, n° 17. La chapelle de l'église avait un caveau destiné à la famille du fondateur. Cette maison était la demeure du vicaire général du tiers ordre de Saint-François, dont les Pères de Nazareth suivaient la règle. Après 1790, on la vendit à des particuliers.

LES CAPUCINS DE LA RUE SAINT-JACQUES ET LES CAPUCINS DU MARAIS.

Les capucins, qui possédaient déjà un couvent à Paris, en eurent un second rue Saint-Jacques, en 1613. Ils y établirent leur noviciat. Cette maison ayant été supprimée en 1783, les religieux qui s'y trouvaient furent transférés au couvent de la Sainte-Croix, dans la Chaussée-d'Antin. Les bâtiments du couvent de la rue Saint-Jacques ont été transformés en hôpital des vénériens depuis 1784. — Les capucins fondèrent, en 1622, un autre établissement au Marais, rues du Perche et d'Orléans, sur l'emplacement d'un jeu de paume. En 1776, les bâtiments et les jardins furent vendus à des particuliers. L'église est devenue la deuxième succursale de la paroisse de Saint-Merry, septième arrondissement, sous le vocable de saint François d'Assise.

LES FEUILLANTS DE LA RUE D'ENFER.

Les feuillants de la rue Saint-Honoré fondèrent, en 1630, un autre couvent de leur ordre rue d'Enfer, n° 45. Cette maison est devenue propriété particulière après 1790.

CHAPELLE SAINT-JOSEPH.

Cette chapelle fut établie, en 1640, avec un cimetière, sur un terrain qui appartenait au chancelier Séguier, rue Montmartre, n° 144, au coin de la rue Saint-Joseph. Elle contenait

les tombeaux de Molière et de La Fontaine, qui ont été transférés depuis au cimetière du Père-Lachaise. La chapelle fut démolie au commencement de la révolution; à sa place on a construit un marché qui existe encore aujourd'hui sous le nom de marché Saint-Joseph.

ÉGLISE DE SAINTE-MARGUERITE.

Cette église, située rue Saint-Bernard, faubourg Saint-Antoine, entre les nos 28 et 30, fut d'abord une chapelle bâtie, en 1625, par Fayet, curé de Saint-Roch. On l'érigea en église succursale en 1634, et elle fut alors considérablement agrandie. En 1712, elle fut distraite de la dépendance de Saint-Paul : dans l'année 1765, l'on construisit, sur les dessins de Louis, une chapelle contiguë dont l'entrée est formée par deux arcades présentant entre elles le portrait de Vaucanson en médaillon. L'intérieur de l'église est orné de peintures à fresque de Brunetti : l'autel est en forme de tombeau antique. L'on voit derrière un tableau de Biard, figurant *le Purgatoire*, et un beau groupe de Nourrisson et Lorrain, représentant *la Descente de la croix*. Aujourd'hui l'église Sainte-Marguerite, paroisse du huitième arrondissement, a deux succursales : Saint-Antoine et Saint-Ambroise.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-ROCH.

Cette église est située rue Saint-Honoré, entre les nos 296 et 298; elle fut fondée, en 1578, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle de Sainte-Suzanne, dite *de Gaillon*, à cause du hameau où elle se trouvait. Réédifiée en 1653, sur les dessins de Lemercier, elle ne fut terminée qu'en 1750. Son portail, œuvre médiocre de Robert de Cotte, comporte les deux ordonnances dorique et corinthienne, couronnées d'un fronton. L'architecture intérieure offre un aspect majestueux et même grandiose. L'on rencontre, toutefois, tant dans la nef que dans

les bas-côtés, une ornementation d'un goût douteux. La chaire, exécutée sur les dessins de Challes, est d'une rare magnificence. L'intérieur de l'édifice, long de 44 mètres environ, se trouve divisé en plusieurs parties distinctes qui ont toutes un caractère différent : le chœur, la nef, les chapelles de la Vierge, de la Communion et du Calvaire sont très-remarquables. Avant la révolution, Saint-Roch renfermait les tombeaux d'un grand nombre de personnages illustres. Il en possède encore quelques-uns, ainsi que plusieurs tableaux précieux. C'est aujourd'hui l'église paroissiale du deuxième arrondissement et la plus riche de Paris.

LE JARDIN DES PLANTES.

Ce vaste établissement se trouve situé entre le quai Saint-Bernard, la rue Cuvier, la rue du Jardin-des-Plantes et la rue de Buffon. Il fut fondé, en 1633, par Bouvard et Guy de Labrosse, médecins de Louis XIII; mais cinq fois moins étendu alors qu'il ne l'est aujourd'hui, il ne comprenait que quatorze arpents de terre achetés primitivement par les fondateurs. Au milieu de ce terrain se trouvait la butte des Copeaux, qu'on avait formée peu à peu avec des dépôts d'immondices, et sur laquelle on a construit un joli labyrinthe. Guy de Labrosse rassembla dans ce jardin environ trois mille espèces de plantes; il y institua en même temps des cours de botanique, de chimie, d'anatomie et d'histoire naturelle. Après lui l'œuvre fut continuée avec le même zèle et les mêmes succès par Vallot, d'Aquin, Fagon, Tournefort, de Jussieu, et surtout par Buffon. Sous l'impulsion de cet homme supérieur, on créa de nouveaux cours, l'on ouvrit des amphithéâtres, des galeries, et le jardin s'enrichit chaque année de collections données par l'Académie des sciences, par les missionnaires et les souverains étrangers. En 1793, un décret de la Convention l'organisa en *Muséum d'histoire naturelle*, et y créa douze chaires.

Sous l'empire et la restauration, Chaptal et Cuvier firent du jardin et du muséum un établissement magnifique, sans rival dans le monde entier. L'étranger reste saisi d'admiration à la vue de ces collections aussi riches que variées, de ce jardin si pittoresque où se trouvent presque toutes les plantes de l'univers, de ces ménageries précieuses, de ces serres immenses et de ces bâtiments aussi simples qu'élégants.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

C'est à tort qu'on fait remonter au règne de François Ier l'origine de l'imprimerie Impériale; elle fut fondée sous le ministère du duc de Luynes, et complétée un peu plus tard par Richelieu, moins encore pour le service de l'État que dans l'intérêt des lettres. On la plaça d'abord au Louvre, et ensuite dans l'hôtel de Toulouse, où se trouve aujourd'hui la Banque de France. Depuis 1809, elle est établie dans un emplacement vaste et commode rue Vieille-du-Temple. En 1795, elle est devenue l'imprimerie du gouvernement; mais on y travaille aussi pour le compte des particuliers qui le désirent et pour le commerce de la librairie. L'imprimerie Impériale occupe aujourd'hui de trois à quatre cents ouvriers, cent vingt-cinq presses ordinaires et dix presses mécaniques. Elle possède quarante-six alphabets de langue d'origine latine, seize des autres langues de l'Europe, et cinquante-six des langues orientales.

PALAIS-ROYAL.

Le Palais-Royal est situé rue Saint-Honoré, n° 204. Le cardinal de Richelieu ayant acheté, en 1629, les hôtels d'Armagnac et de Rambouillet, les fit démolir et chargea Jacques Lemercier, architecte du roi, de lui construire une résidence sur leur emplacement. On l'appela d'abord hôtel Richelieu; la vieille enceinte de Charles V le côtoyait. Pour faire disparaître ce voisinage qui l'importunait, Richelieu fit de nouvelles ac-

quisitions, recula les limites de la ville, combla les fossés, et finit par substituer au nom trop modeste d'*hôtel* celui de *Palais-Cardinal*. Comme aujourd'hui, la façade principale de l'édifice se trouvait rue Saint-Honoré. A l'aile droite, Lemercier avait établi un théâtre avec un vaste salon ou foyer. Il contenait 3,000 personnes. L'aile gauche renfermait deux galeries : l'une peinte par Philippe de Champagne, et l'autre par le même artiste, par Vouet et par d'Egmont. Les armes de Richelieu ornaient la grande porte d'entrée. La décoration extérieure des diverses parties de l'édifice était due à l'architecte Oppenord. A l'intérieur, on semblait avoir prodigué tout ce que les merveilles des arts et du goût peuvent offrir de plus séduisant. L'on y voyait une chapelle dont les ornements étaient en or massif, une riche bibliothèque, des collections précieuses de tableaux, de statues, d'antiquités, d'objets de curiosité, etc. C'est dans cette magnifique résidence que Richelieu mourut, le 4 décembre 1642. Il l'avait léguée par testament à Louis XIII; mais ce prince n'eut pas le temps d'en prendre possession; ce fut sa veuve, Anne d'Autriche, qui vint l'habiter avec ses deux fils, le 7 octobre 1643. Le Palais-Cardinal prit alors le nom de Palais-Royal, qu'il a conservé. Louis XIV agrandit cette demeure : d'après ses ordres, Mansard fit, sur la rue Richelieu, une belle galerie que Coypel orna de ses peintures. Mais bientôt le prince, préférant le séjour du Louvre, et puis du palais de Versailles, donna le Palais-Royal à son frère, le duc d'Orléans. Celui-ci, à son tour, y fit plusieurs changements. Après lui, son fils Philippe (le régent) en exécuta de plus grands encore : il y réunit des tableaux des plus grands peintres, et forma ainsi la galerie de peinture la plus curieuse et la plus riche du monde.

A cette époque, le Palais-Royal devint le théâtre des fameux soupers et des orgies de la régence. Philippe d'Orléans y demeurait : c'est là qu'il reçut, en 1717, la visite de Pierre le Grand, et qu'en 1720 il donna asile au fameux banquier Law,

poursuivi par la populace. C'est là qu'il mourut, en 1723, frappé d'apoplexie. Plus tard, son petit-fils, le duc de Chartres (Philippe-Égalité), compléta le Palais-Royal au moyen de trois galeries longeant la rue de Valois, la rue Montpensier, et ce qu'on appelle le Perron. Quand la révolution éclata, le jardin devint le rendez-vous des agitateurs et des tribuns. C'est là que Camille Desmoulins préluda à cette vie de club et de révolution qu'il devait bientôt payer si cher. C'est là que des assassins vinrent promener la tête sanglante de la malheureuse princesse de Lamballe. Après la mort de Philippe-Égalité, en 1793, le Palais-Royal fut déclaré propriété nationale. Pendant quelque temps le tribunat y tint ses séances. En 1815, Louis XVIII le rendit au duc d'Orléans. Ce dernier prince y fit aussitôt des réparations considérables, et remplaça les baraques, appelées *galeries de bois*, par la *galerie d'Orléans*, qui forme la plus belle promenade couverte de tout Paris. Les terrasses qui surmontent sa colonnade offrent l'aspect le plus gracieux.

COUVENT ET ÉGLISE DU VAL-DE-GRACE.

C'était une abbaye royale des bénédictins, située rue du Faubourg-Saint-Jacques, entre les nos 277 et 279. Les religieuses de la réforme de Saint-Benoît, abandonnant un ancien couvent de ce nom qui tombait en ruine, près de Bièvre-le-Châtel, achetèrent en 1621, au faubourg Saint-Jacques, un vaste emplacement avec une maison appelée *le Fief des Valois* ou *l'hôtel du Petit-Bourbon*, et s'y établirent. Anne d'Autriche, voulant acquitter un vœu qu'elle avait fait avant la naissance de Louis XIV, paya le prix de cette acquisition et se fit déclarer fondatrice. En même temps elle construisit avec magnificence l'église et le couvent du Val-de-Grâce. La princesse et son fils posèrent la première pierre en 1645; les bâtiments du monastère furent terminés en 1662, et l'église en 1665. Man-

sart donna les dessins du monument, et les fit exécuter jusqu'au rez-de-chaussée; Mercier et quelques autres architectes les continuèrent. Ce vaste édifice est un des plus beaux de Paris et l'un des plus réguliers qu'on ait élevés dans le XVII[e] siècle. La façade se compose d'une double ordonnance corinthienne, l'une superposée à l'autre, et surmontées chacune d'un fronton. L'intérieur offre une nef séparée des bas-côtés par des arcades et des pilastres corinthiens cannelés. Les riches ornements de sculpture qui décorent le sanctuaire sont de François Anguier; le maître autel est couronné par un baldaquin qui repose sur six colonnes torses composites de marbre noir, avec des bases et des chapiteaux de bronze doré; le dôme est le plus élevé de tous ceux de Paris, après les dômes du Panthéon et des Invalides. Sa belle coupole a été peinte par Mignard. Le cœur d'Anne d'Autriche et ceux des princes ou princesses décédés de la maison de Bourbon étaient déposés dans une chapelle du Val-de-Grâce dédiée à sainte Anne; on la dévasta pendant la révolution. A cette époque, l'on fit du couvent un hospice de la Maternité, et de l'église un magasin d'équipement. En 1800, le couvent a été transformé en un hôpital militaire contenant mille lits. Depuis 1820, l'église a été restaurée et rendue au culte.

NOTRE-DAME-DE-SION OU COUVENT DES CHANOINESSES RÉGULIÈRES ANGLAISES ET RÉFORMÉES DE L'ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

Ce couvent fut établi, en 1633, rue Saint-Antoine, et un peu plus tard rue des Fossés-Saint-Victor, à côté du collége des Écossais, dans une maison qui avait appartenu à Baïf, poëte du temps de Charles IX et de Henri III. On y voit aujourd'hui un pensionnat de demoiselles.

FILLES DE LA CONCEPTION OU RELIGIEUSES DU TIERS ORDRE.

Ce couvent fut fondé, en 1635, rue Saint-Honoré, au coin

de la rue Neuve-de-Luxembourg ; il avait une église qui possédait quelques bons tableaux. Depuis sa suppression, en 1790, on a bâti des maisons particulières sur son emplacement.

FILLES DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION OU RÉCOLLETTES.

Ce couvent, situé rue du Bac, n° 75, au coin de la rue de la Planche, fut fondé vers l'année 1637. Les religieuses prirent le titre de filles de la Conception en 1663, et l'établissement fut déclaré de fondation royale en 1664. Louis XIV voulut faire les frais de l'église, qu'on acheva en 1694. Après la révolution, l'on vendit les bâtiments de ce couvent à des particuliers.

HÔPITAL DES PAUVRES DE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ.

Cet hôpital, situé rue Copeau, n° 1, entre les rues du Battoir et du Jardin-des-Plantes, fut fondé en 1612, pour y renfermer des mendiants qui envahissaient chaque jour les rues de la capitale. On lui donna le nom de *Pitié*, parce que sa chapelle était sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié. En 1657, époque de l'ouverture de l'hôpital général, dit *de la Salpêtrière*, on plaça les enfants des pauvres à la maison de la Pitié ; les garçons et les filles étaient séparés. Plus tard, on y plaça également des enfants trouvés et des orphelins auxquels on enseignait divers métiers. En 1809, ces orphelins furent transférés à l'hospice du faubourg Saint-Antoine ; dès lors la Pitié devint une annexe de l'Hôtel-Dieu.

THÉATRES DE PARIS SOUS LOUIS XIII.

Les théâtres du Marais et de l'hôtel de Bourgogne ; le théâtre d'Avenet, rue Michel-le-Comte ; le théâtre du Palais-Royal ; le théâtre de l'Estrapade, à la porte Saint-Jacques ; les théâtres des Marionnettes, au château Gaillard, près du Pont-

Neuf; et le théâtre de Tabarin, place du Pont-Neuf, du côté de la place Dauphine.

Quais, Ponts, Fontaines et Hôtels principaux de Paris, construits sous Louis XIII.

Quais. Le quai Malaquais, depuis la rue de Seine et le pont des Arts jusqu'à la rue des Saints-Pères; le quai de Gèvres, de la rue Saint-Martin à la place du Châtelet; le quai d'Anjou, de la pointe Est de l'île Saint-Louis au pont Marie; le quai de Bourbon, du pont Marie à la rue Blanche-de-Castille; le quai de Béthune, depuis la rue Blanche-de-Castille jusqu'au pont de la Tournelle; le quai d'Orléans, du pont de la Tournelle au pont de la Cité.

Ponts. Le pont Marie joint le quai des Ormes à l'île Saint-Louis; le pont de la Tournelle unissait le quai de la Tournelle à l'île Saint-Louis; le pont Rouge servait de communication entre l'île de la Cité et la pointe occidentale de l'île Saint-Louis; le pont Barbier était situé près de l'emplacement actuel du pont Royal; le pont Saint-Charles se trouve dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, sur le petit bras de la Seine; le pont aux Doubles joint le quai Montebello au quai de l'Archevêché.

Fontaines. La fontaine Saint-Séverin, à l'angle des rues Saint-Séverin et Saint-Jacques; la fontaine des Tournelles, au coin de la rue du même nom et de la rue Saint-Antoine; la fontaine du Regard-Saint-Maur, rue Saint-Martin; la fontaine du Chaume, dite aussi de Braque et des Vieilles-Haudriettes, rue des Vieilles-Haudriettes; la fontaine Sainte-Geneviève, rue et montagne Sainte-Geneviève; la fontaine du collége de Navarre; le Château-d'Eau, situé à l'angle de la rue Cassini, à côté de l'Observatoire.

Hôtels principaux. L'hôtel de Condé, rue de Condé; l'hôtel de Bullion, rue Jean-Jacques Rousseau; l'hôtel de Royaumont,

rue du Jour ; l'hôtel de Sully, depuis hôtel Turgot, rue Saint-Antoine ; l'hôtel de Nivernais, rue de Tournon ; l'hôtel de Toulouse, aujourd'hui la Banque de France, rue de la Vrillière.

INSTITUTIONS, MONUMENTS ET ÉDIFICES
Fondés à Paris sous Louis XIV.

HÔTEL IMPÉRIAL DES INVALIDES.

Cet hôtel est situé sur l'esplanade des Invalides, entre le faubourg Saint-Germain et le Gros-Caillou. Il fut fondé, en 1671, par Louis XIV, pour les soldats et les officiers blessés ou infirmes. C'était l'établissement de prédilection du grand roi. Cet immense édifice se compose de dix-huit corps de bâtiments et d'une église, occupant ensemble une superficie de cinq hectares et demi ; il peut contenir près de cinq mille invalides. L'architecte, Libéral Bruant, fit les dessins des bâtiments et de la partie méridionale de l'église ; la partie septentrionale, qui se trouve dans l'axe prolongé de la première, est l'œuvre de Mansard. Cette église est un des monuments les plus parfaits de toute la France. Elle est surmontée d'un dôme magnifique de 105 mètres d'élévation. Pour l'œil du voyageur qui arrive à Paris, sa coupole dorée est l'édifice le plus frappant de l'immense panorama formé par les divers monuments et par l'océan de maisons de cette capitale. Les bâtiments de l'hôtel étaient déjà en état d'être habités en 1774 ; mais l'église ne fut entièrement terminée qu'après trente ans de travaux : une vaste arcade en sépare les deux parties. Autrefois l'on voyait au-dessous le maître autel, chef-d'œuvre de composition, qui a disparu pour faire place au tombeau de Napoléon. Six chapelles règnent autour du plan

circulaire du dôme, et quarante colonnes d'ordre composite, supportant le dôme lui-même, sont couronnées d'une balustrade. On voit au-dessus un attique percé de fenêtres, avec des volutes en manière de contre-fort. La coupole, divisée par côtes entre lesquelles brillent des trophées militaires, est surmontée d'une lanterne au-dessus de laquelle est une flèche très-élevée et terminée par un globe et une croix : ces trophées et les côtes, en plomb comme toute la couverture, ont été dorés plusieurs fois; mais l'action de l'air a toujours fait disparaître leur éclat. Le dôme recouvre le magnifique tombeau de Napoléon, que nous aurons plus tard occasion de décrire. Il recouvre également les tombeaux de Turenne et de Vauban, qu'on y a placés sous le consulat. De plus, les caveaux renferment les sépultures des gouverneurs de l'hôtel, de plusieurs autres généraux, des victimes de l'attentat Fieschi, etc., etc. La voûte de l'église était tapissée autrefois de neuf cent soixante drapeaux pris sur l'ennemi; ils furent tous brûlés par les alliés en 1814. On y voit aujourd'hui plusieurs étendards enlevés aux Arabes en Afrique. Dans les bâtiments l'on remarque, comme objets de curiosité, les quatre réfectoires, la cuisine et sa *fameuse marmite*, la pharmacie, l'horloge à équation, ouvrage estimé de Lepaute, les jardins avec les canons, etc., etc. Deux salles sont décorées des portraits en pied des maréchaux de France. Dans le pavillon du milieu, au-dessus de la porte d'entrée, est la bibliothèque, créée par Napoléon en 1800, et composée de vingt mille volumes. Les plans en relief des principales villes fortes de France sont conservés dans les combles. Les invalides logés dans l'hôtel sont au nombre de cinq mille environ. L'on pourvoit à tous leurs besoins, et le plus grand ordre règne parmi eux. Ils font le service militaire de l'hôtel. L'esplanade des Invalides a été formée sous Louis XV. En 1804 on y avait élevé au milieu une fontaine surmontée du lion de Saint-Marc de Venise. Ce trophée des victoires de l'empire disparut en

1815. La fontaine a été détruite en 1840 : l'on doit mettre à sa place la statue de Napoléon.

HÔPITAL GÉNÉRAL DIT LA SALPÊTRIÈRE.

Cet hôpital est situé rue Poliveau, n° 7, et boulevard de l'Hôpital, quartier Saint-Marcel, dans un lieu où l'on fabriquait autrefois du salpêtre. Il fut fondé en 1656, pour servir de maison de retraite aux pauvres et aux mendiants qui remplissaient les rues de la capitale. Libéral Bruant, architecte de la plus grande partie de ces immenses bâtiments, y éléva aussi une église remarquable par sa regularité et son dôme octogone. Un côté de la Salpêtrière fut destiné aux enfants et aux femmes pauvres. L'on plaça les folles et les femmes débauchées dans des bâtiments séparés. Depuis 1802 les habitants de cet hospice sont divisés en cinq classes : les femmes vieillies au service, les infirmes octogénaires, les femmes septuagénaires affectées de maladies incurables, les indigentes et les personnes épileptiques et les aliénées. Le nombre des lits est de cinq mille.

COUVENT DES THÉATINS.

En 1642 le cardinal Mazarin appela d'Italie des religieux de cet ordre à Paris, et leur fit bâtir un couvent sur le quai Malaquais (aujourd'hui quai Voltaire, maison n° 21). Les théatins partagèrent la disgrâce de Mazarin et le suivirent dans sa fuite : aussi leur laissa-t-il en mourant, comme témoignage de sa bienveillance, 300,000 livres pour bâtir une église à la place de leur chapelle, qui était devenue trop petite. Cet édifice, commencé en 1662, ne fut terminé qu'en 1720, et le portail, donnant sur le quai, fut érigé en 1747. L'église des théatins possédait quelques peintures estimées, ainsi que les tombeaux de plusieurs personnes remarquables. Après la suppression des couvents, l'on donna des bals et des

fêtes publiques dans les bâtiments de ce couvent. En 1815, l'église devint un café appelé le café des Muses. Toutes les dépendances des Théatins ont été démolies et sont devenues des maisons particulières en 1823.

FILLES DE LA CONGRÉGATION-DE-NOTRE-DAME.

Cette maison fut fondée, rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont, en 1678, pour des religieuses consacrées à l'instruction de la jeunesse, à l'instar des filles de Sainte-Ursule : elles avaient une église qui fut bénite en 1688. Après la suppression des couvents, en 1790, l'on vendit cette maison à des particuliers : elle est habitée aujourd'hui par les dames de la Miséricorde.

FILLES DE LA PROVIDENCE.

Ce couvent se trouvait rue de l'Arbalète, nos 24 et 26 : il datait de 1647, et reconnaissait pour fondatrice Marie Lumagne, veuve de François de Polaillon, gentilhomme ordinaire du roi et conseiller d'État. Les religieuses s'y livraient à l'instruction des jeunes filles. Saint Vincent-de-Paul rédigea leurs statuts. En 1790 cette maison fut vendue à des particuliers. On y a établi depuis une fonderie et une raffinerie de sucre.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

Saint Louis fut le premier de nos rois qui s'occupa de la formation d'une bibliothèque publique. Il rassembla à la Sainte-Chapelle du Palais un certain nombre de manuscrits qui se dispersèrent après sa mort. Le roi Jean possédait 15 à 20 volumes, presque tous livres de piété. Charles V, son successeur, qui aimait les lettres, porta cette petite collection à 909 volumes, qu'il plaça au Louvre, dans la *tour de la Librairie;* Gillet-Malet, son bibliothécaire, nous en a laissé un catalogue écrit en 1373 : on y trouvait des livres de toute

espèce, et les savants pouvaient aller les consulter. Après Charles V, cette collection fut en partie dispersée. En 1423, elle ne contenait plus que 858 volumes, malgré les nouveaux livres qu'on y introduisit. Le duc de Bedfort, régent de France pour Henri VI, la fit transporter en Angleterre. Louis XI rassembla les volumes que Charles V avait répartis dans diverses maisons royales, et y joignit plusieurs ououvrages : la bibliothèque fut alors composée de 1890 volumes. Louis XII augmenta considérablement cette collection nouvelle et la fit porter à Blois. François I[er] l'enrichit de manuscrits grecs et orientaux et la transféra à Fontainebleau. Elle revint à Paris sous Henri IV et s'augmenta de la bibliothèque de Catherine de Médicis. On la plaça d'abord au collége de Clermont, puis au couvent des Cordeliers. La découverte de l'imprimerie avait favorisé d'une manière remarquable son accroissement; chaque année y versait de nouveaux trésors. Sous Louis XIII on la transféra rue de la Harpe, au-dessus de l'église Saint-Côme. Ce prince rendit une ordonnance qui obligea tous les libraires à déposer à la bibliothèque du roi deux exemplaires des ouvrages qu'ils publieraient : elle contenait alors 11,000 imprimés et 6,000 manuscrits.

Un peu plus tard Colbert la plaça dans une maison voisine de son hôtel, rue Vivienne; presque au même temps elle fut augmentée des bibliothèques de Dupuy, de Gaignères, de de Baluze, de Loménie de Brienne, du comte de Béthune, de Dufresne et de Fouquet; on y joignit plusieurs manuscrits orientaux, ainsi que des estampes, des médailles et des antiquités de toute espèce. A la mort de Colbert elle possédait 70,000 volumes, un grand nombre de manuscrits français et étrangers, et une foule d'objets précieux. En 1721 le régent, Philippe d'Orléans, la transporta dans le local qu'elle occupe aujourd'hui et qui faisait partie du grand palais Mazarin. En 1770 elle avait 200,000 volumes. Après la suppression des couvents, en 1792, on y transféra une grande

partie de leurs bibliothèques; ce qui y accumula plus de 600,000 volumes. Le catalogue général de la Bibliothèque impériale n'étant pas encore entièrement terminé, on ne connaît pas au juste toute l'étendue de ses richesses; toutefois, l'on peut croire qu'elle possède au delà de 1,000,000 de livres imprimés, 80,000 manuscrits, 1,500,000 estampes, 100,000 médailles, outre une multitude d'antiquités et d'objets précieux provenant des monastères de Saint-Denis, de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés, etc., etc. C'est l'établissement de ce genre le plus riche et le plus complet qui existe dans le monde entier.

La grande entrée de la Bibliothèque, donnant rue de Richelieu, mène à une cour vaste, entourée de bâtiments d'une belle ordonnance, qui servent de dépôts aux diverses collections des livres imprimés, des manuscrits, des médailles et des gravures. Les manuscrits occupent l'ancienne galerie du palais Mazarin; le cabinet des estampes et des planches gravées, commencé sous Louis XIV, se trouve à l'entre-sol; la grande galerie des livres imprimés est au premier étage, dans la partie du bâtiment qui donne sur la cour; à l'extrémité l'on voit le cabinet des médailles et antiques. L'on fait à la Bibliothèque des cours de langues orientales et d'archéologie. Ce vaste monument réclame des améliorations considérables. Depuis quelque temps on fait beaucoup de projets, parmi lesquels celui de la restaurer et de la compléter semble prévaloir.

COLLÉGE MAZARIN OU DES QUATRE-NATIONS.

Ce collége, aujourd'hui palais de l'Institut, quai Conti, fut fondé par le cardinal Mazarin, en faveur de soixante écoliers gentilshommes ou bourgeois, nés à Pignerol, en Savoie, et dans les provinces d'Alsace, de Hainaut et de Luxembourg, récemment réunies à la Couronne. Cette disposition, formellement exprimée dans le testament du fondateur, valut à

l'établissement le nom de collége des Quatre-Nations. Mazarin laissa deux millions pour le construire, et lui légua sa bibliothèque. Les soixante élèves devaient y être gratuitement logés, nourris, instruits dans la religion et dans les belles-lettres ; on devait aussi leur apprendre à danser, à monter à cheval et à faire des armes. L'édifice fut commencé en 1662, d'après les dessins de l'architecte Levau, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Nesle et de plusieurs maisons voisines. La façade de ce palais se développe, en forme de demi-cercle, sur le quai. Le portail de l'église occupe le centre. On y arrive par un perron de quelques marches. Ce portail se compose d'un avant-corps décoré de quatre colonnes et de deux pilastres corinthiens que surmonte un fronton triangulaire; il est accompagné, à droite et à gauche, de deux ailes d'une ordonnance moins élevée, et ornées de pilastres ioniques, ainsi que d'un attique que décorent des balustrades marquant la toiture. Ces deux ailes se terminent par une face en ligne droite unie à un corps de pavillon qu'enrichissent des pilastres corinthiens et des vases placés au-dessus de l'entablement. Au milieu du fronton l'on voit un cadran soutenu par deux figures allégoriques, la *Science* et la *Vigilance*. Le dôme plane au-dessus de cet ensemble. Ses belles proportions, qui affectent la forme circulaire à l'extérieur, en font un chef-d'œuvre d'élégance et de pureté. A l'intérieur il est elliptique; et dans l'espace ménagé entre les deux courbures on a pratiqué quatre escaliers à vis qui communiquent avec les tribunes et les combles. De quelque côté qu'on regarde le monument, l'œil est charmé par l'accord parfait qui existe entre ses différentes parties et la correspondance harmonieuse de son axe avec celui du Louvre.

En 1793, le collége Mazarin devint une prison, à l'exception toutefois de la bibliothèque qui fut respectée. Plus tard, on y installa les cours de l'École centrale. En 1801, un décret y établit les écoles des Beaux-Arts. Enfin, un autre décret de

1805 ordonna que l'Institut de France serait transféré du Louvre au ci-devant collége des Quatre-Nations. L'année suivante, Vaudoyer transforma l'église en salle des séances. La lanterne qui terminait le dôme fut entièrement reconstruite, et l'on établit aux deux côtés de l'avant-corps de la façade les deux fontaines en fonte, chacune avec deux lions qui jettent de l'eau dans un même bassin. L'intérieur du palais se divise en trois cours d'inégale grandeur. La première attire particulièrement l'attention par la beauté de son architecture et surtout par l'ampleur d'exécution de ses deux grands portiques à pilastres corinthiens. Celui de droite sert d'entrée à la chapelle et celui de gauche à la bibliothèque Mazarine. Les deux autres cours, dépendances de l'ancien collége, n'offrent rien de remarquable.

La bibliothèque Mazarine, qui se trouve placée dans l'édifice même, fut léguée par le cardinal Mazarin au collége des Quatre-Nations. C'est une des plus belles et des plus nombreuses en livres précieux et choisis qu'il y ait dans la capitale; elle contient plus de 200,000 volumes. Outre cette bibliothèque, qui est publique depuis 1688, il en existe une autre fort curieuse dans le même palais : celle de l'Institut, placée au-dessous du local de la première.

ACADÉMIES.

L'*Académie des inscriptions et belles-lettres* fut fondée par Colbert, en 1663. Elle devait d'abord composer les sujets et les légendes des médailles, ainsi que ceux des tapisseries des Gobelins, des jetons et des inscriptions pour les bâtiments. Plus tard, on la chargea aussi de revoir et de corriger les ouvrages en prose ou en vers faits à la louange du roi. Le lieu des séances fut établi dans un appartement du Louvre. En 1795, on la comprit dans la troisième classe de l'Institut.

L'*Académie des sciences* fut fondée aussi par Colbert, en 1666,

mais elle ne reçut de forme stable qu'en 1699. Ses séances se tenaient au Louvre. Elle fut comprise dans la première classe de l'Institut, en 1795.

L'*Académie d'architecture* date de 1671 et doit son existence au même fondateur. On la réglementa en 1717; elle eut ses écoles, ses prix et ses pensionnaires à Rome. En 1795, on la réunit à l'Académie de peinture.

L'*Académie de peinture et de sculpture* fut fondée en 1668 et tint d'abord ses séances au Louvre. En 1795, elle fut comprise dans la troisième classe de l'Institut, et en 1803 dans la quatrième.

Louis XIV érigea l'Opéra en *Académie royale de musique*, en 1671. Il créa aussi une *Académie de danse*. Les maîtres de danse de Paris étaient en même temps maîtres de violon; ils formaient depuis longtemps une corporation dont le chef s'appelait le *roi des violons*; ce titre ne fut supprimé qu'en 1773.

L'OBSERVATOIRE.

L'Observatoire fut construit par Perrault, de 1667 à 1673, entre les rues du Faubourg-Saint-Jacques et d'Enfer, à l'extrémité méridionale de la grande avenue du Luxembourg. La forme de cet édifice est un rectangle dont les quatre faces correspondent exactement aux quatre points cardinaux. Deux tours octogones s'élèvent aux deux angles de la façade méridionale ; du côté du nord se trouve un avant-corps en saillie. C'est là qu'est placée l'entrée. Vers 1810, on a élevé sur le comble de l'édifice un bâtiment carré, flanqué de deux tourelles et destiné aux observations astronomiques. La ligne de la face méridionale de l'Observatoire se confond avec celle de la latitude de Paris; la ligne méridienne, tracée dans la grande salle du deuxième étage, divise le monument en deux parties égales; si on la prolonge, elle va directement de Dunkerque à Collioure. Ces deux lignes ont servi de base aux triangles

d'après lesquels on a fait la carte générale de la France en cent quatre-vingt et une feuilles, appelée *carte de Cassini.* L'Observatoire est riche en instruments de physique et d'astronomie; il possède en outre une bibliothèque précieuse, presque toute consacrée à ces deux sciences. Chose digne d'être remarquée, le fer et le bois n'ont pas été employés dans la construction de ce bâtiment : tout y est en pierre. C'est là que le Bureau des longitudes tient ses séances et que logent quelques-uns de ses membres. Le public y est admis de neuf à quatre heures, tous les jours non fériés.

LES GOBELINS.

Cette grande manufacture de tapisserie est située rue Mouffetard, n° 270. Les eaux de la Bièvre, favorables, dit-on, à la teinture, avaient attiré, dès le XVe siècle, plusieurs drapiers et teinturiers sur les bords de cette petite rivière. Vers 1450, l'un d'eux, *Gilles Gobelin*, acquit une grande fortune, qu'il laissa à ses descendants. Ceux-ci agrandirent l'établissement de leur père et finirent par acheter des terrains si vastes le long de la Bièvre, que la rivière et le quartier prirent leur nom. Dans le siècle suivant, d'autres industriels succédèrent aux Gobelins et fabriquèrent des tapisseries de haute lice. En 1662, Colbert fit l'acquisition de l'emplacement qui forme aujourd'hui la manufacture des Gobelins, et érigea la fabrique en maison royale. La direction en fut donnée à Lebrun, et après lui à Mignard; ce fut une véritable école d'arts et métiers. « Le directeur, porte l'édit de fondation, tiendra la manufacture remplie de bons peintres, maîtres tapissiers, orfévres, fondeurs, graveurs, lapidaires, menuisiers en ébène, teinturiers et autres bons ouvriers en toutes sortes d'arts et métiers; il sera entretenu, dans ladite manufacture, soixante enfants pendant cinq ans, aux dépens de Sa Majesté, lesquels pourront, après six ans d'apprentissage et quatre ans de ser-

vice, tenir boutiques de marchandises, arts et métiers. » L'on fabrique aujourd'hui aux Gobelins des tapisseries de haute lice qui sont admirées dans le monde entier. Il y a dans cet établissement une école de dessin pour les artistes ouvriers en tapisseries. On y fait aussi, chaque année, un cours de chimie appliquée à la teinture.

RELIGIEUSES DE LA PRÉSENTATION-NOTRE-DAME OU BÉNÉDICTINES MITIGÉES.

Ces religieuses furent instituées en 1649 et se fixèrent, en 1672, rue des Postes, nos 34 et 36. Après 1790, leur couvent devint une propriété particulière; il est occupé aujourd'hui par le collége Rollin.

HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE-DE-JÉSUS, DITES DE SAINT-JULIEN ET DE SAINTE-BASILISSE.

Cet établissement fut fondé en 1652, rue Mouffetard, n° 68, pour servir d'asile et fournir des remèdes et des secours aux pauvres femmes ou filles malades. On y comptait trente-sept lits que des particuliers avaient institués pour la plupart, en se réservant le droit de les faire occuper gratis. On payait, pour les autres, 36 fr. par mois. Les bâtiments de cette maison appartiennent aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu.

SÉMINAIRE DES PRÊTRES IRLANDAIS OU COLLÉGE DES LOMBARDS.

Le vieux collége des Lombards, rue des Carmes, n° 23, appelé aussi collége de Tournasson d'Italie, tombait en ruine lorsque des prêtres irlandais le firent rebâtir, en 1672, pour y recevoir des Irlandais étudiant aux écoles de l'Université de Paris et destinés aux missions. Leur communauté fut supprimée en 1792, ainsi que le *séminaire des clercs irlandais*, situé rue du Chemin-Vert ou des Irlandais, n° 3. Ce dernier séminaire avait été fondé également en 1672.

FILLES DE SAINTE-AGATHE OU DU SILENCE.

Ces religieuses s'occupaient principalement de l'éducation des jeunes personnes. Elles s'établirent en 1700, rue de l'Arbalète, en face du couvent des filles de la Providence. Leur communauté fut supprimée par l'archevêque de Paris, en 1753. L'on vendit la maison, et elle se trouve occupée aujourd'hui par une pension.

PRÊTRES DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES.

Ces prêtres desservaient un hospice établi, en 1700, sur les fossés de l'Estrapade, pour les prêtres vieux et infirmes, par Witasse, docteur de Sorbonne. En 1702, le cardinal de Noailles les transféra au carrefour du Puits-l'Ermite, faubourg Saint-Marcel, dans une maison qui appartenait auparavant aux filles de la Crèche. Les religieuses bénédictines d'Issy ayant été dispersées en 1751, l'on donna aux prêtres de Saint-François-de-Sales l'établissement qu'elles occupaient. Les bâtiments délaissés du carrefour du Puits-l'Ermite ont été réunis depuis à la Pitié.

MIRAMIONES OU FILLES DE SAINTE-GENEVIÈVE.

En 1665, la maison de la Sainte-Famille, fondée par la veuve de Beauharnais de Miramion, conseiller au parlement, fut réunie à la communauté des filles de Sainte-Geneviève, établie, en 1636, pour la visitation des malades et l'instruction des jeunes personnes. Cette réunion forma le couvent des Miramiones, que l'on plaça rue de la Tournelle, n° 5, au coin du quai de la Tournelle. Il fut supprimé, en 1790, avec les autres maisons religieuses. Ses bâtiments servent aujourd'hui à la pharmacie de l'administration centrale des hospices et hôpitaux civils de Paris.

FILLES DE LA SOCIÉTÉ-DE-LA-CROIX.

Ces religieuses s'établirent dans l'impasse Guéménée, n° 4, au Marais. Elles s'occupaient de l'éducation des jeunes personnes, mais sans faire de vœux. Leur communauté fut supprimée en 1798, de même qu'une autre maison des *filles de la Croix*, fondée en 1656, rue d'Orléans-Saint-Marcel. Les bâtiments des dernières sont occupés par une institution privée, et ceux des premières par une filature de coton.

SAINTE-PÉLAGIE.

Sainte-Pélagie était un établissement fondé en 1665, rue de la Clef, n° 14, par madame de Miramion, pour y enfermer les filles publiques et les femmes débauchées. Après la révolution, cette maison devint une prison.

ABBAYE DE SAINTE-GENEVIÈVE, OU DE SAINTE-PÉRINE, OU NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX.

Cette maison fut établie en 1659, rue de Chaillot. On la supprima à la révolution; vers 1806, l'on y a placé l'institution des vieillards, qui sont nourris et soignés moyennant une pension ou une somme d'argent une fois payée.

COUVENT DU BON-PASTEUR.

Cette maison fut fondée, rue du Cherche-Midi, n° 36, pour les filles débauchées et repentantes. Elle est occupée aujourd'hui par un entrepôt de subsistances militaires.

PRÉMONTRÉS RÉFORMÉS.

Ces religieux s'établirent, en 1661, au carrefour de la Croix-Rouge, à l'angle des rues de Sèvres et du Cherche-Midi.

L'année suivante, ils bâtirent une église dont la reine Anne d'Autriche posa la première pierre, et qui fut consacrée au Très-Saint-Sacrement et à l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge. Cette église fut agrandie en 1719. On la démolit après 1790. L'emplacement du couvent s'est couvert de maisons particulières.

INSTITUTION OU NOVICIAT DE L'ORATOIRE.

Cette maison fut fondée, en 1650, rue d'Enfer, n° 74, quartier de l'Observatoire, pour servir de noviciat aux personnes qui se destinaient à la congrégation de l'Oratoire. L'église fut bâtie de 1655 à 1657, sous le vocable de la Sainte-Trinité et de l'Enfant-Jésus. On y voyait plusieurs tableaux de Coypel et de Lebrun, ainsi qu'un monument élevé par Sarrasin à la mémoire du cardinal de Bérulle. Cette institution ayant été supprimée en 1792, l'on plaça dans ses bâtiments, en 1801, l'hospice de la Maternité et l'École d'accouchements. En 1814, on y établit l'hospice des Enfants-Trouvés.

SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, AUJOURD'HUI ÉGLISE DES MISSIONS, SUCCURSALE DE LA PAROISSE SAINT-THOMAS-D'AQUIN.

Ce séminaire fut fondé en 1663, rue du Bac, n° 120, au coin de la rue de Babylone, par Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, dont la rue voisine a retenu le nom. On y formait des missionnaires pour les pays étrangers. La chapelle primitive, qui portait le titre de la Sainte-Famille, fut reconstruite, en 1683, sur un plan plus vaste; l'archevêque de Paris en posa la première pierre. Cette église se compose de deux parties : l'une au rez-de-chaussée et l'autre au-dessus. On y voyait autrefois des tableaux de plusieurs artistes distingués : de CarleVanloo, de Restout, d'André Bardou, etc., etc. Les bâtiments de la maison furent reconstruits en 1736. Après avoir été habités longtemps par des particuliers, ils sont occu-

pés de nouveau par des prêtres de la mission. L'église a été rendue au culte en 1802; elle est aujourd'hui seconde succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Les frères des Écoles chrétiennes, nommés aussi frères des Écoles, frères de l'Enfant-Jésus, frères de Saint-Yon, ou simplement les Frères, furent institués à Reims, en 1679, par de Lasalle, docteur en théologie et chanoine de la cathédrale de cette ville, pour l'instruction chrétienne et élémentaire des enfants du peuple. Le succès de cet établissement fit naître la pensée d'en former de semblables à Paris. Le fondateur y vint avec plusieurs frères, en 1688, et ouvrit une école rue Princesse. Elle donna des résultats si satisfaisants qu'on en établit presque aussitôt six autres dans divers quartiers de la partie méridionale de la ville. En 1722, l'école principale fut établie rue Notre-Dame-des-Champs, en face de la rue de Fleurus, dans une maison qui avait appartenu aux filles du Saint-Esprit. La chapelle de cet établissement subsistait encore, il y a quelques années, et l'on y disait la messe les dimanches et les fêtes. La communauté des frères des Écoles chrétiennes fut supprimée en 1790, avec les autres établissements religieux. Mais en 1806, la marquise de Trans releva cette admirable institution; elle y joignit les frères de la Doctrine chrétienne, et fit approprier pour tous la maison ancien chef-lieu des derniers, au Gros-Caillou. Les frères répandent aujourd'hui, dans le monde entier, les bienfaits d'une instruction chrétienne parmi les classes pauvres.

SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE ET AUTRES SÉMINAIRES DE PARIS.

En 1645, Jean-Jacques Olier, curé de la paroisse de Saint-Sulpice, fonda un grand et un petit séminaire pour l'instruction des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique.

Le grand séminaire fut placé dans les bâtiments donnant sur le lieu où l'on voit aujourd'hui la grande place Saint-Sulpice, et le petit dans des maisons contiguës à la rue et à l'impasse Férou. Les bâtiments du grand séminaire masquaient la façade de l'église; on les détruisit en 1800, et deux ans après, les sulpiciens s'établirent dans la maison des filles de l'Instruction chrétienne ou de la Très-Sainte-Vierge, au coin des rues du Pot-de-Fer et de Vaugirard. En 1820, on a construit un nouveau séminaire sur la partie méridionale de la place Saint-Sulpice.

Il y avait encore à Paris d'autres séminaires, grands et petits, où les jeunes gens pouvaient se préparer à l'état ecclésiastique : comme *le séminaire du Saint-Esprit et de l'Immaculée-Conception*, rue des Postes, n° 26; *le séminaire Anglais*, même rue, n° 22; *le séminaire de Saint-Pierre et de Saint-Louis*, rue d'Enfer, n° 8, et *la congrégation de Jésus et de Marie*, nommée aussi *des Eudistes*, rue des Postes. Cette dernière congrégation avait été instituée, en 1643, par Jean Eudes, frère aîné de l'historien Eudes de Mézeray, pour diriger les séminaires et faire des missions.

FILLES DE SAINT-CHAUMONT OU DE L'UNION-CHRÉTIENNE.

Ces religieuses furent instituées en 1661, pour instruire les jeunes filles nouvellement converties à la religion catholique et celles qui se trouvaient sans fortune et sans appui. En 1665, elles s'établirent à l'hôtel de Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, n° 374. Les maisons de cette communauté se multiplièrent en peu de temps; la plus considérable était *le Petit-Saint-Chaumont* ou *la Petite-Union-Chrétienne*, rue de la Lune, n° 32. Elles furent toutes supprimées à la révolution. Sur l'emplacement de l'ancien hôtel Saint-Chaumont, l'on ouvrit un passage qui porte encore aujourd'hui le même nom. Le Petit-Saint-Chaumont est une maison particulière.

ABBAYE DU VERBE INCARNÉ ET DE NOTRE-DAME-DE-PENTHEMONT.

Les religieuses de cette congrégation se consacraient aussi à l'instruction des jeunes filles. Elles vinrent s'établir à Paris en 1643, rue de Grenelle-Saint-Germain, n°s 106 et 108. L'église de cette abbaye fut reconstruite d'une manière assez remarquable en 1749 ; elle est consacrée aujourd'hui au culte protestant. Les bâtiments sont devenus une caserne.

LA VISITATION-DE-SAINTE-MARIE.

Ce couvent, situé à Chaillot, entre les barrières Franklin et Sainte-Marie, fut fondé, en 1651, par Henriette de France, fille de Henri IV et veuve de Charles Ier, roi d'Angleterre. L'église, que l'on reconstruisit en 1704, possédait le cœur de cette princesse, ainsi que ceux de Jacques II, roi d'Angleterre, et de Louise-Marie Stuart. Ce couvent était devenu depuis longtemps une propriété particulière lorsqu'on le démolit en 1810, pour bâtir sur son emplacement le palais du roi de Rome, destiné au fils de l'empereur Napoléon Ier.

RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS.

Ce prieuré, qui appartenait à l'ordre de Saint-Benoît, fut fondé en 1648, rue de Charonne, n° 95. L'église avait un aspect assez agréable. Après 1790, les bâtiments de cette maison furent occupés par une filature de coton.

FILLES DU SAINT-SACREMENT, AUJOURD'HUI ÉGLISE SAINT-DENIS-DU-SAINT-SACREMENT.

Les religieuses de l'ordre du Saint-Sacrement s'installèrent à Paris, en 1684, dans l'hôtel de Turenne, que leur donna la duchesse d'Aiguillon, rue Saint-Louis, n°s 50 et 52, au Marais. On y voyait un beau morceau d'architecture de Désar-

gues. Ce couvent portait aussi le nom de *monastère des religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du très-saint sacrement de l'autel.* L'église, dont la première construction datait de 1684, a été entièrement rebâtie entre 1826 et 1836; elle est aujourd'hui la troisième succursale de la paroisse de Saint-Merry, sous le vocable de Saint-Denis et du Saint-Sacrement. Le nouvel édifice, construit sur un plan très-régulier et beaucoup moins exigu que l'ancien, a trois nefs. L'autel se trouve placé sous une voûte, au fond de la nef principale. La façade est décorée de colonnes.

FILLES DE SAINTE-VALÈRE.

Ce couvent fut établi, en 1704, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 152. C'était une communauté de filles pénitentes. Après sa suppression, en 1790, l'on conserva l'église, qui devint, plus tard, la troisième succursale de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin.

SAINT-PIERRE-DE-CHAILLOT.

Cette église, située rue de Chaillot, entre les n°s 50 et 52, était, à ce qu'il paraît, dans l'origine la chapelle d'un château dont le prieuré de Saint-Martin-des-Champs percevait les revenus. En 1659, Louis XIV ayant érigé le village de Chaillot en faubourg de Paris, l'église fut reconstruite en partie. En 1740, on rebâtit la nef et le portail. En 1802, Saint-Pierre a été érigé en église succursale de la paroisse de la Madeleine.

CHAPELLE DES PORCHERONS.

Cet édifice, situé rue Lamartine, servait de chapelle, dans l'origine, à un château du XIVe siècle appartenant à une famille *Le Coq,* et nommé *château Le Coq* ou *château des Porcherons.* Elle n'avait rien de remarquable. En 1646, on y établit une confrérie sous l'invocation de *Notre-Dame-de-Lorette,*

et en 1760, une école de charité. Cette chapelle fut vendue et démolie en 1800. Sur son emplacement on a élevé depuis la nouvelle église Notre-Dame-de-Lorette.

CHAPELLE SAINTE-ANNE.

Cette chapelle fut fondée, en 1655, rue du Faubourg-Poissonnière, entre les rues Bleue et Montholon. Pendant quelque temps, elle donna son nom à une porte de la ville, ainsi qu'à la rue appelée plus tard rue de la Chaussée-de-la-Nouvelle-France, et aujourd'hui rue du Faubourg-Poissonnière.

HOSPICE DES ENFANTS-TROUVÉS-DU-FAUBOURG-SAINT-ANTOINE.

Cet hospice était situé rue du Faubourg-Saint-Antoine, n°s 124 et 126. L'évêque de Paris et le chapitre Notre-Dame pourvurent les premiers, dans la capitale, à l'établissement d'un hospice pour les enfants trouvés. Ils consacrèrent à cet usage une maison située près du port Saint-Landri, qu'on nomma *maison de la Crèche.* En même temps, on plaça dans la cathédrale une espèce de bureau ou de crèche pour faire appel à la pieuse libéralité des fidèles. C'est ce premier asile qui les fit appeler les *pauvres enfants trouvés de Notre-Dame.* Mais la brutalité des gardiens rendait affreux le sort de ces pauvres enfants, et ils les vendaient souvent, en secret, au prix de vingt sous. Pour mettre un terme à leur traitement barbare, saint Vincent de Paul fonda, en 1638, un nouvel hospice, près de la porte Saint-Victor, pour les Enfants-Trouvés, et mit à la tête de cet établissement les dames de la Charité. Mais les ressources pécuniaires n'étant pas en rapport avec les besoins de ces enfants, dont le nombre croissait toujours, les administrateurs prirent le parti de tirer au sort ceux qui seraient nourris; *les autres*, dit un historien, *étaient abandonnés!...* La charité ardente et les soins infatigables de saint Vincent de Paul parvinrent enfin à assurer le sort de ces

pauvres enfants. Le parlement, s'associant à son œuvre, ordonna que les seigneurs hauts justiciers de Paris payeraient une rente annuelle de 15,000 livres pour élever les enfants trouvés. Les administrateurs achetèrent alors un vaste emplacement dans le faubourg Saint-Antoine et y construisirent un grand bâtiment avec une chapelle. Cet établissement fut érigé en hospice, en 1670, et uni à l'hôpital général. On y a placé depuis l'hospice des Orphelins.

En 1660, les administrateurs de l'hospice du faubourg Saint-Antoine achetèrent trois petites maisons sur le parvis Notre-Dame et en firent une succursale du grand établissement. Ces maisons furent démolies en 1747, et l'on construisit un nouveau bâtiment, sur les dessins de Boffrand, au coin de la rue Neuve-Notre-Dame. Il sert aujourd'hui de *bureau central d'admission dans les hôpitaux et hospices.*

Ponts, Quais, Places et Promenades, Portes, Fontaines et Hôtels principaux construits à Paris sous Louis XIV.

Ponts. Le Pont-Royal, qui communique des Tuileries au quai Voltaire, fut construit, en 1685, aux frais du roi, sur l'emplacement de l'ancien pont *Barbier*. Le frère François Romain, religieux convers de l'ordre de Saint-Dominique, dirigea les travaux, qui coûtèrent 720,000 livres. Le pont de Grammont joignait le quai des Célestins à l'ancienne île Louviers, aujourd'hui supprimée. Le pont aux Choux ou Saint-Louis était situé sur un égout, aujourd'hui couvert, de la rue Saint-Louis, au Marais.

Quais. Quai de la Grenouillère (aujourd'hui quai d'Orsay), du Pont-Royal au pont de la Concorde; quai des Théatins (aujourd'hui quai Voltaire), de la rue du Bac à la rue des Saints-Pères.

Places. La place du Carrousel fut ouverte pour dégager la

façade occidentale du château des Tuileries; son nom lui vient du célèbre Carrousel que Louis XIV donna, les 5 et 6 juin 1662, à sa mère et à la reine. — La place des Victoires fut formée en 1684, entre les rues de la Vrillière, de la Feuillade, Croix-des-Petits-Champs, Vide-Gousset, du Petit-Reposoir et des Fossés-Montmartre. — La place Vendôme, appelée d'abord place des Conquêtes, fut faite, en 1687, sur l'emplacement de l'hôtel de Vendôme que l'on démolit, entre la rue Castiglione et la rue de la Paix. En 1807, Napoléon Ier éleva la colonne Vendôme, un des plus glorieux monuments de Paris, à l'endroit même où avait été une statue équestre de Louis XIV, renversée avec tant d'autres en 1792. — La vaste promenade des Champs-Élysées, qui semble être un prolongement du jardin des Tuileries, après la place de la Concorde, du côté du couchant, fut formée et plantée d'arbres peu à peu pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, ce grand espace, appelé plaine du Roule, était demeuré couvert de maisonnettes et de jardins. Les Champs-Élysées se confondent maintenant avec le Cours-la-Reine, qui existait bien antérieurement, comme promenade plantée de grands arbres. Ils se composent d'un grand nombre d'allées régulières et de plusieurs belles avenues; ils comprennent aussi plusieurs carrés, dans l'un desquels on construit l'immense palais de l'Industrie. Nous allons parler avec quelques détails, un peu plus bas, de cette magnifique promenade.

Portes. La porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin, situées sur les boulevards, la première à l'extrémité de la rue Saint-Denis, et la seconde au bout de la rue Saint-Martin, ont été élevées pour perpétuer la mémoire des exploits de Louis XIV. Ce sont deux arcs de triomphe, que l'on place parmi les monuments les plus remarquables de Paris. On lit sur la corniche de la porte Saint-Denis l'inscription : *Ludovico Magno.* Ces deux portes sont presque sœurs. La porte Saint-

Denis, œuvre de Blondel, est de 1672, et la porte Saint-Martin, construite par Bullet, est de 1674; deux années seulement les séparent, mais la première a une incontestable supériorité sur la seconde. Sous le rapport de l'ornementation et de l'harmonie des lignes, la porte Saint-Denis est d'un style aussi brillant que sévère. Les trophées et les faisceaux d'armes qui couvrent ses pyramides, et les écussons fleurdelisés qui les surmontent portent un caractère grandiose. La porte Saint-Martin, au contraire, est d'une simplicité attristante; l'aspect de son granit minutieusement fouillé, fait regretter qu'il n'y ait pas de sculptures. L'attique de cette porte a été restauré ou reconstruit vers la fin de la restauration.

Les autres portes de la capitale, bâties ou reconstruites sous Louis XIV, et aujourd'hui détruites, sont : la porte Saint-Antoine, qui se trouvait à l'endroit du boulevard où aboutit la rue Saint-Antoine; la porte Saint-Bernard, située au commencement du quai de la Tournelle; la porte de la Conférence, entre la Seine et l'extrémité occidentale de la terrasse des Tuileries; la porte Richelieu, rue Richelieu, près de la rue Feydeau; la porte Saint-Louis, située sur le Pont-aux-Choux; et l'arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine, qui se trouvait à l'extrémité de ce faubourg et au commencement de l'avenue de Vincennes.

Fontaines. La fontaine de la place Saint-Michel, rue de la Harpe, entre les n°s 123 et 125; la fontaine des Cordeliers, rue de l'École-de-Médecine, près de la rue du Paon; la fontaine des Capucins-Saint-Honoré, rue Saint-Honoré, n° 351, au coin de la rue Castiglione; la fontaine des Carmelites, rue du Faubourg-Saint-Jacques; la fontaine d'Alexandre, dite aussi fontaine de Labrosse et de Saint-Victor, au coin des rues Cuvier et Saint-Victor; la fontaine d'Antin ou de Louis-le-Grand, au carrefour de Gaillon, entre les rues de Port-Mahon et de la Michodière; la fontaine Desmarets ou de

Montmorency, rue Montmartre, entre les nos 166 et 168; la fontaine Garancière, rue Garancière; la fontaine Sainte-Avoye, rue du même nom, nos 40 et 42, aujourd'hui rue du Temple; la fontaine Basfroid, à l'angle de la rue Basfroid et de la rue de Charonne; la fontaine Saint-Benoît ou du collége de France, place Cambrai; la fontaine Boucherat ou de l'Égout-du-Marais, rue du même nom, n° 25, au coin de la rue Charlot; la fontaine de la Charité, rue Taranne; la fontaine de Charonne ou de Trogneux, à la jonction des rues de Charonne et du Faubourg-Saint-Antoine; la fontaine Colbert, rue Colbert, entre les nos 2 et 4; la fontaine de l'Échaudé, rue Vieille-du-Temple, à l'angle de la rue de Poitou; la fontaine Saint-Martin, rue Saint-Martin, au coin de la rue du Vertbois, nos 232 et 234; la fontaine des Carmes, place Maubert; la fontaine et regard de Paradis, rue du même nom, n° 18, au coin de la rue du Chaume, au Marais; la fontaine des Petits-Pères, carrefour du même nom; la fontaine du Pot-de-Fer, au coin de la rue du même nom et de la rue Mouffetard; la fontaine Richelieu, rue du même nom, n° 43, aujourd'hui fontaine Molière; la fontaine Royale, ou Joyeuse, ou de Saint-Louis, rue Saint-Louis, entre les nos 11 et 13, au Marais.

La pompe Notre-Dame, contiguë au pont de ce nom et placée au milieu de sa longueur, servait à alimenter la plus grande partie de ces fontaines, au moyen de longs canaux souterrains et de grands réservoirs établis sur différents points de la ville. Cette pompe, qui avait toujours fourni soixante-dix pouces fontainiers d'eau de Seine, vient d'être détruite. Quelques-unes de ces fontaines tiraient l'eau, soit de l'aqueduc de Rungis et d'Arcueil, soit des sources de Belleville et des Prés-Saint-Gervais.

La pompe que l'on a supprimée gênait la navigation du grand bras de la Seine; on la remplacée en donnant plus de force à la pompe à vapeur de Chaillot, et en augmentant ains

le volume d'eau qu'elle débite dans la plus grande partie des quartiers de Paris.

Principaux hôtels. L'hôtel d'Antin, et puis de Richelieu, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 30; l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy, n° 9; l'hôtel de Broglie, rue Saint-Dominique, n°s 70 et 72; l'hôtel Mazarin, rue Neuve-des-Petits-Champs et rue Vivienne; l'hôtel de Longueville, place du Carrousel, entre les anciennes rues du Carrousel et Saint-Thomas; l'hôtel de Pontchartrain; rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 40; l'hôtel de Rambouillet, sur l'emplacement de l'ancienne rue du Carrousel; l'hôtel Lambert, rue Saint-Louis-en-l'Ile, n° 2; l'hôtel des Fermes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55; l'hôtel de Mesmes, de Saint-Aignan ou de Beauvilliers, rue Sainte-Avoye, n° 57, maintenant rue du Temple; l'hôtel des Mousquetaires gris, sur l'emplacement actuel du marché Boulainvilliers; l'hôtel des Mousquetaires noirs, ou de la seconde compagnie, rue de Charenton, n° 38.

INSTITUTIONS, MONUMENTS ET ÉDIFICES
Fondés à Paris sous Louis XV.

FILLES DE SAINTE-MARTHE.

Cette communauté fut instituée en 1717, et établie deux ans après, rue de la Muette, n° 10, quartier Popincourt. Le but de sa fondatrice, Élisabeth Jourdain, veuve du sieur Théodon, était de procurer une instruction convenable aux jeunes filles pauvres du faubourg Saint-Antoine. L'on prit parmi les religieuses les sœurs chargées des petites écoles des paroisses de Saint-Séverin et de Saint-Paul. La communauté des filles de Sainte-Marthe fut supprimée en 1790; elle est aujourd'hui remplacée par les sœurs de Saint-François et de Sainte-Claire,

qui desservent plusieurs hospices de Paris. Le couvent de la rue de la Muette est devenu une maison particulière.

FILLES DE SAINT-MICHEL OU DE NOTRE-DAME-DE-LA-CHARITÉ.

Cette communauté fut fondée, en 1724, par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et établie rue des Postes, n° 38. On y admettait un certain nombre d'élèves pensionnaires ; on y logeait aussi, dans des bâtiments séparés, les filles pénitentes qui s'y présentaient, et celles qu'on recevait en vertu d'ordres supérieurs. Cette maison ayant été supprimée en 1790, devint une propriété particulière. Les religieuses qui restaient encore se réfugièrent rue Saint-Jacques, n° 193.

COMMUNAUTÉ DES FILLES DE L'ENFANT-JÉSUS OU DES FILLES DU CURÉ DE SAINT-SULPICE.

Ces religieuses, instituées en 1732, et placées rue de Sèvres, n° 3, au delà du boulevard, donnaient des soins à des filles pauvres ou à des femmes malades. En 1751 la destination du couvent changea : on y mit trente jeunes filles nobles et pauvres qui reçurent une éducation analogue à celle de la maison de Saint-Cyr. L'on y construisit aussi des ateliers de travail pour les filles et les femmes pauvres qui venaient y gagner leur vie. Cet utile établissement prospéra longtemps. En 1802 les bâtiments furent affectés à l'Hôpital des enfants, qui les occupe encore.

SAINT-PIERRE-DU-GROS-CAILLOU.

Cette église paroissiale est située rue Saint-Dominique-Gros-Caillou, n° 58. Une église consacrée à l'Assomption de la sainte Vierge fut d'abord construite en cet endroit dans l'année 1738 : elle devint bientôt la paroisse du quartier. En

1775 l'on commença à la reconstruire sur un plan plus vaste, d'après les dessins de Chalgrin. Comme elle n'était pas entièrement terminée au moment où la révolution éclata, on la démolit. En 1822 on a élevé sur le même emplacement, d'après les dessins de M. Godde, architecte, une nouvelle église d'un style fort simple : ses colonnes et son portail sont d'ordre toscan.

SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE.

Le village du Roule ne devint un faubourg de Paris qu'en 1722; il avait eu, cependant, une église paroissiale dès l'année 1699. Cet édifice, étant devenu depuis trop petit, fut reconstruit de 1769 à 1784, sur les dessins de Chalgrin, dans la forme des anciennes basiliques. Il est situé rue du Faubourg-du-Roule. Sa façade est élevée sur un perron de sept marches. Quatre colonnes doriques portent un entablemen et un fronton orné d'un bas-relief de Duret, *la Religion et ses attributs*. A l'intérieur, deux péristyles ioniques, chacun de six colonnes, séparent la nef des bas-côtés. L'on trouve à l'extrémité deux chapelles qui n'ont pas une profondeur suffisante : l'une est dédiée à la Vierge et l'autre à Saint-Philippe. La voûte est en charpente et en maçonnerie peinte ou imitant la pierre. Saint-Philippe vient d'être embelli d'une manière remarquable; on l'a aussi agrandi considérablement, par l'adjonction d'un rond-point du côté de la rue de Courcelles, et d'une chapelle des catéchismes, à gauche : il est encore cependant beaucoup trop petit pour la population toujours croissante du quartier.

HÔTEL DES MONNAIES.

Depuis les premiers temps de la monarchie, il y eut toujours à Paris une fabrique des monnaies, placée sous la direction d'un grand trésorier. Sous les rois de la première et de la deuxième race, elle était probablement établie dans le palais de la Cité, et quelquefois dans les résidences royales,

à la suite de la cour. Au XIIIe siècle cette fabrication avait lieu rue de la Vieille-Monnaie, d'où on la transféra hôtel des Monnaies, dans la rue qui porte aujourd'hui ce nom, à l'extrémité du Pont-Neuf. L'hôtel actuel fut commencé en 1771, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Conti, d'après les dessins de J.-D. Antoine. Il n'existe pas à Paris d'édifice plus purement académique. Sa façade principale se développe sur le quai Conti avec une sévérité antique, qui se trouve en harmonie parfaite avec les soins des détails et la grandeur de l'ensemble. Elle est percée dans toute sa longueur par vingt-sept fenêtres surmontées d'un entablement avec consoles et médaillons. L'avant-corps du milieu se forme de six colonnes ioniques posées sur un soubassement à refends en bossages; il est complété par un attique où sont placées six statues sur des piédestaux, à l'aplomb des colonnes. Les cinq arcades ouvertes dans les refends éclairent un magnifique vestibule orné de vingt-quatre colonnes doriques, et menant à l'escalier d'honneur, qui compte seize colonnes de style ionien. La façade de la rue Guénégaud n'a ni l'importance ni la beauté de celle du quai. L'intérieur de l'édifice se compose de huit cours et de salles nombreuses où se fabriquent les monnaies et les médailles. On y voit un cabinet de minéralogie qui occupe, au premier étage, le pavillon du milieu de la façade : ce cabinet, formé par Balthazar Sage, est décoré de vingt colonnes de stuc, imitant le marbre jaune antique. Des armoires vitrées y renferment les minéraux les plus précieux. Le cabinet des médailles, qui était au Louvre, a été transporté, en 1809, à l'hôtel des Monnaies, dont il forme une division.

GARDE-MEUBLE DE LA COURONNE.

Cet édifice fut élevé en 1760, par l'architecte Gabriel, place de la Concorde et rue Royale-Saint-Honoré. Sa façade se développe sur 96 mètres et présente un corps principal ter-

miné aux extrémités par deux pavillons formant avant-corps. Un soubassement en bossages, percé de portes et d'arcades, supporte une ordonnance corinthienne composée de douze colonnes et d'un entablement que couronne une balustrade. L'on voit aux deux pavillons des extrémités quatre colonnes corinthiennes, sur lesquelles reposent des frontons ornés de bas-reliefs et de trophées. Le Garde-Meuble avait remplacé un dépôt situé près du Louvre, et destiné à la conservation des objets précieux de la couronne. On y voyait de belles tapisseries, des vases, des coupes et hanaps de prix, les armures de plusieurs rois, des armes de différents peuples et de diverses époques, la fameuse chapelle d'or du cardinal de Richelieu, dont toutes les pièces étaient d'or massif, enrichies de diamants, etc., etc. A l'avénement de Louis XVI (1774), on y comptait 7,482 diamants, outre les rubis, les topazes et les autres pierres précieuses. Tous ces objets furent volés en 1792, mais on parvint à les recouvrer pour la plupart. Sous l'empire, les bijoux et les meubles de la couronne furent transportés dans l'ancien hôtel du duc d'Abrantès, rue des Champs-Élysées, n° 6, et le Garde-Meuble devint le ministère de la Marine : il a conservé depuis cette destination. Quant aux objets rares et précieux conservés jadis dans l'ancien Garde-Meuble, ils ont été en partie vendus, en partie transférés au Musée d'artillerie et à la Bibliothèque impériale. L'édifice qui fait pendant au Garde-Meuble, de l'autre côté de la rue Royale, l'hôtel Crillon, se trouve en touts points conforme à ce monument. En 1794 on avait pensé à réunir les deux colonnades par un arc de triomphe ; mais ce projet ne reçut pas d'exécution.

ÉCOLE MILITAIRE.

Cet édifice est situé sur le Champ-de-Mars, entre les avenues de Lowendal, de la Bourdonnais et de Suffren. Il fut

fondé, en 1751, par Louis XV, pour recevoir cinq cents jeunes gentilshommes sans fortune, avec un certain nombre de pensionnaires nobles, professant la religion catholique : on devait leur donner l'instruction nécessaire à des officiers. La construction de ce vaste bâtiment commencée en 1752, sur les dessins de Gabriel, ne fut terminée qu'en 1770. L'emplacement qu'il occupe forme un parallélogramme de 440 mètres de long sur 260 mètres de large. Le caractère principal de son architecture est une ordonnance dorique surmontée d'une ordonnance ionique, avec un avant-corps formé de colonnes corinthiennes sur lesquelles s'appuient un fronton et un attique. Son ensemble offre un aspect grandiose; disons, toutefois, que les lignes architecturales qui le dessinent ont été admirablement servies par l'arène olympique du Champ-de-Mars et les vastes espaces qui l'entourent de toutes parts. La façade principale est du côté de la ville; elle laisse voir deux cours entourées de bâtiments et fermées par une grille. Au milieu de la cour royale était la statue de Louis XV, sculptée par Lemoine; elle a disparu. L'intérieur de l'édifice ne compte pas moins de quinze cours ou jardins. La chapelle renfermait autrefois onze tableaux représentant la vie de saint Louis.

L'École militaire fut supprimée en 1788, et l'on destina l'édifice à devenir un hôpital; pendant la révolution on le transforma en caserne de cavalerie. Napoléon y établit son quartier général, et fit inscrire sur la frise de la façade du Champ-de-Mars les mots *Quartier Napoléon,* dont on voit encore les traces. Depuis 1815 jusqu'à 1830 l'École militaire fut occupée par la garde royale. Elle sert aujourd'hui de caserne à différents corps de la garnison de Paris, et peut contenir sept mille hommes avec un parc d'artillerie.

CHAMP-DE-MARS.

En face de l'École militaire se déroule le Champ-de-Mars.

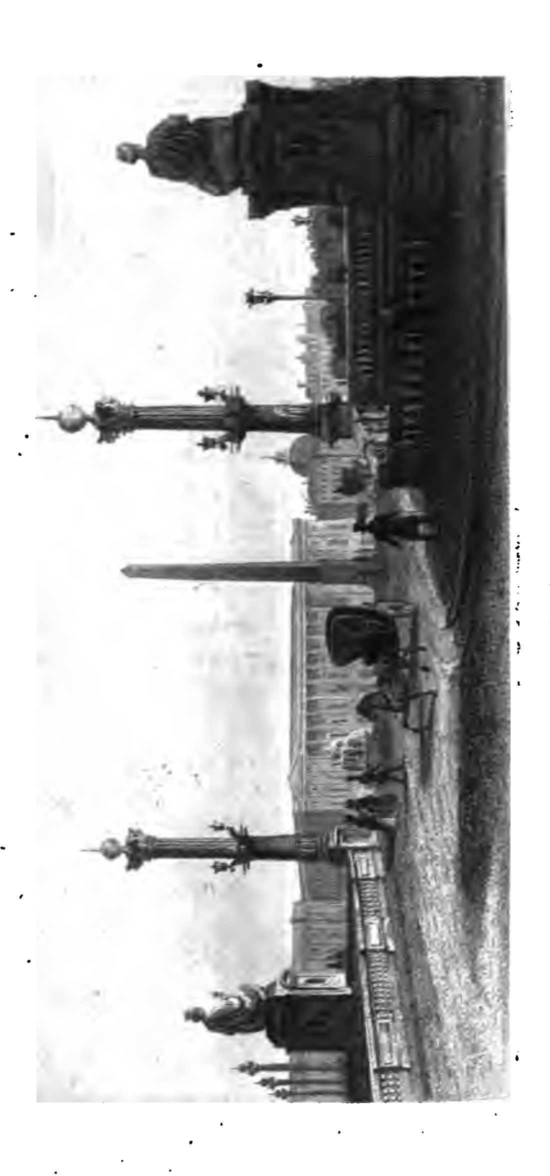
Ce vaste parallélogramme, de 1007 mètres de long sur 420 de large, n'était, avant 1770, qu'un terrain couvert de cultures maraîchères. Il fut formé à cette époque pour servir de lieu d'exercice aux élèves de l'école, et pour passer les revues des gardes françaises et suisses. Il est bordé de fossés revêtus en maçonnerie. On y entre par cinq côtés, et chaque entrée est fermée d'une grille en fer. Des allées d'arbres règnent le long des fossés. Depuis la révolution, le Champ-de-Mars semble être devenu le champ des fêtes générales, des parades, des grandes revues et des cérémonies publiques. On l'inaugura par la fédération du 14 juillet, journée d'espérances si cruellement déçues. Ce fut là qu'eurent lieu ces rassemblements qui amenèrent la proclamation sanglante de la loi martiale; là furent célébrées ces fêtes révolutionnaires et païennes en mémoire du 10 août, du 21 septembre, du 21 janvier, du 9 thermidor; là eurent lieu également les fêtes de la Constitution de l'an Ier, de l'Être-Suprême, de la Constitution de l'an III; etc., etc. Sous le consulat et l'empire, les grandes revues et les fêtes triomphales s'y succédèrent : la revue du 14 juillet 1800, après la bataille de Marengo; la fête du 3 décembre 1804, pour la distribution des aigles; la journée du Champ-de-Mai, à la veille de Waterloo. Pendant la restauration et la monarchie de juillet, le Champ-de-Mars n'a pas cessé d'être le théâtre de grandes cérémonies; aujourd'hui il sert encore pour les revues ainsi que pour les courses de chevaux.

PLACE DE LA CONCORDE ET CHAMPS-ÉLYSÉES.

Au commencement du XVIIe siècle, tout l'espace compris entre le fleuve et le Roule n'était encore qu'un terrain inégal et couvert çà et là de cultures; la promenade plantée en 1628 le long de la Seine, sous le nom de *Cours-la-Reine*, fut le premier essai que l'on tenta pour transformer cet en-

droit en lieu public. Pendant l'année 1670, on ouvrit une grande avenue depuis la hauteur de la porte de la Conférence jusqu'à l'éminence de l'Étoile, dans l'axe de l'allée principale des Tuileries. En même temps l'on planta d'arbres, à droite et à gauche, tous les terrains qui se trouvaient en culture, depuis le Cours-la-Reine jusqu'au Roule et au faubourg Saint-Honoré ; on leur laissa, toutefois, leurs inégalités de pente et de niveau, leurs gazons, leurs sentiers croisés, leur aspect pittoresque, et même leurs baraques couvertes en chaume : ce vaste ensemble forma une sorte de jardin anglais auquel on donna le nom de *Champs-Élysées ;* mais ces travaux et ces essais n'attirèrent pas le public. A cette époque les quartiers voisins, se trouvant hors de la ville, étaient peu habités. Pour gagner les Champs-Élysees, il fallait traverser des mares de boue qui les séparaient du jardin des Tuileries; aussi les nouvelles promenades furent-elles pendant longtemps le refuge des malfaiteurs. En 1763 l'architecte Gabriel, par ordre du roi, découpa la place, dite alors de *Louis XV,* en fossés plantés d'arbres, avec balustrades et petits pavillons, et la ferma, au nord, par deux grands palais, dont l'un fut le Garde-Meuble. En même temps on nivela le terrain des Champs-Élysées et on le replanta en quinconces bien dessinés, avec de nouvelles allées, les allées de *Marigny,* de *Gabriel,* d'*Antin,* des *Veuves,* etc., etc. Ce fut le marquis de Marigny, frère de madame de Pompadour, qui présida à ces grands travaux.

Pendant la révolution, les Champs-Élysées et la place de la Concorde acquirent une sanglante et lugubre célébrité. La statue colossale de Louis XV, commencée par Bouchardon, terminée par Pigale et inaugurée le 20 juin 1763, y fut remplacée par la statue de la Liberté et par la guillotine en permanence. Sous le rapport topographique, du reste, on n'y changea rien, et ces lieux conservèrent le même aspect jusqu'en 1836. A cette époque, les Champs-Élysées et la place de la



Concorde, moins les fossés qui bordaient les Tuileries, appartenaient depuis huit ans à la ville de Paris, et depuis deux ans on avait érigé l'obélisque de Louqsor sur la place; l'administration municipale s'était engagée à y dépenser deux millions en embellissements; mais diverses causes jusque-là l'en avaient empêchée. Les travaux furent alors entrepris et ne cessèrent plus jusqu'à l'exécution entière des plans qu'on avait adoptés. A droite et à gauche de l'obélisque, on éleva deux fontaines-châteaux-d'eau; des dallages en asphalte découpèrent en compartiments symétriques l'espace circonscrit par les fossés de Gabriel. Les gracieux pavillons de cet architecte furent restaurés et surmontés par les statues colossales des huit principales villes de France. Une multitude de candélabres et de colonnes rostrales bronzées dans le ton florentin, avec des dorures, compléta ce magnifique ensemble, que M. Hittorf, architecte, eut peut-être le tort de faire trop riche. L'ensemble de la place vient d'être remanié; les fossés ont disparu.

La place de la Concorde est le centre du plus admirable panorama monumental qui soit au monde. A l'est, le jardin et le château des Tuileries; au sud, le pont de la Concorde, le palais législatif, le ministère des affaires étrangères; à l'ouest, les allées et l'avenue des Champs-Élysées, qu'ouvrent si majestueusement les chevaux de Marly, œuvre de Coustou, et que couronne à l'horizon, l'arc de triomphe de l'Étoile; au nord, le ministère de la marine et l'hôtel Crillon, avec leurs doubles colonnades, servant de premier plan à l'église de la Madeleine : tel est le spectacle féerique dont l'œil jouit du pied de l'obélisque de Louqsor. Des embellissements remarquables ont été faits également aux Champs-Élysées : on y a construit un cirque hippique, un panorama, des fontaines monumentales, des cafés-concerts; l'on y a élevé à l'industrie du monde entier un gigantesque palais, qui, par son étendue et ses dimensions, demeurera sans rival en Europe. Aussi les Champs-Élysées sont-ils la promenade de la grande cité, suivie

de toutes les classes de la population parisienne indistinctement. C'est là qu'ont lieu les fêtes publiques, les entrées triomphales, les promenades pour aller à Longchamps ou au bois, les expositions générales des produits de l'industrie. La grande allée forme la plus belle entrée de la capitale et se termine au rond-point de l'Étoile, qui mène à Neuilly. L'on projette aujourd'hui de nouveaux travaux d'embellissement et d'agrandissement dans le périmètre qui entoure l'arc de triomphe.

ÉCOLE DE DROIT ET AUTRES ÉCOLES INSTITUÉES A PARIS SOUS LOUIS XV.

Le bâtiment affecté à l'École de droit, dans la rue Saint-Jean-de-Beauvais, étant devenu insuffisant, l'on construisit en 1771, place du Panthéon, n° 8, l'édifice où se font aujourd'hui les cours de droit. Ce fut Soufflot, l'architecte du Panthéon, qui en donna les dessins; mais l'artiste parut avoir gardé toutes ses inspirations pour ce dernier monument. En effet, le bâtiment de l'École de droit est mal distribué à l'intérieur; les amphithéâtres s'y trouvent trop étroits, les salles retentissantes sans être sonores, et le tout mal éclairé et mal aéré. A l'extérieur, l'École a l'apparence d'un hôtel particulier plutôt que d'un édifice public. A l'époque de sa construction, on avait le dessein d'élever en face un bâtiment semblable pour les écoles de médecine. Ce projet vient d'être exécuté, mais l'on a affecté l'édifice nouveau à la mairie du douzième arrondissement. Avant la révolution, la Faculté de droit se composait de six professeurs de droit civil et de droit canon, d'un professeur de droit français et de douze agrégés. Depuis le décret de réorganisation de 1804, l'École comprend des cours de droit romain, de droit civil français, de procédure civile et criminelle, de droit pénal, de droit naturel et des gens, de droit administratif, etc., etc.

Les autres écoles instituées à Paris, sous Louis XV, étaient l'*École des arts*, fondée vers 1740, rue de la Harpe; l'*École gratuite de dessin*, fondée en 1766, rue de l'École-de-Médecine, n° 5; les *Académies d'armes, de danse, d'écriture*, déjà fondées sous Louis XIV et autorisées de nouveau par Louis XV, et l'*Académie de chirurgie*, instituée en 1731.

Théâtres et Spectacles de Paris, sous Louis XIV et Louis XV.

Sous Louis XIV, la Comédie-Française, l'Opéra ou Académie royale de musique et de danse, les théâtres d'enfants. — Sous Louis XV, la Comédie-Italienne, le théâtre royal de l'Opéra-Comique, le théâtre de l'Ambigu-Comique, le théâtre de Nicolet ou des Grands-Danseurs, le théâtre des Associés, depuis théâtre de madame Saqui, le théâtre de Gaudon, les divers théâtres bourgeois ou de société, les spectacles de Servandoni, de Ruggieri, le Waux-Hall de Torré, le Waux-Hall d'hiver de la foire Saint-Germain, les joutes sur l'eau, le concert spirituel, le Colysée.

Marchés, Fontaines et principaux Hôtels bâtis sous Louis XV.

Marchés. — Le marché d'Aguesseau fut établi dans la rue de ce nom en 1723; le marché de l'Abbaye-Saint-Martin fut construit, en 1765, sur une partie du territoire de Saint-Martin-des-Champs : il n'existe plus aujourd'hui; la halle aux Veaux fut établie, en 1772, entre les rues de Poissy et de Pontoise; la halle aux Blés et Farines fut bâtie, en 1763, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Soissons, au centre d'une place qu'entoure la rue de Viarmes, et où aboutissent les rues de Sartines, d'Oblin, de Vannes, de Varennes, de Babille et de Mercier. Le plan de cette halle est circulaire; il laisse au cen-

tre un vaste périmètre environné d'une construction qui présente vingt-huit arcades d'ordre toscan, et autant de fenêtres. Sa coupole, incendiée en 1802, a été rétablie avec des fermes de fer coulé; en outre, on l'a revêtue de lames de cuivre. Tout l'édifice est construit, d'ailleurs, en pierres et en briques et n'a plus à craindre l'action du feu. Le diamètre total du monument est de 68 mètres 19 centimètres hors d'œuvre, et celui du périmètre intérieur, ou de la cour, de 19 mètres 50 centimètres. A l'édifice est adossée la colonne dite de Marie de Médicis, dernier reste de l'ancien hôtel de Soissons.

Fontaines. — La fontaine de la rue de Grenelle-Saint-Germain, située entre les nos 57 et 59 de la rue de ce nom; la fontaine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, placée près de l'église de ce nom; la fontaine des Blancs-Manteaux, dans la rue du même nom, n° 10; la fontaine du Regard-Saint-Jean, ou du Regard-des-Enfants-Trouvés, sur le Parvis, en face de Notre-Dame; la fontaine du Diable, ou de l'Échelle, au coin des anciennes rues de l'Échelle et Saint-Louis, près des Tuileries; les fontaines du marché Saint-Martin, situées sur le marché de ce nom; la fontaine du Palais-Royal, appelée aussi Château-d'Eau, sur la place du Palais-Royal : elle est aujourd'hui détruite.

Hôtels. — Hôtel des Menus-Plaisirs, rue Bergère, n° 2; hôtel Guimard, dit aussi Temple de Terpsichore, résidence de la fameuse Guimard, danseuse de l'Opéra, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 9; hôtel de Belle-Isle, rue de Bourbon; hôtel de Matignon, rue de Varennes, n° 23; hôtel de Montmorency, au coin du boulevard et la rue de la Chaussée-d'Antin; hôtel d'Uzès, rue Montmartre, n° 176.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME QUATRIÈME.

Pages.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

